

AU CŒUR DE L'AFFAIRE PEGASUS

Omar Brouksy

MAROC LES ENQUÊTES INTERDITES

Mohammed VI derrière les masques suivi de La République de Sa Majesté

> Avant-propos de Yannick Dehée Postface d'Omar Brouksy



Avant-propos

« On n'abdique pas l'honneur d'être une cible », disait Cyrano. Certes, mais Omar Brouksy se serait bien passé de cet honneur-là : être une des cibles journalistiques des services secrets marocains, ivres de la puissance technologique de leur nouveau jouet Pegasus, vendu au Maroc par la firme NSO avec la bénédiction du gouvernement Netanyahou.

Ce volume rassemble « le corps du délit » : deux livres-enquêtes publiés par Nouveau Monde éditions, respectivement en 2014 et 2017, qui ont fort irrité le Palais royal marocain, suscité une salve d'attaques légitimistes sur la Toile marocaine et restent à ce jour interdits à la vente au Maroc (si on vous assure du contraire, tentez donc de les commander auprès d'un libraire marocain...).

Journaliste et universitaire (docteur en droit public, il enseigne à l'université de Settat, près de Casablanca), Omar Brouksy a été rédacteur en chef du *Journal hebdomadaire*, puis journaliste à l'AFP (2009-2014) et collaborateur du *Monde* (2015-2017). Le *Journal hebdomadaire* a été décrit comme l'un des bastions de la presse indépendante marocaine jusqu'à sa fermeture en 2010, après la publication d'une enquête sur la tentative de coup d'État de 1972 (dans sa préface ci-après, Gilles Perrault relate cet épisode).

En 2012, l'accréditation pour l'AFP d'Omar Brouksy fut brusquement suspendue à la suite de sa couverture des résultats électoraux dans laquelle il évoquait « une lutte de pouvoir entre le gouvernement et le Palais royal ». Ces dernières années, il a mené de front une carrière universitaire et des publications d'enquêtes, que l'on peut consulter en ligne.

Il est régulièrement l'objet d'attaques plus ou moins fantaisistes dans les médias aux ordres du pouvoir qui le décrivent comme « un activiste et auteur de plusieurs textes à charge contre les institutions marocaines » : en mai 2020, le site web le360.ma tempêtait : « L'ambassade de France au Maroc a recruté pour un poste stratégique Omar Brouksy, un opposant marginal. Ce recrutement, qui suscite étonnement et incompréhension à Rabat, menace de jeter un nouveau coup de froid sur les relations entre le Maroc et la France. (...) L'intéressé a travaillé pendant cinq ans au bureau de l'AFP à Rabat avant d'en être remercié, ses positions non équilibrées dans le traitement de l'actualité et sa partialité étant devenues intenables. » Le Quai d'Orsay fut contraint de démentir cette fausse information, mais la polémique donne une idée du climat.

Une anecdote inédite montre que l'appareil sécuritaire du royaume n'a pas attendu de disposer des « super-pouvoirs » de Pegasus pour cibler Omar Brouksy. Quelques semaines avant la publication de son premier livre, *Mohammed VI, derrière les masques*, en 2014, un autre auteur de Nouveau Monde éditions fut approché par une « consultante » avec la proposition suivante : s'il lui était possible de se procurer auprès de moi le manuscrit du livre à paraître, ils pourraient se partager une récompense de 50 000 euros. En cash. La consultante ne se cachait même pas de travailler pour « les Marocains ». Hélas pour elle, l'auteur préféra venir m'en parler.

Publier un livre d'investigation en France, sur des cibles françaises, présente certes quelques risques, mais il faut reconnaître qu'ils sont mesurés par rapport à ce qu'encourt au Maroc un journaliste qui essaie simplement de faire son travail. Omar le fait selon les règles de la profession, en s'appuyant sur des documents inédits, des témoignages précis (certains en *off* de l'intérieur même du Palais... gageons que ces sources réfléchiront désormais à deux fois avant de lui parler). Et en se montrant très pondéré sur tout ce qui touche à la vie personnelle du roi. Ses adversaires sont loin d'avoir les mêmes scrupules.

Le public français a eu un peu de mal à comprendre ces conditions de travail particulières... jusqu'à ce que les fins stratèges du renseignement marocain succombent à la tentation d'espionner les plus hautes autorités de l'État français.

La meilleure protection que nous puissions aujourd'hui fournir à Omar Brouksy reste la plus large diffusion possible de ses travaux. C'est ce qui motive cette réédition assortie d'une postface inédite de l'auteur, dans laquelle il explique comment il a vécu cette affaire et quelles sont les marges de manœuvre actuelles du dernier carré de journalistes marocains : ceux qui ne sont pas (encore ?) ciblés, comme Omar Radi, par une troublante épidémie de poursuites judiciaires pour espionnage, délits sexuels ou financiers.

Cette remise en perspective des enquêtes d'Omar Brouksy permet de mesurer l'étendue de ses investigations. L'ensemble offre des clés de lecture des plus actuelles. Qui gouverne aujourd'hui le Maroc ? Quand le roi lui-même est espionné par ses services, on est en droit de se poser la question.

Yannick Dehée Juillet 2021

Mohammed VI derrière les masques

Préface de Gilles Perrault



Préface

Omar Brouksy et ses confrères du *Journal* ont réalisé en novembre 2000 un exploit rarissime dans les annales de la presse mondiale : produire un scoop journalistique qui a contraint à réécrire un chapitre de l'histoire nationale. Preuves à l'appui, *Le Journal* a démontré que les dirigeants de l'opposition socialiste à Hassan II, notamment les très respectés Abderrahim Bouabid et Abderrahman Youssoufi, étaient informés de la préparation par le général Oufkir d'un putsch visant à éliminer le roi en abattant son avion, et n'y voyaient qu'avantages. Le coup, perpétré en août 1972 et qui, *a priori*, ne laissait aucune chance au monarque de s'en tirer, échoua autant à cause de la maladresse des pilotes de chasse que grâce à l'extraordinaire *baraka* de Hassan II et, il faut le dire, à son remarquable sang-froid.

La révélation déclenche au Maroc un tsunami politique. Dans le domaine, toute comparaison comporte sa large part de sottise, mais c'est un peu comme si les Français apprenaient aujourd'hui que Pierre Mendès France et François Mitterrand fricotaient avec l'OAS contre le général de Gaulle. Le dossier posthume de Hassan II aurait pu s'en trouver alourdi (fallait-il que sa dictature fût insupportable pour rassembler contre elle une troupe aussi hétéroclite!), mais c'est dans le camp socialiste que le scoop du Journal fit le plus de dégâts. Si Bouabid était mort, Youssoufi vivait et se trouvait dans la situation embarrassante de Premier ministre du fils dont il avait envisagé avec sérénité l'assassinat. Scandale : comment des démocrates avérés avaient-ils pu entrer en connivence avec un Oufkir, garde-chiourme en chef du régime hassanien et très probable organisateur du rapt et de la mise à mort de leur camarade Mehdi Ben Barka ? Les journalistes du *Journal* furent copieusement insultés par ce qu'on continue d'appeler par habitude la gauche marocaine. Quant au pouvoir qui, détestant cette publication briseuse de tabous politiques, religieux et sociétaux, l'avait interdite à deux reprises, l'obligeant à changer de nom, il organise son étranglement financier par des pressions efficaces sur les annonceurs, la privant ainsi de la vitale manne publicitaire.

C'est dire qu'Omar Brouksy est un guide qualifié pour nous faire visiter le royaume de Mohammed VI, dit « M6 », le fils de notre ami.

Tout a changé

Certes, les cris des supplices continuent de retentir dans le centre de détention secret installé sous les sapins de la jolie forêt de Temara, près de Rabat. En effet, le pouvoir marocain, après les attentats qui, le 16 mai 2003, ont ensanglanté Casablanca, s'est fait le dévoué valet tortionnaire du maître américain qui délocalise chez lui, comme chez quelques autres, une pratique jugée polluante pour la bien-pensance... Mais enfin, on peut faire de la politique au royaume de « M6 » sans risquer de disparaître en ne laissant aucune trace, comme au temps de son père.

Le royaume de Hassan II, c'était le château de Barbe-Bleue. En comparaison, celui de « M6 » serait plutôt celui de la Belle au bois dormant avec au sous-sol, la caverne d'Ali Baba, même si les vieux réflexes répressifs sont prompts à resurgir (les jeunes manifestants du Mouvement du 20 février 2011, qui militent pour un printemps marocain, l'ont durement éprouvé) et si les organisations de défense des droits de l'homme, telle l'admirable Association marocaine des droits humains (AMDH) ou l'Association de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM), ont du pain sur la planche.

Hassan II avait eu, en fin de parcours, l'intelligence rare de desserrer le terrible carcan dans lequel il tenait son peuple. L'avènement du fils portait néanmoins les espoirs de changement de millions de Marocains, surtout parmi la jeunesse. Omar Brouksy trace un portrait équitable et remarquablement informé de ce prince âgé de trente-six ans quand il accède au trône, modeste, timide, bien éloigné du tempérament despotique de son père, qui entretenait avec lui des relations difficiles. Confronté à ce caractère écrasant, le garçon s'assombrit et se renferme. Mais ses différences

étaient perçues par tous comme autant de promesses de changement. On lui attribuait une fibre sociale. Il suivrait le chemin ouvert en Espagne par Juan Carlos et introduirait au Maroc une vraie démocratie. Il se ferait le champion de la lutte contre la corruption.

Tout a changé ? Hélas, comme le dirait à peu près Tancrède dans Le Guépard, c'est qu'« il fallait que tout change pour que rien ne change ».

« M6 », qui s'était gagné à son avènement le beau surnom de « roi des pauvres », continue d'arrondir l'énorme fortune familiale en alourdissant encore la mainmise paternelle sur l'économie du pays. L'auteur nous livre sur ce sujet sensible des informations sidérantes. Le « roi des pauvres » est aujourd'hui surnommé « le roi en or massif », « le roi du cash » et, Omar Brouksy conclut sans ambages : « La monarchie est devenue synonyme d'affairisme et de prédation. »

La démocratie ?

Malgré les ravaudages constitutionnels opérés à la hâte pour assoupir, par exemple, le Mouvement du 20 février, le roi continue d'exercer dans sa plénitude le pouvoir exécutif, contrôle le pouvoir législatif, puisque tout projet de loi doit être approuvé par le Conseil des ministres qu'il préside, et verrouille de fait le pouvoir judiciaire puisqu'il nomme tous les magistrats, préside l'équivalent de notre Conseil supérieur de la magistrature et que tous les jugements sont rendus et exécutés en son nom.

Naguère modeste et convivial, « M6 » exige l'observance vétilleuse d'un antique protocole humiliant pour ses sujets avec, entre autres, la cérémonie annuelle de la Bey'a, chaque 30 juillet, qui voit plusieurs centaines de grands notables du royaume attendre sous un soleil de plomb l'apparition du monarque et Commandeur des croyants, à cheval, abrité sous une ombrelle, entouré de ses gardes noirs, qui aime à les faire languir pendant des heures avant qu'ils ne s'inclinent devant lui par vagues successives en signe de

soumission, et dont une quarantaine seront admis à l'honneur de lui baiser la main dessus-dessous. « Cérémonie donnant une image dégradante des Marocains », protestaient les jeunes gens du Mouvement du 20 février, dûment matraqués par la police.

Enfin, toujours investi de fait de tous les pouvoirs, le roi continue de n'être responsable de rien, fût-ce de ses pires bévues, telle la grâce accordée à un pédophile espagnol condamné à trente ans de prison pour le viol d'une dizaine d'enfants marocains.

Il est intouchable. Sa personne est quasiment sacrée. Tout ce qui, à tort ou à raison, est perçu comme une atteinte à son image, se voit durement sanctionné. Si grande est la susceptibilité royale que la répression touche parfois au grotesque. Ainsi de cette femme analphabète qui, dans une instance de divorce, s'exclama devant le tribunal : « Mon mari passe son temps à ne rien faire, il se prend pour le roi! », innocente saillie aussitôt sanctionnée par six mois de prison, dont deux ferme.

Un livre sonnant le glas des grandes espérances que le nouveau règne avait fait naître voilà déjà quinze ans, devrait être de lugubre lecture. Celui d'Omar Brouksy est au contraire roboratif. Il le doit au talent de l'auteur, à son écriture faite d'ardeur et de verve, a la qualité d'une information nourrie par une connaissance intime des arcanes du pouvoir. L'un des chapitres les plus ahurissants de l'ouvrage s'intitule « Le potentat et ses potes ». Le lecteur peu familier des réalités marocaines y découvrira, non sans stupeur, que le pouvoir, plus que jamais concentré dans le Palais royal, hauts fonctionnaires et ministres eux-mêmes se trouvant réduits au rôle de figurants, est exercé en fait par le roi et une dizaine de ses amis, pour la plupart ses anciens condisciples au collège royal construit au début du siècle dernier au sein du Palais, et dont les élèves étaient désignés par Hassan II lui-même. L'auteur retrace avec brio leurs fulgurantes carrières. Hésitation : sommes-nous chez Balzac ou chez le Jules Romains des Copains ? Par quels cheminements étranges le Maroc qui, lorsqu'il recouvra sa pleine souveraineté, disposait de la classe politique la plus brillante de tous les pays sortant du joug colonial, se retrouve-t-il, six décennies plus tard, dirigé par une petite bande de potes dont la seule légitimité consiste

à avoir usé leurs fonds de culotte sur les mêmes bancs que l'héritier du trône ?

Le Maroc tel qu'il est, ou plutôt tel que l'a voulu « M6 », sera-t-il en mesure d'affronter les grands défis que l'avenir lui réserve ? Un enlisement politique fulgurant, une jeunesse qui a épuisé sa patience, une crise sociale que ne cessent d'approfondir des inégalités toujours plus fortes, une corruption galopante qui renforce l'extrémisme religieux, le problème toujours pendant du Sahara occidental...

Ce qui confère à ce livre une tension particulière, c'est qu'il est porté de bout en bout par la passion citoyenne que l'auteur voue à son pays. Aussi doit-il être lu par son lectorat privilégié, les Marocains eux-mêmes, cela va de soi, mais aussi par tous les vrais amis du Maroc.

Gilles Perrault

Avant-propos

Quinze ans après son accession au trône, le roi Mohammed VI reste un personnage méconnu, aux traits aussi indécis que semble l'être son caractère. Son visage bouffi suscite des interrogations sur son état de santé, et sa grande timidité se traduit par des difficultés à s'exprimer chaque fois qu'il doit lire ses « discours à la Nation ».

Pourtant ce monarque de 51 ans, qui a hérité d'un pays de plus de 30 millions d'âmes, exerce de très larges pouvoirs politiques, comparables à ceux du président de la République française et de son Premier ministre réunis, s'ils étaient en outre « élus » à vie.

Il nomme tous les membres du gouvernement, les ambassadeurs, les directeurs d'établissements publics « stratégiques », il détermine la politique générale de l'État, désigne les magistrats, et dans tous les tribunaux du royaume les jugements sont rendus en son nom. Mohammed VI choisit également tous les hauts gradés de l'armée marocaine dont il est le chef suprême. Il peut déclarer la guerre et accorder sa grâce aux prisonniers, dissoudre le Parlement, proclamer l'état d'exception quand il le juge souhaitable. C'est aussi un chef religieux, qui a le titre de « Commandeur des croyants », ce qui le rend « intouchable ».

Élevé par une gouvernante française, Mohammed VI a vécu toute son enfance dans l'enceinte du palais royal de Rabat. C'était un garçon plutôt jovial et extraverti, racontent ses condisciples au Collège royal. Mais, au fur et à mesure qu'il grandissait, il s'est renfermé et ses relations avec son père, personnage écrasant, sont devenues à la fois difficiles et compliquées.

Son accession au pouvoir, en juillet 1999, suscita de grandes espérances. Moderne, appelé plus volontiers « M6 », on le surnomme alors le « roi des pauvres » et on le crédite d'une authentique fibre sociale.

En 2001, il annonce ses fiançailles avec une jeune informaticienne marocaine, Salma Bennani. Elle ne porte pas le titre de « reine », mais s'accommode fort bien de celui de « princesse », et sera un personnage public que tout le monde pourra voir, contrairement aux épouses et concubines d'Hassan II qui, elles, étaient constamment recluses et dissimulées.

Dans la foulée, des intellectuels et des journalistes appellent le jeune monarque, alors âgé de 36 ans, à s'inspirer du roi d'Espagne, Juan Carlos¹, qui a hérité de tous les pouvoirs à la mort du général Franco, en 1975, et qui est parvenu trois ans plus tard à engager avec succès un processus historique de démocratisation dans son pays.

Mais « M6 » tord le cou à l'analogie entre les deux royaumes et annonce dès 2001 qu'il est « impossible de comparer ce qui n'est pas comparable. On n'a pas arrêté, par exemple, de faire le parallèle entre ma personne et celle du roi Juan Carlos. Je le respecte et je l'aime beaucoup, mais la monarchie espagnole n'a rien à voir avec la monarchie marocaine. Les Marocains n'ont jamais ressemblé à personne, et ils ne demandent pas aux autres de leur ressembler. Les Marocains veulent une Monarchie forte, démocratique et exécutive² ».

En 2003, les attentats du 16 mai qui, à Casablanca, ont fait 45 morts et des dizaines de blessés, introduisent le Maroc dans le club des États où la torture est délocalisée³ par la CIA. Dans une petite forêt de sapins, à Témara, près de Rabat, l'existence d'un centre de détention secret est révélée en 2002, sur la base de dizaines de témoignages, par Human Rights Watch (HRW) et Amnesty International (AI). Il est clairement identifié comme un lieu de torture de toute personne soupçonnée de terrorisme. En réalité, cette année-là correspond à « la fin du laxisme⁴ », pour reprendre l'expression de Mohammed VI lui-même.

En janvier 2010, Le Journal hebdomadaire, titre phare de la presse écrite marocaine fondé en 1997, prix 2003 du CPJ (Comité pour la protection des journalistes, basé à New York), est fermé par les autorités judiciaires après une longue stratégie d'asphyxie financière. Boycottée par les annonceurs à l'instigation de

l'entourage royal, cette publication, qui a brisé l'essentiel des tabous politiques et sociaux, a cumulé trop de dettes. Sa fermeture marque le tomber de rideau annonçant la fin des grandes espérances.

Du Printemps arabe à l'automne marocain

En février 2011, le vent du Printemps arabe qui a vu inopinément le jour en Tunisie souffle jusqu'au Maroc. Le roi et son entourage se trouvent pris de court. Ils réalisent que le Royaume ne constitue pas une exception dans ce monde arabo-musulman à l'aune duquel il est souvent jugé.

Deux jours après les premières grandes manifestations du 20 février 2011, Mohammed VI s'envole pour la France et rencontre son homologue Nicolas Sarkozy. Sous les lambris de l'Élysée, le président français le presse d'annoncer des « changements » politiques et l'assure de son soutien. Selon un diplomate, Sarkozy lui déclare que la France tient à « la stabilité de la monarchie, [que] la conjoncture régionale impose que des réformes soient au moins annoncées ».

Après quelques jours passés dans son château de Betz, dans l'Oise, le roi rentre au Maroc et tient un important « discours à la Nation », le 9 mars 2011. Il promet pour la fin juin des « réformes politiques profondes ».

En juillet 2011, une nouvelle Constitution est adoptée par référendum avec 98 % de « oui ». Les « réformettes » qu'elle apporte ne mettent pas un terme à la prééminence de la monarchie, et laissent un goût d'inachevé : le principe de séparation des pouvoirs est reconnu mais le roi continue de désigner les juges et de présider le Conseil supérieur de la magistrature ; la « sacralité » du roi est supprimée mais remplacée par la formule « respect lui est dû » ; le roi ne désigne plus tous les directeurs des établissements publics, mais ceux qui sont « stratégiques » ; l'égalité entre l'homme et la femme est reconnue, mais dans le cadre des « spécificités » sociales et religieuses du pays, etc.

La déception est grande parmi ceux qui avaient à nouveau caressé le rêve d'un changement à l'espagnole.

Le « vrai pouvoir » reste encore dans les coulisses du Palais royal, et « M6 » gouverne toujours en s'appuyant sur les quelques proches formant sa garde rapprochée : cinq ou six condisciples du temps où il était au Collège royal de Rabat.

Par-delà les écrans que le roi Mohammed VI déroule régulièrement pour y projeter les images qu'il entend donner de lui et de son régime, ce livre est d'abord un voyage dans l'intimité d'un pouvoir personnel, celui du 22^e monarque de la dynastie alaouite. Il évoque son parcours, sa fortune, son statut religieux, ses conseillers, sa cour et son style de gouvernement depuis quinze ans.

1 Nuance. Le « modèle » espagnol est surtout conçu par rapport à la transition menée à partir de 1975 par le roi Juan Carlos, et dont la constitution démocratique de 1978 représente le moment fort. Ce « modèle » n'est donc « idéal » que dans la mesure où ceux qui se trouvent à sa tête sont exemplaires.

- 2 Entretien du roi Mohammed VI au Figaro, 4 septembre 2001.
- 3 Le 5 février 2013, un rapport de l'organisation Open Society Justice Initiative a révélé que le Maroc fait partie des pays qui avaient « activement » participé, dès 2002, à la délocalisation de la torture par les États-Unis. Voir : « Prisons secrètes : 54 pays ont collaboré avec la CIA », *Le Monde* du 5 février 2013.
- 4 C'est l'expression qu'il a utilisée dans son discours qui a suivi les événements du 16 mai 2003.

Chapitre I

Itinéraire d'un roi muet

« Le roi. Jeune, en bras de chemise à manches courtes. Cravate barrée d'une broche. Cheveux ras. Détendu, discret, à l'aise, bien dans sa peau. Déterminé, du bon sens, de la prudence. Pris au jeu. Joues qui ont à peine cessé d'être poupines. Un soupçon de gestes efféminés. À peine. Inspire un désir de protection. Ne veut rien changer à sa vie privée. Ne veut pas qu'on le compare à son père. »

Jean Daniel après sa première rencontre avec le roi Mohammed VI⁵

« C'était en 1989, à la veille de la première et dernière visite officielle de Hassan II en Espagne. Il a invité quelques journalistes espagnols à faire un brin de causette. Il n'arrêtait pas de tousser, de fumer. À la fin Hassan II nous a dit qu'il voulait nous présenter ses garçons pour que nous jaugions leurs connaissances en espagnol. On s'est rendus avec lui au bord de la piscine. Il nous a dit : "Faites comme si je n'étais pas là." Difficile d'ignorer Hassan II. Sidi Mohammed (les Marocains appelaient ainsi Mohammed VI lorsqu'il était prince héritier) et Moulay Rachid sont apparus. Sidi Mohammed m'a donné l'impression d'être un garçon timide. Il a peu parlé. En revanche Moulay Rachid n'arrêtait pas de bavarder. Il nous a raconté qu'il s'était rendu récemment en Espagne à un mariage. »

Ce témoignage d'Ignacio Cembrero⁶ – qui couvrait le Maghreb pour le quotidien espagnol *El País* – décrit un jeune prince héritier plein de timidité, taciturne, à la différence de son frère cadet le prince Moulay Rachid⁷, dont la ressemblance avec son père est de notoriété publique.

L'intérêt porté depuis lors par les observateurs au style et à la personnalité de Mohammed VI s'explique largement. D'un côté, la monarchie marocaine est l'alpha et l'oméga de la vie politique et institutionnelle du pays, la clé de voûte du pouvoir exécutif qu'elle contrôle via un certain nombre de mécanismes juridiques. Le statut de « Commandeur des croyants » permet en outre au roi de légitimer l'étendue de ses pouvoirs temporels par la sacralité religieuse. D'un autre côté, Mohammed VI reste un roi peu connu, y compris par beaucoup de Marocains. Prince héritier, il a été constamment tenu dans l'ombre par son père, soucieux de lui épargner les vicissitudes de son règne de trente-huit ans (1961-1999). À l'exception des images diffusées par la télévision publique où on le voyait à côté de son géniteur lors des cérémonies officielles et pendant les discours à la Nation, le prince héritier n'exerçait aucun rôle susceptible de le propulser sur le devant de la scène politique.

Cette méconnaissance incite davantage encore les observateurs à scruter la personnalité du roi⁸, sa trajectoire et son parcours, lesquels peuvent expliquer à leurs yeux bien des aspects d'un système politique marqué par la complexité, le non-dit, les codes, et sur lequel « M6 » règne en parfait monarque de droit divin.

Timidité, vraie-fausse maladie ? Le règne du silence

L'un des traits marquants du style de Mohammed VI est qu'il évite autant que faire se peut les rencontres officielles et les conférences de presse improvisées. Il ne s'est jamais adressé spontanément à son peuple, et sa seule façon de « dialoguer » avec lui, ce sont ces discours qu'il lit avec difficulté, les yeux rivés sur ses notes.

Par ailleurs, son visage bouffi par la cortisone, ses séjours privés de plus en plus fréquents et prolongés en France, suscitent des interrogations répétées sur son état de santé. L'un des derniers de ces « séjours privés » a duré un mois et dix jours, du 10 mai au 20 juin 2013, et a donné lieu à des rumeurs persistantes sur une probable dégradation de sa condition physique. D'autant plus qu'à l'époque (les 3 et 4 juin), le Premier ministre turc Recep Erdogan,

accompagné de quelque trois cents hommes d'affaires, effectuait une visite officielle à Rabat où était programmée une rencontre avec le monarque. La réception royale n'a pas eu lieu alors que, quelques jours auparavant, le ministre marocain des Affaires étrangères avait déclaré que Mohammed VI « devrait rencontrer Erdogan, compte tenu de l'importance de sa visite ».

Le 20 novembre de la même année, le roi Mohammed VI s'est rendu à Washington où une rencontre avec le président Barack Obama était prévue deux jours plus tard. Or, là encore, Mohammed VI ne rentre des États-Unis que le 13 décembre 2013. Aucune précision n'est fournie pour expliquer les motifs de cette absence prolongée, à l'exception d'une dépêche laconique de l'agence officielle MAP datée du 4 décembre et annonçant une rencontre à New York entre Mohammed VI et Hillary Clinton, l'ex-secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Avec Paris, New York est l'une des villes préférées du roi Mohammed VI. Chaque voyage – officiel ou privé – est l'occasion pour « M6 » de flâner sur les grands boulevards, dans les magasins où il fait beaucoup d'achats. Au consulat du Maroc à New York trône depuis plusieurs années l'un des personnages les plus atypiques de la diplomatie marocaine : Abdessalam Jaïdi. Il a d'« ambassadeur » mais ses principales missions sont, d'un côté, l'organisation de bout en bout des voyages du roi aux États-Unis, et de l'autre, l'achat et l'expédition au Maroc, via la compagnie aérienne Royal Air Maroc, de tout ce que le souverain et sa famille « commandent ». Des parfums aux vêtements en passant par les pantalons ou même le café, les « commandes » du Palais sont « collectées » au premier étage du Consulat par une équipe d'une dizaine de personnes (des jeunes femmes philippines pour l'essentiel) et expédiées dans la journée par avion au Maroc. « Une fois, le roi a demandé qu'on lui envoie des sandales de piscine et du café, et des chaussettes pour son fils Moulay El Hassan », confie à l'auteur un diplomate. La sœur d'Abdessalam Jaïdi, Rabiaa, vit également à New York et s'occupe surtout des « relations publiques ». C'est elle qui organise les réceptions et les soirées officielles et semi-officielles. Selon nos sources, elle n'a aucune fonction diplomatique officielle mais son influence est grande en raison, notamment, de sa proximité avec le monarque. Il faut dire que le « clan » des Jaïdi et la famille royale sont liés depuis des décennies, c'est-à-dire depuis le règne d'Hassan II, par des relations quasi-personnelles. Abderrazak Jaïdi, le frère d'Abdessalam, occupe le même poste à l'ambassade de... Paris, où il exerce également les mêmes « fonctions » : « manager » les voyages de « M6 » en France et faire le « shopping » pour la famille royale.

L'état de santé du roi est un sujet à la fois « sensible » et récurrent au Maroc. L'évoquer dans un journal de presse risque de conduire à l'emprisonnement, voire de provoquer la fermeture de la publication. En octobre 2009, Driss Chahtane, directeur de l'hebdomadaire *Al-Michâal*, a été condamné à un an de prison ferme après la publication d'un article sur la question. Il a passé plus de cinq mois à la prison de Salé, près de Rabat, avant d'implorer « la grâce royale », laquelle lui a été accordée en juin 2010. « J'implore la grâce de Sa Majesté [...] Le Souverain est mon seul et unique recours. En prison, j'ai eu tout le temps de ruminer les choses et de me rendre à l'évidence. Après cinq mois d'incarcération, je demande humblement au Souverain de me libérer et de me rendre à ma petite famille, dont je suis le seul soutien », avait déclaré Driss Chahtane, du fond de sa cellule, à l'hebdomadaire *Maroc-Hebdo*, quelques jours avant la grâce royale.

Mais ces interrogations resurgissent chaque fois que les Marocains regardent le monarque prononcer un discours retransmis par les télévisions nationales. À l'image, son visage enflé, sa respiration difficile n'en sont que plus facilement soulignés. Selon un proche du Palais royal qui connaît Mohammed VI depuis l'enfance, celui-ci est « tout simplement asthmatique, comme son oncle Moulay Abdallah (frère cadet d'Hassan II) et son grand-père Mohammed V. Mais il faut dire que le prince héritier, à l'époque, abusait de la cortisone. Chaque fois qu'il avait un petit problème respiratoire, il se jetait sur la cortisone et en abusait sans mesure. Ça a duré jusqu'à

maintenant, et c'est ce qui explique ces traits bouffis qui suscitent tant d'interrogations ».

Pour autant, la timidité de Mohammed VI pas plus que sa maladie vraie ou supposée ne l'empêchent de dominer la classe politique marocaine. Il peut faire preuve d'habileté et, parfois, d'une rare réactivité face à des faits imprévus.

À partir de février 2011, dans le sillage des revendications démocratiques régionales nées avec le Printemps arabe, il a su annoncer rapidement des réformes afin d'absorber les premiers élans de la contestation, mais sans remettre en cause la prééminence politico-religieuse de la monarchie.

Dans son style et son mode de gouvernement, en dépit des disparités sociales et de la corruption à grande échelle dont pâtit le pays, Mohammed VI continue de se présenter aux yeux d'une partie de la population, notamment la plus défavorisée, comme le « Bon Calife » entouré de « mauvais vizirs ». Là réside une des grandes énigmes de ce roi, qui a su, pour défendre l'institution monarchique, faire preuve d'une réelle capacité d'adaptation, sans aller jusqu'à remettre en cause le pouvoir personnel qu'il exerce depuis quinze ans.

« Sympathique et décontracté » ?

Mohammed VI est né le 21 août 1963 à Rabat. Il a effectué ses études primaires et secondaires au Collège royal, situé à l'intérieur du palais. S'il est souvent décrit comme « timide », « crispé, mal à l'aise » face aux médias, cela ne l'empêche pas d'être quelqu'un de plutôt « affable », « sympathique » et courtois, selon des témoignages concordants. « Je l'ai rencontré en septembre 2007 en tant que secrétaire général du Parti justice et développement (PJD, islamiste modéré). C'était au palais royal de Rabat, au lendemain des législatives du 7 septembre 2007. La rencontre a duré une vingtaine de minutes. Ma première impression est que c'est quelqu'un qui sait vous mettre à l'aise. Il voulait savoir si j'avais des requêtes à formuler concernant notre parti. J'ai exprimé le vœu que

les médias publics se comportent à notre égard de la même manière qu'avec les autres partis. Pendant que je parlais, il écoutait en prenant parfois des notes », déclare l'ex-ministre des Affaires étrangères marocain Sâad Eddine Othmani¹⁰.

Le journaliste Ignacio Cembrero dresse aussi un constat à peu près similaire à l'issue d'une interview que lui a accordée le roi en 2005 : « J'ai revu Mohammed VI en janvier 2005 à la résidence royale de Ouarzazate (sud du Maroc) pendant cinquante-cinq minutes. J'étais avec mon directeur, Jesus Ceberio. Le roi était accompagné par Fouad Ali El Himma¹¹, Rochdi Chraïbi¹² et Fadel Benyaich¹³. Avant que le roi ne s'avance à notre rencontre, Moulay Rachid est venu nous saluer. J'ai été surpris par l'absence de protocole. Le roi est apparu sans se faire annoncer, par-derrière. Il s'est toujours montré fort aimable nous parlant en espagnol sauf quand il s'agissait de répondre aux questions politiques : il s'est alors exprimé en français. Il faisait beau. On a fait l'interview sous le porche, à l'air libre. On a d'abord fait une brève séance photo puis on est passés aux questions. On lui avait envoyé un questionnaire. Il l'avait étudié. Il a juste hésité sur un point concernant Ceuta et Melilla¹⁴. Il nous a dit qu'il s'exprimait là en "on", puis il s'est ravisé et nous a dit que c'était en "off". Mon directeur a posé une question d'actualité qui ne figurait pas dans le questionnaire. Cela n'a pas posé de problème. Mais on voyait bien qu'il n'avait pas trop l'habitude de traiter avec les journalistes. Il s'est assuré qu'on allait être raccompagnés jusqu'en ville¹⁵. »

« Bon en petit comité »

En juin 2000, une rencontre entre le jeune monarque et l'ancienne secrétaire d'État Madeleine Albright a eu lieu à l'intérieur du palais royal de Rabat. Dans la salle où l'entrevue était prévue, la responsable américaine contemplait un portrait géant du roi Hassan II fraîchement décédé quand « M6 » rentre soudainement et lance, mi-agacé mi-souriant, à Mme Albright : « Je suis là maintenant... »

Selon un diplomate américain basé à Rabat, « il ne faut pas sousestimer Mohammed VI ». Après cette rencontre, l'ancienne secrétaire d'État aurait été « très agréablement surprise » par le jeune roi. « Il parlait un bon anglais, connaissait bien ses dossiers, était à l'aise en petit comité », aurait-elle affirmé.

Est-ce à dire que Mohammed VI se montre sûr de lui et plus « efficace » en « petit comité » ? Que, sous les feux de la rampe et face aux médias, la timidité reprend le dessus et le présente souvent sous un jour moins favorable ? « C'est le constat de la plupart de ceux qui ont eu affaire à lui », répond un ancien ministre du premier gouvernement mis en place sous Mohammed VI.

Une autre scène en « petit comité » fait apparaître un prince « vigilant », à la fois courtois et prudent. C'était en septembre 1996. Hassan II, malade, lui confie une mission particulière : rencontrer secrètement de hauts responsables du Polisario parmi lesquels Bachir Mustapha Sayed, frère de Ouali Mustapha Sayed, premier secrétaire du Mouvement sahraoui mort, au combat le 9 juin 1975. L'objectif de cette rencontre était de permettre au jeune prince héritier de mieux connaître ceux à qui il aurait affaire plus tard, lorsqu'il aurait à gérer de manière plus directe l'affaire du Sahara occidental, hissée au Maroc au rang de « cause nationale ».

Au cours de cette entrevue qui se déroula à Marrakech, l'option de l'indépendance du Sahara – sujet tabou au Maroc – fut évoquée ouvertement devant le prince : « Ayez confiance, prince héritier, en notre volonté de travailler avec vous... Nous proposons une indépendance dans l'interdépendance. C'est dans le cadre du Maghreb que les questions de souveraineté seront réglées afin de franchir ces étapes ensemble. Si on obtient une garantie de vous et de votre père, si les réalités précitées sont prises en compte et non marginalisées, on peut céder sur tout le reste! » aurait déclaré Bachir Mustapha Sayed.

« Je ne dispose pas de prérogatives pour prononcer le mot "indépendance", aurait répondu calmement le prince héritier. Les discours de Sa Majesté (Hassan II) diffusés en différentes occasions montrent que le Maroc est dans une phase de régionalisation. On ne sait ce qu'il adviendra dans le cadre de cette régionalisation. Pour ce qui est de la suite, je ne peux pas parler d'indépendance [...] Je connais vos problèmes...; de votre côté, vous devez prendre en

considération les réalités de notre pays. On a discuté hier de la région. Celui qui ne possède pas une chose ne peut la donner. Je ne peux donc pas parler d'indépendance. Mais nous devons continuer¹⁷. »

À l'exception de telles « missions », jalousement entourées du secret d'État, la stratégie d'Hassan II consistait à écarter délibérément le prince héritier de la sphère politique. De son côté, le prince se complaisait dans cette « mise à l'écart » en attendant son heure qu'il voyait venir avec un certain fatalisme. Nommé à l'âge de 22 ans « coordonnateur » des bureaux de l'armée marocaine, avec le grade de... général de division, il passait le plus clair de son temps dans ses bureaux de l'état-major militaire de Rabat. Ce poste lui a permis de suivre de près la situation administrative et surtout la condition sociale de la plupart des hauts gradés de l'armée.

« Laissez de côté la politique, et enrichissez-vous!»

À deux reprises, en juillet 1971 et août 1972, la « Grande Muette » a tenté de renverser le régime monarchique pour lui substituer une république « arabe démocratique » à la Kadhafi. Ébranlé par ces coups de force, Hassan II réunit un jour ce qui reste de ses hauts gradés et leur lance : « Laissez de côté la politique, et enrichissez-vous! »

Trois ans plus tard, il lança une « marche verte » pour la « récupération » du Sahara occidental, à l'époque administré par l'Espagne de Franco. Le gros des troupes marocaines y fut aussitôt envoyé. La menace de coups d'État s'amenuisa ainsi peu à peu, car ce qui était au début une simple « affaire » de décolonisation devint un conflit armé opposant le Royaume aux indépendantistes sahraouis du Polisario, soutenus par l'Algérie.

Hassan II faisait ainsi d'une pierre deux coups : d'une part, il créait un « unanimisme » populaire autour de la monarchie, d'autre part, il provoquait l'enlisement des FAR (Forces armées royales) dans les sables mouvants d'un désert de 266 000 kilomètres carrés.

Dès lors, l'affaire du Sahara occidental devint un instrument de la politique autoritaire d'Hassan II : la plupart des revendications démocratiques échouèrent sur le roc de ce dossier érigé en « cause sacrée ».

En 1991, un cessez-le-feu entre les protagonistes est obtenu par l'ONU qui appelle dans la foulée à la tenue d'un référendum d'autodétermination, promis dix ans plus tôt par le roi Hassan II à la conférence de l'OUA à Nairobi.

L'arrivée au pouvoir de Mohammed VI en juillet 1999 n'a pas apporté de changement marquant, exception faite d'une proposition émise en 2004 d'accorder à la population du territoire une large autonomie sous souveraineté marocaine. Le Polisario, lui, continue de considérer le Sahara occidental comme un « territoire occupé », tout en pressant le Conseil de sécurité de l'ONU d'organiser un référendum d'autodétermination, option rejetée par le Maroc.

Ce statu quo – « ni vainqueur ni vaincu », selon l'expression de la politologue Khadija Mohsen Finan¹⁸ – semble arranger les deux parties, notamment la monarchie qui continue d'opposer cet enjeu « national et sacré » aux partisans d'une ouverture du régime.

Sur le terrain, 70 % des effectifs de l'armée marocaine sont maintenus dans ce grand désert riche en phosphates, et, diton, en... pétrole. Et malgré la présence des Casques bleus de la Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) à Lâayoune, la plus grande ville de la région, le Maroc continue d'administrer ce territoire d'une main de fer.

« Sacré » général Bennani

Le budget annuel des FAR est particulièrement élevé : plus de 5 milliards d'euros en 2014, soit 15 % du budget global, auxquels s'ajoutent d'importants privilèges.

En 2008, l'ambassadeur des États-Unis au Maroc, Thomas Riley, a rédigé un rapport confidentiel de neuf feuillets sur la corruption au sein de l'armée marocaine, radiographie exhaustive élaborée avec l'aide d'attachés de défense et de sécurité, grâce à la complicité de sources internes à l'institution militaire. Le contenu de ce document ultraconfidentiel, publié en 2010 par le site Wikileaks, est accablant.

Thomas Riley écrit que le principal défi auquel doivent faire face les Forces armées marocaines reste la corruption qui touche principalement les niveaux supérieurs de la hiérarchie militaire. Le nom de l'actuel inspecteur général des Forces armées royales et commandant de la zone sud, Abdelaziz Bennani, est explicitement mentionné par l'ambassadeur américain : « Des rapports dignes de foi signalent que le lieutenant général Bennani tire profit de son poste de commandant en chef du sud [pour percevoir] des rentrées sur les contrats, et exerce son influence sur les décisions du monde des affaires. »

Dans son rapport, le diplomate ajoute, toujours à propos du même officier général : « Une rumeur très répandue veut qu'il soit le propriétaire d'une bonne partie des pêcheries au Sahara occidental [...] Comme d'autres officiers vétérans, Bennani possède une fastueuse résidence familiale qui a probablement été construite avec l'argent recouvré des pots-de-vin. »

En juin 2014, Mustapha Adib, un ex-capitaine de l'armée marocaine vivant en France, apprend qu'Abdelaziz Bennani est hospitalisé au Val-de-Grâce à Paris. Il s'y rend et remet à la belle-fille du général une lettre dans laquelle il le traite de « criminel ». Les autorités marocaines réagissent aussitôt. À Rabat, l'ambassadeur Charles Fries est immédiatement convoqué, non par le ministre des Affaires étrangères comme le veut la pratique diplomatique dans tous les pays, mais par un sécuritaire, Yassine Mansouri, ancien camarade de classe du roi et actuel patron de la Direction générale des études et de la documentation (DGED, contre-espionnage). Le diplomate français est vivement sermonné, voire humilié, selon une source du Quai d'Orsay. Âgé de 46 ans, Mustapha Adib vit en France depuis qu'il a quitté le Maroc il y a plus de 10 ans. Ses ennuis ont commencé à la fin des années 1990 quand, jeune officier, il avait dénoncé la corruption au sein de l'armée, notamment le détournement du carburant par des officiers. En décembre 1999, il est cité dans un article du Monde sur le thème de la corruption au sein de l'armée. Il est aussitôt arrêté et interrogé par un groupe

d'officiers, dont le général Bennani, et condamné par un tribunal militaire à deux ans de prison ferme. Il s'est installé en France quelques mois après sa sortie de prison.

Selon M. Riley, « des postes de commandement dans le secteur sud, c'est-à-dire au Sahara occidental, sont considérés parmi les plus lucratifs, étant donné la concentration là-bas de l'activité militaire ».

Bien qu'elle reste à l'écart des affaires politiques, l'armée continue d'être perçue comme une menace pour le régime de Mohammed VI, précise encore l'ambassadeur américain. « Nous pensons que la monarchie estime toujours qu'ils [les militaires] représentent la plus grande menace pour la Couronne. [...] Les officiers continuent d'être écartés de la prise de décisions politiques et même leur participation aux débats sur la force militaire du Maroc est restreinte. »

Une enfance « joviale »

En dehors de ses fonctions militaires, le prince héritier n'a occupé aucun poste officiel et est resté dans l'ombre, entre sa résidence des Sablons, à la sortie de Rabat en allant vers l'est, le Palais royal où les rendez-vous plus ou moins réguliers avec son père étaient souvent formels, et enfin ses bureaux de l'état-major militaire où il se morfondait.

Dans l'enceinte du palais royal de Rabat, ses onze « camarades de classe » du Collège royal, avec lesquels il partageait ses journées, étaient choisis par Hassan II en personne parmi des familles d'origines sociales diverses. Ils formaient son cercle, un « monde » reclus où les moindres faits et gestes étaient calculés, et observés.

Ses relations avec son père ? Difficiles. « Compliquées », s'accordent à dire la majorité des témoignages.

Par une journée ensoleillée de l'année 1980, Mohammed Chafik, à l'époque directeur du Collège royal, se rend au golf Dar Essalam près de Rabat pour y rencontrer Hassan II. Implanté dans une belle forêt de chênes-lièges, le Royal Golf de Dar Essalam s'étend sur

« 440 hectares d'arbres, de fleurs, d'eau et de parcours appréciés des vrais connaisseurs », indique son site. Hassan II s'y rendait non seulement pour se détendre, mais, dit-on, pour régler les dossiers les plus importants du Royaume. Sur ses pelouses verdoyantes, Mohammed Chafik, aujourd'hui âgé de 88 ans, s'adresse à Hassan Il en tant que père : « Majesté, dit-il, le prince héritier a besoin que vous soyez un peu plus proche de lui. À son âge, 17 ans, une plus grande présence paternelle ne peut qu'être bénéfique pour son évolution et son émancipation. » Surpris par les propos de cet intellectuel amazigh qui a publié en 2001 un monumental dictionnaire arabo-berbère, Hassan II marque d'abord un petit arrêt, sans doute pour contenir une colère. Il le remercie ensuite et lui « promet de voir ». Mais dès que M. Chafik a pris congé du roi, celuici se tourne vers l'un de ses conseillers : « Je crois qu'il est temps de changer de directeur... Je ne veux pas d'un Freud au Collège royal. » Quelques mois plus tard, M. Chafik est nommé par le roi à l'Académie du Royaume...

À la fin de sa vie, affaibli par la maladie qui l'emportera en 1999 à l'âge de 70 ans, Hassan II confie, avec la dureté qu'on lui connaît, ses doutes au journaliste français Éric Laurent : « Jusqu'au bout je m'interroge, et malgré les apparences mon choix n'est toujours pas définitivement arrêté... Je ne voudrais pour rien au monde que ce pays soit victime d'une erreur de chromosome¹⁹. »

Cette méfiance paternelle fait souffrir énormément le jeune prince, qui se sait par ailleurs surveillé, voire « fliqué » par Driss Basri, l'ancien ministre de l'Intérieur et homme lige d'Hassan II. Le zèle de celui que l'on surnommait le « Grand Vizir » dans l'accomplissement de sa « mission » d'espionnage du jeune prince ne lui sera jamais pardonné.

Les petits « espions » de Sa Majesté

Homme de confiance d'Hassan II, Driss Basri a été l'homme fort du régime et l'instigateur des décisions politiques les plus importantes de son règne, notamment au cours de ses cinq dernières années. Cette proximité qui maintenait le prince héritier à l'écart des affaires publiques était telle que Hassan II donnait souvent raison au vizir au détriment du prince, d'après certains témoins. « Un jour, le prince Sidi Mohammed a eu un accident de la route dû à l'excès de vitesse. Son père était ferme à ce sujet et lui interdisait formellement la vitesse au volant. Il le convoque et le sermonne violemment. Le prince nie qu'il roulait vite, mais Hassan II a été informé du contraire par Driss Basri. Sidi Mohammed dit alors au roi : "Mais Votre Majesté donne raison au ministre de l'Intérieur au détriment du prince héritier! – Bien sûr, répond Hassan II, parce que c'est justement mon ministre de l'Intérieur, c'est moi qui l'ai nommé et je ne peux que le croire. Sinon, cela signifierait que mon choix n'était pas le bon. Lorsque tu auras ton propre ministre de l'Intérieur, fais-en ce que tu voudras, mais à ce moment-là tu pourras comprendre pourquoi, maintenant, je ne te crois pas²º." »

C'est en effet à Driss Basri que la mission d'« espionner » le prince Sidi Mohammed jusque dans sa vie intime fut confiée par Hassan II.« Basri avait carte blanche. Il le surveillait quotidiennement, contrôlait ses déplacements, ses fréquentations, connaissait son programme quasi-quotidien. Il est vrai que c'est Hassan II qui l'y avait autorisé, mais Basri ne lésinait pas non plus sur les moyens, et n'hésitait pas à faire preuve de zèle. Tout cela, le prince l'a mal vécu », rapporte le même haut fonctionnaire.

Pour le prince héritier, comme pour ses « amis », pour la plupart d'anciens condisciples du Collège royal, cette période est une sorte de traversée du désert, une marginalisation en règle orchestrée par Basri.

La tension entre ce dernier et le prince héritier a atteint son point de non-retour lors des deux dernières années du règne de l'ancien roi. Affaibli par la maladie, Hassan II a commencé à partir de 1997 à s'intéresser de plus près à l'héritier du trône alaouite, à ses fréquentations, ses activités, ses centres d'intérêt, etc. Le monarque voulait tout connaître de lui avec force détails. C'est Mohammed Soussi, à l'époque préfet au sein de la Direction de la surveillance du territoire (DST, Renseignements), qui fut chargé par Driss Basri d'« épier » le prince et ses amis. Doué d'une forte personnalité, Mohammed Soussi exigea que ce fût Hassan II en personne qui le

charge de cette mission. Dans le même temps, le roi fit répandre la rumeur que d'autres services étaient « impliqués ». « C'était une pratique bien connue d'Hassan II. Il faisait souvent croire que d'autres services participaient aux missions plus ou moins délicates. Cela créait une sorte de concurrence éprouvante pour chacun », souligne un ancien gradé de la police politique.

Driss Basri ne s'est pas contenté de faire appel aux services de Mohammed Soussi. Il a impliqué Abderrazak Dalbo, alors chargé des affaires de presse et des journalistes au sein de DST²¹. Dalbo était un peu le « copain » de ceux qu'on appelait les « journalistes de service », lesquels n'étaient pas peu nombreux. Il en existait un ou deux dans chaque rédaction pour « renseigner » sur ce qui se passait à l'intérieur des journaux d'opinion, et « rapporter » ce qui se tramait au sein des états-majors des partis. « Nous n'avions que l'embarras du choix. Les journalistes de service récoltaient beaucoup d'informations, mais parfois ils les gonflaient un peu. Il faut dire aussi qu'ils n'étaient pas bien rémunérés, ni par leurs journaux ni par la DST », ajoute la même source.

Dalbo était chargé d'une mission plus « ambitieuse » que celle de M. Soussi : il lui fallait infiltrer le proche entourage du prince et collecter des informations détaillées sur toutes ses fréquentations. Néanmoins, selon certains auxquels il se confiait de temps à autre, Dalbo n'aimait guère « ce qu'il faisait. Une fois, je l'ai rencontré à Paris et il m'a exprimé son dégoût. Il aurait aimé rester dans le cadre de sa mission première : la revue de presse avec ses amis journalistes ».

Ces « barbouzeries » auraient profondément marqué les dernières années de l'actuel souverain en tant que prince héritier.

C'est l'heure...

Le 23 juillet 1999 est un vendredi. À Rabat, ville côtière où la chaleur estivale est « brisée » par la fraîcheur de l'Atlantique, la rumeur prend naissance dans les villas cossues de Souissi et de Bir Kacem où réside l'élite politique et militaire du royaume, puis elle se

met progressivement à enfler. Vers 16 heures, heure locale, les émissions de la télévision officielle sont stoppées pour faire place à la lecture du Coran. L'AFP, fait rare, utilise le conditionnel pour annoncer une information qui n'a pas encore été confirmée officiellement : « Hassan II serait mort », indique le « flash » de l'agence.

Quelques minutes plus tard, un présentateur de la première chaîne officielle marocaine confirme ce qui était déjà bien plus qu'une rumeur : « Notre maître est décédé... », balbutie-t-il avant de fondre en larmes devant des millions de Marocains rivés à leur petit écran.

Dans la clinique royale, au 7^e étage de l'hôpital Avicenne de Rabat, le roi Hassan II, entouré notamment de ses deux fils et de Driss Basri, a rendu l'âme neuf jours après avoir été l'invité de marque de son ami Jacques Chirac aux cérémonies du 14 juillet, sur les Champs-Élysées. Pour Mohammed VI, c'est l'heure.

Entouré des plus proches parmi ses anciens camarades de classe et de quelques hauts gradés, dont le puissant patron de la gendarmerie, le général Hosni Benslimane, le jeune roi de 36 ans doit d'abord s'affirmer comme le nouveau patron du pays. Mais il doit aussi inspirer confiance et sympathie en rassurant une population traumatisée par près de quarante ans d'un règne de fer. Le nouveau monarque est conscient de ses propres limites : alors que son père savait manier le verbe et pouvait renverser une situation par un simple discours à « son cher peuple », Mohammed VI et ses conseillers doivent envisager une « communication de substitution ». Celle-ci suppose une « mise en scène » du roi via les médias publics contrôlés par l'État. Pas question, pour le jeune roi, de s'adresser spontanément à son peuple par le truchement des mass médias en l'occurrence la télévision. Il ne sait pas faire, tout simplement. En revanche, on « joua sur l'image », souligne un membre de l'entourage royal. « Les conseillers de Sa Majesté ont conçu une communication de substitution consistant à présenter le roi comme un acteur qui bouge tout en étant quelqu'un de simple et d'humain. » Le slogan « roi des pauvres » est ainsi né.

Le Roi muet

La moindre « activité » du nouveau monarque ouvre les journaux télévisés du soir. On le voit « inaugurer » des projets dans plusieurs villes et régions du Maroc, escorté d'une armada de gardes du corps et de hauts fonctionnaires qui se bousculent pour lui faire le baisemain ou lui fournir des explications sur telle ou telle « réalisation ». Même lorsque le projet en question revêt une dimension très locale (dispensaires, petits internats dans des villages reculés, voire même de simples mosquées), le roi fait le déplacement, mobilisant autour de lui d'importants moyens afin d'être perçu comme un acteur « dynamique » et actif. Un roi « muet », certes, mais un roi « en mouvement », dira son entourage.

Au cours des premiers jours suivant son intronisation, sillonner les villes et les villages du royaume est perçu par les commentateurs politiques comme une stratégie cohérente : le nouveau monarque doit montrer qu'il est conscient de l'urgence de la demande sociale. Ces déplacements symboliques sont donc justifiés en ce qu'ils se présentent comme une réponse à cette urgence.

Dans certaines régions longtemps isolées, comme le Rif (nord) et le Moyen Atlas (centre du pays), où la marginalisation a connu son paroxysme du temps d'Hassan II, les visites du « nouveau roi » sont perçues comme un signe de réconciliation : une nouvelle page semble s'ouvrir dans les rapports entre la monarchie et la société. Les images, relayées par les télévisions publiques, en témoignent ; on y voit un jeune roi s'immergeant dans des bains de foule spontanés.

Parmi les images qui avaient le plus marqué les premiers mois du règne de Mohammed VI, l'une le montre à Khemisset, une ville pauvre à 80 kilomètres à l'est de Rabat, saluant la population sous une pluie battante et serrant des centaines de mains sans prêter la moindre attention aux trombes d'eau qui s'abattaient sur lui. Ces images en ont ému plus d'un. Mais elles ont surtout suscité beaucoup d'attentes.

Ces « inaugurations » à la chaîne ont un coût financier. Les déplacements du roi à l'intérieur du pays, qui requièrent des moyens

à la mesure de l'armada qui l'escorte (des dizaines de voitures, minibus et camions militaires, auxquels s'ajoutent des centaines de fonctionnaires des différents corps : police, armée, garde royale, gendarmerie, etc.) sont bien trop onéreux pour les objectifs qu'ils sont censés atteindre. Parfois le monarque se déplace dans des villes éloignées pour « inaugurer » un projet dont le coût global ne dépasse guère 200 000 à 300 000 euros. Ainsi, le 28 janvier 2012, à El-Jadida, ville côtière située à 200 kilomètres au sud de Rabat, il inaugure un « centre d'investissement réalisé pour un coût global de 3,28 millions de dirhams » (environ 280 000 euros²²). Autre exemple : le 1^{er} août de la même année, à Tanger (nord), il inaugure « un centre de santé » pour un coût de 3 millions de dirhams (environ 290 000 euros²³).

En 2014, près de 17 millions d'euros ont ainsi été consacrés par le budget de l'État aux déplacements royaux, tant à l'intérieur du Maroc qu'à l'étranger²⁴.

Mais au coût matériel s'ajoute un coût politique et institutionnel. Cette forme de « communication » crée un déséquilibre dans le fonctionnement du système politique. Des projets revêtant une dimension locale ou tout au plus régionale sont l'occasion, pour l'institution monarchique, de se mettre en avant et de se présenter comme l'acteur politique le plus actif, le plus fiable et le plus efficace, au détriment des autres institutions : gouvernement, ministres, élus locaux, société civile. Le contrôle des médias publics par la monarchie lui assure par ailleurs une prééminence sur les autres acteurs politiques. Il en ressort un message transversal : à l'exception du roi, les autres institutions manquent d'efficacité. Aux yeux de beaucoup de Marocains, elles paraissent comme des rouages sur lesquels on ne peut pas compter ; pire : comme des instances propices au clientélisme et à la cooptation.

Au début du règne de Mohammed VI, ces images d'un roi jeune, simple, sillonnant les zones pauvres et reculées du pays séduisent l'élite politico-médiatique, y compris celle qui animera plus tard la presse critique incarnée notamment par l'hebdomadaire *Le Journal*. Pour elle, le Maroc, à l'instar de l'Espagne, vient d'avoir son Juan Carlos.

Cette espérance prend toute son ampleur à la suite de trois décisions fortes prises à partir de novembre 1999 par le jeune monarque : Driss Basri, le puissant ministre d'Hassan II, est démis sans ménagement de ses fonctions ; Abraham Serfaty²⁵, le célèbre opposant marxiste-léniniste exilé à Paris, est autorisé à rentrer au Maroc ; le cheikh islamiste Abdessalam Yassine, alors en résidence surveillée, devient libre de ses déplacements.

Toutes les projections d'un Maroc prenant le chemin d'une véritable transition à l'espagnole sont alors permises, voire chantées autour d'un roi jeune, nouveau, résolu à opérer la rupture. À tuer le père.

L'oncle Juan

Mais, en juin 2000, soit moins d'un an après son accession au pouvoir, le roi trace les contours de sa volonté de changement, mettant fin à tous parallèles avec le modèle espagnol. À la question d'un journaliste : « Des personnes avancent que la monarchie marocaine évoluera comme la monarchie espagnole », Mohammed VI répond aussitôt : « Je ne sais pas. J'ai beaucoup de respect pour Sa Majesté Juan Carlos. Je l'appelle "Oncle Juan", parce que c'est une personne extraordinaire que je connais depuis longtemps. Il fait presque partie de la famille. Nous nous entretenons souvent au téléphone et je lui demande conseil. Mais les Marocains ne sont pas les Espagnols, et ils ne le seront jamais. La démocratie en Espagne convient parfaitement à l'Espagne. Mais il y a un modèle démocratique spécifique au Maroc²6. »

En novembre 2000, *Le Journal* réalise un scoop qui crée un séisme politique et médiatique. Il publie une lettre manuscrite datée de juin 1972, écrite par Fqih Mohamed Basri, l'un des compagnons de Mehdi Ben Barka²⁷, adressée, à l'époque, à Abderrahim Bouabid²⁸, l'ancien chef du parti de l'Union socialiste des forces populaires (UFSP), et à Abderrahman Youssoufi, celui qui lui a succédé en 1993 à la tête du parti, devenu à partir de 1999 le premier Premier ministre de Mohammed VI. Dans cette missive, Fqih Mohamed Basri indiquait à ses deux compagnons que « tout

est mis en place avec... le général Oufkir » pour un attentat visant l'avion du roi Hassan II (de retour de Paris), lequel aura bien lieu en août 1972 et aura failli mettre un terme à la monarchie alaouite.

La publication de ce document est un coup de tonnerre. Dès le début du règne de Mohammed VI, elle sème un trouble dans ses relations avec Youssoufi, le Premier ministre qu'il a hérité de son père et qu'il dit « aimer beaucoup ». Selon la lettre, authentifiée en 2002 par Fqih Mohamed Basri, alors encore en vie²⁹, des leaders « historiques » comme Bouabid et Youssoufi, souvent présentés comme des « démocrates », étaient donc de connivence avec Oufkir, officier colonial, pur produit de l'armée française, pour renverser la monarchie marocaine. Oufkir est aussi et surtout l'homme qui a été condamné par contumace par la justice française, en 1965, aux travaux forcés à perpétuité pour l'enlèvement et l'assassinat de... Mehdi Ben Barka, compagnon des protagonistes évoqués dans la lettre. Les dirigeants et militants de l'USFP sont furieux contre la jeune publication dont les journalistes se font copieusement insulter.

Le roi Mohammed VI et son entourage décident quant à eux de capitaliser l'affaire. Il convient d'abord de montrer que si Hassan II a été l'homme du bagne de Tazmamart³⁰ et des centres de détention secrets, ses adversaires n'étaient pas non plus des anges, qu'ils avaient eux aussi leurs zones d'ombre et leur passé.

Le conseiller économique du roi, André Azoulay, qui connaît un peu Youssoufi, propose alors à Mohammed VI de faire d'une pierre deux coups : en finir avec *Le Journal*, dont la référence au modèle espagnol tourne à l'obsession, et réduire en même temps Youssoufi à l'état d'épave politique. En d'autres termes, *Le Journal* « doit être interdit mais la décision doit être juridiquement prise par Youssoufi ». Celui-ci est présenté par Azoulay comme un personnage aveuglé par le désir d'être reconduit au poste de Premier ministre, après les législatives de septembre 2002, et serait prêt à beaucoup de concessions.

Quelques jours après la publication de la fameuse lettre du Journal, Azoulay rend visite à Youssoufi dans son bureau du Palais royal, à Rabat. Il lui dit : « Cette lettre a fait beaucoup de mal à Sa Majesté et à des personnages pour lesquels il a de l'admiration et un grand respect. Vous en faites partie, Monsieur le Premier ministre, et Sa Majesté veut collaborer avec vous dans un climat de confiance mutuelle³¹. » Le conseiller royal propose alors à Youssoufi d'interdire *Le Journal* par décret du Premier ministre en précisant que tel est bien le souhait du roi.

La métamorphose

Né en 1997 dans un contexte d'espérance et de promesses de changement, *Le Journal* était surnommé l'« enfant de l'alternance ». Son interdiction en décembre 2000 a marqué négativement l'expérience gouvernementale d'Abderrahman Youssoufi ainsi que son long parcours de défenseur des droits de l'homme. En acceptant de signer lui-même le décret d'interdiction de cette publication, Youssoufi voulait-il signifier au roi qu'il était « prêt à tout » pour être reconduit à son poste ? L'explication revient souvent dans les témoignages de ses proches, mais la suite des événements va bouleverser ces interprétations et révéler une nouvelle facette du nouveau souverain.

Au soir des législatives du 27 septembre 2002, les premières élections sous le règne de Mohammed VI, le parti de Youssoufi obtient le plus grand nombre de sièges au Parlement. Sa reconduite à la tête du gouvernement est donc sur toutes les lèvres. Certes, la Constitution marocaine, à l'époque, permet au roi de nommer en toute liberté le Premier ministre qui lui plaît, mais, au sein de l'USFP, on est persuadé que tel sera le choix de Mohammed VI. Youssoufi a montré beaucoup de souplesse politique, il a fait des concessions portant sur ce qu'il considérait jusque-là comme des fondamentaux – notamment en matière de liberté d'expression – et il se présente au lendemain du scrutin comme l'homme d'une transition douce, de la stabilité et de la modération. Et pourtant...

Le 2 octobre, Youssoufi est invité à se présenter au palais royal de Marrakech où le roi l'attend pour une cérémonie officielle. Il se prépare à la rencontre avec assurance et non sans une certaine émotion. Ses proches sont sereins. Leur parti n'a pas décroché la

majorité absolue, certes, mais il a obtenu le plus grand nombre de sièges. Pour sa première grande nomination depuis son accession au pouvoir, Mohammed VI a toutes raisons d'opter pour la « logique démocratique » et de reconduire Youssoufi à la tête du gouvernement. Celui-ci prend alors la route de Marrakech, ce vendredi en début d'après-midi, vêtu de l'habit traditionnel qui symbolise la soumission au Makhzen³² : une djellaba blanche dont le capuchon, du même blanc, est soigneusement serré autour de la tête.

Dans un entretien avec l'auteur, l'un des dirigeants de l'USFP a précisé que la rencontre de Youssoufi avec le roi n'a duré qu'une dizaine de minutes. Mohammed VI aurait pris son Premier ministre au dépourvu en lui déclarant d'entrée de jeu : « Nous avons décidé de nommer M. Driss Jettou³³ au poste de Premier ministre. »

Pour Youssoufi, c'est un coup de massue. « Ses jambes avaient du mal à le porter », commente l'un de ses proches.

« Majesté, c'est une décision qui va à l'encontre de la logique démocratique... », aurait protesté le vieux chef de l'USFP. Mohammed VI décide alors d'esquiver et parvient à contourner l'amertume de son interlocuteur : « Mais on m'a dit que la fonction [de Premier ministre] ne t'intéressait plus... »

Quelques minutes ont suffi au jeune roi pour mettre un terme à une carrière politique de plus de quarante ans. Pour le monarque, il fallait se débarrasser de ce vieux leader, devenu encombrant trois ans après le décès d'Hassan II, et profiter pleinement des très larges pouvoirs que lui offrait la Constitution. C'est le début d'une période qui va lui permettre enfin de régner et de gouverner sans entraves.

Les ministres ? Même pas des collaborateurs

Il est vrai que pour être reconduit au poste de Premier ministre, Youssoufi avait multiplié les concessions, mais cela n'a pas suffi. Sa mise à l'écart a montré que le nouveau roi peut faire preuve à la fois de dureté et d'habileté. Sa décision d'écarter Youssoufi a aussi montré sa volonté de gouverner à sa guise, voire seul. Le Premier

ministre ? Les ministres ? Ce ne sont pas même des « collaborateurs », disait Hassan II. De simples fonctionnaires à la tête de leurs ministères respectifs, selon la Constitution.

À la différence de ce qu'on appelle l'« entourage royal », composé d'anciens camarades de classe du roi, les ministres ne font pas partie du cercle des décideurs.

Face à la monarchie, « un bon ministre est un ministre effacé, qui ne discute pas », résume un ancien membre du gouvernement Youssoufi. Un épisode en est la parfaite illustration. En décembre 2009, lors du Festival international du film de Marrakech (FIFM), une soirée est organisée par le prince Moulay Rachid, le frère cadet du roi, dans sa résidence au cœur de la Ville ocre³⁴. Des artistes et des personnalités marocaines et étrangères du monde politique, de la finance et du spectacle sont conviés chaque année à cette soirée par le prince, qui est par ailleurs le président d'honneur du FIFM.

Le roi Mohammed VI accompagné de son épouse la princesse Lalla Salma et de leur fille, la princesse Lalla Khadija, alors âgée d'à peine deux ans et demi, sont également présents à cette soirée.

Les rites du Palais veulent que le roi soit toujours « celui qui invite », même si la soirée se déroule en l'occurrence dans la résidence de Moulay Rachid. L'événement est présenté par le journal télévisé du soir de la manière suivante : « Sa Majesté a organisé un dîner en l'honneur » de son frère cadet et de ses invités dans la résidence de ce dernier.

Au cours de ce type de soirée, le roi fait une brève apparition devant « ses hôtes ». Il leur adresse un signe de la main avant de s'éclipser dans la pièce qui lui est réservée, ou ailleurs. Ce soir-là, deux personnes se retrouvent nez à nez avec le monarque et ses proches à l'entrée de la « pièce réservée », à laquelle ils ont pu accéder sans que la sécurité royale s'en aperçoive. La faute est monumentale. Le monarque et son frère sont fous de rage. Le chef de la sécurité, qui sera par la suite écarté ainsi que son équipe, est sommé de présenter un rapport détaillé. Les deux individus sont arrêtés et interrogés. Il s'agit de deux « journalistes locaux », des

« pique-assiettes », selon notre témoin, qui ont réussi à s'infiltrer dans la résidence princière en trompant la vigilance des services de sécurité. L'un des responsables du festival a précisé à l'auteur que ces deux « journalistes » étaient assis près de l'ancien ministre de la Communication, Nabil Benabdellah, et discutaient avec lui.

Interrogé par l'un des patrons de la sécurité royale, M. Benabdellah tente de se « disculper » en « assurant » qu'il ne connaissait pas les deux « intrus », mais s'était retrouvé assis près d'eux par le plus grand des hasards.

« On voyait un ministre traité comme un petit malfrat par un responsable de la sécurité royale. C'était impressionnant! » précise ce témoin qui a requis l'anonymat.

Pas d'interviews aux journalistes marocains

L'indifférence du roi à l'égard de « ses ministres » n'a d'égale que son dédain des journalistes marocains. Comme son père, Mohammed VI n'a jamais accordé le moindre entretien à un organe de presse marocain. L'institution royale n'admet pas qu'un journaliste marocain se mette face au roi et l'interroge comme n'importe quel autre acteur politique. En revanche, les journalistes européens, notamment français, restent convoités. « Hassan II s'en délectait. Il convoquait de temps en temps son ministre de l'Intérieur, Driss Basri, et lui ordonnait de faire le tour des "journalistes" européens, notamment français – les plus lisses, bien sûr – pour animer ces fameuses conférences de presse dont se souviennent encore les Marocains. Face à leurs questions parfois stupides, Hassan II se livrait à un véritable show qui impressionnait tout le monde. Je pense que, pour lui, ce n'était pas seulement une simple opération de communication, mais besoin un mégalomanie », se remémore un ancien journaliste de l'agence officielle marocaine MAP.« Nous devions contacter ces journalistes, les briefer sur les questions, leur expliquer les détails de leur séjour au royaume, tous frais payés, bien sûr », poursuit-il.

Comme son père, l'actuel monarque est irrité par les critiques, surtout lorsqu'elles émanent de la presse marocaine.

À une question d'un journaliste du *Figaro* (4 septembre 2001) sur ses relations avec les journalistes de son pays, Mohammed VI a déclaré : « La liberté, ce n'est pas l'anarchie. La critique est constructive, pas la délation. La liberté de la presse, ce n'est pas que n'importe qui écrive n'importe quoi sur n'importe qui. Il faut écrire en respectant les faits, même quand ils sont moins excitants que le fantasme de ceux qui ont choisi de critiquer pour critiquer. Mais, au Maroc comme ailleurs, les faits têtus imposeront leurs propres sanctions à ceux qui veulent les ignorer... »

L'hiba

C'est dans cette logique de tension que le jeune monarque va construire ses rapports avec les journalistes critiques. Quelques mois après son accession au trône, il donne des instructions précises à son entourage : L'hiba du Palais doit être préservée.

L'hiba est un terme du dialecte marocain inspiré de l'arabe classique. Il peut signifier une chose et son contraire : un mélange de prestige, de crainte, de peur et de charisme. Il renvoie à des fantasmes orientaux liés à l'imaginaire collectif tant des populations que des dirigeants musulmans. « Lorsqu'il a accédé au pouvoir, "M6" a constaté que certains journaux de la nouvelle génération avaient tendance à traiter la monarchie comme une institution parmi d'autres, c'est-à-dire comme le Parlement, le gouvernement, etc. Et que, dans leurs articles, par exemple, le roi est écrit avec un "r" minuscule, sans être précédé de la formule "Sa Majesté". Pour lui et son entourage, c'était là une atteinte à l'hiba du Palais », souligne ce diplomate qui a ses entrées au Palais royal.

Un jour d'automne 1999, quelques mois seulement après la mort d'Hassan II, le téléphone portable d'Aboubakr Jamaï, cofondateur du *Journal*, à l'époque son directeur de la publication, sonne :

« C'était André Azoulay, le conseiller économique du roi. Il me demande de venir le voir d'urgence dans son bureau au Palais royal de Rabat. Il a tellement insisté que j'ai finalement accepté alors que c'était un jour de bouclage. Il m'a indiqué que c'était pour une affaire de la plus haute importance. C'était quelques mois après l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI. J'y suis allé avec Fadel³⁵ et Ali³⁶, qui sont restés au parking du Palais pendant que j'étais dans son bureau. Pendant que je parlais à Azoulay, Hassan Aourid³⁷ passait par là comme par hasard. Je rappelle que M. Aourid venait d'être nommé porte-parole du Palais et aimait bien se présenter comme un intellectuel ouvert, quelque peu rebelle. D'ailleurs, il tenait à l'époque une chronique au Journal. Il me dit : qu'est-ce que tu fais ici ? Je lui réponds que M. Azoulay souhaite discuter avec moi d'un sujet de la plus haute importance. Aourid reste avec nous. Pendant un quart d'heure, André Azoulay me tient alors un discours non pas sur la monarchie marocaine, mais sur le Makhzen. André Azoulay, le visage de la modernité du cabinet royal, m'a parlé de la centralité et de l'importance du Makhzen! Il m'a dit notamment : faites attention, si vous vous attaquez au Makhzen, vous vous attaquez aux Marocains. Je ne suis pas né de la dernière pluie, je savais qu'au cabinet royal, il y avait des micros partout, et j'avais bien compris qu'il ne me parlait pas, mais parlait à travers moi. Qu'il y avait quelqu'un d'autre qui nous écoutait et pour lequel on enregistrait. Le comble, c'est que Hassan Aourid s'y est mis lui aussi : "Est-ce que voulez foutre le feu au pays ?" À un moment, il a même lancé : "Estce que voulez que le Maroc devienne l'Algérie ?" À la fin, Azoulay a fini par me dire : "Quand vous parlez de Sa Majesté il faut écrire Sa Majesté. Il ne faut pas écrire le roi, mais Sa Majesté !" Pour moi, c'était une grosse gifle. Il faut dire qu'au Journal, il n'y avait pas d'instructions sur ce plan. Chaque journaliste écrivait ce qu'il voulait : Sa Majesté ou bien le roi tout court. Je suis sorti du bureau d'Azoulay et j'ai dit aussitôt à Fadel et Ali qui m'attendaient dans la voiture : "Les mecs, ça y est, c'est cuit, c'est terminé. Je peux vous assurer que ces gens-là ne vont rien réformer, et c'est très mal parti !" J'ai réfléchi en me disant que face à tous les problèmes du monde, aux grands défis du Maroc, voilà que des gens comme ces gens-là passent leur temps à se creuser la tête pour obtenir que la presse écrive "Sa Majesté !" Ça s'est passé fin octobre, début

novembre 1999. Depuis ce jour-là, les journalistes du *Journal* n'ont plus écrit Sa Majesté³⁸... »

La fermeture du *Journal* en janvier 2010 par les autorités judiciaires, après qu'il eut été asphyxié financièrement, a constitué l'acte de décès du dernier titre indépendant du pays.

Aujourd'hui, à cause de leur dépendance vis-à-vis des annonceurs et des groupes financiers, les journaux marocains évitent soigneusement de critiquer tout ce qui se rapporte au roi et à son entourage, autrement dit au vrai pouvoir. Certains journalistes ont été contraints de créer des sites d'information, avec des moyens humains et du matériel limité, pour pouvoir franchir les « lignes rouges » (monarchie, islam, Sahara occidental) avec un minimum de liberté. Mais, à côté de la pression financière des annonceurs, la justice, prononcée au nom du roi, est également utilisée pour préserver l'hiba du Palais et la quasi-sacralité du monarque. Un dernier cas significatif a été celui d'Ali Anouzla, directeur de lakome.com, site d'information critique à l'égard du pouvoir personnel de Mohammed VI.

Le 17 septembre 2013 au matin, une dizaine de policiers arrêtent ce journaliste à son domicile à Rabat. Il est conduit au siège de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) de Maârif, à Casablanca, où sont interrogés les gens soupçonnés de « terrorisme. » Ali Anouzla est maintenu huit jours en garde à vue dans les locaux de la DGSN, comme l'exige la loi antiterroriste adoptée en 2003, avant d'être inculpé pour « assistance matérielle », « apologie » et « incitation à l'exécution d'actes terroristes ». Le parquet de Rabat lui reproche d'avoir établi un « lien » renvoyant au blog du journaliste espagnol Ignacio Cembrero, où une vidéo d'Al-Qaïda fustigeant la monarchie marocaine était disponible.

Pour les ONG de défense de la liberté d'expression, l'arrestation de ce journaliste connu pour ses positions laïques est un fait de l'arbitraire. Pour ses proches et amis, elle ne constitue pas une surprise : Ali Anouzla était depuis quelques mois dans la ligne de mire des autorités après la diffusion d'une série de dossiers critiques sur Mohammed VI et son entourage. Il était l'un des rares

journalistes à avoir réclamé des explications sur les absences répétées et prolongées de Mohammed VI sous couvert de « voyages privés » aussi bien en France qu'aux États-Unis ou aux Émirats. C'est également son site qui a révélé en août 2013 le scandale de la grâce royale accordée à un pédophile espagnol condamné à trente ans de prison pour avoir violé onze mineurs marocains à Kénitra, petite ville située à 40 kilomètres au nord de Rabat. Ali Anouzla était par ailleurs un des rares journalistes marocains à oser critiquer la gestion maladroite de la question du Sahara occidental par le roi et ses proches conseillers.

Son arrestation sous le motif d'« incitation au terrorisme » n'a donc pas surpris beaucoup de monde parmi les lecteurs du journaliste. Une campagne à l'intérieur et hors du Maroc a aussitôt été déclenchée. Pour Reporters sans frontières (RSF), « Ali Anouzla paie le prix de son indépendance, de sa liberté de ton, et de son combat pour la liberté de presse dans son pays ». Le 3 octobre 2013. les États-Unis se sont dits ouvertement « préoccupés » par cette arrestation. « La décision du gouvernement marocain d'inculper M. Anouzla nous inquiète. Nous soutenons les libertés d'expression et de la presse et, comme nous l'affirmons en permanence, les droits universels font partie intégrante de toute vie en société. Nous exhortons les autorités marocaines à traiter cette affaire de manière juste et transparente, conformément au droit marocain et aux obligations internationales du Maroc », déclara Marie Harf, porte-parole adjointe du département d'État américain lors d'un point de presse.

De Casablanca, Ali Anouzla a été transféré à la prison de Salé, près de Rabat, où il devait comparaître devant un juge qui déciderait de son assignation ou non devant un tribunal. Entre-temps, la mobilisation en faveur du journaliste s'est poursuivie à quelques jours d'une rencontre entre Mohammed VI et Barack Obama, le 22 novembre 2013. Les deux hommes ne s'étaient jamais rencontrés, malgré les multiples démarches de la diplomatie marocaine à Washington, depuis l'élection du président américain en 2008. Pour l'entourage royal, il n'est pas question que l'affaire Anouzla plane sur cette rencontre. Le 14 octobre 2013, le journaliste

reçoit dans sa cellule la visite de Mohammed Semlali, avocat proche de Fouad Ali El Himma. Un deal est proposé au directeur de *lakome*: il doit annoncer la suspension de son site en contrepartie de sa libération... provisoire. Un communiqué est rédigé dans la foulée. Anouzla y déclare qu'en « tant que directeur de publication » du site, il ne peut assumer « la responsabilité morale et juridique » de ce qui s'y écrit, et annonce donc sa « fermeture provisoire ».

Y a-t-il eu des pressions exercées sur le journaliste ? Ses avocats, qui n'ont pas été informés de sa décision, sont pris de court et décident de se retirer du dossier. Une semaine plus tard, le 25 octobre 2013, Ali Anouzla est « libéré » par le juge. Le 22 novembre, la rencontre « M6 » — Obama a eu lieu à la Maison Blanche. L'affaire Anouzla est absente de la discussion entre les deux chefs d'État, même si le journaliste en liberté provisoire reste aujourd'hui encore poursuivi, et le site *lakome* toujours fermé.

- 5 Jean Daniel, Soleils d'hiver, Grasset, 2000.
- 6 Entretien avec l'auteur.
- 7 Héritage du passé esclavagiste du monde arabo-musulman, le mot *Moulay* signifie littéralement « mon maître ». Les princes ne sont pas les seuls à l'ajouter officiellement à leur prénom, des familles marocaines en font de même pour leurs rejetons, notamment les aînés, en le mentionnant dans l'état civil. Pour les princesses, c'est le terme *Lalla*, qui signifie « Madame » ou « ma patronne », qui est utilisé.
- 8 L'intérêt pour la personnalité du roi, son parcours, sa trajectoire, voire son état de santé ne relève pas de la sphère strictement privée. Mais celle-ci n'entre pas dans ce chapitre.
- 9 En 2009, le site d'information *Bakchich* révèle le montant du loyer de son appartement de « fonction » à Neuilly-sur-Seine : 8 300 euros par mois.
 - 10 Entretien avec l'auteur, début 2011.
- 11 Fouad Ali El Himma est l'un des hommes les plus proches du souverain. Cette proximité lui permet de peser sur les décisions les plus importantes du monarque. Certains vont jusqu'à le surnommer le « vice-roi ».
- 12 Mohamed Rochdi Chraïbi est également un ancien camarade de classe du roi au Collège royal de Rabat. Il ne bénéficie pas de la même proximité qu'El Himma, mais, étant le chef du cabinet royal, il joue un rôle important dans le processus de décision.

- 13 Fils d'un ancien médecin du roi tué lors du coup d'État de Skhirat perpétré contre Hassan II, en juillet 1971, Fadel Benyaich est le seul hispanophone de l'entourage royal, sa mère étant espagnole. Il est également un ancien camarade de classe du roi. En décembre 2013, Mohammed VI l'a nommé ambassadeur du Maroc à Madrid.
- 14 Deux enclaves situées au nord du Maroc mais sous souveraineté espagnole. Les autorités marocaines les revendiquent parfois pour faire pression sur leur voisin du nord.
 - 15 Entretien avec l'auteur.
- 16 Le mouvement indépendantiste qui revendique l'indépendance du Sahara occidental, région administrée depuis 1975 par le Maroc. La souveraineté du royaume chérifien sur le Sahara occidental est jusqu'à aujourd'hui non reconnue par l'ONU.
- 17 Les minutes de cette rencontre ont été révélées par *Le Journal hebdomadaire* du 10 au 17 mars 2006.
 - 18 Entretien avec l'auteur.
- 19 Catherine Graciet et Éric Laurent, *Le roi prédateur*, Paris, Seuil, 2012, p. 39.
- 20 Cette scène a été rapportée à l'auteur par un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur aujourd'hui à la retraite.
- 21 Comme en France, les « services secrets » sont plus connus sous le nom de DST (Direction de la surveillance du territoire) même si, au Maroc, l'appellation officielle est : Direction générale de la surveillance du territoire (DGST).
 - 22 Voir Le Matin du Sahara (officiel) du 29 janvier 2014.
 - 23 Voir *Le Journal de Tanger* (local) du 1^{er} août 2012.
 - 24 Loi de finances de 2014.
- 25 Né en 1928, Abraham Serfaty a été l'un des opposants les plus célèbres au régime d'Hassan II. Arrêté en 1972, puis en 1974, il est condamné la même année à la prison à vie. Il y a passé dix-huit ans. En septembre 1992, le jour de sa libération, Hassan II l'expulse du

Maroc vers la France, arguant qu'il était de nationalité... brésilienne ! Il est décédé à Marrakech en novembre 2010.

- 26 Interview du roi Mohammed VI au magazine américain *Time* du 20 juin 2000.
- 27 Célèbre opposant au roi Hassan II, Ben Barka a été enlevé au cœur de Paris le 29 octobre 1965 devant la brasserie *Lipp*, boulevard Saint-Germain, où il avait rendez-vous avec un réalisateur. Son corps n'a jamais été retrouvé. Si Hassan II a donné l'ordre de l'enlèvement, le général Mohammed Oufkir, ancien officier colonial devenu avec l'indépendance l'homme fort du régime, figurait au nombre des exécutants.
- 28 Abderrahim Bouabid est l'un des fondateurs de l'USFP. Né en 1922 et mort soixante-dix ans plus tard, Bouabid avait fait partie de la délégation qui négocia, avec le gouvernement Guy Mollet, les accords qui consacreront, en mars 1956, l'abrogation du protectorat français sur le Maroc. Hassan II, dit-on, répétait à ses courtisans qu'il « rêvait de gouverner avec Bouabid », lequel se présentait à l'époque, comme un « vrai démocrate ».
- 29 Fqih Mohamed Basri s'est exilé en France de 1966 à 1995. Il est décédé au Maroc en octobre 2003 à l'âge de 73 ans. En 2002, lors d'un entretien avec l'auteur, publié dans *Le Journal*, Fqih Mohamed Basri a confirmé l'authenticité de la lettre.
- 30 Construit à l'intérieur d'une caserne à Tazmamart, petit village du Sud marocain, ce bagne a « accueilli » notamment les militaires accusés d'avoir participé au coup d'État de juillet 1971 contre le roi Hassan II, au palais de Skhirat, station balnéaire située à 40 kilomètres au sud de Rabat. Les militaires y ont passé plus de dixhuit ans et certains y ont laissé la vie.
- 31 Ces propos ont été rapportés à l'auteur par Abdelaziz Nouaydi, ancien membre du cabinet de Youssoufi chargé des questions des droits de l'homme.
- 32 Makhzen, dont l'origine est le vocable français « magasin », renvoie tout simplement au Palais, mais nombre de « spécialistes » marocains et étrangers lui ont accolé plusieurs significations : ce serait ainsi une structure autoritaire, chargée de codes et de

comportements tout aussi autoritaires, le tout surplombé par la monarchie.

- 33 Né en 1945, Driss Jettou est un homme d'affaires sans appartenance politique qui a géré pendant un certain temps la fortune du roi Hassan II avant de devenir, entre 1993 et 1998, ministre du Commerce et de l'Industrie, puis ministre de l'Intérieur de 2001 à 2002.
- 34 Marrakech est surnommée la « Ville ocre » en raison de la couleur rouge de ses bâtiments.
- 35 Fadel Iraki, homme d'affaires respecté, était l'actionnaire majoritaire du *Journal*. Il a pendant longtemps « porté » cette publication, lui permettant de continuer à paraître malgré les pressions de toute sorte auquel il fit face avec beaucoup de courage.
- 36 Ali Amar est le cofondateur, avec Aboubakr Jamaï, du *Journal* dont il était jusqu'en 2008 le directeur de la rédaction.
- 37 Ancien camarade de classe du roi, Hassan Aourid était, au début du règne de Mohammed VI, porte-parole du Palais et tenait une chronique au *Journal*.
- 38 Extrait de l'intervention d'Aboubakr Jamaï à « l'Espace Magh », à Bruxelles, le 16 février 2013, lors d'une conférence sur « *Le Journal*, histoire d'une illusion » organisée par Radouane Baroudi, à laquelle participèrent les anciens responsables de cette publication, dont l'auteur en tant qu'ancien rédacteur en chef et éditorialiste.

Chapitre II

Petit pape musulman

« Tous les exégètes vous le diront. Mahomet a apporté quelque chose de plus : la législation. Tout le code civil arabe est dans le Coran. Celui-ci établit la façon de se marier, d'hériter, d'avoir des enfants... »

Hassan II au *Figaro*, 29-30 avril 1996

« Le Maroc n'est pas un pays laïc. C'est un royaume dans lequel l'islam est la religion d'État [...] Cet islam est présent dans notre vie de tous les jours. »

Mohammed VI à *El País*, 16 janvier 2005

L'islam n'est pas seulement une foi, ou une pratique mystique. C'est aussi et surtout un ensemble de règles ayant une dimension temporelle forte, régissant divers aspects de la vie sociale la plus quotidienne : mariage, divorce, héritage, relations sexuelles, mais aussi politique économique, gouvernement des hommes et des États. En clair, l'islam est aussi une religion politique, ainsi que le montre l'extrait suivant du Coran : « Ô Croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager... » (Sourate des Femmes, verset 59).

Aucune forme de sécularisation n'est permise dans cet islam et les Marocains sont tous considérés comme des musulmans, toute tentative visant à les convertir à une autre religion étant strictement interdite. Le code pénal marocain punit en effet de six mois à trois ans de prison « quiconque emploie des moyens de séduction dans le but d'ébranler la foi d'un musulman ou de le convertir à une autre religion ».

Par ailleurs, l'État est officiellement islamique, et le concept de Nation renvoie à la communauté des musulmans. Les non-croyants, eux, sont censés ne pas exister, même s'il arrive à certains d'entre eux – les plus médiatisés notamment – d'exprimer ouvertement leur « non-croyance ». Dans certains pays comme l'Iran ou l'Arabie saoudite, un tel acte est considéré comme un délit d'opinion dont la sanction peut aller jusqu'à la peine de mort. Aujourd'hui, grâce à la révolution numérique où les réseaux de communication sont devenus planétaires, où la diversité culturelle et cultuelle tente de s'imposer en dépit de la montée des fondamentalismes religieux, les sociétés arabo-musulmanes sont appelées à procéder à des choix douloureux mais inexorables³⁹. Certains penseurs musulmans le soulignent depuis plusieurs années : des ruptures profondes doivent être opérées pour arracher au sous-développement politique, religieux et intellectuel des sociétés qui y sont plongées depuis des siècles.

Au Maroc, le roi Mohammed VI est à la fois un chef politique et religieux. Ses pouvoirs, qui en font le chef incontesté de l'exécutif, sont légitimés, on l'a dit, par sa dimension religieuse de « Commandeur des croyants ». L'imbrication de ces statuts politique et religieux est entretenue par un rite moyenâgeux : la cérémonie d'allégeance, ou Bey'a.

Légitimer le politique par le religieux

Le fondement de la *Bey'a* est religieux : c'est une forme de soumission à un homme élevé au rang de chef, une adhésion à un pacte qui ne recèle aucun programme politique rationnel. Elle puise ses fondements historico-religieux dans un fait qui se serait déroulé

à l'époque du prophète Mahomet, lorsque celui-ci s'installa à Médine, fuyant La Mecque où sa vie était en danger. Cette installation parmi quelques tribus arabes et juives qui lui auraient fait « allégeance » correspond à une rupture nette dans son parcours : à son statut initial de Prophète s'est ajouté celui d'homme politique et de chef militaire.

Au Maroc, la *Bey'a* se déroule chaque année dans le Méchouar, l'immense cour du Palais royal de Rabat, le 30 juillet, jour où Mohammed VI a accédé au pouvoir après le décès de son père Hassan II, en 1999.

Des centaines de hauts fonctionnaires de l'administration marocaine, auxquels se joignent les ministres, les dignitaires du régime ainsi que la plupart des élus locaux et des hauts gradés de l'armée, de la police et des services de renseignements, sont convoqués dès le matin du 30 juillet de chaque année dans le Méchouar au centre duquel trône la Grande Mosquée « Ahl Fass⁴⁰ ».

Debout, mains croisées sur le bas-ventre, vêtus de djellabas blanches, le capuchon soigneusement serré autour de la tête, ils attendent l'arrivée du monarque pendant des heures sous un soleil de plomb.

Monté sur un cheval, protégé d'une ombrelle, le roi peut surgir à tout moment du grand portail du palais. Il est entouré d'hommes noirs emmaillotés de tenues immaculées. Il se campe face à ces centaines de dignitaires qui se prosternent devant lui par vagues successives, de la même manière que les musulmans accomplissent leur prière tournés vers La Mecque : en pliant leur corps en équerre dans une position de soumission⁴¹.

La cérémonie dure près d'une heure. Le roi, son fils, le prince héritier Moulay Hassan (né en mai 2003), et son frère cadet, le prince Moulay Rachid (né en juin 1970), saluent ensuite une centaine de hauts dignitaires civils et militaires parmi lesquels des généraux, les ministres, les présidents du Parlement et de la Cour constitutionnelle. À la file indienne, ils se courbent pour baiser la main du roi, puis celles de son fils et de son frère.

En 2012, des dizaines de militants du Mouvement du 20 février avaient manifesté pacifiquement contre cette cérémonie qui, selon eux, « donne une image dégradante des Marocains ». C'était la première fois que des manifestants contestaient la cérémonie de la *Bey'a*. Réuni devant le Parlement, dans le centre de Rabat, le rassemblement fut durement réprimé par la police qui n'épargna pas les journalistes⁴² venus le couvrir.

Le père Fouettard

Dans la cérémonie de la *Bey'a* au Maroc, le sacré ne fait qu'un avec le temporel, le religieux avec le politique. Mélange des genres : le Commandeur des croyants se confond avec le chef de l'État appelé communément « Patron », ou, en arabe dialectal, *Mâallem*.

Ce terme est souvent utilisé par les Marocains pour souligner le caractère transcendant du roi, mais aussi pour exprimer de la gravité, voire une certaine crainte. Il signifie littéralement « maître artisan » : celui qui, à l'intérieur de son atelier, sait mieux que tout autre ; celui à qui l'on doit ce que l'on sait, qui nous apprend le métier, mais qui a également le pouvoir discrétionnaire d'évaluer, de juger, de punir, et de châtier selon ses propres critères.

Même s'ils peuvent être injustes ou abusifs, ses décisions et ses comportements ont toujours le préjugé favorable. À l'image du père Fouettard, il est celui qui agit « pour ton bien », qui punit « dans ton intérêt ».

Le terme *Mâallem* repose sur l'idée que les individus, appelés « sujets de Sa Majesté », n'ont pas les moyens intellectuels et matériels suffisants pour agir avec « discernement », de manière autonome et libre. Ils n'ont d'existence que dans le cadre du groupe auquel ils appartiennent et avec lequel ils forment une structure homogène, voire fermée : la Communauté des croyants qui suppose préalablement que tous les Marocains sont de bons musulmans.

Tenter de prendre ses distances par rapport à la Communauté est perçu comme une trahison, un acte individuel qui peut justifier le rejet⁴³ ou le recours à une violence légitime.

En s'appropriant dès le début des années 1960 certains thèmes mobilisateurs : l'islam, l'affaire du Sahara occidental (à partir de 1975), l'enracinement supposé d'une monarchie « vieille de plusieurs siècles⁴⁴ », une prétendue filiation directe du roi avec le prophète Mahomet, l'institution royale a érigé cette littérature en idéologie « légitimante » où l'islam occupe une place de choix.

Le « libre culte » et « l'exercice du culte »

Pour imposer son leadership sur la Communauté, la monarchie part du statut religieux qu'elle s'est octroyé unilatéralement depuis 1962 : « Le Roi, Amir Al Mouminine (Commandeur des croyants), veille au respect de l'islam. Il est le Garant du libre exercice du culte » (article 41 de l'actuelle Constitution).

Toutefois, le Commandeur des croyants est « garant » non pas de la « liberté du culte », mais du « libre exercice du culte ». La nuance est de taille : la liberté du culte n'est pas garantie par la Constitution.

Par ailleurs, le statut de Commandeur des croyants est étayé par la légende présentant le roi comme « descendant direct » de Mahomet, lequel n'a pas eu d'enfants mâles, mais dont la fille, Fatima Zahra, épousa Ali, l'un des premiers califes du Prophète.

Cette « légende » ne repose cependant sur aucun argument historique fiable. Elle est utilisée par la propagande officielle pour renforcer le statut du « chef religieux suprême » sur la communauté des musulmans marocains.

Enfin le « Commandeur des croyants » se présente également comme le « garant » des... libertés publiques : « Je veille... sur les libertés publiques, dont je suis le garant, pour que le champ politique soit ouvert à toutes les sensibilités politiques, tant qu'elles respectent scrupuleusement les règles démocratiques établies et les fondamentaux du pays » (interview du roi au quotidien *El País*, janvier 2005).

Pourquoi le roi du Maroc tient-il tant à ce statut de « chef des croyants », sorte de « petit pape musulman » trônant à l'ouest du monde arabe ?

Sur le plan interne, d'abord, l'objectif est de monopoliser le champ religieux en renforçant un « islam marocain » dont le monarque contrôlerait la forme (pratiques, rites, comportements vestimentaires, architecture des lieux cultuels, etc.) et le fond (islam moins politisé mais conservateur dès qu'il s'agit des revendications touchant de près ou de loin aux libertés individuelles : libertés d'opinion et de conscience, libertés sexuelles, rapports homme-femme, etc.).

Un an après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, le roi Mohammed VI a tracé les contours de cet islam marocain dans un discours à la Nation, en faisant le lien entre le Commandeur des croyants qu'il est, d'une part, et le prophète Mahomet et Dieu, d'autre part : « Cet islam [marocain], les Marocains l'ont fait leur parce qu'il est en accord avec le bon sens et leurs dispositions naturelles, ainsi qu'avec leur identité unifiée par l'obéissance à Dieu, au Prophète et au Commandeur des Croyants, Amiral Mouminine, auquel ils ont confié, par leur allégeance, le soin de prendre en main leurs affaires. Aussi les a-t-il protégés contre toutes les hérésies et tous les maux causés par les sectaires qui se sont placés en dehors de la Sunna et du consensus de la communauté. »

Dons sonnants et trébuchants...

Pour stimuler l'islam « marocain » contre le wahhabisme venu notamment d'Arabie saoudite, le roi n'hésite pas à renforcer les zaouïas, ces confréries qui étaient autrefois des centres de méditation soufie, et un facteur de cohésion des tribus marocaines contre l'envahisseur étranger. C'est par exemple grâce à ces zaouïas que les Ottomans n'ont pu occuper le Maroc, seule exception dans l'ensemble du monde arabo-musulman.

Aujourd'hui, certaines zaouïas sont devenues des structures clientélistes qui utilisent le fait religieux à des fins lucratives. Chaque année, des « dons royaux » sont accordés à ces confréries. En contrepartie, elles expriment par des communiqués leur « sentiment de loyalisme et de fidélité à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amiral Mouminine, ainsi que leur indéfectible attachement au glorieux trône alaouite⁴⁵ »

La plus emblématique de ces Zaouïas est celle dite « Boudchichia », dont le « Maître », une sorte de gourou musulman appelé Cheikh Hamza, réside près de la ville d'Oujda, dans le nordest du Maroc. Pour s'assurer la « loyauté » de ce dernier, le roi a nommé son fils aîné au poste de gouverneur, équivalent du préfet en France mais doté de larges attributions en matière de gestion locale.

Les zaouïas sont souvent utilisées dans le domaine politique pour soutenir l'institution monarchique. En novembre 2011, à quelques jours du référendum sur la nouvelle Constitution, des milliers d'« adeptes » de différentes zaouïas (pour la plupart des imams et des petits fonctionnaires locaux du ministère des Affaires islamiques) ont été transportés en bus et en autocars à Casablanca. Objectif : briser les manifestations du Mouvement du 20 février qui réclament des réformes politiques et une limitation des pouvoirs du souverain.

En juillet 2004, Mohammed VI a lancé une « réforme » du champ religieux. Il a écarté la plupart des membres du Conseil supérieur des Oulémas⁴⁶ (dont le président est le roi) et les a remplacés par d'autres, tout en créant de nouveaux « Conseils » dans plusieurs villes, petites et grandes. Objectif : décentraliser l'islam marocain par un réaménagement territorial et opérer une véritable réorganisation administrative. D'énormes moyens matériels et humains ont été utilisés pour mettre en place cette opération en l'inscrivant dans la durée.

Les résultats escomptés n'ont cependant pas été au rendez-vous. Non seulement l'islam politique n'a pas faibli, mais il s'est renforcé. Lors des élections qui se sont déroulées le 25 novembre 2011, le Maroc n'a pas échappé à la grande percée islamiste qui a marqué l'après-Printemps arabe. C'est le Parti justice et développement (PJD, islamiste modéré, représenté au Parlement depuis 1997) qui a remporté ces élections. Son chef, Abdelilah Benkirane, a été nommé aussitôt chef de l'actuel gouvernement.

À côté du PJD qui reconnaît le statut religieux du roi et s'accommode de la nature non démocratique du régime, un autre courant important de l'islamisme politique existe et ne cesse de se renforcer : le mouvement Justice et Bienfaisance dont le fondateur

est Abdessalam Yassine⁴⁷. Ce mouvement est l'un des plus importants au Maroc. Selon une source de la Direction de la surveillance du territoire (DST), il compterait entre 40 000 et 50 000 militants, et au moins quatre fois plus de sympathisants. Sa capacité de mobilisation est considérable et il pourrait menacer la stabilité de la monarchie, selon des sources policières.

Les responsables de Justice et Bienfaisance ont toujours refusé de participer au jeu politique. À la presse occidentale, ils se présentent comme des « démocrates » et affirment que « le régime [marocain] n'est pas assez démocratique pour qu'on y participe ». Entre eux ils estiment que le régime de Mohammed VI, « tel un fruit blet, tombera de lui-même ».

Sur le plan externe, le statut de Commandeur des croyants est dirigé vers les « alliés » occidentaux du royaume : France et États-Unis notamment.

Au début de son règne, Mohammed VI fut souvent qualifié de « jeune roi moderne », incarnant un « islam modéré », meilleur « rempart contre la menace islamiste ». Les photos du roi en jean et sweet-shirt, entouré de sa « jeune » garde, se baladant dans Paris, paquet de cigarettes à la main, lunettes de soleil sur les yeux, sont perçues par une partie de la presse française comme un signe d'ouverture et de « modération » de la part de cet éternel « jeune » monarque. Son mariage avec une jeune informaticienne, Salma Bennani, devenue une « princesse⁴⁸ » que tout le monde peut regarder, est également présenté par les chancelleries et une partie de la presse occidentale comme un autre signe de l'esprit « moderne » de « M6 ».

Depuis son accession au pouvoir, les exemples de procès mettant en cause des journalistes, caricaturistes, voire de simples citoyens se comptent par dizaines. Ces cas sont variables : du simple fait divers dans une bourgade reculée aux procès médiatisés impliquant des gens de la presse et des médias.

En février 2012, un jeune de 17 ans, Walid Bahomane, est condamné à un an de prison ferme par le tribunal de Rabat. Son tort ? Avoir caricaturé le roi sur sa page Facebook. Cette décision de

justice résume à elle seule la problématique du pouvoir au Maroc : le monarque, auquel « respect est dû », selon la Constitution, est également un acteur important de l'exécutif qui ne saurait être critiqué et caricaturé.

Le 4 septembre 2007, un vieillard de 85 ans, Ahmed Nasser, prend l'autocar de Casablanca pour la ville de Settat où vit sa famille, à 30 kilomètres de la capitale économique. L'homme a quelques problèmes psychologiques, mais, selon ses proches, il est assez autonome. À une dizaine de kilomètres de Casablanca, une altercation se produit entre le conducteur du car et cet homme âgé. À un barrage de la gendarmerie royale, le vieillard est interpellé à bord et présenté le lendemain à un juge de Settat, qui le condamne à trois ans de prison ferme pour « atteinte aux valeurs sacrées du royaume ».

Ne supportant pas l'humidité de son cachot dans la prison rurale de Settat, Ahmed Nasser rend l'âme peu après, le 15 février 2008.

« Cette affaire est révoltante, mais en même temps, en tant que juge, j'essaie de me mettre à la place de celui qui l'a condamné. Vous savez, lorsqu'on vous présente un cas pareil et qu'on vous dit : "Ce monsieur a manqué de respect à Sa Majesté", vous n'avez pas beaucoup de marge... Vous êtes déjà conditionné. Vous vous dites : "Si je l'innocente, ma décision risque d'être mal interprétée par celui qui m'a nommé, c'est-à-dire par le roi. Alors on se dit, je le condamne et le roi pourra ensuite le gracier, puisque la Constitution lui confère ce pouvoir⁴⁹". »

« Mon mari se prend pour le roi. »

En 2007, au cours d'un procès en divorce à Béni Mellal, dans le centre du Maroc, la femme, analphabète, dit spontanément au juge : « Mon mari passe son temps à ne rien faire, il se prend pour le roi! » Cette phrase lui a coûté six mois de prison, dont deux ferme.

D'autres « affaires » sont plus médiatisées. En octobre 2001, le journaliste Ali Lmrabet publie dans son magazine *Demain* une information selon laquelle le palais royal de Skhirat, station balnéaire

située à 30 kilomètres au sud de Rabat, serait en vente. Il est arrêté quelques jours plus tard et présenté devant un juge à Rabat. Ceux qui ont assisté à ce procès⁵⁰ ont vu le juge, tenant entre ses mains une pierre, s'adresser au journaliste en ces termes : « Vous voyez cela ? C'est une simple pierre, mais si vous la mettez dans une mosquée ou un palais royal elle devient aussitôt pierre sacrée. » Lmrabet a finalement été condamné à quatre mois de prison ferme et à une amende de 3 000 euros, mais le juge ne l'a pas placé sous mandat de dépôt. En appel, la condamnation a été transformée en peine de prison avec sursis.

Cette « sacralisation » de l'institution monarchique s'étend parfois aux personnes liées à la famille royale, et donnent lieu à des situations de grande impunité. En novembre 2008, sur la corniche de Casablanca où la jeunesse dorée de cette métropole économique exhibe ses voitures le long de l'Atlantique, Hassan Yacoubi, époux de la princesse Lalla Amina, une des sœurs d'Hassan II décédée en 2011 à l'âge de 81 ans, est arrêté par un policier. Celui-ci voulait le verbaliser pour avoir grillé un feu rouge. Hors de lui, Yacoubi lance au fonctionnaire qui lui demande ses papiers : « Tu n'es qu'un moustique et tu me demandes mes papiers... Je suis ton maître et ton seigneur. » Devant l'incompréhension du jeune policier, il poursuit : « Tu crois que tu es le seul à posséder une arme ? Moi aussi j'en ai une. » Il sort alors de sa boîte à gants un revolver et tire à bout portant sur l'agent de la circulation qui s'écroule devant un groupe de badauds. Alors qu'il cherche à quitter précipitamment les lieux, sa voiture, un 4x4 Infinity noir, est cernée par la foule indignée et par quelques policiers qui le conduisent au commissariat le plus proche. Mais il est aussitôt relâché. Un journaliste qui a assisté à la scène rapporte ce qu'il a vu à la presse indépendante qui relaye l'information. L'affaire provoque l'indignation de l'opinion marocaine ainsi qu'un sentiment d'amertume au sein de la police. À l'instigation du Palais, les autorités tentent, dans la soirée, de se justifier à travers une « dépêche » de l'agence officielle MAP : Yacoubi « souffre depuis plusieurs années de la maladie de Korsakoff qui provoque une grave dégénérescence mentale... [il] suit plusieurs traitements psychiatriques depuis cinq ans [...] Depuis 1995, il avait un permis de port d'armes qui lui a été immédiatement retiré. »

Au lendemain de l'incident, l'hebdomadaire *Tel Quel* parvient à joindre le jeune policier de 30 ans sur son lit d'hôpital. À la question : « Qu'allez-vous faire maintenant ? », il répond : « Je ne peux pas déposer plainte moi-même. C'est à l'administration de prendre contact avec un avocat et de décider des suites à donner à l'affaire. Pour l'instant, je n'ai rien vu venir »…

- 40 « Les gens de Fès ».
- 41 Seuls la télévision publique et quelques organes de presse français triés sur le volet, comme *Paris-Match*, sont autorisés à « couvrir » cette cérémonie. Résultat : les « couvertures » sont parfois à l'image de la faveur. « Dans la chaleur moite [...] la famille royale au grand complet, les oulémas, walis, ministres, diplomates, hauts fonctionnaires et autres puissants dignitaires parés de leurs uniformes impeccables ou de leurs traditionnelles tenues marocaines, respectant un protocole immuable, sont fièrement allés s'incliner devant le souverain qui fête ses dix années de règne » (Caroline Pigozzi, *Paris-Match*, août 2009).
- 42 L'auteur, qui couvrait cette manifestation pour l'AFP, s'est retrouvé parmi les journalistes tabassés par la police marocaine.
- 43 L'exemple le plus significatif est le Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (Mali). En septembre 2009, en plein mois de ramadan, des jeunes laïcs décident d'organiser un pique-nique dans une forêt à Mohammedia, près de Casablanca, pour appeler à la suppression de l'article 222 qui punit de trois mois de prison ferme la rupture publique du jeûne pendant ce mois. La plupart d'entre eux furent arrêtés et présentés à un juge d'instruction qui les libéra le lendemain sous la pression médiatique.
- 44 « Depuis treize siècles que dure la monarchie marocaine, nous avons évolué dans ce cadre, et les Marocains le veulent ainsi »

³⁹ Fouad Zakariya, *Laïcité et islamisme, les Arabes à l'heure du choix*, Paris, La Découverte/Le Caire, Al Fikr, 1999, 166 pages.

(extrait de l'entretien accordé par Mohammed VI au *Figaro*, le 4 septembre 2001).

- 45 Extrait d'un communiqué des zaouïas Kadiria et Saddikia à Tanger, dans le nord du Maroc, après qu'un don royal leur eut été accordé en avril 2007. Ces communiqués sont rédigés chaque année au sein du ministère des Affaires islamiques après l'opération des « dons royaux », et publiés par l'agence officielle marocaine MAP
- 46 Le terme *Oulémas* signifie littéralement « savants » en arabe. Ce sont des théologiens officiels rattachés au ministère des Affaires islamiques.
- 47 Abdessalam Yassine est décédé en décembre 2012 à Rabat à l'âge de 84 ans. Plus de 100 000 personnes ont assisté à ses funérailles et accompagné sa dépouille en traversant les principales artères du centre-ville, de la mosquée Assouna jusqu'au cimetière des Martyrs où il est enterré.
- 48 À la différence de la Jordanie, par exemple, l'épouse du roi du Maroc ne porte pas le titre de reine.
- 49 Témoignage accordé par un juge qui a évidemment requis l'anonymat à l'auteur, en 2011.
 - 50 Parmi lesquels l'auteur.

Chapitre III

Sacrés pouvoirs

« C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. »

Montesquieu

Pour jauger de l'ampleur des pouvoirs du souverain, rappelons qu'il concentre à la fois les pouvoirs du président de la République française et ceux de son Premier ministre, qu'il dispose, en outre, d'un statut religieux qui l'érige en chef de tous les habitants du pays, considérés comme musulmans du simple fait qu'ils sont marocains⁵¹. Ce statut le place dans une situation de quasi-sacralité. De plus, à cet homme qui est l'alpha et l'oméga de l'exécutif, « respect est dû » (selon l'actuelle Constitution marocaine), expression floue qui laisse une grande marge d'interprétation aux juges dans un pays où la justice est prononcée au nom du même homme.

Mais quels sont les arguments le plus souvent avancés pour justifier toutes ces prérogatives ?

Les juristes du Palais

Certains juristes, marocains et français notamment, évoquent deux types de légitimité pour justifier l'étendue des pouvoirs politiques du roi : une légitimité historique et une légitimité religieuse.

Des universitaires bien connus dans le milieu académique ont échafaudé d'étonnantes argumentations pour légitimer les pouvoirs du roi du Maroc.

L'un d'eux est le doyen Georges Vedel, qui présida en 1992 le comité chargé par François Mitterrand d'élaborer un projet de

réforme de la Constitution de la V^e République. S'insurgeant contre ceux qui appelaient à la limitation des pouvoirs de la monarchie marocaine en s'inspirant notamment du modèle espagnol, Vedel écrivit : « La monarchie marocaine ne saurait être banalisée et rapprochée purement et simplement des monarchies européennes. Elle est riche de dimensions supplémentaires. On a noté la dimension religieuse à laquelle l'article 19 de la Constitution se réfère par les termes "Amir Al Mouminine" décidément intraduisibles en dépit de l'à-peu-près "Commandeur des croyants⁵²". » Entre le début de l'année 1990 et la fin de l'année 1993, le doyen Vedel, qui effectua des allers-retours réguliers entre Paris et Rabat (la première semaine de chaque mois pendant quatre années universitaires) pour dispenser des cours de droit comparé au prince Moulay Rachid, rédigea plusieurs articles défendant la légitimité « historique » du roi, argument justifiant l'étendue de ses pouvoirs. « Il faut marquer fortement l'enracinement historique très profond de l'institution monarchique [marocaine] : c'est elle qui a forgé depuis de longs siècles la Nation et l'État marocains, en avance sur tout leur environnement, c'est la monarchie qui [...] garantit à la fois la fidélité du Maroc à son identité nationale et religieuse et sa confrontation à la modernité. Le terme de "symbiose" par lequel on a souvent caractérisé le rapport entre l'institution monarchique et le peuple marocain n'est pas une figure de rhétorique⁵³. »

Le Maroc, « terre d'accueil »

Un autre juriste français, René-Jean Dupuy, professeur au Collège de France et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, a fait valoir quant à lui les « qualités » du royaume, « terre d'accueil attachée à ses traditions et au message divin » : « Le Maroc, royaume musulman, entend assumer les responsabilités d'un État tout à la fois ouvert au monde et fondamentalement attaché à ses traditions et au message spirituel qu'il a reçu de Dieu⁵⁴. »

Ce flot de littérature sous forme d'articles universitaires ne s'est pas tari après la mort du roi Hassan II. Il a resurgi avec le Printemps arabe à partir de février 2011.

Quelques jours après les manifestations pacifiques de jeunes marocains pour la démocratie, le 20 février 2011, Michel Rousset (80 ans), autre juriste français, ancien doyen de la faculté de droit de Grenoble, a ouvertement appelé le roi Mohammed VI à préserver ses pouvoirs avant de procéder à une quelconque réforme de la Constitution. Les « constantes sacrées et intangibles du Maroc doivent être maintenues », écrivit-il dans l'hebdomadaire Maroc-Hebdo. « La réforme devait se caler sur ces constantes : islam, religion de l'État ; Commanderie des Croyants monarchique ; unité nationale et intégrité territoriale ; volonté démocratique. C'est ce que l'on trouve finalement dans le fameux article 19⁵⁵ de la Constitution et l'on voit mal que l'on puisse retrancher quoi que ce soit à cette disposition fondamentale de la Constitution matérielle du Royaume avant même que d'avoir été inscrite pour la première fois dans un texte en 1962 ».

Ce juriste, l'un des courtisans de Driss Basri, faisait lui aussi des allers-retours France-Maroc (entre 1990 et 1993) pour donner des cours de droit administratif au prince Moulay Rachid.

Après la « religion », « l'histoire »

Parallèlement à la dimension religieuse, la « légitimité historique » invoque la lecture « historiciste » suivante : la monarchie marocaine, vieille de plusieurs siècles, est de ce fait un facteur de « stabilité », d'« unité », et une source de légitimité qui justifie les larges pouvoirs du roi.

Là encore, les universitaires du Palais rivalisent en « articles académiques » : « L'unicité du pouvoir [royal] est l'une des réalités fondamentales, clé de voûte et ciment du système constitutionnel marocain, l'invariant confirmé par les différentes chartes fondamentales... Elle signifie plus que la prééminence d'une autorité, mieux qu'un tissu constitutionnel hiérarchisé, davantage qu'une reconnaissance révérencieuse et symbolique : l'existence d'une seule puissance politique au sens fort du terme, d'une seule volonté, d'un seul maître du jeu politique. Ce rôle échoit

naturellement à l'institution qui bénéficie d'une légitimité plurielle, religieuse, historique et légalo-rationnelle : le Roi⁵⁶. »

L'auteur de ces lignes est Abdeltif Menouni, ancien président (de gauche) de l'Union nationale des étudiants du Maroc (1968), constitutionnaliste de renom.

Ceux qui justifient les pouvoirs de la monarchie par ses dimensions religieuse et historique avancent, on l'a vu, un argument devenu classique : le Commandeur des croyants serait un rempart contre la montée de l'islamisme et son corollaire, l'intégrisme. Toute revendication démocratique devrait être différée en attendant que ce(s) courant(s) disparaisse(nt) ou, au mieux, s'affaiblisse(nt).

Qu'en est-il maintenant des pouvoirs proprement politiques, dont la substance n'a pas changé malgré la réforme constitutionnelle liée au Printemps arabe en 2011 ?

Des pouvoirs absolus ou presque

Aux articles constitutionnels qui énoncent des « fondamentaux » liés le plus souvent au roi s'ajoutent ceux qui portent sur ses pouvoirs. Les premiers dotent la monarchie d'un statut abstrait qui dit « trop, mais pas assez » (selon la formule anglaise), et placent le roi à un niveau très élevé, le plus haut. Les seconds portent sur ses pouvoirs, énumérés de la manière la plus précise qui soit ; ils sont pour le moins étendus.

Concernant les « fondamentaux », la Constitution marocaine précise dès les premières lignes que « le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. Le régime du Royaume est fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs ». C'est là une contrevérité.

La définition de la monarchie parlementaire par le *Dictionnaire* constitutionnel⁵⁷, qui se réfère explicitement au modèle espagnol, ne correspond pas tout à fait aux dispositions de la Constitution marocaine : « La monarchie est aujourd'hui qualifiée, comme en Espagne, de constitutionnelle ou de parlementaire, lorsque le roi voit définir son statut et ses attributions par la constitution et inscrit son

action dans le cadre d'un régime proprement parlementaire⁵⁸. » Selon le même dictionnaire, un régime parlementaire est un régime « au sein duquel les pouvoirs publics collaborent et dépendent l'un de l'autre. Autrement dit, la "vie de ménage⁵⁹" (Léon Blum) ».

La « collaboration » et la « dépendance » des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, sont au fondement du principe de séparation des pouvoirs tel qu'il a été développé par Montesquieu dans la bible des juristes, *L'Esprit des lois*. Selon ce principe, les trois pouvoirs sont certes séparés, mais ils « collaborent » et interagissent, chacun ayant la possibilité de faire tomber l'autre.

Or, au Maroc, les pouvoirs exécutif et judiciaire sont à la fois dominés et contrôlés par le roi. Celui-ci préside le Conseil des ministres dans lequel la politique générale de l'État est déterminée et décidée par lui. Il nomme ensuite les juges, préside le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, et dans tous les tribunaux du Royaume les jugements sont prononcés en son nom.

Enfin, sur le plan législatif, les projets et propositions de lois doivent être avalisés par le roi en Conseil des ministres avant d'être présentés devant le Parlement. À défaut, ils pourraient être indéfiniment bloqués dans les tiroirs du Palais ou au secrétariat général du gouvernement, surnommé « le cimetière des textes ».

La monarchie : une affaire d'hommes

Chef religieux, chef politique, chef de l'État, au Maroc le roi est homme. Voilà un autre fondement de la Constitution marocaine : « La Couronne du Maroc et ses droits constitutionnels sont héréditaires et se transmettent de père en fils aux descendants mâles en ligne directe et par ordre de primogéniture de Sa Majesté le roi Mohammed VI, à moins que le roi ne désigne de son vivant un successeur, parmi ses fils, autre que son fils aîné. Lorsqu'il n'y a pas de descendants mâles en ligne directe, la succession au Trône est dévolue à la ligne collatérale mâle la plus proche et dans les mêmes conditions. »

Cette disposition, de même – entre autres – que les lois relatives à la part d'héritage de la femme (de moitié inférieure à celle des hommes, conformément au Coran), à la polygamie, au statut de la femme (qui reste assez inégalitaire, malgré la réforme du statut de la famille en 2004), continue de susciter des controverses dans un pays qui « réaffirme, dans le préambule de sa Constitution, son attachement aux droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus ».

Au Maroc où les femmes ont en charge 7 millions de ménages, soit plus de 19 % des foyers⁶⁰, de plus en plus de voix s'élèvent pour contester le fait qu'elles ne puissent hériter que de la moitié de ce qu'héritent les hommes.

Quant aux prérogatives du monarque, elles ont été préservées malgré les modifications constitutionnelles liées au Printemps arabe.

La manière dont les articles relatifs à la « politique générale » de l'État ont été rédigés pourrait faire croire que c'est le Premier ministre (appelé désormais « chef du gouvernement ») qui la détermine et la conduit, et que le souverain est absent du processus de l'action étatique. L'article 92 (modifié en novembre 2011) précise en effet que le chef du gouvernement « délibère de la politique générale de l'État AVANT sa présentation en Conseil des ministres ». Mais si on lit attentivement cet article, on constate que le vrai pouvoir, celui de « déterminer » et « conduire » la politique générale de l'État, appartient au roi, qui préside le Conseil des ministres, non au chef du gouvernement qui se contente de « délibérer ». L'article 20 de la Constitution de la V^e République française précise : « Le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. » La différence est évidente.

Le monarque dispose également d'un autre pouvoir important : la nomination des hauts fonctionnaires civils et militaires, prérogative qui lui permet de choisir à sa guise l'essentiel des dignitaires de l'État.

« Le vrai pouvoir, c'est le pouvoir de nommer. » (François Mitterrand)

Là encore, la Constitution marocaine joue de la même ambiguïté. Elle annonce que le chef du gouvernement nomme aux emplois supérieurs, administratifs et civils, mais, concernant les « responsables des administrations chargées de la sécurité intérieure... ainsi que des responsables des établissements et entreprises publics stratégiques » (article 49 de l'actuelle Constitution), leur nomination relève du monarque. Au cours de l'année 2012, lorsque la contestation démocratique s'est essoufflée, une loi organique s'est chargée de définir ce qui ressortit aux « établissements stratégiques » et ce qui n'en fait pas partie. Résultat : le roi nomme les ambassadeurs (sur proposition du ministre des Affaires étrangères), nomme les juges, les magistrats, décide des promotions militaires en tant que chef suprême des armées de terre et de l'air, il nomme le patron de toutes les polices, les chefs de la Direction générale de la surveillance du territoire (appelée communément DST, Renseignement) et celui de la Direction générale des études et de la documentation (DGED, contre-espionnage⁶¹); il nomme le directeur de la MAP, l'agence de presse officielle, le directeur général de la SNRT, la Société nationale de la radiodiffusion et de télévision (équivalent de France-Télévision). Il nomme aussi le directeur de la Banque du Maroc (Bank Al-Maghrib), de la Caisse de dépôt et de gestion (banque publique d'épargne et de dépôt, équivalent de la Caisse des Dépôts et consignations en France), de l'Office national des chemins de fer (ONCF), etc. La liste est longue.

Mohammed VI n'est pas seulement le rouage fondamental de l'exécutif, il domine également le pouvoir judiciaire. C'est lui qui préside le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) au sein duquel sont décidées les promotions sociales et administratives, ainsi que les sanctions disciplinaires visant les magistrats. De plus, on l'a dit, dans tous les tribunaux du Royaume les jugements sont « rendus et exécutés au nom du Roi ».

Comment ne pas s'étonner lorsqu'on lit à l'article 107 de l'actuelle Constitution que « le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif », et que, plus loin, « le Roi est le garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire » ? Peut-on être à la

fois le vrai patron de l'exécutif, déterminer et conduire la politique générale de l'État, nommer l'essentiel des hauts fonctionnaires civils et militaires, et se présenter comme le « garant de l'indépendance de la justice » ?

À tous ces pouvoirs s'ajoute une formule ambiguë : « Respect est dû » au roi (article 46), une disposition qui confère à la justice, on l'a vu, une marge interprétative étendue en cas de critiques visant l'action royale.

En février 2011, le roi Mohammed VI sent pour la première fois que la prééminence monarchique risque de s'affaiblir dans un contexte régional en bouleversement. Poussés par le vent de liberté qui souffle sur le monde arabe, notamment au Maghreb, des milliers de jeunes marocains ont défilé dans les villes du Royaume pour revendiquer des « réformes politiques profondes » et une monarchie parlementaire inspirée du modèle espagnol. Le Mouvement du 20 février voit ainsi le jour et ses principaux acteurs – pour la plupart des cybermilitants laïcs, auxquels se sont ajoutés des islamistes du mouvement Justice et Bienfaisance – décident d'en faire un mouvement à caractère pacifique : ils n'appellent pas à l'instauration d'une république, mais à celle d'une monarchie où le roi règne mais ne gouverne pas.

Deux jours après les manifestations du 20 février, Mohammed VI réunit ses proches : son ami Fouad Ali El Himma et son ancien camarade de classe, le chef de la DGED, Mohammed Yassine Mansouri, les hauts gradés de l'armée, notamment le patron de la gendarmerie, le général Hosni Benslimane, ainsi que le chef de la DST Abdellatif Hammouchi. Tous sont unanimes : la monarchie reste populaire, le Maroc est une exception par rapport au reste du monde arabe, et en attendant d'y voir plus clair aucune concession sur les pouvoirs du roi ne devrait être envisagée. Le général Benslimane en particulier aurait fait montre d'une fermeté qui en aurait surpris plus d'un parmi les dignitaires du régime réunis autour du monarque. Mais celui-ci n'est pas pour autant rassuré. Il provoque une autre réunion, cette fois familiale. Son frère cadet, le prince Moulay Rachid, et sa sœur, Lalla Meriem, sont notamment présents. Ils font à peu près le même constat, mais les cas de Fouad Ali El Himma et

Mohamed Mounir Majidi, devenus les symboles de la confusion entre le pouvoir politique et celui de la finance, sont évoqués au cours de cette réunion. L'un des membres de la famille royale est favorable à ce que ces deux-là prennent du champ par rapport à la scène politico-médiatique, le temps de voir comment la situation évolue. Mais pour se faire une idée, « M6 » a encore besoin d'autres voix

Les conseils de l'Élysée

Il s'envole pour... Paris où il rencontre le président Nicolas Sarkozy, avec lequel il entretient d'excellents rapports. Le roi met ainsi régulièrement ses résidences à la disposition de la famille Sarkozy, par exemple à Marrakech où elle passe les fêtes de fin d'année⁶². Le président français se dit favorable à des réformes. « Sarkozy a fait savoir au roi que la stabilité du Maroc est fondamentale et que la France y tient. Pour le président français la monarchie est un très bon partenaire pour la France qui tient à sa stabilité et à sa continuité. Pour toutes ces raisons, Sarkozy a souhaité que le roi entame des réformes politiques⁶³. »

De retour au Maroc, Mohammed VI est partagé. Il ne parvient pas à évaluer l'ampleur du mouvement revendicatif. Est-ce un mouvement en profondeur ? N'est-ce qu'une vague passagère, une simple mode ?

Les rapports de la DST indiquent que le mouvement est général, qu'il se retrouve dans la plupart des villes – petites et grandes –, mais qu'il peine à mobiliser en masse. Certes, les islamistes du mouvement Justice et Bienfaisance, nombreux et organisés, s'impliquent de plus en plus dans la contestation. Mais l'évolution du mouvement reste incertaine. Faut-il dès lors réformer en profondeur en limitant substantiellement les pouvoirs du roi ou bien faire croire que le Maroc n'est pas concerné par ce qui se passe dans le reste du monde arabe, et qu'il continue, de ce fait, de faire exception ?

Pour pouvoir prendre les décisions appropriées, Mohammed VI a besoin d'un peu de temps. Il convoque l'un de ses conseillers,

Mohamed Moatassim, un juriste qu'il emploie parfois comme intermédiaire avec les partis politiques, et le charge de rédiger un discours annonçant d'importantes réformes. Objectif : rassurer les partenaires occidentaux, notamment la France, et, sur le plan donner l'impression que la monarchie positivement⁶⁴ » avec les appels au changement émanant des jeunes. Le roi insiste auprès de Moatassim pour que le mot « jeunes » soit utilisé, mais sans que l'expression « 20 février » soit prononcée. Il insiste sur un autre aspect : il ne faut pas que ce discours, qui sera prononcé par le roi le 9 mars 2011, soit perçu comme une concession accordée sous la pression de la rue. Il est alors décidé qu'il s'ouvrira sur un thème différent – la régionalisation basculera ensuite l'annonce de vers constitutionnelles. En somme, le Palais ne doit pas donner l'impression qu'il cède à la vague de fond de la société marocaine.

Un important discours royal est donc prononcé le 9 mars, moins de vingt jours après les manifestations pacifiques du 20 février. Mohammed VI promet des amendements profonds Constitution : désormais, le principe de séparation des pouvoirs sera adopté et la justice sera véritablement indépendante. Il annonce que certains pouvoirs du souverain seront transférés au Premier ministre qui deviendra ainsi le véritable chef de l'exécutif : « Le renforcement du statut du Premier ministre en tant que chef d'un pouvoir exécutif pleinement responsable du gouvernement, effectif, l'administration publique, de la conduite et de la mise en œuvre du programme gouvernemental », promet Mohammed VI dans son discours.

L'homme chargé par le roi de définir les axes d'une réforme politique « profonde » n'est autre qu'Abdeltif Menouni. Ancien président de l'Union nationale des étudiants du Maroc, Menouni fut opposant au régime d'Hassan II avant de devenir progressivement le « juriste du Palais ».

Dans un fameux article datant de 1984⁶⁵, il avait brillamment critiqué le fameux article 19 de la Constitution qui reconnaît au roi une légitimité à la fois religieuse et politique. Le constitutionnaliste décrivait notamment comment le monarque utilisait son statut de

Commandeur des croyants pour justifier des décisions autoritaires. Vingt-sept ans plus tard, c'est cet homme qui est choisi pour présider la commission chargée de proposer des réformes constitutionnelles au roi, lequel décidera en dernier ressort.

En revanche, c'est Mohamed Moatassim, l'un des membres du cabinet royal, qui est chargé de choisir les juristes composant cette commission deux jours avant le discours du 9 mars. Parmi eux, Mohamed Tozy, politologue enseignant à la fois au Maroc et en France. Dans son témoignage livré à l'auteur, il décrit la mise en scène préalablement préparée par le Palais pour que les juristes soient tous présents dans un même lieu (la villa de M. Moatassim, à Rabat) au même moment : lors du discours royal du 9 mars.

Pour M. Tozy, tout a commencé par une belle journée printanière au cœur de la Provence française...

D'Aix-en-Provence à Casablanca

« J'ai été contacté par téléphone par Moatassim deux jours avant le discours du 9 mars 2011. J'étais dans mon bureau à l'IEP (Institut d'études politiques) d'Aix-en-Provence quand Moatassim m'appelle. Il me considère un peu comme son aîné et nos rapports sont essentiellement des rapports entre collègues.

J'ai donc pris l'avion pour Casablanca le 9 mars. Je n'étais au courant de rien. Moatassim ne m'avait rien dit de précis au téléphone. Il m'avait dit qu'il voulait me voir, que c'était à la fois important et urgent. Lorsque je suis arrivé à l'aéroport de Casa, quelqu'un m'a amené ma voiture, et alors que je conduisais en direction de Rabat, j'ai écouté le discours du roi. Un discours que j'ai trouvé particulièrement important. Pour moi, une dynamique de changement était enclenchée.

J'avais rendez-vous avec Moatassim chez lui, dans sa villa de Souissi, à Rabat. Je suis arrivé vers la fin du discours royal et j'ai trouvé chez Moatassim tous les membres de la Commission royale présidée par le professeur Menouni. Tous les membres étaient là, et ils n'étaient apparemment au courant de rien. Donc, après le

discours du roi, Moatassim nous a dit : "Voilà, messieurs dames, vous êtes les membres de la Commission royale consultative chargée de réformer la constitution." Il nous a également précisé que les propositions de réforme devraient se faire dans le cadre du discours royal. Il nous a informés que le roi nous recevrait le lendemain 10 mars au palais de Rabat. Et il en fut ainsi.

Nous avons commencé les travaux le 11 à l'Académie du royaume, à la sortie de Rabat. Le cadre était idéal. Dès le premier jour, la question de la méthodologie s'est posée naturellement. Nous avons alors décidé de répartir les thématiques. Moi, j'ai pris la monarchie. Nous avions deux types de référence : le discours royal et les expériences constitutionnelles étrangères. Comment allionsnous trancher? Menouni était pour le consensus, d'autres membres pour le vote. Il y a eu une profonde divergence portant sur l'impossibilité pour le roi de mettre fin aux fonctions gouvernement. Il peut mettre fin aux fonctions de tels ou tels ministres, pas à celles du gouvernement. Cette disposition en heurtait certains, notamment une dame magistrate qui incarnait le courant conservateur. Je ne sais si on peut parler de camp, mais il y avait entre nous des divergences, et c'est normal. Il n'y avait ni commission parallèle, ni quoi que ce soit de ce genre. Il y avait des auditions et des discussions. On recevait chacun une indemnité de 500 dirhams [environ 50 euros] par jour. »

Les conclusions de cette commission ont été pour l'essentiel intégrées à la Constitution adoptée en juillet 2011 par référendum avec un score troublant : 98,5 % pour le « oui. »

Le 25 novembre de la même année, des élections législatives anticipées ont donné la victoire au parti Justice et Développement, qui dirige une coalition gouvernementale hétéroclite et fragile depuis janvier 2012.

Face à la contestation démocratique, la monarchie avait su se montrer habile et réactive en octroyant certaines réformes liées, surtout, aux droits linguistiques et culturels, mais l'essentiel de ses prérogatives (politiques, religieuses et militaires) a été préservé. « M6 » reste donc l'acteur principal du pays, un acteur prospère

puisque le « roi des pauvres » est également un homme d'affaires, l'un des plus riches de la planète.

51 Les Juifs du Maroc sont considérés comme des citoyens à part entière. Il existe des règles régissant notamment le statut personnel, destinées à la communauté juive et conformes au judaïsme. Le Maroc compte aujourd'hui moins de 3 000 Juifs, vivant pour la plupart à Casablanca, alors qu'en 1948 ils étaient plus de 300 000 selon les statistiques établies par le Protectorat français. Entre 1960 et 1964 seulement, 102 000 Juifs avaient quitté le Maroc pour Israël. Dans son livre-enquête Hassan II et les Juifs. Histoire d'une émigration secrète (Paris, Seuil, 1991), Agnès Bensimon indique, documents à l'appui, que le roi Hassan II percevait cinquante dollars par Juif qui émigrait en Israël, enfants compris. En 1964 par exemple, plus de 100 000 Juifs marocains quittèrent leur pays, le Maroc. Dans le même ouvrage, Bensimon précise que le bras droit d'Hassan II, Ahmed Réda Guédira, a perçu durant la même période plus de 50 000 dollars, ce qui lui aurait permis de lancer Les Phares, un journal de propagande qu'il créa dans le tumulte de la campagne électorale pour les législatives de 1963. Idem pour le prince Moulay Abdallah, frère cadet d'Hassan II, qui « percevait tout naturellement sa commission sur chaque client », précise pour sa part Ignace Dalle dans son livre Hassan II, entre tradition et absolutisme, Paris,

Fayard, 2011, p. 521 et suiv.

⁵² Georges Vedel, « Lecture comparée de la Constitution marocaine et de la Constitution française », in *Trente années de vie constitutionnelle au Maroc*, ouvrage collectif dirigé notamment par l'ancien ministre de l'Intérieur marocain Driss Basri (1938-2007), Paris, LGDJ, 1993, p. 384 et suiv.

⁵³ Georges Vedel, op. cit.

- 54 René-Jean Dupuy, « La Constitution marocaine et les relations internationales », in *Trente années de vie constitutionnelle au Maroc*, *op. cit.*, p. 238.
- 55 L'article 19 de la Constitution marocaine accordait au roi le titre de Commandeur des croyants, c'est-à-dire de chef religieux suprême, et le considérait comme le « représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. Il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il garantit l'indépendance de la nation et l'intégrité territoriale du royaume dans ses frontières authentiques ». L'actuelle Constitution n'a apporté aucun changement à cette disposition souvent contestée par les démocrates.
- 56 Abdeltif Menouni, « Constitution et séparation des pouvoirs », op. cit., p. 180.
- 57 Dictionnaire constitutionnel, collectif sous la direction d'Olivier Duhamel et Yves Mény, PUF, 1992.
- 58 Pierre Pactet, « Monarchie », in *Dictionnaire constitutionnel*, p. 640 et suiv.
- 59 Hugues Portelli, « Régime parlementaire », in *Dictionnaire* constitutionnel, p. 883 et suiv.
- 60 Selon une enquête publiée en octobre 2011 par le Haut commissariat au Plan marocain (HCP, officiel). Cette même enquête, qui porte sur l'année 2010, indique par ailleurs que « les ménages marocains dirigés par des femmes ont atteint le nombre de 6,916 millions en 2010, soit 19,1 % de l'effectif global des ménages ».
- 61 L'actuel directeur de la DST s'appelle Abdellatif Hammouchi. Il est accusé par des ONG comme HRW et Amnesty International d'avoir favorisé la pratique de la torture. En février 2014, en visite en France, il échappe de justesse à une convocation d'audition au tribunal de Paris pour « complicité de torture ». Quant au directeur de la DGED, il n'est autre que Mohamed Yassine Mansouri, un proche du roi et l'un de ses anciens camarades de classe au Collège royal de Rabat.

- 62 Voir notre article « Les célébrités françaises affluent à Marrakech pour les fêtes de fin d'année », AFP, décembre 2010.
- 63 Entretien de l'auteur avec un diplomate occidental qui a requis l'anonymat.
- 64 Cette expression a été utilisée par un haut responsable de l'appareil sécuritaire lors d'un entretien avec l'auteur.
- 65 Abdeltif Menouni, « Le recours à l'article 19, une nouvelle lecture de la Constitution ? », Revue juridique, politique et économique du Maroc, n° 15, 1^{er} semestre, 1984.

Chapitre IV

Le « roi des pauvres »?

« Très riche roi des pauvres », « Un roi en or massif », « Le roi du cash », « Le roi prédateur », « Un roi qui se sert plus qu'il ne sert »... Les formules ne manquent pas pour souligner l'intérêt que porte Mohammed VI à l'argent, au profit et aux affaires. Selon les classements établis chaque année par les magazines spécialisés, il est l'un des hommes les plus fortunés de la planète.

En mai 2012, *Forbes* l'installe pour la troisième fois à la 4^e place parmi les chefs d'État arabes les plus riches⁶⁶. Mais les chiffres publiés sur la fortune de « M6 » ne prennent pas en compte deux des sources de revenu du monarque : d'un côté, le budget alloué à l'institution monarchique par la loi de finances votée chaque année par les députés sans qu'il y ait débat au Parlement ; de l'autre, les propriétés agricoles et les fermes royales dont le chiffre d'affaires annuel serait de l'ordre de 130 millions d'euros⁶⁷. L'activité agricole, faut-il le rappeler, est exonérée d'impôt, sur décision du roi Hassan II, depuis 1984.

Il n'est pas étonnant qu'une telle fortune suscite des controverses dans un pays où cinq millions d'habitants vivent avec moins d'un dollar par jour, selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), et où les infrastructures manquent cruellement en milieu rural et dans les petites villes. Des controverses, mais surtout de l'étonnement : institution populaire au lendemain de l'indépendance en 1956, la monarchie est devenue synonyme d'affairisme et de prédation⁶⁸.

Loi de finances : un budget... royal

La loi de finances prévoit pour le Palais royal un budget⁶⁹ qui comporte deux grandes rubriques : « Sa Majesté le Roi » et « la Cour royale ». Chaque rubrique comporte deux sous-rubriques : « Listes civiles » et « Dotations de souveraineté » pour la première rubrique, « Personnel » et « Matériel et dépenses diverses » pour la seconde

Selon la loi de finances pour l'année 2014, la monarchie coûte au contribuable marocain, toutes rubriques confondues, près de 250 millions d'euros (2,5 milliards de dirhams⁷⁰). Dans un pays où 31 % des jeunes n'ont pas d'emploi⁷¹, où les disparités sociales sont grandes, un tel chiffre ne peut être considéré à sa juste valeur qu'en le comparant à celui d'autres monarchies, et notamment à la plus proche sur le plan géographique : l'Espagne. En 2014, la loi de finances de ce pays a prévu pour l'entretien de sa monarchie un budget annuel de 8 millions d'euros (dont moins de 10 %, soit environ 800 000 euros, alloués aux dotations et frais de représentation des membres de la famille royale). À la demande de celle-ci, ce budget a été revu à la baisse à hauteur de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent en considération de la crise économique que traverse actuellement le pays.

Au Maroc, malgré les revendications politiques et sociales exprimées par les jeunes du Mouvement du 20 février, les fonds publics alloués à la monarchie n'ont pas été revus à la baisse en 2011-2012. Bien au contraire, le budget « Personnel » a même été doublé, passant de 21 millions en 2010 à 40 millions d'euros en 2012.

Cette augmentation est sans doute due à la multiplication des résidences royales, même si le nombre de palais, lui, est resté à peu près le même.

Des palais et des résidences

Aujourd'hui, on compte une trentaine de palais et de résidences royales entretenus par près de 12 000 personnes. Même si la plupart de ces palais et résidences sont rarement visités par

Mohammed VI, ils sont gérés quotidiennement afin de fonctionner comme des horloges. Dans certains, comme le célèbre palais de Skhirat⁷², station balnéaire proche de Rabat, le monarque n'a même jamais mis les pieds. Cette bourgade près de laquelle le domaine s'étend sur des dizaines d'hectares de pelouses, de mimosas et d'eucalyptus jusqu'à la plage, est pourtant l'une des plus pauvres du Maroc. Ironie du sort : avec ses 43 000 habitants, elle est jumelée avec la commune française de Betz⁷³, dans l'Oise, où le roi possède un magnifique château où il réside régulièrement.

Situé dans le Valois, sur l'un des plus beaux sites de l'Oise, ce domaine acquis par Hassan II en 1972 occupe une superficie de 71 hectares traversés par une rivière.

« Je ne me suis jamais aussi bien reposé que dans ce château », a confié un jour « M6 » à l'adjoint au maire et conseiller général de Betz Philippe Boulland. C'est ce qui explique les séjours fréquents qu'il y effectue. En octobre 2011, il est intervenu personnellement pour qu'un bar fraîchement construit sur le territoire de la commune de Betz puisse décrocher une licence de débit de tabac⁷⁴. Il aurait même « financé en partie⁷⁵ » le centre social rural du canton de Betz.

Au Maroc, il faut distinguer les palais, propriété de l'État, même si le roi les exploite comme s'ils lui appartenaient, des résidences qui sont, elles, sa propriété. Soit une trentaine en tout.

Le palais d'Ifrane, par exemple, a été construit dans les années 1950 par Mohammed V, mais « vendu » à l'État par son fils Hassan II. Situé sur les hauteurs de la région surnommée la « petite Suisse du Maroc » pour ses superbes forêts de cèdres et les montagnes enneigées qui l'entourent, ce palais est l'un des plus beaux du Maroc. Après le décès d'Hassan II, il est devenu l'une des destinations préférées de « M6 », qui s'y rend pour skier lorsqu'il n'opte pas, en France, pour la station savoyarde de Courchevel.

Le palais de Dar Essalam, à Rabat, date des années 1930. Le roi y réside régulièrement, de préférence au grand palais du Méchouar, près du Parlement, où vivait son père et où les grandes cérémonies officielles et religieuses se déroulent toujours.

Cet immense palais s'étend sur une centaine d'hectares au cœur de la capitale. Il est aujourd'hui déserté par la famille royale. La plupart des constructions abritent des administrations⁷⁶ protégées par des centaines de membres de la Garde royale et de la police.

Autre palais, celui d'Agadir, dans l'une des villes les plus touristiques du Maroc. Hassan II l'avait fait construire à la fin des années 1980, mais il n'y a jamais séjourné à cause de sa maladie. Son fils s'y est rendu à une ou deux reprises. L'ex-président français Jacques Chirac et son épouse Bernadette s'y reposent souvent lorsqu'ils se rendent au Maroc, notamment au mois d'août.

Les résidences qui appartiennent en propre au roi sont de plus en plus nombreuses. Leur point commun ? Elles sont édifiées pour la plupart sur les plus belles plages du Maroc⁷⁷ : Skhirat, Bouznika (entre Casablanca et Rabat, sur l'Atlantique), Tanger (sur l'Atlantique), M'diq (à quelques encablures de Ceuta, enclave espagnole au nord du Maroc), etc. C'est dans celle de M'diq que le souverain passe chaque année tout le mois de juillet, les pieds dans la Méditerranée...

Parmi les résidences les plus importantes de « M6 », celle des « Sablons » figure également en bonne place. Située à une vingtaine de kilomètres de Rabat, sur la route de Khemisset, à la lisière de la Mâamoura, la grande forêt de chênes-lièges qui s'étend sur plus de 130 000 hectares, cette résidence est celle de son adolescence et de sa jeunesse.

Couvrant des dizaines d'hectares jusqu'à la forêt, les « Sablons » n'est pas une simple résidence ; il s'agit davantage d'une vaste propriété terrienne avec jardins, plantations d'arbres, palmiers, haras ainsi qu'un grand terrain équestre, entourés d'une enceinte de plusieurs kilomètres.

Le calme et la végétation

À Casablanca, la résidence d'Anfa est un autre lieu où le roi aime à se rendre. Comme son nom l'indique, cette résidence surplombe la belle et verdoyante colline d'Anfa, au bord de l'Atlantique où le gratin de la capitale économique du royaume possède sa ou ses villas. Difficile de décrire la magie de ce site pourtant englobé dans la ville la plus polluée du royaume. Un contraste, tout simplement : « Le calme et la végétation. C'est peut-être cela, le véritable luxe d'Anfa, 4^e arrondissement de Casablanca, le plus huppé... Ici ni pollution ni bruits de klaxons. Des chants d'oiseaux, des palmiers, des lauriers-roses... Plus on monte sur la colline, plus c'est chic. D'en haut on aperçoit la mer. Tout est beau », évoque le quotidien français *Le Monde* en juillet 2009⁷⁸.

À quelques mètres du mythique hôtel d'Anfa où Winston Churchill, Franklin Roosevelt et Charles de Gaulle se sont rencontrés en janvier 1943, la « résidence » de Mohammed VI est un ensemble de villas éparpillées sur des dizaines d'hectares de verdure, plantés d'arbres, d'un calme paradisiaque. Le Golf royal et le « Royal club équestre » d'Anfa, où le monarque et son frère Moulay Rachid se rendent parfois, ne sont pas très éloignés. Le tout est « gardé », là aussi, par des dizaines d'hommes de l'armée et de la célèbre « Garde royale », unité d'élite chargée de la protection du roi et de sa famille. Chaque fois que le monarque y séjourne, une vingtaine de camions militaires sont stationnés dans un terrain vague près de la résidence royale.

La « magie » d'Anfa et la beauté du site font que le roi s'y rend de manière régulière, « en tout cas chaque fois qu'il va à Casablanca, une ville qu'il aime bien », assure l'un de ses proches.

Commandeur des croyants, et « premier débiteur » d'alcools

Au-delà des palais et propriétés privées, Mohammed VI est surtout le premier homme d'affaires du Maroc. Les groupes financiers qu'il contrôle sont présents dans les secteurs stratégiques de l'économie du pays, des télécommunications à l'agroalimentaire en passant par la finance et les banques ou encore le secteur minier. Le Commandeur des croyants est également l'un des premiers « débiteurs » de boissons alcoolisées grâce à la chaîne de grandes surfaces Marjane, qu'il contrôle.

L'essentiel de ces intérêts est coiffé et géré par un mastodonte appelé SNI, Société nationale d'investissement, résultat de la fusion en mars 2010 de cette dernière avec la fameuse ONA (Omnium nord-africain). Fondé en 1934 par le Français Jean Épinat, le groupe ONA est contrôlé par la famille royale depuis l'indépendance en 1956. La monarchie est rapidement devenue l'actionnaire principal en mettant la main sur les secteurs vitaux de l'économie, notamment première nécessité de denrées l'huile. l'agroalimentaire, grâce aux centaines de fermes dont le roi Hassan Il a pris possession à partir des années 1960. Avec 40 % des parts, la SNI, autre holding royale, se présentait alors comme l'actionnaire principal de l'ONA. S'y ajoute Siger, autre holding qui « investit » dans l'ameublement et gère notamment l'intendance des... palais.

Le 10 mars 2010, un tournant s'est produit : l'ONA et la SNI ont fusionné. Conséquence : l'ONA a disparu au profit de la SNI, holding géante contrôlée par la famille royale. Cette fusion a été précédée par le retrait des deux groupes de la place boursière de Casablanca. Dans les milieux financiers de la capitale économique, elle a fait l'effet d'un coup de tonnerre. La fortune de Mohammed VI, ses affaires, ses participations financières, ses entreprises et sociétés portent désormais un nom et un seul : la SNI, contrôlée à hauteur de 60,4 % par le monarque *via* la Copropar, filiale à 100 % du groupe royal Siger.

Contrôler la SNI revient à contrôler les secteurs stratégiques de l'économie marocaine, à commencer par la grande distribution. Deux enseignes de la SNI – Marjane et Acima – dominent au Maroc le secteur des grandes surfaces avec 64 % de parts de marché. Grâce à l'appui des élus locaux et des notables de l'administration foncière, ces enseignes peuvent bénéficier des meilleurs emplacements à l'intérieur et à proximité des grandes villes du royaume.

La SNI est également très présente dans le secteur de l'agroalimentaire, ayant hérité tout en la maintenant de la position quasi monopolistique de l'ONA dans trois secteurs : l'huile (via Lesieur), le sucre (via Cosumar) et les produits laitiers (via la Centrale laitière). En juillet 2011, la SNI a cédé 41 % de Lesieur au

groupe français Sofiprotéol, opération qui a rapporté quelque 130 millions d'euros.

Mais concernant le sucre et les produits laitiers, la prédominance de Cosumar et de la Centrale laitière reste entière : toutes les usines de production sucrière au Maroc appartiennent à l'entreprise royale et la Centrale laitière détient 60 % de parts de marché⁷⁹. Idem pour les fromageries (*via* les produits Cœur de lait) et même pour les eaux minérales (Aïn Saïss, notamment).

Le premier groupe bancaire du Royaume

L'une des sources de la fortune de Mohammed VI reste la finance, via le premier groupe bancaire du Royaume, Attijari-Wafa Bank, résultat de la fusion en 2003 de deux grandes banques privées, la Banque commerciale du Maroc et Wafabank. La SNI contrôlait 47 % d'Attijari-Wafa Bank, mais en mars 2011 elle a cédé 20 % de ses parts dans ce groupe financier, le plus important du Maghreb et même d'Afrique.

La spéculation immobilière est l'une des principales activités d'Attijari-Wafa qui bénéficie, là aussi, de l'appui des élus locaux pour son expansion *via* des groupes immobiliers fortement soutenus par l'institution monarchique. Le plus célèbre et le plus controversé est le groupe immobilier Addoha qui profite d'avantages fiscaux et de facilités pour l'acquisition de terrains publics et l'octroi de marchés de l'État, notamment de l'armée.

La nature des relations entre Addoha et la monarchie est difficile à établir avec précision, et les raisons expliquant le soutien démesuré dont bénéficie le premier de la part de la seconde restent un mystère. Dans un article publié en mai 2013, le prince Moulay Hicham⁸⁰, cousin germain de Mohammed VI et l'un de ses détracteurs, considère le groupe Addoha comme étant « lié au roi », mais il n'avance aucune précision à l'appui de ses dires.

Il n'empêche que la plupart des marchés émis par l'armée sont accordés à Addoha : en septembre 2010, par exemple, l'Agence de logements et d'équipements militaires (Alem, officielle, liée à

l'armée) et le groupe immobilier Addoha ont « signé un protocole pour la réalisation du programme de 80 000 logements sociaux destinés aux militaires », indique un document interne de l'Inspection générale des Forces armées royales du 9 septembre 2010. Ce protocole, qui est de loin le plus gros marché jamais octroyé par l'armée à un groupe immobilier privé, a été « signé conformément aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées royales », précise le même document daté du 9 septembre 2010.

Ce traitement de faveur exaspère nombre d'hommes d'affaires marocains, rivaux directs d'Addoha. Ils accusent la monarchie de fausser les règles de la concurrence loyale et le code des marchés publics en intervenant en faveur d'un entrepreneur unique au détriment des autres. Certains, discrets, se contentent de maugréer à voix basse dans les salons casablancais. D'autres, comme le milliardaire marocain Miloud Châabi, l'une des premières fortunes du pays, n'hésitent pas à dénoncer violemment ces pratiques : « Si la Tunisie a ses Trabelsi et l'Égypte Ahmed Izz, au Maroc, nous avons nos propres Trabelsi ! » a-t-il asséné en février 2011 en faisant allusion au patron d'Addoha, Anas Sefrioui, lors d'un cycle de conférences sur les success stories marocaines, à Casablanca.

En avril 2013, il a récidivé dans un entretien au quotidien *Al-Ousbouâa* et a évoqué de nouveau les Trabelsi, la famille de l'épouse de l'ex-président tunisien, en faisant le rapprochement avec le patron d'Addoha qui fait partie, selon M. Châabi, de « ces milliardaires nés du jour au lendemain et qui bénéficient de rentes publiques [...] C'est contre eux que les révoltes ont éclaté notamment en Tunisie ».

Cette déclaration est intervenue quelques mois après l'adoption par le chef du gouvernement islamiste Abdelilah Benkirane, en janvier 2013, d'un décret autorisant l'administration de la Défense, dont le patron n'est autre que le roi en personne, à ne pas rendre compte de « la préparation, de la passation et de l'exécution des marchés ; de l'appréciation de la réalité ou de la matérialité des travaux exécutés, des fournitures livrées ou des services réalisés ; du respect de l'obligation d'établissement des différents documents

afférents au marché ». « Un véritable appel à l'opacité! » s'insurge un entrepreneur casablancais.

Par ailleurs, le groupe Attijari-Wafa Bank est également présent dans le crédit à la consommation à travers sa filiale Wafasalaf (30 % de parts de marché), et dans le secteur de l'assurance *via* la filiale Wafa Assurance qui détient 19 % de parts de marché.

« Que le chef d'État détienne une fortune personnelle n'est pas un problème en soi. Mais qu'il détienne d'importantes parts dans les secteurs économiques les plus stratégiques du pays est un scandale qui ne peut être toléré. D'autant plus que certains secteurs sont considérés comme socialement vitaux, comme le sucre, les produits laitiers, les matériaux de construction destinés aux logements sociaux », commente en 2011 le site *mamfakinch.com* au terme d'une enquête menée sur la fortune royale.

Télécoms, automobiles, énergie éolienne : les nouveaux « trésors de guerre »

« Notre trésor de guerre sera consacré à nos sociétés en développement dans les télécoms et les énergies nouvelles⁸¹ », reconnaît sans ciller Hassan Bouhemou, président de la SNI et bras droit de Mohamed Mounir Majidi, secrétaire particulier du roi et gestionnaire de sa fortune.

Les télécommunications sont en effet un autre secteur de prédilection de la holding royale. Grâce à l'opérateur Inwi – le troisième après Maroc Telecom et Méditel –, la SNI est en passe de contrôler ce secteur stratégique avec 7,3 millions de clients et 20,24 % de parts de marché en septembre 2011 pour la seule téléphonie mobile. Car Inwi est également très présent dans l'Internet (uniquement en 3G) avec 24,48 % de parts de marché en septembre 2012.

La SNI est également implantée dans la distribution automobile à travers sa filiale Sopriam, importateur exclusif au Maroc des voitures françaises Peugeot et Citroën. Sopriam est surtout le premier

importateur de voitures neuves dans le pays (Renault et Dacia étant produites localement).

L'autre secteur « porteur » pour le business royal a un nom qui sonne « moderne » : l'énergie éolienne, ou les énergies « renouvelables ». C'est un leitmotiv de la nouvelle image que le monarque entend véhiculer : celle d'un roi « en phase » avec les nouveaux défis de l'énergie dans un pays où il n'y a ni gaz, ni pétrole, à la différence du « frère ennemi » algérien.

Grâce à ses pouvoirs démultipliés, le souverain a pu agir à deux niveaux. Sur le plan privé, une entreprise « spécialisée dans l'énergie et l'environnement », Nareva, a été créée dès 2006 au sein de l'ONA, et est devenue à partir de 2010, après la disparition de celle-ci, une filiale de la SNI. Sur le plan politico-administratif, une « Agence marocaine de l'énergie solaire », plus connue sous le nom de Masen (Moroccan Agency for Solar Energy), a été mise en place par une loi de 2009, trois ans après la création de Nareva.

Masen aura notamment pour mission « la promotion du programme auprès des investisseurs nationaux et étrangers » mais elle est, surtout, « habilitée [...] à mener toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet », précise son statut publié sur son site Internet. En d'autres termes, c'est Masen, créée par le roi, qui va avoir notamment pour mission d'octroyer les marchés... À la tête de cette agence étatique, Mohammed VI a nommé un proche du Palais : Mustapha Bakkoury, polytechnicien, qui devient en 2010 le secrétaire général du... Parti authenticité et modernité (PAM), fondé en 2008 par l'ami intime du monarque, Fouad Ali El Himma.

Le résultat financier de ce « montage » qui été amorcé en 2006 est clairement en faveur du roi et de ses entreprises : en octobre 2010, le consortium Nareva Holding-GDF Suez a « remporté », parmi quinze candidats, le grand projet de parc éolien de Tarfaya, dans le sud du Royaume, d'une puissance de 301,3 MW. L'appel d'offres avait été lancé par l'ONE (l'Office national d'électricité) dont le directeur général, Ali Fassi Fihri, est lui aussi nommé par le roi en vertu de la Constitution.

Le 10 septembre 2013, un gros contrat de fourniture d'électricité pour une durée de trente ans a été signé entre l'ONE, Nareva-GDF Suez ainsi que le Japonais Mitsu. Ce contrat porte sur la construction d'une mégacentrale à charbon de 1,386 MW à 2,5 milliards de dollars près de Safi, ville côtière du sud-ouest du Maroc.

Un roi en or et autres « métaux précieux »

Les entreprises contrôlées par le roi se sont aussi lancées depuis plusieurs années dans l'exploitation des métaux précieux *via* Managem (qui signifie « mines » en arabe), autre filiale de la SNI.

Dans un document interne, Managem se définit comme un « groupe industriel minier international, spécialisé dans la production et la valorisation de nombreux métaux : cuivre, zinc, plomb, fluorine, cobalt, or et argent. Présent depuis plus de 80 ans au Maroc, Managem est un acteur de référence du secteur minier en Afrique. » Plus loin, on peut encore lire : « Le groupe [Managem] a entrepris de se développer depuis 2000 en Afrique subsaharienne. Il est présent à l'international dans plusieurs pays : Gabon, République démocratique du Congo, Soudan, Congo Brazzaville, Éthiopie, Mali, Mauritanie et Suisse. »

Managem, c'est 220 millions d'euros de chiffre d'affaires, près de 2 500 « collaborateurs », une dizaine de complexes miniers au Maroc et autant à l'étranger. Les plus importants sont implantés à l'est et au sud-est du royaume. Le même document ajoute enfin que le Maroc compte neuf complexes miniers, contrôlés pour la plupart par la famille royale :

- Complexe de Hajjar et Drâa Sfar, près de Marrakech : début d'exploitation en 1992 et 2004 ; produits : plomb, zinc et cuivre ;
- Complexe hydro-métallurgique de Guemassa, près de Marrakech;
 démarrage en 1995; produits: cathodes de cobalt, trioxyde d'arsenic, oxyde de zinc;
- Complexe d'Agoujgal, au sud-est du Maroc ; démarrage en 2007 ; produit : cuivre ;

- Complexe El Hammam, près de Fès ; démarrage en 1974 ; produit : fluorine ;
- Complexe de Rich, au sud-est, près de la ville d'Errachidia ;
 démarrage en 2006 ; produit : calamine ;
- Imiter⁸², près de Ouarzazate (sud-est); début d'exploitation en 1969; produit : argent;
- Bleida, au sud-est ; début d'exploitation en 2009 ; produit : or ;
- Bou-Azzer, au sud-est ; début d'exploitation en 1928 ; produit : cobalt ;
- Akka, au sud-est ; démarrage en 2001 ; produit : or.

En dehors du Maroc, Managem investit dans plusieurs pays, notamment en Afrique noire, surtout dans des mines d'or. Sur les six complexes miniers exploités dans quatre pays d'Afrique, un seul n'exploite pas l'or : Mauritanie (une mine d'or), Soudan (deux mines d'or), Gabon (une mine d'or), République démocratique du Congo (une mine de cuivre et une de cobalt).

Le plus grand « fellah » du Maroc

Mohammed VI est aussi et surtout l'un des plus importants propriétaires terriens du Royaume avec à son actif des milliers d'hectares d'exploitations agricoles, pour un chiffre d'affaires annuel supérieur à 130 millions d'euros. Difficile d'évaluer avec exactitude le nombre d'hectares de terres arables qu'il possède. Selon les économistes qui travaillent sur cette question, il atteindrait 200 000 hectares. « Vous avez un million quarante mille ou un million cinquante mille hectares de terres héritées de la colonisation française. Quelque 400 000 hectares ont fait l'objet de cessions entre anciens colons et Marocains. En 1973, dans le cadre de ce qu'on appelle la marocanisation⁸³, on a récupéré 280 000 à 300 000 hectares qu'on a confiés aux sociétés d'État Sodea et Sogeta. Faisons maintenant un bond en avant. En 2005, lorsqu'on a commencé à privatiser la Sodea et la Sogeta, on n'a retrouvé que 100 000 hectares. Où sont passés les 200 000 autres ? Ils se sont

volatilisés. Évidemment, on sait tous que Hassan II distribuait des fermes aux élites politiques et militaires pour les coopter. Mais est-il interdit d'imaginer qu'il se servait lui-même ? Je rappelle : aucun bilan, donc aucun actif et aucun passif n'a été établi pour la Sodea et la Sogeta, même à la veille de leur privatisation en 2005. Même si on retient l'idée que 150 000 hectares seulement — estimation inférieure — se sont volatilisés entre 1973 et 2005, on est en droit de se poser la question : "Où sont-ils ?" On a servi des généraux, des hommes politiques, des syndicalistes ? D'accord. Mais encore... ? » s'interroge Najib Akesbi⁸⁴, directeur du département de sociologie rurale à l'Institut agronomique Hassan II à Rabat.

À un journaliste du *Figaro* qui lui posait en 1996 la question : « Majesté, êtes-vous un grand propriétaire terrien ? », le roi Hassan II avait répondu : « Oui, mais j'en ai le droit. Tout est enregistré au cadastre, j'ai hérité le tout de mon père, j'ai acheté des propriétés, je distribue des salaires, je participe à l'exportation de nos produits agricoles, j'ai des fermes expérimentales dans lesquelles je dépense moi-même mon propre argent. »

La plupart des économistes s'accordent à dire que le roi est le plus grand propriétaire terrien du pays : « Il posséderait en tout cas plusieurs milliers d'hectares. Au reste, s'il n'en possédait que 12 000, comme l'ont écrit certains journalistes, il serait déjà le plus grand propriétaire. On ne connaît pas d'autre propriétaire qui possède un tel nombre d'hectares. L'un des plus importants est Zniber, qui n'atteint pas cette superficie. Les groupes Kebbaj (Agadir, dans le sud-ouest) et Nouiji (la région du Gharb) n'atteignent pas les 10 000 hectares », poursuit le professeur Akesbi.

La structure qui gère l'essentiel de la production agricole du roi a un nom : les Domaines, filiale de la holding royale Siger. Aucune donnée « officielle » n'est disponible sur les Domaines. Sur le site Internet du groupe (lesdomainesagricoles.com), aucune précision n'est fournie sur le nombre de propriétés ni leur surface. Trois paragraphes rédigés dans un style bucolique et intitulés « La richesse du terroir », « La générosité de la nature » et « Savoir-faire naturel » résument tout le contenu du site Internet.

Ce silence contraste avec la diversité et la richesse de la production globale des Domaines : des fromages aux fruits exotiques en passant par les légumes, la truite de l'Atlas, le miel, l'huile d'olive extra vierge, les plantes aromatiques ou encore les produits laitiers. Une grande partie des « richesses du terroir » de Mohammed VI est vouée à l'exportation : au total plus de 170 000 tonnes d'une production annuelle agricole riche et variée destinée essentiellement au commerce extérieur. L'Europe est le marché le plus important pour le groupe, suivie par les pays du Golfe et notamment l'Arabie saoudite.

Une rente fiscale

En 1984, Hassan II, on l'a vu, a décrété l'exonération totale d'impôt des revenus agricoles jusqu'en 2010. En d'autres termes, les agriculteurs, y compris les grands propriétaires terriens, ont été exonérés par le fisc.

En 2008, soit deux ans avant l'échéance, Mohammed VI a décidé à son tour, dans un discours à la Nation, de proroger cette mesure – jugée « injuste » par la plupart des économistes – jusqu'en 2014.

« Les estimations qui sont régulièrement faites ici, à l'Institut agronomique, aboutissent à peu près au même chiffre : l'État perd chaque année 1,92 % de PIB, ce qui correspond aujourd'hui à près de 15 milliards de dirhams (1,4 milliard d'euros) de manque à gagner annuel pour le Trésor marocain. Est-il normal aujourd'hui qu'un salarié qui touche 3 000 dirhams (270 euros) paye ses impôts, et qu'un exploitant agricole qui gagne des millions ne paye rien à l'État ? » s'insurge Najib Akesbi.

Homme d'affaires doublé d'un chef politique doté de très larges pouvoirs, « M6 » règne sur un pays fracturé sur les plans économique et social : les contrastes sont frappants entre le « Maroc privilégié » d'une part et « l'autre Maroc » d'autre part.

66 Selon *Forbes*, la fortune du « roi des pauvres » dépasserait même celle de l'émir du Qatar, estimée à 1,7 milliard d'euros. Pourtant, au niveau du PIB (Produit intérieur brut) par habitant, qui est l'indicateur le plus fiable de l'ONU pour évaluer la richesse et le niveau de vie, l'écart entre le Qatar et le Maroc est abyssal : en 2011, il était estimé à 97 967 dollars pour le premier, à 1 500 dollars pour le second. Par ailleurs, en 2012, le Maroc est classé à la 129^e place sur 186 pays par le PNUD (Programme des Nations unies

pour le développement). Ce classement annuel du PNUD se base sur l'Indice du développement humain (IDH) établi selon les trois indicateurs suivants : l'espérance de vie, l'éducation nationale (scolarisation et niveau d'études) et le niveau de vie (revenu moyen

67 Ce chiffre, établi par des journalistes économiques, reste approximatif. Et c'est sans compter avec la discrétion qui entoure l'activité agricole relevant de la monarchie.

par habitant).

- 68 Catherine Graciet et Éric Laurent, Le roi prédateur, Seuil, 2012.
- 69 Les budgets alloués à la monarchie et à l'armée ne font l'objet d'aucune discussion au Parlement marocain.
- 70 Les chiffres détaillés du budget consacré à l'institution monarchique sont officiels. Ils figurent dans la loi de finances du Maroc pour 2014.
- 71 Ces chiffres ont été fournis en décembre 2011 par le Conseil économique et social (officiel.) En 2012, la Banque mondiale a indiqué dans un rapport que 30 % des jeunes marocains sont au chômage.

- 72 C'est dans ce palais que le premier coup d'État militaire manqué contre le roi Hassan II a eu lieu en juillet 1971.
 - 73 Source : site de la mairie de Betz.
 - 74 Voir Le Courrier picard du 26 octobre 2011.
 - 75 Idem.
- 76 Les bureaux du chef du gouvernement, le ministère des Affaires islamiques et les bureaux des conseillers de Mohammed VI qui forment le cabinet royal, ainsi que le secrétariat particulier du monarque sont les principales administrations officielles qu'héberge le palais royal de Rabat.
 - 77 Le roi Mohammed VI, dit-on, a un faible pour la mer.
- 78 Florence Beaugé, « Des très riches et des très pauvres », *Le Monde* du 15 juillet 2009.
- 79 Voir l'excellent dossier réalisé par le site *mamfakinch.com*, en août 2011, sur les secteurs économiques et financiers contrôlés par le groupe royal SNI.
- 80 Hicham Ben Abdallah El Alaoui, « L'autre Maroc », *Pouvoirs*, n° 145, 2013.
 - 81 Challenges (France) du 19 octobre 2012.
- 82 Voir : « Des villageois vivent à l'âge de pierre près d'un trésor », reportage réalisé par l'auteur pour l'AFP en mars 2012 à Imiter, au centre du Maroc, où des centaines de villageois tiennent un sit-in permanent depuis août 2010 pour protester contre la marginalisation dont ils souffrent, alors que la mine d'argent située près de ce village berbère et exploitée par le groupe royal est la plus importante d'Afrique.
- 83 En 1973, la loi dite de « marocanisation » impose aux propriétaires étrangers de céder au moins 51 % du capital de leurs entreprises à des intérêts marocains.
 - 84 Entretien avec l'auteur.

Chapitre V

L'autre Maroc

Janvier 2007. Dans les montagnes enneigées du Haut Atlas marocain dont les forêts centenaires de cèdres et de chênes-lièges constituent la principale richesse, Anfgou, petit village perché à près de 2 000 mètres d'altitude, s'arrache en quelques jours à l'anonymat après le décès de vingt-cinq nourrissons, âgés de 3 à 14 mois, et de deux jeunes mamans de 16 et 17 ans. La cause ? La vague de froid qui a atteint -16°C dans certaines zones. Les images parvenues à la presse, montrant des dizaines de villageois résignés enterrant leurs enfants entre deux tempêtes de neige, sèment la consternation chez beaucoup de Marocains. Anfgou fait rapidement figure de tragédie nationale, notamment après les premiers comptes rendus médicaux sur ce qui s'est passé dans ce village berbère de quelque 1 500 habitants. Survenus après des symptômes à peu près similaires (fièvre, toux, vomissements), les décès « sont dus à des syndromes grippaux aigus et à des pneumopathies résultant des sévères conditions climatiques », révèlent les médecins.

Une commission gouvernementale est dépêchée à la fin du mois de janvier dans la région de Khénifra dont dépend administrativement Anfgou. Le constat est accablant : un seul infirmier pour 4 300 habitants ; les dispensaires communaux les plus proches sont à 7 kilomètres des hameaux, et le seul centre médicalisé doté d'un médecin et de quatre infirmiers se trouve à environ 65 kilomètres.

Un mois après le drame, le roi Mohammed VI se rend à Anfgou. Devant les caméras des chaînes de télévision officielles, on le voit sous une tente dressée en plein terrain vague, à proximité du village, puis « inaugurant » une route, un dispensaire et une mosquée. Si le déplacement royal est salué par les villageois, les associations

locales, elles, soulignent qu'Anfgou ne constitue pas une exception, mais un cas parmi des centaines d'autres dans le Moyen et le Haut Atlas, qui souffrent de leur enclavement et de l'absence d'infrastructures sanitaires et éducatives. Un exemple de ce « Maroc inutile » dont parlait le maréchal Lyautey au tout début du xx^e siècle. Anfgou, c'est tout simplement l'« autre Maroc », où les équipements routiers reliant les centres urbains à la périphérie rurale continuent de manquer cruellement.

En mars 2014, dans un « document de travail conjoint », la Commission européenne, principale source extérieure de financement des projets de développement, a exhorté le Maroc à « laisser un espace budgétaire suffisant pour renforcer la protection sociale et investir dans les infrastructures, l'éducation et la santé ».

Certes, le Royaume conduit depuis 1996 un ambitieux « programme d'électrification rurale » qui a porté le taux d'électrification à plus de 98 % en 2013, contre 20 % seulement en 1996, si l'on en croit les chiffres officiels. Idem pour le réseau autoroutier qui a permis de relier les principales villes du royaume, d'Agadir, dans le sud-ouest, à Oujda, au nord-est. Mais la faiblesse des infrastructures routières (notamment entre les villes petites et moyennes et en milieu rural), sanitaires, éducatives et culturelles (aussi bien dans les grandes villes que dans les campagnes) est l'un des principaux défis à relever pour le Maroc où les disparités entre les régions et parfois à l'intérieur d'une même région ne cessent de se creuser.

Pourtant, l'économie marocaine est fortement marquée par le monde rural dont elle dépend dans une large mesure. Plus de 40 % des 11 millions d'actifs vivent en effet de l'activité agricole, même s'il s'agit essentiellement de cultures de subsistance ; l'industrialisation n'y concerne qu'une minorité d'unités de production : 10 % seulement des propriétés agricoles dépassent les 10 hectares, et plus de 70 % des exploitants marocains disposent de moins de 2,1 hectares (en Europe, par exemple, ce chiffre est de 20 hectares en moyenne pour 80 % des exploitants agricoles). C'est ce qui explique sans doute qu'au niveau national l'activité agricole, qui fait vivre autant de Marocains actifs, ne représente que 14 % du PIB du pays.

Faiblement encadrées sur le plan juridique, les personnes travaillant dans l'agriculture ne bénéficient pour la plupart d'aucune protection sociale, ce qui en fait un secteur d'activité on ne peut plus aléatoire. Selon les chiffres fournis en 2014 par la Commission européenne, c'est le cas au Maroc de 79 % des travailleurs du privé, chiffre encore plus élevé dans le secteur agricole.

En 1984, le roi Hassan II décida d'une exonération fiscale généralisée au profit des agriculteurs, mais cette mesure bénéficie avant tout aux grandes propriétés dont, à leur tête, les unités agricoles contrôlées par la famille royale. La monarchie, faut-il le rappeler, reste le plus important propriétaire terrien, le premier producteur et le premier exportateur de denrées agricoles grâce au groupe des Domaines, filiale de la SNI.

En 2008, Mohammed VI a mis en place le « Plan Maroc vert », programme de 280 millions d'euros visant notamment à encourager la mécanisation de l'agriculture et l'irrigation au goutte à goutte. L'« agrégation » des microparcelles (remembrement) figure également dans ce plan, qui vise à ce que les investissements agricoles atteignent 14 milliards d'euros en 2020. Mais plus de six ans après leur lancement, ses principaux objectifs n'ont pas été atteints : seuls quelques grands propriétaires terriens, déjà engagés dans des processus d'industrialisation de leurs unités, bénéficient à plein de ce programme.

En juillet 2013, après trente ans d'un régime d'imposition inégalitaire, le roi Mohammed VI a annoncé dans son discours du trône que la « grande agriculture » serait désormais soumise à l'impôt, mais que les « petites et moyennes » propriétés continueraient en revanche à bénéficier de l'exonération.

Le principal produit agricole destiné à l'étranger reste l'agrume : plus de 10 % des exportations totales. Mais, en dépit de l'accord de libre-échange conclu avec l'UE (entré en vigueur en 2000), qui soumet les produits agricoles marocains à de faibles droits de douane, le royaume reste fortement concurrencé sur ce terrain par certains pays comme l'Espagne, le Portugal ou encore Israël.

À côté de l'agriculture, le textile est un autre secteur clé de la production destinée à l'export ; il emploie plus de 175 000 personnes et participe à hauteur de 14 % au PIB marocain. Mais ce secteur souffre depuis quelques années de la crise de consommation qui sévit en Europe, dont il dépend fortement, et d'une concurrence de plus en plus forte, notamment de la Turquie, de la Chine, de l'Inde ou encore du Bangladesh. Selon l'Office marocain des changes, c'est la confection et la bonneterie qui ont le plus pâti de cette crise du textile, avec une chute de près de 11 %, pour la seconde, entre 2012 et 2013. Les responsables du secteur soulignent que la baisse des commandes en provenance de l'Europe (-9 % en 2013) est l'une des causes de cet essoufflement ; si des mesures concrètes ne sont pas prises à court terme l'industrie du textile au Maroc « pourrait perdre plus de 100 000 emplois d'ici 2025, avec une chute de 50 % des exportations ; quant au PIB marocain, il perdrait près d'un milliard d'euros », constate en 2013 l'Association marocaine du textile-habillement (Amith).

En dehors de l'agriculture et du textile, la production du Maroc reste faiblement industrialisée. Elle est orientée essentiellement vers les services. Le tourisme et les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE) en constituent les piliers, avec plus de 20 % du PIB. Résultat : le déséquilibre de la balance commerciale est l'un des gros problèmes de l'économie marocaine : ses importations représentent le double de ses exportations. « Malheureusement, le Maroc s'est installé dans une position d'acheteur net au reste du monde, c'est-à-dire qu'il se contente d'être un simple consommateur de l'offre mondiale sans avoir quelque chose à vendre au reste du monde. Il devient juste un acheteur. J'ai toujours considéré la balance commerciale – et non la balance des paiements – comme le critère le plus fiable pour évaluer l'économie marocaine. Pourquoi ? Parce que la balance des paiements, à mon avis, est biaisée par le phénomène des transferts des MRE85 qui contribuent à masquer un peu plus le déficit abyssal de la balance commerciale. Le déficit qui me paraît significatif c'est celui de "la balance commerciale en biens et services". Et ce déficit, qui n'a pas cessé de se creuser depuis les années 2000, est révélateur d'un dysfonctionnement majeur », constate l'industriel casablançais Karim Tazi86.

En dehors des agrumes, les exportations du Maroc concernent surtout les produits manufacturés et miniers (notamment les phosphates : c'est le premier producteur au monde). Ses importations, quant à elles, concernent l'énergie (notamment le pétrole), les biens d'équipement et les biens de consommation. Mais lorsque, par suite des conditions climatiques, l'année n'est pas bonne, le Maroc se trouve contraint d'importer aussi des produits agricoles, notamment des céréales.

Au royaume de la rente

Par ailleurs, si l'économie du royaume se présente souvent comme « libérale » et « ouverte » aux marchés extérieurs, elle reste néanmoins fortement marquée par la rente et la prédominance des réseaux clientélistes, lesquels se ramifient parfois jusqu'à un niveau élevé de l'État. Ce type d'économie, qui a pris naissance dès les premières années de l'indépendance, se retrouve aussi bien dans le secteur agricole que dans d'autres domaines d'exploitation comme les carrières de sable, le transport ou encore la pêche en haute mer.

Comment se manifeste concrètement cette économie, quelles formes prend-elle ?

Elle se traduit par l'octroi à des personnes influentes – qui peuvent être des militaires, des dirigeants politiques, des syndicalistes, ou encore des sportifs – d'agréments ou de licences leur permettant de bénéficier d'un monopole d'exploitation dans tel ou tel secteur. Cette exploitation rentière s'effectue hors des règles de la concurrence loyale, souvent même sans cahiers des charges.

Inégalitaire par nature, le phénomène biaise la dynamique de l'investissement et met à mal le principe d'égalité devant la loi et devant les marchés.

Les premières dispositions en ce sens furent prises au cours des années 1960 lorsque Hassan II commença à distribuer les fermes récupérées après le départ des colons au lendemain de l'indépendance (1956). « Ce sont les hauts gradés de l'armée fraîchement constituée, les hommes politiques et les responsables

syndicaux qui ont le plus profité de la générosité de la monarchie. Hassan II se comportait comme le calife abbasside Haroun al-Rachid qui distribuait les dinars aux poètes courtisans », rappelle l'économiste Najib Akesbi⁸⁷. En 1973, le même Hassan II instaura par *dahir* (décision royale) la marocanisation, obligeant les entreprises basées au Maroc mais appartenant à des étrangers à être contrôlées à raison d'au moins 51 % par des Marocains. Ce *dahir* royal prévoyait également que les conseils d'administration, ainsi que le personnel de gestion de ces entreprises, deviendraient marocains pour les deux tiers. Enfin la nationalité marocaine serait exigée de tous les concessionnaires exclusifs de firmes étrangères.

Des dizaines, voire des centaines d'entreprises furent ainsi transférées (le mot n'est pas assez fort⁸⁸) de leurs propriétaires à tels ou tels puissants de l'heure (membres de la famille royale, hauts fonctionnaires, hommes d'affaires marocains, etc.). Vingt ans plus tard, à partir de 1992, la « marocanisation » a cédé la place à un important processus de « privatisation » des entreprises publiques. Aux groupes contrôlés par la famille royale échut la part du lion, notamment dans le secteur minier, avec Managem (filiale de la SNI) qui monopolise aujourd'hui l'essentiel des exploitations minières du pays.

En dépit des espérances qu'elle a suscitées, l'accession au trône de Mohammed VI n'a pas mis un terme à cette ingérence du personnel politique dans l'activité économique.

Et l'athlète devient fellah...

L'affaire Hicham El Guerrouj, détenteur de trois records mondiaux d'athlétisme, notamment celui du 1 500 mètres, déclencha en 2001 une vague d'indignation dans les milieux syndicaux, après la « cession » de deux grandes fermes d'État, d'une valeur de 27 millions d'euros, au champion olympique pour un prix dérisoire : 200 000 euros !

La « transaction », qui revêtit la forme d'un bail d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, sans appel d'offres, était en réalité un

« geste » royal, selon les propres termes d'El Guerrouj : « Mon pays a besoin de beaucoup d'investissements économiques, et moi, personnellement, j'ai la chance de gagner de l'argent. Aussi mon but est-il d'investir dans mon pays. J'ai commencé dans l'agriculture. Quand j'ai voulu louer une ferme du gouvernement, le roi Mohammed VI a voulu me donner un coup de main. Mais j'ai respecté le cahier de charges en gardant la soixantaine d'ouvriers et en payant près de 2 millions de francs les terrains. J'ai tout fait dans les règles. Malheureusement, les syndicats et les partis politiques étaient tous contre moi. Je ne sais pas pourquoi⁸⁹. »

En dépit du respect dont Hicham El Guerrouj bénéficie de la part des Marocains, ce « cadeau » royal a été perçu comme lourd de signification : d'une part, la disparition des phénomènes de rente n'est pas pour demain ; d'autre part, le monarque reste l'un des acteurs clés de l'économie. Il est non seulement le premier investisseur individuel sur le plan boursier, non seulement le premier exportateur agricole mais, selon les diplomates américains cités par Wikileaks en 2009, les gros investisseurs doivent impérativement passer par lui, notamment à travers deux de ses collaborateurs les proches : « Les principales décisions d'investissement sont prises en réalité par trois personnes : Fouad Ali Al Himma, ex-ministre délégué à l'Intérieur, maintenant à la tête du Parti authenticité et modernité (PAM) [...], le chef du secrétariat particulier du roi (Mohamed Mounir Majidi), et le roi lui-même ». Le document diplomatique va même plus loin : « Les grandes institutions et les procédures de l'État marocain sont utilisées par le Palais pour faire pression et solliciter des pots-de-vin dans le secteur immobilier [...]. On retrouve ici l'influence et les intérêts commerciaux du roi et de certains de ses conseillers dans pratiquement tous les grands projets immobiliers. » Et le diplomate américain de conclure en faisant état d'une « avidité consternante de ceux qui gravitent autour du roi Mohammed VI ».

Dans le discours, le monarque se présente comme un adversaire de l'économie de rente : « La consolidation d'un climat économique propice à l'investissement et au développement passe par une bonne gouvernance publique, laquelle suppose un effort de

moralisation et de protection des deniers publics contre toute forme de dilapidation et de gaspillage. Elle implique également le devoir de combattre toutes les pratiques inhérentes à l'économie de rente et les autres privilèges indus », a-t-il déclaré le 31 juillet 2009.

Au lendemain des élections de novembre 2011 qui se sont déroulées dans le sillage du Printemps arabe et qui ont conduit au gouvernement les islamistes modérés du Parti iustice développement (PJD), ces derniers ont décidé d'ériger la lutte contre la rente en slogan de campagne, en la plaçant au premier rang de leurs « priorités ». La publication d'une liste des bénéficiaires d'agréments en matière de transport, de carrières de sable et de pêche en haute mer a été promise en 2012. En définitive, seuls les noms des bénéficiaires d'agréments en matière de transport ont été publiés. Ce sont pour la plupart d'anciens sportifs, des artistes, des imams ou encore des petits fonctionnaires aux revenus limités. Quant à la liste des bénéficiaires de licences pour l'exploitation des carrières de sable et la pêche en haute mer, elle a bien été rendue publique, mais les noms des personnes physiques n'y figuraient pas. Elle comportait des sigles de sociétés sans aucune mention individuelle

Les seigneurs du désert

Dans une enquête publiée par le site indépendant *lakom.com*, le journaliste Omar Radi a révélé quelques noms de bénéficiaires de tels agréments. Ce sont pour la plupart des militaires, des hommes politiques, ou encore des notables issus de la région du Sahara occidental. Le général Abdelaziz Bennani, l'un des hommes les plus puissants du royaume, cité par les câbles de la diplomatie américaine sur la corruption au sein de l'armée, les généraux Hosni Benslimane et Abdelhaq Kadiri, respectivement patron de la gendarmerie royale et ancien inspecteur général des FAR, bénéficièrent également d'une licence de pêche en haute mer dans le cadre d'une société appelée « Kaben pêche » qui aurait ensuite été cédée à des Espagnols en 2004.

À côté des hauts gradés, les notables sahraouis bénéficient eux aussi d'importantes licences pour l'exploitation des carrières de sable et la pêche en haute mer. Parmi eux figurent d'anciens dirigeants du Polisario ayant rallié le Maroc, comme Mme Gajmoula ben Ebbi, Hibatou Mae Elainine, Hassan Derham, ou encore la puissante famille Ould Errachid. Enjeu diplomatique, le Sahara occidental, annexé par le Maroc en 1975, est surtout une entité économique dans laquelle le politique se montre très présent. Depuis que le Maroc administre cette région, une stratégie clientéliste est adoptée à l'égard d'une fraction de la population sahraouie. Aux nantis, le régime marocain accorde agréments et licences de pêche en haute mer ; aux moins aisés, il distribue les fameuses « cartiyates » qui permettent à leurs bénéficiaires de percevoir un revenu mensuel de 1 600 dirhams (environ 150 euros). Objectif : « acheter » l'allégeance de ceux qui profitent de ces « privilèges » dont la valeur dépend du rang social et de la place qu'occupe l'allocataire au sein de sa tribu.

Mais peu de Marocains savent que cette région, que le Maroc a érigée en « provinces du Sud », est également un paradis fiscal⁹⁰ qui continue d'entretenir une économie de rente à grande échelle. Selon un document officiel de la province de Lâayoune, chef-lieu du Sahara occidental, plus de 5 000 entreprises marocaines sont domiciliées dans cette région pour échapper à l'impôt. En outre, les chiffres fournis en 2013 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE, officiel) reconnaissent explicitement l'existence de milliers de fonctionnaires fantômes : « Des postes budgétaires ont été alloués depuis plusieurs années (des témoignages font état de quelque 6 000 emplois) à de jeunes ressortissants des provinces du Sud, dans différents services administratifs et dans des établissements publics auprès desquels certains d'entre eux ont émargé sans aucune activité ni présence. L'absence d'informations ou de mesures correctives a pu ainsi laisser accréditer l'idée que les représentants de l'État ont le pouvoir discrétionnaire de distribuer rentes et prébendes. »

Tout cela est source de déséquilibres importants dans un pays où le chômage des jeunes atteint près de 30 % selon la Banque

mondiale (2013). Dans son « document de travail conjoint » (mars 2014), la Commission européenne fait le constat suivant : quatre chômeurs sur cinq sont des citadins, deux sur trois sont des jeunes âgés de 15 à 29 ans, un sur quatre possède un diplôme supérieur, un sur deux est primo-demandeur d'emploi et près de deux sur trois sont au chômage depuis plus d'un an. Le 22 avril 2014, Abdeslam Seddiki, le ministre marocain de l'Emploi, prévient à son tour : 180 000 nouveaux demandeurs d'emploi arrivent chaque année sur le marché du travail⁹¹. La pauvreté et la difficulté à se projeter dans l'avenir sont parmi les aspects marquants de la réalité des jeunes marocains d'aujourd'hui. « Une vision globale coordonnée permettant de faire face aux multiples dimensions de l'exclusion et de la pauvreté reste à élaborer », souligne le document de la Commission européenne.

Longtemps, l'Europe occidentale fut l'eldorado rêvé de beaucoup de jeunes marocains. Mais cette tendance s'est peu à peu étiolée sous l'effet de la crise économique et financière qui frappe le Vieux Continent depuis 2008. L'ouverture sur le monde extérieur grâce aux nouveaux moyens de communication (Internet, réseaux sociaux, chaînes satellitaires, etc.) a bouleversé certaines données : moins hantés par l'eldorado européen, les jeunes marocains sont toutefois de plus en plus nombreux à vouloir s'affirmer individuellement, hors des carcans familiaux.

Mais l'investissement créateur d'emplois a du mal à percer : la corruption continue de ronger les structures administratives⁹², et le pouvoir judiciaire reste dominé par les cercles proches du monarque, au nom duquel les jugements sont prononcés.

Les temples de l'informel

À côté de l'économie « légale », une autre, dite « informelle », existe depuis plusieurs décennies et permet à une partie de la population de vivre en marge des règles, générant un manque à gagner considérable pour le Trésor qui se trouve privé, de ce fait, d'importantes rentrées fiscales.

Des centaines, voire des milliers de baraquements faits de bric et de broc, répartis sur des dizaines d'hectares au cœur de Casablanca, forment le célèbre Derb Ghallef, un des temples de l'économie informelle au Maroc : une « ville dans la ville », implantée dans cette mégapole de plus de 5 millions d'âmes, poumon de l'économie. Des téléphones portables aux DVD piratés en passant par l'électroménager, Derb Ghallef est une gigantesque mécanique commerciale qui procure des milliers d'emplois et fait vivre autant de familles. Mais s'il se présente comme un vecteur de « paix sociale », les conséquences de ce commerce sur l'économie régulée sont désastreuses : « Le problème du commerce informel au Maroc [...] se pose à la fois en termes de sécurité (perturbations sur l'espace public, sécurité sanitaire...), de perte de ressources fiscales, de lutte contre des conditions de travail indécentes et de lutte contre la contrefaçon⁹³. »

Beaucoup de villes marocaines ont leur Derb Ghallef: souk El-Bahja à Marrakech, Souika à Rabat, Bazar de Fnidek (nord), etc. Ceux qui se livrent à cette activité font souvent montre d'imagination et d'une grande capacité d'adaptation. C'est une économie qui touche à des secteurs variés mais peu réglementés: du « gardien » de voitures qui vous demande un petit bakchich après le stationnement au jeune technicien qui « décode » votre téléphone portable à la veille d'un voyage à l'étranger, ou encore aux foules de marchands ambulants qui « exposent » à même le sol devant les magasins du centre-ville ou dans les ruelles de la médina, l'informel représenterait 14 % du PIB selon les chiffres officiels, et 37 % de l'emploi non agricole. Il existerait au Maroc 1,5 million d'unités informelles, le « commerce » en concentrant plus de la moitié, suivi des services et du secteur manufacturier.

Le gouvernement, lui, a les mains liées, car les enjeux sont également politiques et la fragile stabilité du royaume volerait en éclats si une décision imprudente était prise. L'image de Mohamed Bouazizi, le jeune marchand ambulant tunisien, dont la mort a déclenché le « Printemps arabe », est toujours présente. Chaque fois que la question de l'économie informelle est évoquée, les officiels marocains peinent à trouver leurs mots : « Il est beaucoup

trop tôt pour que je vous expose une stratégie précise. On est en phase de consultation et d'écoute. Nombre d'études sur le sujet ont déjà été réalisées. On dispose de données extrêmement détaillées sur ce secteur. Le vrai problème reste l'application sur le terrain. C'est cette partie qui bloque à chaque fois. C'est pourquoi, sur ce dossier, nous travaillerons de pair avec le ministère de l'Intérieur. Il faut que notre stratégie soit la plus proche possible des réalités marocaines. Bien entendu, nous veillerons à ce que les intérêts des entreprises qui paient leurs impôts ne soient pas touchés par l'informel, nous ferons tout pour lutter contre la concurrence déloyale, mais nous souhaitons inciter les gens à se structurer. Travailler dans l'informel a aussi un coût non négligeable en termes de corruption, d'absence de sécurité sociale et de financement bancaire⁹⁴. »

La production du cannabis et sa commercialisation sur les marchés intérieur et extérieur occupe également une place importante dans l'économie dite informelle. Selon le rapport 2013 de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Maroc reste le plus grand producteur de cannabis et de résine de cannabis au monde, suivi par l'Afghanistan et le Mexique. Cultivé sur 47 500 hectares, le cannabis marocain vise là aussi le « marché » européen, notamment espagnol, pour plus de 34 %. L'ONUDC estime à plus de 214 millions de dollars le chiffre d'affaires global des producteurs. Quant à la valeur des « exportations » marocaines sur le « marché » international, l'organisme onusien l'estime à plus de 10 milliards d'euros avec une production annuelle d'environ 38 000 tonnes d'herbe (ou kif) et 760 tonnes de résine.

Cet « État dans l'État » est « géré » par des barons bien connus dans le nord du pays, mais protégés par de gros bonnets qui se retrouvent dans les instances sécuritaires les plus puissantes du royaume. En 2007, un coup de filet a permis l'arrestation d'une vingtaine de hauts fonctionnaires. À leur tête, Abdelaziz Izzou, exdirecteur de la sécurité des Palais royaux et ancien chef de la police judiciaire à Tanger, l'une des plaques tournantes du trafic destiné à l'Europe. Mais il y avait aussi Mustapha Lakhlioui, l'ex-directeur de la région nord de la DST, Youssef Lahlimi, le commandant régional de

la gendarmerie, fils d'Ahmed Lahlimi, l'actuel haut-commissaire au Plan, Akka Ahbar, l'ex-lieutenant-colonel de la gendarmerie, commandant la compagnie maritime de Tanger, etc. La liste est longue. Tous ont été poursuivis pour « corruption », et certains – notamment Abdelaziz Izzou – ont été accusés de « participation au trafic international de drogue et d'abus de pouvoir ».

Selon un journaliste basé à Tanger qui travaille depuis plusieurs années sur les dossiers liés à la drogue, ce coup de filet reste néanmoins « l'arbre qui cache la forêt. Les vrais requins, eux, on ne les voit pas. On ne les verra sans doute jamais ».

Une grande absente : l'industrie

Au lendemain de son accession au trône, Mohammed VI a tenté de pallier l'un des grands handicaps du Maroc : une économie faiblement industrialisée dans un pays qui importe tout ou presque. Les relations privilégiées entre le royaume et l'Union européenne notamment la France – constituent certes un atout incontestable, mais elles peuvent se transformer en facteur de dépendance. Pour limiter ce risque et varier ses partenaires, le Maroc s'est lancé, à partir des années 2000, dans une politique d'investissement orientée vers les infrastructures. Objectif : attirer les grands groupes cherchant à se « délocaliser ». Un important réseau autoroutier relie les principales villes du pays, et le grand port Tanger Med, construit entre 2004 et 2007 à 14 kilomètres des côtes espagnoles, représente déjà une méga plateforme logistique aux portes de l'Europe. Situé sur la voie de passage du commerce maritime mondial est-ouest entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord, ce port, le plus grand d'Afrique, a pour principale activité le transbordement de conteneurs. Il est rapidement devenu un des fleurons du commerce maritime méditerranéen. En février 2012, Renault a « délocalisé » une grande unité pour le montage de voitures low cost sur un terrain de 30 hectares à Melloussa, une zone franche à quelques encablures du port Tanger Med. Le roi l'a évidemment inauguré en grande pompe le 9 février 2012, accompagné par Carlos Ghosn, le PDG de Renault, qui a fait le déplacement au Maroc où le Smig (200 euros) est très inférieur au salaire minimum français.

Dans ses discours, Mohammed VI ne cesse de répéter que Tanger et Casablanca devraient s'ériger en « pôles d'attraction » pour les investissements générateurs d'emplois et de richesses, pour doper la balance commerciale dont les déficits ralentissent la croissance et plombent la dynamique économique du pays. Mais les problèmes du Maroc sont également liés à la nature du système politique et aux structures clientélistes gravitant autour du régime monarchique. Comme le souligne l'Union européenne dans son dernier document de travail conjoint (mars 2014), c'est aussi une question de saine gestion : « Un renforcement de la bonne gouvernance dans la gestion de l'État permettrait de mieux lutter contre la corruption. La lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'analphabétisme reste un défi majeur pour le pays. » Plus loin, le document européen apparaît plus explicite : « Le Maroc est invité à procéder à des réformes effectives afin d'assurer une gouvernance démocratique de la gestion de l'État. » L'apparente stabilité que connaît aujourd'hui le Maroc après avoir traversé sans grands dégâts la zone de turbulences liée au Printemps arabe reste fragile et soumise aux aléas. Modifiant en octobre 2012 son évaluation sur le Maroc en « négatif », l'agence de notation Standard & Poor's estima que « si le chômage reste obstinément élevé, si le coût de la vie monte en flèche, ou si les réformes politiques déçoivent les attentes de la population, il y a un risque de troubles durables et à grande échelle ». Un an plus tard, en 2013, le Maroc a reculé à la 77^e place (sur 148) dans le « rapport sur la compétitivité mondiale 2013-2014 » du Forum économique mondial. Les causes avancées par cet organisme international restent à peu près les mêmes : bureaucratie gouvernementale, corruption, inefficacité de la carences du système éducatif, problèmes liés à l'accès au financement, marché local trop limité, etc.

Une confusion incestueuse

Avec un taux d'analphabétisme de 40 % (selon les chiffres officiels) et un système éducatif défectueux, le capital humain figure en bonne place dans la plupart des comptes rendus portant sur la situation socio-économique du pays. À l'exception de la minorité aisée qui envoie sa progéniture dans les « missions » étrangères (notamment françaises), puis dans les universités européennes et américaines, le jeune marocain lambda qui arrive sur le marché du travail est généralement « mal » ou « peu » formé. Moins de 1 % du budget du royaume est consacré à la recherche scientifique! « L'un des grands problèmes de la compétitivité de l'économie marocaine, souligne l'industriel Karim Tazi, est la sous-qualification de la ressource humaine au Maroc. Là encore, on récolte le fruit de la politique de l'éducation telle qu'elle a été menée dans les années 1970. On a formé des générations et des générations de gens qui montrent une grande aversion pour le risque et l'entreprise ; regardez ces individus qui aspirent tous à devenir fonctionnaires au sein de l'administration publique. Même parmi ceux qui acceptent de travailler dans le secteur privé, beaucoup sont trop mal formés pour intégrer une entreprise et devenir un atout, non un boulet pour elle⁹⁵. »

Le journaliste économique Souheil Karam résume bien les aspects marquants de l'économie marocaine : « Une économie axée sur une vision assez limitée : elle tend essentiellement à répondre au marché intérieur. Cela en fait une économie de consommation, non destinée à l'export. On peut dire que c'est une économie frileuse. L'accès au financement par les banques est basé non pas sur la pertinence du projet ou son originalité, mais sur la proximité de l'establishment et des cercles influents du pouvoir. »

L'exemple de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) est emblématique de cette confusion incestueuse entre politique et finance. Créée en 1959, trois ans après l'indépendance du Maroc, la CDG est un « établissement public qui reçoit, conserve et gère des ressources en matière d'épargne qui [...] requièrent une protection spéciale », dit son règlement. Elle centralise aujourd'hui l'équivalent de 35 % de l'épargne institutionnelle et gère des « fonds souverains » provenant notamment des caisses de retraite et des

pensions de milliers de salariés : une poule aux œufs d'or qui s'est transformée en une banque d'affaires dont le directeur est nommé par le roi, et dont l'activité, contrairement à son « homologue » française, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), échappe au contrôle du Parlement. En août 2001, soit deux ans après son accession au trône, Mohammed VI a nommé à la tête de la CDG Mustapha Bakkoury, lequel n'aura quitté ce poste qu'en juin 2009 pour l'Agence marocaine de l'énergie solaire (MASEN). Le 19 février 2012, le même Bakkoury est « élu » à la tête du parti Authenticité et Modernité, fondé trois ans auparavant par Fouad Ali El Himma. Il a été remplacé à la tête de la CDG en juin 2009 par Anas Alami, un cadre de 46 ans qui a grandi à l'ombre de Mohammed Mounir Majidi. Diriger cette instance, c'est « gérer » l'un des principaux investisseurs du Trésor public ; c'est aussi contrôler une partie des placements de l'État, prendre des décisions, des initiatives et, en principe, rendre des comptes. Ce n'est pas le cas au Maroc, contrairement à ce qui se passe à la CDC française qui est placée sous le contrôle d'un conseil de surveillance comprenant treize membres (5 représentants du Parlement, 1 représentant du Conseil d'État, 2 représentants de la Cour des comptes, le gouverneur de la Banque de France, le directeur du Trésor ainsi que 3 personnalités qualifiées, dont 2 nommées par le Parlement) et général nommé pour cing directeur « personnellement et financièrement responsable des fonds », dit la loi française. Rien à voir avec le fonctionnement non démocratique de son pendant marocain.

85 Marocains résidant à l'étranger.

- 86 Entretien avec l'auteur.
- 87 Entretien avec l'auteur.
- 88 Le journaliste Jamal Berraoui a utilisé le terme « spolié » pour décrire cette situation. Voir son article : « La Marocanisation, un crime », *La Vie éco* du 25 février 2005.
- 89 Entretien de Hicham El Guerrouj accordé au quotidien français L'Humanité, le 5 juin 2002.
- 90 Mohammed Jaabouk, « Sahara, le paradis fiscal et de l'économie de rente au Maroc », *Yabiladi.com*, 2 mai 2013.
- 91 Entretien paru dans le quotidien *Aujourd'hui le Maroc*, le 22 avril 2014.
- 92 En 2013, en matière de corruption, l'ONG Transparency International classe le Maroc au 91^e rang mondial sur 177 pays.
- 93 Véronique Manry, « Par-delà le légal et l'illégal », *Economia*, octobre 2010.
- 94 Déclaration de Mamoun Bouhoud, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie et du commerce, chargé des PME et du secteur informel, au quotidien *L'Économiste*, le 12 décembre 2013.
 - 95 Entretien avec l'auteur.

Chapitre VI

Intouchable

Dans un régime où le chef de l'État, maître de l'exécutif, est considéré en même temps comme un acteur qui « ne peut mal faire », la mise en cause de sa responsabilité politique devient difficile à engager par les mécanismes juridiques et démocratiques classiques : la sanction électorale, la motion de censure, voire les explications qu'un dirigeant se devrait de fournir devant les médias. Le roi échappe à tout contrôle et bien sûr à toutes sanctions sur ses décisions, alors même que certaines se sont révélées être des bourdes fameuses. Qu'il s'agisse de la récente grâce royale accordée à un pédophile espagnol condamné à trente ans de prison pour avoir violé plus de onze enfants (août 2013) ; de la décision du Maroc (avril 2012) de retirer sa confiance à Christopher Ross, l'émissaire de l'ONU pour le Sahara occidental ; de l'affaire Aminatou Haidar, cette militante sahraouie à qui les autorités marocaines ont refusé en novembre 2009 l'accès au Sahara occidental où elle vit ; ou encore de l'affaire de l'île du Persil, au nord du royaume, que le Maroc a « occupée » par un après-midi de juillet 2002, ces bourdes royales, parfois commises sous l'effet d'une colère mal contrôlée, montrent à quel point, au Maroc, le lien entre responsabilité politique et exercice du pouvoir est faible, voire inexistant.

Coup de « grâce » d'un pédophile espagnol

Lorsque le mois de ramadan tombe en plein juillet, comme ce fut le cas en 2013, s'abstenir de manger et surtout de boire du lever au coucher du soleil devient difficile, notamment dans certaines villes du centre du Maroc où le thermomètre peut parfois monter jusqu'à 50°C. La cérémonie d'allégeance qui se déroule chaque année le 30 est alors reportée pour la troisième fois à l'après-ramadan : les dignitaires du régime et les hauts fonctionnaires civils et militaires qui se prosternent ce jour-là devant le roi, à cheval dans la grande cour du palais royal de Rabat, ne peuvent s'exposer des heures durant aux fortes chaleurs de juillet tout en jeûnant. Des cas d'hyperthermie avaient été enregistrés quelques années auparavant lorsque cette cérémonie, au cours de laquelle les dignitaires peuvent attendre l'arrivée du monarque des heures durant sous un soleil de plomb, avait eu lieu en plein mois de ramadan.

Comme chaque année, Mohammed VI accorde à cette occasion des « grâces » à des centaines de détenus. Ces grâces sont annoncées le même jour par les télévisions et les radios, et accompagnées des formules rituelles à la gloire du roi, Commandeur des croyants : « Puisse Dieu garder Sa Majesté le Roi, source de clémence et de miséricorde, perpétuer Sa gloire et préserver Son altesse royale le prince Moulay El Hassan, ainsi que tous les membres de la Famille Royale », soulignent les communiqués du Palais publiés chaque année à l'occasion de ces grâces par l'agence officielle MAP.

Ce 29 juillet 2013, le communiqué du ministère de la Justice annonce : « Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu perpétue Sa gloire, a bien voulu accorder Sa grâce à un ensemble de personnes, dont certaines sont en détention et d'autres en liberté, condamnées par différents tribunaux du Royaume. Ces personnes sont au nombre de 1 044, y compris 43 personnes pour raisons humanitaires. »

Quarante-huit détenus espagnols, qui purgeaient leur peine dans les prisons marocaines, font partie des 1 044 individus graciés. Mohammed VI a répondu ainsi favorablement à une demande de son homologue espagnol Juan Carlos lors d'une visite que celui-ci a effectuée au Maroc dix jours plus tôt⁹⁶.

Mais voici que le 1^{er} août 2013, un petit article d'une vingtaine de lignes, publié par le site d'information *lakome.com*, indique qu'un retraité espagnol condamné en 2011 à trente ans de prison pour

pédophilie, après avoir violé onze enfants à Kénitra, petite ville située à 40 kilomètres au nord de Rabat, fait partie de ces personnes graciées par le roi.

Les premiers tweets relaient l'information dans le cours de la soirée en renvoyant au lien avec le site. Peu après, les réseaux sociaux s'embrasent. Reprise par les agences internationales, l'information prend en quelques heures l'ampleur d'un scandale planétaire.

L'affaire Galván « galvanise » les Marocains

Le 2 août, le pédophile, Daniel Galván, parvient à quitter discrètement le territoire marocain *via* la ville de Ceuta, enclave espagnole au nord du Maroc. Il est muni d'un simple laissez-passer délivré par l'ambassade d'Espagne à Rabat. Arrivé en Espagne, il s'installe dans un petit hôtel à Murcia, ville paisible d'Andalousie à 35 kilomètres des côtes méditerranéennes.

Au Maroc, l'affaire Galván ne fait que commencer et galvanise la population. Le roi est ouvertement mis en cause pour la première fois depuis son accession au pouvoir. Son « incompétence » et celle de son entourage, sa volonté « de plaire coûte que coûte » à celui qu'il surnomme « oncle Juan », son « indifférence » à l'égard des les Marocains... alimentent sentiments éprouvés par discussions : dans les cafés, le soir après l'ftour (la rupture du jeûne), dans les salons, les rues et surtout sur les réseaux sociaux, les Marocains sont partagés. Pour certains, « ce n'est pas la faute du roi », mais de l'« entourage ». Pour d'autres, il s'agit bien d'une grave faute de gouvernance qui montre à quel point le monarque est « incompétent », et politiquement irresponsable.

Sur les réseaux sociaux, nombre d'internautes soulèvent la question de la responsabilité politique du roi, inexistante au Maroc. Le souverain est l'acteur déterminant du jeu politique, mais un acteur qui « ne peut mal faire », un « intouchable ».

Dans la soirée du vendredi 2 août, à Rabat, des milliers de personnes, parmi lesquels des familles, des acteurs, des

journalistes, des étudiants, ont bravé la répression policière pour protester contre la grâce royale. « Il n'y a qu'une seule explication : c'est que l'État n'a aucune explication. On ne veut pas que les gens se rendent compte que le roi commet des bêtises », lance, parmi les manifestants violemment tabassés, l'économiste Fouad Abdelmoumni.

Pour la première fois depuis 1999, la popularité de « M6 », l'un des principaux piliers de la stabilité du régime, est mise à rude épreuve.

« Je ne savais pas... »

Le dimanche 4 août, soit deux jours après la manifestation de Rabat, Mohammed VI marque un recul face à la rue et annonce dans un communiqué qu'il n'a « jamais été informé, de quelque manière que ce soit et à aucun moment, de la gravité des crimes abjects pour lesquels l'intéressé a été condamné ».

Cette déclaration ne fait pas retomber la colère de la population, et les manifestations déjà prévues sont maintenues. Pour la première fois, le roi est sommé de justifier une décision qu'il a lui-même signée. « Pour un souverain, au pouvoir depuis 1999, qui a cultivé son image de roi des pauvres et de protecteur de la nation, le coup est rude. Présentée comme une décision "à caractère exceptionnel", l'annulation de cette grâce est totalement inédite. La fronde de la société à laquelle elle a donné lieu est elle aussi inédite. Les manifestations qui se sont déroulées dans plusieurs villes du pays, et qui ont été durement réprimées par la police, au point de faire couler le sang, ont rassemblé toutes les classes sociales. Les réseaux sociaux et la presse électronique ont alimenté cette contestation. Et pour la première fois, Mohammed VI, qui est toujours le "Commandeur des croyants", a été personnellement mis en cause », résume le journal Le Monde dans son éditorial du 5 août 201397.

Les petits calculs de Si Fouad

Cette vague d'indignation n'est pas plus tôt retombée que l'affaire Galván connaît un nouveau rebondissement : le scandale serait le résultat d'une guerre larvée menée par le cabinet royal contre le gouvernement islamiste d'Abdelilah Benkirane, révèle le quotidien *El País*, citant des sources diplomatiques espagnoles.

Tout a commencé le 17 juillet lors d'une brève rencontre entre M. Benkirane et le roi Juan Carlos en marge de la visite de celui-ci au Maroc. Le souverain espagnol a demandé ce jour-là au chef du gouvernement marocain d'ordonner le transfert d'un prisonnier espagnol de 74 ans, diabétique et cardiaque, en Espagne pour qu'il puisse purger sa peine dans son pays. À la différence de la grâce, qui est de la compétence exclusive du roi, le transfert de prisonniers dans les pays avec lesquels un accord avec le Maroc existe, relève, lui, des attributions du gouvernement.

Le 19 juillet, sur le tarmac de l'aéroport de Rabat, au pied de l'avion qui va ramener le roi d'Espagne dans son pays, Benkirane informe Mohammed VI de la requête espagnole et celui-ci lui donne son accord sur-le-champ. Le ministre de la Justice, Mustapha Ramid, est aussitôt informé : la procédure est enclenchée et le transfèrement devient une question de jours.

Mais, le 20 juillet, le téléphone sonne sur le bureau d'Alberto Navarro, l'ambassadeur d'Espagne à Rabat. Au bout du fil, Fouad Ali El Himma, l'homme fort du régime, conseiller et ami intime du roi Mohammed VI. Il est furieux : pour lui, le roi d'Espagne aurait dû faire la demande de transfert à Mohammed VI et non au chef du gouvernement. « Vous savez, monsieur l'ambassadeur, Sa Majesté aussi peut régler ce genre de problèmes », aurait lancé El Himma à son interlocuteur.

Embarrassé, M. Navarro explique que Juan Carlos a agi conformément à la loi marocaine, mais rien n'y fait : le puissant conseiller demande à l'ambassadeur d'établir une liste de personnes à gracier et une autre liste de détenus à transférer en Espagne pour qu'ils y purgent leur peine. Une première liste comprend 30 Espagnols à transférer pour raisons humanitaires, et une autre comportant 18 détenus susceptibles d'être graciés par le roi. Mais lorsqu'elles atterrissent au Palais royal, les deux listes sont

« fusionnées », et les 48 personnes qui y figurent sont tout simplement graciées le 29 juillet par Mohammed VI.

Qui est responsable : le roi ? son entourage ? son ami Fouad Ali El Himma ? Ces questions, beaucoup de Marocains continuent de se les poser : la grâce des détenus fait certes partie des pouvoirs discrétionnaires et exclusifs du roi, c'est lui et lui seul qui détient cette prérogative, à la fois en tant que chef d'État et en tant que Commandeur des croyants, souligne la Constitution. Mais il reste politiquement « irresponsable », et cette même Constitution en fait un acteur « intouchable », quelle que soit la gravité des fautes qu'il peut commettre dans l'exercice de ses larges pouvoirs.

En rupture avec les principes démocratiques, cette réalité s'est de nouveau manifestée lors d'une autre « bourde » royale dont l'un des protagonistes a été le diplomate américain Christopher Ross, envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental.

Le camouflet à Christopher Ross

En janvier 2009, l'ONU décide de confier la gestion du dossier du Sahara occidental, casse-tête diplomatique vieux de trente-neuf ans, à l'Américain Christopher Ross. Cet ancien ambassadeur chevronné, connu pour sa rigueur et son impartialité, jouit d'une solide réputation dans les instances internationales.

Après trois années d'un travail de fourmi au cours duquel le diplomate onusien a pu acquérir une bonne connaissance du dossier, le Maroc décide unilatéralement, le 17 mai 2012, de « retirer sa confiance » à M. Ross, jugeant son travail « partial et déséquilibré ». Le communiqué du gouvernement annonçant cette décision indique notamment que « les comportements contrastés de M. Ross s'écartent des grandes lignes qui ont été tracées par les négociations au sein du Conseil de sécurité », mais il ne fournit aucune précision sur ces « comportements contrastés ».

Sitôt publiée, la nouvelle fait le tour du monde et provoque l'ire des capitales occidentales, à commencer par celle des États-Unis.

Pourquoi les Marocains ont-ils pris cette décision ? Ont-ils mesuré les implications diplomatiques de leur choix ?

Les espions du désert

Tout a commencé en avril 2012 lorsqu'un rapport de l'ONU sur le Sahara occidental, présenté au Conseil de sécurité, accusait les autorités marocaines de « compliquer » la tâche des Casques bleus, voire de les « espionner » en « compromettant » notamment la confidentialité des communications téléphoniques entre le quartier général de la Minurso⁹⁸ et le bâtiment des Nations unies à New York.

Le document onusien précise également que des tribunaux militaires marocains sont utilisés pour juger des civils sahraouis, et que le quartier général de la Minurso « est contrôlé, ce qui a un effet dissuasif dont pâtissent les relations avec l'ensemble des interlocuteurs locaux... La présence de la police marocaine à l'extérieur du complexe [de la Minurso] dissuade les visiteurs de se présenter de leur propre chef ».

Après la publication de ce rapport, le roi est entré dans une colère noire, racontent des proches. Devant ses conseillers, notamment Fouad Ali El Himma et l'ancien chef de la diplomatie marocaine Taïeb Fassi Fihri, l'éventualité d'un retrait de la confiance accordée à M. Ross est soulevée par le monarque. Cette « éventualité » est ensuite communiquée à l'ex-ministre des Affaires étrangères, Sâad Eddine Othmani, qui se retrouve dans une situation bien embarrassante : que faire ? Appliquer sur-le-champ cette « éventualité royale », ou attendre... et voir ?

Il préfère « attendre », guettant d'autres « signes » du monarque. Mais l'information parvient déjà sous forme de rumeur à quelques rédactions qui en font discrètement état tout en qualifiant d'« imminente » la décision du retrait de la confiance accordée à l'émissaire de l'ONU.

Contacté à l'époque par l'auteur, Youssef Lamrani, l'ancien ministre délégué aux Affaires étrangères (alors le chef effectif de la

diplomatie marocaine, proche du Palais) suggéra qu'« on attende un peu ».

Le 12 mai 2012, Othmani est dépêché par le roi à Washington pour convaincre les Américains de « déboulonner » Ross et de le remplacer par quelqu'un d'autre. Cette demande du roi en fait sourire plus d'un au Département d'État : M. Othmani n'est même pas reçu par son homologue de l'époque, Hillary Clinton. C'est le sous-secrétaire d'État William Burns qui s'est chargé d'opposer un no catégorique à l'ex-ministre marocain.

La décision de retirer la confiance marocaine à M. Ross tombe quelques jours plus tard, le jeudi 17 mai 2012, via un communiqué du gouvernement. L'impartialité de l'émissaire onusien, son sens de l'équilibre et son comportement sont ouvertement mis en cause. Mais les arguments avancés par le gouvernement marocain manquent de précision : aucun élément n'est donné pour expliquer pourquoi l'action de Ross serait « déséquilibrée », voire « partiale ». Lors de la conférence de presse au cours de laquelle la décision visant M. Ross est annoncée, le jeune ministre islamiste de la Communication, Mustapha El Khalfi, a du mal à fournir des explications aux journalistes. À la question posée par le représentant d'une agence occidentale : « Que reproche exactement le gouvernement marocain à l'envoyé de l'ONU ? », M. Khalfi oppose un long silence avant de lâcher : « C'est dans le communiqué... »

L'ONU et les États-Unis appuient M. Ross.

À l'ambassade des États-Unis à Rabat, la décision est qualifiée de « regrettable... Elle ne prend pas suffisamment en considération les données objectives de cette affaire et le rôle positif que pourrait jouer M. Ross. Les États-Unis le soutiennent totalement. Mais, pour l'instant, il faut laisser passer l'orage... », souligne un diplomate américain⁹⁹.

Le 20 mai, Samuel Kaplan, l'ambassadeur des États-Unis à Rabat, réagit officiellement : « M. Christopher Ross a été désigné par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et nous sommes

convaincus que nous devons le soutenir afin qu'il poursuive sa mission pour trouver une issue consensuelle à l'affaire du Sahara. C'est pour cela que les États-Unis soutiennent ce processus, et M. Ross est une composante de ce processus¹⁰⁰. »

Deux jours auparavant, le 18 mai 2012, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, avait lui aussi réitéré « toute sa confiance » à son émissaire.

Quelques jours après la décision, les diplomates marocains commencent peu à peu à mesurer l'énormité de la « bourde royale ». Un « coup dur » pour la diplomatie du royaume, disent certains ; « un désaveu », jugent d'autres après la réaction des Américains, considérés depuis toujours comme « amis » du Royaume.

La décision du roi a heurté l'Amérique dans ce qui fait l'une de ses forces : sa diplomatie tous azimuts, qui entend notamment se déployer pleinement dans la sphère arabo-musulmane, partie du monde où les États-Unis aspirent à améliorer leur image.

Un gourou de la diplomatie américaine

Né en 1943, Christopher Ross est l'un des « gourous » de la diplomatie américaine. Lui-même fils d'un ancien ambassadeur des États-Unis, Claude Gordon Ross, parfait arabisant, il a été nommé ambassadeur des États-Unis à Alger en 1988, au plus fort de la guerre civile opposant l'armée aux islamistes. En 1999, il part pour la Syrie pour y occuper le même poste. En 2003, il est nommé conseiller principal pour la politique arabe auprès du Département d'État. Il était en quelque sorte l'éminence grise de la politique étrangère américaine dans cette région. L'homme bénéficie par ailleurs d'une véritable aura auprès de nombreux régimes arabes et africains, et sa crédibilité tout comme son impartialité sont de notoriété publique. Enfin, Christopher Ross et Ban Ki-moon sont liés par une solide amitié.

Le roi Mohammed VI a-t-il sous-estimé le poids diplomatique et l'envergure politique de Christopher Ross ? A-t-il été bien conseillé ?

Les questions fusent, mais il n'y a aucune réponse.

En acceptant la mission que lui a proposée le secrétaire général de l'ONU, le diplomate américain s'était fixé un objectif difficile mais réaliste : une solution démocratique et durable du conflit passait aussi à ses yeux par la population elle-même *via* ses instances de représentation non officielles, notamment par une société civile sahraouie en plein essor. Un objectif qui requérait une forte personnalité, mais Ross n'en manquait pas.

Après sa nomination en janvier 2009, il a d'abord souhaité que la Minurso puisse travailler dans des conditions optimales, ce qui explique les critiques de l'ONU visant le Maroc, accusé d'entraver son action en l'espionnant et d'empêcher les militants sahraouis d'accéder à son siège à Lâayoune.

Le diplomate américain a fixé ensuite le cadre général dans lequel son action devait se déployer, en pointant du doigt certaines incohérences du dossier : « Comment le Maroc peut-il s'engager dans la recherche d'une issue à un conflit qui porte sur la souveraineté d'un territoire qu'il considère comme le sien, qu'il administre depuis 1976 et dont il gère les populations et les ressources ? La complexité de la situation et la difficulté à sortir du conflit résident aussi dans le fait que cette confusion n'a jamais été considérée à sa juste mesure ni même soulignée, que ce soit par l'ONU ou par les capitales occidentales. Elle est aujourd'hui dénoncée par Christopher Ross et sa hiérarchie comme une pratique compromettant le bon fonctionnement de la Minurso, accusation qui rompt avec la bienveillance onusienne sur cette question », explique la chercheuse Khadija Mohsen-Finan¹⁰¹.

Impliquer la population dans la solution

La démarche de M. Ross est simple, mais se présente aussi comme une rupture importante. Pour lui, il faut s'ouvrir à la population sahraouie vivant aussi bien au Sahara occidental, administré par le Maroc, que dans les camps de Tindouf (frontière algéro-marocaine) administrés par les indépendantistes du Polisario.

Cette ouverture, selon M. Ross, devrait se faire tout en maintenant les contacts avec les appareils officiels des deux protagonistes. L'Algérie est par là même écartée du conflit, ce qui irrite fort du côté marocain.

Ross entame alors un dialogue de fond avec les instances de médiation – associations, jeunes, militants, etc. – aussi bien au Sahara occidental qu'à Tindouf, en Algérie, où sont installés des milliers de réfugiés sahraouis. Inclure la dimension proprement humaine et ne pas se contenter de l'action exclusivement diplomatique et officielle¹⁰² sont les grandes lignes de sa démarche, que le Maroc, qui dit se conformer aux médiations de l'ONU, ne voit pas d'un très bon œil.

Voilà sans doute ce qui explique les réactions hostiles qui se sont manifestées sitôt après la décision du Royaume visant M. Ross. Sommé par les Américains de faire marche arrière, Mohammed VI s'est retrouvé au pied du mur. Il appelle Ban Ki-moon, le 25 août 2012, et lui demande, dans une tentative désespérée, de changer de médiateur pour le Sahara occidental. Le secrétaire général de l'ONU oppose à son tour un non catégorique qui sera clairement exprimé le même jour : « L'ONU n'envisage pas de modifier les termes d'exercice de sa médiation qui a pour objectif la promotion d'une solution politique mutuellement acceptable à ce différend. [...] Son Envoyé personnel et son nouveau Représentant spécial rempliront, dans les limites du cadre précis tel que fixé par le Conseil de Sécurité, leurs mandats relatifs », spécifie le communiqué émanant du porte-parole de l'ONU.

Le camouflet

Le 19 octobre 2012, le Maroc cède : « L'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Christopher Ross, effectue une visite dans la région (incluant le Maroc, évidemment) qui sera entamée le 27 octobre et se poursuivra jusqu'au 15 novembre prochain, afin de relancer les négociations sur le dossier du Sahara », rapporte une dépêche laconique de l'agence

officielle marocaine MAP. Pour les observateurs qui suivent de près le dossier, il s'agit là d'un véritable affront diplomatique.

La visite de Ross au Maroc aura bien lieu le 27 octobre 2012. L'envoyé spécial de l'ONU a même exigé de se rendre à Lâayoune, chef-lieu du Sahara occidental et haut lieu de la contestation indépendantiste sahraouie. Une première ! Il y a notamment rencontré les chefs de la Minurso, des officiels marocains locaux mais également des militants sahraouis, dont l'indépendantiste Aminatou Haidar.

Au cours d'une réunion avec des diplomates et des hauts gradés français à Paris, Christopher Ross a déclaré que « le Maroc se comporte comme si sa souveraineté sur ce territoire n'était pas contestée sur le plan du droit international. Ils [les responsables marocains] continuent de mettre des bâtons dans les roues à chaque phase de mon action. Lorsque l'ONU m'a proposé cette mission en janvier 2009, l'un de mes amis m'a dit en rigolant, à propos de l'immobilisme qui caractérise l'affaire du Sahara occidental, que j'aurais pas mal de temps pour me reposer. Mais ce qu'il ne savait pas, c'est que je ne sais pas me reposer », selon une « note » du Quai d'Orsay obtenue par l'auteur. Après ce camouflet, aucun débat, aucune voix, aucun journal n'a relevé la portée de cette « bourde royale » ni n'a mis en cause les responsables de cette affaire, autrement dit l'incompétence de ceux qui décident de la politique étrangère du Maroc avec à leur tête le roi et son proche entourage. Qui est comptable de quoi et devant qui ? Quelles sanctions politiques ? Quelles conséquences ? Ces questions, personne ne les a posées lorsque Ross a « remis » les pieds au Maroc après que son travail eut été dénoncé comme partial et « déséquilibré ».

La « Gandhi du désert »

Une autre affaire ressemble à celle que nous venons d'évoquer, puisqu'elle s'est déclenchée à la suite d'une colère du monarque pour se transformer en mémorable bourde royale : l'affaire Aminatou Haidar.

Surnommée la « Gandhi sahraouie » par la presse internationale, Aminatou Haidar a connu la prison aussi bien du temps du roi Hassan II, où elle fut torturée, que sous le règne de son fils à partir de 1999. En 2005, elle reçoit le prix Sakharov et devient la coqueluche des ONG internationales, particulièrement américaines, ce qui lui procure une notoriété qui dépasse les frontières du Maroc et du Sahara occidental où elle est née.

Le 13 novembre 2009, après une longue tournée internationale, Aminatou Haidar s'en retourne à Lâayoune où elle réside habituellement. Devant le fonctionnaire marocain de la police des frontières, elle présente la fiche que tout voyageur venant de l'étranger remplit avant de rentrer en territoire marocain¹⁰³. Dans la case « Pays », elle mentionne « Sahara occidental » et laisse vide la case « Nationalité ».

Elle est immédiatement conduite devant les responsables de la police aéroportuaire qui la mettent en contact avec le procureur du roi (le parquet) auquel elle précise, les yeux dans les yeux, qu'elle est sahraouie et non marocaine. Ce dernier lui répond qu'elle possède un passeport marocain, et qu'elle l'utilise pour voyager à travers le monde, mais la militante rétorque qu'elle n'en a nul besoin.

Les autorités marocaines avaient-elles l'intention de l'expulser à la moindre provocation ? Des indices concordants conduisent à ne pas écarter cette hypothèse. Dans son édition du 26 novembre, le quotidien *El País* a publié des documents prouvant que les autorités marocaines avaient effectué trois réservations de billets d'avion pour Lanzarote, aux îles Canaries, à trois dates différentes : le 11, le 14 et le 21 novembre. Cette information, qui n'a pas été démentie par le Maroc, a été confirmée par un haut responsable¹⁰⁴ de la province de Lâayoune, qui a expliqué que la date de retour à Lâayoune de Mme Haidar « n'était pas connue à l'avance par les services du Royaume, mais on devait se tenir prêt pour le cas où la décision de son expulsion serait prise... en haut lieu, bien sûr! ».

Le roi Mohammed VI était informé minute par minute de ce qui se passait à l'aéroport de Lâayoune par Yassine Mansouri, patron de la DGED, ancien camarade de classe du monarque. Les notes qu'il faisait parvenir au Palais étaient particulièrement détaillées. La décision d'expulsion de la militante est tombée tard dans la soirée du 13 novembre. Comme c'est le cas dans toutes les affaires sensibles, notamment celles liées de près ou de loin au dossier du Sahara occidental, la décision de refouler la « Gandhi du désert » a été prise par le souverain lui-même.

« Je ne devrais pas être dans cet avion. »

Le 14 novembre au matin, Mme Haidar est expulsée à bord d'un avion espagnol à destination des îles Canaries après confiscation de son passeport marocain par les autorités aéroportuaires de Lâayoune. Sitôt montée dans l'avion, la militante sahraouie se dirige vers le poste de pilotage et dit au commandant de bord espagnol : « Monsieur, je ne dois pas être dans cet avion, je n'ai pas de passeport. » Le pilote passe un appel téléphonique et obtient l'autorisation de décoller des autorités espagnoles qui n'ont pas mesuré sur l'instant les conséquences politiques et diplomatiques d'une telle décision.

Arrivée à l'aéroport de Lanzarote, Mme Haidar refuse de débarquer, mais la police espagnole l'y contraint, arguant qu'elle possède une carte de séjour délivrée par l'Espagne pour raisons de santé. Ce qui est vrai. Aussitôt, la militante de 47 ans décide d'entamer à l'intérieur de l'aéroport une grève de la faim illimitée pour exiger son retour « sans condition » au Sahara occidental.

Il faut ici rappeler qu'avant son retour à Lâayoune, le 13 novembre, Mme Haidar avait effectué une tournée internationale dans plusieurs pays : Nigeria, États-Unis, Belgique et Espagne où elle avait rencontré des responsables d'ONG actives dans le domaine des droits de l'homme.

Sa grève de la faim se présente alors comme la suite d'une série d'actions qui l'ont propulsée sur le devant de la scène internationale. Une aubaine pour la « Gandhi du désert » qui va transformer ce qui n'était au début qu'un simple incident en « événement » planétaire grâce à la caisse de résonance médiatique mise en branle aussi bien en Espagne et en France qu'aux États-Unis.

Pendant toute la durée de cette grève de la faim (du 16 novembre au 18 décembre), le Maroc tente de camper sur une position de fermeté. Mais, dès les premiers jours, cette « fermeté » se transforme en véritable fuite en avant. En Espagne, c'est un piège qui s'est refermé sur le gouvernement dirigé à l'époque par le socialiste José Luis Zapatero. Face à l'ampleur des critiques qui se sont élevées de toutes parts — opposition, médias, intellectuels, mouvements associatifs — pour dénoncer ce scandale politico-médiatique, les dirigeants espagnols ont tenté à deux reprises, les 4 et 5 décembre, de faire rentrer Mme Haidar par avion à Lâayoune, mais les autorités marocaines ont clairement refusé son atterrissage.

À Lanzarote, la militante a conduit de bout en bout sa grève de la faim, entourée nuit et jour d'une foule de journalistes et de militants pour la plupart espagnols.

Parallèlement, les pressions américaines, puis françaises se sont faites de plus en plus précises. Dans un entretien téléphonique, la secrétaire d'État Hillary Clinton a ouvertement demandé à son homologue marocain Taïeb Fassi Fihri de trouver une issue rapide à cette crise.

Après plus d'un mois de pressions diplomatiques et médiatiques impliquant Américains, Français et Espagnols, le roi Mohammed VI se trouve derechef au pied du mur. Il est à nouveau contraint de céder.

Il dépêche alors en France son ministre des Affaires étrangères, Taïeb Fassi Fihri, lequel est reçu le 15 décembre 2009 par le président Nicolas Sarkozy. Un communiqué commun est rédigé en hâte, le 17 décembre, pour sauver les apparences : la France, précise ce communiqué, a exprimé « le vœu que le royaume du Maroc puisse, dans sa tradition d'ouverture et de générosité, faire remettre à Mme Aminatou Haidar son passeport marocain à son arrivée sur le territoire du Royaume ». Il revient au même communiqué, un peu plus loin, d'annoncer la bonne nouvelle : « Le roi Mohammed VI a informé le président Sarkozy que Mme Aminatou Haidar peut regagner le Maroc. »

« Diplomatie étonnamment maladroite »

Le lendemain, un avion médicalisé espagnol transportant la militante se pose sur l'aéroport de Lâayoune.

L'affaire, qui a duré un mois et une semaine, a été sévèrement jugée par les diplomates occidentaux, notamment américains.

Selon un câble envoyé le 18 décembre par l'ambassade américaine et révélé par le site Wikileaks, il s'agit d'« un épisode désastreux pour le gouvernement du Maroc qui a failli non seulement perpétrer un cas d'exil forcé, mais aussi compromettre gravement ses relations avec l'Espagne et d'autres alliés à travers sa gestion belliqueuse de ce cas et une diplomatie étonnamment maladroite ».

Un autre câble du consulat général des États-Unis à Casablanca, qui a rapporté les propos d'une « haute personnalité » du cercle royal marocain, confirme ce jugement tout en précisant que la décision de refouler Mme Haidar avait été prise par Mohammed VI en personne : « À maints égards, notre décision [d'expulser l'activiste] était illogique, et Fassi Fihri aurait dû expliquer cela au roi ». La même note ajoute plus loin, faisant parler la même « haute personnalité » du Palais : « Par la suite, tout le monde a adopté une attitude typiquement marocaine, prétendant que comme la décision concernant Haidar avait été prise au sommet, on ne pouvait la remettre en question ni la critiquer. »

Si la façon dont l'affaire fut gérée depuis son déclenchement continue de susciter la curiosité des observateurs et des diplomates, les conséquences sur le plan interne au Maroc ont été encore plus consternantes.

À l'exception de l'hebdomadaire *Le Journal*¹⁰⁵ qui a critiqué la manière dont le dossier avait été fabriqué puis traité par le roi et ses proches, aucune publication, aucun parti politique¹⁰⁶ n'a soulevé à ce propos la question de la responsabilité politique du monarque.

Le même silence avait entouré, sept ans plus tôt, une affaire tout aussi fameuse ayant opposé le Maroc à l'Espagne : l'affaire de l'île

du Persil. Cette fois, l'affrontement, beaucoup plus direct, avait failli dégénérer en conflit armé.

L'affaire du « rocher »

À 8 kilomètres de Ceuta¹⁰⁷, l'île du Persil est située à moins de 200 mètres du rivage marocain. Quasi déserte, sa superficie ne dépasse pas 10 hectares, souvent occupés par des bergers. Son statut juridique est flou : aucun drapeau, aucun signe de souveraineté (qu'il s'agisse de celle de l'Espagne ou du Maroc) n'est visible sur cet îlot rocheux.

Depuis la décolonisation de la zone nord du Maroc par l'Espagne, en 1956, aucun accord entre les deux pays n'a réglé le statut juridique de l'île du Persil, mais un consensus tacite s'est installé à son propos en en faisant un « territoire » démilitarisé et déserté.

Chaque année, Mohammed VI et ses « amis » passent le mois de juillet à quelques encablures de Ceuta, à M'diq, petite ville de pêcheurs où il possède une résidence en bord de mer. De là, il peut contempler l'Espagne en face, de l'autre côté de la Méditerranée, tout en se livrant à l'abri des regards à son sport favori : le jet ski.

Un cadeau de mariage...

Pour le monarque, ce début de juillet 2002 ne ressemble cependant pas aux autres. Dans quelques jours, le 12, son mariage avec une jeune informaticienne marocaine, Salma Bennani, sera célébré en grande pompe au Palais royal. Les préparatifs vont bon train. En érigeant ces épousailles en « fête publique » hautement médiatisée, le roi entend en faire un symbole : permettre à la mariée d'être vue par tout un chacun, ce qui renvoie un message de « modernité » et de rupture par rapport à son père, mais, dans le même temps, fêter l'événement dans la pure tradition marocaine.

Plus de 300 journalistes et photographes – pour la plupart étrangers – ont été accrédités pour couvrir l'événement¹⁰⁸ dont une grande partie se déroule sur l'esplanade du Méchouar, devant la

porte principale du palais. Des dizaines de groupes folkloriques venant de plusieurs régions participent à cette célébration sous le resplendissant soleil de juillet. Surtout, sous les regards ébahis des Marocains, des dizaines d'invités étrangers ont afflué, parmi lesquels l'ancien couple présidentiel américain Hillary et Bill Clinton ainsi que leur fille Chelsea, le ministre afghan des Affaires étrangères Abdullah Abdullah, plusieurs émirs du Golfe, etc.

C'est dans cette ambiance de liesse qu'une décision ahurissante, qui va connaître un retentissement médiatique planétaire, est prise par le roi le jeudi 11 juillet 2002, quelques heures seulement avant le début des festivités.

Vers 18 h 33 (GMT), une dépêche du bureau de l'AFP à Madrid tombe : « Le Maroc a occupé jeudi un îlot rocheux le long de ses côtes méditerranéennes et refuse d'en partir en dépit des protestations de Madrid qui affirme qu'il s'agit d'une "rupture unilatérale" d'un statu quo hispano-marocain prévoyant que cet îlot demeurerait démilitarisé. »

L'opération marocaine s'apparente davantage à une « installation » qu'à une « occupation » : il n'y avait personne sur l'îlot. Une douzaine de gendarmes ont suffi, le jeudi 11 juillet en milieu de journée, pour y planter un drapeau marocain et s'y installer.

Mais, du côté espagnol, cette « installation » est perçue comme une déclaration de guerre, l'occupation d'un territoire juridiquement contesté. Le « coup de force » mobilise tout l'état-major militaire et politique du voisin du nord. Une réunion du gouvernement madrilène a lieu l'après-midi même du 11 juillet, quelques heures seulement après « l'occupation » de l'îlot, mais aucune option militaire n'est encore envisagée. Devant ses ministres, le président du gouvernement, José Maria Aznar, déclare qu'il « préfère attendre et voir », mais qu'il ira « jusqu'au bout ».

« Je ne sais pas de quoi vous parlez. »

Dans la soirée, Aznar contacte par téléphone son homologue marocain, Abderrahman Youssoufi. Il a tôt fait de constater que le vieux socialiste est largement dépassé par les événements.

Dans son livre-enquête *Vecinos Alejados*¹⁰⁹, le journaliste espagnol Ignacio Cembrero rapporte l'essentiel de la conversation entre les deux chefs de gouvernement dans cette soirée du 11 juillet.

Aznar : « Ce que vous avez fait nous paraît un coup de force intolérable. J'exige une explication et le retrait. »

Youssoufi : « Je ne sais pas de quoi vous parlez. Le gouvernement n'a rien ordonné. Le fait, je le connais au même titre que vous, mais je n'ai pas d'explication à vous donner. J'insiste sur le fait que ni moi ni mon gouvernement n'avons autorisé quoi que ce soit. »

Aznar : « S'il ne s'agissait pas d'un sujet aussi sérieux, je croirais que vous vous foutez de ma gueule... L'affaire est grave, et elle l'est d'autant plus que vous êtes incapable de réagir. J'exige d'ici demain une explication et une rectification. Si vous le faites, nous oublierons l'incident. Mais, croyez-moi, c'est une situation que le gouvernement espagnol ne saurait accepter. »

Youssoufi promet à son homologue une réponse dès le lendemain. « J'en suis toujours à attendre cette réponse », a confié M. Aznar quatre ans plus tard, ironique, au même journaliste espagnol.

Dans son livre, ce dernier rapporte une autre conversation téléphonique, cette fois entre la ministre espagnole des Affaires étrangères, Ana Palacio, et son homologue marocain Mohamed Benaïssa. L'échange est aussi vif que surréaliste.

Benaïssa : « Les Marocains sont en train de poursuivre des terroristes islamistes dans le détroit de Gibraltar. »

Palacio : « Ne me répète pas ce que tu viens de dire ! Dis-moi des choses sérieuses. Si quelque chose se passe à Perejil [Persil, en espagnol], dites-le nous, nous nous en chargerons. »

Mme Palacio fixe alors par téléphone un ultimatum pour le retrait, lequel expirera le 17 juillet.

« Au-delà de cette date, si le retrait n'a pas eu lieu, vous en subirez les conséquences », prévient-elle.

Benaïssa : « Il y aura un retrait marocain au cours de la journée du mercredi 17. »

Palacio: « Je dois être certaine que le roi l'accepte. »

Benaïssa : « Croyez-vous que je puisse réveiller le roi à cette heure ? »

Palacio: « Évidemment, oui! Je veux l'évacuation tout de suite. »

Le discours des officiels marocains s'en est tenu au principe de souveraineté du royaume sur l'îlot. Dans un entretien au quotidien *El País* quelques jours après l'incident, le ministre de la Communication, Mohamed Achâari, déclare que l'île du Persil « est marocaine », que cela « ne peut être contesté », ajoutant : « L'installation d'un poste de vigilance permanent a été décidée » sur l'îlot.

Après avoir les premiers jours envisagé une attente mesurée, les recours diplomatiques et l'éventualité d'un règlement pacifique pour sortir de l'impasse, le gouvernement espagnol réalise que, de l'autre côté, l'idée d'un retrait semble encore lointaine.

Gendarmes marocains menottés

Des informations selon lesquelles le Maroc aurait l'intention de dépêcher des journalistes marocains sur l'île, le 17 juillet, précipitent la décision d'Aznar de reprendre l'îlot en recourant aux moyens militaires.

Il faut dire que le chef du gouvernement espagnol a en l'occurrence le soutien officiel et explicite de l'Union européenne¹¹⁰ et celui, tacite, des États-Unis.

L'ultimatum fixé par Mme Palacio est censé expirer le 17 juillet à 4 h 00 (GMT). Passée cette heure, neuf appareils du 4^e bataillon d'hélicoptères de manœuvre décollent de la base militaire d'El Copero, près de Séville, survolent le détroit de Gibraltar et

s'immobilisent au-dessus de l'îlot. Les gendarmes marocains installés sur l'île sont sommés de se rendre par hautparleurs. L'armada espagnole a bien été signalée à la base de Tanger, mais aucun ordre de riposte n'est donné, notamment à un patrouilleur marocain mouillant près de l'îlot. À 8 h 00, l'opération baptisée « Romeo-Sierra » pour « libérer » l'îlot où six gendarmes marocains (et non douze) ont été découverts, est déjà terminée. Des soldats de la Légion espagnole prennent par la suite possession de l'île où ils resteront jusqu'au rétablissement du *statu quo ante*, le 11 juillet 2002.

Plus tard, des photos de trois gendarmes marocains menottés, près du poste frontière de Ceuta où ils seront ensuite relâchés, font le tour des rédactions. L'opinion marocaine est choquée, voire ulcérée par la manière dont cette affaire s'est dénouée.

Dans l'entretien qu'il accorde au quotidien El País 16 janvier 2005, Mohammed VI revient sur cette affaire sans dissimuler son amertume : « La rétrocession au Maroc des provinces du nord a commencé en 1956 et duré jusqu'en 1959. Les Espagnols s'étaient alors retirés, y compris de l'îlot. Tourah [l'île du Persil] ne faisait pas partie du contentieux historique sur Sebta [Ceuta] et Melillia [Melilla, enclave espagnole au nord-est du Maroc]. Au cours des années 1960, il y avait même des forces marocaines installées à Tourah et Franco n'avait jamais réagi. Aznar serait-il plus franquiste que Franco ? Pourquoi avions-nous envoyé encore une fois des forces sur l'îlot ? Parce qu'on nous accusait de ne pas faire assez d'efforts pour endiguer l'émigration illégale. Avant l'invasion de l'îlot par les troupes espagnoles, des discussions avaient eu lieu à tous les niveaux. La diplomatie espagnole nous assurait alors qu'on n'irait pas jusqu'à un conflit entre nos deux pays et qu'on parviendrait à une solution sans recourir à la force. Le Maroc s'est senti insulté en voyant peu après comment il a été traité. Le Maroc s'est senti insulté quand il a vu surgir des navires de guerre espagnols, des hélicoptères qui ont assiégé et pris d'assaut un rocher situé à seulement 50 mètres de la côte pour arrêter 11 personnes, leur passer les menottes et les transférer à Sebta [Ceuta] avant de les remettre aux autorités marocaines à travers

Bab Sebta [poste frontalier entre Ceuta et la ville marocaine de Tétouan, au nord du royaume]. »

Si le roi a les moyens juridiques de prendre seul des décisions stratégiques, y compris celles qui se révéleront constituer des fautes graves, sans avoir à en rendre compte, il est aussi entouré d'un petit groupe d'amis sur lequel il s'appuie parfois beaucoup trop. Ce sont pour la plupart d'anciens camarades de classe du Collège royal qui occupent des postes clés dans le système politique et sécuritaire. Il est temps d'évoquer ce régime de copains qui sont aussi parfois des coquins.

96 Deux jours après la grâce, dans un communiqué de la Maison royale espagnole, Juan Carlos a tenu « à remercier profondément » le roi Mohammed VI, pour avoir « ordonné la libération de 48 prisonniers espagnols condamnés par différents tribunaux marocains, en réponse à une demande formulée dans ce sens ».

97 « Le dangereux faux pas du roi du Maroc », éditorial du *Monde* du 5 août 2013.

98 La Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) a été mise en place depuis 1991 pour veiller au respect du cessez-le-feu. Elle est installée dans un quartier « inviolable » à Lâayoune, chef-lieu du Sahara occidental.

99 Entretien avec l'auteur.

100 Entretien accordé par M. Kaplan au quotidien marocain *Al-Massae*, le 20 mai 2012.

101 Khadija Mohsen-Finan, « Le Maroc se prive de la "bienveillance" de l'ONU », affaires-strategiques.info, 29 mai 2012.

102 Omar Brouksy, « Être jeune au Sahara occidental », *Notes de l'Institut français des relations internationales* (IFRI), novembre 2008.

103 Les détails qui suivent ont été racontés à l'auteur par un fonctionnaire de l'aéroport de Lâayoune.

104 Entretien avec l'auteur.

105 Il fermera définitivement quelques jours plus tard, le 10 janvier 2010, asphyxié par une longue crise financière due au boycott publicitaire mené sous l'impulsion de Mohamed Mounir Majidi, gestionnaire de la fortune royale, auprès des annonceurs. *Le*

Journal avait été fondé par Aboubakr Jamaï et Ali Amar en 1997. Prix du CPJ (Comité de protection des journalistes basé à New York) pour l'année 2003, il était considéré comme la publication la plus indépendante de toute l'histoire du Maroc. Il faut souligner également que Le Journal était mal géré : ne payant pas les cotisations sociales de ses salariés, il a amassé une dette astronomique qui a précipité sa fermeture.

- 106 À l'exception du Parti socialiste unifié (PSU) dont les principaux dirigeants sont des cadres connus pour leur honnêteté intellectuelle et morale.
- 107 Ceuta est une ville espagnole située au nord du Maroc dont ce dernier réclame parfois la souveraineté. Après avoir été portugaise en 1415, Ceuta est incorporée à l'Espagne en 1580. En 1956, après le départ des Espagnols du nord du Maroc, ils maintiennent leur souveraineté sur Ceuta et Melilla, une autre enclave espagnole située, elle, au nord-est du royaume. Les deux villes, que l'Espagne considère comme faisant partie de son territoire même si elles se situent au nord et au nord-est du Maroc, ne font pas partie des territoires en attente de décolonisation tels que définis par l'ONU.
- 108 L'hebdomadaire français *Paris-Match* a eu toutefois l'exclusivité de la couverture photos des célébrations dans l'intimité du palais royal de Rabat.
- 109 I. Cembrero, *Vecinos Alejados*, Barcelone, Galaxia Gutenberg, 2006.
- 110 Au lendemain de l'« occupation » de l'île par le Maroc, le 12 juillet, le porte-parole de la Commission européenne a estimé que la présence de militaires marocains sur l'îlot était une « violation de l'intégrité territoriale espagnole » et une « question de souveraineté ».

Chapitre VII

Le potentat et ses potes

Résumant son enfance et son entrée au Collège royal où il effectue sa scolarité aux côtés du futur roi Mohammed VI, Hassan Aourid, ancien porte-parole du Palais royal, dit non sans subtilité :

« Avant mon arrivée au Collège royal, j'étais imprégné de plusieurs apports culturels, notamment arabo-berbères. Mais je n'ai pris conscience de cet ancrage qu'au contact de l'autre, vers l'âge de 14 ans, lorsque j'ai intégré le Collège. Je ne parlais pas le français, ou du moins je le parlais mal. Je venais d'un milieu tout différent¹¹¹... »

Avoir la chance – ou la malchance – d'intégrer le Collège royal, au cœur du palais de Rabat, c'est s'immerger dans un univers où l'autoritarisme et le non-dit, la servilité et l'arrogance, le pouvoir et les privilèges sont les maîtres mots d'un sous-système autonome et interactif.

Autonome, parce que le Palais, on l'a vu, jouit d'une réelle autonomie politique, financière et institutionnelle. Interactif, car, à l'intérieur, la lutte pour la proximité par rapport au roi engendre des relations qui peuvent aller de la servilité à la violence physique en passant par une tension permanente.

En esquissant un parallèle entre son enfance et son intégration 112 au Collège à l'âge de 14 ans, Aourid voulait sans doute exprimer la brutalité d'une séparation, du passage d'un monde à un autre : de celui où avait baigné son enfance, fait d'apports divers et de liberté, à cet autre, au cœur du Palais, fait de codes, de restrictions et de monolithisme. Passage de la périphérie à la centralité, de l'« extérieur » à l'« intérieur », du « dehors » au « dedans ». Deux mondes séparés par la grande muraille du Palais d'où le roi et son

entourage dirigent les aspects majeurs de la vie politique et sociale du pays.

Depuis l'accession au trône de Mohammed VI, le concept d'« entourage royal » connaît un réel succès auprès des observateurs, commentateurs, journalistes, éditorialistes, universitaires et autres « spécialistes » qui l'utilisent pour expliquer la nature du pouvoir et la manière dont il est exercé au Maroc.

À quoi renvoient donc les acteurs que l'on regroupe sous ce vocable ? Pourquoi suscitent-ils autant d'intérêt ? Qui sont-ils ?

Peu nombreux mais influents

Ils sont à peine une dizaine, et leur influence est à la fois réelle et variable. Les plus connus ne sont guère plus de cinq ou six : Fouad Ali El Himma, Mohamed Yassine Mansouri, Mohamed Rochdi Chraïbi, Noureddine Bensouda¹¹³, Fadel Benyaich.

Le cas de Mohamed Mounir Majidi, surnommé « M3 », doit être nuancé. Sa première particularité est qu'il n'a jamais fait d'études avec Mohammed VI. Il est officiellement « secrétaire particulier » du roi, mais est en réalité le principal gestionnaire des entreprises et groupes royaux. Cette double casquette lui permet d'agir indirectement sur le fonctionnement des marchés financiers, ainsi que dans les relations avec les principales firmes concurrentes des entreprises royales. « M3 » a également un pouvoir d'influence considérable pour tout ce qui concerne les nominations à des postes de direction des organismes publics à caractère financier, comme la CDG et la Banque centrale populaire (BCP).

N'ayant jamais fréquenté le Collège royal, Majidi a été introduit dans l'entourage du souverain par Nawfel Osman, cousin de Mohammed VI, décédé prématurément de maladie aux États-Unis en 1992 à l'âge de 30 ans. Sa mère, la princesse Lalla Nezha, morte à 36 ans dans un accident de voiture, était la sœur cadette du roi Hassan II

Ses études, « M3 » les a faites au lycée public Dar-Essalam, à Rabat, avant de s'envoler pour les États-Unis. Depuis 1999, il est le

grand argentier du roi, celui qui gère ses affaires, sa fortune, et a pour mission de les faire fructifier en utilisant, si nécessaire, le statut et les prérogatives du monarque. Il fait donc non seulement partie intégrante de l'« entourage », mais Fouad Ali El Himma et lui sont les deux « têtes », sur les plans financier et politique, du Palais.

Lorsque Mohammed VI n'était qu'un prince héritier, l'influence de ses « copains » n'était guère perceptible et était donc moins problématique. Mais, après son accession au trône en juillet 1999, le jeune roi a procédé à des nominations qui ont porté la plupart de ses « potes » à des postes clés tant politiques qu'administratifs. Depuis novembre 2011, c'est la formule « État profond » qui est souvent utilisée pour désigner cet entourage royal particulièrement influent, face à un gouvernement islamiste certes poussé par la vague du Printemps arabe, mais jugé incompétent et réduit à jouer le rôle du parfait figurant.

Près de quinze ans après l'arrivée au trône de Mohammed VI, cet « État profond » continue de susciter bien des controverses, son caractère non démocratique étant régulièrement dénoncé.

Les cas les plus emblématiques concernent trois personnages qui font incontestablement partie du « pré carré royal » : Fouad Ali El Himma, l'un des plus proches, Mohamed Yassine Mansouri, assez méconnu et surtout très lisse, doté d'une personnalité quasi effacée, même s'il a toute la confiance du roi, et Mohamed Rochdi Chraïbi qui dirige le cabinet royal. Celui-ci est l'équivalent du secrétaire général de l'Élysée en France : le « disque dur » du Palais, mais avec d'importantes ramifications au sein des ministères dits régaliens (Affaires étrangères, Intérieur, Justice, Affaires islamiques, notamment). C'est sur le bureau de Rochdi Chraïbi qu'atterrissent les dossiers « sensibles », et c'est également de son bureau que partent les décisions déterminantes de « M6 ».

Mais l'autre point fort de Rochdi Chraïbi est qu'il exerce une forte emprise sur l'agenda du roi. Il peut ainsi faciliter un rendez-vous avec le souverain, lui transmettre un message, favoriser quelque procédure administrative en se servant de sa carte. Il peut notamment jouer un rôle de facilitateur, de filtre, s'ériger en un facteur de blocage ou de déblocage.

Mais, au-delà de tout ce qui se dit sur ces trois principaux acteurs qui ont en commun leur fidélité envers leur ancien condisciple, chacun a sa propre personnalité et la nature de leur relation avec leur patron diffère de l'un à l'autre.

Cependant, pour le monarque, Fouad Ali El Himma reste sans doute plus qu'un proche : c'est le favori, l'ami intime « de trente ans ».

Le favori

Né à Marrakech en 1962, Fouad Ali El Himma a grandi à Benguerir, bourgade pauvre située entre Casablanca et Marrakech où son père, Ahmed, était instituteur.

En mai 2007, Mohammed VI reconnaît, dans un document officiel passé inaperçu, l'importance de l'amitié qui le lie à Fouad Ali El Himma. C'était au lendemain du décès de Haj Ahmed Ali El Himma¹¹⁴, père de Fouad ; dans le message de condoléances adressé à ce dernier, les mots du roi à son ami sont on ne peut plus forts : « La meilleure illustration des... qualités [de Haj Ahmed Ali El Himma] est d'avoir élevé un homme de votre trempe, puisqu'il vous a inculqué les vertus et les nobles valeurs marocaines, ce qui vous a valu d'être parmi l'élite ayant reçu la bénédiction de notre vénéré père [...] pour être l'un de nos meilleurs compagnons d'études au sein du collège royal, ayant pressenti à juste titre votre intelligence, vos qualités, votre sincérité et votre loyauté dans l'amitié, votre fidélité et votre engagement. »

C'est la première fois qu'un roi du Maroc qualifie officiellement d'« ami » un de ses « sujets » en louant ouvertement « sa sincérité et sa loyauté dans l'amitié ».

Lors des obsèques dans la demeure familiale à Marrakech où Fouad Ali El Himma a vu le jour, le gratin politico-sécuritaire du royaume s'est bousculé pour présenter ses condoléances : Mohamed Moatassim (conseiller juridique du roi), Zoulikha Nasri (conseillère du monarque), Fadel Benyaich, Chakib Benmoussa (à l'époque ministre de l'Intérieur), Taïeb Fassi Fihri (à l'époque

ministre des Affaires étrangères), le général Hosni Benslimane (patron de la gendarmerie et l'un des hommes les plus puissants du pays), Yassine Mansouri (ancien camarade de classe du roi devenu patron du contre-espionnage marocain), Charki Draiss (à l'époque directeur de la police), etc. La liste est longue.

Né dans la Ville ocre, grandi à Benguerir, Fouad Ali El Himma¹¹⁵ est choisi à l'âge de 15 ans pour intégrer le Collège royal.

Si Mohammed VI a reconnu explicitement son « amitié » pour l'enfant des Rhamnas, celui-ci a fait de même en août 2005 dans un entretien donné à un quotidien arabophone¹¹⁶ : « Mon amitié avec Sa Majesté est vieille de plus de trente ans », a-t-il précisé.

Qu'un roi ait un ami, ou qu'une personne ait pour ami un roi, rien de plus naturel. Mais, pour les observateurs, ce lien affiché et assumé d'un côté comme de l'autre devient plus problématique lorsque l'« ami du roi » pèse lourd dans les décisions politiques prises au plus haut niveau.

Vizir à la place du roi

Ce « lien » commence d'exister véritablement en octobre 1998 lorsque l'actuel souverain demande à son père Hassan II, qui mourra un an plus tard, de signer un *dahir*¹¹⁷ nommant Fouad Ali El Himma chef du cabinet du prince héritier. « II [le prince Sidi Mohammed] doit faire la différence entre les amis avec lesquels il s'amuse et ceux avec lesquels il travaille. Je signe ce *dahir* à contrecœur », confia, amer, le défunt monarque devant le général Hosni Benslimane, patron de la gendarmerie, et l'ancien ministre de l'Intérieur Driss Basri¹¹⁸.

Un an plus tard, en novembre 1999, Mohammed VI, devenu roi depuis trois mois seulement, procède au premier remaniement du gouvernement d'Abderrahman Youssoufi, qu'il a hérité de son père et dont il se débarrassera au lendemain des premières législatives de son règne, en septembre 2002. À la faveur de ce remaniement, il écarte Driss Basri et le remplace par deux personnes : Ahmed Midaoui¹¹⁹ en tant que ministre de l'Intérieur, Fouad Ali El Himma en

tant que ministre délégué à l'Intérieur. Dans les faits, c'est l'ami du roi qui est le vrai patron de ce département, et les missions que Mohammed VI lui confie dépassent largement les attributions d'un simple « ministre délégué ».

La première de ces missions est l'organisation des élections législatives de 2002, les premières du nouveau règne. « Je veux des élections irréprochables, mais pas de "raz-de-marée" islamiste », a dit le roi à son ami. Que signifie ici l'adjectif « irréprochable » ? Que les élections doivent être « transparentes » ? Il est probable qu'en utilisant ce terme, le roi a surtout voulu que le « bon déroulement » du processus, très attendu, soit reconnu en tant que tel par les médias internationaux, mais sans aboutir pour autant à une victoire écrasante des islamistes du Parti justice et développement (PJD). Une équation pas si simple à résoudre, que l'ami du roi se devait de mener à bien.

« L'artisan » des premières élections

En septembre 2001, Midaoui est écarté et remplacé par Driss Jettou comme titulaire de l'Intérieur. Homme d'affaires casablancais, Jettou a été plusieurs fois ministre sous Hassan II. Sa mission : épauler Fouad Ali El Himma dans la conduite des élections, mais seulement sur le plan logistique. Le Premier ministre de l'époque, le socialiste Abderrahman Youssoufi, tend à devenir un simple spectateur.

Tous les moyens matériels sont mobilisés pour la conduite du processus électoral avec un enjeu de taille : légitimer par les urnes la prééminence monarchique.

Le roi entend d'abord se débarrasser du « Vieux¹²⁰ » et asseoir par la suite un pouvoir qu'il exercera seul, tout au plus avec la collaboration de ses « potes ». Il souhaite être le maître incontesté du Maroc. Mais l'habillage démocratique requiert que les élections débouchent sur une configuration favorable à l'institution royale.

Si les sondages réalisés discrètement pour le compte du ministère de l'Intérieur ne confirment pas l'hypothèse d'un raz-de-marée islamiste, la percée du PJD ne peut toutefois être exclue.

Fouad Ali El Himma décide donc de s'adresser directement aux responsables du parti islamiste. Il les convogue début 2002 au ministère de l'Intérieur en présence du ministre Driss Jettou. Les dirigeants les plus en vue du PJD sont là : du fondateur Abdelkrim El Khatib¹²¹ au député de base (Abdelilah Benkirane, l'actuel chef du gouvernement) en passant par le secrétaire général du parti, à l'époque Sâad Eddine Othmani. L'ami du roi leur demande de limiter leurs candidatures aux législatives à la moitié des circonscriptions. Il leur explique qu'un raz-de-marée en leur faveur serait mal percu par capitales occidentales après les événements les 11 septembre 2001 à New York, et que le Maroc a besoin de la confiance de ces pays, surtout en début de règne. Ils finissent par accepter et décident de ne se présenter que dans 57 des 91 circonscriptions prévues par le découpage électoral.

Dans la préparation technique des élections, Fouad Ali El Himma va jouer ensuite un rôle de premier plan. Le directeur des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, Mohamed Brahimi, est chargé, sur instructions royales, de s'occuper de la logistique destinée aux préparatifs du scrutin. Pour l'informatisation de la collecte des résultats, depuis les bureaux les plus reculés du pays, jusqu'au nombre de voix final obtenu par chaque candidat, c'est le célèbre fournisseur de services informatiques Microsoft qui est choisi.

Le site qui a fait pschitt

être Les résultats détaillés du vote devraient publiés instantanément grâce à un système doté d'une véritable « traçabilité » des données. Il suffit d'introduire dans le système les données fournies par les bureaux, y compris les plus éloignés, pour aboutir, avec une transparence optimale, au score final. Difficile, voire impossible dans ce cas d'agir ou d'intervenir par quelque moyen que ce soit dans le processus déjà enclenché. Un site où les résultats définitifs devraient apparaître quasi instantanément est mis en place par les ingénieurs de Microsoft et de Maroc Telecom afin que l'information soit accessible à tous.

Mais Fouad Ali El Himma, qui n'entend rien laisser au hasard, ne voit pas d'un très bon œil un tel processus qui rend impossible toute intervention étrangère dans le déroulement du scrutin. Il décide alors de s'impliquer davantage dans la préparation des élections et met fin à la mainmise exclusive de Brahimi. « Tout doit être conçu de manière collective », dit-il fermement devant les « cadors » du ministère lors d'une réunion, le 5 septembre 2002. « Ce jour-là, tout a basculé, si l'on en croit une source du département de l'Intérieur. El Himma était flanqué de personnes étrangères au ministère : Samira Sitaïl, son amie et indéboulonnable directrice de l'information de la 2^e chaîne, Fayçal Lâaraichi, patron de la 1^{re} chaîne, enfin Abdeslam Ahizoune, PDG de Maroc Telecom. »

Vingt jours plus tard, le 29 septembre, veille du scrutin, Fouad Ali El Himma fait irruption dans la salle où le système est déjà installé. Il est 23 heures. Cette fois, l'ami du roi est entouré du patron de la DST, Hamidou Lâanigri, et d'Abdeslam Ahizoune. Brahimi et les ingénieurs du site sont convoqués. L'homme fort du royaume leur déclare que la sécurisation du site n'est pas totale, et il invoque quelques erreurs peu significatives. Il décide ensuite devant tout un chacun la déconnexion du site. « Un silence pesant régnait sur la salle, témoigne un ingénieur. Nous avions du mal à tenir debout. Des mois de travail sans relâche sont partis en fumée en l'espace de quelques secondes! » Ahizoune s'est saisi d'un téléphone et a composé un numéro : « Coupez le site », a-t-il ordonné.

Le site a été remplacé par un autre, « une copie terne qui subsiste toujours. Le site a été coupé par "précaution", pour le cas où un raz-de-marée islamiste aurait eu lieu¹²². »

Avec 42 députés, les islamistes du PJD, qui ne se sont présentés que dans la moitié des circonscriptions, deviennent la 3^e force politique du pays. C'est l'USFP, le parti du « Vieux », qui a eu le plus grand nombre de sièges, avec plus de 50 députés. Ce n'est pas vraiment ce qu'escomptait le « jeune roi ».

Malgré toutes les marques de complaisance que Youssoufi a montrées avant le scrutin, et en dépit du score de son parti, le monarque ne le reconduit pas pour cinq ans à la tête du gouvernement. Il choisit comme Premier ministre son ministre de l'Intérieur de l'époque, Driss Jettou, politiquement incolore et inodore, mais gestionnaire et homme d'affaires proche des patrons casablancais.

Fouad Ali El Himma, lui, reste à l'Intérieur, au même poste, mais flanqué d'un nouveau ministre figurant : Mostafa Sahel, tout aussi effacé que Jettou.

L'emprise de Fouad Ali El Himma sur les rouages stratégiques de l'État est désormais intégrale et reconnue par tout le monde, y compris par les observateurs complaisants. À la formule « ami du roi » s'est ajoutée celle de « vice-roi ». Il intervient non seulement dans le Renseignement (la DST), qu'il contrôle et qui lui permet d'être le principal « transmetteur » d'informations au « patron », mais il est aussi le principal « gestionnaire » du dossier de la presse « irrévérencieuse » qu'incarnent essentiellement deux magazines, Le Journal et Demain¹²³.

De « chef de cabinet » du prince héritier, « Si Fouad¹²⁴ » s'est ainsi retrouvé en 2002 au cœur du pouvoir décisionnel. Il porte sur ses épaules les dossiers politiques les plus sensibles du royaume. Mais, s'il bénéficie de la confiance royale, son expérience reste limitée. À ceux qui discutent avec lui, il rabâche les mêmes idées, parfois les mêmes phrases : « Je suis porteur d'un projet global : le projet du roi… Le train royal est en marche. Ceux qui veulent le prendre, *Marhaba* [Bienvenue]. Ceux qui ne veulent pas monter… nous n'allons pas les attendre! »

Le « projet royal » ? Il le résume en quelques mots : « Primauté de l'économique sur le politique. Priorité à la sécurité et à la stabilité. Le cas du Tunisien Ben Ali est intéressant, même si le Maroc reste bien différent. »

La question des libertés politiques – notamment la liberté d'expression – et la démocratisation des institutions ? Réponses toutes faites : « Ce n'est pas urgent. Ce ne sont pas des priorités. Le

roi est très populaire et les Marocains veulent qu'il règne et gouverne. Les partis ont montré leur inefficacité et la classe politique n'est pas au niveau. Les dérives de la liberté d'expression (allusion au ton critique de la presse indépendante), la Justice s'en chargera¹²⁵. »

L'affaire Lmrabet

2003 a été une année difficile pour le souverain et son ami. Dès le mois de mars ont commencé les premiers soucis après la condamnation du journaliste Ali Lmrabet, directeur du magazine Demain, à quatre ans de prison ferme pour « outrage et atteinte au roi ». Parmi les articles incriminés, des extraits d'un entretien paru dans le quotidien espagnol El País, dans lequel Abdellah Zâazâa, un ancien prisonnier politique de gauche, déclarait être ouvertement républicain. L'accusation a également visé des caricatures sur le thème de la « servilité au Maroc », dans lesquelles on voyait une dizaine de personnes en djellabas blanches, faisant la queue pour baiser une énorme babouche jaune, allusion à celles que porte habituellement le roi lors des cérémonies religieuses.

Ali Lmrabet entame alors une grève de la faim (de cinquante jours), rapidement médiatisée et dont le royaume de « M6 » aurait bien voulu se passer.

C'est au cours de cette grève que le vendredi 16 mai 2003, par une soirée printanière, quatorze kamikazes âgés de 20 à 25 ans commettent à Casablanca un carnage : quarante-cinq morts et une centaine de blessés. Une source policière casablancaise a confié à l'auteur que ces quatorze jeunes avaient pris « des taxis pour se rendre sur les lieux des attentats. Ils étaient un peu perdus, paumés. Ils venaient d'être mis au courant de leurs cibles respectives ».

Le pays est sous le choc : la violence des actes, le mode opératoire, le profil des auteurs kamikazes sont autant de réalités marquantes et inédites au Maroc. Les auteurs sont de jeunes désœuvrés issus du célèbre bidonville de Sidi Moumen, au cœur de Casablanca, centre névralgique de l'économie marocaine. Leurs

cibles ? Un restaurant espagnol (*Casa España*), un hôtel du centreville, un restaurant italien, un centre social hébraïque fermé au moment de l'attentat, un cimetière juif également fermé. Ces actes ressemblent davantage à un suicide collectif qu'à des actes terroristes froidement fomentés. Pour la plupart des capitales occidentales, le temps de l'exception marocaine (selon laquelle le Royaume serait à l'abri du terrorisme islamiste) est révolu.

Fouad Ali El Himma, Hamidou Lâanigri, alors patron de la DST, et Mostafa Sahel, ministre de l'Intérieur, ont débarqué une heure après l'attentat à l'hôtel *Farah*, à demi détruit par le souffle de l'explosion.

Des questions troublantes commencent à fuser. Comment des jeunes « voyous » issus d'un bidonville casablancais, inexpérimentés, indécis¹²6, sont-ils parvenus à passer entre les mailles du filet sécuritaire marocain ? Lors d'un reportage effectué au lendemain des attentats au quartier Sidi Moumen, les journalistes du *Journal* ont rapporté des déclarations en « off » d'un « caïd », représentant local du ministère de l'Intérieur, selon lesquelles des rapports détaillés avaient été envoyés à la direction centrale faisant état « de l'imminence de quelque chose », sans fournir de précisions supplémentaires¹²².

La fin du laxisme

Les conséquences de ces attentats sont immédiates. Quinze jours après le carnage, le roi annonce sa décision d'opter pour le tout-répressif : « L'heure de vérité a sonné, annonçant la fin de l'ère du laxisme face à ceux qui exploitent la démocratie pour porter atteinte à l'autorité de l'État, et à ceux dont les idées qu'ils répandent représentent un terreau pour semer les épines de l'ostracisme, du fanatisme et de la discorde. Le temps est venu aussi de faire face aux désinvoltes et à ceux qui s'évertuent à empêcher les autorités publiques et judiciaires de veiller, avec la fermeté que requiert la loi, pour protéger l'intégrité et la sécurité des personnes et des biens... », déclare-t-il dans son discours du 29 mai 2003, soit treize jours après les attentats.

En établissant un lien direct entre le terrorisme et les journalistes « désinvoltes... qui exploitent la démocratie pour porter atteinte à l'autorité de l'État », ce discours montre que la liberté d'expression est elle aussi dans le collimateur du régime.

Pendant ce temps, Ali Lmrabet poursuit sa grève de la faim dans sa cellule de la prison de Salé, près de Rabat. L'impact médiatique des attentats du 16 mai a été immédiat, mais s'est étiolé au bout de quelques jours, et la pression des médias internationaux a repris pour que le sort d'Ali Lmrabet soit réglé au plus vite.

Mais pour le journaliste, les objectifs de cette grève sont déjà atteints : l'affaire a pris une ampleur internationale. Au 47^e jour, il reçoit un diplomate de France à Rabat. Il l'informe qu'en tant que franco-marocain, Lmrabet peut être transféré à Paris pour y être soigné et y purger sa peine. Mais il refuse la proposition.

Au bout du 50^e jour, Ali Lmrabet décide d'arrêter sa grève de la faim, ses objectifs ayant été atteints, selon lui. Il retourne alors en prison, mais la pression médiatique ne se relâche pas. Le journaliste doit être libéré, insistent Reporters sans frontières et diverses ONG nationales et internationales. Il ne se passe pas un jour sans qu'un journal, au Maroc ou à l'étranger, n'évoque le sujet. Le fait qu'un journaliste soit jeté en prison comme un vulgaire criminel à cause de simples caricatures relègue le Royaume à un niveau proche de celui des dictatures bananières. Le roi et son ami sont dans l'impasse.

Lâanigri, « l'interlocuteur valable » des Américains

Le 17 juillet 2003, dans le tumulte de l'affaire Lmrabet, alors que la plaie causée par les actes terroristes est encore béante, le téléphone portable du général Hamidou Lâanigri sonne. Au bout du fil, Fouad Ali El Himma l'informe que le « patron » l'a limogé de son poste de chef de la DST, mais, pour amortir le choc, il lui annonce aussi sa nomination à la tête de la direction nationale de la police.

Avec l'ami du roi, Lâanigri était l'un des hommes les plus médiatisés du régime, mais c'était aussi un « interlocuteur très

valable » pour les... Américains. Ce rapprochement avec la CIA s'est-il fait au détriment des services de renseignement français dont la « collaboration » avec les Marocains est bien huilée ? Selon des « notes blanches » datant de juin 2003¹²²² (documents secrets du ministère français de la Défense), qui reprennent des informations fournies par un personnage « très proche des cercles de décision », ce dernier « estime que les Français, déçus depuis un moment par la mainmise américaine sur le Maroc, n'aident plus les services marocains comme auparavant. Lâanigri et Ali Al-Hama (Fouad Ali El Himma), devenus des petits serviteurs de la CIA ont dégoûté les services français, qui ces derniers six mois ont affiché une indifférence remarquée. Jacques Chirac l'a dit clairement à Moulay Rachid lors de la visite de ce dernier à Paris. Les Français n'ont pas mâché leurs mots en évoquant la poussée des services anglosaxons au Maroc. »

Dans une autre « note blanche », la « taupe » marocaine indique que « Ali Al-Hama (Fouad Ali El Himma), considéré comme profrançais, a fait savoir que Paris doit faire plus. Il faut qu'elle (la France) aide le projet de société initié par Sa Majesté, si vraiment elle compte préserver ses intérêts face à la percée américaine ».

Le rapprochement entre les services marocains et américains s'est renforcé notamment au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 à New York, lorsque la CIA a découvert qu'il existait des connexions entre certains détenus de l'île de Guantanamo et des Marocains ayant à un moment ou à un autre séjourné en Afghanistan et au Pakistan.

Des « voyages » ont alors été effectués à Guantanamo aussi bien par Lâanigri que par certains de ses agents pour procéder à des interrogatoires musclés de détenus marocains. Ces « missions » ont renforcé les liens entre l'ancien patron de la DST et les agents de la CIA, *via* les « conseillers politiques » de l'ambassade américaine à Rabat. « C'est simple : au siège de la DST, à Témara (près de Rabat), des voitures de l'ambassade américaine étaient tout le temps stationnées. Lâanigri passait plus de temps avec les Américains qu'avec ses propres collaborateurs », souligne un agent de la DST sous le couvert de l'anonymat¹²⁹.

Ces rapports entre Lâanigri et les Américains s'étaient si bien renforcés que même le roi et son ami Ali El Himma « étaient parfois court-circuités », confie-t-on au ministère de l'Intérieur. Ce qui explique sans doute la manière dont Lâanigri est écarté ce jour-là du Renseignement. Pourtant, selon un « conseiller politique » de l'ambassade américaine à Rabat, « il n'est pas certain que Lâanigri ait un jour court-circuité le roi. Il avait suffisamment de "professionnalisme" pour ne pas verser dans ce genre de bourdes 130 ».

« Ce qui s'est passé, à mon sens, c'est que Lâanigri était devenu le partenaire privilégié et plus ou moins direct des Américains au Maroc. C'est lui qu'ils contactaient le plus souvent, et ça a fini par agacer non seulement le roi, mais également son ami Fouad Ali El Himma. Ils en ont fait le fusible idéal, à un moment idéal », précise l'agent de la DST, que l'auteur a interrogé.

« Cet homme est très susceptible. »

Fin décembre 2003, les responsables de l'ONG Reporters sans frontières apprennent que Mohammed VI passera ses vacances de fin d'année à Courchevel, la fameuse station de sports d'hiver, près de la frontière suisse. Un groupe d'une vingtaine de militants de RSF s'y rend. Le roi, en train de skier avec son épouse, la princesse Lalla Salma, est rapidement cerné par les militants de l'ONG parisienne brandissant des portraits du souverain sur lesquelles on peut lire : « Attention, cet homme est très susceptible ! » Il décide alors de mettre un terme à ses vacances de neige et s'en retourne au Maroc, ivre de rage.

Avant même l'incident, le 3 décembre 2003, « RSF » avait écrit une lettre à Colin Powell, l'ancien secrétaire d'État américain à la Défense, à quelques jours de sa rencontre avec le monarque à Rabat : « Alors que les États-Unis rappellent régulièrement leur attachement à la liberté de la presse, nous vous demandons de placer le respect de cette liberté au cœur de vos entretiens avec Sa Majesté Mohamed VI et de conditionner votre soutien économique à son plein respect. »

Toutes ces pressions ont fini par payer : le 8 janvier 2004, Ali Lmrabet est libéré par grâce royale.

Après cet épisode, Fouad Ali El Himma s'occupe des islamistes : une loi antiterroriste fraîchement votée par le Parlement marocain autorise la police à maintenir les suspects (soupçonnés de terrorisme) en garde à vue pendant douze jours, et confère au juge d'instruction les plus larges pouvoirs au détriment des droits de la défense.

« Ne soyez pas dupes. » (Mohammed VI aux Américains à propos des islamistes)

La stratégie du roi et de son ami vise à créer la confusion entre les islamistes intégrés au jeu politique, qui rejettent tout recours à la violence, et les radicaux, ultra-minoritaires, mais violents. L'objectif est de légitimer un processus répressif qui vise à affaiblir la seule force politique capable de battre en brèche la prééminence monarchique : l'islamisme non violent incarné par le mouvement Justice et Bienfaisance et le Parti justice et développement (PJD).

Un câble de l'ambassade des États-Unis au Maroc publié par le site Wikileaks rapporte une discussion entre le sénateur américain Richard Lugar et Mohammed VI; l'échange en dit long sur les « sentiments » du roi envers les islamistes marocains, y compris ceux du PJD. La discussion remonte au 23 août 2005 à Rabat, précise le câble diplomatique : « Je dois dire quelque chose d'important... Lorsque vous parlez des islamistes, qu'ils soient modérés ou extrémistes, ils sont tous antiaméricains, lance le roi à son interlocuteur. Ne soyez pas dupes parce qu'ils semblent raisonnables et très agréables. Les États-Unis ne devraient pas nourrir d'illusions à leur sujet : ils sont antiaméricains. »

Plus de 2 000 individus, selon les chiffres fournis par Human Rights Watch (HRW) et Amnesty International (AI), ont été arrêtés et soupçonnés d'islamisme radical après les attentats de mai à Casablanca.

Certains ont été enlevés de leur domicile et torturés pendant plusieurs jours dans un centre secret au siège de la DST, à Témara, près de Rabat, avant d'être présentés à un juge. Après avoir écouté des témoignages concordants, et mené des enquêtes ayant abouti à peu près aux mêmes conclusions, les deux ONG ont identifié l'existence de ce centre de détention et de torture illégal près de Rabat, géré par la DST qui rend compte directement au roi. Les faits rapportés par HRW et Al dans leurs rapports sur « le retour de la torture au Maroc » sont insoutenables. Ils ont été abondamment reproduits par les journaux indépendants marocains comme *Le Journal, Demain et Assahifa*.

Près d'un zoo...

Dans un rapport daté du 25 octobre 2010, HRW affirme que les personnes soupçonnées de terrorisme « sont détenues dans un centre secret près de Rabat et sont maintenues au-delà des douze jours de garde à vue autorisés par la loi contre le terrorisme » de 2003. Les agents de la DST « participent activement à l'incarcération des personnes soupçonnées de terrorisme, à leur détention et à leur interrogatoire », poursuit l'ONG basée à New York.

Plus de dix ans après ces faits, le directeur de la DST, Abdellatif Hammouchi (nommé par le roi en 2005), est mis en cause sans ménagement par la justice française, provoquant l'une des plus grandes crises diplomatiques entre les deux pays depuis la publication, en 1990, de *Notre ami le roi*¹³¹, l'ouvrage de Gilles Perrault.

Le 20 février 2014, quatre policiers (et non sept, comme l'indiquait le communiqué des autorités diplomatiques marocaines) se rendent à la résidence de l'ambassadeur du Maroc, dans la banlieue cossue de Neuilly-sur-Seine, pour notifier au patron de la DST, de passage à Paris, une demande d'audition de la justice qui agissait en vertu du principe de « compétence universelle ». Informé par des agents du contre-espionnage français, Hammouchi quitte précipitamment la France le même jour. Des plaintes pour « complicité de torture » et « non-assistance à personne en danger » ont été déposées par quatre Franco-Marocains qui affirment avoir été torturés pendant plusieurs jours au centre de détention secret de Témara. Parmi eux, Zakaria Moumni, un Franco-Marocain de 34 ans, ancien champion

du monde de light-contact. Arrêté en novembre 2010 à l'aéroport de Casablanca¹³², il affirme avoir été emmené dans le centre de détention secret de Témara où il aurait été torturé pendant plus de dix jours. « Il est battu, torturé à l'électricité, empêché de dormir, privé de nourriture, ligoté sur une chaise ou maintenu à genoux douze heures de suite. Nu, toujours nu. Ses bourreaux lui hurlent : "Ici c'est l'abattoir des hommes ! On va te tuer, personne n'en saura rien. Est-ce que tu as compris la leçon ?" Ce traitement va se poursuivre quatre jours et quatre nuits 133. » Il déclare ensuite avoir été contraint de signer des aveux selon lesquels il aurait soutiré à deux Marocains 1 200 euros contre la promesse d'un travail en Europe. Au terme d'un procès expéditif, en l'absence d'un avocat, il est condamné à trois ans de prison ferme. Après une campagne médiatique internationale, il est libéré le 4 février 2012 par grâce royale après un an et demi de détention. Mais il reste déterminé à « ce que toute la lumière soit faite » sur ce qu'il dit avoir enduré.

En février 2014, il s'adresse ouvertement au roi : « Aujourd'hui, il est de votre responsabilité en qualité de chef d'État de faire toute la lumière et expliquer aux Français et aux Marocains qui est derrière tout cela [...] J'ai renoncé à la nationalité marocaine car je ne me considère pas comme un sujet [...] je ne veux pas être associé à un pays qui torture ses propres citoyens en votre nom et dans vos abattoirs, comme m'ont expliqué les bourreaux de la DST marocaine lors de mon séjour chez eux à Témara. »

Construit au milieu des années 1980, le siège de la DST est situé au cœur d'une forêt de sapins en direction de Casablanca et à moins de 3 kilomètres d'un... zoo ! L'idée d'installer un centre de détention secret, à l'intérieur de ce siège pour « interroger » les suspects islamistes, s'est concrétisée au lendemain des attentats du septembre, lorsque les Américains ont découvert des « connexions » entre la cellule de Hambourg, cheville ouvrière des avant attentats. des activistes marocains transité par l'Afghanistan. Pour les Américains, le Maroc est un pays « partenaire » dans la lutte contre le terrorisme islamiste. Il est rapidement devenu un pays « sous-traitant » pour la torture, avec deux interlocuteurs « valables¹³⁴ » : Hamidou Lâanigri et Fouad Ali Fl Himma

En octobre 2004, un rapport de la commission du Parlement européen chargée d'enquêter sur les vols secrets de la CIA survolant l'Europe a révélé que des appareils de la CIA avaient effectué guarante escales au Maroc entre fin 2001 et fin 2005. Les carnets de vol de ces appareils - un Gulfstream V immatriculé N379P et un Boeing d'affaires immatriculé N313P – indiquaient que le Maroc avait collaboré « étroitement » avec les États-Unis dans leur « querre contre le terrorisme ». Ainsi, le 3 décembre 2003, puis le 11 mars 2004, le Gulfstream V aurait effectué un vol de Rabat-Salé à Guantanamo. De son côté, le Boeing d'affaires immatriculé N313P aurait décollé entre le 23 septembre et le 22 novembre 2003 de Rabat-Salé vers Guantanamo avant d'effectuer le trajet inverse le 28 décembre 2003, et de poursuivre sur la Jordanie. En étudiant les carnets de vol de ces deux avions, on observe qu'avant de se poser à Rabat-Salé, ils ont transité en 24 heures par deux bases, polonaise et roumaine, soupçonnées d'abriter des prisons secrètes de la CIA. Ainsi, entre le 22 et le 23 septembre 2003, le Boeing d'affaires a effectué le trajet suivant : Kaboul (Afghanistan) -Szymany (Pologne) – Constantza (Roumanie) – Szymany (Pologne) - Bucarest (Roumanie) - Rabat-Salé (Maroc) - Constantza (Roumanie) – Rabat-Salé (Maroc) – Guantanamo¹³⁵.

Dans un rapport daté d'octobre 2004, HRW a appelé les États-Unis et les pays européens « à ne pas extrader ou renvoyer par la force vers le Maroc les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions liées au terrorisme, à moins que le gouvernement ne fournisse des garanties vérifiables démontrant que ces personnes ne seront pas soumises à la torture ou à d'autres traitements similaires ».

Sur le plan interne, en vue d'affaiblir les islamistes modérés, des campagnes médiatiques sont menées par les deux chaînes publiques, notamment la 2^e chaîne (2M) dont la directrice de l'information, Samira Sitaïl, est une « grande amie » de Fouad Ali El Himma¹³⁶. Les islamistes du PJD sont délibérément confondus avec

les groupuscules radicaux et sommés de « présenter des excuses au peuple marocain¹³⁷ ».

L'autre échec

En septembre 2003, les élections municipales se présentent comme un test grandeur nature. La stratégie d'affaiblissement des islamistes aura-t-elle les résultats escomptés par le roi et son ami de trente ans ?

À quelques jours du scrutin, en tant que ministre délégué à l'Intérieur, Fouad Ali El Himma convoque à nouveau les responsables du PJD au siège du ministère. Il est accompagné du ministre de l'Intérieur en titre, Mostafa Sahel, censé être son « supérieur ».

« Vous devez procéder à une plus grande clarification idéologique après les événements du 16 mai », lance « Si Fouad » à ses interlocuteurs islamistes. « Trop, c'est trop ! s'insurge aussitôt Abdelkrim El Khatib, fondateur du PJD. Nous n'avons plus rien à clarifier. On ne peut pas être plus clairs et vous le savez. Nos positions sont limpides quant au rejet de la violence et vis-à-vis de la monarchie. J'appelle ça de l'acharnement ! » L'ambiance était on ne peut plus tendue, raconte le secrétaire général du PJD de l'époque, Sâad Eddine Othmani¹³⁸, présent à cette rencontre.

« Vous devez de nouveau réduire de manière substantielle vos candidatures, notamment dans les grandes villes », ordonne Ali El Himma sur un ton menaçant.

Comme lors des législatives de 2002, les islamistes se résignent et se présentent seulement dans la moitié des circonscriptions, et sont même totalement absents dans la ville de Tanger, pourtant l'un de leurs fiefs.

Mais, là encore, malgré les pressions, les élections municipales de septembre 2003 montrent que la stratégie d'affaiblissement de l'islamisme institutionnalisé n'a pas atteint ses objectifs. Au lendemain du scrutin, le quotidien *Le Monde* écrit dans son édition du 15 septembre 2003 : « Les attentats du 16 mai à Casablanca

n'ont pas entaché l'image des islamistes dits "modérés". » Plus loin, le journal parisien résume les résultats du PJD : « Dans les grandes agglomérations ainsi que dans les villes de taille moyenne, ils constituent désormais la deuxième force du royaume... Les islamistes ont donc réussi leur pari. La meilleure illustration en est Casablanca, la première ville du pays. Dans les huit arrondissements (sur seize) où ils présentaient des candidats, ils arrivent en tête. S'ils avaient choisi d'être présents dans tous les arrondissements, la première ville du royaume serait aujourd'hui dominée par le PJD. »

La réconciliation inachevée

Parallèlement, Fouad Ali El Himma est censé conduire un important processus de « réconciliation » amorcé par la monarchie, affectée par la répression massive qui a sévi lors de ce qu'on appelle les « années de plomb » (de 1956 à 1999), c'est-à-dire pendant tout le règne du roi Hassan II.

Mohammed VI et son ami entendent faire d'une pierre deux coups : d'un côté, faire de ce processus une opération de « communication politique » destinée à l'opinion publique internationale ; d'un autre côté, solder ce « passé qui ne passe pas » et colle à l'institution monarchique.

Encore faut-il associer à cette fin des figures emblématiques incarnant l'image romantique de l'« ex-prisonnier politique » de gauche qui n'a jamais marchandé ses idées et son engagement. Or, là encore, l'équation royale reste difficile à résoudre : il s'agit de mettre en place une instance de réconciliation sur ce qui s'est passé pendant le règne d'Hassan II mais sans que les noms des responsables soient cités et sans que l'État présente des excuses publiques comme l'exigeraient les fondements de la justice transitionnelle.

Il faut que le processus soit « porté » par un homme « crédible », mais agissant sous le contrôle de Fouad Ali El Himma.

Le choix se porte sur Driss Benzekri (1950-2007), surnommé l'« oiseau rare » par l'entourage royal. C'est un ancien prisonnier politique de gauche respecté qui a passé plus de dix-sept ans dans les geôles d'Hassan II (de 1974 à 1991). Le 12 avril 2004, il est nommé par le roi à la tête de l'Instance équité et réconciliation (IER) après avoir entériné ses principes, aux antipodes de ceux que l'« oiseau rare » défendait jusque-là au sein du Forum vérité et justice (FVJ) qu'il a contribué à créer en 1999.

Les premiers contacts entre Fouad Ali El Himma et Driss Benzekri ont lieu dès l'été 2003 au domicile d'Ilyass El Omary, bientôt l'un des courtisans les plus en vue de l'ami du roi. « À l'époque, Benzekri dormait souvent chez moi à Rabat. Un soir – il y avait à la maison, en plus de Benzekri, le journaliste Abdelaziz Koukas et l'ancien ministre Ahmed Lahlimi – voilà que le téléphone sonne. Au bout du fil, Fouad Ali El Himma qui s'est invité à notre grande surprise. C'est au cours de cette soirée qu'il a rencontré pour la première fois Driss Benzekri. Depuis, leur relation a rapidement évolué¹³⁹. »

À l'époque, Driss Benzekri présidait le Forum vérité et justice (FVJ), mais ses camarades, pour la plupart militants de l'extrême gauche, avaient déjà subodoré chez lui une « évolution ». Ses fréquentations (principalement Ilyass El Omary) et son discours sur la manière dont le processus de réconciliation devrait être conduit n'étaient plus tout à fait les mêmes. Il qualifiait parfois certains de ses camarades – pour la plupart d'anciens prisonniers politiques – de « radicaux qui ne comprennent rien ». Lors du congrès du FVJ de décembre 2003, il tente ainsi d'imposer une liste de dirigeants que les militants rejettent. Il menace de se retirer si sa liste n'est pas avalisée, mais les militants persistent et finissent par l'exclure du FVJ. Les portes du Palais lui sont alors grandes ouvertes...

Sa nomination à la tête de l'IER en avril 2004 l'y introduit définitivement et il entraîne dans son sillage une vingtaine d'anciens « camarades » de cellule. C'est l'amorce d'un important processus appelé cooptation ou entrisme, dans lequel Fouad Ali El Himma a joué avec succès un rôle primordial.

« Il ne faut pas sous-estimer de manière générale l'attrait qu'exerce le Pouvoir. Il est humain d'avoir envie d'être un jour

ministre. Sans compter qu'on peut avoir l'illusion de pouvoir exercer de l'influence en devenant Conseiller du Prince¹⁴⁰. »

La bande à Driss

Ces « cooptés¹⁴¹ » conduits par Driss Benzekri ont permis au régime alaouite de conduire un processus de réconciliation hypermédiatisé tout en épargnant à la monarchie des excuses et la reconnaissance publique des abus liés aux « années de plomb ». Grâce à ce processus très coûteux – puisque l'IER a opté pour l'indemnisation financière¹⁴² des victimes –, le régime de Mohammed VI a atteint ses objectifs.

Pour autant, l'instance royale, et particulièrement Driss Benzekri, n'a pas été épargnée par la critique. Au travail de l'IER on reproche de n'être pas allé jusqu'au bout : des dossiers aussi importants que celui de Mehdi Ben Barka n'ont pas été élucidés, aucun nom des responsables des exactions n'a été prononcé. De plus, aucun responsable de l'État, et encore moins le roi, n'a présenté d'excuses. Pour des organisations non gouvernementales comme Human Rights Watch et Amnesty International, l'IER aurait pu aller beaucoup plus loin.

À Driss Benzekri ont été reprochées sa complaisance, ses concessions, voire sa compromission avec Fouad Ali El Himma sans arracher en définitive de contreparties à la mesure des violations commises. Certes, l'IER a élaboré des recommandations prévoyant notamment une « plus grande séparation des pouvoirs » et un « renforcement de l'indépendance de la justice », mais ces recommandations sont restées lettre morte.

Driss Benzekri a mal supporté ces critiques exprimées notamment par d'anciens camarades et par la presse indépendante où sa démarche au sein de l'IER a été qualifiée de « trahison », et son action de « gâchis ». Les prises de position de l'ancien prisonnier politique avant et après l'IER sont régulièrement citées par les journaux indépendants et largement commentées dans les interviews accordées par ses détracteurs à la presse marocaine et étrangère.

En guise de riposte, Benzekri qualifie ceux qui le critiquent de « nihilistes » et traite de « mafias des droits de l'homme » des ONG comme HRW et AI, celles-là mêmes qui l'avaient soutenu lorsqu'il était en prison.

Pour défendre l'ancien prisonnier de gauche, Mohammed VI est lui-même monté au créneau. « Des personnes qui n'ont rien à voir avec le véritable militantisme, qui ont fait des droits de l'homme leur fonds de commerce, veulent nous empêcher de travailler, d'avancer et de répondre aux aspirations des Marocains. Je pense que le moment est venu de leur dire : écoutez, maintenant que ce dossier est en train d'être éclairci et que nous n'avons plus de complexes en ce domaine, nous devons aller de l'avant¹⁴³! »

En 2005, Benzekri est désigné par « M6 » à la tête du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), organisme officiel dont les membres sont nommés par le monarque. Il est désormais devenu le porte-voix du régime dont il fait la promotion dans les instances internationales et dans les capitales occidentales. Il décédera deux ans après des suites d'un cancer, le 20 mai 2007, dans une clinique de Rabat.

Selon un proche du roi, celui-ci a été très affecté par la mort de Benzekri. En témoigne un extrait du message de condoléances que le souverain a envoyé à la famille du défunt : « Les arbres meurent en étant debout... En partageant votre tristesse en cette douloureuse circonstance, nous vous affirmons que la grande estime et la sollicitude particulière que nous nourrissions pour le défunt n'ont d'égal que notre souci de maintenir cette même sollicitude et cette même estime à sa famille qui a offert à la Nation un si grand militant, un responsable engagé, sincère et fidèle. »

La fin d'une époque?

La mort de Benzekri a semblé signer la fin d'une époque, celle de la « transition » à la marocaine : la monarchie et ses larges pouvoirs

ne sont pas remis en cause, mais une « nouvelle ère » est exaltée par Mohammed VI et son entourage avec une brassée de slogans comme « le nouveau concept de l'autorité », le « roi des pauvres », « le Maroc qui bouge », etc. La réalité, elle, est bien différente : les atteintes aux droits de l'homme et aux libertés publiques n'ont pas cessé comme par magie au soir du décès d'Hassan II. Entre 2003 et 2009, elles sont même devenues quasi systématiques, à tel point que le roi lui-même a reconnu en 2005 certains « abus » : « Il n'y a pas de doute qu'il y a eu des abus. Nous en avons relevé une vingtaine. [...] Aujourd'hui, ils sont devant les tribunaux¹⁴⁴. » Mais aucune suite n'a été donnée à cette déclaration qui s'apparentait à une promesse. Pis encore, après un répit d'un peu plus d'un an sous la pression du Printemps arabe, les « abus » sont de nouveau réapparus. Le 4 mars 2013 à Genève, le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, Juan Mendez, a présenté un rapport accablant sur sa visite au Maroc et au Sahara occidental du 15 au 22 septembre 2012. Il indique notamment que « la torture et les mauvais traitements n'ont pas disparu », et que « la pratique des traitements cruels persiste dans les affaires pénales de droit commun ». M. Mendez s'est dit aussi « vivement préoccupé par plusieurs témoignages relatifs au recours à la torture et aux mauvais traitements dans des cas présumés de terrorisme ou de menace contre la sécurité nationale... Dans de telles circonstances, des actes de torture et des mauvais traitements systématiques pendant la détention et lors de l'arrestation ont pu être relevés ».

Deux mois après la mort de Driss Benzekri, coup de théâtre : Fouad Ali El Himma dit « renoncer¹45 » à son poste de patron du ministère de l'Intérieur pour « servir son pays autrement, ailleurs... » : « Il ne faut pas oublier que j'ai passé vingt et un ans au ministère de l'Intérieur où j'ai appris à mieux connaître les réalités de mon pays, région par région, à travers toutes les problématiques du développement local. Ces huit dernières années, j'ai eu l'honneur de participer, auprès des différents responsables de ce ministère, à la mise en œuvre du nouveau concept de l'autorité, basé sur la proximité, et aux grands projets de développement », déclare-t-il à l'agence officielle marocaine MAP au lendemain de sa décision. Il entend devenir... député de la région des Rhamnas¹46 : « Je vais

m'investir corps et âme pour servir ma région, et ce n'est qu'un retour aux sources », explique-t-il.

La plupart des commentateurs ont évoqué une « disgrâce » définitive et une mise à l'écart, voire « la fin d'une époque ». En réalité, cette décision marque pour lui une étape nouvelle. « Ma démarche est simple et sereine, et ne répond à aucun agenda politique », a-t-il encore assuré.

Un mois jour pour jour après sa « démission », il se présente en tant que SAP (sans appartenance partisane) aux législatives du 7 septembre 2007 dans la circonscription de Benguerir où il a passé son enfance. Il s'affiche comme l'« enfant du pays ». En réalité, il ne peut occulter son autre qualité, celle d'« ami intime du roi ». Si la plupart des habitants des Rhamnas sont analphabètes, ils ne sont pas dupes : voter pour lui, c'est voter pour le vrai pouvoir, pour quelqu'un qui a l'« oreille du roi », murmure-t-on dans les souks hebdomadaires. Il n'a aucun projet politique, aucun programme précis. « Je suis ici pour servir ma région natale, être sur le terrain, avec le peuple », répète-t-il à ceux qui l'écoutent.

« Ils étaient persuadés que son "amitié" avec Mohammed VI allait transformer leur désert en jardin d'Eden¹⁴⁷. »

Le résultat est sans surprise : sa liste, composée également de son oncle maternel Hamid Narjiss et d'une ancienne journaliste¹⁴⁸, remporte les trois sièges de la circonscription.

Pour l'ami du roi, c'est une consécration, mais elle sème de grandes inquiétudes parmi les partis politiques : comment pourra-t-il être un acteur institutionnel comme les autres alors que son amitié avec le roi est un secret de polichinelle ? Peut-on être un joueur parmi d'autres et, en même temps, « le copain de l'arbitre » ?

Le parti du roi

N'ayant pas encore de parti politique, Fouad Ali El Himma a besoin d'au moins vingt députés au Parlement pour former un groupe, ainsi que le prévoit le règlement intérieur de l'Assemblée. « Plus de 120 curriculum vitæ de députés appartenant à différents

partis politiques ont été déposés au bureau de Fouad Ali El Himma. Tous veulent faire partie de son groupe parlementaire. La plupart d'entre eux pensent qu'en faisant partie du cercle de Si Fouad, ils seront un jour nommés par le roi à des postes clés de l'État. Ali El Himma est toujours perçu comme le grand "recruteur" du Royaume », précise Abdelouahed Driouch¹⁴⁹, fonctionnaire au Parlement marocain.

Mais, pour l'ami du roi, constituer un groupe parlementaire composé uniquement d'opportunistes qui n'hésitent pas à « trahir » leurs formations n'est pas pour donner une glorieuse image à sa démarche.

Il change donc d'option. Alors qu'au lendemain de son départ du ministère, il avait déclaré que sa « démarche est simple et sereine, et ne répond à aucun agenda politique », il décide finalement, en février 2008, de créer lui-même un parti qui portera le nom de Parti authenticité et modernité (PAM). Son programme ? son idéologie ? Ils se résument à quelques mots : « Soutenir le roi et affaiblir les islamistes du PJD », tout en préparant une alternative gouvernementale que conduira le PAM après les élections de 2012.

Quoique n'ayant pas participé aux législatives de 2007, moins d'une semaine après sa naissance, le PAM a pu rassembler près de soixante députés au Parlement. Il a fallu que Fouad Ali El Himma intervienne pour mettre un terme aux ralliements de ceux qui « vont à la soupe » et que la presse marocaine aura tôt fait d'appeler les « opportunistes » du PAM.

À partir de 2011, le Printemps arabe s'invite dans les projections politiques et électorales de Fouad Ali El Himma. Les premières manifestations en faveur de réformes politiques profondes commencent le 20 février dans les grandes villes du royaume. Sur les banderoles brandies par les jeunes contestataires, on peut lire notamment : « El Himma, dégage ! », « Majidi, dégage ! », « Non au cumul du pouvoir et de l'argent ! », « Le peuple veut une monarchie constitutionnelle », etc.

Pour l'ami du roi, c'était une année noire, confirment certains de ses proches interrogés par l'auteur. À quelques jours du départ définitif de l'ancien dictateur tunisien, le 14 janvier, El Himma vit une expérience qui le marque fortement et pour longtemps. L'avion qui le conduit d'Agadir à Rabat est contraint à un atterrissage forcé à la suite d'une tempête qui a failli conduire au pire. L'ami du roi échappe de peu à une mort certaine. Et comme un malheur n'arrive jamais seul...

En janvier 2011, un câble diplomatique du consulat américain à Casablanca, datant de décembre 2009 et publié par le site Wikileaks, met encore plus directement en cause le roi et ses « copains », qui sont nommément cités. « Les principales décisions en matière d'investissement sont prises en réalité par trois personnes : Fouad Ali Al Himma, ex-ministre délégué à l'Intérieur et maintenant à la tête du Parti authenticité et modernité (PAM), [...] le chef du secrétariat particulier du roi (Mohamed Mounir Majidi) et le roi lui-même. »

Plus grave : le consulat américain dénonce également les pressions exercées par l'entourage du monarque pour solliciter des pots-de-vin dans le domaine immobilier. Il fait référence à un homme d'affaires désireux d'investir dans un projet au Maroc. Après qu'il a refusé de s'associer à une société appartenant à la famille royale, le projet de l'homme d'affaires a été bloqué. Le télégramme est on ne peut plus explicite. « Les grandes institutions et les procédures de l'État marocain sont utilisés par le Palais pour faire pression et solliciter des pots-de-vin dans le secteur immobilier. [...] L'influence et les intérêts commerciaux du roi et de certains de ses conseillers sont pratiquement dans tous les grands projets immobiliers. »

Enfin le consulat a également cité dans son câble l'un de ses anciens ambassadeurs qui s'est plaint de « l'avidité consternante de ceux qui composent le proche entourage du roi Mohammed VI ».

L'homme qui renaît de ses cendres

Le 15 mai 2011, soit moins de trois mois après le début des manifestations du 20 février, le roi suggère à son ami de « démissionner » de son parti, le PAM. Ce qu'il fait.

Le 25 novembre, les élections législatives qui se sont déroulées dans la foulée du Printemps arabe consacrent d'un côté la victoire du PJD, de l'autre l'échec du PAM qui se contente de la 3^e place avec une trentaine de députés. Comme le veut la nouvelle Constitution, le roi est obligé de choisir le chef du gouvernement au sein du parti qui dispose du plus grand nombre de sièges au Parlement, en l'occurrence le PJD. Pour Fouad Ali El Himma, c'est le coup de grâce.

Dix jours après ces élections, le 7 décembre, « M6 » nomme son ami au poste de « conseiller » au cabinet royal. Est-ce « le retour au garage », selon l'adage en vigueur parmi les hauts fonctionnaires au Maroc ? Pour la première fois, en tout cas, même si ses « hommes » restent nommés à des postes importants¹⁵⁰, il se retrouve, lui, hors du gouvernement et du Parlement.

Il rejoint donc le Palais où il a vécu depuis l'âge de 14 ans et où se prennent toujours les véritables décisions. Il fait partie des « conseillers » qui composent le cabinet royal dont les effectifs sont passés de quatre avant le Printemps arabe à douze aujourd'hui. Cette multiplication par trois en fait un gouvernement de l'ombre dont l'objectif est notamment d'affaiblir l'équipe islamiste de Benkirane, déjà plombée par son inexpérience et l'incompétence de la plupart de ses ministres. Le scandale du pédophile espagnol gracié en août 2013 par le roi et le rôle que Fouad Ali El Himma y a joué semblent indiquer que l'affaiblissement du gouvernement islamiste figure toujours à l'ordre du jour de l'ami de Mohammed VI.

Mais cette affaire et l'impact négatif qu'elle a eu sur l'image et la popularité du monarque ont été vécus par lui comme un énième coup dur.

Ceux qui le voient le décrivent comme un homme manquant de confiance en soi. Dans la nuit du samedi au dimanche, 12 et 13 octobre 2013, il est hospitalisé d'urgence à l'hôpital militaire de Rabat. Le lundi suivant, le roi Mohammed VI lui rend visite. « Une grosse fatigue, sans plus », tentent de rassurer ses proches.

Les autres

Un autre nom vient juste après celui de Fouad Ali El Himma et est souvent présenté comme celui d'un acteur incontournable dans l'entourage du roi : Mohamed Yassine Mansouri. Les portraits qui lui sont consacrés par la presse – marocaine et étrangère – se ressemblent étrangement. On le décrit ainsi comme un homme pieux, discret, travailleur, compétent, affable, ouvert, sérieux, efficace, etc. La réalité est beaucoup plus nuancée.

Mansouri est d'abord quelqu'un à la compétence assez moyenne selon les témoignages de ceux qui ont eu de près ou de loin à travailler avec lui, soit au ministère de l'Intérieur soit plus tard à la MAP, soit enfin à la Direction générale des études et de la documentation (DGED, contre-espionnage marocain) qu'il dirige depuis 2005. Comme la plupart des condisciples du roi, il a été mal formé sur le plan universitaire¹⁵¹. Leurs seuls diplômes se limitent à la licence (bac + 4) et à un autre dit de droit comparé, délivrés par la faculté de droit de Rabat.

Né en 1962 à Boujâad, petite ville pauvre dans la région arabophone du Maroc, Yassine Mansouri a grandi dans un environnement familial fortement marqué par la religion : son père était un théologien respecté.

Au Collège royal, c'était un élève plutôt effacé et moyen. Son premier contact avec l'administration marocaine date de 1987, au département de l'Information dominé à l'époque par le puissant ministre de l'Intérieur Driss Basri. Mais il en a eu vite fait le tour.

Il rejoint ensuite avec quelques condisciples, dont Fouad Ali El Himma, l'« Intérieur », ce superministère que dirigeait également Basri d'une main de fer.

« Mansouri était sérieux et bien éduqué, c'est vrai, mais sans plus. Comparés aux cadres qui m'entouraient et qui avaient pour la plupart fait leurs études dans des écoles publiques, il n'y avait pas photo, confia Driss Basri avant son décès en 2007¹⁵². On sentait vite que leur formation présentait des lacunes et le jeune Mansouri, qui était par ailleurs assez timide, ne faisait pas exception. »

En 1992, celui-ci est choisi parmi un groupe de jeunes cadres du ministère de l'Intérieur pour effectuer un « stage d'initiation » au FBI,

aux États-Unis. « Ce passage au FBI, qui fait partie de la trajectoire quasi ordinaire de certains agents de l'Intérieur, est souvent présenté comme un trophée ou une médaille de guerre par les courtisans de Mansouri... », ironise un ancien du Collège royal.

Le 16 novembre 1999, soit trois mois seulement après l'accession au trône de son condisciple, Mansouri est nommé directeur de la MAP, l'agence officielle de presse marocaine. En apparence, cette nomination à la tête d'une simple agence de propagande a de quoi surprendre. Quel intérêt peut-il y avoir à contrôler une telle structure dont les « dépêches » ne sont généralement consultées que pour lire l'intégralité d'un discours du monarque, d'un communiqué du ministère de l'Intérieur ou le compte rendu d'une inauguration royale?

Mais la réalité recèle des enjeux plus importants. Le rôle implicite que le régime marocain fait jouer à cette agence depuis son inauguration, le 18 novembre 1959 par Mohammed V, l'a érigée au fil du temps en véritable instrument de collecte « renseignement », aussi bien « extérieur » (via les ambassades, consulats, représentations dites « culturelles », « amicales » de résidents marocains à l'étranger, entre autres officines implantées à l'étranger), qu'« intérieur » (collectivités locales, administrations régionales des villes grandes et moyennes, universités, « provinces du Sahara marocain » – la zone du Sahara occidental¹⁵³), etc. Certains « correspondants » de la MAP installés dans les grandes capitales étrangères ou dans des villes « sensibles » du Royaume sont moins des journalistes que des « agents ». Parmi les « papiers » qu'ils rédigent, il y a des « dépêches » dont la rigueur journalistique et l'équilibre déontologique laissent souvent à désirer, mais il y a aussi et surtout ce qu'on appelle les « notes de service » destinées au patron de la DGED, le service de contre-espionnage marocain qui dépend exclusivement du Palais royal¹⁵⁴.

Sous les ordres de Si Fouad

Pour permettre à Yassine Mansouri de maîtriser les connexions entre les bureaux de la MAP et les structures du Renseignement, le roi l'a donc placé à la tête de cette agence officielle dès 1999 avant de le nommer, en 2003, directeur général des Affaires intérieures au sein du ministère de l'Intérieur¹⁵⁵. Sa mission ? Rien de particulier. Mansouri s'ennuie « comme un rat mort », assurent divers fonctionnaires du ministère, son supérieur n'étant autre à l'époque que Fouad Ali El Himma¹⁵⁶ en tant que ministre délégué : sans l'aval du « vice-roi », Mansouri ne peut prendre aucune initiative.

Son poste est plus administratif que politique. Mais il est là « en stand-by ». Car deux ans plus tard, en 2005, le voici nommé à la tête de la DGED.« C'était ce qu'il voulait. Mais sans le soutien de Fouad, il n'aurait jamais décroché ce poste. Quand je lis dans certains journaux qu'il y a une rivalité, voire une "guerre" entre Mansouri et Fouad, j'éclate de rire. C'est Fouad qui l'a proposé à la MAP, et c'est également grâce à Fouad qu'il se retrouve à la DGED », souligne un habitué du Palais 157.

C'est la toute première fois qu'un « civil » est désigné à la tête de la DGED. Créée en 1973 par le général Ahmed Dlimi¹⁵⁸, elle était jusque-là dirigée exclusivement par des militaires. Celui à qui Mansouri a succédé le 15 février 2005 était le général de division Ahmed El Harchi, décrit par ses proches comme un « officier sérieux ». Le jour de sa mise à l'écart, il était dans son bureau, à la sortie de Rabat, près d'une belle forêt de chênes appelée « Kilomètre 13 ». Il reçut en début d'après-midi un appel d'Abdelhak Lamrini, chef du protocole royal, l'invitant à se rendre au palais où le roi l'attendait.

Le général, qui planchait depuis quelques semaines sur un important projet de restructuration de la DGED, était convaincu que le « Patron » souhaitait être informé de l'état d'avancement de ce projet qui lui avait pris tant de temps et d'énergie. Une fois en présence de « M6 », celui-ci l'informe de son remplacement par Yassine Mansouri et lui annonce sa mise à la retraite.

Le militaire encaisse le coup, mais a beaucoup de mal à dissimuler son amertume. Il n'aura passé qu'un peu plus de trois ans à la tête de la DGED alors que son prédécesseur, le général Abdelhak Kadiri, s'y trouvait depuis 1983. Pour amortir le choc Mohammed VI le décore du grand « Ouissam alaouite », équivalent

de la Légion d'honneur en France. Une source militaire indique que quelques jours seulement après ce limogeage, le général El Harchi s'est installé en France avec sa famille, dans son appartement du 16^e arrondissement de Paris.

Lorsque Yassine Mansouri prend les rênes de la DGED, les structures du Renseignement marocain – aussi bien le contre-espionnage que la DST – ont du mal à se mettre sur les rails. Pour le roi, la rupture a un nom : démilitariser. Démilitariser aussi bien la DST (en remplaçant le général Hamidou Lâanigri par Mohamed Harari en 2003, puis celui-ci par Abdellatif Hammouchi, juriste issu de la faculté de Fès, depuis 2005) que la DGED (en remplaçant le général El Harchi par Yassine Mansouri). L'autre enjeu est d'assurer la stabilité des deux services. Pour qu'elles soient efficientes, ces structures ne doivent pas opérer dans l'impermanence et la tension. Or, depuis l'accession de « M6 » au pouvoir, la DGED a changé par deux fois de directeurs en quatre ans, et la DST a changé trois fois de tête en quatre ans!

L'arrivée de Mansouri à la tête de la DGED ne révolutionne cependant pas ce service sur lequel le régime compte pour « fliquer » ses opposants – notamment les islamistes et les indépendantistes sahraouis – à l'étranger.

Les « espions beurs » de Mansouri

L'un des « projets » phares du patron de la DGED en matière de renseignement est de profiter du potentiel de Marocains à l'étranger, notamment en Europe occidentale, pour collecter des informations de première main non seulement sur les opposants au régime, mais aussi sur la politique de ces divers pays vis-à-vis du phénomène islamiste. En Allemagne comme aux Pays-Bas, des jeunes originaires du Maroc, pour la plupart nés dans ces pays, sont ainsi invités à « collaborer » avec la DGED en contrepartie d'importantes rémunérations.

Mais le manque de formation et d'expérience de ces jeunes « recrues » a conduit à un échec cuisant. Depuis 2011, quatre

« espions » d'origine marocaine ont été arrêtés en Allemagne. Le dernier d'entre eux, Mohamed B., a été arrêté en février 2012 à Berlin. Sa mission : « fliquer » les militants indépendantistes sahraouis installés outre-Rhin. Selon les magistrats allemands, l'espion marocain aurait touché 22 800 euros pour cette « opération ».

Un autre cas plus médiatisé concerne Redouane Lemhaouli, un policier néerlandais d'origine marocaine, âgé de 42 ans, qui a pu accéder en 2008 à des dossiers « sensibles » du ministère de l'Intérieur contenant des informations jugées « importantes » par divers médias occidentaux. Sur une photo officielle, on pouvait voir Redouane Lemhaouli assis près de la reine Maxima (couronnée le 30 avril 2013) lors d'une cérémonie de remise de diplôme à 57 immigrés, pour la plupart d'origine marocaine. Ces derniers devaient travailler comme personnels au sol à l'aéroport de Rotterdam. Arrêté, Lemhaouli a été radié de la police et condamné à 240 heures de travail d'intérêt général. Dans un message à peine voilé à la DGED marocaine, le ministre des Affaires étrangères néerlandais, Maxime Verhagen, a alors dénoncé « les instances et les services exerçant une influence sur les citoyens d'origine marocaine » résidant aux Pays-Bas.

Mais si Yassine Mansouri, de par sa personnalité lisse et sans vague, a pu se ménager une certaine stabilité à son poste depuis maintenant près de dix ans, un autre ancien du Collège a connu quant à lui une trajectoire tourmentée qui l'a projeté, telle une balle de ping-pong, d'une fonction à l'autre, et d'un « placard » à l'autre.

Un « intellectuel » en vadrouille

Sans être un rebelle, Hassan Aourid paraît aujourd'hui comme un personnage un peu différent des « autres ». Surnommé « l'intellectuel du Palais », il aurait préféré qu'on l'appelle un « intellectuel dans le Palais », avant de devenir aujourd'hui un « intellectuel hors du Palais ».

Né en 1962 à Ksar Souk, aujourd'hui Errachidia, région désertique mais riche en oasis, au sud du Maroc, il a intégré le Collège royal alors qu'il avait déjà plus de 14 ans.

En 1987, à la différence de Fouad Ali El Himma et de Yassine Mansouri qui avaient fait leurs premiers pas au ministère de l'Intérieur, Hassan Aourid intègre le département des Affaires étrangères. Mais il est vite déçu par le climat qui règne au sein de ce ministère.

Ce qui l'a le plus affecté, ce sont les rapports de clientélisme qui sévissaient dans le fonctionnement de ce ministère, sur fond de régionalisme quasi familial à dominante fassie¹⁵⁹.

De ce début de carrière aux Affaires étrangères, il dit avec amertume : « Je pensais que ce département était capable d'incarner un certain consensus. Mais j'ai vite réalisé que je pouvais être quelqu'un "de trop", et constaté à quel point les déterminismes sociopolitiques du pays intervenaient dans tout ce qui concernait les promotions. »

Il reste cinq années à Rabat avant de rejoindre, à partir de 1992, l'ambassade du Maroc aux États-Unis avec le statut de « conseiller politique ». Mais, là aussi, il constate que l'ambassade n'est qu'un simple prolongement du ministère. Moins d'un an après son arrivée là-bas, un nouvel ambassadeur est accrédité à Washington : Mohamed Benaïssa. Entre les deux hommes, le courant ne passe pas. Les rapports que l'ambassadeur fait parvenir régulièrement au ministre d'État aux Affaires étrangères de l'époque, Abdellatif Filali, accablent Hassan Aourid et vont jusqu'à l'accuser d'« intelligence » avec le département d'État américain 160. Il est contraint de retourner au Maroc en 1995 en remâchant un ressentiment encore plus profond : « Tout en étant riche, cette expérience n'en fut pas moins houleuse. J'avais de très mauvais rapports avec l'ancien ambassadeur. Malheureusement, la gestion de ces différends n'était pas... correcte. Je suis donc rentré au Maroc en 1995 où une nouvelle expérience m'attendait : le journalisme. »

En 2000, il fait paraître au Journal une chronique dans laquelle il appelle la fille du général Oufkir (qui vient de publier un livre sur ce

qu'elle a vécu avec sa famille) à pleurer le sort des Marocains si son père avait pris le pouvoir en 1972. Un papier « sur commande » visant à contrecarrer le succès du livre de Malika Oufkir¹⁶¹ ? À cette question Hassan Aourid reconnaît que cette chronique fait partie de ses « erreurs de parcours ».

Fin 1999, le roi fraîchement intronisé l'a nommé à un poste protocolaire mais hautement symbolique : porte-parole du Palais. Il est tout simplement « la voix de son maître ». Sa fonction consistait à lire les communiqués officiels. Il est dans le sérail, mais sans influence. Certes, on le voit parfois aux côtés du monarque, mais il reste toujours écarté des structures de décision. Ses rivaux au sein de l'entourage ne sont pas peu nombreux. Entre l'arrogance d'un Rochdi Chraïbi et la jalousie d'un Fouad Ali El Himma, qui ne supporte pas les airs d'intellectuel que se complaît à arborer le Saharien, en passant par la passivité agaçante d'un Mansouri, Hassan Aourid ne se sent pas très à l'aise dans sa fonction. Il a appris à décrypter les codes du Palais et les comportements de ceux qui, comme lui, servent à la cour. Il ne peut faire marche arrière. Il est dedans et entend y rester. Ses traversées du désert lui ont inculqué bien des leçons, mais sont-elles pour autant toutes derrière lui?

En novembre 1999, parallèlement à ses fonctions de porte-parole du Palais, il est chargé par le roi d'une double mission : d'un côté, conduire les négociations avec les islamistes de Justice et Bienfaisance en vue d'une libération « maîtrisée » de Cheikh Abdessalam Yassine (1928-2013), alors en résidence surveillée ; de l'autre, prendre contact avec les militants du mouvement berbère afin que leurs revendications politiques ne prennent pas le dessus sur celles, d'ordre culturel et linguistique, que le roi entend bien promouvoir. Mais comment intégrer cette mouvance dans une dynamique équilibrée qui préserve l'unité du pays tout en maintenant le statut religieux du monarque ?

L'image d'ouverture qu'a véhiculée le monarque durant les premiers mois de son règne a stimulé les revendications politiques du mouvement berbère. Les premiers contacts avec les militants amazighs ont été établis par Aourid dès 1998. Ils auront connu par la suite des péripéties variables et auront débouché en 2002 sur la mise en place de l'Institut royal pour la culture amazighe (Ircam), organisme officiel financé par le Palais au sein duquel la majorité des militants amazighs ont été cooptés. Aujourd'hui, l'essentiel des revendications du mouvement berbère a été noyé dans des « projets » culturels grassement financés par l'Ircam.

Quant au dialogue avec les islamistes de Justice et Bienfaisance, dans lequel Aourid a joué aussi un rôle, il n'a porté en réalité que sur la libération de Cheikh Yassine à la fin 2000.

Affaiblir les islamistes dans la région des... bons vins

En septembre 2003, les élections municipales confortent le parti Justice et Développement (PJD) dans sa percée électorale des législatives de 2002. Meknès, la ville impériale au centre du Maroc, 900 000 habitants dont plus de 60 % de jeunes de moins de 25 ans, est désormais gérée par un maire islamiste : Aboubakr Belkora. Grand propriétaire terrien, il veut incarner l'image d'« ouverture » et de modération que le PJD entend véhiculer. Aux journalistes, Belkora assure notamment que son épouse ne porte pas le voile.

Meknès, capitale du vin, avec 85 % du marché marocain, devient alors le laboratoire des islamistes qui entendent montrer que le PJD est un parti apte à gérer des villes et, de là, à gouverner le pays. Pour la monarchie, cet élan-là doit être brisé.

En novembre 2005, Hassan Aourid est nommé par le roi Wali (le représentant du Palais) de la région de Meknès, avec de larges pouvoirs de gestion. D'« intellectuel du Palais », il devient l'homme du Palais et l'adversaire déclaré de Belkora dans la « gouvernance » de la ville impériale. Les deux hommes s'arrachent la gestion des dossiers électoralement les plus sensibles, comme celui des bidonvilles. Épaulé par des médias complaisants, Hassan Aourid n'hésite pas à mettre en avant l'« efficacité » de son action et de celle de l'État pour résoudre les problèmes de la ville.

Ses « frictions » avec M. Belkora ? Il a du mal à les dissimuler. « Des frictions ? Pourquoi y aurait-il des frictions ? Je ne suis pas

membre [de la municipalité]... Je n'ai pas d'obédience politique.

Mes prérogatives... sont assez claires pour qu'on ne les cantonne pas à un rapport bicéphale avec "le maire". » Et de conclure : « Je veille, de concert avec les gouverneurs (représentants du roi) au développement de la région¹⁶². »

Fin de mission

En février 2009, quatre mois avant les élections municipales, Hassan Aourid est brusquement remplacé à la tête de la région de Meknès par Mohamed Faouzi, ancien gouverneur de Casablanca-Anfa. Les raisons de son limogeage demeurent encore floues. Ses détracteurs le soupçonnent à demi-mot d'avoir favorisé l'un de ses frères en octroyant un marché public à son entreprise, mais, pour cet intellectuel qui a longtemps vécu à l'ombre du Palais, le coup est dur et « l'expérience amère », finit-il par avouer. Pour lui commence une période de « vide » qui s'apparente à une traversée du désert.

Il s'installe avec femme et enfants dans sa villa de Harhoura, à la sortie de Rabat, face à l'Atlantique, qu'il a construite il y a près de dix ans. Mais le 13 novembre 2009, il est de nouveau nommé par le roi à un poste cette fois très officiel : historiographe du royaume du Maroc. Avant son décès en 2008, l'homme auquel il succède était la caricature même du serviteur du palais : Abdelouahab Benmansour (1920-2008), dont la principale « œuvre » est intitulée *Hassan II, sa vie, ses luttes, ses réalisations*.

« Au début, je me suis dit : pourquoi pas ? Si, derrière cette nomination, il y a une volonté de réformer cette institution, pourquoi ne pas saisir l'opportunité ? », dit-il¹⁶³. Mais il déchante vite. Il demande alors au roi de le relever de cette fonction. « Je me suis tout simplement rendu compte que je n'étais pas utile, qu'on ne voulait pas de moi. J'ai vécu cela comme une blessure », ajoute-t-il.

Le 22 décembre 2010, il est remplacé à ce poste par l'ancien directeur du protocole Abdelhak Lamrini, autre serviteur du Palais. Aourid rejoint définitivement la faculté de droit public à Salé, près de Rabat où il enseigne notamment l'histoire politique du Maroc. Il écrit

dans des revues d'histoire comme le mensuel *Zamane*, et participe à des séminaires où il lui arrive de critiquer le système dans lequel il a grandi, mais dont il n'arrive pas à s'arracher.

Si Hassan Aourid s'est projeté d'une fonction à l'autre en tentant de gérer au mieux ses brèves traversées du désert, sa trajectoire reste on ne peut plus liée au Palais, et l'envie de « servir le prince » cohabite avec le désir d'apparaître comme un « intellectuel » rebelle.

L'attrait du Palais, de ses arcanes, de ses coulisses, exerce sur ceux qui y ont vécu un magnétisme auquel il leur est difficile de se soustraire.

C'est dans ce monde où les scènes quotidiennes ressemblent à celles d'un théâtre mêlant burlesque et tragédie qu'un personnage shakespearien a vu le jour : le prince Moulay Hicham, neveu du roi Hassan II et cousin germain de « M6 ». Son parcours atypique, du Collège royal, où il n'est resté que quelques années avant de rejoindre l'école américaine, à son installation aux États-Unis, ses choix et sa trajectoire en ont fait d'année en année un personnage difficile à cerner.

111 Entretien avec l'auteur.

112 Véritable pépinière des courtisans du Palais, le « Collège royal » a été mis en place dans les années 1930 par les autorités du Protectorat français pour les enfants du Sultan et de sa famille, ainsi que des notables marocains qui « collaborent » avec le colonisateur. Après l'indépendance (1956), il est resté ouvert aux princes et aux enfants des fonctionnaires proches du Palais. Pour donner l'image d'une « monarchie populaire », le monarque accepte parfois que le fils d'un petit salarié (généralement un instituteur) intègre le collège royal.

113 Issu d'une famille connue de Fès, Noureddine Bensouda fait toutes ses études aux côtés de Mohammed VI au Collège royal, puis, plus tard, à la faculté de droit de Rabat. Dès son accession au pouvoir, le roi le nomme en 1999 directeur général des Impôts, poste stratégique. Il y reste jusqu'en 2010, date à laquelle le monarque le nomme trésorier général du Royaume. Mais en juillet 2012, le ministre marocain de la Justice, Mustapha Ramid, demande l'ouverture d'une enquête judiciaire sur la légalité de primes que s'étaient octroyés mutuellement M. Bensouda, en tant que trésorier du royaume, et l'ancien ministre des Finances, Salaheddine Mezouar (aujourd'hui ministre des Affaires étrangères). La demande d'ouverture de cette enquête est intervenue quelques jours après la marocaine de deux documents par la presse publication administratifs : le premier, signé par Mezouar, indique que Bensouda percevait depuis avril 2010 (c'est-à-dire depuis sa nomination) une prime mensuelle totale de près de 9 500 euros « imputée sur le compte de "fonds spéciaux" » ; l'autre document, signé cette fois par

- Bensouda, révèle que Mezouar recevait quant à lui une prime mensuelle de 7 500 euros. Mais l'« enquête » demandée par le ministre de la Justice, Mustapha Ramid, n'a pas connu de suite...
- 114 Bien qu'instituteur, le père de Fouad Ali El Himma a néanmoins terminé sa « carrière » au ministère de l'Intérieur, à Benguerir, en 1992, comme khalifat (substitut) du Caïd, le représentant local du gouvernement chargé du maintien de l'ordre et du contrôle de la population.
- 115 Contacté par téléphone par l'auteur en septembre 2009 pour un entretien *off* ou *on* dans le cadre de cet ouvrage, Fouad Ali El Himma, courtois, a d'abord demandé un délai de réflexion et promis de « rappeler ». Il a effectivement tenu sa promesse et rappelé l'auteur le lendemain en précisant que si l'entretien devait avoir lieu, ce serait en *off*. Il a ensuite ajouté : « Je vous rappellerai demain pour qu'on fixe le rendez-vous définitif. » L'auteur attend toujours son appel.
 - 116 Al-Ahdath Almaghribia du 9 août 2005.
 - 117 Les décisions du roi, au Maroc, sont prises par dahir.
- 118 M. Basri (1938-2007) a rapporté cette scène à l'auteur en 2004
- 119 Universitaire à la personnalité plutôt faible, Ahmed Midaoui est resté à la tête du ministère de l'Intérieur un peu plus d'un an seulement après sa nomination, il a été limogé par le roi début 2001. Il est actuellement « conseiller » au Palais royal.
- 120 L'entourage royal surnommait ainsi le Premier ministre Youssoufi.
- 121 Grande figure de la vie politique marocaine, Abdelkrim El Khatib (1921-2008) est un homme du sérail proche du Palais. Grand, les yeux bleus, d'origine algérienne, il a conduit avec Driss Basri tout le processus d'intégration des militants islamistes (qui ont reconnu au roi du Maroc le statut de « Commandeur des croyants ») dans le jeu politique et institutionnel dans le cadre d'un parti, le PJD.
- 122 Voir les détails de cette enquête réalisée par l'auteur : « Enquête sur un scrutin », *Le Journal hebdomadaire* du 5 au

- 11 avril 2003. Deux jours après la parution de cette enquête, le Premier ministre Driss Jettou a publié un communiqué dans lequel il « conteste vigoureusement » le récit de notre enquête, mais sans plus.
- 123 Demain a été purement et simplement interdit en 2003 après l'emprisonnement de son directeur Ali Lmrabet. Le Journal a été interdit une première fois en décembre 2000. Il reparaît début 2001.
- 124 Si Fouad signifie en arabe « Monsieur Fouad ». C'est ainsi que l'appellent les courtisans.
- 125 Mohamed Sassi, intellectuel respecté, militant de gauche, a indiqué à l'auteur que lors d'une soirée à laquelle il était invité par Fouad Ali El Himma chez l'homme d'affaires Aziz Akhenouch à Rabat, l'ami du roi développa toutes ces « idées » en précisant que le monarque était déterminé à appliquer « son programme » jusqu'au bout.
- 126 Sur les quatorze kamikazes, deux ont rebroussé chemin et changé d'avis en se débarrassant à la dernière minute de leurs explosifs.
- 127 Il faut dire que jusqu'à présent aucune preuve concrète d'une quelconque « passivité » des services sécuritaires marocains quant à la prévention de ces attentats n'a été apportée.
- 128 Les « notes blanches » sont des retranscriptions brutes de déclarations et d'informations fournies par des « taupes » marocaines, généralement proches des cercles du pouvoir.
 - 129 Entretien avec l'auteur.
 - 130 Entretien avec l'auteur.
 - 131 Gilles Perrault, Notre ami le roi, Paris, Gallimard, 1990.
- 132 Avant cette « arrestation », Zakaria Moumni s'était rendu au château de Betz où le roi se « reposait » lors d'une visite privée en France. Il aurait insisté auprès des gardes pour le rencontrer. Le champion marocain voulait demander à « M6 » d'intervenir en sa faveur : un dahir (décision royale) datant des années 1970 permettait à tout Marocain ayant gagné un titre de champion du monde d'avoir un poste dans la fonction publique. La présence de

Zakaria Moumni devant le portail du château a été perçue par l'entourage royal comme un « harcèlement » qui aurait mis Mohammed VI hors de lui. Quelques jours plus tard, le 10 novembre 2010, le boxeur est « arrêté » à l'aéroport de Casablanca...

- 133 Florence Beaugé, « Zakaria Moumni dans l'enfer des geôles marocaines », *Le Monde* du 25 novembre 2011.
- 134 C'est l'adjectif qu'a utilisé un conseiller de l'ambassade des États-Unis pour qualifier Hamidou Lâanigri, lors d'un entretien avec l'auteur qui était, à l'époque, journaliste au *Journal*.
- 135 Ces détails ont été révélés par Stephen Grey dans Les vols secrets de la CIA. Comment l'Amérique a sous-traité la torture, Calmann-Lévy, 2007.
- 136 Cette amitié dure toujours et Samira Sitaïl est encore directrice de l'information de la 2^e chaîne publique marocaine (2M). Dans un entretien au quotidien *Akhbar-Alyoum* du samedi 8 mars 2013, elle a déclaré : « Je suis fière d'être l'amie d'un homme de la trempe de Fouad Ali El Himma, un homme d'une grande envergure... Notre amitié est vieille de quinze ans. »
- 137 Invité par la 2^e chaîne, un ancien chef de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), Mohamed El Yazghi, déclare que les responsables du PJD « doivent présenter des excuses au peuple marocain, car ils assument une responsabilité morale dans ce qui s'est passé à Casablanca ».
 - 138 Entretien avec l'auteur.
 - 139 Entretien d'Ilyass El Omary avec l'auteur.
- 140 Extrait d'un entretien accordé au *Journal hebdomadaire* (du 7 au 14 février 2004) par le chercheur français Rémy Leveau (1935-2007).
- 141 Les plus connus sont Driss El Yazami, ancien vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Il a quitté le Maroc dans les années 1970 pour la France où il refait sa vie avant d'être appelé par Fouad Ali El Himma. Il est actuellement

président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), structure officielle entièrement nommée par le roi ; Ahmed Harzeni, ancien prisonnier politique de la gauche nationaliste, il a succédé à Driss Benzekri à la tête du Conseil consultatif des droits de l'homme, ancêtre du CNDH; Abdeltif Menouni, constitutionnaliste de renom, ancien président de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM), a été chargé par le roi en 2011 de conduire, sous la supervision du Palais, une réforme constitutionnelle cosmétique. Il est aujourd'hui conseiller du roi ; Salah El Ouadiâa, poète et ancien prisonnier politique devenu le porte-parole du Parti authenticité et modernité (PAM), fondé en 2008 par Fouad Ali El Himma ; Khadija Rouissi, ancienne militante de gauche et sœur d'un syndicaliste célèbre, Abdelhak Rouissi, disparu dans les années 1960 et dont le corps n'a jamais été retrouvé. Elle est aujourd'hui députée du... PAM; Mohammed Sebbar, ancien prisonnier politique de gauche et ancien président du FVJ, a été nommé par le roi secrétaire général du Conseil national des droits de l'homme. La liste est longue.

- 142 Certains anciens prisonniers politiques ont refusé ces indemnisations. Ils estiment que le contribuable ne saurait payer pour les abus perpétrés par le régime (monarchique). Parmi eux, Abdelhamid Amine (dix ans de prison), Abdellah Zâazâa (dix-sept ans), Abdelfettah Fakihani (quatorze ans), Fouad Abdelmoumni (deux ans), Abdellah Herrif (dix-sept ans), Abdelmoumen Chbari (dix ans), etc.
- 143 Extrait de l'interview accordée par Mohammed VI au quotidien espagnol *El País* du 16 janvier 2005.
 - 144 Interview du roi Mohammed VI à El País, op. cit.
- 145 En effet, Fouad Ali El Himma a annoncé avoir demandé au roi s'il pouvait « renoncer » à sa fonction de ministre délégué à l'Intérieur, et ce dernier a « accepté ». Ali El Himma ne pouvait faire autrement car selon les rites du Palais, démissionner d'un poste auquel on a été nommé par le roi constitue un affront. Depuis l'indépendance du Maroc en 1956, aucun ministre, aucun responsable politique ou administratif marocain n'a démissionné d'un poste auquel il avait été nommé par le souverain.

- 146 Les Rhamnas, entre Casablanca et Marrakech, est une région aride, quasi désertique, avec des paysages lunaires, et peuplée essentiellement d'Arabes. C'est à Benguerir, la plus grande ville de cette région, que Fouad Ali El Himma a grandi.
- 147 Confidence à l'auteur d'un journaliste local qui a suivi la campagne électorale de Fouad Ali El Himma.
- 148 Fatiha Lâayyadi, qui se présentait comme « une femme de gauche », est une ancienne journaliste du quotidien *Al Bayane*, organe de presse du Parti du progrès et du socialisme (PPS), formation politique qui se définit comme « parti de gauche » mais que les mauvaises langues surnomment le « Petit parti de Sidna ».
 - 149 Entretien avec l'auteur.
- 150 Fouad Ali El Himma est considéré comme le grand recruteur aux postes supérieurs dont le pouvoir de nomination revient au roi. Exemples : aussi bien l'ancien directeur de la MAP (Ali Bouzerda) que l'actuel (Khalil Hachimi) sont connus pour être ses proches. Idem pour le directeur de la Haca (Haute autorité de la communication et de l'audiovisuel, l'équivalent du CSA), Jamal Eddine Naji, également proche de l'ami du roi, sans oublier la directrice de l'information de la 2^e chaîne publique, Samira Sitaïl.
- 151 Sur les onze élèves que comptait la promotion de Mohammed VI au Collège royal, trois seulement ont atteint le niveau du doctorat : le roi (thèse soutenue à Nice, en France), Hassan Aourid (thèse soutenue à Rabat) et Noureddine Bensouda (thèse soutenue à Paris).
- 152 L'auteur a eu l'occasion de rencontrer l'ancien ministre d'État à l'Intérieur Driss Basri à trois reprises : une fois chez lui à Bir-Kassem, à la sortie de Rabat, une autre fois à Bouznika, entre Rabat et Casablanca, où il possédait une grande résidence les « pieds dans l'eau », et une dernière fois à Paris, dans le studio de son fils Hicham dans le 16^e arrondissement. Au cours de l'une de ces rencontres, Basri a un jour lancé cette phrase à propos de l'entourage royal : « Ces gens se sont arrogé le droit d'hériter. » Du reste, l'ancien ministre évitait toujours d'évoquer l'actuel monarque,

même s'il avait gardé une certaine aigreur à son endroit. « Par fidélité à la mémoire de son père, je ne dirai jamais rien sur lui », répétait-il.

- 153 La souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara occidental, ancienne colonie espagnole, n'est pas reconnue par l'ONU.
- 154 Le 22 décembre 2011, le gouvernement mauritanien a expulsé le directeur du bureau de la MAP à Nouakchott, Hafid Bekkali. Selon des informations recueillies par l'AFP auprès de sources sécuritaires, « le journaliste marocain se comportait d'une manière non conforme à sa profession ». En 2008, un tribunal de Madrid a reconnu, à la suite d'un procès ayant opposé la MAP au journaliste Ali Lmrabet (qui travaillait à l'époque pour le quotidien espagnol *El Mundo*) que les liens entre l'agence de presse marocaine et la DGED étaient « suffisamment prouvés ».
- 155 Avant de quitter la MAP pour le ministère de l'Intérieur, Yassine Mansouri a « placé » Mohamed Khabachi à la tête de l'agence officielle. M. Khabachi n'est pas seulement un « proche » de Mansouri, mais les deux hommes ont des liens familiaux puisqu'ils sont mariés à deux sœurs.
- 156 Contrairement à ce que racontent beaucoup de journalistes, les relations entre Fouad Ali El Himma et Yassine Mansouri ne sont marquées par aucune rivalité.
- 157 Un diplomate occidental qui a requis l'anonymat a raconté à l'auteur : « Un jour, je voulais absolument rencontrer Mansouri pour un dossier sur le trafic de drogue. L'un de ses collaborateurs, Khalid Zerouali (gouverneur chargé du contrôle des frontières), un jeune Sahraoui qui n'avait pas l'air de bien maîtriser ses dossiers, n'a pas pu m'obtenir un rendez-vous avec Mansouri. Même Khabachi, avec lequel j'avais de bons rapports, n'avait pas pu le convaincre de me rencontrer. J'appelle au hasard Fouad Ali El Himma et lui demande de me rendre ce service. Il me promet de me rappeler et effectivement, il me rappelle un quart d'heure plus tard. Il m'annonce que Mansouri m'attend dans son bureau. »

- 158 Le général Ahmed Dlimi (1931-1983) est l'un des personnages sinistres du règne d'Hassan II. Après avoir été l'un des porte-valises du général Oufkir (il a été l'un des premiers accusés dans l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka à Paris en octobre 1965), il l'assassina d'une balle dans le dos, devant le roi Hassan II, au palais de Rabat, après l'échec du coup d'État d'août 1972. Il devient si puissant à la fin des années 1970 que les Américains, qui lui reprochent une trop grande proximité avec la France, le soupçonnent d'avoir « beaucoup trop » d'ambitions et le « donnent » au roi Hassan II. Il meurt le 22 janvier 1983, à la veille d'une visite d'État au Maroc du président François Mitterrand, dans un mystérieux... accident de voiture, près de Marrakech.
 - 159 Les personnes originaires de la ville de Fès.
- 160 En 2002, *Le Journal* publie une note de Benaïssa dans laquelle il accuse Aourid de manquer de patriotisme et où il dénonce son « intelligence » avec le département d'État américain.
 - 161 Malika Oufkir, La prisonnière, LGF, 2000.
 - 162 Déclarations à la presse marocaine.
 - 163 Entretien avec l'auteur en septembre 2012.

Chapitre VIII

Le cousin d'Amérique

« Avec la mort de mon père, Hassan II m'a greffé à sa petite famille. C'est un réflexe islamique, royal¹⁶⁴. »

L'auteur de ces propos est le prince Moulay Hicham, 50 ans, cousin germain de Mohammed VI. Il avait 19 ans lorsque son oncle Hassan II l'a « greffé à sa petite famille » après la mort de son frère, le prince Moulay Abdallah, en décembre 1983, à l'âge de 48 ans.

À 19 ans, Moulay Hicham se trouvait déjà aux États-Unis à l'université de Princeton pour y poursuivre des études de sciences politiques. Physiquement, il était déjà bien loin du Palais, mais il l'était moins politiquement et intellectuellement.

Né en 1964 dans la résidence de son père, face au Palais royal où se déroule l'essentiel des cérémonies officielles, Moulay Hicham a passé son enfance dans un univers marqué par l'omniprésence de la royauté. « Ma scolarité s'effectue d'abord à l'école royale. J'ai été avec le prince héritier Sidi Mohammed sur le même banc pendant quatorze mois. C'étaient mes premiers mois de scolarité. Il était comme un grand frère : réceptif, accueillant, attachant. Une source de réconfort pour moi. Vous savez, c'est difficile, émotionnellement et psychologiquement, de grandir dans un milieu pareil... Bref, on était proches à tous points de vue. »

En 1974, alors qu'il a à peine 10 ans, son père décide subitement de l'« arracher » à l'école royale, pépinière de l'élite du Palais, et l'inscrit à l'école américaine de Rabat. Il est le seul de ses frère et sœur (Moulay Ismaïl et Lalla Zineb) à ne pas effectuer sa scolarité dans cet établissement créé dans les années 1930 avec l'aide effective des autorités du Protectorat français, pour former les rejetons des rois et des princes.

Rejoindre l'école américaine dès l'âge de 10 ans est « un arrachement, un bel arrachement », commente le prince. « Je ne sais si mon père avait à l'époque mesuré le sens et l'importance de cette décision. Il la justifiait par le fait que ma mère était étrangère et que je devais avoir une fenêtre sur l'extérieur. Même mon oncle Hassan II n'avait pas mesuré, au début, toute la signification de cet arrachement. Il me l'a avoué quelques années avant sa mort. »

Difficile de s'arracher

Prince par son père, Moulay Hicham l'est également par sa mère, Lamia es-Solh, fille du premier Premier ministre du Liban, Riyad es-Solh, assassiné en 1949. La sœur de Lamia es-Solh, Mouna, a épousé le prince saoudien Talal, demi-frère du roi Fahd dont le fils, le célèbre El-Walid bin Talal, est l'une des plus grandes fortunes du monde.

Celui qui préfère signer ses articles dans *Le Monde diplomatique*, la revue française *Pouvoirs* ou à la revue *Esprit* sous le nom d'Hicham Ben Abdallah el-Alaoui, sans faire mention de son titre, est donc au confluent de deux monarchies, marocaine et saoudienne. Difficile, dans son cas, de « s'arracher » définitivement à ces lignages et aux codes qu'ils imposent pour se consacrer, comme il le dit lui-même, à la « substance académique », autrement dit à la réflexion universitaire pure.

La mort de son père en 1983 le jette à 19 ans dans les bras d'Hassan II qui décide de le « récupérer » pour en faire un parfait figurant, l'ajoutant ainsi à ses deux fils, le prince héritier, Sidi Mohammed, et son frère Moulay Rachid. Les vieux marocains se souviennent encore du jeune Moulay Hicham, au temps d'Hassan II, lors des cérémonies officielles : assis ou debout près de ses deux cousins, faisant semblant d'écouter le roi discourir devant ses « fidèles sujets », ou feignant de suivre une causerie religieuse en plein mois de ramadan.

Pour Hassan II, Moulay Hicham avait déjà sa place auprès de son cousin qui deviendra roi à partir de juillet 1999.

Il se rapproche alors de son oncle et découvre en lui l'animal politique oriental avec ses multiples facettes. Qui était Hassan II ? « Cette question, je n'ai jamais cessé de me la poser. Il était présent même quand on ne se voyait pas. Il est parfois présent, même aujourd'hui. Quand mon père est mort, je n'avais pas d'autre référent. C'est Hassan II qui a pris la place de mon père. Et puis il était le roi. Personnage très complexe : cruel mais aussi réceptif, autoritaire mais compréhensif. Il y a leader et leader, mais Hassan II n'était pas que [le bagne de] Tazmamart. Il avait une conception, une vision de l'État, une capacité étonnante à encaisser et à absorber les coups. C'était une grande, une énorme éponge... »

Avec le prince héritier, ni tension ni grand amour

À 18 ans, Moulay Hicham est déjà aux États-Unis où il poursuit ses études tout en continuant à effectuer des allers-retours au Maroc quand les impératifs du protocole l'exigent.

Ses relations avec le prince héritier ? Elles n'étaient marquées à l'époque par aucune tension, mais ça n'était pas non plus le grand amour. Ceux qui les ont alors connus indiquent que leurs chemins ont commencé à diverger dès le milieu des années 1980. Le fait que Moulay Hicham soit allé à l'école américaine, puis à Princeton, a sans doute contribué à cet éloignement progressif.

Pour sa part, le prince héritier s'en accommoda parfaitement. Il lui arrivait même d'éviter de le rencontrer, comme ce fut le cas en 1988 lorsque le futur roi se trouvait en « stage » à la Commission européenne.

De passage à Paris, Moulay Hicham eut l'idée de rendre visite à son cousin dans la banlieue de Bruxelles où Hassan II avait loué une grande villa pour son fils et ses amis.

« Mon cousin El-Walid ben Talal m'a prêté son Aston Martin et j'ai pris la route à destination de Bruxelles. Arrivé à la résidence du prince héritier, j'ai été informé qu'il se trouvait encore à la piscine avec ses amis », raconte Moulay Hicham. Il décide d'attendre son cousin, mais à son retour « Smit Sidi¹⁶⁵ » charge Mohamed Rochdi

Chraïbi de lui annoncer que le prince héritier ne peut le voir ce soirlà ; il pourra passer la nuit à la résidence. Furieux, Moulay Hicham quitte les lieux en pleine nuit.

Au début des années 1990, il ne supporte plus le rôle protocolaire dans lequel son oncle Hassan II l'a enfermé et qui le relègue au « statut » de prince oisif. Repensant de temps à autre à son père, il a le sentiment qu'il est en train de suivre le même chemin que lui, celui d'un prince potiche.

Une autre scène finit par l'en convaincre définitivement. En 1992, Moulay Hicham participe à un voyage d'Hassan II à Riyad, en Arabie saoudite. Un entretien entre les monarques des deux pays figure au programme. À l'époque, Hassan II sent déjà que son neveu a du mal à s'accommoder du statut de « comparse » dans lequel il entend le maintenir, et que ce jeune homme de 28 ans n'hésitera pas à franchir la « ligne rouge » dès qu'il en aura l'occasion. Cette perspective commence à l'agacer franchement et il tient à le lui faire savoir... à sa manière. Le jour où Hassan II est censé rencontrer son homologue, il demande à Moulay Hicham de l'accompagner. Mais au moment où ils s'apprêtent à pénétrer tous les deux dans la pièce où l'entretien entre les deux monarques va se dérouler, sur instruction préalable d'Hassan II un responsable du protocole saoudien surgit, arrête poliment Moulay Hicham et lui demande, d'un signe, d'attendre dans une autre pièce la fin de l'entretien sous le regard impassible de son oncle.

La fin des doutes

Mais la première vraie discorde avec Hassan II survient en septembre 1995 lorsque Moulay Hicham publie une longue tribune dans *Le Monde diplomatique*, dans laquelle il critique les régimes arabes sans épargner la monarchie marocaine. Pour Hassan II, plus de doute : la place de son neveu n'est plus dans le palais royal.

Le prince n'apparaît plus aux côtés du roi et de ses deux fils lors des cérémonies officielles. Il est sur le point de tomber dans les

oubliettes quand un événement marquant l'incite à faire retour : le décès d'Hassan II, le vendredi 23 juillet 1999.

En file indienne devant Mohammed VI fraîchement intronisé, les dignitaires du régime signent l'un après l'autre le document d'allégeance au nouveau monarque. Le premier signataire est le frère cadet du roi, le prince Moulay Rachid, suivi de son cousin Moulay Hicham qui prête même son stylo au Premier ministre de l'époque, le socialiste Abderrahman Youssoufi, pour signer à son tour la *Bey'a*.

Ce jour-là, l'acte d'allégeance accompli dans la foulée des funérailles d'Hassan II a revêtu la forme d'un « contrat » implicite accordant un chèque en blanc à la monarchie. Les démocrates marocains qui connaissaient les écrits de Moulay Hicham et ses appels à une réforme de la royauté inspirée du modèle espagnol ont alors été troublés par le spectacle de celui que l'on surnommait déjà le « prince rouge¹⁶⁶ » baisant la main de son cousin. Pouvait-il appeler à une réforme en profondeur de la monarchie et à la prééminence de la souveraineté populaire, tout en souscrivant à un acte de soumission moyenâgeux autorisant le nouveau roi à exercer un pouvoir quasi absolu ? Que cherchait-il au juste à obtenir ? Un retour pour « participer » aux côtés de son cousin à la gestion des affaires publiques ? Il tente de se justifier : « Oui, il est vrai qu'après la mort de mon oncle Hassan II, j'ai signé, avec les dignitaires du régime, l'acte d'allégeance au roi Mohammed VI. J'ai par la suite longtemps réfléchi sur l'utilité de cet acte. Mais, toute réflexion faite, je pense aujourd'hui que je devais le signer, davantage par loyauté que par adhésion au contenu de l'acte en lui-même. Le contexte politique était un contexte initial, fait d'espérances, et le contrat passé entre la monarchie et la société marocaine n'était pas encore défini. Tout était encore possible. »

Clash et fin

Mais, trois jours après la mort d'Hassan II, au lendemain de la fameuse signature de la Bey'a, le premier « échange » entre le

prince et le nouveau roi est vif et va déterminer de manière quasi définitive la suite des événements.

« Deux jours après la mort d'Hassan II, j'ai vu le roi Mohammed VI et je lui ai dit ouvertement : "Mon souhait est que la monarchie évolue vers la consécration de la souveraineté populaire. Il y a un partenaire, Maître Youssoufi, et il est fiable." Très poliment, le roi m'a remercié, et, trois jours après, il m'a... congédié! À mon tour, très poliment, je l'ai remercié et j'ai décidé de continuer mon chemin. Je ne l'ai plus revu, sauf une ou deux fois : en septembre 1999, lors du baptême de ma fille¹⁶⁷, et dix ans plus tard, à l'occasion du mariage de mon frère au palais royal de Rabat. Au cours de ces deux rencontres, je crois qu'on s'est à peine dit bonjour¹⁶⁸. »

Moulay Hicham quitte alors le Palais dont il pensait avoir retrouvé le chemin après le décès de son oncle. Son envie de « s'engager » auprès de son cousin, devenu roi, ne faisait aucun doute. Mais comment ? À quel niveau ? À quel degré ? Ces questions-là, Mohammed VI a dû certainement les poser plus d'une fois à lui-même comme à son entourage.

Il faut dire que bien des choses différencient les deux hommes. Moulay Hicham est tout sauf timide. Expansif, extraverti, il peut devenir impulsif, il aime à contrôler lui-même les choses et à avoir son mot à dire sur tout. Mohammed VI, lui, est un grand timide. Comme son cousin, il peut également devenir impulsif, mais il est surtout têtu et capricieux, tout en étant introverti. Communicateur médiocre, il peut s'effacer pour ne pas affronter ce qui le met mal à l'aise; bref, il est tout ce que son cousin n'est pas.

En mai 2001, devant un parterre d'universitaires à l'Institut français des relations internationales (Ifri), à Paris, le prince lance un pavé dans la mare en proposant « un pacte monarchique ». Son contenu ? Accorder d'importants pouvoirs à la collégialité au sein de la famille royale (dont il fait partie) pour désigner le futur souverain, même si la Constitution marocaine stipule que le roi désigne de son vivant celui qui lui succède parmi ses enfants mâles, conformément au principe de la primogéniture.

Au palais royal, dans les couloirs des grandes administrations marocaines et les salons de Rabat et de Casablanca, le message du « prince rouge » est reçu cinq sur cinq : c'est l'un des socles de la monarchie alaouite – à savoir le mode de désignation du roi –, qui est directement visé.

Les critiques pleuvent sur Moulay Hicham, y compris de la part de ses « amis », qui jugent que son statut de prince se marie mal à la toge universitaire qu'il endosse pour faire passer des messages assassins à l'intention de son cousin ; pour eux, l'urgence réside dans une vraie réforme démocratique et sociale, non dans des joutes verbales sur le rôle de telle ou telle branche de la famille ou de tel ou tel prince.

Là aussi, sans regretter ses propos, il tente de se justifier en évoquant « un contexte marqué par les espérances » : « Personnellement, avec le recul, je ne regrette pas d'avoir dit tout cela. Je pense qu'intellectuellement, j'avais raison de soulever ces questions. Dans toute monarchie, qu'on le veuille ou pas, il y a quelque chose qui s'appelle un "pacte familial", un système collectif et cohérent de dits et de non-dits concernant le fonctionnement interne d'une famille royale. Ce n'est pas moi qui ai inventé ce terme, c'est une formule consacrée. Elle a cours dans la pratique et dans les livres de sciences politiques et d'anthropologie. Dans le cas saoudien, le pacte familial est poussé à l'extrême, puisqu'il n'existe pas d'institution, il n'y a rien. Dans le cas totalement opposé, le pacte familial en Angleterre existe aussi : il est minimal, mais il existe. Je pense par ailleurs qu'il faut replacer mon intervention dans un contexte encore marqué par les espérances démocratisation de l'institution monarchique : il ne faut pas oublier que nous n'étions qu'en 2001... Cela dit, je comprends que cela ait suscité des réactions hostiles, et je n'ai aucun problème à cet égard. Le contraire m'aurait étonné. J'estime que quand on passe d'un système à un autre, il faut connaître l'ensemble des rouages du moteur. Il ne faut pas connaître seulement les courroies, les bougies, mais aussi les vis et les écrous. Quand on entre en phase de démocratisation, on s'engage dans toutes sortes de choses. Il faut donc pouvoir anticiper. Cela ne voulait pas dire "conseil de famille".

Cela ne voulait non plus pas dire "se distribuer les ministères". Quand la reine Elizabeth a autorisé son fils à se remarier avec Camilla, les modalités de la succession – notamment : "Est-ce qu'on passe la couronne à William, ou pas ?" – ont bien été discutées en famille. On ne peut parler de normalité et de normalisation de la vie politique et en exclure des gens sous prétexte qu'ils appartiennent à une famille royale. Le débat actuel autour de l'abdication du roi Juan Carlos en faveur de son fils Felipe est une réalité. Elle est sérieusement discutée... »

Quelques jours après son intervention à l'Ifri, le prince enfonce le clou en publiant le 26 juin 2001 dans les pages du quotidien *Le Monde* une tribune acide intitulée « Mortel attentisme au Maroc » : « Depuis nombre d'années, notre peuple – notre jeunesse en particulier – attend impatiemment les réformes indispensables à l'avenir de notre pays. Cependant, il faut le dire, cette transition s'est grippée et l'ordre ancien continue d'exercer son influence, ce qui fait se côtoyer en un mélange inédit et dangereux des institutions affaiblies et des espoirs frustrés », écrit-il¹⁶⁹.

Entre-temps, il s'est rapproché d'un petit groupe de journalistes parmi lesquels Aboubakr Jamaï et Ali Amar, les deux directeurs du *Journal hebdomadaire*. Il a même failli racheter cette publication en 2002 afin, disait-il à l'époque, de la sauver de l'asphyxie financière consécutive au boycott publicitaire, mais aussi à une mauvaise gestion de l'hebdomadaire qui était, avant sa fermeture en janvier 2010, le fleuron de la presse indépendante au Maroc. Le contrat de cession devait être signé à Genève où le « prince rouge » s'est rendu pour y rencontrer Fadel Iraki, actionnaire principal du *Journal*, et ses deux directeurs. Mais, au moment de la signature, Aboubakr Jamaï a demandé que ce rachat soit annoncé publiquement, ce que Moulay Hicham a refusé. La transaction n'a finalement pas eu lieu.

Au Palais, tout cela est perçu avec un mélange d'étonnement et de détermination. Le « prince rouge » est devenu un homme à abattre. Il est décrit par les journaux proches de l'entourage royal comme un dangereux « comploteur », un « blanquiste » qui ne cherche, à travers ses écrits et ses prises de position, qu'à

déstabiliser le régime de son cousin. Constamment filé par les agents de la DST, ses communications sont placées sur écoutes et ses déplacements font l'objet de rapports quotidiens. Certains de ses amis l'évitent poliment, et l'essentiel des membres de la famille royale le boycotte. Le prince, quant à lui, s'est dit victime d'un harcèlement à grande échelle mené par le général Hamidou Lâanigri, alors patron de la DST. C'est ainsi qu'en janvier 2002, son ex-chauffeur est interpellé par trois policiers ; ils auraient tenté de lui faire signer un témoignage reconnaissant que le prince entretiendrait des liens secrets avec de hauts gradés de l'armée...

Pour Moulay Hicham, c'en est trop. Il déclare un mois plus tard qu'il « veut prendre du champ » et décide de s'installer aux États-Unis avec son épouse Malika et leurs deux filles. Mais son « exil » ne l'empêche pas de continuer à effectuer des allers-retours réguliers entre Princeton et Rabat.

Les affaires du prince

Le père du « prince rouge », Moulay Abdallah, était surnommé « Monsieur 51 % ». En contrepartie de sa « protection politique », le frère cadet d'Hassan II exigeait cette participation « majoritaire » de toute société qui sollicitait sa protection avant de se constituer. Personne ne nie aujourd'hui cette réalité, même si certains parmi ceux qui ont connu le frère d'Hassan II tiennent à nuancer : « II est vrai que les intermédiaires de Moulay Abdallah exigeaient des participations, mais elles n'étaient pas de cet ordre-là. Elles étaient de l'ordre de 10 à 15 %, sans plus », assure un ancien cadre du ministère des Finances. Comme son frère, Moulay Abdallah a profité de la « marocanisation » qui avait commencé, dans les faits, bien avant 1973 pour se constituer son propre pactole. Parmi les hommes de main du prince, l'ancien patron de la police marocaine, Mohamed Laghzaoui, et un certain Omar Kadiri, tous deux proches du Palais. En 1967, par exemple, André Lévy, le père du philosophe français Bernard-Henri Lévy¹⁷⁰, avait « fait entrer » le prince Moulay Abdallah dans le capital de son entreprise la « Marocaine du bois » en cédant à Laghzaoui et à Kadiri 50 % du capital.

Quoi qu'il en fût, le « prince rouge » a hérité de biens lui permettant de vivre confortablement s'il décide un jour de s'installer au Maroc.

Mais ses « affaires » à l'étranger restent toutefois difficiles à évaluer de manière précise.

Dans sa biographie, il affirme que tout a commencé en 1997, lorsqu'il a rejoint son « ami d'enfance le prince Mohammed bin Zayed » à Abu Dhabi, le plus riche des sept Émirats arabes unis. « Je me lance dans un projet de pisciculture industrielle, l'élevage de loup et de crevettes tigrées. Rapidement, ma société, Asmak ("poissons"), est bien cotée en Bourse. Par ailleurs, je gagne un pactole grâce aux introductions en Bourse couronnant un certain nombre de projets que j'initie dans le cadre de "compensations" – offsets – imposées aux vendeurs d'armement comme, par exemple, le groupe Dassault. Ma relation avec Mohammed bin Zayed était vraiment forte. Je le conseillais sur des dossiers ultrasensibles. »

Ses détracteurs lui reprochent de faire des affaires à l'étranger, et lui rappellent que son cousin, au moins, « investit » à l'intérieur même du pays. Il a beau répéter qu'on « l'en empêche », rien n'y fait.

En 2005, il commence à caresser un vieux rêve : construire au Maroc la « première ville écologique d'Afrique ». L'enjeu est double : d'un côté tordre le cou à la rumeur selon laquelle il refuse d'investir au pays, de l'autre, réussir un « come-back » apaisé sur la scène médiatique. Il se rend en 2007 à Oum Azza, à une dizaine de kilomètres de Rabat, pour étudier la possibilité de réaliser son projet : « Entouré des meilleurs experts, j'ai étudié les conditions lesquelles, récupérant les dans en biogaz du d'enfouissement, pour fournir l'énergie naturelle à bon prix, je pouvais favoriser l'éclosion d'un nouvel habitat périurbain ; ni bidonville ni ville-dortoir. J'ai offert le terrain et mis à disposition les fonds nécessaires », écrit-il dans un article paru dans la revue française Pouvoirs¹⁷¹.

Pour autant, sa « première ville écologique d'Afrique » ne verra pas le jour. Sa colère est à la mesure de sa déception, mais il détient

là la preuve que l'on cherche bel et bien à l'empêcher d'investir au Maroc. Qui est ce « on » ? « Le même Makhzen qui soufflait à ses plumitifs que j'investissais seulement à l'étranger "sans rien donner au pays", n'a eu de cesse de me mettre des bâtons dans les roues », indique-t-il. Mais à qui fait-il allusion lorsqu'il utilise le terme fourre-tout de « Makhzen » ? Au roi Mohammed VI ? À son entourage proche ? Il décide de s'adresser directement à son cousin.

« Le 14 août 2011, poursuit-il, à bout de patience après le limogeage de trois hauts fonctionnaires qui avaient eu le tort de n'obéir qu'à leur conscience, j'ai adressé une lettre à Mohammed VI : "Je crois que s'il m'est difficile de réaliser un projet au Maroc, écrivis-je, c'est que vos instructions ont toujours été interprétées à la lumière de vos sentiments à mon égard, réels ou supposés. Soucieux de vous plaire en flattant votre rejet présumé de ma personne, les moindres signes de votre colère ou de votre agacement sont immédiatement traduits en instructions nouvelles de durcir les exigences, de faire traîner les autorisations, ou de ne rien faire en attendant de re-confirmer, encore et encore, les instructions initiales¹⁷²". »

Peu après cette lettre, le groupe immobilier Addoha, que le « prince rouge » décrit comme « lié au palais », réalise à Oum Azza un projet immobilier de 40 000 nouveaux logements. Le 9 novembre 2012, Mohammed VI inaugure à Benguerir, dont son ami Fouad Ali El Himma est originaire, ce qui deviendra dans les prochaines années, d'après les médias officiels, la... « première ville verte d'Afrique ». Pour le prince, le bras de fer avec son cousin n'est pas près de tourner court.

En février 2011, l'avènement du Printemps arabe propulse à nouveau Moulay Hicham sur la scène médiatique. Il sort des cartons ses discours sur la réforme « profonde de la monarchie » et s'insurge contre le rituel de la *Bey'a* qu'il juge humiliant. Tout en indiquant que le Makhzen est une structure irréformable, il prévient que si la monarchie ne s'adapte pas à la nouvelle donne régionale, elle disparaîtra purement et simplement. Mais, pour lui, sans l'implication de la société, aucune réforme véritable ne verra le jour

au Maroc : « Une monarchie réformée me paraît la meilleure solution pour le Maroc, même si je pense que le Makhzen, tel qu'il est aujourd'hui, est irréformable. Mais sans un processus d'imposition sociétale, il n'y aura pas de réforme. Il n'y aura pas de sortie vers le haut. Il n'y aura pas de processus contractuel entre la monarchie et d'autres forces politiques avec lesquelles elle peut travailler de concert à des réformes. Le dernier chapitre n'est pas encore écrit. Ce qu'on appelle le "Printemps arabe" est un processus. Ce n'est pas un événement. L'histoire est en cours. »

Un parcours « parfait » ?

Lorsqu'il est au Maroc, Moulay Hicham passe la plupart de ses journées dans le jardin de sa villa de Souissi, qu'il utilise comme « bureaux ». Le soir, il rejoint la résidence héritée de son père, un mini-palais en face du palais royal de Rabat. Dans l'immense salon qui s'ouvre sur un beau jardin, des dizaines de photos de famille ornent les murs, et autant déposées sur une grande table arrondie. Son parcours ? Il l'évalue positivement. « Sans le moindre regret », insiste-t-il. Il dit avoir fait les bons choix et porte un regard « plutôt positif » sur tout ce qu'il a entrepris. « Est-ce que j'ai commis des erreurs ? Sûrement. Avec le recul, lesquelles ? Je n'y ai jamais réfléchi. Je sais, il est présomptueux de ma part de dire que je n'y ai pas réfléchi. Mais, vous savez, dans une trajectoire, on voit souvent le global. Et il est pour moi largement positif. Ce dont je suis fier ? C'est de m'être fait indépendamment, depuis quasiment ma naissance, par mes mérites intellectuels et politiques. Je pense que j'ai été assez lucide dans le descriptif du système politique marocain, et assez honnête et authentique dans le revendicatif. »

Plus de quatorze ans après avoir « rompu » définitivement avec son cousin, Moulay Hicham se pose encore une foule de questions sur sa démarche dissidente, sur ses relations avec « sa » famille, sur tout ce qui constitue son « dada » politique : « Est-ce que c'est le Makhzen que j'affaiblis, ou, de manière concomitante, est-ce que c'est la famille [royale] que j'affaiblis ? Est-ce qu'il y a là un dosage différent, et est-ce qu'il y a une combinaison différente ?

L'imbrication entre les deux est telle qu'il est difficile de répondre de manière tranchée. Mais je me dis aussi que ce n'est peut-être pas moi qui affaiblis la famille, qu'il s'agit d'un processus inexorable de transformation sociétale. [...] "M6", en m'expulsant, en lâchant ses chiens contre moi, a complété ma transformation. Il a compressé les choses et m'a permis d'opérer ce beau voyage intellectuel, cette quête, cette construction de ma propre conception des choses et de la vie [...] J'appartiens à une famille dont je suis fier, mais par rapport au système et aux "normes" auxquelles elle renvoie, je me sens extériorisé. C'est venu de manière progressive, mais il y a eu des points de basculement, comme lorsque des éléments sécuritaires ont voulu me faire passer pour un déstabilisateur. »

Il jure ne pas être « intéressé » par une éventuelle participation « aux affaires publiques » aux côtés de son cousin, même s'il subsiste toujours un doute sur sa sincérité. « Participer ? Non merci, cela ne m'intéresse pas. » Puis il ajoute : « Les conditions ne sont pas réunies... Je suis quelqu'un qui a acquis beaucoup d'expérience, je sais un peu comment la vie fonctionne, et je gère ce que m'offre la vie. J'ai cherché la force en moi. Il y a une chanson de Sinatra qui dit : "Si tu survis à New York, tu survis partout." [...] Mon évolution intellectuelle, qui continue de me passionner, m'a appris que ce système est incapable de gérer les dissidences qu'il ne peut intégrer. »

À ceux qui le décrivent comme un personnage trop « ambitieux », un « prince » qui veut être à la place du roi, il répond après un petit moment de réflexion : « L'ambition n'a jamais été interdite. C'est eux qui veulent faire croire que l'ambition est porteuse d'usurpation. »

Dans la lettre qu'il dit avoir adressée à Mohammed VI le 14 août 2011, un extrait résume bien le balancement du « prince rouge » entre, d'une part, le milieu dont il est issu, c'est-à-dire le Palais, ses tentations, ses composantes qui continuent de l'intriguer, et, d'autre part, ce qu'il appelle « sa liberté ». S'adressant à son cousin, Moulay Hicham écrit ces mots pleins de mystère : « Même si je peux me réaliser pleinement à l'étranger, j'ai le devoir de vous servir par fidélité à notre enfance commune, à notre famille et à l'institution que vous incarnez. » Alors que veut-il au juste ?

164 En mai 2013, l'auteur prend contact avec le prince Moulay Hicham pour un entretien off ou on. L'utilité d'un portrait de ce personnage controversé s'explique largement : farouche défenseur de la démocratie pour certains, manipulateur, ambitieux, impatient pour d'autres, l'homme a une trajectoire atypique par rapport aux autres membres de sa famille. Né au Palais royal, au cœur du système que son cousin incarne royalement aujourd'hui, Moulay Hicham est devenu une voix dérangeante pour le régime alaouite. Quel est son parcours ? quelles sont ses relations avec le roi Mohammed VI ? quelles grandes ruptures ont émaillé la trajectoire de ce prince que ses adversaires eux-mêmes qualifient de « brillant » ? quelles sont ses incohérences ? ses déclarations, ses articles, son récent livre de mémoires (Journal d'un prince banni, 2014) suffisent-ils pour cerner la complexité personnage ? Pas sûr. D'où l'utilité, voire la nécessité d'un entretien exhaustif avec Moulay Hicham que l'auteur n'avait par ailleurs jamais rencontré auparavant. Après quelques hésitations et des questionnements sur le contenu de notre travail, le prince a fini par accepter le principe d'un ou plusieurs entretiens orientés moins sur ses idées politiques que sur son parcours personnel. C'est la première fois qu'il accepte de se livrer à un tel exercice. Qu'il en soit remercié. Les entretiens avec le prince Moulay Hicham se sont déroulés dans l'immense jardin de la villa qui lui sert de « bureau », au cœur du quartier Souissi, l'un des plus cossus de Rabat. Il préfère le « jardin » à cause, dit-il, des micros et des téléphones portables. Il est persuadé d'être « sur écoutes ». Toutes les déclarations de Moulay Hicham figurant dans ce chapitre sont extraites de ces entretiens.

- 165 Cette formule signifie littéralement « le nom de mon maître ». Tous les princes héritiers sont appelés ainsi par les courtisans du Palais en référence à un ancêtre, généralement un grand-père qui portait le même nom. Depuis sa naissance en mai 2003, l'actuel prince héritier, Moulay El Hassan, est également appelé « Smit Sidi », en référence à son grand-père Hassan II. L'institution monarchique entretient soigneusement ces rites pour perpétuer les réflexes de servilité, notamment à l'intérieur du Palais.
- 166 C'est *Le Journal hebdomadaire* qui lui a donné ce surnom largement repris ensuite par les médias marocains et étrangers.
- 167 Il ne s'agit pas du « baptême » tel qu'il s'entend dans la religion chrétienne. Sept jours après l'accouchement, une fête religieuse est organisée par les parents du bébé qui lui choisissent un prénom. Un mouton est « sacrifié » à cette occasion.
- 168 Après ce premier échange entre le « prince » et le « roi », le 28 juillet 1999, trois émissaires, Fouad Ali El Himma, le prince Moulay Abdallah, un cousin du roi, fils d'une de ses tantes, et Abdelhak Mrini, directeur du protocole royal, se sont rendus à la résidence du prince, face au palais royal, pour lui transmettre le message suivant de Mohammed VI : Moulay Hicham conserve son titre de prince, mais si « Sa Majesté » a besoin de lui, elle l'appellera.
- 169 « Mortel attentisme au Maroc », par Hicham el-Alaoui, *Le Monde* du 26 juin 2002.
- 170 Né en 1948 à Béni-Saf, petit village près d'Oran en Algérie, celui que les médias surnomment BHL a vécu à Casablanca, la plus grande ville du Maroc, jusqu'en 1956. La famille Lévy s'est ensuite installée à Marseille, puis à Paris.
- 171 « L'autre Maroc », par Hicham Ben Abdallah El Alaoui, *Pouvoirs*, n° 145, 2013.
 - 172 « L'autre Maroc », op. cit.

Chapitre IX

Saint-Marrakech-des-Prés

Vendredi 5 avril 2013 : au lendemain de la visite d'État du président François Hollande au Maroc les 3 et 4 avril, l'émission diffusée chaque vendredi sur la chaîne Paris première, animée par Éric Zemmour et Éric Naulleau, reçoit comme invitée Michèle Alliot-Marie, ex-ministre des Affaires étrangères de Nicolas Sarkozy et figure emblématique de la droite néogaulliste¹⁷³.

La discussion portait sur un livre 174 qu'elle venait de publier quand Éric Zemmour 175, connu pour son franc-parler, lui lança : « Madame Alliot-Marie, il y a une trop grande intimité entre la classe politique française, de droite comme de gauche, et les élites et dirigeants des trois pays maghrébins, en particulier la Tunisie et le Maroc. On a l'impression que le roi du Maroc, pour ne pas le nommer, "achète" toute la classe politique française en la recevant fastueusement à la *Mamounia*, etc. »

Face à ces propos, MAM n'émet aucune réserve. Elle ajoute même que cet « achat » ne concerne pas seulement l'« élite politique », mais également la « médiatique ».

Les mots magiques sont prononcés : « achat » et... Mamounia!

Tout le monde y est passé

Temple du luxe de Marrakech, symbole de faste et de beauté, la *Mamounia* est un palace étatique, puisqu'il est la propriété de l'Office national des chemins de fer (ONCF) marocain, de la ville de Marrakech et de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG). En avril 2013, elle a fêté en grande pompe son 90^e anniversaire. Toute une histoire...

Ce sont les autorités du Protectorat français qui ont édifié cet hôtel très haut de gamme pour le compte de l'ONCF en faisant appel, à l'époque, aux sommités de l'architecture et de la décoration d'intérieur comme le Français Henri Prost (1874-1959). Le mot d'ordre était simple : beauté et sobriété.

La *Mamounia*¹⁷⁶ est rapidement devenue la destination préférée des célébrités mondiales. En 1935, deux ans avant sa mort suite à une longue maladie, le compositeur français Maurice Ravel y a séjourné et joué du piano. Le palace a également été l'un des lieux favoris de Winston Churchill : un bar porte toujours son nom. Le général de Gaulle y a également séjourné, mais aussi bien Jacques Brel, Édith Piaf, Orson Welles ou encore Charlie Chaplin. Bref, toutes les figures de légende du monde politique, artistique et médiatique y sont passées.

Située dans les quartiers mythiques, à deux pas de la vieille mosquée de la Koutoubia (xIII siècle) et de la place Jamâa el-Fna¹⁷⁷, la *Mamounia* contemple du haut de ses suites – parmi les plus chères au monde¹⁷⁸ – les montagnes enneigées de l'Atlas qui défient toute l'année le soleil de Marrakech.

Une partie de l'élite politico-médiatique française, mais aussi mondiale, y est régulièrement invitée. Les occasions ? Elles sont diverses et peuvent être officielles ou officieuses, le Maroc étant « le plus beau pays du monde, le pays des festivals et des rencontres », comme l'affirme un célèbre spot de l'Office marocain du tourisme.

Du « Festival international du méchoui et de la grillade » (il a lieu chaque année à Oujda, au nord-est) à celui, beaucoup plus prestigieux, du cinéma à Marrakech, en passant par le Festival du cheval (El-Jadida, à 80 kilomètres au sud de Casablanca), on dénombre au Maroc quelque soixante et onze « festivals » annuels : au moins un dans chaque ville grande ou moyenne.

À Marrakech, qui détient de loin la palme d'or par le nombre de ces festivals, on en compte exactement huit : Le Festival international du film (FIFM) ; le Festival des arts populaires ; le Festival de la magie ; le Festival de l'art du jardin ; le Festival des rencontres et des musiques soufies ; le Festival international de la

salsa; le Festival international de danse contemporaine; enfin, le Festival du rire de Marrakech dont le fondateur et dirigeant n'est autre que le Franco-Marocain Jamel Debbouze.

« Sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI¹⁷⁹ », ce festival « invite » chaque année l'essentiel des humoristes français au palais Badii, à Marrakech (construit en 1578), où ils se produisent. Omar Sy, François-Xavier Demaison, Franck Dubosc, ou encore l'« enfant du pays » Gad Elmaleh sont parmi les inconditionnels. En juin 2012, la chaîne de télévision française M6, où travaillait l'épouse de Jamel Debbouze, a retransmis l'intégralité de la cérémonie de clôture en direct du palais Badii.

Mais il y a aussi le Festival international du film, le FIFM, dont le président d'honneur est le prince Moulay Rachid. Si ce festival est « marocain », ses dirigeants effectifs sont français : Mélita Toscan du Plantier, directrice générale (elle est la veuve de l'ancien président de l'Académie française des arts et techniques du cinéma), et Bruno Barde, directeur artistique. Doté d'un important budget – 60 millions d'euros pour l'édition 2012 –, selon son directeur Noureddine Essaïl¹80, le FIFM a plutôt bonne presse et reste en somme un festival respecté, en dépit de certaines limites parfois liées à son organisation. Un hommage est rendu chaque année à un pays donné. En 2010, c'est le cinéma français qui fut à l'honneur. Pour la couverture, priorité aux médias de « métropole » avec une place de choix à des chaînes de télévision comme TF1 et TV5 où un « journal du FIFM » est présenté quotidiennement.

À Rabat, un autre festival sort du lot : Mawazine, surnommé le « chouchou » du roi. C'est le festival le plus controversé du pays. Il est doté d'un budget annuel compris entre 7 et 8 millions d'euros, et ses détracteurs lui reprochent souvent son coût trop élevé. Organisé par la fondation Maroc-Cultures que dirige Mohamed Mounir Majidi, Mawazine a vu le jour en 2001, à l'instar du FIFM. D'importants moyens financiers sont mobilisés pour « inviter » des stars de dimension planétaire : Elton John, Santana, Sting, Shakira, David Guetta, Rihana (pour l'édition de 2013), Stromae (2014), etc. Se servant du label « Sous le Haut patronage de Sa Majesté... », tout comme le FIFM et le Festival du rire, Majidi n'a aucun mal à

« demander » aux entreprises publiques et privées marocaines et aux collectivités locales de contribuer au financement du « festival du roi ».

Tous ces festivals sont autant d'occasions d'inviter le gratin « politique et médiatique » français, pour reprendre la formule d'Éric Zemmour et de MAM...

Valls et compagnie

Journalistes, « philosophes », écrivains, animateurs de télé et de radio, hommes politiques droite/gauche, universitaires : les « amis du Maroc » ne manquent pas. À commencer par Nicolas Sarkozy, habitué des résidences de « M6 » à Marrakech. Au lendemain de sa défaite à la présidentielle de mai 2012, c'est à la résidence royale Jnane Lekbir, au cœur de la Palmeraie, à la sortie de la Ville ocre, qu'il est venu se « ressourcer » avec son épouse, Carla, et leur fille¹⁸¹.

L'actuel Premier ministre français, le socialiste Manuel Valls, fait en 2011 « commandeur du Ouissam alaouite¹⁸² », est également un « ami du royaume », tout comme l'actuelle ministre des droits des Franco-Marocaine Najat Vallaud-Belkacem. femmes. la décembre 2007, alors qu'elle était adjointe au maire de Lyon, le roi Mohammed VI l'a nommée au Conseil de la communauté marocaine de l'étranger (CCME, officiel), pour promouvoir « le Maroc qui bouge » auprès des opinions européennes, notamment française, et auprès de la société civile du Vieux Continent. Le 20 avril 2012, alors que la campagne présidentielle de François Hollande (dont Najat Vallaud-Belkacem était l'une des porte-parole) battait son plein, la députée UMP de Meurthe-et-Moselle, Valérie Rosso-Debord a alerté l'opinion publique française sur sa « double casquette » et a « dénoncé » l'appartenance de la jeune Franco-Marocaine à cette instance royale « qui a pour but de renforcer "l'identité marocaine" des Marocains de l'étranger, d'émettre des avis sur leur "éducation religieuse" (en l'occurrence musulmane)... Mme Vallaud-Belkacem est prompte à s'indigner quand l'UMP parle d'identité nationale, mais elle est prête à défendre l'identité marocaine », a relevé la députée de l'UMP.

Contactée par l'AFP, Mme Vallaud-Belkacem a reconnu son appartenance à ce Conseil créé par le roi en 2007 et qui comprend trente-cinq membres, tous Marocains installés à l'étranger et ayant la double nationalité. « J'en ai fait partie de décembre 2007 à décembre 2011... Le droit à la double nationalité est un droit magnifique, profondément ancré dans l'histoire de notre pays [la France] », a-t-elle rétorqué.

Entre 2007 et 2011, le CCME a tenu des dizaines de « rencontres » et de « colloques » en France et au Maroc, notamment à Marrakech, et l'actuelle ministre du gouvernement Valls y a été régulièrement invitée.

« Ils font ça contre moi parce que je suis chez moi... »

L'équivalent à droite de Najat Vallaud-Belkacem est la Franco-Marocaine Rachida Dati. Ancienne porte-parole de Sarkozy pendant sa campagne présidentielle, elle est devenue, après son élection, garde des Sceaux (de mai 2007 à juin 2009).

Lors de son premier voyage officiel au Maroc, le 22 octobre 2007, Nicolas Sarkozy, accompagné de Rachida Dati, apprend à sa descente d'avion que le juge Patrick Ramaël, qui instruit l'affaire Ben Barka, a lancé cinq mandats d'arrêt internationaux contre des hauts responsables marocains, dont deux « grosses pointures » : le général Hosni Benslimane, actuel chef de la gendarmerie et homme de confiance de Mohammed VI, et Abdelhaq Kadiri, ancien patron de la Direction générale des études et de la documentation (le contre-espionnage marocain). Selon un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur¹⁸³, le général Hosni Benslimane (à l'époque capitaine) était bel et bien à Paris en octobre 1965 où il participait à l'encadrement de fonctionnaires marocains en stage au département de l'Intérieur français. Abdelhaq Kadiri, lui, était... attaché militaire de l'ambassade du Maroc en France.

Dès que l'information sur le mandat d'arrêt lancé par le juge Ramaël parvient à l'oreille de Rachida Dati, celle-ci entre dans une colère noire et lance en criant de toutes ses forces devant ses collaborateurs : « Ils font ça contre moi parce que je suis chez moi !... », et elle promet de ne « pas rester les bras croisés ».

Moins de deux ans plus tard, quelques jours seulement avant le départ de Rachida Dati du gouvernement Fillon II, le 23 juin 2009, l'information tombe : le ministère de la Justice français bloque la diffusion du mandat d'arrêt lancé en 2007. Le juge Ramaël est hors de lui, mais reste déterminé. Le 1^{er} octobre 2009, l'opiniâtreté du magistrat français finit par payer : Interpol diffuse finalement le mandat d'arrêt, décision qui intervient – un hasard ? – quelques jours seulement après que Mme Dati a quitté ses fonctions.

Après son passage au ministère de la Justice, Rachida Dati a créé une « société de conseil » appelée « la Bourdonnais consultants ». En 2010, elle est décorée par le roi Mohammed VI du Ouissam alaouite. Elle devient ensuite l'une des avocates zélées du royaume. En juin 2011, elle déclare notamment que les « réformes constitutionnelles » lancées par le roi pour faire face au Printemps arabe sont « pionnières et révolutionnaires ».

Entre les « amis » du Maroc, d'une part, et les « invités de marque » du roi, de l'autre, il y a des nuances. Les premiers ne manquent pas parmi l'« élite politico-médiatique française » ; les seconds, eux, font partie d'un club sélect : les hôtes du monarque.

Brice Hortefeux¹⁸⁴, Dominique Strauss-Kahn¹⁸⁵ et son ex-épouse Anne Sinclair, Jean-Louis Borloo et son épouse la journaliste Béatrice Schönberg, Hervé Morin, Alain Delon, Bernard-Henri Lévy, François-Marie Banier, Patrick Balkany et son épouse Isabelle, Marc Lavoine et son épouse Sarah, etc., ceux qu'on appelle les « amis (français) du Maroc » sont légion. La plupart possèdent leur riad à Marrakech où ils fuient régulièrement les flashes des paparazzis et les regards intrusifs de la masse¹⁸⁶.

Ceux qui n'ont pas de résidence à Marrakech vont à la *Mamounia* ou à l'autre palace, le fameux *Es Sâadi*, autre temple du luxe et de la démesure. Situé dans le quartier de l'Hivernage, dans un magnifique

jardin de 9 hectares, *Es Sâadi* est au cœur du vieux Marrakech. Propriété d'une famille franco-marocaine, les Bauchet, le premier prix pour une chambre peut y atteindre 500 euros la nuit, celui d'une villa 2 500 euros la nuit.

L'inaccessible Royal Mansour

Certes, *Es Sâadi* est la destination classique des « amis » du Maroc, mais les « invités de marque » du roi descendent, eux, au *Royal Mansour*, « une médina reconstituée avec une cinquantaine de riads. Jacques Chirac se trouvait dans l'un d'eux¹⁸⁷ ».

Classé en 2011 parmi les palaces « les plus extraordinaires » de la planète par le *Condé Nast Traveler*, grande référence des « touristes » milliardaires, le *Royal Mansour* compte exactement cinquante-trois riads très haut de gamme. Mis à part les Chirac, le *Royal Mansour* a vu défiler bien d'autres couples de l'« élite politique et médiatique » française : les Sarkozy (Nicolas et Carla), mais aussi Richard Attias et son épouse Cécilia ont séjourné dans l'un de ses riads d'honneur à 34 000 euros la nuit, aux frais du roi, qui en est propriétaire. Difficile, donc, pour cette foule d'« amoureux du Maroc », de « passionnés » de Marrakech et d'« inconditionnels » de la *Mamounia* de se montrer « très à cheval » sur les questions relatives au respect des droits de l'homme et de la démocratie.

Une partie des médias et des « commentateurs » français jugent ces violations avec une certaine schizophrénie : lorsqu'ils sont en France ils dénoncent toute atteinte avec vigueur, mais ils tolèrent volontiers ce qui se passe ailleurs, notamment au Maroc. Leur argument refuge : la méfiance envers les islamistes, le fait que les Marocains ne seraient pas encore « prêts » à accéder au « luxe » de la démocratie¹⁸⁸.

Pendant des années, sous les présidences de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy, cet « argument » a dominé les relations déjà très étroites entre le Maroc et la France.

La manière dont le « Printemps marocain », à partir de février 2011, a été « géré » par la France de Sarkozy renseigne sur

la spécificité des liens entre les deux pays.

Durant les premiers mois, la France a utilisé tous ses moyens diplomatiques pour s'informer sur le Mouvement du 20 février et sur ses revendications, avec un enjeu transversal : la stabilité de la monarchie. En avril 2011, deux jeunes du Mouvement, Mountassir Sakhi et Aziz Idamine, ont été invités par les responsables de l'ambassade de France à un « déjeuner » à la résidence de Bruno Joubert, l'ambassadeur de l'époque : « C'est le responsable de la communication de l'ambassade de France à Rabat, Karim Bencheikh, qui nous a contactés. Il nous a donné rendez-vous devant le café Balima¹⁸⁹ où un minibus est venu nous chercher pour nous conduire à la résidence de l'ambassadeur, sur la route des Zaïers, à la sortie de Rabat. Lorsque nous sommes arrivés, c'est le numéro deux¹⁹⁰ de l'ambassade qui nous a accueillis. Il s'est aussitôt excusé au nom de l'ambassadeur qui a "eu un empêchement de dernière minute¹⁹¹". Les discussions ont commencé véritablement lors du déjeuner. Le numéro deux de l'ambassade, à qui nous avons eu affaire, nous a dit qu'il voulait connaître le Mouvement du 20 février, ses positions, et surtout le seuil de ses revendications. Nos réponses ont été claires : nous voulions faire face au Parti de l'Authenticité et de la Modernité¹⁹² (PAM) qui espérait à l'époque dominer la vie politique. Il nous a demandé le "seuil" de nos revendications. Mountassir (Sakhi) a lancé deux mots : monarchie constitutionnelle. À notre tour, nous lui avons posé des guestions. On voulait savoir exactement la position de la France vis-à-vis de notre mouvement et de nos revendications. Mais, chaque fois, il a esquivé en nous reposant d'autres questions. À un moment, j'ai arrêté de parler, je l'ai fixé et lui ai demandé : "Monsieur, que pense la France de notre mouvement ?" Là, il a commencé à s'exprimer un peu. Il nous a dit exactement : "Vous savez, le Maroc connaît une importante évolution, on ne peut pas le nier. Le Maroc est un pays stable. Cela est très important pour les investisseurs français notamment. Cette dynamique du changement peut toutefois dégénérer et conduire à l'instabilité et à l'inconnu. Nous souhaitons que tout changement se déploie dans le cadre de cette stabilité et dans le cadre de ces paramètres." Et il a rapidement posé une autre question, je crois, sur les partis politiques et leur rôle 193 ... »

Youssef Belal, un jeune chercheur marocain qui enseigne la sociologie des religions à l'université de Berkeley (États-Unis), a assisté à ce « déjeuner » ; il en garde un souvenir amer : « On voyait bien que les diplomates français profitaient de la sincérité de ces jeunes militants. L'absence de Bruno Joubert était planifiée car cela aurait été mal perçu. Au cours de cette rencontre, les Français ont tout fait pour discréditer le mouvement islamiste Justice et Bienfaisance d'une part, et les formations de l'extrême gauche d'autre part. Ces deux mouvements étaient présentés par ces diplomates comme des dangers pour le Maroc et pour la monarchie. Le devoir de réserve que tout diplomate professionnel doit respecter était violé de manière obscène devant nos yeux. C'était un de ces moments de réédition du pacte néocolonial qui lie la monarchie aux Français¹⁹⁴. »

Le 20 mars 2011, le Maroc connaît une seconde grande manifestation nationale pour la démocratie dans la plupart des villes. Les manifestants sont plusieurs dizaines de milliers selon le Mouvement du 20 février, seulement 5 000 selon la police marocaine. Le soir, l'ambassadeur français au Maroc, Bruno Joubert, invite quelques journalistes français à dîner dans sa résidence. La manifestation du jour, la plus importante du « Printemps marocain » selon tous les observateurs, domine la discussion :

« Au cours de ce dîner, M. Joubert a demandé à l'un des journalistes français, sur un ton moqueur frôlant le mépris : "Vous pensez qu'il y a combien de manifestants ? 3 000 ? — Mais, Monsieur l'ambassadeur, même la police marocaine a parlé de 5 000 personnes descendues dans les rues des villes marocaines. Seriez-vous plus royaliste que le roi, M. l'ambassadeur ?", a riposté le journaliste. Un silence glacial est tombé sur la pièce et l'on n'a plus entendu que le bruit des couverts 195. »

Une autre scène, rapportée à l'auteur, cristallise la vision parfois condescendante que certains diplomates de l'Hexagone portent sur le Maroc. Elle s'est déroulée à la résidence de l'ambassadeur français à Rabat, Charles Fries, dans le tumulte de la crise diplomatique qui a suivi la convocation de M. Hammouchi par la

justice parisienne, le 20 février 2013. À l'époque, Mohammed VI se trouvait au Congo dans le cadre d'une visite en Afrique subsaharienne qui l'avait conduit dans plusieurs pays du continent noir. Une partie de la presse marocaine avait alors fait le lien entre la crise entre les deux pays et le périple africain du roi, estimant que ce différend était provoqué par le gouvernement français qui ne voyait pas d'un très bon œil le rapprochement entre le royaume et les pays africains visités par « M6 ». Lors de ce dîner auquel étaient conviés des diplomates, des hommes d'affaires et des journalistes français, Alexandre Diebolt, jeune conseiller chargé des relations avec la presse à l'ambassade, déclare : « Ce que je lis dans les journaux marocains est tout simplement hallucinant. On peut s'inquiéter de la présence d'un pays comme la Chine en Afrique noire, de la présence des États-Unis en Afrique... mais du Maroc... ? »

Un TGV nommé désir

Selon une dernière note de l'ambassade de France à Rabat (décembre 2013), plus de 40 % des investissements directs étrangers (IDE) au Maroc sur la décennie (2003-2012) sont détenus par l'ancien colonisateur. Soit un total de 8,5 milliards d'euros à la fin de l'année 2012.

Le stock d'IDE français au Maroc est quatre fois supérieur à celui d'Algérie par exemple, et douze fois celui enregistré en Tunisie. Avec 8 milliards d'euros d'échanges commerciaux annuels et 750 filiales d'entreprises françaises générant plus de 120 000 emplois, la France a reconquis son rang de premier partenaire économique et commercial après l'avoir brièvement perdu au profit de l'Espagne.

Mais la dimension inégalitaire de ces « relations » présente des travers qui s'apparentent parfois à de véritables scandales. Dans les dossiers importants, ce type de relations, basées sur les « connaissances » et les « renvois d'ascenseur », pèse souvent, d'un côté comme de l'autre, sur le processus de décision au plus haut niveau.

La vente par la France d'un TGV au Maroc, en mai 2012, a été l'un des exemples les plus significatifs de ces relations où le « personnel » l'emporte trop souvent sur l'institutionnel.

Tout a commencé lors d'une visite privée de Mohammed VI en France, le 13 décembre 2005, au cours de laquelle il a fait part à Jacques Chirac de son intérêt pour les avions de chasse français Mirage 2000. Une commande pour l'acquisition de chasseurs russes avait déjà été passée en 2004 par les Algériens, puis concrétisée en mars 2006, et le roi était impatient de réaliser sa propre transaction 196.

Mais Dassault avait déjà programmé l'arrêt de la production du Mirage 2000 au profit des Rafale. « Il faut dire qu'avant la décision d'arrêt de la production, le Mirage 2000 avait subi de sévères échecs au début des années 2000 : contre le F-16 américain en Pologne et au Chili, mais également contre le Mig-29 russe en Inde (après une première victoire au début des années 1980), ou contre le Jas-39 Gripen de Saab en Afrique du Sud. Que, dans ce dernier pays, les Britanniques. auxquels les Suédois avaient confi commercialisation de leur appareil, aient gagné à coups de pots-devin massifs, ne change rien à l'affaire! Dassault avait dès lors choisi de concentrer tous ses efforts sur son appareil le plus moderne, le Rafale¹⁹⁷. »

Pour inciter le roi à se décider, l'industriel français lui propose une solution : dix-huit Rafale pour le prix de vingt-quatre Mirage, soit la bagatelle de 2,2 milliards d'euros, armement non compris.

En juillet 2007, sans doute à la demande de son ami Serge Dassault, le président Sarkozy propose au roi que l'achat des Rafale par les Marocains soit financé totalement par la France, *via* des prêts remboursables à long terme à des conditions « amicales ».

Mais coup de théâtre : le choix du monarque se porte finalement sur le F-16 américain. Sarkozy, furieux, jure qu'il ne « mettra pas les pieds au Maroc » s'il n'y a pas de marchés à signer.

Quelques mois plus tard, le 22 octobre 2007, il « met les pieds » au Maroc : le projet de vente du TGV français au royaume chérifien est scellé dans les couloirs du Palais royal au cours de cette visite.

Et le 1^{er} février 2010, à Tanger, le marché est accordé de gré à gré au groupe français Alstom, sans appel d'offres, sans passer devant le Parlement, alors qu'il engage une dépense globale « astronomique » de l'État : 3 milliards d'euros (payés par tranches sous forme de crédits). Prévu pour fin 2015, ce TGV devrait relier Tanger à Casablanca *via* la capitale, Rabat : 320 kilomètres en tout.

Le « joujou » du roi

Le 29 septembre 2011, sur les centaines de tapis déroulés devant la gare ferroviaire de Tanger, Mohammed VI et Nicolas Sarkozy célèbrent en grande pompe un « succès devenu rare : celui du TGV made in France à l'étranger ».

Le roi ne pouvait offrir meilleur cadeau à son hôte : deux mois auparavant, la France avait perdu au profit de l'Espagne un mégacontrat de vente de son TGV à l'Arabie saoudite, censé relier les deux villes saintes de Médine et La Mecque. Montant global du contrat signé : 7 milliards d'euros. « La France a perdu le marché notamment parce que le produit était trop cher (10 milliards d'euros) et pas assez adapté aux besoins du client saoudien », a commenté Marc Fressoz, auteur du livre F.G.V., Faillite à grande vitesse, cité par l'hebdomadaire français L'Express du 26 octobre 2011. Rien d'étonnant à ce que le discours de Sarkozy, lors de l'inauguration des travaux du TGV à Tanger, soit donc adressé aux Français plus qu'aux Marocains : « Les Français doivent savoir que ce TGV marocain, c'est de l'emploi pour les Français [...], c'est des milliers d'heures de travail pour les ouvriers français. »

Un rapport commandité par la Société nationale des chemins de fer (SNCF) française avait pourtant indiqué qu'un tel projet serait « inadapté et inapproprié » au Maroc. Pour être rentable, il faudrait tabler sur 8 millions de voyageurs par an. « Or, si vous prenez le trafic intégral aujourd'hui des Marocains, par train et par route, auquel vous ajoutez un taux de croissance de 15 % par an jusqu'à fin 2015 (délai de construction du TGV), vous n'atteignez pas les 8 millions de voyageurs. C'est un projet voué à l'échec, un luxe qu'on

ne peut pas se permettre ! » note l'économiste Fouad Abdelmoumni¹⁹⁸.

Pourquoi Mohammed VI s'est-il donc permis un tel luxe alors que les difficultés financières et les problèmes liés au développement du pays ne sont un secret pour personne ? « D'un côté, cela fait plaisir à Mohammed VI, qui tient à avoir son joujou et à être le seul chef d'État de tous les pays non industrialisés à posséder un TGV. Et puis, pour faire plaisir à Sarkozy, qui a ouvertement dit qu'il ne mettrait plus les pieds au Maroc s'il n'y avait pas de gros marchés à signer. Pour la SNCF, le TGV n'est pas un moyen de transport raisonnable si nous n'avons pas de grandes métropoles situées à plus de 250 kilomètres l'une de l'autre. Or le Maroc est un pays de villes moyennes. Et c'est un pays de courtes distances. Entre un TGV et une voie rapide, on ne gagne que 20 minutes sur le trajet Tanger-Casa. Dans cette condition, faire toutes ces dépenses pour un tel projet devient manifestement inapproprié. Et même incompréhensible. C'est tout simplement un scandale d'État », conclut M. Abdelmoumni.

Pour l'homme d'affaire casablancais Karim Tazi, patron du groupe Richbond, « ce projet a été approuvé et octroyé dans un manque de transparence total¹⁹⁹ ». « C'est un projet qui n'est pas prioritaire pour le Maroc. C'est l'équivalent de 25 000 écoles dans le monde rural, de 16 000 bibliothèques, de 10 000 médiathèques et de 25 centres universitaires hospitaliers », résume Omar Balafrej, un des principaux membres du collectif Stop TGV.« Le Maroc étant classé 130^e, selon l'indice mondial de développement humain, de nombreuses régions ne sont pas encore desservies par le rail "classique" », rappelle-t-il.

Le 15 mai 2012, jour de l'investiture de François Hollande, les jeunes du Mouvement du 20 février adressent une lettre au nouveau président français pour lui demander d'annuler le projet du TGV, en faisant prévaloir un argument supplémentaire : « Aucun volet sur le transfert de technologies n'a été prévu dans le contrat de vente, ce qui suppose qu'à chaque étape de la réalisation ou de l'exploitation de la ligne, la France demeurera le seul intervenant, sans espoir que le savoir-faire soit un jour enseigné. »

« Hollande n'est pas Sarkozy » ?

Dès le lendemain de l'élection de François Hollande en mai 2012, l'entourage du nouveau président français reçoit une assez curieuse demande : Mohammed VI voudrait rencontrer le nouveau locataire de l'Élysée. Le monarque se trouvant justement en France dans son château de Betz, il ferait le déplacement à l'Élysée dès qu'il aurait obtenu le feu vert présidentiel.

Le « feu vert » est accordé et le 25 mai 2012, soit dix jours après son entrée en fonction, F. Hollande le reçoit à l'Élysée. Le même jour, l'essentiel de la presse marocaine titre en une : « Mohammed VI est le premier chef d'État à être reçu à l'Élysée ». Le « message » est en fait envoyé au « frère ennemi » algérien, auquel le nouveau président français réservera son premier voyage d'État au Maghreb. Une première, dans la mesure où les premières visites officielles au Maghreb — depuis Jacques Chirac — étaient traditionnellement réservées au royaume chérifien. Mais, par-delà ces rivalités mesquines entre deux anciennes colonies françaises, qui font sourire les médias de la métropole, le constat suivant semble s'imposer : les rapports entre le Maroc et la France, déjà bien huilés, n'ont pas perdu de leur force avec l'arrivée du nouveau président, même si le « style Hollande » diffère légèrement de celui de son prédécesseur.

La dernière grande querelle entre les deux pays, après la demande d'audition du patron de la DST marocaine, Abdellatif Hammouchi, de passage à Paris, et sa notification par les policiers français le 20 février 2014, a montré que Rabat ne peut désormais plus compter sur les « complicités » d'antan entre le pouvoir judiciaire et les acteurs politiques français.

Selon des informations rapportées par le site Médiapart²⁰⁰, le parquet spécialisé dans les crimes de guerre, les génocides et la torture aurait contacté jeudi (20 février) le Quai d'Orsay pour savoir si Hammouchi bénéficiait de l'immunité diplomatique, mais la réponse du ministère des Affaires étrangères n'est parvenue que samedi. « Trop tard », note le site d'information : la police française effectue alors une descente le même jour à la résidence de

l'ambassadeur du Maroc, à Neuilly-sur-Seine, pour remettre à Hammouchi la demande de son audition par la justice française.

En visite en Côte d'Ivoire, « M6 » est furieux. Un communiqué est rédigé dans la soirée du 20 février par l'ambassade du Maroc à Paris : « La violation des règles et usages diplomatique universels et le non-respect des conventions entre les deux pays suscitent de nombreuses interrogations sur les motivations réelles de cette affaire et ses véritables commanditaires. »

À l'Élysée, au Quai d'Orsay et au ministère de la Justice français, on fait le dos rond en ressassant, à l'envi, « la solidité des liens et de l'amitié » franco-marocaine et en promettant de « fournir des explications », de « dissiper les malentendus ». Le lundi soir, François Hollande appelle le souverain marocain alors en visite au Gabon. « Ils se sont parlé pour dissiper tout malentendu et réaffirmer l'amitié très proche entre le Maroc et la France. Si affaire il y a eu, elle est close. Le malentendu a été levé », indique-t-on à l'Élysée.

Mais en aparté, le président et le gouvernement français ne cachent pas leur étonnement. « Ils [les Marocains] pensent que c'est une décision prise avec l'accord du pouvoir politique. J'ai téléphoné au roi pour lui dire que ce n'était pas la réalité. Il était sidéré car il pense que les autorités françaises étaient au courant », a confié Hollande à son équipe lors d'un conseil des ministres. « La visite du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, à Rabat devrait permettre d'apaiser les relations entre [les] deux pays », aurait dit pour sa part l'ex-Premier ministre Jean-Marc Ayrault au cours de ce même Conseil, avant de conclure sur un ton ironique : « J'ai l'engagement qu'il [M. Valls] pourra revenir²⁰¹. »

Lors de sa visite au Maroc, les 3 et 4 avril 2013, l'actuel président français ne manque pas de saluer les « pas décisifs » vers la démocratie du Maroc qui s'affirme, selon lui, comme un « pays de stabilité et de sérénité ». La seule différence entre les deux présidents se situe surtout au niveau du style. Selon un diplomate, il « est clair que Sarkozy n'est pas Hollande. Certes, la continuité est la principale caractéristique des relations entre les deux pays. Mais le style Hollande fait la différence. Par exemple, lorsque ses conseillers étaient en train de préparer le discours qu'il devait tenir

devant le Parlement marocain, le président a tenu à ce qu'on ne mentionne pas cette fameuse phrase chère aux anciens ministres de Sarkozy, à savoir que le Maroc serait un "exemple à suivre" pour les pays arabes. Le Président a lui-même tenu à ce que cette formule ne figure pas dans son discours ».

François Hollande fait partie des responsables politiques français qui « aiment bien » le Maroc, le pays et les gens. C'est à Asilah, petite ville au style portugais sur l'Atlantique nord, qu'il est venu en escapade durant l'été 2006 avec Valérie Trierweiler, à quelques mois de sa séparation définitive d'avec Ségolène Royal. Il y fut hébergé par le cinéaste franco-marocain Mohamed Ulad Mohand et par son ex-compagne Mazarine Pingeot, fille de l'ancien président François Mitterrand. Dans un entretien accordé à l'auteur à Paris en juillet 2013, M. Ulad Mohand raconte :

« J'ai rencontré pour la première fois François Hollande en 2004 avec la journaliste du *Monde* Isabelle Mandraud à l'occasion d'un projet de documentaire sur lui à Tulle. Il a accepté le projet mais entre-temps il a appelé Pierre Favier, l'un des patrons de l'AFP, pour lui demander ce qu'il pensait de moi. Il lui a répondu que j'étais cinéaste mais a ajouté que j'étais le compagnon de Mazarine. Du coup, François Hollande me rappelle et me dit : "Pourquoi ne m'avez-vous pas dit que vous étiez le compagnon de Mazarine ?" Je lui ai répondu qu'être le compagnon de Mazarine Pingeot n'était pas un métier... et que je fais surtout des reportages et des documentaires! Et il commence alors à blaguer.

Pour les besoins du documentaire, nous avons effectué des voyages assez fréquents à Tulle et une certaine convivialité s'est installée entre nous. Vous savez, il aime bien rigoler. C'est quelqu'un de sympathique. Un jour, j'étais à Asilah, au Maroc, quand je reçois un coup de fil de lui. Il me demande si la ville où je suis est discrète, s'il n'y a pas de paparazzi. Je lui réponds qu'Asilah n'est pas Marrakech, et il est venu avec Valérie. Ils ont passé trois jours avec nous, sous notre toit. C'est là que j'ai bien vu qu'il était quelqu'un de vraiment simple. Rien à voir avec Sarkozy par exemple qui est attiré par le faste et se fait régulièrement inviter dans les palais de Mohammed VI à Marrakech. Hollande est à l'aise avec les gens

simples. Vous savez pour être élu à Tulle, il faut avoir un côté Chirac. Parfois, certains Marocains installés en France le reconnaissent à Asilah et le saluent. Il commence alors à discuter avec eux... J'ai découvert aussi que c'est quelqu'un qui ne s'intéresse pas du tout au luxe. Pendant deux jours, le chauffe-eau de la salle de bains était en panne et il prenait ses douches à l'eau froide sans même le signaler. C'est Mazarine qui m'a alerté, sinon, lui il n'aurait rien dit. »

À la différence d'un Sarkozy ou d'un Chirac à droite, d'un Valls ou d'une Guigou²⁰² à gauche, il « n'y a pas beaucoup d'affinités » entre Hollande et Mohammed VI, même si les deux hommes se respectent. « Tout ce qui symbolise ce régime ne fait pas partie de son univers. Il ne porte dessus aucun jugement particulier, ne lui voue aucune hostilité, mais ça n'est pas son monde. Lors de son voyage officiel au Maroc, on sentait bien qu'il n'était pas à l'aise, qu'il était gêné par rapport à un monarque dont il est si différent. Hollande n'est pas le genre bling-bling, n'est pas Sarkozy », souligne un journaliste français qui a couvert la visite du président français au Maroc.

Cette première visite d'État dans le Royaume a permis un contact quasi familial entre François Hollande et Mohammed VI. Telle était la volonté du monarque. Dans les couloirs de la résidence d'Anfa, à Casablanca, le roi a souhaité qu'on prenne une « photo de famille ». Aux côtés du président Hollande et sa « concubine », on y voit ainsi le Commandeur des croyants et son épouse, la princesse Lalla Salma, son fils, le prince Moulay Hassan (tout juste 10 ans), son frère cadet, le prince Moulay Rachid, et deux sœurs du roi. « Ce qui est important, c'est que le roi reçoive le Président avec sa famille, confie un membre de l'entourage présidentiel au quotidien *Le Monde*. C'est la première fois qu'ils se verront aussi longuement. Mohammed VI a voulu que ce soit dans un cadre assez informel, afin de créer une relation personnelle avec le Président²⁰³. »

Mais, au-delà des difficultés qui ont surgi récemment après la convocation (à Paris) pour audition du patron de la DGST, les rapports entre les deux pays restent solides et bien huilés, avec une dimension culturelle et affective qui transcende les rouages

politiques et administratifs traditionnels. Le Maroc est la destination préférée des Français, et Paris demeure la « Mecque » de l'élite francophone marocaine, toujours influente. Plus de 40 000 Français (la moitié sont des binationaux) vivent au Maroc, dont plus de 4 000 (soit 10 %) sont des retraités, et les liens culturels sont parmi les aspects marquants des relations entre les deux pays.

Selon les derniers chiffres de l'ambassade de France à Rabat, le réseau des établissements scolaires d'enseignement français au Maroc est tout simplement le plus dense au monde, avec, à la rentrée 2014, près de 32 000 élèves dont plus de 60 % des établissements (au Marocains. Ces nombre de vinat-trois aujourd'hui) couvrent les principales villes du Royaume, et seuls les plus aisés ont les moyens financiers d'y inscrire leurs rejetons. Très convoités par la bourgeoisie marocaine, ces établissements, qui dépendent de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sont aujourd'hui saturés malgré les augmentations quasi annuelles des frais d'inscription et de scolarisation : jusqu'à 5 000 par an pour les Marocains. Pour répondre à ce « dévouement », qui montre à quel point l'enseignement « public » au Maroc s'est dégradé, le ministère français de l'Enseignement national accorde des « homologations » à des établissements privés marocains où les programmes français sont dispensés. En 2014, sept établissements privés, tous implantés à Casablanca, en ont bénéficié. La majorité de ces élèves poursuivent leurs études supérieures dans les écoles et les universités de l'Hexagone : les Marocains représentent en effet le plus gros contingent d'étudiants étrangers en France (ils sont plus 32 000), après les étudiants chinois et algériens.

Une « cuisine savoureuse », des hôpitaux « qui laissent à désirer »

Sur les 40 000 Français installés dans le Royaume, près de 10 %, soit 4 000, sont des retraités qui ont opté pour le statut de « résident marocain. » Ce choix leur permet de bénéficier d'une rente fiscale concédée par la France grâce à une convention signée en 1991 par

les deux pays : si le retraité réside au Maroc, il pourra bénéficier d'un abattement fiscal de 40 % sur le montant à déclarer. Et au cas où sa pension est versée directement sur un compte marocain, en dirhams non convertibles, il bénéficiera de 80 % de réduction du montant imposable. L'objectif de cette convention favorable au Maroc est d'attirer les retraités français dans le pays de « la cuisine savoureuse... où les vins locaux présentent bien des qualités... et où les Marocains sont indulgents, respectueux et chaleureux », lit-on sur un site des retraités français à l'étranger. Tout en les encourageant à profiter de ce « paradis fiscal » où le niveau de vie est trois fois plus bas que celui de la France, ce même site (retraiteetranger.fr) précise toutefois que « les structures hospitalières du secteur public laissent à désirer, notamment par manque de moyens et mauvaise gestion. Les cliniques privées des principales villes sont mieux équipées et plus performantes. Loin des grandes villes, les infrastructures sanitaires locales ne sont pas toujours en mesure de gérer les problèmes les plus sérieux. En cas d'accident ou de pathologie grave, il faut impérativement se faire soigner dans les centres hospitaliers bien équipés des grandes villes ou mieux, se faire rapatrier en France ».

173 En janvier 2011, devant les députés français, alors que le Printemps arabe avait déjà commencé en Tunisie, Mme Alliot-Marie (surnommée MAM par les médias) propose aux autorités de ce pays « le savoir-faire de [nos] forces de sécurité, qui est reconnu dans le monde entier ». Quelques jours plus tard, *Le Canard enchaîné* révéla que MAM, ses parents et son compagnon Patrick Ollier avaient effectué des trajets en Tunisie dans le jet privé d'Aziz Miled, connu pour être en affaires avec le dictateur déchu Zine Elabidine Ben Ali. L'hebdomadaire français révèle surtout que les parents de Mme Alliot-Marie avaient conclu avec M. Miled une importante acquisition immobilière. Le 27 février 2011, MAM présenta sa lettre de démission à Nicolas Sarkozy, qui l'accepta.

174 Michèle Alliot-Marie, Au cœur de l'État, Plon, mars 2013.

175 L'émission, qui s'appelle Zemmour & Naulleau, est en effet un talk-show animé par les deux journalistes autour d'un invité, généralement un homme politique.

176 Elle s'appelait au début « Mamounia-Transatlantique-CTM (Compagnie marocaine de transport) ».

177 Inscrite en 2008 au patrimoine culturel de l'humanité par l'UNESCO.

178 Les prix des chambres et des suites tels qu'ils figurent sur le site du palace varient entre 5 549 dirhams (500 euros) la nuit pour une « chambre classique » et 10 049 dirhams (9 000 euros) la nuit pour une « suite Agdal côté piscine à grand lit ». Évidemment, pour d'autres « suites », dites spéciales, le prix peut baisser jusqu'à 3 000

euros la nuit, selon un responsable de la Mamounia interrogé au téléphone par l'auteur.

- 179 Ce label hyper sélectif est très convoité au Maroc. Délivré par le cabinet royal sur décision personnelle de Mohammed VI, ce précieux sésame ouvre plus facilement à l'heureux bénéficiaire les portes du financement de son « festival » par les entreprises, notamment celles que contrôle la famille royale.
 - 180 Entretien avec l'auteur.
- 181 « La résidence où M. Sarkozy se ressource est réservée généralement aux invités du roi. Elle est très discrète, à l'abri des journalistes, et l'ex-président pratique régulièrement son jogging dans la palmeraie », indiqua à l'AFP un responsable local qui a requis l'anonymat.
- 182 Lors de la réception à l'ambassade du Maroc à Paris, M. Valls s'est dit « ému par le geste de Sa Majesté le roi Mohammed VI ». Voir le livre-enquête d'Ali Amar et de Jean-Pierre Tuquoi, *Paris-Marrakech. Luxe, pouvoir et réseaux*, Paris, Calmann-Lévy, 2012.
 - 183 Entretien avec l'auteur.
- 184 Ancien ministre de l'Intérieur (2009-2011) et l'un des hommes les plus proches de Nicolas Sarkozy.
- 185 Ancien directeur du Fonds monétaire international (2007-2011), longtemps en tête des sondages pour la présidentielle de 2012.
- 186 Omar Brouksy, « Pour le nouvel An, les célébrités françaises affluent à Marrakech », AFP, 30 décembre 2010.
- 187 Doan Bui, « Marrakech, un ghetto de riches et célèbres », *Le Nouvel Observateur* du 21 juillet 2011.
- 188 En novembre 2002, Jacques Chirac a déclaré que « la démocratie est un luxe pour les pays africains ». Pour sa part, Nicolas Sarkozy, devant les étudiants de Cheikh Anta-Diop à Dakar, a déclaré que « le drame de l'Afrique [vient du fait] que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire [...] Le problème de l'Afrique, c'est qu'elle vit trop le présent dans la nostalgie du paradis perdu de l'enfance [...] Dans cet imaginaire où tout recommence

- toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès ». Pas un mot sur la nécessaire démocratisation des régimes africains.
- 189 Un vieux café-hôtel construit par une famille française dans les années 1930, célèbre pour sa terrasse donnant sur le grand boulevard Mohammed V, au centre de Rabat, face au Parlement.
- 190 Il s'agit en effet de Ludovic Pouille, conseiller politique de l'ambassade de France à Rabat.
- 191 En effet, un témoin ayant assisté à la rencontre a assuré à l'auteur que l'ambassadeur avait menti aux jeunes du 20 février et qu'il n'a « eu ni empêchement de dernière minute ni quoi que ce soit »
- 192 Créé en février 2008 par Fouad Ali El Himma, ami intime du roi Mohammed VI, le PAM est constitué essentiellement de notables et de grands propriétaires terriens. Grâce à sa proximité avec le monarque, M. El Himma est perçu comme le meilleur tremplin pour les promotions et ascensions carriéristes.
- 193 Entretien de l'auteur avec Aziz Idamine, 30 ans, ancien membre du Mouvement du 20 février.
 - 194 Entretien avec l'auteur.
- 195 Rapporté à l'auteur par l'une des personnes présentes à ce dîner et qui a souhaité garder l'anonymat.
- 196 Lors d'une visite en Algérie en mars 2006, le président russe Vladimir Poutine et son homologue algérien Abdelaziz Bouteflika confirment cette commande des chasseurs russes : vingt-huit SU-30 Flanker et trente Mig-29 Fulcrum.
- 197 Voir l'enquête de Jean Guisnel : « Les mésaventures américaines du Rafale au Maroc », publiée par le site www.owni.fr. Selon Jean Guinel, le Rafale n'a pas fait mieux que le Mirage : « Vingt-cinq ans après le lancement de son programme de fabrication, le Rafale n'a toujours pas été vendu à l'étranger. Dassault a beau multiplier les approches, rien n'y fait : le chasseur français reste synonyme d'échec chronique à l'export. [...] Le "cas

d'école" est le revers subi en 2007 au Maroc, où Paris a dû affronter le rouleau compresseur américain. »

- 198 Entretien avec l'auteur.
- 199 Entretien avec l'auteur.
- 200 Lénaïg Bredoux, « La France plie devant la colère de Mohammed VI », *Médiapart*, le 25 février 2014.
- 201 Cette discussion, qui s'est déroulée lors d'un conseil des ministres, a été rapportée par *Le Canard enchaîné*, du 5 au 12 mars 2014.
- 202 Élisabeth Guigou est née au Maroc et y a passé son enfance. Présidente de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale française, elle est considérée comme l'une des meilleures avocates du régime politique en place au Maroc.
- 203 Isabelle Mandraud et David Revault d'Allonnes, « France-Maroc, une relation au beau fixe », *Le Monde* du 3 avril 2003.

Épilogue

Après quinze années de règne, Mohammed VI n'a pas encore entamé les réformes nécessaires pour la construction d'un véritable État de droit : le Marocain reste davantage un « sujet de Sa Majesté » qu'un citoyen de son pays.

Le 30 juillet 1999, dans l'une des cours du Palais de Rabat, les dignitaires du régime sont convogués dans la matinée par le tout nouveau roi. On reconnaît notamment le Premier ministre socialiste Abderrahman Youssoufi. de l'époque. les membres gouvernement ainsi que certains haut gradés. Même le « cousin d'Amérique », Moulay Hicham, est là, juste derrière le prince Moulay Rachid. En file indienne, ils signent l'un après l'autre un document appelé « allégeance » dans lequel ils jurent « fidélité » et « obéissance » au jeune souverain, et l'autorisent à « régner » et à « gouverner » sans véritables contre-pouvoirs démocratiques. Un chèque en blanc, diront certains, une volonté de faciliter le passage de témoin entre le père et le fils diront d'autres, sachant que le roi Hassan II a laissé à son successeur un terrain balisé et des pouvoirs si larges qu'ils en font, aujourd'hui encore, le vrai « patron » du pays.

Après avoir concédé en 2011 quelques réformettes sous la pression du Printemps arabe, « M6 » reprend aussitôt les rênes du pouvoir personnel. Un rendez-vous manqué ? Un goût d'inachevé ? Une espérance brisée ? Les questions ne manquent pas mais le constat prédominant ne fait plus de doute : une large partie de la société marocaine n'a pas suivi. Pour elle, les libertés publiques et individuelles, la souveraineté populaire et la séparation des pouvoirs... ne sont pas des priorités, mais un « luxe » qui peut être sacrifié sur l'autel du *statu quo*.

Les trois dernières années ont surtout montré que « M6 » n'est pas près d'abandonner les vieux oripeaux d'Hassan II, et reste, malgré son style rassurant, le « fils de son père ».

Les partisans de la théorie du « Bon calife » entouré de « mauvais vizirs » estiment que Mohammed VI serait prisonnier d'un « système » dont il a du mal à se libérer, que sa marge de manœuvre ne dépasserait pas un carré tracé soigneusement par ce qu'on appelle le « Makhzen », ou par des institutions aussi puissantes que l'armée. Cette « théorie » séduit beaucoup d'observateurs mais elle présente des limites liées à la nature même du régime monarchique.

En dépit des moyens matériels dont dispose l'armée, son image demeure ternie par le clientélisme et la corruption qui sévissent en son sein depuis plusieurs années, et dont les rapports des ONG et des diplomates font régulièrement état.

Le Makhzen, quant à lui, reste une « cour » fermée et étroitement liée au Palais. Composé d'anciens condisciples du roi et d'une poignée de conseillers influents, le Makhzen ne jouit pas non plus d'une meilleure image. Les figures emblématiques de ce sérail (Fouad Ali El Himma et Mohammed Mounir Majidi notamment) ont été ouvertement mises en cause lors des manifestations du Printemps arabe, et s'il arrive souvent au Makhzen de peser sur les décisions du roi, il ne peut toutefois aller au-delà de ce pouvoir d'influence, si grand soit-il. Il paraît alors difficile d'imaginer l'armée ou le sérail tracer au monarque des carrés à ne pas dépasser, ou des lignes rouges à ne pas franchir. Bien au contraire, le « fils de notre ami » dispose de moyens juridiques, politiques et religieux suffisamment importants pour impulser une dynamique du changement. Mais il n'est pas certain que cette « dynamique » figure dans ses agendas.

« M6 » est en effet persuadé que les appels à une « réforme profonde » ne proviennent que d'une infime minorité d'agitateurs sans prise sur le reste de la société, qui resterait, elle, favorable au statu quo. Un jugement qui comporte, il faut le reconnaître, une grande part de vérité.

« Hypocrisie sociale »

Depuis des années, la société marocaine s'est accommodée d'une sorte d'« hypocrisie sociale » qui se déploie parallèlement aux lois et aux règlements en vigueur. Il est par exemple interdit à un Marocain lambda de rompre publiquement le jeûne pendant le mois de ramadan, mais le Commandeur des croyants, dans un pays où l'islam est la religion d'État, est le premier débiteur de boissons alcoolisées grâce aux supermarchés liés à la SNI qu'il contrôle. Autre exemple : si les relations sexuelles en dehors du mariage sont interdites par la loi, celle-ci est en fait quotidiennement transgressée, de même que la vente d'alcool aux musulmans est interdite mais largement « tolérée ». Les exemples de cette hypocrisie peuvent être multipliés à l'envi. Le non-dit est collectif et reflète surtout le malaise et le déchirement d'une société en manque de repères. Partagée entre un conservatisme religieux qui lui procure un sentiment d'assurance, fût-il fragile, et la tentation de la modernité qui l'obligerait à des remises en cause profondes et douloureuses, la société marocaine continue de patauger dans les mares de l'incohérence et du double-langage. Dans les villas cossues de Casablanca et de Rabat, les familles aisées tiennent souvent des discours « modernes » sur les libertés, le progrès, les droits de la femme, etc. Mais si l'on se retrouve avec l'une de ces familles autour d'un dîner, on risquerait d'être servis par une « petite bonne » mineure, une de ces « Cosette » dont le nombre s'élève à 30 000 au Maroc, selon les ONG²⁰⁴.

Certes, le royaume dispose d'une société civile dynamique et relativement laïque. Mais aucune transition vers une démocratie véritable ne peut venir aujourd'hui de ce qu'on appelle « la société », dont une large composante confond « stabilité » et « *statut quo* », « pays stable » et « pays stabilisé ». Pourtant, seule une telle transition transformerait l'actuelle monarchie en un « arbitre » à l'espagnole, qui règne mais ne gouverne pas. Elle ferait du gouvernement le patron de l'Exécutif et le responsabiliserait effectivement devant des citoyens capables de le sanctionner politiquement par les urnes.

Tant que « le fils de notre ami » s'obstine à ne pas réformer son pays *via* une transition pacifique, tant qu'il continue à se cramponner

aux vieilles djellabas de son père, tous les ingrédients de l'instabilité et de la tension resteront présents. La crise économique et sociale due au chômage des jeunes, à la corruption à grande échelle, aux disparités sociales et au sentiment d'injustice²⁰⁵ peuvent conduire à des scénarios difficiles à prévoir à l'avance. Les partis ? Le parlement ? Ils sont davantage des figurants que de véritables acteurs institutionnels. La dernière carte que « M6 » a jouée pour « répondre » aux revendications liées au Printemps arabe est le Parti justice et développement (PJD), dont le patron, Abdelilah Benkirane, est l'actuel chef du gouvernement. Mais l'essentiel des promesses électorales (lutte contre la corruption, réformes sociales pour les plus démunis, etc.) faites par ce parti islamiste en novembre 2011 n'ont pas été tenues. Résultat, le PJD est en train de devenir un parti comme les autres...

Au lieu d'utiliser ses nouvelles attributions constitutionnelles, fussent-elles limitées, pour s'attaquer aux gros bonnets de l'administration marocaine, Benkirane, un populiste au discours souvent maladroit, multiplie les concessions au Palais et à la garde rapprochée du roi qui l'utilise pour faire passer les mesures les plus impopulaires. Pendant ce temps, la monarchie continue de « se venger » des jeunes militants du 20 février, qui avaient osé dénoncer la confusion entre la fortune du monarque et ses statuts politique et religieux. Selon l'Association marocaine des droits humains (AMDH), plus de soixante jeunes militants laïcs sont aujourd'hui poursuivis sur la base d'accusations relevant du droit commun. Le plus célèbre d'entre eux est le chanteur du Mouvement, Mouad Belghawat, dit Lhaqed. En juin 2014, il a été condamné par le tribunal de Casablanca à quatre mois de prison ferme pour « outrage à la police ».

En 1975, l'anthropologue américain John Waterbury écrivait : « On a souvent l'impression que le roi (Hassan II) n'a d'autre stratégie à long terme que d'espérer que ses tactiques à court terme continueront d'être payantes²⁰⁶. »

Quinze ans après son accession au trône, Mohammed VI semble avoir fait le tour de ce qui existe en dehors du Palais. Le jeu politique qui sert de façade à son « exception démocratique » paraît aujourd'hui anachronique, sans ressorts et sans cohérence : les « électeurs » savent que les scrutins peuvent conduire au gouvernement, mais pas au Pouvoir. Les mécanismes de la souveraineté populaire sont biaisés par une personnalisation à outrance du pouvoir que Mohammed VI, en faux démocrate, ne veut pas lâcher. Les institutions politiques et administratives ressemblent à des meubles inadaptés sur lesquels trônent des apparatchiks sélectionnés davantage pour leur degré d'allégeance que pour leurs compétences.

204 Un projet de loi interdisant le travail des jeunes filles mineures employées à domicile est bloqué depuis plus de cinq ans au parlement marocain.

205. Les Marocains utilisent le terme *hogra* pour exprimer le sentiment d'humiliation et d'infériorité face à une scène injuste du quotidien.

206 John Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La monarchie marocaine et son élite*, Presses universitaires de France (PUF), Paris, 1975.

Postface

Qu'est-ce qui a changé depuis l'adoption, fin 2012, d'une nouvelle constitution dans le sillage de ce qu'on appelle le Printemps arabe ? Le Maroc a-t-il muté, a-t-il opéré sa transition vers davantage de démocratie, de liberté et de justice sociale ? La monarchie est-elle devenue moins « absolue », plus « parlementaire » comme le criaient à gorge déployée les jeunes du Mouvement du 20 février en 2011 ? Les Marocains sont-ils devenus plus « citoyens », moins « sujets » depuis l'installation en janvier 2012 d'un nouveau gouvernement présidé par un « islamiste » ? Tant de questions…

L'écrivain Gilles Perrault l'a très bien résumé dans la préface qu'il a consacrée à ce livre : il a fallu que « tout change pour que rien ne change ». Tant de temps, d'argent, de moyens humains et matériels dépensés, tant de processus électoraux, de votes consultations « populaires »... pour avoir au final un gouvernement élu mais « qui ne gouverne pas », une équipe qui accède au gouvernement mais pas au pouvoir. Tant de promesses et d'espérances pour que, finalement, le pouvoir, le vrai pouvoir, reste dans les murs du palais, et entre les mains du roi entouré des mêmes « potes » qui décident de la pluie et du beau temps. D'une zone de turbulence qui a ébranlé les fondements autoritaires d'une monarchie absolue de droit divin, le Printemps arabe est devenu, cinq ans après son déclenchement, une véritable bénédiction pour le Palais dont les innombrables prérogatives, tant contestées, sont restées quasiment intactes. Après l'indépendance du Maroc en 1956, l'avènement de Hassan II en 1961, la chute du mur de Berlin en 1989, la mort de Hassan II et l'accession au trône du « fils de notre ami » en 1999, les Marocains semblent assister depuis 2012 à un énième rendez-vous manqué avec la démocratie, avec la consécration de la souveraineté populaire et de la citoyenneté.

* *

La date du 6 novembre correspondait en 2015 au 40^e anniversaire de la « marche verte », à laquelle le roi Hassan II (1929-1999) avait appelé pour « récupérer » le Sahara occidental, une ancienne colonie espagnole de 266 000 kilomètres carrés. Annexé en 1975 par le Maroc, ce territoire est réclamé par le mouvement indépendantiste du Front Polisario, soutenu par l'Algérie. Pour commémorer les guarante années de ce conflit, l'un des plus vieux au monde, le roi Mohammed VI a fait le déplacement à Lâayoune, la plus grande ville du Sahara occidental, et annoncé d'importants « projets de développement ». Lors du discours qu'il a adressé à cette occasion, il est apparu très affaibli sur les écrans des deux télévisions nationales : le visage bouffi, la respiration difficile et la voix quasiment éteinte. Malgré un communiqué du médecin du roi publié le lendemain, indiquant que celui-ci « souffre d'un syndrome grippal consécutif à son voyage en Inde », la santé de « M6 » ne cesse d'alimenter les conversations, notamment sur les réseaux sociaux. Le roi souffre-t-il d'une simple grippe passagère comme l'avaient annoncé plus d'une fois les communiqués du Palais²⁰⁷ ? L'on devine, certes, à travers l'état physique du monarque qu'il s'agit d'une maladie liée à son asthme, qui se manifeste par des difficultés apparentes à respirer lors de ses discours et par un visage constamment bouffi. Mais l'opacité qui entoure ce sujet tabou ne permet pas de définir exactement l'état de santé de Mohammed VI. Selon des informations concordantes, le roi souffrirait d'un asthme à la fois aigu et précoce et d'un traitement fort et parfois démesuré à la cortisone, dont les effets « indésirables » se traduiraient. notamment, par une grande fragilité des os (ostéoporose). Par deux fois, en effet, le monarque est apparu sur les écrans des télés officielles s'appuyant sur une béquille et éprouvant de grandes difficultés à se déplacer : en juillet 2015, lorsqu'il a « inauguré » un projet à Mohammedia, entre Casablanca et Rabat, et trois ans auparavant, le 29 novembre 2012, à Nador, dans le nord-est du pays.

Quelques jours après le communiqué du Palais du 9 novembre 2015, Mohammed VI quitte le Maroc à destination de la France pour un énième « séjour privé ». Il « atterrit » dans son château de Betz, dans l'Oise, pour « se reposer et récupérer », assure son entourage. Le 30 novembre, il « réapparaît » à Paris, en compagnie de son frère le prince Moulay Rachid lors du sommet international sur le climat (Cop21). Un autre communiqué du Palais précise que « du fait de la persistance de l'extinction de voix qui affecte le souverain, Sa Majesté le roi a chargé Son Altesse Royale le prince Moulay Rachid de donner lecture de l'allocution du discours royal » lors de l'ouverture de la Cop21.

Le 18 novembre 2015, le roi est de nouveau aux abonnés absents lors de la fête de l'Indépendance du Maroc, qui coïncidait cette année avec le 60^e anniversaire du « retour d'exil » de son grandpère, Mohammed V, que la propagande officielle décrit comme le « père de la nation »... Enfin, le 27 décembre 2015, l'inauguration – très attendue – par le roi d'un grand complexe d'énergie solaire à Ouarzazate, dans le sud du Maroc, est purement et simplement « reportée à une date ultérieure »... Il a fallu attendre le 20 janvier 2016 pour que Mohammed VI rentre au Maroc pour commémorer le 17^e anniversaire de la mort de son père...

Si les absences longues et souvent inexpliquées du roi font partie des grands interdits du « débat public », les médias étant verrouillés par le régime, elles sont toutefois de plus en plus présentes dans les esprits, avec ces questions que l'on pose souvent entre quatre murs : peut-il encore diriger le pays²⁰⁸ ? qui gouverne ? le roi ? son entourage ? les deux ? quels sont les maîtres du Maroc aujourd'hui, cinq ans après les espérances du Printemps arabe ?

* *

Après le *lifting* constitutionnel ravaudé à la hâte dans le sillage du Printemps arabe, Mohammed VI a décidé de restructurer le cabinet

royal, en en faisant un acteur politique et en le renforçant par des pouvoirs implicites afin qu'il joue le rôle d'un véritable exécutif lié directement au roi. De quatre avant 2011, ses membres, dont les bureaux se trouvent dans l'enceinte du palais de Rabat, sont passés à douze aujourd'hui. L'état de santé fluctuant du monarque et ses absences répétées renforcent de jour en jour ce cabinet fonctionnant à l'américaine. Sur le papier, son chef est Mohamed Rochdi Chraïbi, un ancien camarade de classe du monarque. Mais le véritable boss du cabinet est Fouad Ali El Himma, la boîte noire du Palais. Affaiblir le mouvement islamiste en cantonnant Abdelilah Benkirane, le chef du gouvernement, dans le rôle du parfait figurant reste l'un des objectifs primordiaux du cabinet royal, dont le renforcement quantitatif s'est accompagné d'une prééminence politique qui n'hésite pas s'asseoir sur les quelques attributions des ministres.

En novembre 2015, Benkirane apprend que le ministre de l'Éducation nationale, Rachid Belmokhtar, un proche du Palais, a présenté au cabinet royal un important programme visant à franciser l'enseignement de certaines matières comme les mathématiques, les sciences naturelles et les sciences physiques. Ce projet, qui concerne l'un des chantiers les plus importants de la politique gouvernementale – la réforme de l'enseignement – a été préparé et présenté aux membres du cabinet royal sans que le chef du gouvernement en soit informé.

Le cabinet peut parfois s'immiscer dans le travail de simples agents dans une administration quelconque. Le 20 décembre 2015, une « lettre royale » atterrit sur le bureau de Khalid Essaoudi, responsable de la trésorerie à la province de Salé, ville jumelle de Rabat, l'ordonnant d'autoriser – pour des raisons inconnues – un fonctionnaire à rester en poste au-delà de l'âge de retraite. Constatant l'illégalité de ce qui lui est demandé, M. Essaoudi refuse de donner suite à la lettre royale en la qualifiant de « mesure exceptionnelle ». Il est aussitôt convoqué par Noureddine Bensouda, trésorier général du royaume et également condisciple de Mohammed VI au collège royal. Le fonctionnaire est démis de ses fonctions le jour même...

Autre exemple, le 26 décembre 2015, des « instructions royales » sont données pour que le gouvernement se dessaisisse de « l'ensemble des stratégies nationales relatives aux énergies renouvelables » au profit de l'Agence marocaine de l'énergie solaire (MASEN), dont le président, Mustapha Bakkoury, est nommé par le roi. Cette décision a été annoncée lors d'une réunion au cabinet royal en l'absence du monarque mais avec la présence du chef du gouvernement Abdelilah Benkirane, de son ministre de l'Énergie Abdelkader Amara, de Fouad Ali El Himma et enfin de Mustapha Bakkoury. « C'était dur et proprement humiliant pour le gouvernement et son chef. Après lecture des instructions royales devant Benkirane, celui-ci n'a rien dit... », confie à l'auteur un député islamiste.

* *

Profitant du chaos qui s'est installé dans une partie du monde arabo-musulman après le Printemps arabe, Mohammed VI et son entourage ont repris en main les aspects les plus importants de la vie politique et renforcé davantage l'appareil sécuritaire, notamment la DST. Bien qu'elle dépende administrativement du gouvernement, cette administration rend compte directement au roi. Elle devient un pilier du régime qui s'est engagé ouvertement, à partir de 2012, dans une politique de répression décomplexée visant principalement les militants laïcs du Mouvement du 20 février.

En avril 2014, une jeune militante de gauche, Wafae Charaf, participe à Tanger (nord) à un rassemblement de solidarité avec des ouvriers de la multinationale Greif (numéro un de l'emballage industriel), licenciés parce qu'ils voulaient se constituer en section syndicale. Elle affirme avoir été embarquée dans une voiture banalisée, brutalisée et abandonnée au bord d'une route à 12 kilomètres de Tanger. Après avoir porté plainte contre X pour enlèvement et séquestration, elle a été arrêtée et condamnée, le 11 août 2014, à un an de prison ferme pour « mensonges et

diffamation ». En appel, sa peine a été portée à deux ans de prison ferme et à 9 000 euros d'amende.

Le 15 mai 2015, un rapport d'Amnesty International, intitulé L'ombre de l'impunité. La torture au Maroc et au Sahara occidental, révèle « 173 cas de torture et autres mauvais traitements infligés à des hommes, des femmes et des mineurs par des policiers et des membres des forces de sécurité entre 2010 et 2014 ». Le même rapport ajoute que « les responsables marocains renvoient l'image d'un pays ouvert, respectueux des droits humains. Mais tant que la menace de la torture planera sur les détenus et les voix dissidentes, cette image ne sera qu'un mirage. Sous des apparences trompeuses, la torture est utilisée pour étouffer la contestation et entache certaines condamnations prononcées par la justice ».

L'affaire du Sahara occidental et la « lutte contre le terrorisme » sont souvent utilisées pour faire taire les voix qui appellent au partage du pouvoir et au respect des libertés.

Élevée par la propagande officielle au rang de « cause sacrée », l'affaire du Sahara occidental est la chasse gardée du Palais qui entretient, depuis 1991, un *statu quo* marqué par une tension permanente. Conséquence, toute dynamique démocratique susceptible de conduire à l'ouverture du régime est tuée dans l'œuf.

La « lutte contre le terrorisme » est quant à elle un thème des plus « vendus » à l'étranger. La situation chaotique dans laquelle une partie du monde arabo-musulman est plongée après le Printemps de 2011 remet en cause toutes les espérances que ce dernier avait suscitées. La moindre revendication démocratique s'apparente à une menace potentielle pour la situation actuelle, où « stabilité » est confondu avec immobilisme.

C'est dans ce *statu quo* quasi général que le roi Mohammed VI continue tranquillement d'arrondir sa fortune. Dans le dernier classement africain du magazine *Forbes* (novembre 2015), le « roi des pauvres » trône à la 5^e place des personnalités les plus riches du continent noir. Sa fortune est passée de 2,1 milliards de dollars en 2014 à 5,7 milliards de dollars en 2015. Le magazine américain explique cette progression de la fortune du roi par les « nouvelles

informations obtenues sur la holding SNI qui détient des participations dans Attijariwafa Bank, Managem, Nareva, Marjane, Centrale Danone, Cosumar ou encore Wana propriétaire d'Inwi ».

La dernière « conquête » de la holding SNI date de décembre 2015. Lancé par l'Office national d'électricité et de l'eau potable (ONEE) du Maroc, dont le directeur est nommé par le roi, un appel d'offres géant visant à développer cinq sites éoliens, un projet de 1,24 milliard d'euros, a été « remporté » en décembre 2015 par le groupe royal Nareva, la filière énergie de la SNI. Présidé par Ahmed Nakkouch, qui fut patron de... l'ONEE, Nareva exploite déjà plusieurs parcs éoliens dont celui de Tarfaya (301 MW), et est partie prenante de la future centrale à charbon géante de Safi, à l'ouest du pays.

Malgré l'image de « stabilité » qu'il renvoie par rapport à une région dévastée par l'ignorance, l'autoritarisme et la violence politico-religieuse, le Maroc n'est pas à l'abri des troubles sociaux et de l'instabilité politique.

Interrogés en janvier 2016 par le journal économique américain en ligne *International Business Times*, trois experts américains, Max Abrahms, Haim Malka et Ann Wainscott, ont indiqué que l'avenir du Maroc paraît « incertain », eu égard à certains « facteurs fragilisants, endogènes et exogènes ». Selon eux, le Maroc reste un pays « économiquement vulnérable [...] avec des inégalités sociales dangereuses [...] Il est confronté aux mêmes défis et aux mêmes menaces des idéologies radicales découlant des conditions socioéconomiques difficiles, les mêmes que dans de nombreux autres pays de la région [...] L'instabilité grandissante en Libye, le chômage des jeunes marocains et la politique hyper-sécuritaire qui risque de glisser vers l'arbitraire et l'injustice, et qui produirait ainsi un effet inverse, sont des éléments de menaces qui pèseront de plus en plus lourd sur l'avenir du royaume, si aucune stratégie n'est mise en œuvre pour solutionner ces problèmes ».

Casablanca, 21 janvier 2016

207 À trois reprises en moins de dix ans, le Palais a avancé divers motifs (liés à la santé du roi) pour justifier le report ou l'annulation d'une activité importante du monarque tant au Maroc qu'à l'étranger. En août 2008, le communiqué du médecin du roi indiquait que Mohammed VI souffrait d'une « infection à *rotavirus* avec signes digestifs et déshydratation », l'obligeant à se « reposer et à reporter ses activités officielles ». Le 25 novembre 2014, un autre communiqué du palais annonçait le report d'une importante visite que « M6 » devait effectuer en Chine du fait d'un « syndrome grippal aigu avec fièvre à 39,5 degrés compliqué d'une bronchite ». Enfin, le 9 novembre 2015, le communiqué du médecin du roi annonce cette fois qu'il « souffre d'un syndrome grippal consécutif à son voyage en Inde »...

208 Le 7 décembre 2015, le magazine *Tel Quel* consacre un article au Conseil de régence (CR). Composé, entre autres, des présidents des deux chambres du Parlement et du représentant de l'islam officiel, ce conseil a pour fonction d'exercer les pouvoirs de la monarchie en cas de décès du roi jusqu'à la majorité du prince héritier. Dans son papier, *Tel Quel* s'est notamment interrogé sur la loi organique (pas encore adoptée par l'hémicycle) relative à l'organisation et au fonctionnement du CR. Pour le politologue et constitutionnaliste Mohamed Madani, un « règlement intérieur pourrait être adopté par le Conseil de régence pour remplacer l'absence de loi organique même si ce règlement intérieur n'est pas prévu par la loi ». Deux mois avant l'article de *Tel Quel*, le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, avait lui aussi appelé à l'adoption de certaines lois organiques en citant expressément celle relative au Conseil de régence.

Remerciements

Je rends hommage à Claude Durand, l'écrivain, l'éditeur et l'humaniste, décédé en mai 2015 à Paris, qui a corrigé de sa main le manuscrit, et auprès duquel j'ai découvert la magie du monde de l'édition. Sans « l'Empereur Claude », ce livre n'aurait peut-être jamais vu le jour : je ne le remercierai jamais assez.

Mes remerciements vont également à mon maître et ami Gilles Perrault, qui a accepté sans hésiter de préfacer le livre et de l'enrichir de ses commentaires et de son style.

Je remercie aussi Ignace Dalle et Fouad Abdelmoumni pour leurs conseils et leur amitié.

Un grand merci à mon épouse, ma première lectrice et confidente, naturellement.

Enfin, ma gratitude va à mon éditeur Yannick Dehée, pour sa confiance et ses conseils, et à Frédéric Durand pour son dynamisme et son excellent travail de communication.

Casablanca, le 27 janvier 2016

La République de Sa Majesté France-Maroc, liaisons dangereuses

Préface d'Alain Gresh

Préface

Un Maroc de façade

À l'été 2007, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) publiait un rapport sur le Maroc. Le texte relevait les différentes formes d'atteinte au droit des citoyens à l'information, des arrestations arbitraires de journalistes aux pressions économiques sur les rares médias indépendants. « Les compagnies privées proches du roi et du gouvernement ont aussi retiré leurs annonces de journaux ayant eu une prise de bec avec le gouvernement. Quand *Le Journal* a été provisoirement interdit en 2000, le magazine a perdu 80 % de ses publicités, selon Aboubakr Jamaï [son directeur]. De grandes compagnies comme Royal Air Maroc, ONA et Meditel ont toutes arrêté d'acheter des espaces publicitaires. » Le rapport s'intitulait « Un Maroc de façade ».

C'était il y a dix ans. En ce temps-là, quelques journaux indépendants subsistaient encore dans ce pays. Cette période est désormais révolue, la façade a disparu et le pouvoir n'a même plus besoin de faire pression, car les rares titres libres ont disparu de la scène. Les quelques journalistes indépendants ont trouvé refuge dans l'exil ou dans la presse en ligne, mais celle-ci aussi est en butte aux différentes formes de harcèlement. Une demi-douzaine de journalistes attend d'être jugée, l'un pour « atteinte à la sécurité intérieure », l'autre pour « utilisation de son domicile à des fins de proxénétisme¹ ».

Le Maroc n'est, bien évidemment, pas le seul pays où le journalisme est considéré comme un délit, voire comme un crime. Pourtant, et c'est plus surprenant, le royaume bénéficie en France d'une mansuétude singulière, aussi bien de la part des politiques que d'un certain nombre de médias, une complaisance qui ne doit rien au hasard. Elle est le résultat de la lente édification d'un réseau

dense de relais, à coup d'invitations, de juteux contrats, de pots-devin, que nous décrit avec force détails et révélations Omar Brouksy dans son livre.

Depuis l'indépendance du Maroc, les rapports entre Rabat et Paris ont été étroits, faits de connivence politique, économique et sécuritaire, notamment dans « la lutte contre le communisme » en Afrique australe dans les années 1970 et 1980. La répression contre les opposants marocains ou les grandes émeutes dans le pays n'assombrissaient pas trop l'image du roi Hassan II. Pourtant, en 1990, un coup de tonnerre éclata dans ce ciel presque sans nuages. En un livre, Notre ami le roi, l'écrivain Gilles Perrault dévoilait en 1990 les bas-fonds du régime, mettait à bas une image soigneusement protégée même par des personnalités comme l'écrivain Tahar Ben Jelloun, une « grande conscience » qui n'était jamais avare de condamnations quand il s'agissait de l'Algérie ou de la Tchétchénie. Comme le remarquait le quotidien Libération : « Au Maroc, si Ben Jelloun est aussi un "écrivain impliqué", ce serait plutôt à la Cour. En 1987, lorsqu'il reçoit le prix Goncourt pour La Nuit sacrée, Hassan II lui envoie ses "félicitations paternelles" et sa "haute sollicitude". Invité, décoré, fêté à Marrakech par le monarque, il devient peu à peu ce que le Maroc appelle "un protégé". Pendant ces années de plomb, Ben Jelloun ne risquera jamais un murmure. [...] Pour expliquer son silence, Ben Jelloun avance [en 2001] : "J'étais comme tous les Marocains, j'avais peur. Je ne voulais pas affronter Hassan II de face. Je voulais pouvoir rentrer chez moi"2. »

Quoi qu'il en soit, le tremblement de terre provoqué par le livre de Gilles Perrault, après l'arrivée au pouvoir à Paris en 1981 de François Mitterrand et des socialistes, très critiques de la monarchie quand ils étaient dans l'opposition, amènera le palais à infléchir sa stratégie de communication, un infléchissement qui s'accéléra avec l'accession sur le trône du nouveau roi Mohammed VI le 23 juillet 1999 à la mort de son père Hassan II. Comme l'explique Omar Brouksy, les vieux liens entre Paris et Rabat ne suffisaient plus à protéger le trône qui ne disposait « pas d'un réseau efficace dans les milieux parisiens où une puissante élite politique et médiatique formate les opinions ».

Le palais va s'atteler, fil après fil, à tisser sa toile, sans sectarisme, aussi bien à gauche qu'à droite, chez les intellectuels et les journalistes, chez les hommes d'affaires et chez les artistes. Aucun relais éventuel n'est négligé, quitte à s'ingérer dans les élections locales françaises. Un exemple, parmi tant d'autres, l'appui permanent du palais à Pierre Bédier, ancien maire de Mantes-la-Jolie, condamné en 2006 pour corruption passive, et actuel président du conseil général des Yvelines. « Avant chaque élection, un représentant du pouvoir marocain vient dire tout le bien qu'il pense de Bédier, qui joue sur la fibre royaliste des compatriotes ou des fidèles de Mohammed VI », détaille l'ex-sénateur Dominique Braye³.

C'est le grand mérite du livre de Brouksy de braquer les projecteurs sur ces réseaux, sur ces femmes et ces hommes (de l'ombre ou non) qui ont pour objectif de « protéger » l'image de la monarchie, de la polir, d'éviter tout nouveau scandale comme celui suscité par la publication de *Notre ami le roi*. Au premier plan, on trouve deux hommes d'influence, Maurice Lévy, patron du puissant groupe de communications Publicis, dont dépend une grande partie des médias pour ses recettes ; et André Azoulay, natif du Maroc et devenu en 1991 conseiller économique de Hassan II.

Quand, en 2011, éclatent les Printemps arabes, la tâche a bien avancé. Le Maroc n'est pas à l'abri de la contestation, mais Mohammed VI a l'habileté de céder en apparence du lest, de promulguer une nouvelle Constitution, dont le principe essentiel peut se résumer ainsi : « Tout changer pour que rien ne change », car le pouvoir reste aux mains du seul souverain, qui peut défaire demain ce qu'il a (très partiellement) cédé hier. La Constitution, claironne le palais, est adoptée par plus de 98 % des votants et le taux de participation aurait été de près de 73 %. Mais ce plébiscite est largement en trompe-l'œil : sur les 19,5 millions d'électeurs potentiels, seuls 13 millions étaient inscrits et le roi n'a pas hésité à mobiliser les mosquées et les imams, leur faisant lire le 25 juin 2011 un prêche dicté par le ministère des Affaires islamiques ; un imam qui a refusé a immédiatement été démis de ses fonctions. Les quelques indications reçues par des observateurs qui ont pu se

rendre dans les bureaux de vote mettent sérieusement en doute le pourcentage de participation. Pourtant, l'image de « l'exception marocaine » n'en sera pas affectée et les éditocrates français voleront au secours de la monarchie.

Ainsi, Alexandre Adler, dans *Le Figaro*, explique : « Plutôt que de céder aux intimidations de la rue, le roi a pris les devants, dans la continuité d'une monarchie marocaine que seule une frange minoritaire de l'islamisme conteste réellement. Il propose donc de réaliser en peu de temps la transition vers une monarchie parlementaire où l'instance législative issue du suffrage universel deviendra déterminante dans la vie de la nation⁴. » Monarchie parlementaire ? Cinq ans plus tard, alors que le roi renvoie le Premier ministre qui a remporté les élections législatives de 2016, on peut mesurer la perspicacité de ces prévisions!

Quant à Rachida Dati, députée européenne, en visite au Maroc pour le lancement du groupe d'amitié Union européenne-Maroc, elle déclare le 23 juin 2011 : « Le discours révolutionnaire prononcé vendredi dernier par Sa Majesté le roi Mohammed VI préfigure d'une réforme constitutionnelle sans précédent qui fait du Maroc un pionnier et un exemple pour tous les pays arabes. » Et elle appelle le Parlement européen à exprimer un soutien « sans réserve » aux réformes annoncées par Rabat.

Tous ces thuriféraires du régime marocain, le livre de Brouksy en dresse une liste, d'Élisabeth Guigou à Bernard-Henri Lévy, de Jean Glavany à Jack Lang, du couple Balkany à Dominique Strauss-Kahn, de Dominique de Villepin à Nicolas Sarkozy, de Najat Vallaud-Belkacem à Rachida Dati. Tous et chacun sont l'objet de délicates attentions, invités réguliers de la *Mamounia*, ce palace de luxe mythique de Marrakech, propriétaires de riads dans cette ville, traités généreusement par le palais. Au besoin, de juteux contrats avec des entreprises françaises comme Alstom permettent de donner une assise plus solide à la relation bilatérale.

Et quand surgit un couac, comme la convocation d'Abdellatif Hammouchi, patron de la sécurité intérieure du royaume, par un juge d'instruction français pour fait de tortures, tout le landernau politique se mobilise pour « surmonter la crise ». Le gouvernement

(socialiste) français ira jusqu'à réviser la convention de coopération judiciaire franco-marocaine pour mettre à l'abri les responsables du régime de toute poursuite. Et pour réparer l'affront, on promettra même de décorer de la légion d'honneur le tortionnaire Hammouchi, promesse qui ne sera finalement pas tenue.

Cette histoire, comme bien d'autres, est contée avec force détails dans l'enquête approfondie de Brouksy qui en dit autant sur le régime marocain que sur les turpitudes de la République qui se réclame pourtant des idéaux de la Révolution. Cette proximité des pouvoirs, on avait pu la mesurer, mais sans doute à un degré moindre, du temps de la dictature tunisienne qui n'avait pas l'habileté du trône marocain. Ainsi. Le Canard enchaîné révélait les vacances de journalistes français avec leurs épouses (on trouve, pêle-mêle, les noms d'Étienne Mougeotte (Le Figaro), Nicolas de Tavernost (M6), Dominique de Montvalon (Le Parisien), Alain Weill (patron de RMC-BFM TV), Michel Schifres et Marie-Ange Horlaville (encore Le Figaro), Gérard Gachet (Valeurs actuelles), Françoise Laborde, alors présentatrice du JT de France 2, devenue depuis membre du CSA), etc⁵. Combien d'intellectuels et de politiques, de Bertrand Delanoë à Abdelwahab Meddeb, fermaient les yeux sur la dictature tunisienne ? De cette expérience terrible, qu'avons-nous appris ? Les dernières révélations sur les rapports entre le nouveau président français Emmanuel Macron et divers intérêts marocains⁶ n'est pas fait pour rassurer sur l'avenir, d'autant que le chef de l'État a consacré une de ses premières visites à l'étranger, qualifiée étonnamment de « personnelle », à Mohammed VI. Son ami le roi ?

> Alain Gresh Directeur du journal en ligne OrientXXI.Info Ancien rédacteur en chef du *Monde diplomatique*

- 3 Cité par David Garcia, « Dans les Yvelines, les clientélismes au quotidien », *Le Monde diplomatique*, février 2017.
- 4 « La "révolution de velours" marocaine, un modèle pour le monde arabe ? », *Le Figaro*, 25-26 juin 2011.
- 5 Cité par Alain Gresh, « Alexandre Adler, Rachida Dati, le Maroc et les chantres de la démocratie "contrôlée" », *Nouvelles d'Orient*, 4 juillet 2011.
- 6 « Macron et la SNI », *Économie & Entreprises*, juin 2017, citant l'hebdomadaire français *Le Point*.

¹ Pierre Daum, « Enquêter ? Impossible », *Le Monde diplomatique*, octobre 2016.

² Florence Aubenas et José Garçon, « Ben Jelloun s'enferre dans Tazmamart », *Libération*, 15 janvier 2001.

Avant-propos

Ils sont journalistes, patrons de presse ou de grandes entreprises, artistes ou encore hommes politiques, ils appartiennent à une élite influente auprès des médias français. Leur point commun ? Ils entretiennent des rapports de grande proximité avec la monarchie marocaine, et agissent en parfaits obligés du royaume en le présentant devant l'opinion française sous les meilleurs auspices. Cette élite transcende les clivages de la vie politique française, de droite comme de gauche, et s'étend aux milieux artistiques, intellectuels et universitaires. Du comique Jamel Debbouze aux anciennes gardes des Sceaux Élisabeth Guigou et Rachida Dati, en passant par le philosophe médiatique Bernard-Henri Lévy ou encore une poignée de journalistes, les « amis du royaume » mettent en avant l'« exception marocaine » et la stabilité d'un pays dont la dynastie régnante serait plusieurs fois centenaire. Leurs arguments sont à peu près les mêmes : le roi serait un rempart contre la menace islamiste grâce à son statut religieux ; il dirigerait un pays « apaisé » qui lutte et « collabore » aux côtés de la France contre le terrorisme; il aurait une police « efficace et vigilante » qui rassure les 50 000 Français installés dans le pays ; c'est une monarchie séculaire qui sait très bien marier « tradition et modernité ».

La démocratie au Maroc ? Les libertés et les droits individuels ? Les droits de l'homme ? La liberté d'expression ? Ce ne sont pas des « priorités », estiment les obligés du roi : les Marocains ne seraient pas encore « prêts », pas encore « mûrs » pour la démocratie. Ils donnent comme exemple le Printemps arabe et le chaos auquel il a abouti dans certains pays, la Syrie, l'Irak et la Libye notamment, et concluent : « Le Maroc est le pays de la région qui s'en sort le mieux. »

Se rendant régulièrement au royaume, ils sont accueillis en invités de marque. Certains, tel l'ancien président Nicolas Sarkozy, passent leurs vacances dans les propres résidences du roi, souvent à Marrakech ; d'autres, dans la même ville, descendent dans les célèbres palaces de la *Mamounia* et du *Royal Mansour*.

Les occasions ne manquent pas. Le Maroc est sans doute le pays qui organise chaque année le plus grand nombre de festivals : plus d'une trentaine dont huit rien qu'à Marrakech. Les plus connus sont le festival international du film de Marrakech, le festival Mawazine de Rabat, le festival Gnaoua⁷ d'Essaouira et le festival du rire de Marrakech. Tous sont organisés « sous le haut patronage de Sa Majesté le roi Mohammed VI », un label hyper-sélectif que seul le cabinet royal peut délivrer. Ce précieux sésame ouvre plus facilement à l'heureux bénéficiaire les portes du financement par des entreprises⁸, no-tamment celles que contrôle la famille royale et elles ne sont pas peu nombreuses. Ces quatre festivals sont tous dirigés par des hommes proches du palais : le prince Rachid, frère cadet du roi (festival du film de Marrakech) ; Mounir Majidi, secrétaire particulier du roi et gestionnaire de sa fortune (festival Mawazine de Rabat) ; André Azoulay, le conseiller économique du palais depuis 1991 (festival Gnaoua à Essaouira) ; Jamel Debbouze (festival du rire de Marrakech). Tous ces festivals sont autant d'occasions d'inviter le gratin politique et médiatique français.

Mais il y a aussi les « conférences », les « tables rondes », les « rencontres », les « colloques », etc., tenus au Maroc mais aussi en France, grâce aux moyens dont dispose l'ambassade du royaume à Paris.

De ses obligés, le royaume attend une loyauté sans faille et des renvois d'ascenseurs à la mesure de son hospitalité. Parfois les exigences du palais vont plus loin : il lui arrive d'intervenir directement dans le fonctionnement des institutions françaises en les poussant à prendre, ou à modifier, des décisions souveraines qu'elles n'auraient pas prises dans des circonstances normales. En juin 2015, le Parlement français a été ainsi sommé de voter un « protocole additionnel » très contesté, qui oblige le juge français à se dessaisir, au profit de son homologue marocain, de tout dossier mettant en cause un dignitaire du régime. À l'époque présidente de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, Élisabeth Guigou a remué ciel et terre pour que ce projet aboutisse.

Résultat, non seulement il a été adopté par les députés français, mais l'essentiel du texte a été confectionné à Rabat sous l'œil vigilant des juristes du palais.

« Un pied ici et un pied là-bas »

C'est un voyage dans les réseaux français du palais royal, à travers cette élite politique, médiatique et financière dont la principale mission est de tresser les lauriers de Mohammed VI et de son entourage. Au-delà des images de la *Mamounia*, des riads de Marrakech ou de Tanger, des « séjours et des voyages pris en charge », du méchoui et des « cornes de gazelle », ces célèbres gâteaux marocains aux amandes, ce livre décrit également les enjeux économiques et culturels d'une réalité où les relations personnelles l'emportent souvent sur les rapports codifiés.

Certes, il y a les chiffres officiels qui traduisent les rapports d'État à État : la France reste le premier investisseur étranger dans le royaume, avec une moyenne de 1,3 milliard d'euros d'investissements directs français, et 36 % du stock total des IDE (investissements directs à l'étranger) détenus par la France au Maroc. Quelque 750 filiales d'entreprises françaises, employant plus de 80 000 personnes, sont aujourd'hui installées dans des grandes villes comme Casablanca et Tanger.

Mais entre le Maroc et la France, ce n'est plus seulement une histoire d'État à État. Depuis l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI en juillet 1999, les enjeux économiques englobent également le pouvoir financier du souverain et les rapports qu'entretiennent ses entreprises avec les grands groupes français.

Le roi, en effet, n'est pas seulement un chef d'État aux pouvoirs politiques étendus. C'est aussi un homme d'affaires prospère qui contrôle le plus grand groupe financier du pays : la Société nationale d'investissement (SNI), près de 7 % du PIB. En 2015, le magazine américain Forbes évalue la fortune du « roi des pauvres » à plus de 5 milliards de dollars. Son statut, ses prérogatives politiques et son

pouvoir de nomination permettent parfois à ses entreprises de décrocher plus facilement les gros marchés de l'État.

À la différence de son père, qui cherchait surtout à blanchir ses années noires, le roi Mohammed VI est obnubilé par la dimension financière dans ses relations avec l'élite française : la monarchie doit inspirer confiance auprès des investisseurs de la métropole pour que la SNI puisse en profiter amplement. Pour cela, elle doit s'adosser aux groupes français et vice-versa. Pour le roi et son entourage, pouvoir politique et activité financière ne sont pas incompatibles.

Des liens quasi personnels

Autour du palais prospèrent quelques familles puissantes d'hommes d'affaires marocains, hauts fonctionnaires, directeurs d'établissements publics (tous nommés par le roi), dirigeants de grandes entreprises publiques et privées⁹, etc. Parfaitement francophones, ils entretiennent avec leurs « amis français » des liens quasi personnels. Les relations marquées par des conséquences désastreuses de l'arabisation de l'enseignement public, commencée au Maroc en 1975, ne les concernent pas : le français continue d'être la langue « maternelle et professionnelle » de leurs enfants, qui sont tous à la mission française ; le darija, dialecte marocain, on le parle surtout avec les domestiques. Comme la plupart des membres de la famille royale - à commencer par « M6 » –, ils possèdent leurs appartements et leurs « biens » en France, « au cas où ». Les Marocains les surnomment riel hna ou rjel lhih (un pied ici et un pied là-bas).

La dimension culturelle et linguistique est souvent sous-estimée par les observateurs alors qu'elle reste un enjeu majeur pour la France. « Aussi important que l'enjeu économique, sinon plus », assurent les diplomates français.

Au cours de son voyage au Maroc, le 14 juin 2017, les premiers mots d'Emmanuel Macron lors de la conférence de presse qu'il a tenue à Rabat ont porté sur ce sujet : « Il faut développer la francophonie. Le Maroc est un pays important à cet égard. Mais au

Maroc et au-delà, dans toute l'Afrique, je souhaite que nous ayons une politique éducative, culturelle et linguistique revisitée, et, à nouveau, davantage présente. »

Paradoxalement, l'arabisation et la prolifération des chaînes satellitaire financées par les pays du Golfe n'ont pas remis en cause le poids de la culture et de la langue française au Maroc. Jamais la « mission française » n'a été autant convoitée par les familles marocaines aisées. Plus de 32 000 élèves à la rentrée 2015, dont près de 70 % de Marocains. Cela en fait le « réseau » de l'enseignement français le plus dense au monde.

Le prix du lifting

Il est difficile d'évaluer avec précision les moyens que le palais peut mobiliser pour que son image soit constamment soignée en France, mais certains faits récents ont montré que la facture pourrait être salée. En 1990, Driss Basri avait proposé quelque 50 millions de francs français pour « acheter » l'éditeur et l'auteur de *Notre ami le roi*, en vain¹⁰.

Un quart de siècle plus tard (août 2015), deux journalistes français, Catherine Graciet et Éric Laurent, ont demandé quant à eux 3 millions d'euros pour renoncer à la publication d'un ouvrage sur Mohammed VI.

7 Surnommés les « Maures noirs » ou « Afro-Maghrébins », les Gnaoua (originaires de Guinée) sont les descendants des esclaves qui ont été déportés de l'Afrique subsaharienne et qui vivent au Maroc depuis des siècles. Leur musique, appelée « le blues du Maroc », est un chant ancestral assez mélancolique et teinté de mysticisme. Il fait partie de la diversité culturelle du royaume qui se folklorise cependant de plus en plus.

- 8 Le coût de certains festivals est très élevé. Celui de Mawazine à Rabat dépasse les 10 millions d'euros. Quant au festival du film de Marrakech, son budget oscille entre 7 et 8 millions d'euros, selon son ancien directeur Noureddine Saïl.
- 9 Les directeurs des établissements publics stratégiques sont tous nommés par le roi, selon la Constitution marocaine.
 - 10 Confidence faite à l'auteur par Gilles Perrault.

Chapitre 1

La conquête

Par une après-midi printanière de février 2000, quelques mois seulement après l'accession au trône du roi Mohammed VI, le téléphone sonne dans la maison où habite depuis 1961 l'écrivain français Gilles Perrault, à Sainte-Marie-du-Mont, un petit village normand à cinq kilomètres des plages du Débarquement. Au bout du fil, un homme se présente comme « l'émissaire » d'André Azoulay, le conseiller économique du palais. « Cet émissaire s'est présenté comme un ami proche d'Azoulay, raconte Gilles Perrault. Il m'a dit que le nouveau roi n'a rien contre moi, mais par respect pour la mémoire de son père, il ne souhaiterait pas me voir au Maroc. En clair, si je pose mes pieds dans un aéroport marocain, je risque d'être renvoyé en France par le premier avion... Il était courtois. Il m'a même dit que le nouveau roi avait lu mon livre et appris certaines choses sur le règne de son père. Même si je comprends un peu la volonté du fils de "respecter la mémoire" du père, j'étais un peu déçu car j'aurais aimé, avant de mourir, visiter le Maroc où je compte beaucoup d'amis¹¹. »

Dix ans après sa parution, l'ombre de *Notre ami le roi*, le bestseller de Gilles Perrault, continuait à peser sur la monarchie marocaine. Sa publication en 1990 avait déclenché un tsunami politique et médiatique aussi bien au Maroc qu'en France, où Hassan II comptait de solides amitiés.

« Chef d'État pas comme les autres »

Pourtant, quelques mois seulement avant la sortie du livre, Hassan II bénéficiait d'une image très positive auprès des médias français. Par rapport à ses voisins algérien et libyen, il était souvent présenté comme le chef de l'État maghrébin qui s'en sortait le mieux après la chute du mur de Berlin. Le 17 décembre 1989, il recevait au palais royal de Rabat, avec le faste qu'on lui connaît, toute l'équipe de *L'heure de vérité*, émission-phare de l'élite politico-médiatique parisienne. S'adressant au monarque, le présentateur François-Henri de Virieu le qualifie de « chef d'État pas comme les autres. Vous êtes, Majesté, l'héritier d'une dynastie qui règne sur ce pays depuis trois cent trente ans, et vous êtes le descendant du Prophète et le commandeur des croyants. Vous êtes investi d'une double mission : veiller au respect de l'islam et au respect de la Constitution que vous avez vous-même donnée à ce pays... Et en vertu de cette Constitution votre personne est sacrée et inviolable. Quiconque s'attaque à Votre Majesté commet un sacrilège et doit expier son crime ».

L'émission a permis à Hassan II de s'exprimer avec aisance sur des thèmes aussi sensibles que le voile islamique (qui dominait déjà les actualités), l'immigration, le statut de la femme ou encore la place de l'islam en France.

Mais cette image d'Épinal va s'effriter en quelques jours après la publication de *Notre ami le roi*¹². Le public français découvre l'autre face de ce roi des *Mille et une nuits*, ce commandeur des croyants élégant qui fume cigarette sur cigarette et s'exprime dans un français parfait.

Le livre raconte cet « autre Maroc » qui n'a rien à voir avec la jolie carte postale qui orne l'imaginaire de beaucoup de Français : le bagne de Tazmamart, où des dizaines de personnes ont été détenues pendant plus de dix-huit ans, est décrit avec des mots glaçants ; la vie brisée de centaines d'opposants de gauche et de Sahraouis, jetés dans les prisons du royaume depuis le début des années 1970, torturés, est révélée au grand jour ; les assassinats politiques mais aussi la situation sociale et l'extrême pauvreté de la majorité des Marocains sont dénoncés.

Quelques mois plus tard, Hassan II cède : il libère en février 1991 l'épouse et les enfants du général Mohamed Oufkir, l'ancien homme fort du régime et l'un des principaux architectes du coup d'État avorté de 1972 ; en mai 1991, les détenus sahraouis sans jugement

retrouvent leurs familles ; en août et en septembre, les prisonniers politiques du mouvement marxiste-léniniste llal Amam (En avant) sont é-ga-lement libérés ; ils sont suivis, le même mois, par les survivants (une trentaine) du bagne de Tazmamart.

Mais Hassan II a tiré un autre enseignement du livre de Perrault : la monarchie ne dispose pas d'un réseau efficace dans les milieux parisiens, où une puissante élite politique et médiatique formate les opinions. Les appuis dont dispose le palais sont pour la plupart des hommes politiques de la droite gaullienne mais dont l'influence décline.

Dans cette dynamique où l'image de la monarchie marocaine en France est devenue une priorité, un homme va émerger et occuper une place centrale : André Azoulay.

Né en 1941 à Essaouira, une ville au style portugais face à l'Atlantique, dans le sud-ouest du royaume, André Azoulay commence son parcours au Maroc, dans le journalisme. Mais il quitte rapidement son pays natal pour la France et intègre, à partir de 1967, le département « affaires publiques » au sein du groupe bancaire Paribas. En 1991, un an après la parution du livre de Gilles Perrault, Hassan II fait appel à lui pour le poste de conseiller économique.

Le « sculpteur » du palais

La même année, il présente à Hassan II le patron du groupe de communication Publicis, Maurice Lévy, un autre juif du Maroc. « J'étais ministre de l'Intérieur et de l'Information – chez nous, les deux fonctions sont confondues, raconte Driss Basri. Azoulay est venu me voir pour améliorer, disait-il, l'image du royaume. Personnellement, je ne crois pas à la pub, ce n'est pas ma culture. Préparez-moi un programme, voilà ce que je lui ai répondu. Le budget qu'il m'a présenté alors représentait les quatre cinquièmes de mon budget de l'information, j'ai répondu que j'allais en parler à Sa Majesté, ce qui fut fait [...]. J'ai eu une première séance de travail avec Maurice Lévy, un homme au triple discours. Il critiquait le roi à

Paris et ailleurs et il revenait voir Hassan II pour lui dire le contraire. Moi, je n'ai jamais critiqué mon roi [...] Ce monsieur revient avec sa campagne, changer l'image du Maroc, l'encens marocain, les fleurs à quatre pétales et je ne sais quoi... Tout ce qu'on peut imaginer¹³. »

Un premier contrat de 30 millions de dollars est signé la même année avec le patron de Publicis, sous le regard bienveillant d'André Azoulay. S'ensuivront d'autres puisque Publicis deviendra rapidement la société de communication patentée de la monarchie alaouite en France.

Les résultats sont quasi immédiats. Au cours de la seule année 1993, le roi Hassan II a été l'invité de marque de deux émissions très populaires de TF1¹⁴, *Sacrée soirée*, animée par Jean-Pierre Foucault, et *7 sur 7* d'Anne Sinclair. En janvier 1994, un reportage sur l'opposant marocain Abraham Serfaty, libéré en 1991 après dixsept ans de prison, est déprogrammé de la chaîne sous la pression du palais.

Le nouveau conseiller économique du palais renforce également ses liens avec quelques figures de la gauche caviar française, fraîchement arrivée au pouvoir après la victoire de François Mitterrand en 1981 : Dominique Strauss-Kahn, Élisabeth Guigou, mais aussi, plus tard, Hubert Védrine, Jack Lang et d'autres. Le réseau des « amis du Maroc » se diversifie rapidement et s'étend à l'élite politique du Parti socialiste qui, naguère, ne cachait pas sa méfiance vis-à-vis de la monarchie. On se souviendra longtemps de « Monsieur Hassan », cette formule assassine que Lionel Jospin prononça devant un parterre de députés français.

En 1995, Jacques Chirac est enfin élu. Entre celui-ci et Hassan II les relations sont quasi familiales. Une partie de sa campagne pour la présidentielle de 1995 aurait même été financée par le roi du Maroc, qui aurait « apporté l'équivalent de 5 millions d'euros », selon François-Xavier Verschave, auteur de *Noir Chirac*¹⁵. Les valises remplies de billets transitaient par les Galeries Lafayette où, étant un gros client, le palais avait ses relais et ses contacts, précise Verschave¹⁶.

Quelques jours avant sa mort, Hassan II est l'invité de marque de Jacques Chirac au défilé du 14 juillet 1999, aux Champs-Élysées. « Un roi pour fêter la prise de la Bastille », titrait joliment le quotidien français *Libération*. Le défilé est « ouvert » par une parade de la Garde royale marocaine, composée de 360 hommes et accompagnée de sa propre musique.

En quittant Paris le lendemain, Hassan II achève son dernier voyage en France. Son retour au Maroc ressemble en effet à un baisser de rideau : il décède neuf jours plus tard dans une clinique à Rabat, léguant à son fils Mohammed VI un pays apaisé, une classe politique domestiquée et un gouvernement regroupant les anciens compagnons de Mehdi Ben Barka¹⁷, son plus célèbre opposant. Quant à l'image de la monarchie en France, elle est au zénith.

S'il n'a pas été éloigné du sérail par le nouveau roi, André Azoulay est néanmoins mis de côté, à l'ombre, au profit de la jeune garde de « M6 » composée d'anciens camarades de classe et pilotée par le nouvel homme fort du régime, Fouad Ali El Himma.

Mohammed VI est un jeune roi de 36 ans lorsqu'il accède au pouvoir en juillet 1999. Il paraissait timide et mal préparé. Ses difficultés, voire son impossibilité à s'exprimer en public sont constatées dès les premiers jours suivant son intronisation. Comme son père, il tient à son image en France mais pour l'instant, sa communication doit être tournée vers « l'intérieur » : priorité à la réconciliation entre la monarchie et la société marocaine. Après un règne sans partage de trente-huit ans, les Marocains ont besoin d'être rassurés.

Mohammed VI va sillonner le pays pour créer une proximité avec le « Maroc profond », fût-ce par l'image ; il serre des milliers de mains et se présente comme le roi de la réconciliation et de la rupture. Il inaugure des projets à caractère local et ses activités ouvrent les journaux télévisés quelle que soit la gravité de l'actualité nationale ou internationale. Son entourage confectionne de jolis slogans (le « roi des pauvres », « M6 », le « nouveau concept de l'autorité », « le jeune roi »¹⁸, etc.) et lui attribue une grande fibre sociale.

Cette démarche s'est avérée efficace : plus de dix-huit ans après son accession au trône, « M6 » est toujours perçu par beaucoup de Marocains comme « le bon calife qui ne peut mal faire ». Ses innombrables « bourdes » ? Ce n'est pas lui ; elles sont dues à l'incompétence de son entourage : de « mauvais vizirs » qui le conseilleraient mal.

À partir de 2002, le palais se lance également dans deux projets qui seront présentés aux médias internationaux, notamment français, comme des réformes d'envergure à la fois politiques et sociétales.

Sur le plan politique, d'abord, un important processus de « réconciliation » est conduit par Fouad Ali El Himma, conseiller le plus proche du roi, pour solder le passé répressif de la monarchie, de 1956 (l'indépendance du Maroc) à 1999 (la mort d'Hassan II). Ce processus sera conduit par Driss Benzekri (1950-2007), un ancien prisonnier politique de gauche qui a passé dix-sept ans dans les geôles d'Hassan II, de 1974 à 1991. Mais cette mission ne lui a été confiée que parce qu'il a souscrit aux conditions du palais, aux antipodes de ce qu'il défendait depuis 2000 au sein du Forum vérité et justice (FVJ), qu'il a créé lui-même. Benzekri a accepté que les responsables de la répression ne soient pas nommés par les victimes cours des séances de témoignages retransmises par les médias officiels ; que l'État, incarné par le roi, ne présente pas d'excuses, alors que cette exigence figurait en tête de ce qu'il réclamait au sein du FVJ ; qu'aucune suite judiciaire ne soit donnée à ce processus. Bien que critiquée, cette opération était destinée à « l'extérieur » et vendue comme un processus de réforme unique dans la région.

L'autre projet-phare touche à un sujet sensible en France : le statut de la femme musulmane. Le roi devait se livrer à un véritable jeu d'équilibriste : tout en ménageant les milieux conservateurs, la réforme qu'il s'apprêtait à engager devait être suffisamment profonde pour remporter l'adhésion de l'opinion occidentale. Pari à moitié gagné : le projet est adopté en 2004, mais la timidité des réformes qu'il a apportées laisse un goût d'inachevé : la polygamie est soumise à certaines conditions (l'accord de la première épouse

notamment) mais elle n'a pas été interdite ; la femme hérite toujours la moitié de ce qu'hérite l'homme ; le mariage des filles mineures n'a pas non plus été interdit mais soumis au « dis-cer-nement » du juge de la famille, souvent favorable aux hommes ; enfin, le témoignage d'un homme vaut toujours celui de deux femmes.

Le « Qotbi Show »

L'entourage de Mohammed VI va utiliser ces deux réformes pour conquérir l'élite parisienne, dans un contexte politique balisé par la présence à la tête de l'État français de deux personnalités proches du palais : à l'Élysée depuis 1995, Jacques Chirac se considère comme un membre de la famille alaouite. Il est surnommé « Jacques El Alaoui » par les Marocains, et s'estime redevable à Hassan II qui lui a demandé, quelques jours avant sa mort, de veiller sur ses enfants et d'aider son fils dans sa nouvelle fonction.

À Matignon depuis mai 2005, Dominique de Villepin est un autre « ami » de Rabat, où il est né et où il a passé une partie de son enfance.

L'homme qui sera choisi par le palais pour mener à bien l'opération de conquête est, justement, un ami très proche de Dominique de Villepin : Mehdi Qotbi, un peintre franco-marocain au parcours balzacien, qui deviendra en quelques années un lobbyiste incontournable du début du règne de Mohammed VI.

Né en 1951 à Takaddoum, un quartier populaire de Rabat, Qotbi a grandi dans une famille très modeste. Ses études, il les a faites à l'école publique Lalla Aïcha, mais c'est sa rencontre avec le peintre marocain Jilali Gharbaoui qui l'a le plus marqué, dit-il. Téméraire, débrouillard et persévérant, il aime à répéter qu'il ne pouvait « compter que sur [ses] propres moyens et [son] propre culot ». En 1968, il parvient à obtenir un passeport, ce qui était difficile à cette époque car les visas n'étaient pas encore exigés pour entrer en Europe. Il s'envole pour Toulouse où il s'inscrit à l'école des beauxarts. Il s'installe ensuite à Paris et devient professeur d'art plastique dans un collège de banlieue. « Petit de taille, des cheveux crépus,

des yeux charbonneux, un rire de ténor d'opéra, l'homme est une sorte d'agent double. Professeur de dessin dans un lycée parisien et artiste peintre pour les uns ; vice-roi du Maroc à Paris pour les autres. Il ne commande à personne mais connaît tout le monde. Il n'a aucune fonction officielle mais tout passe par lui. Sa force, c'est son culot, son obstination. Le chasse-t-on par la porte, il revient par la fenêtre. Impossible de s'en débarrasser¹⁹. »

C'est en 1985, à bord d'un avion Paris-New York, que Mehdi Qotbi fait la « rencontre » de sa vie, avec celui qui deviendra plus qu'un ami, dit-il, un « frère » : Dominique de Villepin, à l'époque premier secrétaire à l'ambassade de France à Washington. Grâce à cette proximité, Qotbi aura plus tard ses entrées à l'Élysée où Chirac s'est installé en 1995, et grâce à qui il sera fait chevalier de la Légion d'honneur.

C'est donc à ce personnage que Mohammed VI confie une partie de la logistique de conquête du Tout-Paris politico-médiatique. Paradoxe : on choisit le mois de novembre 2005, cinquantenaire de l'indépendance du Maroc, pour fêter « l'ère M6 » à Paris avec le gratin de l'ancienne puissance colonisatrice.

Le « Maroc nouveau », le « Maroc qui marche », le « roi citoyen », « roi des pauvres », « commandeur des croyants moderne », « amoureux de la France », le « meilleur rempart » contre l'intégrisme islamiste, celui qui a osé s'attaquer à l'inamovible statut de la femme et « soldé » sans complexe l'héritage répressif de son père... tels sont les slogans que les thuriféraires du palais sont venus promouvoir auprès de l'élite française en ce mois de novembre 2005, à travers une « grande manifestation » qui se déroulera à Paris en trois actes.

L'ouverture, d'abord, le 3 novembre 2005, au Fouquet's, le célèbre restaurant des Champs-Élysées, symbole du clinquant et du blingbling²⁰. Les convives, triés sur le volet, sont des figures incontournables du gotha parisien. Ils sont invités pour fêter « les retrouvailles entre deux nations amies liées par une histoire commune », déclara Qotbi en sa qualité de président fondateur du cercle d'amitié franco-marocaine, dont le vice-président est Hubert

Védrine, l'ancien ministre des Affaires étrangères de François Mitterrand.

Il y avait du beau linge ce 3 novembre au Fouquet's où les plats avaient été confectionnés par des chefs venus spécialement de la Mamounia à Marrakech et du Dorint Atlantic Palace d'Agadir, les deux villes les plus touristiques du royaume. La liste des invités s'étire de la droite à la gauche de l'échiquier politique, outre une poignée de journalistes : Roland Dumas et Hubert Védrine, Dominique Baudis, à l'époque président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Caroline Pigozzi, la journaliste quasi patentée du palais à Paris Match, Brice Hortefeux, à l'époque ministre délégué aux collectivités locales et « porte-flingue » de Nicolas Sarkozy, etc.

Alors que les invités de « M6 » festoyaient au *Fouquet's*, des dizaines de banlieues françaises, où vit en majorité une population originaire d'Afrique du Nord et d'Afrique noire, sont à feu et à sang après la mort – par électrocution – de deux adolescents, Zyed Benna et Bouna Traoré, alors qu'ils tentaient d'échapper à des policiers à Clichy-sous-Bois, l'une des banlieues parisiennes les plus touchées par le chômage. D'ailleurs, si Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre de l'Intérieur, n'était pas de la partie, c'est parce qu'il était « occupé à rétablir l'ordre », répétait, confus, son conseiller diplomatique.

Le deuxième acte de la conquête se déroule le 7 novembre, à l'Assemblée nationale. Il prend cette fois la forme d'un colloque inauguré par un message de Jacques Chirac, louant « cinquante ans d'une amitié dans la durée entre deux nations ». Là aussi les invités sont des hommes politiques de tous bords, dont l'inévitable Hubert Védrine, mais aussi quelques journalistes-écrivains comme Jean Daniel et Jean Lacouture (mort en 2015).

Le troisième et dernier acte a lieu le 15 novembre à la chambre de commerce et d'industrie de Paris. C'est la phase économique et financière de l'opération, la plus importante. Mehdi Qotbi²¹ est présent mais il est vite « éclipsé » par André Azoulay, qui réapparaît en compagnie de ses amis patrons : Gérard Pélisson, président du directoire du groupe Accor, Charles Milhaud, patron de la Caisse nationale des caisses d'épargne, etc.

Bazar franco-marocain

Grâce à André Azoulay, le groupe français d'hôtellerie Accor est parmi les premiers à bénéficier de la générosité de la monarchie. Les premiers contacts remontent au début des années 1990 avec la décision d'Hassan II de privatiser plusieurs entreprises publiques, dont des dizaines d'hôtels et de complexes-touristiques. L'opération avait pris la forme d'un gigantesque bazar franco-marocain où le roi et son sérail décidaient de la moindre transaction. Le processus de privatisation est mené de bout en bout par le conseiller économique du monarque, qui parvient dès 1993 à introduire au palais le patron d'Accor Gérard Pélisson. Résultat, le groupe français acquiert six hôtels de la chaîne marocaine Moussafir et obtient la gestion du mythique palais Jamaï, surnommé « la *Mamounia* de Fès », la ville la plus andalouse du Maroc dont la médina est la plus grande au monde après celle d'Alep en Syrie. Construit en 1879 par l'un des vizirs du sultan Hassan I^{er}, le palais Jamaï est un joyau de l'architecture arabo-mauresque. Il se dresse à la lisière de la médina et à l'ombre des remparts millénaires qui sillonnent la ville de Fès. C'est dans les années 1930 qu'il a été transformé en hôtel de luxe par les autorités du protectorat français, faisant de ce lieu magique, cerné par un vieux jardin de citronniers et de mandariniers, un havre de paix au cœur d'une ville bouillonnante.

En 1995, la gestion du palais Jamaï est cédée au groupe Accor sur la base d'un contrat de location de gré à gré, sans appel d'offres et pour une durée de vingt ans à raison d'un million de dirhams par an (90 000 euros). Un « bradage indécent » et un « véritable scandale », s'insurgent aussitôt les professionnels du tourisme marocains et étrangers²². Dans une lettre adressée aux autorités de la ville, le Groupement régional d'intérêt touristique (GRIT) en appelle au roi Hassan II et dénonce « cette cession qui s'est déroulée de manière douteuse et sans le recours aux moyens juridiques, selon des conditions raisonnables garantissant la protection de nos unités touristiques, chose qui ne peut se réaliser qu'à travers la privatisation, avec ses principes nationaux, et un appel d'offres public ».

À la soirée au *Fouquet's* du 15 novembre 2005 étaient également présents, côté marocain, les patrons des grandes banques et des entreprises gravitant autour du palais. À commencer par Khalid Oudghiri, à l'époque P-DG d'Attijariwafa, la « banque du roi », Sâad Bendidi, directeur général de l'Omnium Nord Africain (ONA), qui fusionnera en 2010 au profit de la holding royale SNI, Aziz Akhannouch, président d'Akwa Groupe et l'un des intimes de « M6 », Moulay Hafid Elalamy, P-DG du groupe Saham, Mustapha Bakkoury, à l'époque patron de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), l'équivalent de la Caisse des dépôts et consignations en France, etc.

Pour l'entourage royal, il était nécessaire de mettre à profit les deux dernières années du règne de Jacques Chirac pour former le noyau dur de la nouvelle génération des obligés du palais.

Deux ans plus tard, Nicolas Sarkozy est élu à l'Élysée. Ses liens avec la monarchie n'ont pas la même familiarité que ceux de Jacques Chirac mais, au fil de son mandat, les rapports entre Sarkozy et Mohammed VI évolueront vers la grande proximité que l'on connaît aujourd'hui²³. Pour son premier voyage au Maghreb, il choisit le Maroc, comme son prédécesseur.

Mais à la différence de 2005, ce n'est pas au *Fouquet's* que la première opération de promotion du royaume s'est déroulée. Les réseaux sarkozystes du Maroc ont choisi quant à eux un symbole de la république, le Sénat, et une institution universitaire nationale, le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), pour vendre « le Maroc qui bouge ».

Les sarkozystes de Sa Majesté

La scène est à peine croyable. Elle s'est déroulée au cours de l'été 2009 dans l'une des plus belles salles du Sénat. Amicale et conviviale, l'ambiance intérieure cadre bien avec la chaleur qui règne derrière les grandes fenêtres donnant sur les jardins du Luxembourg. Un colloque un peu particulier a réuni ce jour-là une

ribambelle d'universitaires pour la plupart français. L'occasion ? Le 10^e anniversaire de l'accession au trône du roi Mohammed VI.

La rencontre est organisée « sous le haut patronage de Monsieur Nicolas Sarkozy, président de la République française », lit-on sur le livre collectif²⁴, édité par le CNRS, qui a rassemblé toutes les contributions. Plus de quinze « académiciens » ont participé à ce davantage ressemble opération colloque qui une communication qu'à une « table ronde » académique. Certes, il y avait les incontournables Charles Saint-Prot25, Frédéric Rouvillois26, Michel Rousset²⁷. Mais il y avait aussi des noms moins connus²⁸ qui se sont exprimés en tant qu'académiciens et professeurs des universités françaises, et qui se sont livrés à un véritable travail de lifting. Florilège:

- « Par l'investiture, la *Bay'a*, le chef religieux devient mandataire de la communauté pour les affaires temporelles [...] En faisant allégeance, celui qui engage sa foi reconnaît à son émir, le Roi, le droit de gouverner. Une telle solution n'est pas contradictoire, et elle est compatible avec la conception moderne de la souveraineté. Elle signifie seulement que le peuple se reconnaît dans le Roi, en sa double qualité de communauté musulmane et de nation musulmane. Il est donc aussi chef temporel. » (Jean-Yves de Cara, professeur de droit à l'université René Descartes, p. 54).
- « Le Maroc réunit tous les atouts pour jouer son rôle d'acteur de ce dialogue des civilisations, par la volonté de son Roi, tout d'abord, par la conscience qu'il manifeste de la réalité des enjeux dans ce domaine, mais également par son histoire et sa tradition. Le Maroc est une vieille nation, de plus de dix siècles, qui a su toujours garder son identité, tout en étant ouverte sur l'autre, sur les autres, sur tous les autres, ce qui a fait d'elle un lieu de rencontre singulier... » (Jean-François Poli, doyen honoraire et maître de conférences en droit public à l'université de Corse, p. 113).
- « Le Sahara occidental relève de la souveraineté marocaine, et tout doit être entrepris pour mettre fin au conflit qui entache la région depuis plus de trente-trois ans » (Michel de Guillenchmidt, doyen

honoraire à la faculté de droit de l'université Paris Descartes, p. 102), etc.

La conquête de l'élite politico-médiatique parisienne vise aussi les journalistes et les faiseurs d'opinion. Les chaînes de télévision, les magazines et les quotidiens sont très prisés par l'entourage royal qui dépense sans compter pour que l'image de la monarchie soit régulièrement peaufinée. Dans certaines chaînes comme TF1, le Maroc se considère en terrain conquis. Mais dans la plupart des télés françaises, notamment publiques, une nouvelle génération de journalistes, rédacteurs en chef ou encore directeurs de programmes a pris les rênes dans un secteur où la concurrence est rude.

Aujourd'hui, les émissions-phares des télévisions généralistes de service public (France 2, France 3, France 5, Arte, etc.) ou privées (Canal+, M6, etc.) sont réalisées par des sociétés de production pourvues d'une certaine indépendance par rapport à la direction de la chaîne. Il arrive parfois que celle-ci intervienne pour empêcher la diffusion d'un programme suite à des pressions financières ou politiques, mais ces cas restent exceptionnels.

L'une des premières mesures de Nicolas Sarkozy après son élection fut la nomination du président de France Télévisions par l'Élysée. Il fait adopter cette décision par les parlementaires en février 2009. Auparavant, les patrons de l'audiovisuel public en France étaient choisis par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), une autorité de régulation indépendante. Mais en novembre 2013, François Hollande remet en cause la décision de son prédécesseur et restitue au CSA son pouvoir de nomination.

Le journalisme français n'étant pas à l'abri des pressions politicofinancières, il n'est pas non plus fait d'un bloc : l'existence de journalistes dont la complaisance à l'égard du régime marocain est connue – Jean-Pierre Elkabbach (i-Télé), Vincent Hervouët (LCI), Ruth Elkrief (BFM), etc. – n'empêche pas la majorité des professionnels de ce secteur de continuer à défendre leur indépendance éditoriale. Cela rend plus délicat le contrôle des chaînes françaises par le palais, en dépit des moyens humains et matériels qu'il peut mobiliser. En mai 2016, le documentaire *Roi du* Maroc, le règne secret, diffusé sur la chaîne publique France 3, qui l'a coproduit avec Premières lignes, décrit sans fard le règne du monarque dix-sept ans après son accession au trône. L'enfance du roi, l'étendue de ses pouvoirs mais aussi sa fortune sont abondamment décrites par le documentaire, et analysées par une dizaine de témoins réputés critiques pour la plupart : l'écrivain Gilles Perrault, l'homme d'affaires Karim Tazi, le prince Hicham²⁹ (cousin germain du roi, écarté du palais pour ses positions hostiles à la monarchie absolue), d'anciens militaires en exil en France, des journalistes marocains et français, des économistes, etc.

Mais comme l'écrit le quotidien *Le Monde*, « à elles seules, les conditions qui ont entouré la réalisation du documentaire sont déjà toute une histoire³⁰ ». N'ayant reçu aucune réponse à leur demande d'autorisation de tournage adressée au ministère marocain de la Communication, Jean-Louis Perez et son caméraman Pierre Chautard se sont malgré tout rendus au Maroc pour réaliser la première partie du documentaire. Ils sont constamment filés par des policiers en civil et obligés d'effectuer tous les tournages « à l'intérieur ». Le 15 février 2015, ne supportant plus les filatures, ils décident de se rendre au siège de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), la plus importante ONG du pays.

Celle-ci est aussitôt cernée par une quarantaine de policiers en civil, qui demandent au président de l'AMDH, Ahmed El Haij, de leur « livrer » les deux journalistes français. Mais devant le refus de ce dernier, ils décident de forcer la porte de l'ONG. Une permanente de l'association, Rabiaa Bouzidi, tente de s'interposer en leur demandant s'ils ont un mandat. Elle est copieusement insultée, puis agressée physiquement par les policiers qui n'ont à aucun moment décliné leur identité. À l'intérieur, ils arrêtent les deux journalistes, confisquent leurs passeports, leur matériel et les conduisent à l'aéroport où ils passeront la nuit avant d'être expulsés le lendemain matin vers Paris. Présent lors de cette arrestation, Ahmed El Haij a indiqué à l'auteur que les « individus qui ont forcé la porte de l'AMDH, blessant Rabiaa Bouzidi, n'ont présenté aucun document, aucun mandat d'arrêt. Ils se sont contentés de nous dire que les journalistes n'avaient pas d'autorisation de tournage³¹ ».

Juste avant son arrestation, Jean-Louis Perez a appelé le chargé de communication à l'ambassade de France à Rabat, Alexandre Diebolt, pour l'informer que « plusieurs personnes sont en train de défoncer la porte de l'AMDH à coups de marteau et qu'il est très inquiet. "Débrouillez-vous" », lui répond-il...

Quelques jours auparavant, le 23 janvier 2015, une équipe de la chaîne France 24 a été enfermée dans un hôtel où elle était en train de tourner une émission sur l'humour et la politique, animée par le journaliste Jamal Boudouma. Accompagné d'une dizaine de policiers, le pacha de Rabat (une sorte de préfet de police local) a forcé les journalistes à lui remettre une copie de l'enregistrement en les empêchant de quitter l'hôtel. Là aussi, l'intervention était justifiée par l'absence d'autorisation de tournage.

Depuis quelques années, « l'autorisation de tournage » offre un nouveau moyen de filtrer les journalistes étrangers qui souhaitent réaliser des reportages au Maroc. Il consiste à ne donner aucune réponse aux demandes de tournage émanant de ceux qui sont suspectés d'indépendance professionnelle, ou ne figurent pas sur la liste des journalistes complaisants.

Wikileaks marocain

En janvier 2015, sous le compte @chris_coleman24, un hacker publie en vrac sur Twitter des documents confidentiels révélant la manière dont une « diplomatie parallèle » est conduite par le royaume. Des centaines de courriels officiels (câbles diplomatiques, correspondances parfois à caractère privé, etc.) ont ainsi été mis en ligne dans une sorte de Wikileaks à la marocaine.

On découvre pêle-mêle que des journalistes français collaborent régulièrement avec Ahmed Charaï, un patron de presse marocain connu pour sa grande proximité avec la DGED (Direction générale des études et de la documentation, contre-espionnage), en écrivant des articles favorables à la thèse du « Sahara marocain ».

Dans un mail envoyé par Charaï à l'un de ses contacts à la DGED, on apprend, notamment, que Vincent Hervouët, journaliste-

chroniqueur à la chaîne d'information française LCI, recevrait un salaire de 38 000 euros annuels pour ses articles. Dans un autre courriel datant de novembre 2010, sous la mention « Pour Sdi Yassine » (allusion au patron du contre-espionnage marocain Yassine Mansouri), Ahmed Charaï, qui possède au Maroc un hebdomadaire francophone (L'Observateur du Maroc), un quotidien arabophone (Al Ahdath Al Maghribia) et une radio (Med Radio), informe son contact à la DGED que la prochaine production de Vincent Hervouët portera sur le Sahara occidental. Il s'agira en effet d'images, diffusées « en exclusivité » sur LCI, de terroristes dans un camp d'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique), avec commentaire expliquant que des « liens seraient avérés entre une cinquantaine de membres du Polisario (le mouvement indépendantiste -sahraoui) et AQMI ».

Toujours selon les mails piratés par le hacker, on apprend qu'en décembre 2011 Ahmed Charaï a demandé au même responsable de la DGED de réserver trois chambres pour le journaliste de LCI à l'hôtel Sofitel de Marrakech, pour passer les fêtes de fin d'année en famille. Pour justifier cette demande, Charaï transfère un mail de Hervouët où celui-ci, très satisfait, écrit qu'il a reçu au moins « quatre appels de différents services de mon cher gouvernement [...] au sujet de la vidéo, c'est pas mal [...] Par contre la direction du Polisario a envoyé hier soir une lettre au président de la chaîne, protestant contre ce qu'ils ont appelé "l'amalgame" entre AQMI et le Front Polisario, ils veulent un droit de réponse, mon œil!!! VH ».

Vincent Hervouët n'est pas un simple confrère d'Ahmed Charaï. Un lien d'ordre financier existe entre les deux journalistes. Le chroniqueur de LCI est en effet actionnaire, à hauteur de 10 %, d'une société dont Ahmed Charaï est le P-DG : Audiovisuelle Internationale, qui diffuse Med Radio, propriété de Charaï. Enfin, Hervouët est actionnaire à Radio Méditerranée internationale, basée à Tanger et plus connue sous le nom de Médi1.

À côté des journalistes télé, la presse écrite française est elle aussi prisée par l'entourage royal, notamment les magazines à grand tirage comme *Paris Match* qui a l'exclusivité de la couverture photo du palais lors des événements importants (mariages,

naissances, obsèques, fêtes religieuses, etc.). Idem pour les publications politiques (*Le Point* et *L'Express* notamment), très sollicitées pour des productions lisses sur le royaume et son souverain. Là aussi les révélations de @chris_ coleman24 sont troublantes et concernent, entre autres, trois journalistes françaises : Mireille Duteil (*Le Point*), Dominique Lagarde (*L'Express*) et José Garçon (*Libération*).

Dans un mail datant du 2 octobre 2011, Ahmed Charaï demande à son contact à la DGED (qu'il appelle « Sdi Morad » : il s'agit probablement de Mourad El Ghoul, le chef de cabinet de Yassine Mansouri) de remettre la somme de 6 000 euros à chacun des quatre journalistes (les trois précitées ainsi que Vincent Hervouët), en contrepartie de leur collaboration à *L'Observateur*. Charaï prend le soin de détailler le montant accordé à Hervouët : « 2 000 par mois pour *L'Observateur* et 1 000 euros par numéro pour le *Foreign Policy* », un magazine en ligne américain de Slate Group auquel a collaboré Hervouët et dont Charaï était l'éditeur de la version francophone.

L'affaire Chris Coleman, surnommée le « Wikileaks marocain », a été abondamment couverte par la presse nationale et internationale. L'auteur de ces fuites n'a en effet rien d'un Snowden ou d'un Assange. Il s'agit en réalité d'un corbeau qui a balancé pendant plusieurs mois, pêle-mêle sur Facebook puis sur Twitter, des centaines de documents et de photos dont certains ont un caractère privé. Mais c'est surtout la question de l'authenticité – ou non – des mails piratés qui s'est posée lors des premiers jours de l'affaire.

Après avoir émis dans un premier temps de sérieux doutes sur la véracité des mails, Jean-Marc Manach, journaliste d'investigation spécialiste d'Internet et des questions de surveillance et de vie privée, a fini par reconnaître l'authenticité de la plupart des documents piratés par @chris_coleman24 : « Cela fait maintenant 15 jours que j'enquête sur cette affaire, cherchant à trier le vrai du faux, écrit Jean-Marc Manach. En l'espèce, si rien ne me permet de douter de la bonne foi des journalistes français bénévoles mais néanmoins accusés d'avoir été payés, les données parlent, et les documents publiés par @chris_coleman24 les impliquant ont été

créés par Baghai³³ en octobre dernier, ou sont des captures d'écran ne permettant pas de les authentifier, ni de savoir s'ils ont été créés de toutes pièces, ou caviardés. Si la majeure partie d'entre eux (des fichiers .pdf, .doc ou des captures d'écran de documents datant de ces mêmes années 2008 à 2012) ont été créés ou scannés en octobre 2014, rendant impossible leur authentification, l'analyse de leurs métadonnées montre que des dizaines de ces documents datent effectivement des années 2008 à 2012 et que [...] ils n'ont pas été caviardés, et sont donc probablement authentiques. De plus, l'ampleur et le volume des données qu'il a fait fuiter, le nombre de documents, le fait que certains fassent plusieurs dizaines de pages, la diversité des sujets couverts, des supports, des signatures et des auteurs est telle qu'il est impossible d'imaginer que tous aient pu fabriqués pièces (arretsurimage.net, être de toutes **>>** 27 octobre 2014).

Dans une tribune publiée par *Libération* le 30 décembre 2014, deux des trois journalistes mises en cause, Mireille Duteil et José Garçon, réfutent les accusations de @chris_coleman24 : « L'histoire commence-quand Ahmed Charaï nous demande de lui "donner un coup de main à titre amical" pour lancer le premier site marocain sur le Web qui deviendra cet hebdo. Il nous sollicitera aussi en 2011 pour collaborer à une version francophone de la revue américaine *Foreign Policy* (dont une première mouture éditée à Paris avait disparu en 2009). Ce projet nous paraît d'autant plus intéressant que des articles originaux axés sur les questions méditerranéennes doivent compléter l'édition américaine. » José Garçon poursuit : « Ayant personnellement quitté *Libération* en 2007, le titre étant à mes yeux gage de rigueur, un bureau étant prévu à Paris, j'envisage de m'y investir davantage. Nous nous contenterons finalement de l'aider à démarrer en y signant dans les tout premiers numéros. »

Quant à Dominique Lagarde, c'est sur les pages de *L'Express* qu'elle nie, elle aussi, les faits qui lui sont imputés : « Je n'ai jamais reçu d'argent, ni de cadeau. Je n'ai jamais non plus accepté une seule invitation, que ce soit à titre professionnel ou privé. Tous mes déplacements professionnels au Maroc ont été payés dans leur intégralité par *L'Express* [...] Contrairement à ce qui a été publié ici

ou là ces dernières semaines, je n'ai donc jamais écrit dans les colonnes de *L'Observateur du Maroc*, qui voit le jour en 2008, ni pour le site de ce journal, ouvert dans la foulée. Ce que tout un chacun peut vérifier. Je continue à voir Charaï de temps à autre, lors de mes déplacements au Maroc. »

« Chez Binebine »

Les premiers contacts entre certains journalistes français comme José Garçon et Mireille Duteil d'une part, et l'entourage royal de l'autre, ont commencé dans le sillage de l'accession au trône du roi Mohammed VI. C'est grâce à l'écrivain et peintre marocain Mahi Binebine, qui vit depuis 2002 à Marrakech, que José Garçon fait la connaissance de certains membres du cercle royal. Lors d'une soirée organisée par Binebine dans son magnifique riad au cœur de la médina, il présente à l'ancienne journaliste de Libération l'un des membres influents du sérail royal : Taoufik Cherkaoui, fils d'un général de l'armée marocaine et un « ami » proche de Mohammed VI. Celui-ci l'avait nommé en 2003 directeur général de l'Agence nationale de la conservation foncière. Un poste très convoité. D'ailleurs, c'est Taoufik Cherkaoui qui aurait aidé Binebine à acquérir le terrain près de Marrakech sur lequel il a installé son atelier, à un prix « très très correct », confie à l'auteur une connaissance de la famille du général.

José Garçon s'intègre rapidement au cercle des invités de l'écrivain marocain, qui a transformé son riad et son atelier en lieux de rencontres privilégiés pour ses « relations publiques ». Dans ces « soirées Binebine », comme on les appelle « entre soi », on pouvait retrouver de tout : du général Hamidou Laânigri, ancien patron des services secrets marocain, à Christine Serfaty, l'épouse de l'ancien prisonnier politique Abraham Serfaty (décédée en 2014), en passant par le cinéaste Nabil Ayouch (c'est Mahi Binebine qui a notamment écrit le scénario des *Chevaux de Dieu*, l'un des films les plus réussis sur la radicalisation des jeunes désœuvrés des bidonvilles de Casablanca) ou encore Jamel Debbouze.

Taoufik Cherkaoui devient rapidement sinon une « source », du moins un « contact » de José Garçon dans les hautes sphères. Lors de sa première visite officielle en France, en mars 2000, le roi Mohammed VI reçoit la journaliste à Paris avec deux de ses confrères : Pierre Rousselin (directeur adjoint de la rédaction au *Figaro*) et Mireille Duteil. « C'est José Garçon qui a soufflé à Dominique Lagarde la célèbre formule "Le roi des pauvres", qui paraîtra la même année en Une de *L'Express* », assure aujourd'hui un diplomate marocain.

Entre les quatre journalistes mis en cause par @chris_coleman24, le lien commun a un nom : Ahmed Charaï. Qui est ce personnage que les obligés français du palais connaissent bien ? « Homme de réseaux » ? Lobbyiste de la « marocanité » du Sahara occidental auprès des rédactions françaises ?

Son itinéraire, son parcours, ses rencontres n'ont fait l'objet d'aucun portrait dans les journaux marocains ou étrangers, alors qu'il était pendant plusieurs mois au centre d'une véritable polémique.

Le parcours de celui qui aime se faire appeler « Moulay Ahmed Charaï » a commencé en 1993 lorsqu'il travaillait pour le compte d'Abdelhadi Alami, un magnat du tourisme au Maroc, propriétaire, notamment, du groupe Dounia Hôtels. Dans les années 1990, Alami crée à Paris *Maghreb Magazine*, un hebdomadaire francophone qui défendait surtout les positions officielles du royaume et assurait la promotion du tourisme au Maroc. Homme d'affaires richissime originaire de la ville de Fès, Alami vivait dans un appartement de 150 m² du XVIe arrondissement.

C'est à la suite d'une rencontre marquante qu'Alami a fondé *Maghreb Magazine* : en 1993, il est présenté à Hassan II qui avait l'habitude de descendre au *Crillon*. Alami demande au roi ce qu'il peut faire pour son pays. « Fais un journal », répond le monarque. À l'époque, Charaï était le porte-serviette d'Alami, son homme à tout faire. Son factotum.

Mais l'expérience *Maghreb Magazine* fit long feu. Le contenu de cette publication n'est même pas parvenu à emballer la communauté

marocaine résidant en France. En 1999-2000, Alami décide de rapatrier toutes ses affaires au « pays » et s'installe à Marrakech. Charaï est dans ses bagages.

Au Maroc, ce dernier retrouve d'anciennes connaissances datant de son périple parisien et proches de Yassine Mansouri lorsqu'il était à la tête de l'agence officielle marocaine MAP (Maghreb Arabe Presse). Ils le mettent en contact avec celui qui deviendra alors son nouveau factotum et qu'il appelle toujours « Sdi Yassine ». Charaï prend du galon et lance un site, L'Observateur du Maroc. En septembre 2008, il publie une information selon laquelle le père de la fille de Rachida Dati serait l'ancien chef du gouvernement espagnol José Maria Aznar (1996-2004) : « Ce n'est pas un Marocain, ni un Français non plus, lit-on sur le site de Charaï. C'est un Espagnol. Et il était il y a juste quelques années chef du gouvernement de son pays, avant Zapatero [...] Quant à l'heureux papa, il était premier ministre et suite à sa défaite face au socialiste Zapatero, il a disparu de la scène politique. On sait donc à quoi il occupait ses loisirs. » Qualifiant cette information de « mensonge total et absolu », Aznar dépose aussitôt une plainte pour diffamation en Espagne, mais le site sera poursuivi au Maroc en vertu des accords judiciaires entre les deux pays. Charaï ne sera jamais inquiété.

Une ancienne connaissance de « Moulay Ahmed Charaï » le décrit comme « quelqu'un de léger dans sa manière d'analyser les choses. Pas de profondeur, pas de structuration. On s'ennuie rapidement, il n'a rien à raconter. Il ne maîtrise ni le français ni l'anglais. Je me demande comment il fait pour écrire ces articles qu'on lit ici et là. Ou alors les services marocains sont devenus imbéciles, ou alors ils n'ont pas de compétences humaines. On ne peut pas comparer par exemple Charaï avec quelqu'un comme André Azoulay. Rien à voir. Azoulay, c'est de la haute voltige ».

Même s'il était surtout l'homme d'Hassan II dans le Tout-Paris financier et politico-médiatique, André Azoulay n'a pas été complètement marginalisé par « M6 ». Certes, il ne fait plus partie de son cercle rapproché, mais il active chaque fois son carnet d'adresses lorsque celui-ci peut servir l'image de la monarchie en France. Le dévouement – qui frôle la servilité – d'André Azoulay

atteint parfois des proportions troublantes. « Il est vrai que Hassan II lui courait après avant de le débaucher, mais il n'hésitait pas à l'humilier devant tout le monde après l'avoir recruté », raconte un journaliste français, qui a assisté « à l'une de ces scènes qui vous marquent à jamais ».

C'était à la résidence royale située près de Skhirat. Pas celle, sur la côte, où a eu lieu le coup d'État de 1971. Non, c'était une autre résidence loin de la plage, entre Bouznika et Skhirat. Hassan II y avait quasiment vécu lors des dernières années de son règne. Son entourage nous disait que c'était à cause de son asthme et que ce lieu était une sorte de microclimat. Ce jour-là on devait réaliser une interview avec Hassan II pour une chaîne française que je ne nommerai pas. Azoulay nous a donné rendez-vous à 13 heures pour mettre en place le matériel et préparer l'entretien. Il faisait un temps splendide. Tout était supervisé par Azoulay.

« Je ne sais pas ce qui s'est passé entre eux, sû-rement un malentendu, mais à notre étonnement, Hassan II était déjà là à 13 heures alors qu'on l'attendait pour un peu plus tard. On était à la fois surpris et un peu gênés parce qu'on n'avait même pas commencé les préparatifs. Son visage s'est aussitôt assombri et on commençait à craindre le pire : il avait bien constaté qu'on n'était pas encore prêts. Dès qu'il a vu Azoulay, il est entré dans une colère noire contre lui. Devant tout le monde, il lui a dit no-tamment : "N'oublie pas que dans ce pays, il y a soixante ans, même les juifs de cour comme toi devaient porter des babouches noires qui les distinguaient des Marocains." Les techniciens qui m'accompagnaient étaient très choqués et surtout terrorisés par les propos, d'une extrême violence, d'Hassan II. Mais ce qui nous avait autant surpris, et troublé, c'était la réaction très passive d'Azoulay. Il était humilié devant tout le monde mais à notre grand étonnement, il s'est incliné, en se prosternant légèrement devant le roi sans la moindre réaction³⁴. »

Al HuffPost Maghreb, le grand malentendu

En 2011, dans le sillage du Printemps arabe, le *Huffington Post*, un groupe de média online racheté par le géant américain AOL pour quelque 315 millions d'euros et dont *Le Monde* est actionnaire, décide de lancer *Al Huffington Post Maghreb*, un site d'information générale destiné à couvrir les trois pays de la région : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. La direction et la gestion sont confiées à Alix Étournaud-Pigasse, l'ex-épouse de Matthieu Pigasse, actionnaire principal du quotidien *LeMonde*, et à un entrepreneur tunisien, Faris Mabrouk. La direction éditoriale du site, quant à elle, devait être confiée à l'universitaire et journaliste Kader Abderrahim. Devant son staff, Mme Étournaud-Pigasse ne cessait de répéter sa stratégie : « Le Maroc c'est la pub, l'Algérie le lectorat, la Tunisie la liberté. »

Il fallait ensuite dénicher les journalistes qui formeront les trois rédactions : cinq à six par pays, sans plus, disait-elle. Pour le Maroc, un nom est aussitôt lancé par Kader Abderrahim : Aboubakr Jamaï, cofondateur en 1997 de l'hebdomadaire francophone *Le Journal*, titre-phare de la presse indépendante fermé en janvier 2010, après un long boycott publicitaire à l'instigation de l'entourage royal.

La première rencontre a eu lieu à Paris, en juillet-2012, en plein mois de ramadan. « Il y avait Fadel Iraki³⁵, Alix Étournaud, Kader Abderrahim et Agnès Chauveau³⁶, raconte un témoin. Aboubakr Jamaï nous a rejoints. Il était fatigué parce qu'il jeûnait. On a mangé ensuite dans un resto rue de Sèvres. Après le dîner on a marché le long du boulevard Montparnasse jusqu'au café *Le Select*. Fadel voulait à tout prix être actionnaire à 100 %. Mais Faris n'a pas voulu céder, et puis comme Alix était déjà partie, rien n'a été décidé ce soir-là. »

Quelques semaines plus tard, Alix Étournaud-Pigasse et Kader Abderrahim se rendent à Casablanca pour une seconde rencontre chez Fadel Iraki. « Ils sont venus chez moi, ici à Casablanca, raconte Fadel Iraki³⁷. Il y avait Mme Pigasse, le Tunisien Faris et Kader. Ils ont dîné ici chez moi. Il y avait aussi une journaliste tunisienne qui devait s'occuper de la partie tunisienne mais je ne me rappelle plus son nom. Nous avons longuement discuté du projet et de sa faisabilité. J'ai même reçu les premiers éléments de la constitution de la société. Dans le document initial il était prévu

qu'Aboubakr pilote tout le projet Maroc. Je dois rappeler que toute cette histoire du Huffington Post Maghreb a commencé avec le Printemps arabe. Un jour je reçois un appel d'Aboubakr. Il me dit qu'il a été mis en relation avec le Tunisien Faris, qu'il a connu à Yale, et Kader Abderrahim. L'idée était qu'il y ait des actionnaires marocains, algériens et tunisiens. Aboubakr leur a dit : "s'il doit y avoir des actionnaires marocains, je ne participerai à ce projet que s'il y a comme actionnaire marocain Fadel Iraki". Il a ajouté qu'il ne monterait rien avec un autre actionnaire marocain. Mais quelques jours après ce dîner chez moi, Kader m'appelle et m'explique tout simplement que la personnalité d'Aboubakr pose problème au Maroc. J'ai répondu que sans Aboubakr je ne peux pas m'engager. Que si je dois replonger dans ce domaine du journalisme, où j'ai eu une expérience difficile par le passé, la sécurité pour moi est d'avoir quelqu'un en qui j'ai pleinement confiance. Et cette personne est évidemment Aboubakr. Si ça se fait sans Aboubakr, ça se fera sans moi. » Après un petit moment de silence, Fadel Iraki ajoute : « Il semblerait que c'est Azoulay qui a été derrière tout ça. » Cette version est à peu près similaire à celle de Kader Abderrahim. Son témoignage confirme également le rôle joué par André Azoulay et apporte des détails éclairants sur le processus d'installation du HuffPost Maghreb au Maroc. « Début août 2012, coup de fil d'Alix. "C'est la merde, me dit-elle. J'ai eu un coup de fil d'Anne Sinclair. Azoulay est hors de lui. Il l'a appelée et l'a informée du projet Maghreb en l'alertant sur les risques, selon lui, à confier le projet aux gens du Journal." J'avoue que j'étais abasourdi par les propos d'Alix. Elle m'a dit aussi qu'Anne Sinclair a répondu à Azoulay en lui assurant qu'elle verrait avec Alix et Dreyfus³⁸, le P-DG du Monde³⁹. »

Le *Huffington Post Maghreb* est finalement lancé en 2014. L'homme qui pilotera la version marocaine s'appelle Abdelmalek Alaoui. C'est quasiment un membre de la famille royale. Son père, Ahmed Alaoui, a été à la fois le patron du quotidien francophone *Le Matin du Sahara*, qui couvre les activités officielles du palais royal, et ministre d'État sans portefeuille pendant tout le règne du roi Hassan II, de 1961 à 1998. Sa mère, Assia Alaoui-Bensaleh, est aujourd'hui ambassadrice itinérante du roi Mohammed VI.

Le fils, quant à lui, est le fondateur et le patron du Global Intelligence Partners, une entreprise basée à Rabat et spécialisée dans « le conseil des grands patrons et hommes politiques ». Son créneau? Les marchés publics qu'il parvient à décrocher avec une certaine facilité : il a ainsi raflé tous les contrats de « veille stratégique » proposés par le gouvernement. Il conseille également les grands patrons d'entreprises marocaines Mostafa Terrab (OCP), Abdeslam Ahizoune (Maroc Telecom), Moulay Hafid Elalamy (assurances Saham), etc. C'est donc ce jeune Alaoui qu'André Azoulay a choisi pour la direction éditoriale du HuffPost Maroc. Son secret ? Il est né dans les bras du pouvoir, le vrai pouvoir, comme il le reconnaît lui-même : « Je suis un enfant du Makhzen⁴⁰. J'ai grandi dans une maison avec un hall immense et une magnifique bibliothèque. J'ai vu défiler de nombreuses personnalités marocaines et étrangères dans notre salon. Cette ambiance peut être une source de stress dans une famille, mais cela offre aussi de nombreux avantages⁴¹. » C'est le moins que l'on puisse dire.

11 Entretien avec l'auteur, juin 2016, à Sainte-Marie-du-Mont (Normandie).

- 12 Plus de 600 000 exemplaires ont été vendus jusqu'à présent, sans compter l'édition de poche.
- 13 Catherine Graciet et Nicolas Beau, Quand le Maroc sera islamiste, Paris, La Découverte, 2006.
- 14 Il faut dire qu'à TF1 le royaume était en terrain conquis : Francis Bouygues était un intime d'Hassan II. Son groupe, numéro un français du BTP (Bâtiment-Travaux publics), avait les plus gros contrats dans le domaine de la construction, de gré à gré et sans appel d'offres. Il a été notamment désigné par le monarque pour être le maître d'œuvre de la grande mosquée Hassan II à Casablanca. Ce chantier pharaonique (le parvis de la mosquée peut accueillir 120 000 fidèles et la salle de prière 25 000) a débuté en juillet 1986 et s'est terminé en août 1993. Le financement de cette mosquée, la troisième plus grande après celles de La Mecque et de Médine, a été supporté par la population marocaine *via* une contribution obligatoire.
- 15 François-Xavier Verschave, *Noir Chirac*, Paris, Les Arènes, 2002. (Les accusations portées par ce livre à Jacques Chirac n'ont fait l'objet d'aucune plainte ni d'aucun démenti de l'ancien président de la République.)
- 16 Lors d'une rencontre avec l'auteur, en mars 2005 à Paris, Driss Basri a indiqué que « Hassan II a beaucoup aidé Chirac » mais il a refusé de confirmer ou d'infirmer l'information selon laquelle il aurait reçu des fonds marocains pour sa campagne électorale.

- 17 Mehdi Ben Barka a été enlevé au cœur de Paris le 29 octobre 1965 devant la brasserie *Lipp*, boulevard Saint-Germain, où il avait rendez-vous avec un réalisateur. Son corps n'a jamais été retrouvé. Si Hassan II a donné l'ordre de l'enlèvement, Mohamed Oufkir, ancien officier colonial devenu avec l'indépendance l'homme le plus fort du régime, figurait au nombre des exécutants.
- 18 Une partie de la presse française, sans compter les médias marocains, continue de l'appeler « le jeune roi » alors qu'il est âgé de 54 ans.
- 19 Jean-Pierre Tuquoi, *Majesté, je dois beaucoup à votre père*, Paris, Albin Michel, 2006, p. 236.
- 20 La plus célèbre brasserie des Champs-Élysées est devenue synonyme de la droite bling-bling depuis que Nicolas Sarkozy y a fêté, au soir de son élection, sa victoire à la présidentielle de mai 2007.
- 21 Un an plus tard, en 2006, Mehdi Qotbi décide de « retourner au pays » et s'installe définitivement à Rabat, sa ville natale. Il sera récompensé par Mohammed VI qui le nommera en 2011 président de la Fondation nationale des musées.
- 22 Voir l'article de Karim Bendaoud, « Bradage du palais Jamaï », *Maroc Hebdo*, 18 avril 1998.
- 23 Chaque année le monarque met à la disposition des Sarkozy ses résidences pour qu'ils passent en famille les fêtes de fin d'année à la Palmeraie de Marrakech.
- 24 Voir *Le Maroc qui bouge*, ouvrage collectif sous la direction de Jean-Yves de Cara, Frédéric Rouvillois, Charles Saint-Prot, Paris, CNRS éditions, 2009.
- 25 Charles Saint-Prot est l'un des promoteurs les plus connus de la monarchie marocaine. Dans sa biographie, il se présente comme un « docteur en droit », vice-président et doyen de « l'Institut-africain de géopolitique dont le siège est à Dakar avec deux bureaux à Abidjan-, Paris, Rabat... ». Il est souvent « recommandé » par l'ambassade du Maroc à Paris lorsque celle-ci est sollicitée par les journalistes français. En 1987, il publie un livre à la gloire de

Saddam Hussein, le comparant à De Gaulle : Saddam Hussein. Un gaullisme arabe, Paris, Albin Michel, 1987.

- 26 Frédéric Rouvillois est un autre « avocat » connu du palais royal. Agrégé de droit public à Caen, il enseigne les institutions constitutionnelles et les libertés publiques à Paris depuis 2002.
- 27 Michel Rousset est aujourd'hui âgé de 84 ans. Ancien professeur de droit à Grenoble, il est plus connu comme un courtisan de Driss Basri, l'ancien ministre de l'Intérieur de Hassan II. En 2011, en plein débat au Maroc sur les réformes constitutionnelles liées au Printemps arabe, il accorde un entretien à *Maroc Hebdo* où il déclare : « La réforme doit se caler sur ces constantes : islam, religion d'État ; Commanderie des Croyants ; régime monarchique ; unité nationale et intégrité territoriale. »
- 28 Aucun universitaire marocain n'a participé à ce « colloque ». Il y en avait exactement seize, tous de nationalité française (Christian Cambon, Jean-Yves de Cara, Emmanuel Dupuy, Olivier Galland, Stève Gentili, Michel de Guillenchmidt, Florence Jean, Thierry Rambaud, etc.).
- 29 Il est plus connu sous le nom de « Moulay Hicham ». Chez tous les membres de la famille royale, les prénoms sont toujours précédés de « Moulay » (monseigneur en arabe) pour les princes et « Lalla » (maîtresse, patronne) pour les princesses. Survivance du Maroc esclavagiste, ces formules continuent d'être utilisées par certaines familles marocaines. L'auteur a décidé de les supprimer tout au long de cet ouvrage.
- 30 Charlotte Bozonnet, « La part d'ombre de Mohammed VI », *Le Monde*, 26 mai 2016.
 - 31 Entretien avec l'auteur à Rabat, juin 2015.
- 32 Entretien de l'auteur avec Benoît Bringer, rédacteur en chef à Premières lignes (février 2015).
 - 33 Nom d'une ville d'Algérie utilisé comme pseudonyme.
 - 34 Entretien avec l'auteur à Paris, juin 2016.
- 35 Homme d'affaires marocain et actionnaire principal du défunt Journal hebdomadaire.

- 36 Directrice de l'école de journalisme de Sciences-Po et directrice d'un mémoire de master que préparait Alix Étournaud-Pigasse.
 - 37 Entretien avec l'auteur à Casablanca, octobre 2016.
 - 38 Louis Dreyfus, président du directoire du Monde depuis 2010.
 - 39 Entretien de l'auteur avec Kader Abderrahim à Paris, juin 2016.
- 40 Makhzen est un mot qui désigne le roi et son entourage. Certains auteurs font la distinction entre le roi et le Makhzen qui serait, selon eux, aussi puissant et aussi autonome que l'institution monarchique. D'autres vont même jusqu'à affirmer que le roi serait « prisonnier » du Makhzen.
- 41 Mehdi Michbal, « Abdelmalek Alaoui, l'homme qui murmure à l'oreille des puissants », *Jeune Afrique*, 19 septembre 2014.

Chapitre 2

La smala de la Mamounia

Dans les quartiers mythiques de Marrakech, à quelques pas de la vieille mosquée de la Koutoubia (xII^e siècle) et de la célèbre place Jamâa El-Fna⁴², haut lieu du tourisme marocain, se dresse l'un des palaces les plus connus au monde, la *Mamounia*.

Cet hôtel très haut de gamme a été édifié par les autorités du protectorat français en 1923. Il incarne le faste et la beauté. Henri Prost (1874-1959) compte parmi les grands noms de l'architecture et de la décoration intérieure qui ont participé à la construction de ce qui est devenu aujourd'hui le symbole du luxe et du clinquant, et l'une des destinations les plus prisées par les célébrités mondiales. Les figures de légende du monde artistique qui l'ont visité sont légion : en 1935, deux ans avant sa mort suite à une longue maladie, le compositeur français Maurice Ravel y a séjourné et joué du piano. Le palace a été également l'un des lieux favoris de Winston Churchill qui y rencontrait son ami le pacha El Glaoui : un bar porte toujours le nom de l'ancien Premier ministre britannique. Le général de Gaulle y a passé une nuit : un lit adapté à sa taille aurait même été confectionné. Le monde du spectacle, de Jacques Brel à Charlie Chaplin en passant par Édith Piaf ou encore Orson Welles, a de tout temps succombé aux charmes de la Mamounia. La fine fleur des politiques et des journalistes français a un souvenir ou deux de ce palace qui fêtera son centenaire en 2023.

Mais au fil du temps la *Mamounia* est devenue surtout un symbole. Elle renvoie aux liens entre la monarchie marocaine et une partie de l'élite politico-médiatique française. Qu'il s'agisse de Dominique Strauss-Kahn, l'ancien patron du Fonds monétaire international (FMI), du philosophe Bernard-Henri Lévy ou du couple Balkany, chacun possède sa petite *Mamounia* à Marrakech : celui

qui n'a pas son riad, soigneusement restauré dans l'ancienne médina, possède sa résidence au cœur de la Palmeraie, loin des paparazzis et des regards indiscrets. Surnommée la Ville Ocre en raison de la couleur rouge de ses constructions et de ses monuments, « Kech », comme l'appelle la jet-set casablancaise, est caractérisée par la beauté de ses sites et de ses paysages naturels, même si, en juillet-août, la température y frôle parfois 50 degrés à l'ombre. Marrakech est située dans une région aride parsemée de palmiers centenaires, mais elle est cernée par les montagnes du Haut Atlas dont les cimes enneigées peuvent être contemplées toute l'année depuis les terrasses de la médina.

Outre l'infrastructure (grandes surfaces, commerces accessibles, lieux de divertissement multiples et diversifiés, etc.) dont profitent pleinement les étrangers et une minorité de privilégiés locaux, Marrakech dispose d'un aéroport qui la relie aux villes européennes en moins de trois heures. D'une ville traditionnelle dont le niveau de vie comptait parmi les plus bas du Maroc, « Kech » s'est métamorphosée en véritable ville européenne surgie du désert. « C'est l'évolution de la société », souligne, fataliste mais pas peu fier, l'ancien maire de Marrakech Omar Jazouli, qui se vante d'être l'un des artisans de cette métamorphose. « Marrakech compte aujourd'hui 1 400 hectares de jardins, certains restaurés, d'autres réalisés grâce, notamment, à l'aide de mon ami Jean Germain⁴³, l'ancien maire de Tours. Et grâce au soutien financier de monsieur Delanoë (ancien maire de Paris) nous avons pu restaurer le jardin mythique El Harti, quatorze hectares au cœur de la ville qui ont failli se transformer en dépotoir. Il y a aujourd'hui quinze golfs à Marrakech dont douze en fonction. Comme vous le savez, les terrains de golf consomment-beaucoup d'eau, mais grâce à la station d'eaux usées que j'ai mise en place en 2006, on ne touche pas aux barrages. Cette station, qui nous a coûté 16 millions d'euros, a été entièrement financée par les propriétaires des terrains de golf, trois millions chacun⁴⁴. »

Dans sa belle villa du quartier de l'Hivernage, le plus cossu de Marrakech, Omar Jazouli et sa femme Hanna, une jeune et pétillante sahraouie épousée en secondes noces, déroulent fièrement les

photos grand format des célébrités françaises qu'ils ont invitées chez eux. De Sarkozy contemplant un méchoui près de la cheminée à Johnny Halliday souriant aux côtés de son épouse et de sa fille, en passant par le chanteur Marc Lavoine soufflant sur des bougies d'anniversaire, le couple Jazouli sait recevoir. Tous « préfèrent la pastilla aux fruits de mer et raffolent du tagine d'agneau aux pruneaux. Sarkozy, lui, a un petit faible pour le méchoui », dit Hanna⁴⁵ en souriant. « C'est mon mari qui a fait de cette ville ce qu'elle est devenue aujourd'hui, mais les gens sont ingrats. Plus de 20 000 Français vivent aujourd'hui à Marrakech. Ils font travailler plus de 60 000 personnes. » Sarkozy ? « C'est notre ami, poursuitelle. La presse est souvent dure et injuste avec lui. Vous ne pouvez pas imaginer combien il est gentil. Mon mari a connu M. Sarkozy lorsqu'il était maire de Neuilly lors d'un congrès mondial des maires. Nicolas admire Sa Majesté (Mohammed VI). Ils s'appellent au moins une fois tous les quinze jours. » « Grâce à cet homme, ajoute Hanna en désignant son mari, il y a aujourd'hui 12 000 propriétés d'étrangers luxueuses, entre riads, maisons d'hôtes et restaurants. »

Les « inconditionnels » français de la Ville Ocre sont pour la plupart des hommes politiques, des journalistes ou des patrons que la presse marocaine qualifie souvent d'« amis du Maroc. » Il y a ceux qui y possèdent des propriétés (riads, résidences somptueuses entourées d'une grande discrétion, restaurants, etc.), mais il y a aussi les invités de marque du monarque ou d'un membre de la famille royale, généralement son frère le prince Rachid ou sa sœur Meriem. C'est dans le *Royal Mansour*, propriété du roi Mohammed VI, que celui-ci reçoit le gotha politique et médiatique de l'Hexagone.

Dans ce temple du luxe et de la démesure où le petit palace privé coiffé d'une piscine et d'une tente berbère, avec vue sur le minaret de la Koutoubia, peut se louer à 30 000 euros la nuit, le roi cajole ses invités de la droite comme de la gauche française pour en faire, le temps d'un séjour ou deux, de parfaits obligés de la monarchie. Le nom de l'ancien président Nicolas Sarkozy revient le plus souvent dans la presse : l'homme est un habitué des résidences royales de Marrakech, notamment lors des fêtes de fin d'année.

En décembre 2015, c'est dans un jet privé mis à leur disposition par « M6 » que les Sarkozy se sont rendus, pour les vacances de fin d'année, dans la résidence royale *Jnane Lekbir*, à quelques encablures de la Palmeraie, sur la route de Fès. Des images postées sur Instagram par Louis Sarkozy, le fils de l'ancien président, attestent de leur présence dans ce minipalais somptueux de plusieurs hectares, « connu pour son jardin luxuriant et ses salons à la décoration africaine. Certains clichés montrent aussi qu'ils [les Sarkozy] étaient présents au *Royal Mansour*⁴⁶ ».

Quelques jours après ce séjour entièrement pris en charge par le roi, Sarkozy s'envole à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, où il était invité à l'une de ces conférences grassement rémunérées dont il a l'habitude. Dans son intervention, il a défendu la « marocanité » du Sahara occidental et regretté « que tout le monde arabe n'ait pas la chance d'avoir un souverain comme le roi du Maroc »...

Les obligés de Mohammed VI et ses « invités » à Marrakech se retrouvent à la droite de l'échiquier politique français mais aussi dans les rangs de ce qu'on appelle la gauche caviar. L'actuel président de l'Institut du monde arabe (IMA), Jack Lang, ancien ministre de la Culture de Mitterrand, est un peu l'équivalent, à gauche, de Nicolas Sarkozy. Il ne manque aucune occasion pour goûter au charme de la Ville Ocre. La dernière date de février 2016 : Jack Lang, accompagné de son épouse, était l'invité du monarque à la 6^e biennale de Marrakech et avait séjourné au *Royal Mansour*.

Depuis sa nomination à la tête de l'IMA en 2013, Jack Lang ne cesse de louer le caractère « moderne » de la monarchie marocaine, porteuse, selon lui, d'un islam « ouvert et tolérant ». C'est en présence de François Hollande et de Mohammed VI qu'il a annoncé, le 17 février 2016 à Paris, le grand projet du Centre culturel marocain qui ouvrira ses portes en 2018 dans le boulevard Saint-Michel. Coût du projet, entièrement financé par le royaume : 6,7 millions d'euros. « Il est vraiment important que le Maroc, ce pays de lumière, de couleurs, d'intelligence et de création soit présent en plein cœur de Paris », annonce ce jour-là Jack Lang devant les deux chefs d'État.

DSK, « vendeur de conseils » haut de gamme

L'autre « ami du Maroc » est Dominique Strauss-Kahn. Né à Paris, DSK a passé toute son enfance à Agadir avant que sa famille décide de retourner en France, suite au tremblement de terre qui a ravagé cette célèbre ville côtière en 1961. Mais c'est Marrakech qui a toujours attiré l'ancien patron du Fonds monétaire international (FMI), au point qu'il s'y est installé définitivement après le scandale du *Carlton*⁴⁷ à partir de 2014-2015.

Tout a commencé en 2000 lorsque le couple DSK-Anne Sinclair achète un vieux riad au cœur de la médina, à quelques centaines de mètres de la place Jamâa El-Fna et du minaret de la Koutoubia, pour un peu moins de 500 000 euros. Il a fallu près de deux ans de travaux pour faire de cette vieille demeure datant du xix^e siècle un petit paradis au cœur de la vieille ville. Les meilleurs artisans marocains avaient été sollicités pour une restauration fidèle des plafonds (en bois de cèdre), des murs et du sol (en stucs et zelliges traditionnels). Derrière un mur qui ne paye pas de mine, dans l'immense brouhaha de la médina de Marrakech, difficile d'imaginer que la grande porte en bois massif s'ouvre sur une sorte de « manoir marocain » digne du conte des *Mille et une nuits*.

Les invités du couple font partie de l'élite parisienne liée à la gauche caviar post-soixante-huitarde : d'Olivier Nora (le patron des éditions Grasset) à Michel Field (ex-directeur de l'information à France Télévisions) en passant par le philosophe médiatique Bernard-Henri Lévy, dont le palais, *Zahia*, est à quelques pas...

Aucun média n'a pu accéder au riad du couple et les quelques descriptions qui sont parues ici et là sont le fruit de simples témoignages repris par la presse française. « Que cachent réellement les grandes portes du riad ? L'entrée, encadrée par deux colonnes de marbre, débouche sur une première cour intérieure, bordée, sur deux côtés, d'appartements de plain-pied. C'est l'endroit réservé aux invités. Le tout est embelli par une végétation luxuriante, à l'ombre d'un énorme palmier. Au-delà de cet espace doté d'une piscine, on pénètre dans la demeure pro-prement dite. Les salons et appartements du couple se distribuent au rez-de-chaussée et à

l'étage, sur quatre côtés, autour d'un deuxième patio intérieur. Là, une fontaine centrale, des parterres de cyprès, orangers, bananiers et rosiers apportent fraîcheur et agrément. L'ensemble est chapeauté par une grande pergola⁴⁸. »

En juillet 2012, un an après le scandale du Sofitel de New York, le divorce de Dominique Strauss-Kahn et d'Anne Sinclair annonce la fin d'un couple qui était promis, quelques mois plus tôt, aux plus hautes fonctions de l'État. DSK quitte le riad, propriété de son exépouse, mais reste à Marrakech.

À peine la séparation est-elle officialisée que DSK se retrouve dans l'œil d'un nouveau cyclone médiatique et judiciaire : l'affaire dite du Carlton de Lille. « Un rouleau compresseur judiciaire qui n'a abouti à rien, un étalage sordide de sa vie intime », jugent, amers, ses amis.

Désabusé, l'ancien patron du FMI plie bagage et part avec sa nouvelle compagne, la Franco-Marocaine Myriam L'Aouffir, qu'il a connue lors d'une réception à l'ambassade du Maroc à Paris. Direction, Marrakech. Il veut cette fois s'y installer. Définitivement. Il devient « résident fiscal » du royaume de Sa Majesté.

À 15 kilomètres de la Ville Ocre, au pied des montagnes enneigées du Haut Atlas, il construit « une immense maison d'architecte à l'américaine, un cube de béton entouré d'une palmeraie, agrémentée d'une piscine géante aux dalles vert et gris. Une propriété où les marbres scintillent et où "tout est beau", s'émerveille un habitué. Il n'est pas rare que DSK lui-même vienne chercher ses invités dans leur hôtel, à Marrakech, au volant de sa Maserati noire dernier modèle. L'un d'eux raconte la scène : "Dans le hall, les petits Marocains crient à tue-tête : Salut Dominique... Ici, les gens l'adorent." À commencer par le roi en personne, que Dominique, élevé à Agadir, conseille⁴⁹ ».

Il faut préciser que DSK ne fait pas partie de ces retraités français venus passer leurs derniers jours sous les palmiers de Marrakech, ou dans le charivari de la place Jamâa El-Fna. Il « refait » sa vie ailleurs qu'en France : avec une autre femme d'abord, et, ensuite, en

se consacrant à sa – nouvelle ? – activité professionnelle : « vendeur de conseils » haut de gamme.

Mais avant de plier bagage pour Marrakech, DSK avait pris le soin de liquider sa société parisienne Parnasse (en référence au quartier Montparnasse où il a toujours un pied-à-terre). Lancée en 2012 pour vendre des conseils aux groupes et gouvernements étrangers, elle affiche un an plus tard un chiffre d'affaires de 2,55 millions d'euros et 766 300 euros de bénéfices. L'ancien patron du FMI la remplace par Parnasse International, immatriculée à Casablanca, le cœur battant de l'économie marocaine. Mais à Marrakech, DSK se sent chez lui, dans un pays où il vit comme un poisson dans l'eau tout en continuant à « vendre ses conseils » aux banques et entreprises étrangères (russes et serbes notamment), et à certains pays comme le Maroc et la Tunisie. Marrakech, c'est sa « base arrière », résument ses proches.

Née à Marrakech...

L'autre personnalité « socialiste » liée à la Ville Ocre est l'ancienne garde des Sceaux, Élisabeth Guigou, présidente de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale de 2012 à 2017.

Née en 1946 à Marrakech dans une famille de pieds-noirs du Maroc, Guigou y a grandi jusqu'à l'âge de 18 ans et n'a quitté le royaume, avec sa famille, que pour poursuivre ses études à l'université de Montpellier, dans le sud de la France. Son père, Vallier. horticulteur d'une Georges et propriétaire agroalimentaire près de Marrakech, faisait partie de ces colons français qui se sont installés au Maroc au lendemain de la signature du protectorat (1912) pour profiter des meilleurs terrains du « Maroc utile », selon la formule consacrée de Lyautey. De cette période, Élisabeth Guigou garde un souvenir chargé de nostalgie : « Je suis née le 6 août 1946 à Marrakech, à midi, par 50 degrés à l'ombre. D'où sans doute mon goût pour la chaleur. J'ai vécu à Marrakech jusqu'à mon bac. J'ai gardé de ces seize années un amour profond de cette ville, à l'époque très calme, sans pollution, sans jet-set, sans fortunes ostentatoires mais déjà d'une beauté unique. Tous les matins en pédalant sur mon vélo pour aller au lycée, j'avais la chance de voir l'Atlas, enneigé l'hiver, derrière la Koutoubia. Après Marrakech, j'ai commencé une vie étudiante à Rabat et son université où j'ai passé deux ans. Ces dix-huit premières années de ma vie au Maroc font que je me sens marocaine presque autant que française⁵⁰. »

Aujourd'hui, Guigou est une avocate zélée du palais où elle compte un vieil ami : André Azoulay. C'est grâce à lui qu'elle a été « élue », en janvier 2016, à la tête de la Fondation Anna Lindh (FAL) « pour le dialogue entre les cultures », dont il était le président depuis sa création en 2008 par l'Union européenne. « Quand je suis arrivée, dit-elle, j'ai noté que la FAL avait développé des actions formidables – que je connaissais *via* André Azoulay, qui a fait un travail extraordinaire comme président⁵¹. »

À l'Assemblée nationale, Mme Guigou avait fait preuve d'une grande détermination pour défendre le « protocole additionnel » à la convention d'entraide judiciaire entre les deux pays⁵², dont elle fut la rapporteure. Dans sa présentation devant les députés français, en mai 2015, elle défend le projet en se référant à une version bien romancée de l'histoire des deux pays : « Nul besoin de remonter très loin dans l'histoire pour se souvenir que, durant la Seconde Guerre mondiale, le Maroc est venu en aide à la France. Au lendemain de la débâcle, le futur roi Mohammed V déclarait : "Nous sommes les amis de la France. Il n'est dans la nature ni du musulman ni du de trahir les engagements de l'amitié. Marocain Gouvernement français se rassure en ce qui concerne le Maroc." De fait, les sacrifices marocains n'ont pas manqué jusqu'à la libération totale de notre territoire. »

La déclaration de Mohammed V (le grand-père de l'actuel roi) à laquelle l'ancienne députée fait allusion ne date pas de la débâcle de juin 1940. Elle a été en effet prononcée par le sultan en novembre 1942, quelques jours seulement après le débarquement américain au Maroc qui a mis fin – partiellement – à l'emprise de Vichy sur l'Afrique du Nord. Avant cette date, le jeune sultan s'était fort bien accommodé des réglementations antisémites mises en place, dès le début, par le régime de Pétain au Maroc.

Quoi qu'il en fût, le « protocole additionnel » est adopté le 23 juin 2015.

Mohammed V, « sauveur des juifs »?

L'autre figure emblématique de la gauche caviar française qui a fait de Marrakech son refuge est le philosophe médiatisé Bernard-Henri Lévy. Sous sa plume, un monarque absolu de droit divin peut se métamorphoser en chef d'État « moderne » et « ouvert » : « un modèle » pour la région, écrit-il.

Intitulée « Vive le roi », la dernière chronique de BHL à la gloire de Mohammed VI date du 1^{er} septembre 2016, quelques jours après un discours royal dénonçant l'islamisme radical : « Je ne vois pas un autre chef d'État qui ait, dans cette partie du monde, prononcé des mots aussi forts, juge le philosophe⁵³. Mais, surtout, ce chef d'État-ci n'est pas un chef d'État comme un autre et son statut très spécial dans le monde arabe sunnite, ses titres de "monarque chérifien" et de "commandeur des croyants", sa qualité, enfin, de "descendant du Prophète", donnent à la moindre de ses déclarations une portée qu'elle n'aurait dans la bouche d'aucun autre [...] Tel est le sens de ce discours de Tanger. Tel est le grand et beau geste accompli par le petit-fils du sultan qui, en 1942, fit honte à l'État français en se solidarisant avec les juifs du protectorat. Puissent ses alliés d'aujourd'hui prendre la mesure de l'événement. Puissent-ils peser à sa juste valeur le risque personnel qu'il a pris en s'opposant ainsi, frontalement, à la secte des amis du crime. Et Dieu fasse qu'ils ne lui ménagent ni le soutien moral ni le renfort économique et politique dont il aura, dans la bataille qui s'annonce, grand besoin. Le Maroc est en première ligne - il faut tenir la ligne avec lui. »

Le sultan Mohammed V « protecteur des juifs » du Maroc lorsque celui-ci était sous la botte de Vichy ? « Il s'agit d'une fable, répond l'historien français Georges Bensoussan, auteur d'un ouvrage très documenté sur les juifs du monde arabe⁵⁴. La réalité du pouvoir appartient au résident général, c'est-à-dire à la France. Quant aux statuts des juifs de Vichy d'octobre 1940 et de juin 1941, le sultan du

Maroc les appliquera à la lettre. Il ne s'oppose à aucune mesure prévue par ces deux statuts. Il n'y a que dans le volet économique qu'il tente légèrement de protéger la communauté juive du Maroc. Cette intervention n'est pas désintéressée, car elle sert surtout les intérêts économiques du Makhzen. Sur l'essentiel, le sultan Mohammed n'a pas protégé les juifs puisqu'il a même promulgué les statuts des juifs en dahir chérifien⁵⁵. » À l'instar de Mme Guigou, BHL reprend donc une fable bien connue mais qui relève davantage de la propagande que du fait historique : elle présente le grand-père de « M6 » comme le « sauveur des juifs » marocains entre 1940 et 1942.

Or, les faits tels qu'ils sont toujours consignés dans les documents officiels nous apprennent qu'il n'en fut rien, et que cette « fresque » ne repose sur aucun élément historique.

Quelques jours après l'instauration du gou-ver-nement Vichy au Maroc, un dahir datant du 31 octobre 1940, et paraphé par le sultan Mohammed V, interdit explicitement aux juifs marocains l'accès aux fonctions publiques, y compris celle de l'enseignement (à l'exception, évidemment, des établissements réservés aux juifs).

Le 5 août 1941, un autre dahir portant le sceau du sultan Mohammed V interdit également aux juifs du Maroc d'exercer un grand nombre de professions, notamment dans les domaines de la finance, le journalisme, le théâtre et le cinéma. Plus de 500 israélites – sujets de Sa Majesté chérifienne – ont été exclus de l'administration publique et seuls trois des trente avocats juifs ont pu continuer à exercer. Le nombre de médecins juifs avait quant à lui été limité à 2 % – il était de 17 % à Casablanca.

Ce n'est pas fini. Treize jours après l'adoption du dahir du 5 août 1941, le commissaire général aux questions juives débarque en Afrique du Nord pour vérifier l'application du statut des juifs. Il est reçu en grande pompe par le sultan Mohammed V qui ne lui exprime aucune réserve ou inquiétude quant à l'avenir de ses « sujets » de confession juive, contrairement à ce que BHL écrit dans ses chroniques. Un bureau spécialisé dans les questions juives a même été établi au Maroc à l'issue de cette visite.

Enfin, le 19 août 1941, un arrêté signé par le vizir du sultan ordonne aux juifs de quitter leur domicile « en ville nouvelle » pour réintégrer les mellahs des médinas, populaires et exigus : un déclassement social face auquel le sultan ne manifeste, encore une fois, aucune résistance.

Quelques mois auparavant, dans une autre chronique publiée par *Le Point* du 22 janvier 2015, BHL plaçait l'actuel roi « parmi les dix personnalités musulmanes qui ont marqué [sa] vie » : « Je me souviens de Mohammed VI du Maroc, roi chérifien et commandeur des croyants, inaugurant son règne par une réforme de la Moudawana, le code de la famille, qui a libéré les femmes de leur obligation d'obéissance, leur a permis de divorcer quand elles le voulaient, et, en cas de séparation, leur a accordé la garde de leurs enfants et d'une part des biens matrimoniaux. Il a fait pour la cause des femmes en quelques mois, plus que ce que beaucoup de systèmes laïcs ont pu réaliser. »

Les liens entre Bernard-Henri Lévy et le Maroc ne datent ni d'aujourd'hui ni de ses premières chroniques à la gloire de « M6 ». Ce fils d'un couple de pieds-noirs d'Algérie a passé toute son enfance à Casablanca, bien qu'il soit né (en 1948) à Béni Saf, un port de pêche à une centaine de kilomètres à l'ouest d'Oran. Les Lévy étaient en effet déjà installés au Maroc lorsque la mère de BHL, enceinte, choisit d'accoucher en Algérie, son pays natal. Le père, André, était un homme d'affaires prospère basé à Casablanca où il a créé La Marocaine de bois, une société spécialisée dans l'importation du bois au Maroc. En 1954, la famille déménage en métropole, à Marseille d'abord puis à Paris, où Bernard (âgé de 6 ans) et son frère cadet Philippe pourront avoir une bonne scolarité. Mais le père n'a pas rompu les liens avec le Maroc : les allersretours Paris-Casablanca sont réguliers et La Marocaine de bois se porte plutôt bien grâce à son alliance avec une autre entreprise, La Nordique de bois, propriété de la famille Estor.

En 1973, le roi Hassan II décide de « marocaniser » le secteur privé : toutes les entreprises étrangères doivent être contrôlées, à hauteur de 51 % au moins, par des actionnaires marocains. Cette décision profite essentiellement à la famille royale et aux puissants

initiés qui gravitent autour du palais ; elle constituera le premier pas dans le processus d'enrichissement que connaît actuellement la famille royale⁵⁶.

La « marocanisation » a surtout poussé des centaines d'entrepreneurs étrangers (français notamment) à brader leurs sociétés et à quitter précipitamment le pays. Le père de BHL, lui, décide de ne pas vendre et de s'adapter. Il contacte son « ami » Mohamed Laghzaoui, proche du palais, ancien patron de la police et homme de main du prince Abdallah (1935-1983), le frère cadet du roi Hassan II, que les hommes d'affaires marocains surnommaient à l'époque « monsieur 51 % » : en contrepartie de sa protection politique, il exigeait qu'une participation majoritaire lui soit réservée dans toute société qui le sollicitait avant de se constituer.

André Lévy est contraint de faire entrer le frère d'Hassan II dans le capital de La Marocaine de bois en cédant 50 % de son capital à Laghzaoui et à un certain Omar Kadiri, un autre « homme de main » du prince Abdallah.

Mais peu à peu, l'amertume gagne André Lévy après cette opération de « marocanisation » qui l'a obligé à brader plus de la moitié de son entreprise, l'œuvre de sa vie, à des gens qui n'ont pour seul mérite que celui de faire partie du clan royal. Il s'éloigne progressivement d'un pays où il a construit ce qu'il n'a pas pu construire dans son Algérie natale. Il est un peu à l'image de ces milliers de juifs qui ont quitté le royaume à partir de 1960, privant le pays de l'une de ses communautés les plus dynamiques : aujourd'hui, le Maroc ne compte guère plus de 2 500 juifs, vivant pour la plupart à Casablanca, alors qu'en 1948 ils étaient plus de 300 000 selon les statistiques établies par le protectorat français. En quatre ans, entre 1960 et 1964, 102 000 juifs ont quitté le Maroc pour Israël. Dans son livre enquête Hassan II et les juifs. Histoire d'une émigration secrète (Paris, Seuil, 1991), Agnès Bensimon indique, documents à l'appui, que le roi Hassan II percevait cinquante dollars par juif qui émigrait en Israël, enfants compris-. Dans le même ouvrage, Bensimon précise que l'un des proches conseillers d'Hassan II à l'époque, Ahmed Réda Guédira, a perçu entre 1960 et 1964 plus de 50 000 dollars, ce qui lui a permis de

lancer *Les Phares*, un journal de propagande qu'il créa dans le tumulte de la campagne électorale pour les législatives de 1963. Idem pour le prince Abdallah, frère cadet d'Hassan II, qui « percevait tout naturellement sa commission sur chaque client⁵⁷ ».

Mais l'arrachement des Lévy au Maroc n'a pas empêché BHL de devenir aujourd'hui l'un des membres actifs de la « smala de Marrakech », où il possède, lui aussi, son propre riad.

La Zahia de BHL

C'est à quelques mètres du palais royal, devant la Koutoubia et la place Jamâa El-Fna, que le « philosophe de gauche » a installé sa « base arrière » : un magnifique riad appelé *Zahia* qui a appartenu au multimilliardaire américain Paul Getty (1892-1973), puis à l'acteur français Alain Delon avant d'être acheté par le philosophe dans les années 1980.

Dans son roman Ce que nous avons eu de meilleur-(Grasset, 2008), l'écrivain Jean-Paul Enthoven décrit Zahia : « Un palais de la médina au décor envoûtant et délicieusement nécrosé. Dédales de galeries. Entrelacs de jardins andalous. Miroitement de lumières sur des bassins ornés. Il y flottait toujours des relents de cannelle et d'oranges amères. On y croyait entendre, surtout la nuit, des grondements de passé agité par les voix de tous ceux qui, depuis un siècle, avaient vécu dans cet espace vaguement hanté. On m'expliqua que Zahia, en arabe, signifiait "joie" – et ce fut comme une promesse [...] Je m'étais tout de suite senti chez moi dans ce palais où le soleil se faufilait à travers des portiques et des cascades de lianes. J'étais protégé par ses zelliges, ses jalousies, ses portes de bois syrien, ses plafonds en coupole [...] Tout, à la Zahia, me relançait sans cesse vers d'anciennes sensations. La transparence de l'air, la fraîcheur mobile des patios, le parfum des buissons de roses chauffées au soleil, me transportaient, chaque fois, vers des plaisirs qui avaient appartenu à mon enfance... »

À Tanger, ancienne ville internationale au nord du Maroc, séparée des côtes espagnoles par 15 kilomètres de flots, BHL possède un

autre pied-à-terre face à la Méditerranée, dont le faste fait souvent les choux gras des magazines de décoration. « On n'entre pas ici comme cela, prévient Arielle Dombasle, l'épouse du philosophe. Il faut se faire adopter par Tanger. C'est une ville très particulière, au bout du continent africain face à l'Espagne. Une ville mystérieuse, secrète, dangereuse (la mer surtout, beaucoup de vent, de vagues...), pas si touristique que l'on croit. Longtemps délaissée par le roi Hassan II, elle a été ressuscitée par Mohammed VI. Tanger a surtout été un lieu d'élection pour écrivains et intellectuels ; certains y sont restés pour la vie : Bowles (1910-1999) et sa femme, Jane, mais aussi Beckett ou Morand. C'est ici aussi que Bernard-Henri a écrit *Comédie*. C'est cette intense magie que j'aime, et ses lieux sont rares et uniques⁵⁸! »

La maison tangéroise de BHL est située sur une falaise battue par les vagues à quelques mètres du mythique café *Hafa* où Jean Genet, Mohamed Choukri et Paul Bowles passaient des heures à refaire le monde. Du long bassin qui donne l'impression d'être coupé dans la mer en se confondant avec elle, le couple peut contempler les côtes espagnoles en nageant et distinguer, par une belle journée printanière, une ville comme Tarifa.

C'est Andrée Putman, l'architecte d'intérieur et designer française de renommée mondiale, qui s'est chargée de la décoration. « Elle en a fait un bijou, une maison d'architecte étonnante, avec de grandes baies vitrées taillées dans la falaise qui surplombe l'endroit exact où l'Atlantique rencontre la Méditerranée », précise Arielle Dombasle.

En 2006, une tension est née dans le quartier lorsque le philosophe a construit un grand mur d'enceinte pour protéger sa villa des regards indiscrets. Du jour au lendemain, les voisins de BHL se sont retrouvés privés de la magnifique vue sur la baie de Tanger et les côtes espagnoles, au-delà du détroit de Gibraltar. « Un saccage du paysage », avait dénoncé l'écrivain tangérois Rachid Taferssiti, cité par le *Sunday Times* qui avait réalisé à l'époque un reportage sur la ville.

Le 1^{er} juillet 2017, Christie's International Estate, la société de vente aux enchères mondialement connue, basée à Londres,

annonce que la demeure tangéroise de BHL est en vente pour... 6 millions d'euros. « J'ai trop de maisons et il y a trop d'endroits où il me faut être dans le monde, et hélas, l'année n'a que 52 semaines, déclare-t-il au site américain *Bloomberg* pour justifier sa décision de vendre. Je l'ai utilisée alternativement pour travailler, écrire, recevoir des amis et organiser des fêtes. »

La Rifaine de Sa Majesté

Les obligés du roi se recrutent également parmi ces Franco-Marocains qui se sont hissés à des postes élevés du pouvoir politique en France : une tendance qui s'est renforcée avec la mise en place par le roi Mohammed VI, à partir de 2007, du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Sa mission ? Faire la promotion de la monarchie à l'étranger.

Tout commence lorsque le monarque nomme à la tête de ce conseil Driss El Yazami⁵⁹, un ancien militant qui a occupé pendant plusieurs années, à Paris où il vivait depuis les années 1970, le poste de vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). El Yazami pense aussitôt à son amie Najat Vallaud-Belkacem qui était, à l'époque, conseillère régionale en Rhône-Alpes.

La proposition de Driss El Yazami de faire partie du CCME en tant que membre « nommé par Sa Majesté » tombe à point nommé pour la jeune élue ; elle la saisit au vol. Ce « grand écart » lui permet d'avoir un pied en France et un autre au Maroc : c'est donc entre Paris et la *Mamounia* (où elle descendait dans le cadre des activités du CCME) qu'elle a vécu sa « traversée du désert » après la défaite à la présidentielle de 2007 de Ségolène Royal, dont elle était la porte-parole.

Née dans le Rif marocain en 1977, Najat Vallaud-Belkacem est une battante. Les cinq premières années de son enfance, elle les passe au Maroc, dans cette région paria dont la population a toujours été marginalisée par la monarchie. Le massacre, en 1958, de milliers de Rifains par Hassan II (à l'époque prince héritier) et le

général Mohamed Oufkir fait partie de la mémoire collective des habitants.

Arrivée en France au début des années 1980, la jeune Najat intègre l'école de la république. C'est son « nouveau monde ». Elle y plonge et évolue comme un poisson dans l'eau : « À 13 ans, je me suis mise au théâtre, amateur, bien sûr. Poussée par ma professeure de français. Ou la magie du collège. On lit un peu Molière, ou Marivaux. C'est difficile. Mais il y a des scènes amusantes. Les portes claquent. Les amoureux se confondent. Les maîtresses embrassent leurs valets. Les codes se jouent de nous. Et la petite gardienne de chèvres parle le français de la scène. Magie de l'école et de l'intégration⁶⁰. »

Elle monte ensuite à Paris et parvient à décrocher le concours de Sciences-Po, pépinière de l'élite politique française. À 26 ans, elle frappe à la porte du PS et devient, grâce à Gérard Collomb, le puissant sénateur de Lyon aujourd'hui ministre de l'Intérieur, adjointe au maire en charge des grands événements et de la vie associative.

Pendant quatre ans, de décembre 2007 à décembre 2011, Najat Vallaud-Belkacem a su maintenir sa « double appartenance » sinon dans le secret, du moins dans la discrétion. Seul son nom de jeune fille (Belkacem) figure sur le site du CCME et les indemnités qu'elle percevait en tant que membre n'ont jamais été rendus publics.

En 2011, le journaliste marocain Ali Amar évoque dans son blog la « double vie » politique de Mme Vallaud-Belkacem, avec un titre disproportionné : « L'espionne du roi qui se rêve à l'Élysée » (février 2011).

L'impact de l'article est immédiat en France où la jeune protégée de Ségolène Royal venait d'intégrer l'équipe du candidat Hollande pour la présidentielle de 2012. La jeune Franco-Marocaine est traitée par ses adversaires politiques d'« agent double » et son appartenance au CCME qualifiée de « double allégeance ».

Mais force est de reconnaître que le choix de Najat Vallaud-Belkacem de se jeter dans les bras de l'entourage royal en avait étonné plus d'un. Avait-elle besoin d'adhérer à une instance officielle dont tous les membres sont nommés par un régime qui combat la laïcité et ne reconnaît l'égalité homme-femme que dans la mesure où elle « respecte les fondements de la religion islamique » ? Dans le groupe de travail « Approche genre et nouvelle génération », où elle a officié pendant quatre ans, certains profils en disent long sur la mission que la jeune « républicaine et laïque » accomplissait au sein du CCME : Ali Sadki (ministère de l'Intérieur) ; Touria Lihia (Conseil supérieur des Oulémas⁶¹) ; Mohammed Rifki (ministère des Habous et des Affaires islamiques), etc.

L'attaque la plus virulente est venue de la députée sarkozyste de Meurthe-et-Moselle, Valérie Rosso-Debord, pour qui le CCME a « pour but de renforcer "l'identité marocaine" des Marocains de l'étranger, d'émettre des avis sur leur "éducation religieuse" [en l'occurrence musulmane]... Mme Vallaud-Belkacem est prompte à s'indigner quand l'UMP parle d'identité nationale, mais elle est prête à défendre l'identité marocaine ».

La jeune Rifaine réagit aussitôt en faisant prévaloir le droit à la double nationalité, « un droit magnifique, dit-elle à l'AFP, profondément ancré dans l'histoire de notre pays [la France] ». Mais rien n'y fait, la polémique enfle et prend des proportions démesurées dans le tumulte de la campagne présidentielle de François Hollande, dont elle était l'une des porte-parole. Elle finit par annoncer sa démission et son retrait du CCME mais sa réputation est faite : si elle incarne, pour les uns, la jeune battante issue de l'immigration qui s'est imposée via l'école laïque et républicaine, d'autres, en revanche, sont troublés par sa proximité avec l'entourage royal qui continue de l'utiliser pour promouvoir l'image d'un régime « ouvert et modéré ». En cela, elle se rapproche d'une autre Franco-Marocaine de la « république de Sa Majesté » : Rachida Dati.

Majesté, me voilà

En 2006, le quotidien marocain *Libération* publie une interview avec Rachida Dati, qui faisait partie, à l'époque, de l'équipe de campagne de Nicolas Sarkozy. Les mots que la Franco-Marocaine, encore peu connue, a utilisés dans cet entretien sont un appel du pied adressé ouvertement au plus haut niveau de l'État marocain :

« Je regrette, disait-elle, que le Maroc ne fasse pas appel à nous [...]. J'ai toujours entendu dire au plus haut niveau de l'État qu'on était les bienvenus et qu'on était des Marocains. Tant que ce discours ne sera pas contredit, je continuerai à me battre pour mettre le pied dans la porte de ce pays [...]. Je me sers de mon carnet d'adresses. J'aide aussi des Marocains résidant en France à régler certains problèmes. J'ai créé le Club xxı^e siècle avec des personnes d'origine maghrébine qui aident les gens de très haut niveau à être visibles dans la société française [...]. Je suis toujours allée au Maroc en disant "on est votre première vitrine". Peut-être considèrent-ils [les pouvoirs politiques marocains] qu'on n'est pas assez malléables. C'est dommage, ils se privent d'une vraie représentation. »

Au cours de ce voyage au Maroc, où elle avait exprimé son envie de « mettre le pied dans la porte » du royaume, Dati était accompagnée d'Henri Proglio, dont elle était très proche et qui fut, à l'époque, le patron de Veolia. C'est lui qui, au cours d'une virée à Marrakech, l'a introduite au sérail de « M6 » grâce à son amitié avec Khalil Binebine, un homme d'affaires vivant entre New York, où il a fait fortune, et les îles Canaries. Khalil est aussi le frère de l'écrivain et peintre Mahi Binebine, dont la proximité avec Mohammed VI et ses « potes » est un secret de polichinelle. En avril 2007, à la veille de l'élection de Nicolas Sarkozy, Henri Proglio s'est vu remettre l'ordre du Ouissam alaouite, l'équivalent de la Légion d'honneur, par le ministre des Affaires étrangères marocain de l'époque, Mohamed Benaïssa. Un an plus tard, le groupe Veolia remporte un marché de 170 millions d'euros visant la dépollution d'une partie du littoral atlantique et l'assainissement du littoral aux alentours de la vallée de l'oued Bouregreg séparant les villes de Rabat et Salé.

En mars 2009, le groupe français Veolia Transport remporte un autre grand projet au Maroc : la gestion de tout le réseau d'autobus des villes de Rabat, Salé et Témara (près de la capitale) pour une durée de quinze ans⁶².

Devenue garde des Sceaux à partir de mai 2007, Rachida est aussitôt perçue par l'entourage royal comme un avocat potentiel du royaume au cœur de la République. Son premier challenge a eu lieu le 22 octobre 2007, lors du premier voyage officiel de Nicolas Sarkozy au Maroc. Accompagnant l'ancien président, elle apprend à sa descente d'avion que le juge Patrick Ramaël, qui instruisait l'affaire Ben Barka, vient de lancer cinq mandats d'arrêt internationaux contre des hauts responsables marocains, dont deux dignitaires du régime : le général Hosni Benslimane, actuel chef de la gendarmerie royale et homme de confiance de Mohammed VI, et Abdelhak Kadiri, ancien patron de la Direction générale des études et de la documentation (le contre-espionnage marocain). Au moment des faits (octobre 1965), Kadiri occupait le poste d'attaché militaire à l'ambassade du Maroc en France.

Plus d'un demi-siècle après son enlèvement, l'énigme Ben Barka continue d'assombrir, sporadiquement, le beau ciel des relations franco-marocaines. Les faits remontent au 29 octobre 1965. Mehdi Ben Barka, figure tutélaire de l'opposition, est au boulevard Saint-Germain et s'apprête à pousser le portail de la brasserie Lipp, où il a rendez-vous avec un réalisateur français prépare qui documentaire sur le tiers-monde. Il est midi trente quand l'opposant marocain est abordé par deux personnes. « Nous sommes de la police française, lui disent-ils en présentant leurs professionnelles. Nous sommes là pour votre protection et nous devons vous accompagner pour votre rendez-vous politique », ajoutent-ils. Ben Barka est mis en confiance. Il monte avec eux dans une voiture. Il ne sera jamais revu, et son corps jamais retrouvé.

En 2004, Patrick Ramaël est le huitième juge chargé de ce dossier devenu, au fil des ans, un pavé de neuf tomes. Il reprend l'enquête depuis le début. Il est persuadé que si la plupart des protagonistes ont disparu, les témoignages de quelques survivants, qu'il a soigneusement identifiés, peuvent contribuer à démêler les fils de cette affaire. Son enquête a pour leitmotiv une question lancinante : où est le corps de Ben Barka ?

En 2005, Ramaël effectue un voyage à Rabat et demande à son homologue marocain, le juge Jamal Serhane, de lui indiquer les adresses⁶³ du général Hosni Benslimane et d'un certain Larbi Chtouki : c'est le grand fantôme de l'affaire Ben Barka, mais un fantôme encore en vie. « Son vrai nom est Miloud Tounsi et il serait

l'un des personnages clés de l'opération d'enlèvement, raconte Joseph Tual, journaliste d'investigation à France 3. Il n'est pas le seul, bien sûr, mais il serait parmi les synchronisateurs de toute l'opération. Il faut faire vite parce qu'il est encore en vie et il habite à Rabat⁶⁴. »

« Il est vivant, renchérit le juge Ramaël. Il habite à Rabat, à quelques centaines de mètres de l'avenue Ben Barka. Il sait plein de choses, et lui, il n'a pas été invité par son pays à témoigner, à raconter ce qui s'est passé⁶⁵. »

Pour le journaliste Joseph Tual, qui enquête sur l'affaire depuis plus de quinze ans, la tête de Ben Barka aurait été présentée au roi Hassan II au lendemain de l'enlèvement, et aurait été ensuite enterrée au PF3 (le Point fixe 3), un ancien centre de détention secret au cœur du Souissi, le quartier le plus chic de Rabat. Aujourd'hui, ce centre est devenu un terrain vague entouré d'une muraille infranchissable, dont l'accès est strictement interdit. C'est dans ce lieu sinistre que trois des truands ayant participé à l'opération – dont Georges Boucheseiche, le propriétaire de la villa où Ben Barka a été conduit juste après son enlèvement – seraient enterrés. « Lorsque Hassan II est informé de la mort de son célèbre opposant, il ne veut pas y croire ; il aurait exigé une preuve : la tête de Ben Barka. Aujourd'hui, la seule personne qui pourrait éclairer la justice sur le lieu où le corps de Ben Barka a pu être enterré s'appelle Miloud Tounsi. Il est encore en vie », insiste le journaliste.

C'est donc un juge dépité qui lance, le jour de la visite de Sarkozy au Maroc, son mandat d'arrêt international contre quatre hauts fonctionnaires marocains (dont le général Hosni Benslimane), et un cinquième contre Miloud Tounsi.

La lobbyiste du bled

Sarkozy et Dati sont furieux. Le roi annule un dîner officiel prévu le soir même.

« Ils font ça contre moi parce que je suis chez moi !... » crie-t-elle devant ses collaborateurs en promettant de ne « pas rester les bras

croisés ». Elle tient parole deux ans plus tard, peu avant son départ du gouvernement Fillon II, et parvient à bloquer, le 23 juin 2009, la diffusion du mandat d'arrêt lancé en 2007. Le juge Ramaël est hors de lui, mais reste déterminé.

« Ce mort aura la vie longue. Ce mort aura le dernier mot », écrivait à juste titre le journaliste Daniel Guérin. Saura-t-on un jour la vérité sur l'une des grandes énigmes politico-judiciaires de la V^e République ? À quel niveau la connivence entre l'État français et marocain se situe-t-elle ? Les interrogations restent intactes cinquante-deux ans après les faits, malgré cette lueur d'espoir tout à fait inattendue : le 2 mai 2017, quelques jours seulement après le départ de François Hollande, la commission du secret-défense émet un avis favorable pour la déclassification de 89 documents liés à l'affaire Ben Barka. De quels documents s'agit-il exactement ? Difficile de le savoir avec exactitude pour l'instant, mais il semblerait que ce ne soient pas les plus déterminants pour la manifestation de la vérité. « Parmi les pièces que le juge Ramaël voulait étudier figurait un document émanant du ministère de l'Intérieur. Or la commission du secret-défense a, une nouvelle fois, émis, dans le JO (Journal officiel) du 5 mai 2017, un avis défavorable à sa déclassification, arguant à nouveau que son "contenu est sans rapport possible avec l'objet de l'information judiciaire" », note le quotidien La Croix (11 mai 2017).

En 2010, Rachida Dati crée une société de conseil appelée la « Bourdonnais consultants », alors qu'elle est députée européenne, et devient une lobbyiste active du royaume. Elle est décorée la même année par le roi du Ouissam alaouite. En juin 2011, elle qualifie les réformes constitutionnelles lancées par le monarque, pour faire face au Printemps arabe, de « pionnières et révolutionnaires ». Mais avec le temps, sa proximité avec l'entourage royal évolue au-delà de la simple promotion. Dans un courriel adressé à l'actuel conseiller du roi, Taïeb Fassi Fihri, datant du 13 novembre 2011 et révélé par le haker Chris Coleman, Rachida Dati transmet un projet de question écrite qu'elle compte adresser « à la Commission européenne en début de semaine prochaine, concernant l'accord de pêche entre l'Union européenne et le

Maroc ». Le courriel est signé par Philip Kyle, l'attaché parlementaire de Rachida Dati. « Elle continuera, par ailleurs, cette semaine à Strasbourg, à rencontrer ses collègues députés européens pour les convaincre de voter contre la recommandation de rejet du protocole d'accord 2011-2012 en Commission parlementaire de la pêche la semaine suivante », précise encore le courriel.

Debbouze, le bouffon du roi

Un autre Franco-Marocain fait partie de la « République de Sa Majesté » : Jamel Debbouze, figure emblématique du monde du spectacle et du show-biz en France. Son premier contact avec le palais royal date de juin 1993 et ressemble à une scène de théâtre burlesque. C'était à la veille du tournage de Sacrée soirée, l'émission populaire de TF1 animée à l'époque par Jean-Pierre Foucault et consacrée au Maroc. Accompagné de Khalid El Quandili, ancien champion de full-contact franco-marocain, Jamel Debbouze faisait partie d'un groupe de « jeunes beurs » présentés au roi Hassan II, invité de marque de l'émission. « J'ai réuni des sportifs, des responsables associatifs, avec en prime le petit Jamel qui a présenté un sketch, raconte El Quandili⁶⁶. La cérémonie s'est tenue dans la plus grande salle de l'hôtel Hyatt Regency à Rabat en juin 1993. Dès le lendemain, le roi Hassan II m'a fait appeler par son secrétaire. Il souhaite me rencontrer avec les sportifs du groupe. Or, ces derniers étant pour la plupart déjà rentrés en France, calendrier de compétition oblige, je les ai remplacés par les autres membres de la délégation, dont le fidèle Rachid Benzine ainsi qu'Ahmed Ghayet [...] Jamel est venu lui aussi. Je l'avais placé en tête du groupe car il était le plus petit, le plus jeune, et encore très intimidé. Nous avons été reçus par le roi sans un soupçon de protocole. Hassan II était entouré de tous les membres de sa famille, enfants et petits-enfants, ce qui est tout à fait exceptionnel. Le roi nous a dit : "Je vous reçois tous comme si vous étiez mes propres enfants." Je lui ai présenté Jamel. Il l'a scruté, s'est montré intrigué et m'a demandé s'il était lui aussi un sportif. J'ai répondu : "Non, c'est un comique." Ce qui a provoqué l'hilarité générale aussi bien du côté de la délégation que de la famille royale. Jamel, terrorisé, avait réussi à faire rire tout le monde, sans même ouvrir la bouche! »

En juillet 1999, alors que le roi Hassan II rendait l'âme dans une clinique à Rabat, Jamel Debbouze signait son premier contrat publicitaire avec la plus grande entreprise publique du moment : Maroc Telecom. C'est à lui que le P-DG de cette entreprise, Abdeslam Ahizoune, fraîchement nommé par le roi, a pensé lorsqu'il a décidé de lancer le service de carte prépayée GSM Jawal (« l'itinérant » en arabe), phonétiquement proche de « Jamal ». De 300 000 francs en juillet 1999, la valeur du contrat est passée à 3 millions de francs en mars 2000.

Après la mort du roi Hassan II, Jamel est passé sous l'aile protectrice de Mohammed VI, dont il devient l'« ami intime », assurent les proches du comique, « le bouffon » selon ses détracteurs qui lui reprochent sa servilité et son double langage face aux disparités sociales et aux atteintes aux droits de l'homme que connaît le Maroc. « Depuis des années, l'humoriste Jamel Debbouze copine avec le souverain du Maroc, Mohammed VI, et s'interdit toute critique du pouvoir, écrit l'hebdomadaire *Marianne*⁶⁷. Une servilité qui s'inscrit dans la stratégie diplomatique du palais, passé maître dans la récupération des talents marocains à l'étranger. Côté France, un trublion des banlieues, toujours prompt à dénoncer les inégalités sociales et la cécité des puissants, sauf ceux, évidemment, qui mettent des billes dans ses différents business. Côté Maroc, un familier du palais royal, invité à la table du souverain comme le VIP politico-clownesque qu'il est devenu. Les monarques, c'est connu, ont toujours eu leur bouffon. Pour les divertir et les alerter, l'air de rien, sur les travers du pouvoir absolu. Avec Jamel, la relation est à sens unique. Où est la satire derrière le sourire ? Quid de la corruption, de l'affairisme, des entorses aux droits de l'homme et de la presse qui continuent, après une embellie au début des années 2000, de miner la société marocaine ? Sur ces sujets, celui qui se tarque d'avoir un hautparleur à sa disposition reste désespérément silencieux. Mais il tourne à plein régime quand on allume "Radio Courtisanerie"... »

En 2003, Jamel Debbouze fait l'acquisition d'un riad à Marrakech grâce à l'argent que lui a rapporté le film Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre (2,12 millions d'euros). Acheté à 760 000 euros, le riad est restauré et baptisé « la Chabat House », du nom du réalisateur du film, Alain Chabat. Comme la plupart des célébrités françaises, il en fait un minipalais digne des Mille et une nuits : « À l'écart du centreville, dans un quartier résidentiel proche de la Palmeraie, on ne voit que les murs extérieurs de la propriété située au bout d'une impasse. On y accède par un lourd portail en bois sculpté, qui ouvre sur une cour pavée occupée par un parking, puis un grand jardin avec piscine et cascade. La bâtisse se dresse sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée s'étend un immense salon marocain creusé dans le sol, au plafond très haut soutenu par des colonnes, avec un escalier menant à une terrasse offrant une vue panoramique sur la ville. À côté, un couloir dessert une triple cuisine marocaine, six pièces dont quatre miniduplex surmontés de tourelles avec chambre à l'étage et salle de bains en bas. Celle de Jamel, la plus grande, communique avec un boudoir et un bureau dans leguel trône un pupitre en bois précieux sculpté. Pour la décoration, le nouveau maître des lieux chine aux puces de Saint-Ouen et engage sur place soixante artisans marocains qui s'installent durant huit mois dans les jardins de la demeure afin d'y fabriquer des meubles⁶⁸. »

En mai 2006, *Indigènes*, qui raconte le sort de ces tirailleurs africains qui se sont battus pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale, aujourd'hui oubliés, est présenté au Festival de Cannes. Il obtient le prix d'interprétation masculine, partagé par les cinq acteurs principaux dont Jamel Debbouze.

Le film, un succès populaire immédiat avec un impact politique considérable, a été tourné en partie au Maroc et bénéficié du soutien effectif du monarque. « Cette œuvre n'aurait jamais vu le jour sans la haute sollicitude et contribution de Sa Majesté le roi Mohammed VI », reconnaît le producteur Abdou Achouba. À travers l'histoire de quatre Maghrébins engagés dans l'armée française pendant le second conflit mondial, le réalisateur d'*Indigènes* Rachid Bouchareb traite de l'ingratitude que subit aujourd'hui une partie de ces tirailleurs. Alors que le président Jacques Chirac l'avait applaudi,

certains hommes politiques comme Nicolas Sarkozy l'ont quasiment moqué : « Un film pour bobos parisiens. En mettant Jamel Debbouze en couverture, *Le Nouvel Obs* a fait sa plus mauvaise vente de l'année. Aucun succès. »

Plus tard, alors que Sarkozy menait sa campagne pour la présidentielle qu'il gagnera en mai 2007, Jamel Debbouze déclarait : « Je suis dégoûté quand j'entends Sarkozy dire qu'il veut nous nettoyer au Kärcher. Il nous parle comme si on était de la merde. Je me mets dans le lot, même si je suis bien loti aujourd'hui. »

Quelques jours après l'élection de Sarkozy, le comique reçoit un appel de Mohammed VI qui le somme poliment de contribuer au maintien des bonnes relations entre le palais et l'Élysée. Depuis, il n'a jamais prononcé publiquement le nom de l'ancien président...

« Enfant de la République », comme il se définit lui-même, produit de l'école laïque et égalitaire, l'enfant de Trappes, la commune où il est né, en Île-de-France, Jamel Debbouze peut glisser dans la djellaba du parfait « sujet » de Sa Majesté dès qu'il foule le sol marocain : une servilité qui trouble parfois même ceux qui l'apprécient. Dès qu'il accède au palais, le « bouffon du roi » se prosterne avant même de toucher « M6 », auquel il fait le « baisemain recto-verso ». « Il ne se contente pas d'embrasser la main du roi recto-verso, il fait la même chose aux princes et aux princesses et même aux cousins lointains du roi, sous l'œil intrigué de tout le monde, raconte un diplomate. À le voir on se demande si cet homme n'a pas passé toute sa vie dans une aile du palais⁶⁹. »

Lorsqu'il défend le roi, « qu'aucun chef d'État français » n'égale, dit-il, l'admiration frôle le... comique. Dans un entretien au magazine marocain *TelQuel*, Jamel évoque « l'engouement de Sa Majesté à vouloir aider la jeunesse et la culture dans son ensemble [...] Ce n'est pas simplement le dire, c'est connaître [le sujet]. Il m'a filé des références musicales [...] J'ai rencontré plein de chefs d'État français qui n'en avaient rien à foutre de la culture! ». Dans son élan, Jamel n'hésite pas à jouer sur la corde sensible en recourant au fameux parallèle entre le roi du Maroc et ses voisins... algérien et tunisien : « Je sais ce que c'est qu'un haut responsable qui a envie que ça bouge. La preuve, c'est que ça bouge derrière! Si on en est

là aujourd'hui [...] c'est que culturellement il se passe quelque chose de fort ici, qui ne se passe pas en Algérie et qui ne se passe pas en Tunisie. »

Partouze pédophile à Kech

L'attrait qu'exerce une ville comme Marrakech sur l'élite française ne s'explique pas seulement par la beauté de ses sites ou le climat agréable qui y règne. La discrétion et l'impunité sont des atouts considérables. « Je ne suis pas sûr que DSK aurait été traîné dans les commissariats et les tribunaux du royaume, comme il l'a été à New York, s'il avait eu le même comportement avec une femme de chambre dans un hôtel à Marrakech, confie à l'auteur un responsable de la police marocaine. Des instructions précises nous recommandent de fermer l'œil lorsqu'il s'agit d'hommes politiques étrangers, notamment français. Certes, on fait des rapports détaillés, on collecte des éléments... mais sans plus. »

Le 31 mai 2011, l'ancien ministre français de l'Éducation nationale, Luc Ferry, provoque un séisme politico-médiatique en déclarant lors d'une émission sur Canal+ qu'il « sait » qu'un « ancien ministre s'est fait poisser à Marrakech dans une partouze avec des petits garçons ». De quel ministre s'agissait-il ? « Probablement nous savons tous de qui il s'agit », rétorque l'ancien ministre, avant d'ajouter : « Moi je le sais, je pense que je ne suis pas le seul [...] L'affaire m'a été racontée par les plus hautes autorités de l'État, en particulier par le Premier ministre [à l'époque Jean-Pierre Raffarin] [...] Moi, je ne demande pas des preuves. J'ai des témoignages : un des membres du cabinet, au plus haut niveau, et puis des plus hautes autorités de l'État au plus haut niveau. »

La déclaration fait froid dans le dos. Une enquête est ouverte en France le 3 juin 2011. Certes, Luc Ferry a été auditionné pendant une petite heure par la brigade de protection des mineurs de Paris, mais aucune suite judiciaire n'a été donnée à cet entretien. Au cours de son audition, Ferry aurait affirmé qu'une enquête avait été menée par les ex-Renseignements généraux (français) et aurait abouti à « des éléments » sur cette affaire.

À l'époque où les faits relatés par Luc Ferry se sont déroulés, le patron du RG français était Yves Bertrand, un proche de Jacques Chirac et de Dominique de Villepin. Lorsqu'il faisait la promotion de ses Mémoires⁷⁰ parus en 2009, M. Bertrand avait dénoncé à plusieurs reprises « la pédophilie supposée d'un ancien ministre de la République » et déclaré avoir alerté à maintes reprises sa hiérarchie sur des faits similaires à la scène décrite par l'ancien ministre de l'Éducation nationale. Y a-t-il un lien entre les deux faits? Nos sources à Marrakech sont formelles : il s'agit bien d'un « ancien ministre français » mais aucune indication sur son identité ne peut être avancée en l'absence de preuves matérielles. Lors de l'émission de Canal+, M. Ferry confirme d'ailleurs cette donne qui impose une omerta quasi permanente : « La loi du silence s'impose également aux journalistes qui ne peuvent pas dire les choses qu'ils savent. Et je pourrais vous donner beaucoup d'exemples que vous connaissez comme moi parce que vous tombez sous le coup de la diffamation! Le problème c'est : est-ce qu'on veut une presse qui fait fi du principe de la diffamation et du respect de la vie privée, ou pas ? Est-ce qu'on veut une presse à l'américaine ou pas ? Nous n'en voulons à aucun prix, pour l'essentiel des journalistes que je connais. »

Quelques jours avant les propos de Luc Ferry, un petit encadré passé inaperçu dans *Le Figaro Magazine* décrit des faits qui ressemblent é-tran-gement à ceux rapportés par le ministre-philosophe : « Il y a quelques années, des policiers de Marrakech effectuent une descente nocturne dans une villa de la Palmeraie où une fête bien spéciale bat son plein. Les participants, des Français, sont surpris alors qu'ils s'amusent avec de jeunes garçons. Un ancien ministre aurait fait partie des adultes. Le consul de France local est aussitôt avisé, qui informe à son tour l'ambassade à Rabat. L'affaire est rapidement arrangée et "l'excellence" libérée sur-lechamp [...] Faute d'éléments de procédure ou de témoignage, la loi nous interdit légitimement de nommer le personnage. »

Une enquête a été également ouverte au Maroc après les déclarations de Luc Ferry. Selon un magistrat qui a requis l'anonymat, les autorités judiciaires du royaume « auraient pu auditionner l'ancien ministre car les accords entre les deux pays le permettent et parce que les victimes présumées sont des "jeunes garçons marocains" selon les propres mots de M. Ferry. De surcroît, les faits se sont déroulés à Marrakech, au Maroc⁷¹ ».

Mais là aussi aucune suite n'a été donnée après l'ouverture de l'enquête judiciaire, et, contrairement à ce qui s'est passé en France, personne n'a été auditionné.

42 Inscrite en 2008 au patrimoine culturel de l'humanité par l'Unesco.

- 43 Jean Germain a été maire (socialiste) de Tours de 1995 à 2014 et sénateur d'Indre-et-Loire de 2011 à son suicide le 7 avril 2015, premier jour du procès de l'« affaire des mariages chinois » dans lequel il était mis en examen.
 - 44 Entretien avec l'auteur à Marrakech, avril 2015.
 - 45 Entretien avec l'auteur à Marrakech, avril 2015.
 - 46 ledesk.ma, 27 janvier 2016.
- 47 L'affaire du Carlton a été révélée en 2011 et elle tourne autour des activités de René Kojfer, chargé des relations publiques des hôtels Carlton et organisateur de « parties fines » pendant lesquelles plusieurs personnalités, dont DSK, à l'époque patron du FMI, avaient profité des services de prostituées. Le procès, tenu en février 2015, s'est conclu par la seule condamnation de René Kojfer. En mai 2011, une autre affaire, plus médiatisée, avait mis en cause DSK et conduit à son arrestation aux États-Unis : l'agression sexuelle présumée contre Nafissatou Diallo à l'hôtel Sofitel de New York, où elle était employée comme femme de chambre.
- 48 Voir l'excellent reportage de Boris Thiolay dans *L'Express* (11 mai 2011).
 - 49 Paris Match, 20 juin 2015.
- 50 Élisabeth Guigou, « Me connaître », www.elisabeth-guigou.fr/category/meconnaître.
 - 51 Entretien à *La Tribune*, 25 janvier 2016.

- 52 En février 2014, la justice française met en cause le patron du Renseignement marocain Abdellatif Hammouchi pour « complicité de torture » contre des ressortissants franco-marocains. C'est le début de l'une des crises diplomatiques les plus profondes depuis la parution de *Notre ami le roi* (1990), le livre de Gilles Perrault. Pour sortir de l'impasse, le Parlement français adopte un projet de loi qui oblige le juge français à se dessaisir, au profit de son homologue marocain, de tout dossier impliquant des personnalités politiques du royaume. Le texte, appelé « protocole additionnel à la convention d'entraide judiciaire entre le Maroc et la France », a été porté à bout de bras par Mme Guigou, jusqu'à son adoption définitive en juin 2015.
- 53 « Vive le roi », par Bernard-Henri Lévy, *Le Point*, 1^{er} septembre 2016.
- 54 Georges Bensoussan, *Juifs en pays arabes, le grand déracinement*, Paris, Tallandier, 2012.
 - 55 Voir son entretien sur le site www.cclj.be, 17 décembre 2017.
- 56 Au moment où ces lignes sont écrites, la fortune du roi Mohammed VI est évaluée à 5,7 milliards de dollars par le magazine américain *Forbes*.
- 57 Voir Ignace Dalle, *Hassan II, entre tradition et absolutisme*, Paris, Fayard, 2011, p. 521 et suiv.
 - 58 Entretien au *Figaro Madame*, 9 novembre 2010.
- 59 Né à Fès en 1952, Driss El Yazami incarne ces anciens gauchistes domestiqués avec l'arrivée au pouvoir de « M6 ». Après avoir quitté discrètement le Maroc à la fin des années 1970, il intègre les cercles militants de la gauche française et devient vice-président de la FIDH. Il est aujourd'hui le président du Conseil national des droits de l'homme (nommé par le roi) et un promoteur actif du palais.
- 60 Najat Vallaud-Belkacem, *La vie a plus d'imagination que toi*, Paris, Grasset, 2017.
- 61 Le Conseil supérieur des Oulémas est l'instance suprême de l'islam officiel au Maroc. Il est présidé par le roi et dispose d'antennes dans la plupart des villes. Sa principale mission consiste

- à émettre des fatwas sur les aspects les plus divers de la vie en société. En 2014, l'une d'elles autorise les juges à condamner à mort tout Marocain (supposé musulman depuis sa naissance) ayant changé de religion.
- 62 Par ailleurs, Veolia est présent au Maroc depuis 2002 *via* des contrats de gestion déléguée dans les domaines de la distribution d'eau, d'électricité, et de gestion de l'assainissement (Amendis à Tanger et Tétouan, au nord ; Redal à Rabat, etc.).
- 63 Quelques jours après la demande du juge Ramaël, le ministre marocain de la Justice, à l'époque Mohamed Bouzoubâa (de l'Union socialiste des forces populaires, le parti de Ben Barka), a répondu que les autorités marocaines ne connaissaient ni l'adresse du général Benslimane ni celle de Miloud Tounsi, alias Larbi Chtouki.
 - 64 Entretien avec l'auteur à Paris, janvier 2017.
- 65 Extrait de la déclaration de Patrick Ramaël dans l'excellent documentaire *L'Obsession*, réalisé par Joseph Tual et diffusé par France 3 en septembre 2015.
- 66 Marie Jocher et Alain Kéramoal, *Jamel Debbouze, la vérité*, Paris, Seuil, 2008, p. 100.
- 67 « Jamel Debbouze, le bouffon du roi », dossier consacré au comique par *Marianne*, le 24 novembre 2016.
- 68 Marie Jocher et Alain Kéramoal, *Jamel Debbouze, la vérité, op. cit.*, p. 233.
 - 69 Entretien avec l'auteur.
- 70 Yves Bertrand, Ce que je n'ai pas dit dans mes carnets. Entretiens avec Frédéric Ploquin, Paris, Fayard, 2009.
 - 71 Entretien avec l'auteur à Marrakech, le 22 mai 2016.

Chapitre 3

Des enjeux et des jeux

À 15 ans, Nabil est en seconde au lycée français Lyautey à Casablanca. C'est un jeune lycéen sérieux et déterminé à décrocher son bac avec mention. Il a pu accéder à l'école de la mission française après avoir passé avec succès, à l'âge de 4 ans, un test de langue française à l'instar de ces milliers de familles marocaines qui tentent chaque année d'y inscrire leurs enfants. Il est le fils cadet d'un ingénieur et d'une enseignante dans un collège public marocain.

Ce mercredi de mars 2017, comme chaque mercredi, il n'a pas cours l'après-midi. Après le déjeuner, il se dirige au quartier Palmier où le Centre culturel français de Casablanca (devenu « l'Institut français » depuis quelques années) est ouvert jusqu'à 19 heures. Il doit rendre trois livres à la bibliothèque, quelques CD et deux DVD, empruntés il y a quinze jours, et en choisir d'autres. Il doit également consacrer au moins une demi-heure à la lecture de la presse française : Le Monde, Libération et, pourquoi pas ?, Le Monde diplomatique. Nabil l'a promis à son père.

À 17 h 30, il se rend à la FOL, la Fédération des œuvres laïques, au quartier Gautier. Une pièce de théâtre est programmée pour 18 heures. La FOL est une vieille association française installée au Maroc depuis 1940. Elle compte environ 10 000 adhérents, dont, notamment, ceux issus de la vingtaine d'écoles liées au réseau français. « La FOL est toujours fidèle à son idéal progressiste, d'éducation, de citoyenneté, de solidarité, de respect des différences », lit-on sur la page Facebook de la fondation. Avec ses 1 700 personnes inscrites à ses activités de loisir (théâtre, cinéma, lectures, musique et spectacles culturels), et grâce à sa salle de cinéma de 400 places construite en 1950, la FOL est un important

vecteur de la laïcité *via* la langue et la culture françaises, au cœur d'un pays où l'arabe est la langue officielle et l'islam la religion d'État.

À la FOL, Nabil rencontre parfois ses professeurs ou anciens camarades de classe, mais il retrouve aussi des jeunes de son âge qui ne sont pas à la mission : des Casablancais épris de musique et de théâtre qui peuvent utiliser cet espace.

Nabil aurait aimé aller au CAF (le Club alpin français) de Casablanca, mais il n'a pas les moyens. C'est un espace de 20 hectares au quartier Beauséjour, géré par une « association marocaine à but non lucratif ». Mais en réalité l'association n'a de marocain que le nom.

« Club privé »

À l'entrée, un panneau bien en vue, barré du drapeau tricolore, annonce la couleur : « Club privé ». Comptant plus de 8 000 adhérents, il affiche souvent complet avec une liste d'attente qui n'a jamais rétréci. Priorité aux Français, qui doivent s'acquitter de 1 400 euros par famille de droit d'entrée. Mais le club est ouvert aux Marocains « qui ont des pistons ou des connaissances aux consulats ou à l'ambassade. Ce sont généralement les familles aisées du quartier d'Anfa et de Californie. Ils doivent, eux, payer 5 000 euros pour intégrer le CAF mais ils ont les moyens », raconte un ancien responsable du CAF.

Devenu il y a quelques années le « Cercle amical français », le CAF emploie 200 salariés. Son président est membre de l'Assemblée des Français à l'étranger et son président d'honneur n'est autre que l'ambassadeur de France au Maroc. Les moyens et l'infrastructure dont dispose le CAF sont démesurés : une ville dans la ville. Un document interne donne une idée de l'endroit : « Le site arboré de 20 hectares est un havre de tranquillité et de verdure qui propose quasiment toutes les disciplines sportives, 23 au total, dont tennis (18 courts), équitation (3 carrières), foot (3 terrains), piscine (3 bassins), pétanque, tir à l'arc, basket-ball (2 terrains), volley-ball (2

terrains), handball, roller, gymnastique, judo, ping-pong... Plus des activités extérieures comme le cyclotourisme, la plongée sous-marine... Quant aux distractions internes, elles sont multiples là encore, tarot, Scrabble-, bridge, billard (5 tables)... et avec leurs propres salles. »

Pour Nabil et ses parents, faire partie de ce club n'est même pas imaginable. Ils s'accommodent alors fort bien de tout ce qui est mis à la disposition des familles moyennes par la « présence française ». Les programmes culturels et éducatifs très bon marché sont nombreux et facilement accessibles grâce, notamment, au site de l'Institut français de Casablanca et à la page Facebook de la FOL.

Le soir, Nabil rentre chez lui. Il discute avec son père des articles qu'il a lus dans la presse française et lui montre les livres empruntés. Depuis que Nabil a intégré, à l'âge de 4 ans, la « petite section » de l'école française, son père s'efforce de ne parler avec lui qu'en français. Comme beaucoup de familles marocaines persuadées que c'est la langue de l'élite et de « l'avenir ».

Les responsables français installés au Maroc – diplomates, investisseurs, acteurs économiques et culturels – l'affirment sans complexe : entre la France et son ancien protectorat, les enjeux ne sont pas seulement économiques, ils sont aussi et surtout culturels, voire linguistiques. Personne ne peut contester aujourd'hui l'influence de l'élite formée dans les écoles de la mission française, puis dans les instituts et les universités de la métropole.

Pourtant, cette présence française n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. Certes, entre 1956 et 1975 la domination de la langue française était absolue, aussi bien dans les administrations que dans les écoles publiques et les universités. C'était l'âge d'or de l'enseignement populaire au Maroc. Mais une grande rupture va bouleverser le système éducatif à partir du milieu des années 1970, juste après le lancement de la Marche verte en 1975 pour la « récupération » du Sahara occidental.

Voulant satisfaire une vieille revendication des partis nationalistes de l'Istiqlal et de l'Union nationale des forces populaires (UNFP), le roi Hassan II décide à la fin des années 1970 d'arabiser

l'enseignement public et l'administration qui étaient, à l'époque, fortement marqués par l'héritage du protectorat (1912-1956). Mais l'arabisation répondait surtout à des considérations politiques et idéologiques.

Politiques, parce que le roi avait besoin en 1975 d'un large consensus autour de la monarchie, fragilisée par deux coups d'État en 1971 et 1972, qui ont failli mettre un terme à son existence.

Les considérations idéologiques, quant à elles, étaient liées à la fièvre du panarabisme qui a dominé le monde arabo-musulman juste après les indépendances.

Mais si l'enseignement public a subi de plein fouet les conséquences de l'arabisation, l'administration marocaine, en revanche, a été épargnée grâce à la résistance des hauts fonctionnaires, formés pour la plupart dans les universités françaises : dans l'administration, les documents officiels sont souvent rédigés en français⁷². « L'arabisation a été appliquée de manière progressive à partir des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, souligne l'historien Pierre Vermeren⁷³. Elle a concerné essentiellement les matières scientifiques – mathématiques, sciences naturelles et physique. En 1990, le français est devenu une langue étrangère dans toutes les écoles publiques du royaume. »

L'échec est venu rapidement. Selon la majorité des observateurs, l'arabisation a été mal préparée et les problèmes qu'elle a connus très tôt ne sont pas dus à la langue arabe en elle-même, mais à la manière dont le processus a été conduit. Pire, l'arabisation n'a même pas été menée jusqu'au bout : certes, elle fut imposée aux écoles, aux collèges et aux lycées, mais dans les facultés de sciences et de médecine, en revanche, les cours « sont toujours donnés en français, ce qui crée de sérieuses difficultés aux bacheliers inscrits dans ces filières puisqu'ils ont suivi tout leur cursus antérieur en arabe⁷⁴ ».

Dans son sillage, l'adoption de l'arabe (la langue du Coran que les musulmans sacralisent depuis des siècles) a renforcé le lien entre religion, éducation et enseignement.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'idéologie panarabe, qui s'inspirait à l'époque du modèle économique socialiste, n'a pas conduit à une véritable sécularisation de la société arabe. Bien au contraire, le panarabisme, né en Irak et en Syrie avant de se répandre dans d'autres pays comme l'Égypte et la Libye, ne s'est pas déployé indépendamment de la norme religieuse, mais à travers elle, *via* une langue unique et uniforme : l'arabe classique, une sorte de latin « intouchable » et incompréhensible pour beaucoup de Marocains.

Des centaines d'instituteurs et de professeurs de lycée ont été « importés » du Moyen-Orient (no-tamment des Égyptiens et des Syriens) pour faire face au manque d'enseignants arabophones. Dans leurs bagages, les livres et les écrits de Sayyed Qotb et de Hassan El Benna, les premiers théoriciens de l'islam politique. « Arabisation et islamisation vont de pair, car la langue est liée à la pensée⁷⁵ », résume le philosophe laïc Ahmed Assid.

Et leurs enfants?

Pendant que toute une génération de jeunes marocains « s'arabisait » sur les bancs des écoles publiques, les leaders nationalistes du parti de l'Istiqlal et de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), quant à eux, scolarisaient leurs rejetons à la mission française et dans les universités européennes et américaines. Tous les descendants d'Allal El Fassi, le fondateur et le père spirituel du parti nationaliste de l'Istiglal, avaient fait leurs études à la mission française et dans des universités de la métropole. Enfants de diplomates istiqlaliens, le journaliste francomarocain Ali Baddou et sa cousine Yasmina Baddou⁷⁶ ont fait toutes leurs études en France. Concernant l'actuel conseiller du roi Taïeb Fassi Fihri, membre de la même famille, il a eu son bac au lycée français Descartes à Rabat avant de s'envoler pour la France où il obtient un diplôme en économie de l'université Panthéon-Sorbonne. Son frère Ali Fassi Fihri (qui n'est autre que l'époux de Yasmina Baddou) est l'actuel directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE). Tous sont les petits-neveux d'Allal El Fassi. Autre exemple, Karim Ghellab, 53 ans, ancien ministre de l'Équipement et des Transports, ancien député de l'Istiqlal et ex-président du Parlement marocain. Son père Abdelhadi, décédé en 2007, était l'un des grands notables de l'Istiqlal. Ses études, Karim Ghellab les a effectuées au lycée Lyautey de Casablanca avant de s'envoler lui aussi à Paris, où il a obtenu un diplôme d'ingénieur à l'école des Mines. Devenu député de Casablanca et président de la Chambre des représentants en 2007, il a dû prendre des cours particuliers d'arabe pour pouvoir s'exprimer dans l'hémicycle.

Ali Bouabid est un autre rejeton d'un leader nationaliste, Abderrahim Bouabid, ancien de l'Istiqlal, fondateur en 1975 du parti de l'USFP et ancien ministre de l'Économie (1959-1960) sous Mohammed V. Ali est donc, lui aussi, un « ancien de Descartes ». Après son bac, il poursuit ses études de droit à Paris avant de rentrer au Maroc. Il dirige aujourd'hui la Fondation Abderrahim Bouabid, du nom de son père décédé en 1993.

Enfin, mais on peut multiplier les exemples, Adil Douiri est le cas le plus emblématique. Fils de M'hamed Douiri, leader de l'Istiqlal et l'un des défenseurs les plus coriaces de l'arabisation, Adil Douiri a été envoyé en métropole dès son adolescence : après des études au lycée Saint-Louis à Paris, il intègre l'École des ponts et chaussées d'où il sort avec un diplôme d'ingénieur civil en 1985. Après un passage à la banque Paribas comme chargé de la gestion des investissements, il rentre au Maroc où il a été nommé ministre du Tourisme (2002-2007) par « M6 ».

Qu'en est-il des enfants d'Hassan II ? L'actuel roi Mohammed VI et son frère le prince Rachid avaient des gouvernantes françaises et ont effectué leurs études universitaires en français⁷⁷. Le frère du roi Hassan II, le prince Abdallah (1935-1983), père du prince Hicham, a quant à lui scolarisé son fils aîné à l'école américaine de Rabat puis, plus tard, à Princeton, aux États-Unis.

En réalité, l'échec de l'arabisation s'est manifesté dès les premières années. C'est Hassan II lui-même qui l'a constaté quatre ans seulement après la généralisation de l'arabe. « Au rythme où va l'enseignement, dit-il en 1994 lors d'un colloque à Rabat, les

Marocains risquent non seulement d'être des pauvres mais aussi des ignorants. »

Troublante prédiction prononcée par le principal artisan du processus, mais elle ne modifia pas le cours des choses. L'arabisation s'est au contraire renforcée à partir des années 1990 grâce à la prolifération des chaînes satellitaires financées par les pays du Golfe, et dont les programmes touchent à tous les aspects de la vie du « musulman » : de l'information (la qatarie Al-Jazeera, la saoudienne Al-Arabiya, l'iranienne Al-Alam) au divertissement (le groupe saoudien MBC, Middle East Broadcasting Center, est une structure tentaculaire qui couvre l'essentiel du monde arabomusulman) en passant par la religion (Igraa).

C'est à Londres, en 1991, que le groupe MBC a vu le jour avant de déménager un an plus tard à Dubaï. Il est majoritairement contrôlé par des investisseurs saoudiens. Aujourd'hui, MBC est un mastodonte qui regroupe plus de dix chaînes de télévision (dont le divertissement est la plus grande marque de fabrique), deux radios et une société de production. C'est la première et la plus importante société de télévision satellite gratuite couvrant le monde arabomusulman. Avec plus d'un milliard de dollars de revenus par an, MBC détient la moitié du marché publicitaire de la région. Les programmes sont marqués par le divertissement léger et destiné au grand public arabe : Al Andalib Man Yakoun (Qui sera le prochain rossignol?), Man sayarbahou Lmalyoune (Qui gagnera le million?), Kalam Nawaem (Douces paroles), etc. Son audience a été évaluée en 2015 à plus de 120 millions de téléspectateurs.

Mais la chaîne la plus controversée est sans doute Iqraa (« lis » en arabe, premier mot du Coran). Créée en 1997 par un milliardaire saoudien, le cheikh Salah Kamil, elle fait partie du groupe MBC et est devenue en quelques années l'un des canaux les plus efficaces pour la diffusion de l'islam wahhabite tant dans le monde arabe qu'ailleurs. Ses programmes font dialoguer, par téléphone ou par courrier électronique, le musulman lambda avec des prêcheurs qui n'hésitent pas à édicter des « solutions » aux divers problèmes soulevés dans l'émission, sous un prisme islamique : médecine, psychologie, organisation familiale, sexualité, éducation des enfants,

etc. Les principales références de ces prêcheurs sont le Coran et la pratique du prophète Mahomet telle qu'elle a été rapportée dans les hadiths, ces récits qui se transmettent depuis le vi^e siècle.

En quelques années, les programmes diffusés par Iqraa sont devenus des rendez-vous incontournables pour des millions de musulmans dans le monde : *Attib Annabaoui* (Médecine du Prophète, animée par le Dr Zaghloul Najjar : lors de chaque émission, celui-ci tente de démontrer qu'il existait une médecine avant-gardiste à l'époque du prophète Mahomet), *Fatawa* (Fatwas : des cheikhs émettent en direct des fatwas portant sur tous les aspects de la vie quotidienne du « bon musulman », de la sexualité au régime alimentaire en passant par la culture), *Rissalat Al Islam* (Le message de l'islam, animée par Tariq Ramadan), *Ahsana Oumma* (La meilleure communauté, animée par le Dr Nawal Zine), etc.

Les programmes d'Iqraa diffusent un mode de vie stéréotypé du « musulman » où qu'il soit, abstraction faite des valeurs du pays où il réside. Depuis décembre 2012, Iqraa est diffusé en français, un an et demi après le lancement de sa version anglaise à Londres...

Le lent réveil du roi

Il a fallu attendre seize ans après son arrivée au pouvoir pour que le roi Mohammed VI réalise, enfin, que les « calculs politiques » avaient empêché le décollage de l'enseignement public arabisé : « Il faut faire preuve de sérieux et de réalisme, dit-il dans un discours de juillet 2015, et s'adresser aux Marocains en toute franchise en leur demandant : pourquoi sont-ils si nombreux à inscrire leurs enfants dans les établissements des missions étrangères et les écoles privées, malgré leurs coûts exorbitants ? La réponse est claire : c'est parce qu'ils cherchent un en-sei-gnement ouvert et de qualité, fondé sur l'esprit critique et l'apprentissage des langues, un enseignement qui permette à leurs enfants d'accéder au marché du travail et de s'inscrire dans la vie active [...] Même si j'ai étudié dans une école marocaine⁷⁸ suivant des programmes et les cursus de

l'enseignement public, je n'ai aucun problème avec les langues étrangères [...] La réforme de l'enseignement doit se départir de tout égoïsme et de tout calcul politique qui hypothèquent l'avenir des générations montantes sous prétexte de protéger l'identité. »

Après quarante années d'arabisation, Mohammed VI opte pour le retour du français dans les écoles et les lycées publics⁷⁹: quelques jours après le discours de juillet 2015, il demande à son ministre de l'Éducation nationale, Rachid Belmokhtar, un vieux technocrate sans appartenance politique, de lui préparer un programme visant à « franciser » l'enseignement des mathématiques, des sciences naturelles et des sciences physiques. Préparé au sein du cabinet royal sans que le chef du gouvernement de l'époque, l'islamiste Abdelilah Benkirane, soit informé, ce projet prévoit également l'enseignement du français dès la première année du primaire au lieu de la troisième. « Ce retour aurait dû se faire depuis longtemps, regrette Assid. Nous avons perdu trente ans à cause de petits calculs idéologiques. Avant d'arabiser, l'État marocain aurait dû d'abord réformer la langue arabe dont le lexique et les structures n'ont pas varié depuis la période préislamique. »

Molière contre Mahomet

Remplacer l'arabe par le français suffit-il à faire sortir l'enseignement marocain de l'impasse dans laquelle il se trouve aujourd'hui ? Les spécialistes sont sceptiques. Pour eux, le problème n'est pas lié à la langue : « Toute langue peut servir de véhicule au progrès et à la modernité pour peu qu'elle ne se trouve pas empoisonnée dans un carcan idéologique. N'est-ce donc pas plutôt du côté de la formation des enseignants et des méthodes pédagogiques qu'il faut chercher une partie de la solution⁸⁰ ? »

Cette volte-face n'est que la consécration d'une situation de fait. Malgré la forte présence des chaînes satellitaires financées par les pays du Golfe, la langue de Molière s'est maintenue non seulement dans les couches aisées de Rabat et Casablanca, mais aussi au sein de la classe moyenne marocaine, sans compter l'administration.

Au niveau de l'enseignement d'abord, l'arabisation a poussé des milliers de familles marocaines à opter pour l'enseignement non public : les écoles françaises pour les plus aisées, et le privé⁸¹ pour la classe moyenne et les fonctionnaires⁸².

Au niveau de l'administration marocaine ensuite, nous l'avons souligné, la présence de la langue française n'a pas été remise en cause grâce à la résistance d'une partie de l'élite francophone. À l'exception des départements de la justice⁸³ et de l'enseignement, le français est toujours prépondérant dans les administrations et les entreprises publiques et privées. Près de trente ans après la généralisation de l'arabe, le paradoxe est frappant : jamais le réseau de l'en-sei-gnement français n'a été autant convoité par les familles marocaines moyennes et aisées.

À la rentrée 2015, il comptait plus de 32 000 élèves dont près de 70 % de Marocains. Ces établissements, qui dépendent de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sont au nombre de vingt-quatre, répartis dans les villes – grandes et moyennes – du royaume : Casablanca, Rabat, Tanger, Fès, Meknès, Marrakech, Kénitra, etc., ce qui en fait actuellement le réseau de l'enseignement français à l'étranger le plus dense au monde. La demande est telle que les établissements de la « mission française » sont aujourd'hui saturés, malgré les augmentations quasi annuelles des frais d'inscription et de scolarisation : jusqu'à 5 000 euros par an pour les Marocains, 3 200 euros pour les Français et les binationaux.

Pour s'adapter à cette frénésie, mais aussi pour des raisons financières, le ministère français de l'Enseignement national accorde depuis trois ans des homologations à des établissements privés marocains où les programmes français sont dispensés. En 2014, sept établissements privés, tous implantés à Casablanca, en ont bénéficié. La majorité de ces élèves poursuivent leurs études supérieures dans les écoles et les universités de l'Hexagone : les Marocains représentent en effet le plus gros contingent d'étudiants étrangers en France (ils sont près de 33 000) après les étudiants chinois et algériens.

À côté de l'enseignement, la culture est un autre enjeu important pour la France : le royaume est doté de douze centres culturels français totalisant plus de 70 000 inscriptions. Ces centres font preuve d'un grand dynamisme en dominant quasiment la vie culturelle dans un pays où le budget annuel de ce secteur est de moitié inférieur à celui du palais : 60 millions d'euros pour le premier en 2016 et 130 millions d'euros pour le second la même année.

Enfin, la présence française au Maroc n'épargne pas non plus le volet économique. Avec près de 23 % des exportations, la France est parmi les premiers clients du royaume, mais aussi parmi ses premiers fournisseurs avec 13 % des importations. Depuis 2009, grâce à la relative ouverture du marché marocain, la « métropole » est toutefois détrônée par la Chine et les États-Unis.

Mais la dépendance économique du royaume vis-à-vis de l'ancienne puissance colonisatrice reste indéniable : la France est au premier rang des transferts de capitaux des Marocains résidant à l'étranger (MRE) et les Français forment le premier contingent touristique au Maroc ; près d'un million de Marocains (dont les binationaux) vivent, par ailleurs, en France. Les recettes associées à ces flux dépassent 1,5 milliard d'euros, ce qui permet de compenser en partie le déficit commercial dans un pays où la balance des paiements n'est pas toujours équilibrée.

La France demeure par ailleurs le premier investisseur étranger à hauteur de 1,3 milliard d'euros, soit 36 % du stock total des IDE (investissements directs à l'étranger) au Maroc. Quelque 750 filiales d'entreprises françaises, employant plus de 80 000 personnes, sont aujourd'hui installées dans le royaume, notamment à Casablanca et Tanger, et de très nombreuses sociétés marocaines sont dirigées par des entrepreneurs français ou à capitaux français. Enfin, la plupart des grands groupes français, dont le très emblématique Alstom, sont présents au Maroc où sont implantées 36 entreprises du CAC 40.

Alstom: une saga marocaine

Les chiffres qui viennent d'être présentés concernent les rapports d'État à État. Ils ne permettent pas de rendre compte des enjeux

économiques entre l'élite financière française et un régime où le roi n'est pas seulement un chef d'État aux pouvoirs politiques larges : Mohammed VI est aussi un homme d'affaires qui contrôle un empire financier comprenant les plus grandes entreprises du pays. De l'agroalimentaire aux énergies renouvelables en passant par le secteur bancaire ou encore les télécommunications, sans oublier les métaux précieux et les grandes surfaces, la famille royale règne sur un empire qui se confond avec l'État : la SNI, près de 7 % du PIB. Le statut et le pouvoir de nomination du monarque permettent à ses entreprises de décrocher plus souvent les gros marchés de l'État et de s'adosser plus facilement aux grands groupes français.

En février 2010, le groupe Alstom décroche l'un des gros marchés d'équipement et de transport marocains : la vente du TGV français au royaume, après un accord de principe entre « M6 » et Sarkozy. Le marché a été accordé de gré à gré⁸⁴, sans appel d'offres et sans passer devant le Parlement marocain alors qu'il engage une dépense globale de près de 3 milliards d'euros, payés par tranches sous forme de crédits. Prévu initialement pour fin 2015, ce TGV n'a pas encore vu le jour : il doit relier Tanger à Casablanca : 340 kilomètres en tout⁸⁵.

En avril 2010, c'est avec Nareva Holding⁸⁶, filiale de la SNI, qu'Alstom a signé un méga-contrat pour la construction d'un parc éolien à Akhfenir, un petit village au sud-ouest du Maroc. Composé de 61 éoliennes, ce projet fournit plus de 100 MW d'énergie renouvelable à destination des clients industriels privés. Pour Alstom, c'est le point de départ d'une série de succès qui lui permettront d'engranger l'essentiel des chantiers liés au transport urbain marocain.

Le groupe français remporte dès 2011 le marché de fourniture de 22 rames doubles pour le projet de tramway de Rabat, pour un montant de 150 millions d'euros. « Un appel d'offres a été lancé pour la fourniture du matériel roulant du tramway de Rabat, mais c'était juste pour la forme, Alstom savait déjà qu'il remporterait ce marché, de même que celui de Casablanca⁸⁷ », souligne le magazine marocain *Économie & Entreprises*.

La même année, Alstom obtient le marché de fourniture de 37 rames doubles pour le tramway de Casablanca, d'un montant de 225 millions d'euros.

Les informations qui remontent de l'Office national des chemins de fer (ONCF) indiquent que le Maroc prévoit d'ici 2035 la réalisation d'environ 1 500 kilomètres de lignes à grande vitesse autour de deux grands axes nord-est et est-ouest. Alstom semble bien positionné...

La proximité de la monarchie marocaine avec les entreprises françaises ne se limite pas au transport urbain. Elle vise des secteurs aussi variés que l'équipement ou encore l'agriculture.

Le 17 mars 2016, le géant franco-suisse LafargeHolcim fusionne avec Lafarge Ciment, sorte de sous-holding contrôlée à 50-50 par la SNI d'une part et le groupe Lafarge (France) de l'autre. Grâce à cette fusion, LafargeHolcim Maroc, l'entité qui est née après cette opération, détient désormais 56 % de la production du ciment de tout le Maroc, soit 11,2 millions de tonnes sur un total de 19,9 millions. Dernière précision : la fusion avait reçu l'accord du gouvernement marocain sans enquête préalable sur la concurrence, enquête devant être effectuée, en principe, par le Conseil national de la concurrence. Dans le secteur agroalimentaire, l'opération la plus en vue est le rachat par le groupe français Avril de 41 % de l'entreprise Lesieur Cristal, filiale de la SNI. Toute une histoire.

Feu Xavier Beulin

Mai 2011. Dans le sillage du Printemps arabe, des milliers de jeunes battent le pavé dans les grandes villes du royaume pour exiger des réformes politiques et une plus grande justice sociale. « M6 » et ses « potes », ainsi qu'on appelle l'entourage royal, sont ouvertement fustigés par les manifestants qui dénoncent la « confusion incestueuse » entre l'argent et le pouvoir.

Pour absorber la contestation, les conseillers du palais font croire à l'opinion marocaine que le roi se dessaisira progressivement des affaires en vendant toutes les parts (plus de 60 %) qu'il possède dans la SNI. L'information est soufflée aux médias marocains et

français, mais la réalité s'avérera vite bien différente. Quelques unités seront effectivement vendues, dont la société Lesieur Cristal, mais l'opération ressemble davantage à une augmentation de capital qu'à un acte de vente. Née dans les années 1940 de la fusion de trois grandes sociétés françaises (Lesieur Afrique, Unigral Cristal, SEPO), Lesieur Cristal est récupérée par le groupe royal ONA à partir de 1978, dans le sillage de la vague de marocanisation qu'a connue le royaume sous l'impulsion d'Hassan II. Depuis 2010, elle fait partie de la holding royale SNI après la fusion de celle-ci avec l'ONA.

Nous sommes en février 2011. Xavier Beulin⁸⁸, le roi de l'industrie agricole française et le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), apprend que Lesieur Cristal serait en vente. L'homme a ses entrées directes et indirectes au palais. Il est surtout proche d'André Azoulay et du couple Guigou : jusqu'à son décès en février 2017, Beulin était membre du conseil de surveillance de l'IPEMED (Institut de prospective économique du monde méditerranéen), un think tank fondé en 2006 par Jean-Louis Guigou et qui regroupe aussi bien son épouse Élisabeth que... André Azoulay, tous deux membres du conseil d'orientation politique.

Fort de ces soutiens, Xavier Beulin s'envole pour le Maroc le 6 mai 2011. Il est l'invité d'Aziz Akhannouch⁸⁹ au Salon de l'agriculture qui se déroule chaque année à Meknès, au centre du royaume. Devant des dizaines d'investisseurs agricoles marocains et étrangers, celui qui se présente en France comme un « fils de paysan » n'a pas caché, ce jour-là, ses ambitions au Maroc. Il annonce d'abord que la FNSEA soutiendra le projet d'accord agricole Maroc-UE (favorable surtout aux grands agriculteurs installés dans le royaume mais qui exportent en Europe), en vue selon lui de « parvenir à une zone euro-maghrébine cohérente en matière agricole ». Il évoque ensuite le Plan Maroc Vert⁹⁰ et le couvre d'éloges : « On y retrouve les éléments d'une ambition saine, utile et équilibrée », dit-il.

C'est au cours de cette visite, et dans le cadre du Plan Maroc Vert, que Xavier Beulin avait inscrit sa décision d'acheter une part de Lesieur Cristal, dont la SNI possède les trois quarts du capital. « Notre offre s'inscrit dans la vision du Plan Maroc Vert avec le développement d'une filière de production d'oléagineux dans le pays », avait déclaré à l'époque Philippe Tillous-Borde, directeur général de Sofiprotéol, filiale du groupe Avril présidé par Xavier Beulin.

Le 10 février 2012, Sofiprotéol achète 41 %de l'huilier chérifien Lesieur Cristal. Coût de l'opération : 130 millions d'euros.

Pendant que les responsables de Sofiprotéol finalisaient l'acte d'achat de l'entreprise royale, Xavier Beulin menait la bataille du lobbying dans les coulisses du Parlement européen. Objectif : adopter le projet d'accord agricole Maroc-UE dont le rapporteur était José Bové, député européen et vice-président de la commission « Agriculture et développement rural ». Beulin n'hésitait pas à appeler José Bové sur son téléphone portable, rapportent les proches de ce dernier, pour lui demander d'appuyer l'accord qui sera, finalement, adopté le 16 février 2012.

Mais les objectifs de l'homme d'affaires français ne s'arrêtaient pas à Lesieur Cristal. Ils s'inscrivaient dans le long terme : l'achat de 41 % de l'entreprise royale ne devait être que la porte d'entrée pour des projections plus importantes au sein du royaume. D'ailleurs, le « fils de paysan » français ne cachait même pas ses ambitions de faire du Maroc une base arrière du groupe Avril, à un jet de pierre de la métropole. Sa stratégie ? « Réorganiser l'agriculture marocaine en filières, notamment dans le domaine oléagineux autour de la société Cristal, détenue en partie par le groupe Avril. » Dans l'un de ses derniers entretiens, Xavier Beulin s'exprimait comme le véritable ministre de l'Agriculture du royaume : « C'est le moyen le plus efficace pour faire progresser l'agriculture marocaine, disait-il. Nous avons par exemple pointé quelques points faibles notamment sur la production de semences. L'ONCA (Office national de conseil agricole) développe au Maroc un certain nombre de réseaux de conseil dans les régions. Il nous faut identifier les besoins pour les agriculteurs. Il existe des productions traditionnelles où les besoins ne sont pas criants. Dans cette démarche, je pense plutôt aux productions un peu nouvelles au Maroc comme les oléagineux. Cela demande l'acquisition d'un savoir-faire. Voilà pourquoi le triptyque conseil-formation-développement est essentiel. C'est bien de filières dont il s'agit⁹¹. »

Un an presque jour pour jour après ces déclarations, il rendait l'âme à la suite d'une crise cardiaque à 58 ans. Mais comme celle d'Alstom, la saga Beulin au Maroc ne fait sans doute que commencer.

72 Seule la justice a été arabisée. Par ailleurs, la Constitution marocaine ne reconnaît que l'arabe comme langue officielle. Il a fallu attendre 2011, sous la pression du « Printemps marocain », pour que la Constitution marocaine reconnaisse également, à demi-mot, l'amazigh comme langue officielle.

- 73 Entretien avec l'auteur, Paris, juin 2016.
- 74 Ruth Grosrichard, « L'école au Maroc : réintroduire le français ne suffira pas à sortir de la spirale de l'échec », *Le Monde*, 25 mars 2016.
 - 75 Entretien avec l'auteur, février 2016 à Rabat.
- 76 De retour au Maroc, où elle est devenue avocate d'affaires à Casablanca, Yasmina Baddou s'est lancée dans la politique : elle a été ministre de la Santé et députée dans la riche circonscription d'Anfa.
- 77 Mohammed VI a soutenu sa thèse de doctorat à l'université Sophia-Antipolis à Nice, et le prince Rachid à l'université de Bordeaux.
- 78 « L'école marocaine » dont Mohammed VI parle est... le Collège royal où les langues étrangères, notamment le français et l'anglais, sont très présentes et où les cours sont assurés par la crème des enseignants marocains et étrangers.
- 79 Omar Brouksy, « Le Maroc enterre trente années d'arabi-sation pour retourner au français », *Le Monde*, 19 février 2016.
- 80 Ruth Grosrichard, professeur agrégée de langue arabe et de civilisation arabo-islamique à Sciences-Po Paris. Voir son article

- « L'école au Maroc : introduire le français ne suffira pas à sortir de la spirale de l'échec », *Le Monde*, 25 mars 2016.
- 81 Encouragé par l'État, l'enseignement privé, qui adopte un mélange quasi acrobatique de l'arabe et du français, a connu une prolifération démesurée au lendemain de l'arabisation. En quelques années, le nombre d'institutions privées au Maroc a augmenté dans des proportions vertigineuses, renforçant davantage les inégalités sociales. Dans un document accablant publié en mars 2015, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU s'est ouvertement inquiété « des discriminations dans l'éducation générées par la privatisation à outrance de l'enseignement au Maroc ».
- 82 Il importe de préciser que 85 % des Marocains sont contraints, pour des raisons financières, d'inscrire leurs enfants dans les écoles publiques.
- 83 Depuis le début des années 1960, les avocats plaident en arabe et toutes les correspondances judiciaires sont rédigées dans cette langue.
- 84 Ce projet de TGV a été jugé « inadapté » et « inapproprié » par les experts et par la société civile marocaine. « Pour être rentable, il faudrait tabler sur 8 millions de voyageurs par an. Or, si vous prenez le trafic intégral aujourd'hui des Marocains, par train et par route, auquel vous ajoutez un taux de croissance de 15 % par an jusqu'à la construction finale du TGV, vous n'atteignez pas les 8 millions de voyageurs. C'est un projet voué à l'échec, un luxe qu'on ne peut pas se permettre », estime l'économiste Fouad Abdelmoumni dans un entretien avec l'auteur.
- 85 Deux mois avant la signature de ce marché, la France avait perdu au profit de l'Espagne un méga-contrat de vente de son TGV à l'Arabie saoudite, censé relier les deux villes saintes de Médine et La Mecque. Montant global du contrat signé : 7 milliards d'euros. « La France a perdu le marché notamment parce que le produit était trop cher (10 milliards d'euros) et pas assez adapté aux besoins du client saoudien », a commenté Marc Fressoz, auteur du livre F.G.V.

Faillite à grande vitesse, cité par l'hebdomadaire français L'Express du 26 octobre 2011.

- 86 Voir Omar Brouksy, « Maroc, les rayons très argentés du "Roi soleil". Comment Mohammed VI s'enrichit », *orientxxi.info*, 5 avril 2016.
- 87 « Alstom, la saga marocaine », *Économie & Entreprises*, septembre 2016.
- 88 Xavier Beulin est décédé brutalement le 20 février 2017 d'une crise cardiaque à l'âge de 58 ans. Malgré les critiques dont il fut parfois l'objet, l'homme était respecté aussi bien par ses amis que par ses détracteurs.
- 89 Aziz Akhannouch, à l'époque ministre marocain de l'Agriculture, est un milliardaire très proche du souverain. Il est la deuxième plus grande fortune du royaume après l'homme d'affaires casablancais Othmane Benjelloun.
- 90 Le Plan Maroc Vert a été mis en place en 2008 par le roi Mohammed VI, et piloté par Aziz Akhannouch. C'est un programme de 280 millions d'euros qui vise à encourager, en la subventionnant parfois à hauteur de 100 %, la mécanisation et l'agrégation des microparcelles agricoles. Mais près de dix ans après son lancement, le Plan Maroc Vert n'a pas atteint ses objectifs : seuls quelques grands propriétaires terriens, engagés dans des processus d'industrialisation déjà bien avancés, profitent pleinement de ce programme. C'est sans doute pour cela que Xavier Beulin l'avait mis dans sa ligne de mire.
- 91 Entretien accordé par M. Beulin au site www.usinenouvelle.com, le 18 mars 2016.

Chapitre 4

Un pied ici et un pied là-bas

La scène se déroule à l'Assemblée nationale française, le 18 janvier 2017, lors de la présentation d'un important rapport sur les relations entre la France et le Maghreb. C'est Élisabeth Guigou qui préside la séance même si le speech est donné par les députés Jean Glavany (Parti socialiste) et Guy Teissier (Les Républicains).

Alors que les caméras sont allumées, Jean Glavany évoque de manière imprévue l'état de santé des dirigeants du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie et déclare à propos de Mohammed VI : « Cet homme est un roi malade. Je ne suis pas porteur de secret médical, mais tout le monde sait qu'il est atteint d'une maladie à évolution lente soignée à coup de cortisone et que lui aussi il représente, après Essebsi⁹² et Bouteflika⁹³, des pouvoirs personnels qui sont d'une grande fragilité et sur lesquels pèsent beaucoup de points d'interrogation. »

Les journalistes et les députés présents dans la salle n'en croient pas leurs oreilles. Ils échangent des regards étonnés et il a fallu que Mme Guigou intervienne et interrompe quasiment le député socialiste, en lui rappelant discrètement que l'audition est « ouverte à la presse ».

Le lendemain, Jean Glavany est contacté par Hicham Naciri, l'avocat du palais, et Chakib Benmoussa, l'ambassadeur du Maroc en France. Le député socialiste est poliment sermonné par les deux émissaires qui lui ont transmis « l'étonnement et l'émotion de Sa Majesté après avoir écouté ces propos ». Il se confond en excuses mais les Marocains exigent un *mea culpa* public.

« J'ai commis deux fautes » (Jean Glavany)

Le 25 janvier, le député socialiste demande en urgence « une mise au point » à la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale : « Madame la Présidente, dit-il, merci de me donner l'occasion de faire une mise au point pour moi urgente et indispensable. La semaine dernière, en présentant le rapport sur le Maghreb de la commission présidée par Guy Teissier et dont j'étais le rapporteur, j'ai commis une première faute, ce fut celle de ne pas me tenir aux propos que j'avais préparés avec Tiphaine Cosnier et de me croire capable de me livrer devant vous à un commentaire oral un peu libre comme j'aime le faire. Or ce jour-là, je n'en étais pas capable. Et j'ai commis une deuxième faute, celle de ne pas intégrer que la presse était présente. À un moment j'ai évoqué la fragilité des gouvernances des trois pays centraux du Maghreb dont les chefs d'État sont vieux et/ou malades. Les propos que j'ai tenus et que je dois assumer par honnêteté ont fait l'objet d'un article de presse selon lequel je faisais des révélations sur l'état de santé du roi du Maroc. Cela a provoqué une grande émotion dans ce pays et en particulier au palais. Le roi m'a fait appeler par son avocat, sans aucune agressivité puisque le roi sait les propos élogieux que j'ai écrits à son sujet dans notre rapport et dont les écrits feront foi. Mais il m'a fait part à juste titre de son émotion et de la déstabilisation que cela lui imposait. J'ai fait dire au roi par l'ambassadeur du Maroc à Paris et par son avocat à quel point j'étais navré et désolé de cette situation et combien je m'en excusais. Aujourd'hui, je veux démentir, non pas mes propos puisque je les ai tenus, mais l'interprétation qui en est faite : je démens avoir fait quelque révélation que ce soit sur l'état de santé du roi du Maroc car je démens formellement détenir quelque information confidentielle que ce soit sur ce sujet. Je ne suis pas médecin et je n'ai consulté aucun médecin sur cette question. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de préciser ce démenti. »

Si l'état de santé de Mohammed VI reste un tabou qui fait, visiblement, trembler jusqu'aux bureaux feutrés de l'Assemblée nationale française, il n'est plus un secret d'État. La maladie du roi est devenue plutôt un secret de polichinelle mais qui suscite de plus

en plus d'inquiétudes, y compris parmi les hauts responsables français.

Pensant que la séance se déroulait à huis clos, Jean Glavany a reconnu implicitement, ce jour-là, devant les députés français, que l'état de santé de « M6 », au même titre que celui de Bouteflika, est devenu un élément de la politique française au Maghreb et une source d'interrogations au cœur de la république. Les propos du député socialiste montrent également que les officiels français disposent d'informations précises sur l'état de santé du monarque.

Mais comme il le dit lui-même, au-delà de l'embarras que cette scène a dû lui causer, Jean Glavany n'a pas livré un « scoop » sur l'état de santé du roi.

En regardant le monarque à la télévision en train d'inaugurer un projet, ou tenant un discours à son « cher peuple » lors d'une fête nationale ou religieuse, les Marocains cachent de moins en moins leurs interrogations sur ce sujet. Son visage bouffi, visiblement ravagé par la cortisone, sa voix éteinte et sa respiration difficile semblent confirmer les informations que nous avions déjà évoquées dans un précédent ouvrage⁹⁴ : le roi souffre d'un asthme aigu qui l'affaiblit physiquement et qui le contraint à surconsommer la cortisone, tout en suivant un traitement régulier en métropole.

C'est en France, en effet, que le roi s'échappe pour des « séjours privés » qui durent parfois plusieurs semaines : le 6 novembre 2015, il s'est envolé pour la France (où il a séjourné pendant près de deux mois) au lendemain d'un discours à la nation où on l'avait vu très affaibli, suscitant des milliers de commentaires sur les réseaux sociaux. Le palais avait dû réagir par un communiqué : « Sa Majesté souffre d'un syndrome grippal consécutif à son voyage en Inde... »

Lorsqu'il se rend en France, il séjourne gé-né-ra-lement dans son château de Betz. Avec ses 120 pièces et un magnifique parc de 40 hectares, le domaine est situé dans le Valois, sur l'un des plus beaux sites de l'Oise, et occupe une superficie globale de 71 hectares traversés par une rivière. « Je ne me suis jamais aussi bien reposé que dans ce château », confia un jour le roi à l'adjoint au maire et conseiller général de Betz, Philippe Boulland.

Les séjours de « M6 » dans son château le font surnommer « roi de Betz » par la presse locale et nationale : chaque fois que le monarque s'y rend, ce petit village de la France profonde se retrouve sous le feu des projecteurs médiatiques, comme ce jour (29 août 2016) où *Le Parisien* a publié une information selon laquelle « il n'y a plus d'eau potable depuis l'arrivée du roi du Maroc dans l'Oise ». Le fait divers devient rapidement un « reportage » : « Mohammed VI, le roi du Maroc, est à Betz depuis mercredi dernier, écrit le quotidien français. Dès le lendemain, les habitants de la commune et ceux de Villers-Saint-Genest ne peuvent plus boire l'eau du robinet sans la faire bouillir [...] Cette hausse flagrante de la demande dans la commune de 1 000 habitants serait di-rec-tement liée à la présence du roi du Maroc et de sa suite estimée à 300 personnes [...] Quand le roi est là, la consommation grimpe en flèche⁹⁵. »

Contacté par téléphone par l'auteur, un responsable de la mairie de Betz relativise : « Le château du roi possède un puits qui sert à l'arrosage des jardins, des serres de légumes et des écuries où il y a six chevaux et non vingt comme indiqué dans l'article. L'eau potable n'est donc pas utilisée à toutes ces fins. De plus, les problèmes liés à la pénurie en eau potable à Betz ne datent pas de cet été et ne sont pas liés aux visites du roi. Ils existent depuis longtemps. »

Deux villages, deux palais

Ironie du sort : la commune française de Betz est jumelée avec Skhirat, une petite ville sur l'Atlantique à 25 kilomètres au sud de Rabat, qui abrite le célèbre palais royal où le premier coup d'État militaire manqué a eu lieu contre Hassan II, en juillet 1971. S'étendant sur des dizaines d'hectares de pelouses, de mimosas et d'eucalyptus jusqu'à la plage, ce palais est composé d'une kyrielle de luxueux bungalows, éparpillés sur la verdure et gérés comme une horloge suisse. Même si le roi n'y a jamais mis les pieds, il fonctionne, à l'instar de tous les palais et résidences royales – plus d'une trentaine en tout –, comme si « M6 » pouvait venir à tout moment.

Le château de Betz n'est pas le seul bien de Mohammed VI en France. Le « roi des pauvres » possède un magnifique hôtel particulier à Paris, l'hôtel de Broglie, rue de Varenne, dans le très chic VII^e arrondissement⁹⁶.

C'est dans les années 1980 que le roi Hassan II a acquis cette propriété, véritable joyau architectural qui inspira, semble-t-il, le célèbre écrivain Stendhal pour la description de l'hôtel de la Môle dans son roman *Le Rouge et le Noir*: « La gravité du portier et surtout la propreté de la cour l'avaient frappé d'admiration. Il faisait un beau soleil. – Quelle architecture magnifique! dit-il à son ami. Il s'agissait d'un de ces hôtels à façade si plate du faubourg Saint-Germain, bâtis vers le temps de la mort de Voltaire. Jamais la mode et le beau n'ont été si loin l'un de l'autre. »

Bâti en 1752 pour les ducs de Broglie, le principal corps de logis comporte onze travées, un étage, un attique et un toit-terrasse dissimulé par une balustrade⁹⁷.

Ce n'est pas fini. À un jet de pierre de l'hôtel de Broglie, un superbe immeuble de style haussmannien fait également partie du patrimoine immobilier de Mohammed VI dans la Ville Lumière. Niché dans l'un des quartiers les plus prisés de Paris, au 44 rue Fabert (VII^e arrondissement), il est composé de trois étages bâtis sur une surface totale de 716 m². Selon les « Panama papers », consultés notamment par *Le Monde*⁹⁸, cet immeuble a été acheté grâce à un montage financier savamment conduit par le roi et Mounir Majidi, son secrétaire particulier, *via* des sociétés offshore qui masquent les ayants droit véritables.

Tout a commencé en 2003 lorsqu'une société des îles Vierges britanniques, EPOS International, domiciliée par le cabinet panaméen Mossack Fonseca, a « prêté » 36 millions d'euros à l'Immobilière Orion SA, une société luxembourgeoise qui s'est portée acquéreuse de l'immeuble et dont l'administrateur n'est autre que... Mounir Majidi. Objectif du prêt : « l'achat et la rénovation » de l'immeuble royal. L'une des clauses du contrat de prêt précise que « l'emprunteur ne paiera pas d'intérêts sur le montant du prêt. En contrepartie, le prêteur, l'ayant droit économique du prêteur et ses

proches pourront utiliser l'immeuble acquis par l'emprunteur à ses fins personnelles et ceci aussi souvent qu'ils en auront besoin ».

Cette formulation « sophistiquée semble signifier que Mohammed VI est à la fois prêteur, emprunteur et bénéficiaire du montage », juge le quotidien parisien. Les travaux de rénovation de cet hôtel particulier, situé à quelques mètres des Invalides, n'ont toutefois commencé qu'en 2012. C'est le Français Pierre Yovanovitch, la star montante du design, qui se charge de la décoration d'intérieur. Il est décrit par la presse spécialisée comme le partisan d'un luxe sans ostentation, avec un goût prononcé pour les matières nobles et authentiques (marbre, pierre, bronze, métal, céramique) soigneusement travaillées par des artisans chevronnés.

À côté de ce bien immobilier, les « Panama papers » révèlent également que grâce à un autre montage financier opéré dans les îles Vierges britanniques, le roi a pu acquérir un magnifique voilier.

Cette fois, c'est la SMCD Ltd, une autre société écran créée en 2005 et domiciliée aux îles Vierges britanniques, qui a donné pouvoir, en janvier 2006, à Mounir Majidi pour « l'achat, la livraison et le transfert du navire *Aquarius W* », une magnifique goélette américaine, au profit du roi. « Quatre juristes, deux à Londres et deux à Casablanca, seront chargés d'enregistrer au Maroc le bateau rebaptisé *El Boughaz 1*, ajoute *Le Monde*. Le majestueux trois-mâts de 41,47 m, construit en 1930, mouille souvent au large de la côte méditerranéenne du royaume. »

Par ailleurs, le roi possède plusieurs comptes bancaires en Europe, notamment en France et en Suisse. En mai 2012, il signe de sa main (à Betz) un chèque de la banque française BNP Paribas d'un montant de 787 000 euros. Le chèque était au nom de « Sa Majesté Mohammed VI, palais royal, Maroc, Rabat », avec la mention « non-résident », et devait financer la construction d'une mosquée à Blois (Centre-Val de Loire) *via* l'association Vivre ensemble.

Sa Majesté Mohammed Suisse

En février 2015, *Le Monde* révèle un autre compte bancaire de Mohammed VI, en Suisse cette fois. Il a été ouvert par le roi luimême en octobre 2006 chez HSBC Private Bank à Genève, toujours avec son secrétaire particulier Mounir Majidi. « L'identité royale se réfugiait derrière un code interne (BUP, pour "business partner") répertorié dans les livres de la banque : 5090190103 », précise *Le Monde*⁹⁹. Entre l'automne 2006 et le 31 mars 2007 le montant enregistré sur le compte suisse du « roi des pauvres » était de 7,9 millions d'euros.

Ces informations ont marqué l'opinion publique au Maroc, où l'ouverture par les résidents marocains de comptes bancaires à l'étranger est strictement encadrée par la loi. Sur les réseaux sociaux, les internautes réagissent par l'humour : « Sa Majesté Mohammed Suisse », lit-on sur des milliers de pages Facebook.

De surcroît, ces informations ont été révélées au moment où le gouvernement marocain menait tambour battant l'opération « patriotisme économique », une sorte d'amnistie générale – assortie d'un ultimatum – à l'intention des Marocains résidant dans le royaume et détenteurs de biens et de comptes bancaires à l'étranger : à compter du 19 octobre 2016, ceux qui n'auront pas déclaré leurs actifs et rapatrié leurs fonds à l'étranger s'exposeront à de lourdes sanctions, prévenait le gouvernement. L'opération est un succès : elle a permis, jusqu'en février 2016, le rapatriement de quelque 2,2 milliards d'euros. Mais au même moment, beaucoup de Marocains réalisent qu'avec tous ces comptes à l'étranger, ces sociétés offshore et ces montages financiers, Mohammed VI et son secrétaire particulier ne donnent pas le bon exemple.

Interrogés, les avocats du palais déclarent dans une lettre au *Monde* que « toute ouverture de compte à l'étranger s'est faite dans le strict respect de la réglementation en vigueur au Maroc ». Mais ils ne précisent ni la nature du compte bancaire ni ses objectifs. Compte personnel ? Compte de société ? La nuance est de taille car la loi marocaine est claire à ce sujet.

Le texte qui réglemente cette question est la circulaire n° 1720 du 1^{er} août 2007, « relative aux investissements à l'étranger ». Elle

précise que seules les « personnes morales [les sociétés] résidentes au Maroc » sont « autorisées à transférer à l'étranger (à l'exclusion des investissements en zones franches ou places financières offshore sises au Maroc), sous réserve du respect des conditions suivantes :

- conditions relatives à la personne morale souhaitant investir à l'étranger : seules sont autorisées, au titre de la circulaire, les personnes morales inscrites au registre du commerce et ayant au moins trois années d'activité et dont la comptabilité doit être certifiée sans réserve significative par un commissaire aux comptes externe indépendant;
- conditions relatives à l'investissement : l'investissement doit être détenu au nom de la personne morale marocaine, il doit être en rapport avec l'activité de la personne morale concernée et avoir pour objectif de consolider et développer cette activité (pas de placements) et le montant transférable au titre des investissements étrangers ne peut excéder 30 millions de dirhams par personne morale et par année civile¹⁰⁰ ».

De personnes privées, il n'en est question à aucun moment.

Mais le roi n'est pas le seul à détenir des comptes bancaires en France et en Suisse : d'autres membres de la famille royale en possèdent. Les noms du prince Rachid et de la princesse Meriem, respectivement frère cadet et sœur du monarque, figurent également dans la liste des clients de HSBC PB à Genève, mais sans que les montants de leurs avoirs soient indiqués.

Il faut dire que la plupart des membres de la famille régnante possèdent non seulement des comptes bancaires en Europe, mais sont propriétaires de biens matériels, notamment en France. À commencer par la mère du roi, Latifa Hammou, qui vit entre Neuilly et Marrakech; la princesse Meriem, elle, possède son appartement près du quartier de l'Opéra mais elle est également propriétaire d'une belle résidence à Bougival, dans les Yvelines, qu'elle a héritée de son père Hassan II. Quant au prince Rachid, bien qu'il préfère Manhattan où il est propriétaire d'un immense appartement, il passe une bonne partie de l'année en France.

La famille royale possédait un autre château en France, légué par Hassan II et aussi grand que celui de Betz : le château de Gretz-Armainvilliers, dans le département de la Seine-et-Marne en région parisienne. C'est un fief très ancien puisqu'il est mentionné par les écrits historiques dès le xII^e siècle. Acheté par Edmond de Rothschild en 1877, il est composé de luxueux pavillons de garde, de fermes de style normand et d'une grande orangeraie plantée sur le modèle anglais. Selon un ancien jardinier du château, « le roi Hassan II tenait à superviser lui-même les haras et s'occupait des plantes chaque fois qu'il séjournait au château ». C'est le prince Rachid qui aurait hérité de ce domaine mais, aux dernières nouvelles, il a été vendu à des hommes d'affaires du Golfe pour 200 millions d'euros.

Si le roi « aime les îles Vierges britanniques », son épouse, la princesse Salma, quant à elle, a un faible pour les îles grecques. En juin 2017, elle a acheté une magnifique villa située sur l'île Kéa, dans l'archipel des Cyclades, pour un montant de 3,8 millions d'euros. Selon le journal local *Athens Magazine*, qui a rapporté l'information, « l'architecture de la villa est unique. Elle est contournée par un jardin de près de deux hectares et dispose d'une piscine de taille quasi olympique. À l'intérieur, sept chambres et neuf salles de bains. Dotée d'une vue imprenable sur la mer Égée et d'une architecture ultramoderne, la villa princière compte parmi les maisons les plus belles de Kéa. »

Les cousins du roi ne sont pas en reste. Le prince Hicham possède lui aussi un grand appartement parisien en bordure de Seine, quai d'Orsay. « Il nous a été offert par mon cousin¹⁰¹ », le prince saoudien El Walid bin Talal, l'une des plus grandes fortunes du monde.

En plus de la famille régnante, ministres, haut gradés, hommes d'affaires, hauts fonctionnaires, etc., la crème de l'élite politique et financière du royaume possède sa ou ses résidences en France, notamment à Paris où l'on se rend pour un weekend prolongé, pendant les vacances des enfants ou pour passer une partie de sa retraite.

« Un sans-papiers qui tutoie Chirac »

C'est à Paris que Driss Basri, l'ancien ministre de l'Intérieur d'Hassan II, s'est installé jusqu'à sa mort en 2007, après avoir été limogé par Mohammed VI en novembre 1999. Une mise à l'écart que l'ancien « grand vizir » d'Hassan II n'a jamais digérée. Les premiers jours de sa retraite, avant sa « fugue » à Paris, Basri les avait passés au Maroc où il se savait étroitement surveillé par les hommes du nouveau régime. En 2003, il sollicite une « autorisation royale » de quitter le territoire « pour se soigner », dit-il, et finit par l'obtenir. Il s'envole aussitôt pour la capitale française, où il... « ressuscite » et décide de s'y installer. Basri devient un « sanspapiers qui tutoie Chirac », écrit Le Canard enchaîné du 16 juin 2004. À Paris, l'exilé de marque du royaume est propriétaire d'un magnifique appartement dans le quartier de la Muette (XVI^e arrondissement), où vécut dans les années 1960 Pierre Mendès France, l'ancien président du Conseil. Driss Basri ne retournera au Maroc que le 27 août 2007, pour être enterré au... cimetière des Martyrs de Rabat.

C'est toujours dans le XVI^e arrondissement de Paris que l'ancien patron de la DGED, le général Ahmed El Harchi, s'est installé avec femme et enfants après sa mise à la retraite par le roi en février 2005, et son remplacement par Yassine Mansouri.

Paris est incontestablement la ville la plus convoitée par ceux qui ont « un pied ici et un pied là-bas ».

En 2014, la presse marocaine rapporte une information selon laquelle Yasmina Baddou, députée et ancienne ministre de la Santé, et son mari Ali Fassi Fihri, l'actuel patron de l'ONEE et frère du conseiller du roi Taïeb Fassi Fihri, possèdent un appartement dans le VIII^e arrondissement de Paris, non loin des Champs-Élysées. Après avoir démenti l'information, Mme Baddou finit par la reconnaître après une polémique qui a duré plusieurs semaines. « Le prix d'achat de mon appartement parisien, acquis en 1998, s'élève à 2 millions de francs français, confie-t-elle au journal marocain *Al-Akhbar* (6 janvier 2014). La monnaie unique

européenne n'était pas encore en vigueur. J'avais acheté cet appartement pour mes filles qui poursuivent leurs études à Paris. »

L'appartement du couple Yasmina Baddou et Ali Fassi Fihri n'est pas loin de celui de leur ami Hassan Bouhemou, l'ancien P-DG de la holding royale SNI, qui a opté quant à lui pour un pied-à-terre sis avenue de Courcelles.

Les exemples de ces privilégiés peuvent être multipliés à l'envi. Qu'ils fassent partie de la famille royale ou qu'ils gravitent autour d'elle, la France reste pour eux le second pays, au cas où...

Les liens avec leurs « amis français » reposent sur une certaine fidélité mais ils sont surtout basés sur les relations personnalisées, les renvois d'ascenseur et une complicité que renforcent une culture et une langue communes : la langue et la culture françaises, acquises dans les établissements de la mission qu'ils ont fréquentés ensemble. Entre l'élite politicofinancière marocaine et française, c'est quasiment « une affaire de famille ». La plupart des hauts fonctionnaires marocains possèdent la double nationalité : de l'ancien P-DG de la compagnie aérienne Royal Air Maroc (RAM), Driss Benhima, dont la mère est française, à l'actuel ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Hassad, en passant par le président du Parlement, Habib El Malki, dont la femme, Claude, est bretonne.

92 Béji Caïd Essebsi a été élu en 2014 à la présidence de la Tunisie. Il est âgé de 91 ans.

- 93 À propos du président algérien Abdelaziz Bouteflika, Jean Glavany a déclaré ce jour-là qu'« on savait qu'il avait été frappé en 2013 d'un AVC qui a affecté sa mobilité et son élocution ».
- 94 Omar Brouksy, *Mohammed VI derrière les masques. Le fils de notre ami*, préface de Gilles Perrault, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014.
- 95 Vincent Gautronneau (avec Alexis Bisson), « Betz : il n'y a plus d'eau potable depuis l'arrivée du roi du Maroc dans l'Oise », *Le Parisien*, 29 août 2016.
- 96 Ne pas confondre avec l'autre hôtel de Broglie, rue Saint-Dominique, dans le vii^e également, propriété de l'Assemblée nationale.
 - 97 Source : site officiel de l'hôtel de Broglie.
- 98 « Mohammed VI aime les îles Vierges », *Le Monde*, 4 avril 2016.
- 99 « SuissLeaks : Sa Majesté Mohammed VI, client numéro 5090190103 chez HSBC », *Le Monde*, 8 mars 2015.
- 100 Voir l'excellent article de Julien David et Sylvain Aoust : « La réglementation des changes au Maroc, évolution et perspectives », www.fusions-acquisitions.fr.
- 101 Déclaration faite par le prince Hicham à l'auteur, Rabat, septembre 2016.

Chapitre 5

L'incendie de Neuilly

Le 20 février 2014 est une journée printanière : la grisaille qui enveloppe d'habitude les derniers jours de l'hiver parisien est comme siphonnée par une lumière presque estivale. Mais non loin de la capitale française, le ciel bleu azur de la matinée s'assombrit soudainement. Quatre policiers se rendent ce jour-là en début d'après-midi à la résidence de l'ambassadeur du Maroc en France, dans la banlieue cossue de Neuilly-sur-Seine. Leur mission ? Notifier une convocation adressée par la justice française à Abdellatif Hammouchi, le patron de la sécurité intérieure du royaume et l'un des hommes les plus puissants du régime de Mohammed VI. Les policiers ont été dépêchés par la juge d'instruction Sabine Kheris, la célèbre magistrate qui a instruit des affaires aussi médiatisées que le procès intenté par Michel Gbagbo, fils de Laurent, contre Guillaume Soro, ou encore les dossiers Bettencourt et Karachi.

Abdellatif Hammouchi, 53 ans, est accusé par trois Franco-Marocains d'être au moins « complice » d'actes de torture, dans un centre de détention secret situé au siège même de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST, plus connue sous le nom de DST) à Témara, près de Rabat. Parmi eux, Zakaria Moumni, 37 ans, champion du monde 1999 de kick-boxing – une discipline de la boxe thaïlandaise.

Marié à une Française et vivant à Paris, il avait réclamé après sa victoire un poste de conseiller sportif au sein de la Fédération marocaine de boxe en se prévalant d'un texte législatif datant de l'époque d'Hassan II, le décret royal n° 1194-66, du 9 mars 1967. Sa requête est constamment ignorée par les officiels marocains. Il cherche à prendre contact avec le roi ou l'un de ses conseillers mais n'y parvient jamais. En janvier 2010, il apprend que Mohammed VI

passe ses vacances dans son château de Betz, dans l'Oise, et décide de se présenter devant le grand portail. La gendarmerie française et les membres de la garde royale marocaine tentent en vain de le repousser : le jeune champion n'en démord pas, il veut parler au roi. « À un moment, Mounir Majidi sort du château et me dit sur un ton menaçant : "Si tu étais au Maroc on t'aurait fait la peau." Cette phrase, qui retentit encore au fond de mes oreilles, je ne l'avais pas prise au sérieux », se souvient-il¹⁰². L'ancien champion était à mille lieues d'imaginer ce qu'il allait vivre dans les tout prochains jours.

« Dans les abattoirs du roi... »

Le 27 septembre 2010, le vol Paris-Rabat de la Royal Air Maroc n'accuse aucun retard. Zakaria Moumni se présente devant la petite cage vitrée de la police des frontières de l'aéroport. Le fonctionnaire contrôle son passeport, le dévisage et lui demande de le suivre. Il est interrogé pendant trois quarts d'heure. C'est le début d'un interminable feuilleton aux allures kafkaïennes.

« Quatre agents de la DGST marocaine ont saisi mon sac et éteint mes téléphones portables avant de me menotter, raconte Zakaria Moumni¹⁰³. J'ai protesté, ma famille m'attend dehors, je ne suis pas un criminel ! Mais ils m'ont escorté vers la piste d'atterrissage et m'ont poussé dans un 4 x 4 noir stationné à côté de l'avion, sur la banquette arrière, entre deux agents. Là ils m'ont bandé les yeux. Je me souviens qu'ils m'ont allongé sur le côté gauche, sur les genoux d'un des deux types, et qu'ils m'ont recouvert d'une veste […]

J'ai pensé à l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, je me suis dit, il a été enlevé et on ne l'a jamais revu, on n'a même pas retrouvé son corps. Peut-être que c'est mon tour. Peut-être que c'est fini [...] Nous avons roulé trois quarts d'heure environ dans un silence de mort. Et puis, j'ai entendu les pneus crisser et la voiture a stoppé net. Nous venions d'arriver à Témara, le centre de torture secret du royaume, situé à 2,5 km à peine de la résidence de Mohammed VI. Mais ça, je l'ai compris plus tard.

Ils m'ont descendu de la voiture, m'ont enlevé les menottes puis m'ont entièrement déshabillé, avant de me remenotter, cette fois dans le dos. Puis ils m'ont ligoté les pieds, avec une chaîne reliée aux menottes par-derrière. "T'as trop parlé, fils de pute! Mais maintenant tu vas voir, tu vas plus parler!" On était encore devant la voiture quand ils m'ont envoyé une série de directs au visage. J'ai crié: "C'est facile quand un mec est attaché, les yeux bandés, vous n'êtes que des lâches..." [...] Je me suis dit que nous avions dû pénétrer dans le bâtiment par le sous-sol, car nous avons ensuite grimpé deux étages d'escaliers métalliques, je sentais le froid sous mes pieds. La chaîne cliquetait par terre. Puis nous sommes entrés dans une pièce et sans crier gare, ils m'ont projeté à terre. Les coups de pied se sont mis à pleuvoir, dans les côtes, par-derrière. Plus je me débattais, plus les coups tombaient dur. J'ai lâché, coupé en deux par cette violence incompréhensible.

Puis ils m'ont attaché une barre en fer derrière les chevilles, et les deux types m'ont enlevé les jambes tandis que d'autres me maintenaient le torse sur le sol. Et là, ils se sont mis à me frapper sur les plantes des pieds, les chevilles, les tibias avec des barres fines en métal et des câbles. Une avalanche de coups qu'ils interrompaient régulièrement pour m'arroser d'eau et me remettre debout, en m'ordonnant de sauter. J'ai compris qu'ils voulaient que je continue à activer la circulation du sang, pour éviter que mes pieds ne gonflent exagérément. Ma tête bourdonnait. La douleur m'enveloppait de partout. [...] Au bout d'un moment, nous sommes passés dans une pièce, où, après m'avoir ôté le bandeau, un des bourreaux cagoulés m'a demandé de me laver la tête après m'avoir menotté par-devant. C'était une petite cellule, trois mètres sur quatre avec un lavabo, un matelas par terre, des toilettes turques et une caméra au plafond. Il y avait aussi une fenêtre avec des barreaux à l'extérieur, et au loin, j'ai entraperçu des arbres. Quatre hommes cagoulés ont surgi et m'ont emmené dans une autre pièce. Ils s'appelaient les uns les autres El Hajj, un terme religieux qui désigne celui qui a fait le pèlerinage à La Mecque. Autrement dit, un bon musulman... [...]

Là, ils m'ont photographié, sans bandeau sur les yeux, à poil, à plusieurs reprises, sous toutes les coutures. On m'a remis le bandeau sur les yeux et les hommes ont recommencé. C'est à ce moment-là que j'ai entendu "Attention, le chef est là! Attention, le chef arrive!" et que je me suis souvenu que mes menottes étaient attachées devant : après la séance de photo, mes geôliers avaient oublié de me remenotter par-derrière. Je ne sais pas au juste comment, mais dans un accès de rage, j'ai réussi à relever mes bras endoloris et soulever mon bandeau. Un type d'une quarantaine d'années, en costume, se tenait face à moi. Je n'avais jamais vu son visage. Je l'ai reconnu quelques mois plus tard, en juillet 2011, en regardant la retransmission de la cérémonie de la fête du Trône, ce grand cérémonial d'allégeance au roi qui a lieu chaque année et qui passait en boucle sur les chaînes nationales. Ce jour-là, Mohammed VI l'a décoré. J'ai retenu mon souffle en écoutant son nom : Abdellatif Hammouchi. C'était donc lui, "le chef". Hammouchi, le directeur de la DGST marocaine, le grand patron du contreespionnage, et l'un des dix personnages les plus puissants du royaume.

La scène a duré quelques instants. Elle s'est gravée au fer rouge dans ma conscience. Je me souviens du moindre détail de la cellule, du rythme de ma respiration, des battements de mon cœur. Je me vois par terre, en train de le dévisager, les yeux exorbités, concentré pour ne rien oublier. Et je le vois lui, qui reste pétrifié l'espace d'un bref instant puis quitte la pièce précipitamment suivi de trois personnes derrière lui. »

Le supplice de Zakaria Moumni dans la prison secrète de Témara va durer quatre jours. « J'avais cru mourir mille fois, et j'avais survécu. C'est ce que j'ai pensé en quittant Témara, plus tôt dans la journée, ce jeudi-là, quand on m'a fait signer pour récupérer mon téléphone, mon caleçon, mes chaussettes... Je me souviens que ma chemise sentait le propre, quelqu'un, au cœur même de cette enceinte de terreur et de supplices, l'avait lavée et repassée, et qu'ils m'ont demandé si c'était bien mon jean, alors que j'avais toujours les yeux bandés. Je me souviens aussi qu'un des types m'a demandé de lui pardonner en chuchotant. Ses mots sont imprimés

dans ma mémoire : "Tu es notre champion, mais on ne peut rien faire. Ce sont les ordres de Majidi et des Chérifiens." »

Moumni est ensuite transporté dans une fourgonnette et conduit au commissariat central de Rabat. Un homme lui demande s'il connaît Driss Saïdi et Moustapha Wachkatt. Il répond par la négative, avant d'ajouter : « J'ai été torturé. Regardez mes tibias. »

Il est empoigné par des policiers en civil et évacué. « Nous sortons par l'entrée principale du bâtiment et je reconnais le quartier de l'Océan, et le tribunal de Rabat. La scène a duré deux minutes. Et encore. Le lendemain, quand mon avocat m'a appris que mon procès avait eu lieu à Rabat, j'ai mis quelques instants à rassembler dans mon esprit les pièces du puzzle de la veille. C'était donc ça, ces interrogatoires, ces papiers que j'avais signés sous la contrainte, bandeau sur les yeux, cette révoltante parodie de justice, avec un dossier monté de toutes pièces... Dans le procès-verbal, il est écrit que j'ai avoué devant un juge avoir extorqué 1 200 euros à deux types auxquels j'ai promis du travail en Europe, et que j'ai refusé la présence d'un avocat. »

Le 4 octobre 2010, Zakaria Moumni est condamné à trente mois de prison ferme pour « escroquerie » et « usurpation d'identité ». Il passera dix-huit mois en détention. Le 4 février 2012, jour de son anniversaire, il est gracié par le roi.

« Nous sommes prêts à te fournir 5 à 6 millions d'euros »

Mais si le cauchemar qu'a vécu Zakaria a pris fin ce 4 février 2012, « l'affaire Moumni », qui provoquera l'une des crises les plus profondes entre Paris et Rabat, vient quant à elle de commencer.

À sa sortie de prison, Zakaria Moumni retourne en France pour retrouver celle qui a remué ciel et terre pour l'arracher aux prisons du royaume : Taline, son épouse¹⁰⁴.

En mars 2013, il est contacté par Mohand Laenser, le ministre de l'Intérieur de l'époque. Il lui annonce qu'il est « mandaté par Sa Majesté » pour « réparer » ce qu'il avait subi. Après un moment

d'hésitation, le boxeur accepte l'invitation mais à condition qu'il rencontre le roi. Il veut des « garanties au plus haut niveau de l'État pour que les responsables de ce qu'il a subi à Témara soient sanctionnés¹⁰⁵ ».

À leur descente d'avion, à Rabat, Zakaria et Taline Moumni sont Hamid Chnouri. le directeur des accueillis par central Renseignements généraux marocains, et conduits à l'hôtel Hassan, l'un des plus beaux palaces de la capitale. « Vous serez reçus par Sa Majesté dans les 24 heures », leur dit Chnouri, tout sourire. Mais le lendemain, il leur apprend que l'audience avec le roi n'aura lieu que le 5 mars 2013 : la date des billets retour à Paris est changée et le couple doit attendre encore quelques jours au Hassan, tous frais payés.

Le jour J, Mohand Laenser, flanqué de Chnouri, se présente à l'hôtel et propose cette fois une « réparation matérielle » : « Je sais combien c'est difficile pour toi d'oublier, dit-il, et ce n'est pas ce que je te demande, mais il faut absolument que tu tournes la page. Nous allons tout te faciliter. Dès que tu veux rentrer au Maroc, Zakaria, tu nous appelles et nous nous occupons des billets d'avion, idem si tes parents, ta famille, souhaitent te rendre visite en France, nous prendrons tout en charge. Tu comprends-, nous voulons t'aider à reconstruire ta vie. Pense à ton avenir, Zakaria, ne laisse pas passer cette chance. Nous pouvons te financer un club à Paris, puisque tu vis en France. Il te faudrait un espace de 400 m², ce serait bien, non? Nous sommes prêts à te fournir 5 à 6 millions d'euros pour acheter le lieu, les équipements. Bien sûr, si tu veux revendre après, il n'y a aucun problème, c'est ton argent, Zakaria, tu en disposes comme tu veux¹⁰⁶. » Et qu'en est-il de l'audience avec le roi ? « Tu dois comprendre quelque chose d'important, Zakaria, rétorque Laenser, avant de voir le roi, il est indispensable que tu composes avec Mounir Majidi et Abdellatif Hammouchi. »

La phrase du ministre tombe comme un couperet. Cela signifie que les deux personnages que Zakaria Moumni accuse d'être derrière les épreuves qu'il a subies sont tout simplement des « intouchables ».

Le « conseil » de Laenser annonce donc la fin de la rencontre mais aussi l'épilogue d'une prise de contact avec les autorités marocaines qui n'a abouti à aucun résultat. Pour l'ancien champion de boxe, une nouvelle phase de ce qu'il appelle « le combat de [sa] vie » commence. Il retourne en France et se jette sur le seul ring que lui offre la loi française : la justice. Sur les conseils d'un ami, il compose le numéro de l'un des cabinets d'avocats parisiens les plus réputés, celui de Mes Patrick Baudouin et Clémence Bectarte.

À quelques encablures du pont de l'Alma, face à l'Assemblée nationale, les bureaux de M^e Baudouin trônent au milieu d'un bel immeuble haussmannien qui donne sur la tour Eiffel. Avec sa collaboratrice Clémence Bectarte, il suit l'affaire Moumni depuis son déclenchement.

« Le 21 février 2014, Moumni était donc en France depuis sa libération, précise M^e Bectarte¹⁰⁷. Il avait essayé à de nombreuses reprises, dans sa quête de justice, de rencontrer le roi, de dialoguer avec les autorités pour essayer d'obtenir l'ouverture d'une enquête afin que des mesures de justice puissent être mises en place. Il s'est rendu compte que ça n'aboutirait pas. »

« Le 21 février 2014 donc, on a appris que Hammouchi était en France, supposément dans une visite avec Manuel Valls notamment et des hauts responsables sécuritaires – je dis supposément parce que c'est un élément qui n'a jamais été confirmé, le parquet, ici, du pôle "crimes contre l'humanité" n'ayant jamais pu obtenir confirmation de cet -élément, ce qui montre aussi les blocages côté français et non pas seulement côté marocain. On a donc déposé cette plainte en son nom pour torture ; on visait nommément Hammouchi en décrivant tout ce qui était arrivé à Moumni après son arrestation et notamment sa détention au centre de Témara. Cette plainte a été accueillie favorablement par le parquet du pôle "crimes contre l'humanité" du tribunal de grande instance de Paris, puisqu'elle a donné lieu à l'ouverture d'une enquête préliminaire qui a duré dix-huit mois. »

Après la visite des policiers français à la résidence de l'ambassadeur du Maroc, à Neuilly-sur-Seine, pour notifier à

Hammouchi sa convocation, la réaction du royaume est immédiate. Un communiqué du ministère des Affaires étrangères est publié dans la journée. Il « rejette catégoriquement » les accusations contre Hammouchi et reproche au gouvernement Valls de ne pas respecter « les canaux diplomatiques ».

Pour tenter d'adoucir le feu qui couve dans les allées du palais, Laurent Fabius est allé jusqu'à reconnaître, le 4 mars 2014, dans un entretien à la presse française à la veille d'un déplacement à Rabat, qu'il y a « eu des dysfonctionnements dans la façon dont les choses ont été ordonnancées. Il aurait fallu prévenir les intéressés et les choses auraient dû se faire d'une manière plus diplomatique ».

À quels « dysfonctionnements diplomatiques » faisait-il allusion ? Abdellatif Hammouchi bénéficie-t-il d'une immunité politico-diplomatique qui le met à l'abri de toute action judiciaire en France ? « M. Hammouchi n'avait pas d'immunité qu'il pouvait valablement invoquer, ni d'immunité prévue par des conventions internationales ni cette immunité pour "mission spéciale", précise Me Baudouin. En principe, quand il y a une "mission spéciale", le Quai d'Orsay est prévenu de la présence des ressortissants étrangers qui sont en mission spéciale sur une liste. Il n'y avait rien de tout ça¹⁰⁸. »

« En droit international, en tant que tel, la position que M. Hammouchi occupe ne lui accorde aucun privilège ou immunité surtout quand il s'agit de crimes comme le crime de torture, renchérit M^e Bectarte. Après, il y a d'autres sortes d'immunités qui couvrent les personnes qui sont ce qu'on appelle "en mission spéciale", envoyées par leurs autorités dans un pays étranger. Mais en tout cas, d'après les informations dont nous disposions à ce moment-là, Hammouchi ne bénéficiait d'aucune immunité. La France était donc en droit de pouvoir ouvrir cette enquête basée sur le principe de la "compétence universelle". En fait, pour le crime de torture, la présence en France d'un suspect suffit à remporter la compétence des juges français pour enquêter. Sur ce fondement-là la France a ouvert d'autres enquêtes concernant d'autres faits similaires concernant d'autres pays étrangers. Juridiquement, la compétence de la France était absolument établie aux termes de la convention contre la torture des Nations unies, qui a été ratifiée par la France. »

Sollicités, les officiels marocains n'ont pas souhaité s'exprimer sur ce dossier¹⁰⁹. Toutefois, profitant d'un entretien à Rabat avec l'ancien chef de la diplomatie marocaine, Saad Eddine Elotmani, l'auteur l'a interrogé sur ce point précis. Tout en reconnaissant que les ministères des Affaires étrangères – que ce soit en France ou au Maroc – sont « en général informés » lorsque des hauts fonctionnaires sont « en mission spéciale », ce qui leur assure, dit-il, une protection diplomatique, Elotmani ajoute que « dans cette affaire-là, les autorités judiciaires françaises avaient fait preuve de beaucoup de zèle ».

Selon le site français *Mediapart*, « le parquet spécialisé pour les crimes de guerre, les génocides et la torture avait contacté jeudi [20 février] le ministère français des Affaires étrangères pour lui demander si Hammouchi disposait ou non de l'immunité diplomatique. La réponse ne lui est revenue que samedi matin. Trop tard. "C'est une méthode assez fréquente du Quai d'Orsay pour avoir le temps d'exfiltrer d'éventuels mis en cause étrangers", affirme une source judiciaire¹¹⁰ ».

Il n'y a pas de doute : le Quai d'Orsay était au courant de la visite de Hammouchi en France, puisque celle-ci avait été annoncée deux jours auparavant, à la fois par l'AFP et par l'agence officielle marocaine MAP. Les diplomates français savaient-ils que la justice de leur pays était sur le point de convoquer Hammouchi ? La réponse d'un membre de l'entourage de François Hollande, interrogé par l'auteur, est assez éclairante : « Le Quai d'Orsay a été effectivement contacté par le parquet de Paris qui voulait savoir si M. Hammouchi était "en mission" en France et s'il bénéficiait d'une protection diplomatique. Mais certains diplomates français, très amis avec le royaume, ont transmis aussitôt l'information à leurs homologues marocains, се qui avait sans doute M. Hammouchi à quitter précipitamment le territoire français... »

La crise

Une semaine après l'incident, le roi, furieux, ordonne à son ministre de la Justice Mustapha Ramid de « suspendre l'exécution

de toutes les conventions de coopération judiciaire entre les deux pays, pour en évaluer l'impact et les actualiser dans le but de remédier aux dysfonctionnements qui les entachent ».

Les commissions rogatoires, les demandes d'entraide, les demandes d'extradition des suspects et de transfèrement de détenus, l'échange des informations dans la lutte antiterroriste et dans la lutte contre le trafic des stupéfiants s'en trouvent ainsi gelés, malgré l'intensité de la coopération judiciaire et sécuritaire entre les deux pays. Les chiffres que nous avons collectés confirment cette réalité : près de 150 affaires faisant l'objet d'une commission rogatoire sont restées ouvertes pendant la période de gel de la coopération, de février 2014 à janvier 2015. Concernant les demandes d'entraide judiciaire, plus d'une centaine avaient été échangées en 2013 entre les deux pays : 84 par la France et 19 par le Maroc. La quasi-totalité de ces demandes ont été bloquées au lendemain du gel de la coopération.

L'échange d'informations dans la lutte contre le terrorisme et contre le trafic des stupéfiants n'a pas échappé à la nouvelle donne. Selon un rapport de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, datant du 16 juin 2015, « le Maroc est l'un des États du continent africain avec lequel la France a le plus d'échanges de demandes d'entraide en matière pénale : le premier en termes d'envoi de demandes d'entraide, le second en termes de réception. Les investigations pénales transfrontalières, fluides auparavant, ont particulièrement été entravées et notamment dans deux domaines prioritaires : la lutte contre le trafic international de stupéfiants et la lutte contre le terrorisme. Cette situation a de toute évidence profité à la criminalité transfrontalière et fragilisé la bonne administration de la justice (à deux reprises, les autorités marocaines ont dû remettre en liberté des personnes impliquées dans des trafics de stupéfiants et placées sous extraditionnels) ».

En juin 2014, François Hollande décide de se pencher lui-même sur ce dossier. Il reçoit une « vieille connaissance » du Maroc, Élisabeth Guigou, à l'époque présidente de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale. Le choix du président n'est pas fortuit : Mme Guigou, on l'a vu, est non seulement native du Maroc, où elle a vécu jusqu'à l'âge de 18 ans, mais elle compte aussi de solides connexions au cœur du palais grâce à André Azoulay. François Hollande lui confie la mission d'établir un pont discret mais efficace avec l'entourage du roi. Objectif ? Déterminer avec précision les attentes du royaume pour mettre fin à l'une des crises les plus profondes depuis la parution, en 1990, du livre de Gilles Perrault *Notre ami le roi*.

Un mois plus tard, en juillet 2014, Mme Guigou effectue une première mission au royaume où elle rencontre le monarque et ses conseillers. Le roi aurait exprimé ouvertement son exaspération vis-à-vis du pouvoir judiciaire français. Il aurait exigé une solution juridique pour protéger les hauts dignitaires de son régime des éventuelles poursuites pouvant être engagées par les juges français. Il aurait enfin évoqué l'exemple du général Hosni Benslimane, patron de la gendarmerie royale et homme de confiance du palais, cité dans l'affaire Ben Barka et faisant l'objet, avec d'autres haut gradés, d'un mandat d'arrêt international lancé depuis 2007 par le juge français Patrick Ramaël.

Mme Guigou a également rencontré Driss El Yazami, le président du Conseil national des droits de l'homme, un organe officiel dont tous les membres sont nommés par le roi. C'est au cours de cette mission que les conseillers du palais ont suggéré que de nouvelles dispositions soient ajoutées à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre les deux pays : à l'avenir, dans le cadre de la compétence universelle, le juge français doit se dessaisir des dossiers impliquant les dignitaires du régime au profit de son homologue marocain. Le message est reçu cinq sur cinq par Mme Guigou. De retour à Paris, elle est chargée par le gouvernement de son pays d'élaborer un projet de loi qui sera appelé plus tard « protocole additionnel à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume du Maroc ». Elle en fut la rapporteure à l'Assemblée nationale.

Mais avant de soumettre le projet au vote des députés, Mme Guigou devait auditionner les ONG et les juristes qui travaillent sur les dossiers liés aux crimes internationaux. Une démarche purement formelle.

« Ont été auditionnés avec Human Rights Watch (HRW), l'ACAT, la Lique des droits de l'homme, etc. à l'Assemblée nationale par Mme Guigou, puisque c'est elle qui était en charge de rapporter ce projet de loi, poursuit M^e Clémence Bectarte. Je peux vous dire qu'elle était très très... (sourire). Pour Mme Guigou, la suspension de la coopération judiciaire par le Maroc ne pouvait pas continuer, car elle handicape, selon elle, tout ce qui est droit de la famille ; et puis elle avait une vraie conviction de dire "mais après tout qui sommes-nous pour juger nos amis marocains, ils ont tout à fait la capacité de régler leurs affaires, la justice est tout à fait indépendante au Maroc, pas d'impunité au Maroc". Nous lui avons dit que la raison d'être de ces plaintes déposées en France, c'est qu'il y avait un constat que la justice marocaine n'avait pas l'indépendance suffisante pour pouvoir répondre à ces accusations de torture proférées contre les hauts responsables des services de renseignement. Mais rien n'y a fait. Chaque fois elle revenait aux mêmes formules toutes faites : "Ça ne peut pas continuer comme ça, on ne peut pas suspendre la coopération judiciaire ; la justice marocaine est indépendante." Il y a eu un rouleau compresseur avec une majorité très claire qui s'est distinguée à la fois au gouvernement et au sein du Parlement français pour voter ce protocole additionnel et pour faire en sorte que de tels "incidents" ne se reproduisent plus. »

En décembre 2014, la rédaction du projet de loi est quasiment terminée. Mme Guigou décide alors d'effectuer une deuxième mission au Maroc en janvier 2015. Dans ses valises, le *draft* du « protocole additionnel ». Elle le présente au roi lors d'une rencontre au palais royal de Rabat. Le monarque et ses conseillers sont satisfaits, le projet peut être adopté par l'Assemblée nationale française.

Quelques jours plus tard, le 9 février 2015, le roi profite d'un énième séjour dans son château de Betz et demande à être reçu par le président François Hollande, qui accepte aussitôt. Le 9 mars, Laurent Fabius se rend à Rabat : « Les turbulences sont derrière

nous, déclare-t-il. Voilà le premier message que nous avons acté avec Sa Majesté le Roi qui a voulu nous recevoir cet après-midi, avec le chef du gouvernement, avec mon collègue et ami M. Mezouar et avec ceux que je vais voir, de nombreux membres du gouvernement marocain. C'est un voyage bref, mais important pour la France parce qu'il se résume en trois mots, la relance, le renforcement, et le renouvellement. »

Mais pour l'entourage royal, cette réconciliation est une demivictoire. Le patron du contre-espionnage marocain est toujours mis en cause par la justice : il risque d'être de nouveau convoqué par un juge s'il remet les pieds en France. Hammouchi rejoint ainsi la liste des hauts fonctionnaires du royaume qui doivent prendre toutes les précautions avant de monter dans un avion à destination de Paris : « Il s'agit, selon Me Baudouin, d'une personne [Hammouchi] qui a fait l'objet d'une enquête préliminaire poussée à un niveau élevé. Il y a un système informatisé qui permet d'interpeller la personne quand elle vient sur le territoire français, ou tout au moins signaler au parquet la présence de cette personne. Et c'est au parquet de décider ou non de l'interpellation. En bonne logique, M. Hammouchi est dans le collimateur informatisé des personnes qui, arrivant sur le territoire, doivent être signalées à la justice. »

Hammouchi traqué?

Plus concrètement, qu'est-ce qui peut se passer ? « S'il est convoqué par la police il serait convoqué pour être entendu, et pourrait être placé en garde à vue, ajoute Me Baudouin. Au vu des éléments rassemblés lors de l'enquête préliminaire il peut y avoir une garde à vue. Cela paraît absolument incontestable. Et puis, après la garde à vue, soit la personne est relâchée et puis plus rien ne se passe parce qu'on estime qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin ; soit encore la personne est relâchée mais malgré tout des poursuites seront engagées avec désignation d'un juge d'instruction et un renvoi devant le tribunal correctionnel ; soit, enfin, on va plus loin et tout de suite la personne est déférée à un juge d'instruction,

peut-être même placée provisoirement en détention. Mais ce qu'on peut aisément imaginer c'est au moins une garde à vue. »

C'est dans ce cadre judiciaire que « l'affaire Moumni » continue d'évoluer, avec, parfois, des rebondissements plus ou moins médiatisés

Le 14 février 2015, lors d'une visite au Maroc, le ministre français de l'Intérieur, à l'époque Bernard Cazeneuve, provoque un coup de théâtre en déclarant que la « France avait déjà eu l'occasion de distinguer M. Hammouchi en 2011 en lui attribuant le titre de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. Elle saura prochainement lui témoigner à nouveau son estime en lui remettant cette fois les insignes d'officier ».

Militants et organisations de défense des droits de l'homme sont indignés. « La Légion d'honneur déshonorée », s'insurge, notamment, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), la première association à avoir déposé plainte contre Hammouchi.

En dépit du « cadeau » qui lui est fait, le principe de nonrétroactivité des lois (celles-ci ne s'appliquent pas aux faits antérieurs à leur promulgation) ne permet pas au patron du contreespionnage marocain d'échapper à la justice française. Pire, le 27 février 2015, soit quelques jours après la promesse de décoration de Hammouchi par le gouvernement socialiste, le parquet de Paris enfonce le clou et dénonce auprès de la justice marocaine des faits de torture présumés qui auraient été commis au Maroc à l'encontre de Moumni, sur ordres du patron du renseignement marocain. La balle est ainsi jetée dans le camp marocain, sans que la justice française ne soit pour autant dessaisie. Le parquet de Paris s'est appuyé sur une expertise médicale ordonnée par la justice française qui a confirmé « l'existence d'une ou plusieurs raisons plausibles de présumer » que des infractions relevant de la torture « ont été commises et peuvent être retenues », précise une synthèse rédigée par les enquêteurs et publiée par l'AFP. Selon eux, les expertises médicales et psychologiques réalisées sur Zakaria Moumni « indiquent que les propos rapportés par la victime sont en cohérence avec la plainte déposée ».

À l'heure où sont rédigées ces lignes, le parquet de Paris n'a reçu aucune réponse de la justice marocaine. Ce sont les avocats du royaume qui ont envoyé un courrier, non pas au parquet français, mais aux avocats de Zakaria Moumni. « Concernant la réponse du royaume du Maroc à la suite de cette dénonciation officielle, on a reçu par le biais des avocats du royaume du Maroc le résultat de l'enquête qui avait été menée au Maroc, indique M^e Baudouin. Selon la thèse du Maroc, qui a donc pris la forme d'un courrier qui nous a été envoyé à nous et non au parquet, Zakaria Moumni est un affabulateur et tout ce qu'il avait dénoncé était monté de toutes pièces. On nous explique par A+B, au terme soi-disant d'auditions des codétenus de Moumni, lorsqu'il était emprisonné au Maroc, qu'il n'a jamais été à Témara, qu'il n'a jamais été détenu au secret, qu'il a été régulièrement placé en garde à vue, et qu'au terme de cette garde à vue tout à fait régulière il a été transféré à la prison de Salé. Que sa détention à Salé s'est très bien passée. Qu'il faisait du sport, amusait ses camarades, qu'il garde peut-être certaines traces parce qu'il faisait beaucoup de boxe en détention et que c'est ce qui explique le fait qu'il aurait eu des traces pouvant être à tort apparentées à des traces de torture¹¹¹. »

Le 14 juillet 2015, des sites proches des services secrets marocains annoncent que M. Hammouchi sera officiellement décoré des mains de François Hollande lors de sa prochaine visite à Tanger¹¹². Mais le 18 septembre 2015, avant de prendre l'avion pour Tanger, François Hollande invite un petit groupe de journalistes français à l'Élysée pour une séance d'échange informelle. « Il nous a tout de suite annoncé que la décoration de M. Hammouchi n'est pas à l'ordre du jour de ce voyage. Il n'a avancé aucun motif. Il s'est contenté de répéter, mais avec beaucoup de détermination et de fermeté, que cette décoration ne figure pas dans son agenda, que ça sera pour une autre fois », confie à l'auteur un journaliste présent à la rencontre.

Le 21 septembre au soir, dans l'une des grandes artères de Tanger, à quelques mètres de la côte méditerranéenne, le roi Mohammed VI prend le volant de son coupé Mercedes et invite François Hollande à s'asseoir près de lui. Sur le siège arrière, Fouad

Ali El Himma prend discrètement place. Le monarque et son hôte longent la corniche pendant une demi-heure, les vitres ouvertes. La décoration de Hammouchi a-telle été évoquée au cours de ce Tanger by night ? Selon un diplomate occidental, le roi a « compris ce soir-là que le président français ne ferait pas ce geste ».

Pourquoi M. Hollande a-t-il renoncé à cet acte protocolaire, fût-il chargé de symbolisme, après que son ministre de l'Intérieur l'eut promis tambour battant ? « Je connais François Hollande, confie M^e Baudouin. Je ne veux pas paraître naïf mais quelque part, après avoir vraiment cédé concernant la modification de la convention d'entraide judiciaire, il a réfléchi sous la pression d'une contestation virulente à laquelle Hollande reste quand même un peu sensible. Je crois qu'il a ensuite un peu lanterné comme il sait très bien le faire. Et puis pour finir il a vu qu'il pouvait échapper en quelque sorte à ce geste un peu honteux. Connaissant un peu François Hollande, qui était mon voisin pendant longtemps et que j'ai côtoyé en de toutes autres circonstances, je crois qu'il s'est dit que ça n'allait pas réentraîner la brouille avec le Maroc. »

Mais la véritable raison qui a poussé l'ex-président français à ne pas décorer Hammouchi est ailleurs.

Début septembre 2015. Le sénateur français Éric Doligé apprend que François Hollande se rendra bientôt (le 18 septembre 2015) au Maroc et que la décoration de M. Hammouchi figure en bonne place dans son programme. Il adresse aussitôt un courrier au ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, « un ami de longue date », dit-il, et lui demande d'intervenir auprès du président français pour qu'il n'accomplisse pas cet acte qui « déshonore la Légion d'honneur », selon le sénateur¹¹³. « J'ai également envoyé une lettre à François Hollande pour lui demander la même chose, ajoute M. Doligé. Quelques jours après, j'ai été reçu par le directeur de cabinet du président. Il m'a informé que M. Hollande avait bien reçu ma lettre et qu'il verrait ce qu'il pourrait faire. »

Le sénateur reçoit également une réponse de Cazeneuve : « Vous me faites part de vos réserves concernant la remise des insignes de la Légion d'honneur à M. Hammouchi. Je tiens à vous indiquer que

les décorations de personnalités étrangères relèvent de la compétence du ministère des Affaires étrangères et du Développement international qui est seul habilité à présenter, dans cette hypothèse, la liste des récipiendaires. J'ai donc transmis votre correspondance à M. Laurent Fabius en lui laissant le soin de vous répondre. »

Le courrier de Bernard Cazeneuve date du 15 septembre 2015, trois jours seulement avant le voyage officiel de M. Hollande à Tanger. Le président a-t-il donc répondu favorablement à la requête du sénateur Doligé ? « Oui. L'un de ses conseillers dont je souhaite conserver l'anonymat m'a informé deux jours avant le voyage de M. Hollande au Maroc qu'il ne décorerait pas le patron des Renseignements marocains. »

Sacha et le Pacha

Qui est le sénateur Éric Doligé ? Qu'est-ce qui l'a poussé à insister de toutes ses forces, en utilisant son carnet d'adresses et ses contacts dans les sphères du Parlement, du gouvernement et au sein de l'Élysée pour empêcher le président de décorer M. Hammouchi ?

Éric Doligé est le sénateur LR (Les Républicains) du Loiret depuis octobre 2001. Comme beaucoup d'hommes politiques de la droite gaullienne, il était considéré comme un « ami du royaume ». Lorsque son fils Sacha et son associé Pascal Gaillères ont décidé en 2006 de s'installer au Maroc et d'y monter un projet de maison d'hôte à Taroudant, près d'Agadir-, le sénateur les a vivement encouragés.

« Tout s'est passé comme nous l'avions souhaité. Le chiffre d'affaires était en progression et nous comptions, fin 2009, près de 80 salariés », confie Sacha Doligé¹¹⁴. Mais à partir de décembre 2009, les ennuis commencent pour les deux associés lorsque le pacha¹¹⁵ de Taroudant leur demande de construire un ranch pour son fils. Coût du projet, 70 000 euros. Une avance de 35 000 euros est versée par le fonctionnaire marocain. Mais à la fin

des travaux, il refuse de s'acquitter de l'autre moitié et va jusqu'à exiger des travaux supplémentaires de 130 000 euros « en précisant qu'il ne paierait pas et qu'en cas de désaccord il fermerait l'entreprise et nous expulserait du Maroc en slip », affirme Sacha Doligé.

Sur un autre terrain qu'ils ont déjà acheté, les deux entrepreneurs attendent l'autorisation pour commencer les travaux de construction d'un important projet immobilier. Mais quelques jours après leur altercation avec le pacha, Sacha et Pascal sont informés par la mairie que leur terrain n'est pas constructible. Le lien est vite fait. Dans la foulée, ils reçoivent une convocation du tribunal d'Agadir qui les condamnera, en avril 2013, à deux mois et demi de prison ferme. Leurs passeports sont confisqués et, du jour au lendemain, les 80 ouvriers se retrouvent au chômage technique.

Les deux associés s'orientent alors vers le consulat de France à Agadir. Sacha écrit un premier courrier à la consule générale, Véronique-Marie Juricic, en poste à Agadir depuis 2010. Sans réponse. Il écrit un second courrier, puis d'autres suivront, en vain. Selon l'avocat des deux ressortissants français, la consule leur a « non seulement refusé de l'aide, en ne donnant pas suite à leurs nombreuses demandes de rendez-vous, mais elle a volontairement fermé les yeux devant l'injustice dont ils étaient victimes ». Sacha Doligé est persuadé que Mme Juricic protège le pacha de Taroudant dont elle est très proche, selon lui. Dans la plainte qu'il a déposée en France en janvier 2014, il dit posséder un enregistrement datant de 2012, dans lequel la responsable des services sociaux de l'ambassade affirme que si « Mme Juricic a agi comme cela, c'est parce qu'elle entretient une relation charnelle avec une autorité marocaine locale qui n'est autre que le meilleur ami du pacha ».

Informé, le père de Sacha prend contact avec l'ambassadeur de France au Maroc, à l'époque Charles Fries, et son adjoint Ludovic Pouille. Il leur fait écouter l'enregistrement et demande une enquête. Le 7 août 2012, Pascal Bastide, le commissaire de police de l'ambassade, rencontre Sacha Doligé, qui lui fait écouter à son tour l'enregistrement. La responsable des services sociaux est également auditionnée. Le 29 août 2012, une rencontre a eu lieu

entre Sacha Doligé, le gouverneur 116 de Taroudant et M. Bastide. « Lors de cet entretien, le gouverneur a reconnu qu'il y a eu confusion de terrain et qu'en réalité, notre terrain a toujours été constructible ; que notre autorisation a été anormalement bloquée durant dix-huit mois à la mairie et qu'il y aura une enquête. Il nous a même présenté des excuses. »

Un rapport sur cette affaire a été rédigé par M. Bastide et un magistrat de l'ambassade, Jean-Michel Bourles, et présenté au directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur marocain, en présence de Ludovic Pouille. Selon Sacha et Éric Doligé, le rapport reconnaît explicitement que « le terrain a toujours été constructible et que le pacha doit bien les sommes réclamées par moi-même, et qu'une enquête approfondie était en cours à son égard ».

Mais « nous n'avons jamais pu obtenir copie de ce compte-rendu prouvant notre innocence, bien que nous l'ayons réclamé par courrier le 22 novembre 2012, courrier resté sans réponse », regrette Sacha Doligé.

Les deux associés décident alors de poursuivre le ministère français des Affaires étrangères devant le tribunal administratif. Objectif, le pousser à leur transmettre les comptes-rendus de l'enquête, susceptibles, selon eux, de les innocenter et d'ouvrir la voie à une indemnisation.

La décision du tribunal administratif tombe le 29 janvier 2015 : la demande de Sacha Doligé et son associé est rejetée. Mais les arguments avancés par la justice administrative française renseignent sur la nature des relations entre les diplomates français et les autorités locales marocaines : « Il résulte de l'examen des deux comptes-rendus qu'ils comportent des passages qui, relatifs à la gestion des opérations immobilières conduites par des ressortissants français, par les autorités marocaines, ne peuvent être communiqués dès lors que leur divulgation serait de nature à porter atteinte aux relations entre les autorités publiques françaises et les autorités marocaines ; qu'en outre, ces passages sont indivisibles de l'ensemble des comptes-rendus ; qu'ainsi, une occultation de ces documents serait de nature à les dénaturer et à priver leur communication de tout intérêt. »

L'affaire est aujourd'hui entre les mains de la justice ordinaire mais les associés semblent déterminés. « J'ai vu tout le monde, presque tous les membres du gouvernement Hollande, conclut le sénateur. Certains me disent "on va voir", d'autres, plus francs, répondent tout simplement qu'ils "ne veulent pas avoir de problèmes avec le palais". La seule fois où on a répondu positivement à ma demande, c'est lorsque M. Hollande a décidé de ne pas décorer M. Hammouchi… »

102 Entretien avec l'auteur à Paris, septembre 2015.

103 Zakaria et Taline Moumni, *L'homme qui voulait parler au roi*, Paris, Calmann-Lévy, 2015.

104 L'auteur peut en témoigner. De son bureau de l'Agence France-Presse à Rabat, il a couvert l'affaire depuis son déclenchement et était souvent en contact par téléphone avec Taline Moumni.

105 Entretien avec l'auteur à Paris, septembre 2015.

106 Zakaria et Taline Moumni, L'homme qui voulait parler au roi, op. cit.

107 Entretien avec l'auteur à Paris, juin 2016.

108 Entretien avec l'auteur à Paris, juin 2016.

109 En janvier 2016, l'auteur appelle le porte-parole du ministère de l'Intérieur marocain, Mohamed Achour, et lui demande une réaction, mais ce dernier a répondu qu'il ne souhaitait pas s'exprimer sur ce sujet.

110 Voir « La France plie devant la colère de Mohammed VI », *Mediapart*, 24 février 2014.

111 Extrait d'un entretien accordé à l'auteur par M^e Baudouin à Paris, juin 2016.

112 L'information a été annoncée par *le360.ma*, un site qui s'est quasiment spécialisé dans la diffamation, la désinformation et les propos insultants envers les militants et démocrates marocains. Par exemple, en 2015, il publiait une information selon laquelle l'épouse

de Raouf Oufkir, le fils du général Mohamed Oufkir (1920-1972), avait été arrêtée au volant de sa voiture en état d'ébriété et qu'elle était accompagnée de son amant, à Harhoura, près de Rabat. Le même site ajoutait que les gendarmes, qui s'étaient rendus sur place, l'avaient arrêtée « pour adultère et conduite en état d'ivresse » et qu'elle avait failli écraser les enfants d'un général marocain. Enfin, *le360.ma*, sans contacter le principal concerné, concluait que Raouf Oufkir avait signé un document de désistement pour épargner l'emprisonnement de sa femme pour adultère. Le lendemain, le fils du général défunt niait tous ces faits qui « mettent en cause l'honneur de toute une famille ».

- 113 Entretien avec l'auteur au Sénat, Paris, décembre 2016.
- 114 Entretien avec l'auteur, Paris, février 2017.
- 115 Haut fonctionnaire chargé de l'administration d'un district, équivalent d'un préfet de police local.
- 116 Représentant du pouvoir central au niveau des préfectures ou provinces, équivalent d'un préfet régional.

Chapitre 6

Un ménage à trois : Paris-Rabat-Alger

Le 9 janvier 2015, la France retient son souffle. Cernés par les membres du GIGN (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, une unité d'élite spécialisée dans l'antiterrorisme), les frères Kouachi qui venaient de perpétrer l'attentat contre *Charlie Hebdo*, tuant froidement onze personnes dont huit membres de la publication, sont retranchés dans une imprimerie près de Dammartin-en-Goële, une petite commune au nord de Paris. Les télévisions françaises suivent minute par minute les derniers développements de cette traque infernale.

À quelques instants de l'assaut final, au cours duquel les deux terroristes seront abattus, le rédacteur en chef de la chaîne d'information I-Télé, Lucas Menget, déclare que les services algériens 117 avaient déjà informé leurs homologues français de l'imminence d'une opération terroriste en France. « Le 6 janvier 2015, dit-il, les services secrets algériens préviennent leurs homologues français qu'une opération terroriste d'envergure est en préparation sur le territoire français. » L'information, qui n'a pas été démentie, est relayée aussitôt par de nombreux médias français et algériens.

À l'époque, les relations entre le Maroc et la France traversaient une période de froid polaire après l'affaire Hammouchi, dont l'une des conséquences fut la suspension, à partir de février 2014, de la coopération judiciaire entre les deux pays. Certains médias proches des services marocains réagissent dès le lendemain des attentats de *Charlie Hebdo*: la France paye le prix de la suspension de la coopération judiciaire qui englobe l'échange d'informations, insinuent-ils. « La scène se déroule ce matin à Neuilly-sur-Seine, raconte *le360.ma*. Dans la banlieue huppée de Paris, l'ancien

ministre de l'Intérieur français Charles Pasqua fait sa marche du dimanche. Comme à l'accoutumée, des passants le reconnaissent, l'abordent et taillent amicalement une bavette avec l'ancien premier flic de la République. [...] Et, à en croire le témoignage d'une des personnes de l'assistance, Charles Pasqua a abordé la question de la coopération avec le Maroc dans le domaine du renseignement : "Je ne suis pas sûr que l'attaque armée contre *Charlie Hebdo* aurait eu lieu si nous étions en bons termes avec les Marocains." »

L'hebdomadaire marocain *TelQuel* écrit quant à lui qu'au « lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, le Maroc est de plus en plus sollicité en tant qu'acteur fort de la lutte contre le terrorisme. La force du royaume se situe dans son réseau ». Citant Yassine Mansouri, le patron du contre-espionnage marocain, l'hebdomadaire ajoute que les services du royaume « ont déjoué 119 tentatives d'attentat à l'explosif, 109 tentatives d'assassinats, 41 attaques armées ainsi que sept tentatives de prises d'otages ». En gros, si Paris a été frappé par les actes terroristes du 7 janvier, c'est parce que la DGSE n'a pas eu accès aux informations qui auraient pu lui être livrées par les services de Yassine Mansouri et d'Abdellatif Hammouchi

Un vendredi 13

Les attaques dont la France est de -nouveau la cible dix mois plus tard sont plus -meurtrières que celles contre *Charlie Hebdo* et le magasin Hyper Cacher. Revendiqués par l'organisation terroriste « État islamique », les attentats du vendredi 13 novembre 2015 sont une série de fusillades et d'attaques perpétrées par trois commandos dans différents endroits de Paris. La première a eu lieu devant l'entrée du Stade de France à Saint-Denis, où se jouait un match de football amical France-Allemagne en présence du président François Hollande ; les autres se sont déroulées dans plusieurs rues du X^e et du XI^e arrondissement où des terrasses de cafés et de restaurants ont été prises pour cible ; enfin, l'attaque la plus meurtrière a eu lieu dans la salle de spectacle du Bataclan, où 1 500 personnes assistaient au concert du groupe de rock américain

Eagles of Death Metal. Le bilan est très lourd : 130 morts et 413 blessés.

Au lendemain de ces attentats, la rivalité entre les services marocains et algériens reprend de plus belle par médias interposés. Sous le titre « Attentats : le DRS avait prévenu la DGSE », le site mondafrique.com, dirigé par le journaliste Nicolas Beau, écrit le 19 novembre qu'au cours « du mois d'octobre dernier, les services secrets algériens ont transmis une note exhaustive à la DGSE dans laquelle ils prévenaient leurs homologues français d'un fort risque d'attentats terroristes dans la région parisienne au niveau des "centres abritant des grands rassemblements de foules" ».

Le même jour, *le360.ma* titrait quant à lui : « Exclusif : les services marocains sont à l'origine de la localisation des terroristes à Saint-Denis » (dans l'appartement où ils s'étaient retranchés avant d'être abattus par le GIGN).

Deux mois plus tard, Abdelhak Khiame, le responsable de la communication du Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ), la police antiterroriste marocaine mise en place en mars 2015, déclare lui aussi dans un entretien au *Figaro* que c'est le « Maroc qui a permis de localiser Abaaoud », le principal coordonnateur des attentats.

Cette rivalité entre deux anciennes colonies voisines qui cherchent, chacune à sa manière, à paraître comme le meilleur « partenaire » contre le terrorisme est une rengaine qui en fait sourire plus d'un parmi les observateurs.

Les rapports officiels vont rapidement déterminer la « source » qui avait conduit à l'appartement de Saint-Denis, où les terroristes se sont retranchés au lendemain des attentats : elle n'est ni marocaine ni algérienne. De plus, le meneur du groupe terroriste, Abdelhamid Abaaoud, a été identifié le soir même des attentats, vers 22 heures, sur les images de vidéosurveillance de deux caméras à la station de métro Croix de Chavaux. Il a même été aperçu en train de frauder les portiques du métro...

Que s'est-il réellement passé ?

Un sauveur nommé « Sonia »

Quelques jours après les attentats du 13 novembre, une jeune femme (qu'on appellera « Sonia ») se présente au bureau de M^e Patrick Baudouin. Elle lui apprend qu'elle est la « source » qui a conduit la police française à l'appartement où Abaaoud s'est caché à Saint-Denis, et qu'elle se sent insuffisamment protégée. « Cette jeune fille s'est trouvée dans une situation de grande détresse quelques semaines après les attentats du 13 novembre 2015, confie à l'auteur M^e Baudouin. Une situation de détresse à plusieurs titres. D'abord parce qu'elle avait le sentiment de ne pas avoir été prise en considération, qu'il n'y avait pas de reconnaissance alors qu'elle avait apporté un concours extrêmement important à la justice dans cette affaire. Plus concrètement, elle ne se sentait pas en sécurité parce qu'elle estimait qu'elle était insuffisamment protégée, et puis elle était également dans une situation financière difficile. Au début, la seule prise en charge dont elle avait bénéficié était son hébergement dans un hôtel. Par la suite, on lui avait trouvé un appartement de deux-trois pièces avec sa famille, mais sans aide matérielle financière, alors qu'elle n'avait pu retourner à son travail pour des raisons de protection.

Je suis intervenu en sa faveur pour essayer de donner une sorte d'impact médiatique à sa situation. D'abord parce que cette femme m'a touché quand elle est venue me voir en tant qu'avocat et ancien président de la FIDH [Fédération internationale des droits de l'homme]. Ensuite parce que depuis longtemps je suis quand même très intéressé, dans le cadre de toutes les dispositions antiterroristes, à la protection des témoins. Il faut dire que c'est elle qui a permis à la police de connaître la cache des terroristes à Saint-Denis.

Il se trouve qu'elle connaissait la cousine d'Abaaoud, une de ses amies d'ailleurs ; elle l'hébergeait de temps en temps quand la cousine d'Abaaoud venait en France. Et pendant un des séjours de cette cousine en France, elle a entendu des communications téléphoniques qui lui ont permis de savoir que cette cousine d'Abaaoud était en lien avec son cousin. De fil en aiguille elle a pu

savoir où se trouvait la cache des terroristes et après avoir relaté les états d'âme qui avaient été les siens – parce qu'elle savait très bien les risques qu'elle encourait à révéler cet endroit – elle a prévenu la police au bon moment¹¹⁸. »

Tout a commencé le 15 novembre, raconte « Sonia » aux médias français, lorsque son amie Hasna Ait Boulahcen, une cousine d'Abaaoud, reçoit un appel de Bruxelles. Son interlocuteur lui demande de trouver un véhicule « pour aller chercher quelqu'un qui a besoin d'un hébergement ». Il lui indique l'adresse : 2, rue des Bergeries à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, un coin isolé dans une zone industrielle en contrebas de l'autoroute A86. Elle demande à « Sonia » et à son compagnon, qui a une voiture, de la conduire à l'adresse indiquée. Arrivées sur place, les deux jeunes femmes voient surgir un homme d'un buisson. « Sonia » comprend aussitôt qu'il s'agit d'Abaaoud, que tout le monde croyait jusque-là en Syrie. « Il avait un bob sur la tête, des baskets orange, un bombers, pour moi c'était un Roumain. En plus, il avait le sourire, il ne ressemblait pas du tout à un terroriste », dit-elle. Elle décide d'engager la conversation avec lui.

- Monsieur, vous avez participé au 13 novembre ?
- Normal, les terrasses c'est moi.
- Mais vous avez tué des gens innocents!
- Non ils ne sont pas innocents, il faut regarder ce qu'il se passe chez nous, en Syrie.

« Il est fier de lui, il raconte ça comme s'il racontait qu'il est parti faire les courses et qu'il avait trouvé un baril de lessive en promotion. Il est content, voilà, poursuit "Sonia". Il m'a dit : "on est rentrés sans documents officiels", et qu'ils sont rentrés à plusieurs, qu'avec lui il y a des Syriens, des Irakiens, des Français, des Allemands, des Anglais. [...] Il me dit qu'ils sont rentrés à quatre-vingt-dix, et qu'ils sont un peu partout en Île-de-France. »

Abaaoud avoue également à Sonia que, le soir du 13 novembre, tout ne s'est pas déroulé comme prévu : « La phrase exacte qu'il m'a dite, déclare-t-elle à plusieurs médias français, c'est qu'il y a eu des ratés, et je suis là pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de ratés. »

« Sonia » et son compagnon déposent le terroriste et sa cousine devant l'appartement de Saint-Denis. Elle se rend ensuite directement rue de Villiers, au siège de la DGSI à Levallois-Perret, près de Paris. Elle demande à un responsable de lui montrer la photo d'Abaaoud et, l'ayant reconnu, elle l'informe qu'elle sait où il se cache. L'information paraît d'abord trop belle pour être vraie : elle n'est pas prise au sérieux. Abaaoud n'a pas encore été identifié sur les images de la vidéosurveillance du métro, et tout le monde croit qu'il est en Syrie. Sonia est abattue lorsqu'elle quitte Levallois-Perret, mais déterminée. Elle décide d'appeler le 197, le numéro d'urgence du ministère de l'Intérieur. Cette fois, on la prend un peu plus au sérieux après que la police a acquis la certitude, enfin, qu'Abaaoud est bel et bien en France.

Grâce au témoignage de « Sonia » qui a également mis en avant le rôle déterminant de la cousine d'Abaaoud, celle-ci est repérée via son téléphone portable : les enquêteurs français ont enfin l'adresse précise de la planque : 8, rue du Corbillon, à Saint-Denis. Le lendemain, l'appartement est encerclé par le RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion, une unité d'élite de la police française) avant l'assaut final, au cours duquel Abdelhamid Abaaoud, sa cousine et un complice sont tués.

« C'est une situation inédite, conclut M^e Baudouin. C'est la première fois qu'une personne joue un rôle aussi considérable, par son témoignage, dans une affaire extraordinaire. »

Après avoir gardé le silence pendant des semaines et suite aux révélations de « Sonia », le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve finit par reconnaître qu'il « y avait une responsabilité, celle de ne pas exposer la vie de cette personne [...] La meilleure manière de la protéger c'est d'agir et de se taire ».

Les nouvelles donnes

Le 5 juillet 2016, le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les « moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015 » souligne le rôle

déterminant que « Sonia » a joué : « Alors qu'on croyait [Abaaoud] en Syrie, les enquêteurs parvenaient à le localiser grâce en réalité à "Sonia" une proche du terroriste qui les a alertés du lieu où il se réfugiait. »

En déclarant au *Figaro* (19 janvier 2016) que les services marocains ont livré à leurs homologues français « une information qui a permis de remonter jusqu'au logement d'Abdelhamid Abaaoud », Abdelhak Khiame a-t-il menti ? Ou était-il tout simplement mal informé ?

Pourquoi les services marocains et algériens tiennent-ils à apparaître comme « le meilleur partenaire » de la France dans la lutte contre le terrorisme ?

Si la plupart des suspects potentiels sont des Français (ou des Belges) originaires du Maghreb, le parcours de radicalisation des candidats au terrorisme suit depuis quelques années une nouvelle trajectoire : la Turquie.

Pays frontalier de la Syrie, la Turquie est le nouveau partenaire de l'Europe occidentale dans sa lutte contre le terrorisme de l'État islamique. La déliquescence militaire de Daech en Syrie et en Irak renforce l'intérêt stratégique du circuit Turquie-Belgique-France : c'est la nouvelle donne du Renseignement français. Le déplacement des flux migratoires dont profitent les terroristes de retour de Syrie, pour échapper aux radars européens, devient un enjeu stratégique dans les relations entre le Vieux Continent et la Turquie. Deux semaines après les attentats de Paris, l'Union européenne reconnaît officiellement à celle-ci le statut de « partenaire efficace » dans la lutte contre le terrorisme de l'État islamique. « Les discussions et la coopération régulières menées sur la politique étrangère et de sécurité devraient être intensifiées, y compris en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, dans le contexte des défis majeurs qui se posent en matière de sécurité, notamment la menace grandissante du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations », souligne le communiqué de l'UE. Trois milliards d'euros sont accordés dans la foulée au gouvernement turc qui devient ainsi le premier « filtre » opérationnel des terroristes, dont la cible privilégiée reste la France. Pour affirmer ce rôle, le président turc Recep Erdogan saisit la première occasion qui s'est offerte à lui : il déclare au lendemain des attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles (32 morts et 340 blessés) que l'un des kamikazes, Ibrahim El Bakraoui, a été arrêté en juin 2015 dans le sud de la Turquie et expulsé le 14 juillet vers les Pays-Bas : « Bien que nous les ayons informées que cet individu était un combattant terroriste étranger, les autorités belges n'ont pas été en mesure d'identifier ses liens avec le terrorisme. »

Le 28 juillet 2016, un an et demi après les attaques contre *Charlie Hebdo*, les autorités turques arrêtent un jeune homme de 19 ans qui s'apprêtait à traverser la frontière pour se rendre en Syrie. Il s'appelle Mourad Hamyd et il n'est autre que le beau-frère de Chérif Kouachi. Selon le *JDD*, qui donna l'information, il avait été soupçonné, à l'époque, d'être le troisième homme à avoir attaqué le journal satirique, avant qu'on découvre qu'il avait un alibi : il était en classe au lycée de Charleville-Mézières au moment des faits. « On a jeté en pâture mon nom sans vérifications, en me mêlant à ces crimes barbares. J'espère seulement que cela n'entachera pas mon avenir... Je n'ai rien à voir avec cette histoire... Je suis un lycéen qui vit tranquillement avec ses parents... Je veux que mon nom soit lavé », s'indignait-il devant les médias, le 10 janvier 2015, deux jours après l'attaque de *Charlie Hebdo*.

Même si les relations entre l'Europe et la Turquie traversent une période de grande tension depuis le coup d'État contre Erdogan et les atteintes aux droits de l'homme qui l'ont suivi, la Turquie reste incontournable dans la lutte contre le terrorisme de l'État islamique. « La coopération avec des pays comme le Maroc et l'Algérie dure toujours mais avec des résultats moins probants, car les suspects sont généralement d'ici, reconnaît un ancien agent de la DGSE¹¹⁹. Si Aqmi par exemple essaie d'envoyer des gens ici pour faire des attentats, les Algériens vont au moins le savoir. À ce niveau, ça a toujours bien marché avec les Algériens. En revanche, quelqu'un né ici, d'origine algérienne ou marocaine mais vivant ici, les Algériens ou les Marocains n'ont aucune prise sur lui. S'il fait des voyages au Maroc, commence à parler à des gens qui sont déjà surveillés au Maroc, là il y a une possibilité mais c'est de plus en plus rare. »

Après les attentats de Bruxelles, il faut quelques heures seulement aux enquêteurs pour conclure que c'est la même cellule islamiste franco-belge qui a préparé, coordonné et exécuté les attaques de Paris cinq mois plus tôt. La plupart des membres de cette cellule étaient d'origine marocaine, issus de la commune-la plus « marocaine » de Belgique, Molenbeek, où ils vivaient comme des poissons dans l'eau. Mais aucune information susceptible d'alerter les services franco-belges n'a pu être livrée à temps par leurs homologues marocains. Pourtant la présence de la DGED (contre-espionnage marocain) à Bruxelles, et à Molenbeek en particulier, est ancienne et de notoriété publique.

Près de la moitié des 96 346 Molenbeekois (recensement de 2015) est originaire du Rif marocain, au nord-est du pays : « Il y a 700 000 musulmans d'origine en Belgique, dont 500 000 Rifains¹²⁰ d'ascendance, selon l'historien Pierre Vermeren. Après la crise des houillères françaises et belges, ils ont migré vers les banlieues des villes (Anvers, Roubaix, Bruxelles, Amiens, grandes Rotterdam), rejoints par les populations chassées du Rif par Hassan II, après les émeutes d'Al Hoceïma en 1984. À Bruxelles, ville très riche aux particularités administratives, ils ont constitué des communautés denses, livrées à tous les vents de l'économie criminelle, de la pauvreté et de la mondialisation. Les prédicateurs saoudiens et iraniens se sont alors intéressés à eux. À l'abri des polices française et marocaine, ils ont converti une partie de cette jeunesse exaltée et dissidente, viscéralement hostile au Makhzen d'Hassan II. Au Maroc aussi, on redoute les Rifains, incontrôlables et rebelles, tant dans leur culture politique que religieuse. Quant à Molenbeek, une poignée de prédicateurs particulièrement efficaces y ont été à la manœuvre¹²¹. »

La présence du Maroc à Molenbeek et à Bruxelles est ancienne et diversifiée : officines liées aux représentations consulaires, amicales d'immigrés, associations culturelles, indicateurs, agents du contre-espionnage, etc., auxquels s'ajoute le contrôle des mosquées que le royaume exerce depuis des décennies.

Pour autant, une nouvelle génération de jeunes islamistes radicaux, à l'instar de Salah Abdeslam, Abdelhamid Abaaoud,

Chakib Akrouh (le troisième homme du « commando des terrasses ») ou encore Ayoub El Khazzani (le terroriste du Thalys), a grandi et s'est radicalisée en dehors des antennes marocaines, dans un cadre restreint, le quartier, qui comprend un cercle de complicités pour qui le silence est un état d'esprit. Ce que l'on appelle la « radicalisation » semble aujourd'hui se faire moins dans les mosquées que sur les écrans des ordinateurs, moins dans les prisons que sur les pages des réseaux sociaux. C'est toute une génération de jeunes « Franco-Marocains » ou « Belgo-Marocains » qui échappe ainsi au contrôle sécuritaire et religieux des services marocains présents à Paris et à Bruxelles. « Très franchement on arrive à une troisième, quatrième génération. La marocanité pour eux... bof ! Oui, c'est un autre monde qui est né et qui a évolué en dehors de ces paramètres, de ce lien avec le pays d'origine », juge Bernard Godard¹²², ancien fonctionnaire des Renseignements généraux français (1985-1997). « Chez les Algériens, la question est plus tranchée : il n'y a jamais eu de lien de proximité, ou d'allégeance, entre les Algériens de France et l'État algérien. Rien. »

Alors qu'on le croyait parti en Syrie, Salah Abdeslam s'est ainsi « planqué » pendant cent vingt-six jours dans un appartement au cœur de Molenbeek avant de commettre la « petite bourde » qui a conduit, enfin, à son arrestation le 18 mars 2016 : le terroriste a été en effet localisé avec un autre fuyard, Amine Choukri, grâce à un coup de fil qu'ils ont passé à un individu sous surveillance policière et à qui ils ont donné rendez-vous au 79, rue des Quatre-Vents à Molenbeek. Quelques heures après, ils étaient arrêtés par les forces spéciales.

Idem pour Abdelhamid Abaaoud, le principal organisateur des attaques du 13 novembre à Paris. Contrairement à ce qui a été écrit dans la presse proche des services marocains, aucune information concernant la présence du terroriste à Paris n'a été livrée aux Renseignements français : « Neutralisé lors de l'assaut en Seine-Saint-Denis le 18 novembre 2015, nos services de renseignement le considéraient, depuis plusieurs mois, comme l'un des principaux architectes de projets d'attaques visant notre sol, mais sa présence en France n'avait jamais été confirmée, y compris avant, pendant et

juste après les attentats du 13 novembre », précise le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale.

La volonté du royaume de contrôler le plus grand nombre de mosquées françaises est perceptible surtout dans les villes à forte population d'origine marocaine (Paris, Lille, Lyon, Marseille, Grenoble, etc.). Cette course au chiffre se conçoit souvent par rapport au « frère ennemi » algérien : sur les 2 000 lieux de cultes musulmans qui dépendent de la Grande Mosquée de Paris, contrôlée par l'Algérie, 1 800 font allégeance au Maroc.

Lors de la visite de François Hollande à Tanger en septembre 2015, un accord prévoyant la formation, au Maroc, des imams français a été cosigné par l'ancien chef de la diplomatie française Laurent Fabius et le ministre marocain des Affaires islamiques Ahmed Toufiq, au sein de l'Institut Mohammed VI qui a ouvert ses portes en mars 2015 à Rabat¹²³.

Cette mesure a été aussitôt critiquée : « Elle est tout simplement stupide, s'insurge Bernard Godard. Les Algériens ne veulent pas financer la formation des imams en France et ils ont raison. La demande leur a été faite en 2015 mais ils ont refusé. Aller financer un institut en France, qui va former des imams en France, les Algériens n'en veulent pas. Les Marocains, eux, ont accepté que les candidats aillent au Maroc où une formation leur sera assurée dans un institut créé par les représentants de l'islam officiel. »

Pour Bernard Godard, qui fut l'un des premiers à s'intéresser à la progression de l'islamisme dans les années 1990 (nommé chargé de mission au Bureau central des cultes de 1997 à 2014), c'est en France, dans des instituts « occidentaux », que la formation d'une élite musulmane doit être dispensée. « On a pu ouvrir en 2006 péniblement une formation à l'Institut catholique dont je suis le directeur pédagogique. Les Allemands, eux, ont monté des instituts de théologie, chrétienne, catholique et protestante, et à l'intérieur. À Munster, par exemple, ils ont monté une université de formation théologique musulmane. La France ne peut pas le faire, elle n'a pas le droit. J'ai tenu des rencontres au sein du ministère de l'Intérieur français. Je leur ai expliqué que les formations complémentaires sont tout à fait accessoires par rapport au noyau dur, puisque ça ne

touche pas les jeunes et la nouvelle génération de musulmans. Un cursus complet de théologie, que ce soit en Allemagne, en France ou ailleurs, va insuffler à l'étudiant ce que c'est que d'être musulman en Occident. »

Former les imams français par le Maroc est un « désaveu qui contredit spectaculairement l'ambition, pourtant tant de fois rabâchée par la gauche comme par la droite, de la nécessité de générer un "islam de France", estime quant à lui François Burgat, directeur de recherches au CNRS et l'un des connaisseurs de l'islam politique. C'est un aveu d'incapacité de la République de générer une expression religieuse endogène, au plus près des spécificités historiques et culturelles du terroir national et, en tout état de cause, libérée des ingérences des régimes régnant d'une main de fer sur ces pays – d'où sont "originaires" les musulmans de France¹²⁴ ». En France, dit-il, « la crise est politique et non religieuse ».

La France au Mali

En janvier 2013, l'Algérie accepte de s'engager aux côtés de la France dans l'opération Serval pour stopper la progression des islamistes radicaux vers la capitale malienne Bamako. Cette alliance devait se déployer dans la discrétion et se limiter à l'autorisation du survol du territoire algérien par les avions français. Une première. Mais rapidement, grâce à la puissance du DRS et son implantation au Mali, le rôle de l'Algérie va largement dépasser l'opération militaire – qui fut un succès – pour aboutir, en 2015, aux accords d'Alger entre la république du Mali et une ribambelle de groupes armés maliens. « Malgré le succès militaire de l'opération Serval, il fallait conduire un processus politique. Là aussi les Algériens ont répondu présent. C'est ce que Sarkozy n'a pas su faire en Libye, provoquant un chaos qui dure toujours », confie un proche conseiller de l'ancien président François Hollande¹²⁵.

Lancée par François Hollande en janvier 2013, l'opération Serval avait pour but d'arrêter l'avancée des groupes islamistes (qui ont pris le contrôle de l'Azawad, la partie nord du pays) en direction de Bamako. Pour la France, c'est toute la région du Sahel, où elle

compte des intérêts stratégiques, qui risquait de s'enliser dans l'islamisme radical. « La France se devait d'intervenir de toute urgence, sinon il n'y aurait plus de Mali, mais un État terroriste », avait déclaré Laurent Fabius.

C'est au cours de son premier voyage officiel à Alger, le 20 décembre 2012, que François Hollande a tracé les grandes lignes de son intervention au Mali. À l'époque, Abdelaziz Bouteflika était déterminé à rempiler pour un quatrième mandat, malgré sa maladie, et avait besoin du soutien de la France. Hollande le lui promet en contrepartie d'une collaboration active des services algériens aux côtés de l'armée française lors de son intervention au Mali, qui commencera le 13 janvier 2013.

Lors de ce voyage à Alger, le président français était accompagné d'une délégation pléthorique : plus de 200 personnes dont des ministres et des responsables politiques, des hommes d'affaires, des écrivains et des artistes parmi lesquels l'historien Benjamin Stora et le comédien né en Algérie Kad Merad, très populaire en France, ainsi qu'une centaine de journalistes.

Pour les diplomates français, cette visite est un franc succès. Non seulement Bouteflika a autorisé l'ouverture de son espace aérien, mais il a également fermé la frontière avec le Mali pour empêcher tout repli des islamistes dans le sud algérien. Militaire, le soutien de l'Algérie s'est déployé aussi au niveau du renseignement grâce au rôle joué par le DRS dans le repérage et l'identification des groupes armés islamistes. La France ne pouvait avoir de meilleur appui que celui de l'Algérie face à la quasi-déliquescence de l'État malien et de son armée.

Grand reporter à l'AFP pour le Sahel, Michel Moutot a couvert toute l'opération Serval : « J'étais au Mali dans le cadre d'une patrouille mixte franco-malienne. Les soldats maliens c'est du grand n'importe quoi. Ils savent à peine conduire leurs Toyota. Dans le nord du Mali, ils tiennent vaguement les grandes villes. Même pas les routes. Eux se font attaquer régulièrement entre Dao et Tombouctou... Je ne parle même pas de la population. Les pauvres gens qu'on est allés voir ne parlaient même pas des terroristes, ils s'en foutent. Ils parlent de voleurs. Ces pauvres gens, le peu de

choses qu'ils ont, ils se le font voler. Ils ont des petites motos, des portables, etc. Dès que tu sors de Tombouctou, il n'y a pas de police, pas de gendarmerie. Il y a l'armée mais alors très peu¹²⁶. »

Mais en dépit de l'engagement initial du président Bouteflika, la qualité de la coopération de l'armée et des services algériens avec leurs homologues français laisse à désirer. Le DRS et l'armée algérienne ont du mal à accepter une présence aussi massive de la France dans une région — le nord du Mali — considérée depuis longtemps comme une « arrière-cour » algérienne. « Les Algériens pensent que c'est plus efficace de garder une espèce de foyer et de le contrôler de l'intérieur, en infiltrant notamment, en sachant ce qui se passe, que d'éradiquer tout le monde, poursuit Michel Moutot. Pourquoi ? Parce que c'est "chez eux", c'est leur arrière-cour. Le sud de l'Algérie, le Mali et tous ces pays du Sahel, c'est "chez eux". Le fait qu'il n'y ait pas d'armée puissante, ça veut dire que c'est eux les patrons. Ils font ce qu'ils veulent.

La coopération franco-algérienne marche... mais jusqu'à un certain point. Parce qu'ils savent que les Algériens leur cachent certaines choses. Ils savent que l'armée algérienne dans le sud est assez cor-rompue, savent que les militaires algériens sont mouillés dans le trafic.

La France n'a pas beaucoup de moyens dans sa lutte à grande échelle contre le terrorisme. Avec ce qu'on fait en Afrique, notamment au Mali, on est à la limite. Si tu voyais dans quel état sont les blindés français en Afrique... Quand tu pars avec les militaires français en opérations, tu peux être sûr que dans les deux heures il y en a un qui tombe en panne. On n'a pas les moyens.

L'opération Serval, c'est essentiellement l'aviation, les hélicoptères notamment. Que s'est-il passé à Serval ? Il faut savoir d'abord que l'armée malienne s'est décomposée. Résultat, les islamistes ont avancé ; tant qu'il n'y avait personne en face, ils avançaient. Leur but n'était pas de prendre Bamako ou de contrôler le pays, c'est impossible. En revanche, ils ont fait une razzia. Aller piller l'or de la Banque centrale, sans doute. Ils ont pillé Gao, les Toyota. Si personne ne les avait arrêtés, ils seraient arrivés à Bamako, mais ils n'y seraient pas restés. Ils n'auraient pas tenu. Généralement ils

arrivent, ils tiennent la ville pendant trois jours, ils pillent l'or de la Banque centrale. Pour les arrêter, il fallait des hélicos et des avions. Et ce n'était pas dur : difficile de se planquer dans le désert. Donc pour les avions, c'était du tir au canard. Plus d'un millier ont été tués en deux jours. Là ils ont compris : ils ne roulent quasiment plus en pick-up, ne roulent plus jamais l'un derrière l'autre. Quand il y a un pick-up il y en a un qui conduit. Mais ce sont des groupes difficiles à définir. Est-ce que ce sont des trafiquants, est-ce que ce sont des Touaregs ? Des gens du coin ? Sachant qu'il y a des tribus touarègues qui avaient, à un moment, fait partie du Mujao & Co¹²⁷, ça change très vite. L'histoire est très compliquée. Si tu veux comprendre un peu il faut remonter aux premières rebellions touarègues des années 1950. Ceux qui commandent maintenant ce sont les fils, les neveux, etc. Ce sont des histoires de clans très compli-quées. Je pense qu'à la DGSE il doit y avoir cinq mecs qui comprennent, qui suivent les relations : qui est le fils de qui, le neveu de qui ? L'apport du DRS est, à ce niveau-là, très important. Ils [les agents du DRS] savent tout, parce qu'ils ont infiltré les tribus depuis toujours, depuis l'indépendance.

En gros le sud de l'Algérie, le nord du Mali, s'il y a des gens qui savent ce qui se passe, ce sont les Algériens. Pour eux, le Sahel c'est chez eux, en dépit de la présence militaire française (Serval, Barkhane). Il est vrai que c'est la seule armée qui tienne la route dans la région. Au Mali l'armée n'existe quasiment pas. Donc s'il y avait une vraie coopération franco-algérienne, il y a longtemps que les groupes terroristes seraient coupés en morceaux.

L'autre problème aussi, c'est la contrebande. Tout le sud de l'Algérie, le nord du Mali, le nord de la Mauritanie, tout ça c'est une terre de contrebande. Il y a régulièrement des histoires de militaires algériens qui sont mouillés là-dedans. Pas seulement la drogue. Mais tu fais moins d'argent avec les pommes de terre qu'avec la drogue. À tout cela s'ajoutent les clandestins, les voitures, les armes, la nourriture, l'essence, etc. Des informations concordantes semblent indiquer que les officiers algériens touchent là-dessus. Donc ça marche bien côté coopération (DGSE-DRS notamment), mais au niveau militaire, ça va moins bien. » Trois mois plus tard,

l'Algérie conforte son en-ga-gement militaire aux côtés des puissances occidentales. En mai 2014, elle participe dans le plus grand secret avec la France et les États-Unis à une grande opération antidjihadiste en Libye. Il s'agit là aussi d'une première depuis la guerre d'Algérie. L'information a été révélée par le quotidien britannique Time, et reprise par le journal algérien El Watan qui a rapporté d'autres détails sur cette opération à l'intérieur du territoire libyen : « De source militaire, 3 500 paras, soit un régiment complet, et un groupe de soutien et d'appui logistique de 1 500 hommes sont déployés actuellement de l'autre côté de la frontière. Une autre source, diplomatique cette fois, ajoute qu'en plus des 5 000 soldats au sol, il y aurait une importante mobilisation des moyens aériens, avions de transport, chasseurs, bombardiers, hélicoptères de transport et d'attaque, appareils de reconnaissance et drones, qui opèrent dans le ciel libyen. Il s'agirait du même régiment parachutiste ayant pris en charge l'opération Scorpion Rapide, qui a pris d'assaut et libéré avec succès, en janvier 2013, le complexe gazier de Tiguentourine à In Amenas. Selon un haut gradé, la préparation de la mission et le regroupement des forces ont été réalisés la dernière semaine de mai. Privilégiant la flexibilité et la rapidité, les troupes envoyées sur place sont équipées d'armes légères et de véhicules 4 x 4 armés de mitrailleuses en 12,7 mm, probablement appuyés par des blindés à roues BTR. La puissance de feu réelle venant des airs, avec la couverture des hélicoptères lourds Mi24. Si l'article du Time confirme le haut degré de coordination qui existe entre les trois armées, le rôle des paras algériens consisterait plus spécifiquement à sécuriser la frontière, occuper les points de ravitaillement et couper toute retraite aux groupes qui tenteraient de fuir les combats à l'Est libyen. »

En février 2014, l'Algérie empêche la délégation marocaine de participer à Alger à une rencontre du Forum mondial pour la lutte contre le terrorisme (Global Counterterrorism Forum, GCTF), suscitant la colère des diplomates américains et turcs exprimée dans un communiqué conjoint : « Nous nous étions mis d'accord de mettre de côté les questions politiques qui divisent dans le but de mettre en place des réponses pratiques au fléau du terrorisme et à

l'extrémisme violent qui menacent tous les pays prenant part à ce forum. »

Pour les diplomates marocains, cette « arrogance » est due au « tropisme algérien » de François Hollande. Ils n'ont jamais caché leur méfiance vis-à-vis de l'ancien président français : « Avec l'arrivée à l'Élysée de François Hollande, il y avait beaucoup d'inquiétudes et de méfiance par rapport à l'équipe qui l'entourait et qui était nettement proalgérienne, confie à l'auteur l'ancien chef de la diplomatie et actuel Premier ministre marocain Saad Eddine Elotmani¹²⁸. L'importance diplomatique de la France, par rapport à l'Espagne par exemple ou tout autre pays de l'Union européenne, vient du fait qu'elle est membre permanent du Conseil de sécurité. Et il y a plus d'un million de Marocains dont la majorité a la double nationalité franco-marocaine. »

Lors de la visite du chef de l'État français à Tanger (septembre 2015), les diplomates marocains « n'avaient qu'une idée en tête : le rééquilibrage des liens entre l'Élysée et le palais, souligne l'un des conseillers de M. Hollande. Les Marocains en ont fait une fixation. Au cours d'un dîner, ils n'ont parlé que de ce sujet, relatant le bon vieux temps lorsque Chirac et Sarkozy réservaient leur première visite au Maroc et non à l'Algérie. Ils étaient convaincus que Hollande avait un tropisme avéré pour l'Algérie. À la fin ça devenait un peu lourd même si je les comprends-un peu¹²⁹... ».

Dans ces rapports difficiles, parfois irrationnels, l'affaire du Sahara occidental agit comme l'étincelle qui déclenche souvent les tensions entre les deux voisins. C'est la dimension politique du sujet, celle que les observateurs évoquent fréquemment pour expliquer les relations entre les deux pays. Le refus du gouvernement algérien d'ouvrir sa frontière terrestre avec le Maroc est un autre élément problématique dans ces rapports. Longue de 1 600 kilomètres, elle est fermée depuis 1994 après l'attentat de l'hôtel *Asni* à Marrakech et la décision du roi Hassan II d'imposer le visa aux ressortissants algériens ; une mesure suivie immédiatement, côté algérien, par la fermeture des frontières avec le Maroc.

Dix ans plus tard, « M6 » supprime l'obligation de visa pour les Algériens. Alger en fait autant mais refuse toujours d'ouvrir sa frontière terrestre, malgré les appels répétés du roi Mohammed VI. Aujourd'hui, Algériens et Marocains doivent emprunter la voie aérienne (via des vols quasi quotidiens de la RAM et d'Air Algérie) pour se rendre d'un pays à l'autre. Les économistes sont unanimes : l'obstination du régime algérien à ne pas ouvrir la frontière terrestre plombe l'ouverture du marché maghrébin ; elle est coûteuse en termes de coopération économique et commerciale.

Le Maghreb représente en effet un marché de plus de 90 millions d'âmes, mais c'est la région la moins intégrée au monde : 3 % d'échanges formels intrazone, contre 24 %, par exemple, pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Ayant été un conseiller proche de François Hollande pour le dossier algérien, Benjamin Stora précise que l'entourage de François Hollande n'était pas favorable à la fermeture de cette frontière : « Le président était favorable à l'ouverture de la frontière terrestre mais, pour lui, c'est une affaire maghrébine. Peut-être qu'un jour les Algériens réviseront leur position au sujet de cette question. Il ne faut pas oublier qu'ils sont eux aussi frappés par la crise, notamment la baisse des prix du pétrole. Ils ne peuvent pas vivre en vase clos.

Pour les voyages officiels et les projets communs, les responsables politiques français sont chaque fois obligés de choisir une partie par rapport à l'autre. Mais honnêtement, c'est une question maghrébine, ce n'est pas une question française. Indépendamment du conflit du Sahara, il faut ouvrir les frontières terrestres, d'autant que le nombre de Marocains et d'Algériens qui vivent des deux côtés, contrairement à ce qu'on croit, n'est pas dérisoire. L'ouverture de la frontière ouvrira systématiquement la porte au projet de marché commun, à la liberté de circulation 130. »

Les brûlures de l'histoire

À côté de la dimension politique et économique, « il y a le poids de l'histoire. L'histoire des deux pays avec leur ancienne puissance colonisatrice, poursuit Benjamin Stora. Dans quelle mesure la France a-t-elle contribué à ce que les relations entre ces deux voisins soient aussi problématiques ? » Pour lui, la question des frontières et les brûlures qu'elle a laissées sont le nœud gordien de ce sujet.

« Il y a évidemment un legs colonial et il est lié – encore une fois – à la question du tracé des frontières. Il faut dire que c'est un tracé qui favorisait énormément la France coloniale de l'époque, notamment sur la question du pétrole avec la découverte, en Algérie, du pétrole dans les années 1930, puis les gisements de pétrole qui ont été exploités par la France à partir de 1956 (Hassi Messaoud, etc.). Et lorsqu'en 1956, année charnière, le Maroc accède à son indépendance, la France renforce cette frontière tout en préservant ses intérêts de puissance, intérêts qui tournaient notamment autour du pétrole et du gaz.

Les tracés de frontière obéissent donc à des considérations d'intérêts français, donc d'histoire coloniale. C'est incontestable. À partir de là les négociations politiques entre nationalistes de l'époque (années 1956, 1957, 1958) tournaient autour de la solidarité contre le système colonial, la conférence de Tanger en 1958 (où le projet de l'Union du Maghreb avait même été évoqué). La suite on la connaît : l'Algérie-accède à son indépendance en 1962 et proclame la notion d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Donc le sentiment qui a existé chez les nationalistes marocains de cette époque-là, toutes tendances confondues, était le fait d'avoir été trahis par les Algériens. On leur a reproché de ne pas avoir remis à plat les tracés de frontière et cela a provoqué la guerre des Sables en 1963.

À partir de là une animosité et une méfiance sont nées d'un côté comme de l'autre. Bien sûr le tracé de frontière a été effectué par la France et il protégeait les intérêts français. Mais personne à l'époque – on est en 1956 – n'a prévu que l'Algérie allait basculer aussi vite vers l'indépendance. En 1956, les socialistes, qui étaient d'ailleurs au pouvoir en France, ne pensaient absolument pas

accéder à la revendication de l'indépendance algérienne. C'était Guy Mollet qui était au pouvoir, avec Robert Lacoste au poste de gouverneur général, Mitterrand au ministère de la Justice, et ils étaient très "Algérie française". Pour eux, ce tracé c'était la France, c'était la frontière avec la France. On l'a oublié aujourd'hui, ça nous paraît incroyable, mais à l'époque c'était la frontière avec la France.

La dimension historique est très importante. Lors des négociations entre la France et le GPRA [le Gouvernement provisoire de la République algérienne, 1961], la guestion la plus importante n'était pas le sort de la minorité européenne, les pieds-noirs, etc. Pas du tout. Sur quoi portait le fond des négociations entre la France et les nationalistes algériens ? Tout simplement sur le Sahara. C'est sur le Sahara que ça a bloqué. Jusqu'au bout le général de Gaulle a voulu conserver le Sahara dans le giron de la France. Ça a duré un an et demi. La France voulait jusqu'au bout garder le Sahara. Et l'intransigeance algérienne sur cette question a été décisive. À partir de là le Sahara est devenu un enjeu politique central. Personne ne pouvait imaginer qu'en l'espace de quelques années, entre 1956 et 1962 – c'est rien en termes historiques –, il y eût le basculement saharien. D'ailleurs il y a eu des clauses secrètes dans les accords d'Évian. L'une de ces clauses stipule que la France continue les essais nucléaires au Sahara, et ils ont continué même après l'indépendance, jusqu'en 1964. Plus incroyable, l'exploitation du pétrole algérien par la France a elle aussi continué jusqu'en 1971, l'année où Boumédiène décida la nationalisation. Ca a duré presque dix ans après l'indépendance.

Au milieu de tout ça il y a les Marocains. Dans ce face-à-face, dans ce bras de fer entre l'Algérie et la France, les Marocains se sont retrouvés entre deux feux : entre les Français d'un côté et les Algériens qui, au début, n'étaient pas en mesure de défier la France puisqu'ils n'en avaient pas les moyens, mais progressivement ils ont assis leur nationalisme, ombrageux, sur le Sahara. On a tendance à l'oublier, mais il n'y a pas que les Marocains qui ont assis leur nationalisme sur le Sahara, les Algériens aussi. On dit souvent "oui le roi, la Marche verte, la cause sacrée, les lignes rouges, etc." Mais les Algériens en ont fait autant. Entre 1962 et 1972, le nationalisme

algérien s'est adossé à la question saharienne (la nationalisation du pétrole, la récupération de Mers el-Kébir, le gaz et les essais nucléaires). Dans tout cela donc, les Marocains ont toujours estimé qu'ils avaient eux aussi droit à leur Sahara, mais par rapport à une histoire beaucoup plus ancienne : monarchie ancienne et chérifienne, frontière jusqu'à la Mauritanie, etc. On connaît la littérature nationaliste de l'Istiqlal notamment... »

Mais pour Benjamin Stora, cette histoire commune aux trois pays doit être nuancée car, selon lui, les blessures qu'elle a générées, d'un côté comme de l'autre, n'ont pas la même ampleur ni le même impact. Au plus fort de la campagne pour la présidentielle, Emmanuel Macron provoque un tsunami politique en qualifiant la colonisation française en Algérie de « crime contre l'humanité », lors d'un entretien en février 2017 sur la chaîne algérienne Echorouk News.

« Vous savez la guerre d'Algérie, en France, c'est difficile à accepter, et à assumer. Au bas mot, les historiens sérieux estiment qu'environ 400 000 Algériens ont été tués par la France. Ce n'est pas n'importe quoi. Franchement ce n'est pas n'importe quoi. Toutes les familles algériennes ont été touchées. Et donc ça ne peut pas donner la même chose qu'au Maroc. Il faut être objectif : les Marocains n'ont pas vécu ça. Selon les cartons de la Croix-Rouge, sur lesquels a travaillé récemment une étudiante en doctorat, 2 200 000 Algériens ont été déplacés dans des camps, 2 000 camps, par l'armée française entre 1957 et 1962. C'est incroyable. Et les rapports de la Croix-Rouge, que j'ai là d'ailleurs, font état de centaines d'hommes nus en train de mourir. Parmi ces officiers français qui dirigeaient ces camps abominables, certains étaient dans la résistance française contre l'occupant allemand, d'autres étaient dans les camps de Viêt-minh après la défaite de Diên Biên Phu, où ils ont connu la misère, la faim, les maladies, la syphilis, etc. Tout ça donne une mémoire algérienne qui ne peut pas s'effacer. C'est quelque chose d'une violence terrible. Par rapport à la France, ça ne peut pas s'effacer. En d'autres termes, ce n'est pas le Maroc. Le Maroc n'a pas connu toutes ces épreuves. L'État makhzanien a été tout de même préservé, même si le sultan a été déposé en 1953.

En Algérie, l'État beylical a été détruit par la France. Les grandes familles musulmanes ont été dépossédées, conduites à l'exil, un grand exil. Plusieurs grandes familles algériennes ont quitté leur pays en 1911 pour la Syrie. François Hollande, dans son discours du 15 décembre 2012 en Algérie, a été très très loin dans la volonté de réconciliation. J'ai participé à la rédaction de ce discours qui est allé le plus loin possible sur la voie de l'apaisement et de la réconciliation franco-algérienne. Mais vous savez, du côté français comme du côté algérien, il y a des identitaires, des extrémistes qui ne vivent que de la mémoire de guerre. Ils entretiennent cette mémoire. Si vous leur enlevez cette mémoire ils n'ont plus de raison d'être. Tout cela est connu. J'ai écrit un livre sur cette question qui s'appelle Les mémoires dangereuses. Vous enlevez la mémoire de l'Algérie française à l'extrême droite française et ils n'ont plus rien. C'est une mémoire de revanche : contre les Arabes, l'islam, etc. C'est l'antigaullisme. De Gaulle est perçu comme un traître qui a vendu l'Algérie aux Arabes, etc. »

117 À l'époque le DRS (Département du renseignement et de la sécurité). En janvier 2016, le général Toufik, le puissant patron du service, est démis de ses fonctions par le président Abdelaziz Bouteflika. Le DRS est remplacé par le DSS (Département de surveillance et de sécurité).

- 118 Entretien avec l'auteur à Paris, juin 2016.
- 119 Entretien avec l'auteur à Paris, septembre 2015.
- 120 Originaires de la région du Rif, dans le nord-est du Maroc.
- 121 Extrait de l'entretien accordé par l'historien Pierre Vermeren au quotidien *Le Monde*, le 25 mars 2016.
 - 122 Entretien avec l'auteur à Paris, juin 2016.
- 123 La France ne finance pas elle-même la formation de ses imams parce que, tout simplement, la loi l'interdit : le principe de laïcité veut que le contribuable français ne participe pas au financement du culte et de l'exercice du culte en France.
- 124 Extrait d'un entretien accordé par François Burgat au *NouvelObs*, le 23 septembre 2015.
 - 125 Entretien avec l'auteur à Paris, juin 2016.
 - 126 Entretien avec l'auteur à Paris, juin 2015.
- 127 Le Mujao (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest) est une organisation militaire et terroriste d'idéologie salafiste djihadiste, née en 2011 d'une scission d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi).

- 128 Entretien avec l'auteur à Rabat, octobre 2016. M. Elotmani a été nommé au poste de chef du gouvernement en avril 2017 par le roi Mohammed VI.
 - 129 Entretien avec l'auteur à Paris, juin 2016.
 - 130 Entretien avec l'auteur à Paris, décembre 2016.

Chapitre 7

Dans les sables mouvants du Sahara occidental

Il est l'un des conflits les plus anciens et les plus méconnus. Le Sahara occidental est une ancienne colonie espagnole d'une superficie de 266 000 km², annexée et administrée par le Maroc depuis 1975 mais dont l'indépendance est réclamée par le Polisario, un mouvement indépendantiste soutenu par l'Algérie. Sur le plan juridique, il est classé par l'ONU comme un « territoire non autonome » : la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental n'est pas reconnue par la communauté internationale même si le royaume le considère comme ses « provinces du sud ».

En septembre 1991, un cessez-le-feu est signé par les deux protagonistes après une guerre du désert de plus de seize ans. À l'issue de cet accord, le Maroc et le Polisario s'engagent à collaborer avec les instances internationales pour un règlement négocié du conflit, via un référendum d'autodétermination sous l'égide de l'ONU : les casques bleus de la Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso) sont alors installés à Lâayoune, la plus grande ville du territoire, pour veiller au respect du cessez-le-feu. Mais l'idée du référendum est progressivement abandonnée par le Maroc. Visiblement, celui-ci ne semble plus certain de l'issue de cette consultation qui doit être supervisée par l'ONU, et qui pourrait aboutir à la création d'un État sahraoui allié de l'Algérie avec un accès sur l'Atlantique. Pour pallier son revirement, le Maroc propose en 2007 un projet d'autonomie accordant de larges pouvoirs au futur « État autonome » -sahraoui, sous souveraineté marocaine. Il est aussitôt rejeté par le Polisario qui se cramponne au référendum et reproche au Maroc de ne pas respecter ses engagements. Si les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (États-Unis, Russie, Chine, France et GrandeBretagne) ne reconnaissent pas la souveraineté du Maroc sur ses « provinces du sud », l'affaire du Sahara occidental est l'une des cartes les plus importantes dans les relations entre le Maroc et la France d'un côté, et entre la France et l'Algérie de l'autre. Derrière une « neutralité diplomatique » plus apparente que réelle se cache un soutien politique sans faille de la France au Maroc, un soutien qui a commencé dès 1975 et qui se poursuit au-delà des changements de têtes à l'Élysée et à Matignon.

Les amis français d'Hassan II

C'est pendant la présidence de Valéry Giscard d'Estaing-(1974-1981) que l'idée d'une « marche verte » a été conçue par Hassan II et celui qui était considéré comme « son ami intime », Alexandre de Marenches. Nommé à la tête du SDECE (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage) par le président Georges Pompidou en novembre 1970, Marenches était l'un des interlocuteurs privilégiés d'Hassan II. Né à Paris en 1921 dans une famille d'ancienne aristocratie, il est considéré comme le véritable « réformateur » des services de contre-espionnage français et le précurseur de ce qui allait devenir, à partir de 1982, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Grand de taille avec, à la fin de sa vie, un physique à la Marlon Brando dans *Le Parrain*, Marenches est devenu l'un des « conseillers » les plus écoutés d'Hassan II, qui l'a fait élire à vie à l'Académie du royaume.

Tout commence en 1975, lorsque des informations collectées par le patron du ren-sei-gnement français indiquent que le général Franco est sur son lit de mort (il décède en effet le 20 novembre 1975), et qu'une rencontre secrète doit réunir, le 9 septembre 1975 à Alger, le ministre espagnol des Affaires étrangères et le secrétaire général du Front Polisario, le charismatique El Ouali Moustapha Sayed. Au menu des discussions : les modalités d'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui pouvant aboutir à la naissance d'un État sahraoui. Marenches presse alors Hassan II d'agir. Ils imaginent ensemble la « Marche verte » qui sera lancée le

6 novembre 1975 : plus de 350 000 Marocains transportés sur des camions franchiront la frontière espagnole et « marcheront » sur ce qui sera considéré par la propagande marocaine comme les « provinces du sud récupérées ».

Mais huit jours plus tard, le 14 novembre 1975 à Madrid, un accord est signé discrètement par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie : il établit les conditions du retrait espagnol du Sahara occidental et la partition du territoire entre le Maroc et la Mauritanie. L'accord est ratifié par les Cortes Generales (le Parlement espagnol) le 18 novembre 1975, deux jours avant le décès officiel du général Franco. Pendant que les trois pays voisins (l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie) décident du sort de ce territoire, en dehors des Sahraouis, la France, derrière les rideaux, observe d'un œil vigilant ce processus politico-diplomatique qui donnera naissance, plus tard, au « conflit du Sahara occidental ».

En 1977, le Polisario, un mouvement de jeunes Sahraouis s'estimant lésés par l'accord de Madrid, décide de s'en prendre au ventre mou de la région, la Mauritanie, en attaquant la zone minière de Zouerate, près de la frontière avec le Sahara occidental. La voie ferrée reliant Zouerate à Nouadhibou, plus de 600 kilomètres au cœur d'un paysage lunaire, est le nerf des exportations de la Mauritanie. Mais ce n'est pas fini.

Quelques jours après, deux coopérants français sont tués au cours d'une opération et huit autres enlevés par le mouvement indépendantiste. De l'Élysée, Giscard observe l'évolution de la situation en buvant du petit-lait¹³¹.

Il commence par envoyer des Mirage 4 survoler les camps des indépendantistes et les prendre en photo. L'intervention militaire ne commence qu'à partir de décembre 1977, en deux temps. Les colonnes du Polisario sont d'abord repérées par les avions Breguet Atlantic. Ensuite, depuis Dakar où ils étaient stationnés, les avions de chasse Jaguar décollent le 12 décembre pour frapper les colonnes sahraouies. L'opération, appelée « Lamantin », a duré six jours seulement, du 12 au 18 décembre : les huit otages sont libérés le 23 décembre et les combattants du Polisario repoussés le même jour en dehors du territoire mauritanien.

Le retrait, voire l'abandon du Sahara occidental par l'Espagne en 1975, et le succès militaire de l'opération Lamantin renforcent un peu plus le poids de la France dans ce dossier : de simple observateur elle devient un acteur militaire. Après le putsch de juillet 1978 contre le président Moktar Ould Daddah, la Mauritanie se désengage progressivement du sud du Sahara occidental au profit du Maroc, qui contrôle à partir de 1979 l'essentiel du territoire. Mais il hérite en même temps de plus de 270 000 km² à sécuriser avec des moyens matériels limités ; il se retrouve surtout seul face aux troupes du Polisario dont la stratégie militaire est à la fois simple et efficace : mobilité et connaissance du terrain. En clair, attaquer avec des colonnes rapides et se replier rapidement vers Tindouf, en Algérie. Mais là aussi le soutien militaire de la France ne fera pas défaut : quelque 24 Mirage F1 ont été vendus au Maroc par la France de Giscard pendant ce conflit où plus de 13 000 combattants ont été tués : 7 000 Marocains, 4 000 Sahraouis et plus de 2 000 Mauritaniens. Les batailles les plus meurtrières mais aussi les plus improbables se sont déroulées entre janvier 1979 et mars 1981. Aux victoires de l'une des parties succédaient les défaites de l'autre, et vice versa : la bataille de Bir Anzarane en septembre 1979 par exemple, dans laquelle s'est illustré le lieutenant-colonel Mohammed Ghoujdami, aboutit à l'une des victoires les plus éclatantes de l'armée marocaine ; mais en mars 1980, le Polisario infligea aux FAR (Forces armées royales) une sévère défaite à Jbel Ouarkziz, obligeant le Maroc, un an plus tard, à changer complètement de stratégie.

En 1981, le départ d'Alexandre de Marenches du SDECE coïncide avec l'élection du socialiste François Mitterrand. Craignant un affaiblissement du soutien de la France avec l'arrivée à l'Élysée d'un nouveau locataire, Hassan II prend une décision qui s'avérera être le plus grand boulet diplomatique que le Maroc continue de traîner. En juin 1981, quelques jours seulement après l'élection de Mitterrand, le roi Hassan II annonce à Nairobi, lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qu'il accepte le principe d'un « référendum confirmatif » sous le contrôle de l'ONU et s'engage à s'y conformer : un revirement inattendu et une bouffée d'oxygène pour les instances

africaines, que le roi, un an auparavant, avait accusées de « diplomatie tam-tam ».

En prenant un tel engagement, Hassan II savait-il qu'il venait de lier juridiquement et politiquement son pays au principe du référendum ? Était-il certain de l'issue positive de cette consultation ?

Sur le terrain militaire, les revers que l'armée marocaine avait subis ont poussé le monarque, toujours conseillé par Alexandre de Marenches, devenu plus libre après avoir quitté les services français, à mettre en place une nouvelle stratégie défensive dans sa guerre contre le Polisario : le « mur des sables », appelé également « mur de défense » ou « mur de sécurité ». Sa construction, entièrement financée par l'Arabie saoudite, ne s'est terminée qu'en 1987. Elle a permis aux Marocains de contrôler deux tiers du territoire et de prévenir avec plus d'efficacité les attaques des indépendantistes. La dernière grande offensive du Polisario date de l'autonome 1989 ¹³², mais elle a été aussitôt suivie des premières négociations aboutissant, en septembre 1991, au cessez-le-feu sous l'égide de l'ONU.

À partir de cette date, la guerre change de scène : des sables mouvants du désert les belligérants s'affrontent désormais dans les couloirs feutrés des instances internationales. De militaire, le rapport de force devient politique et diplomatique. Chaque partie y va de ses « atouts » et de ses « faiblesses ». Le Maroc, plombé par son engagement pour un référendum dont l'issue n'est plus certaine, bénéficie cependant de la complaisance de deux membres permanents du Conseil de sécurité : les États-Unis et la France. Le Polisario, lui, s'accroche au référendum pour affirmer son « respect de la légalité internationale », mais l'option d'un État indépendant sahraoui aux pieds du Maroc n'emballe pas les grandes puissances. Il reste que l'ONU s'abstient à la fois de reconnaître la souveraineté du royaume sur le Sahara occidental, et d'accorder le statut de membre des Nations unies à la République arabe sahraouie démocratique (RASD), proclamée par le Polisario en 1976.

Un boulet appelé « référendum »

La bataille diplomatique s'annonce à la fois longue et éprouvante. Pour le Polisario, l'allié stratégique reste l'Algérie, le « frère ennemi » et le « voisin de l'est » du royaume. Le Maroc, quant à lui, peut compter sur la diplomatie française qui se déploie depuis 1975 avec une continuité presque parfaite.

Certes, la période mitterrandienne (1981-1995) a été marquée par quelques crises automnales, comme celle de 1990 après la publication du livre de Gilles Perrault, mais l'élection de Jacques Chirac en 1995 et l'accession au trône, quatre ans plus tard, du roi Mohammed VI donnent une nouvelle impulsion au rôle de la France dans ce conflit.

Au cours d'un voyage à Rabat, en 2001, Chirac lance une bombe diplomatique qui cadre mal avec la neutralité sémantique de la France: « Concernant les provinces du sud marocaines, le roi du Maroc n'a pas besoin de médiateur », dit-il en appuyant sur les mots. Les adversaires du royaume s'insurgent : qualifier le Sahara occidental de « provinces » faisant partie du territoire de l'une des parties est une adhésion explicite aux thèses du royaume, qui va à l'encontre de la position officielle de la France. Un an plus tard, le roi Mohammed VI saisit ce « cadeau sémantique », offert sur un plateau en or par le représentant d'un État membre permanent du Conseil de sécurité, pour tordre le cou à l'option référendaire qui embarrasse le Maroc depuis 1981 : « Notre unanimité nationale en faveur de l'option démocratique régionale [rend] le projet de référendum tel que prévu dans le plan de règlement onusien caduc, car inapplicable », souligne le jeune monarque dans un discours du 6 novembre 2002.

Mais rompre unilatéralement un engagement international par un simple « discours à la nation » ne suffit pas à renverser la donne, d'autant que le Maroc n'avait, à l'époque, proposé aucune alternative crédible. Il est vrai que le soutien de la France et l'indulgence des États-Unis lui étaient acquis, mais il n'y avait aucun élément sur la table des négociations. La diplomatie a elle aussi horreur du vide, disent ceux qui la pratiquent. Le Maroc est alors

sommé, y compris par ses alliés français, de sortir de « l'impasse diplomatique » qu'il a contribué à créer en rejetant l'option référendaire. En d'autres termes, le royaume devait renvoyer la balle dans le camp du Polisario et de l'Algérie.

Là aussi l'intervention de la France en faveur du Maroc sera au rendez-vous. Les premiers contacts entre les conseillers du palais et ceux de l'Élysée pour un plan B susceptible de remettre le royaume sur les rails des négociations commencent en juin 2005 avec l'arrivée au Quai d'Orsay de Philippe Douste-Blazy, dans le gouvernement dirigé par Dominique de Villepin. Il faut dire qu'avec le trio Chirac-de Villepin-Douste-Blazy, la diplomatie marocaine ne pouvait avoir de meilleurs alliés au cœur de la république.

Un projet accordant une large autonomie aux habitants du Sahara occidental dans le cadre d'un « État autonome » sahraoui, mais sous souveraineté marocaine, est proposé par le royaume à la commu-nau-té internationale. Les grandes lignes sont tracées par quelques juristes proches du palais et collaborant, pour la plupart, à la *Revue marocaine de l'administration locale et du développement* (REMALD). Les diplomates français à Rabat, quant à eux, pressent leurs homologues marocains de « faire vite » pour obtenir le soutien de l'Élysée, où Jacques Chirac n'en a plus que pour quelques jours.

À deux mois de la présidentielle qui verra le départ de Chirac, le projet encore « chaud » est présenté au président et à son Premier ministre Dominique de Villepin : le 5 février 2007, une délégation comprenant les plus proches collaborateurs du roi Mohammed VI est reçue à l'Élysée. Le même jour, la dépêche de l'agence officielle marocaine MAP tombe : « M. Chirac "a remercié la délégation marocaine d'avoir réservé à la France la primeur de ses réflexions sur l'avenir" du Sahara et du "plan qui l'accompagne que le président de la République a qualifié de constructif". »

« C'est dans les bureaux des conseillers de Dominique de Villepin, à Matignon, que le texte définitif du projet d'autonomie au Sahara occidental a été arrêté, juste avant le départ de Chirac. Le royaume avait besoin d'un soutien initial de Paris, un ressort, une déclaration officielle forte de la France pour un départ en fanfare du projet », confie à l'auteur un journaliste français accrédité à l'Élysée.

Dans le même sillage, deux mois plus tard, le Conseil de sécurité de l'ONU appelle aussitôt le Maroc et le Polisario à entamer « des négociations directes sans condition préalable ».

Celles-ci commencent en juin 2007 à Manhasset, aux États-Unis, en présence de l'Algérie et de la Mauritanie. C'était le dernier grand « coup de main » donné par Jacques Chirac au « fils de son ami » Hassan II, permettant ainsi au Maroc de retourner sur la scène diplomatique sans que le référendum soit seul au menu des négociations. Il est désormais concurrencé par la nouvelle proposition d'autonomie, qui sera jugée « constructive » par tous les présidents qui succéderont à Jacques Chirac.

Depuis 2007, le dossier du Sahara occidental est entré dans une impasse diplomatique, une sorte de statu quo qui arrange les deux parties même si parfois certaines crises, dues essentiellement aux maladresses du palais, propulsent le dossier sur les devants de la scène internationale. L'affaire Aminatou Haidar qui s'est déclenchée en 2009 en fait partie et il a fallu là aussi le « coup de pouce » du président Nicolas Sarkozy pour la dénouer.

Surnommée la « Gandhi du désert » par la presse internationale, Aminatou Haidar est une militante indépendantiste qui a connu la prison aussi bien du temps du roi Hassan II, où elle fut torturée, que sous le règne de son fils à partir de 1999. En 2005, elle reçoit le prix Sakharov et devient la coqueluche des ONG internationales, particulièrement américaines, ce qui lui procure une notoriété qui dépasse les frontières du Maroc et du Sahara occidental, où elle est née.

Le 13 novembre 2009, après une longue tournée internationale, Aminatou Haidar s'en retourne à Lâayoune où elle réside habituellement. Devant le fonctionnaire marocain de la police des frontières, elle présente la fiche que tout voyageur venant de l'étranger remplit avant de rentrer en territoire marocain¹³³. Dans la case « Pays », elle mentionne « Sahara occidental » et laisse vide la case « Nationalité ». Elle est immédiatement conduite devant les responsables de la police aéroportuaire qui la mettent en contact avec le procureur du roi auquel elle précise, les yeux dans les yeux, qu'elle est sahraouie et non marocaine. Ce dernier lui répond qu'elle

possède un passeport marocain, et qu'elle l'utilise pour voyager à travers le monde, mais la militante rétorque qu'elle n'en a nul besoin.

Le 14 novembre au matin, Mme Haidar est expulsée à bord d'un avion espagnol à destination des îles Canaries après confiscation de son passeport marocain par les autorités aéroportuaires de Lâayoune. Arrivée à l'aéroport de Lanzarote, elle refuse de débarquer, mais la police espagnole l'y contraint, arguant qu'elle possède une carte de séjour délivrée par l'Espagne pour raisons de santé. Aussitôt, la militante de 47 ans décide d'entamer à l'intérieur de l'aéroport une grève de la faim illimitée pour exiger son retour « sans conditions » au Sahara occidental.

Elle va transformer ce qui n'était au début qu'un simple incident en « événement » planétaire grâce à la caisse de résonance médiatique mise en branle aussi bien en Espagne et en France qu'aux États-Unis. Pendant toute la durée de sa grève de la faim (du 16 novembre au 18 décembre), le Maroc tente de camper sur une position de fermeté. Mais, dès les premiers jours, cette « fermeté » se transforme en véritable fuite en avant.

Parallèlement, les pressions américaines, puis françaises, se sont faites de plus en plus précises. Dans un entretien téléphonique, l'ancienne secrétaire d'État Hillary Clinton a ouvertement demandé à son homologue marocain Taïeb Fassi Fihri de trouver une issue rapide à cette crise.

Acculé, le roi Mohammed VI se tourne vers la France et dépêche, à l'Élysée, son ministre des Affaires étrangères. Celui-ci est reçu le 15 décembre 2009 par le président Nicolas Sarkozy. Le roi lui demande d'imaginer un scénario avec Taïeb Fassi Fihri pour une « sortie de crise rapide et honorable », selon un diplomate français interrogé par l'auteur. Un communiqué commun est rédigé en hâte, le 17 décembre, pour sauver les apparences : la France, précise ce communiqué, a exprimé « le vœu que le royaume du Maroc puisse, dans sa tradition d'ouverture et de générosité, faire remettre à Mme Aminatou Haidar son passeport marocain à son arrivée sur le territoire du royaume ». Il revient au même communiqué, un peu plus loin, d'annoncer la bonne nouvelle : « Le roi Mohammed VI a informé le président Sarkozy que Mme Aminatou Haidar peut

regagner le Maroc. » Le lendemain, un avion médicalisé espagnol transportant la militante se pose sur l'aéroport de Lâayoune. L'affaire, qui a duré un mois et une semaine, a été sévèrement jugée par les diplomates occidentaux, notamment américains.

La chasse gardée du palais

Selon un câble envoyé le 18 décembre par l'ambassade américaine et révélé par le site Wikileaks, il s'agit d'« un épisode désastreux pour le gouvernement du Maroc qui a failli non seulement perpétrer un cas d'exil forcé, mais aussi compromettre gravement ses relations avec l'Espagne et d'autres alliés à travers sa gestion belliqueuse de ce cas et une diplomatie étonnamment maladroite ».

Un autre câble du consulat général des États-Unis à Casablanca, qui a rapporté les propos d'une « haute personnalité » du cercle royal marocain, confirme ce jugement tout en précisant que la décision de refouler Mme Haidar avait été prise par Mohammed VI en personne : « À maints égards, notre décision [d'expulser l'activiste] était illogique, et Fassi Fihri aurait dû expliquer cela au roi. » La même note ajoute plus loin, faisant parler la même « haute personnalité » du palais : « Par la suite, tout le monde a adopté une attitude typiquement marocaine, prétendant que comme la décision concernant Haidar avait été prise au sommet, on ne pouvait la remettre en question ni la critiquer. »

Chasse gardée de la monarchie, l'affaire du Sahara occidental est érigée en « cause sacrée » par la propagande du régime. Sa gestion relève exclusivement du palais et d'une poignée d'intouchables qui ne rendent compte à personne. Parmi les questions les plus sensibles qu'ils doivent gérer, celle des droits de l'homme figure en bonne place.

En 1999, le roi Mohammed VI a tenté de rompre avec le passé répressif de son père – emprisonnements, tortures, disparitions touchant principalement les indépendantistes. Mais si les atteintes aux droits de l'homme au Sahara occidental – devenues une

composante à part entière de l'action diplomatique – sont moins systématiques que par le passé, elles n'ont pas pour autant disparu. Les rassemblements pacifiques et les opinions qui s'écartent de la thèse officielle (selon laquelle « le Sahara est marocain » depuis des siècles) continuent d'être interdits par les autorités marocaines, à tel point que, le 9 avril 2013, les États-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, présentent un projet de résolution élargissant le mandat de la Minurso au contrôle des droits de l'homme.

L'information fait l'effet d'un tremblement de terre au Maroc : c'est un allié du Maroc, le gouvernement américain, qui présente le projet de résolution au « groupe des amis du Sahara occidental », composé des membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Espagne, pour qu'il soit adopté lors de la réunion de ce dernier, prévue quelques jours plus tard. Les diplomates marocains sont stupéfaits : si le texte est adopté, cela signifierait une « atteinte à la souveraineté du Maroc sur [ses] provinces du sud », s'insurge le gouvernement via son porte-parole Mustapha El Khalfi.

Le royaume se tourne alors vers la France pour empêcher l'adoption du projet. Selon le ministre marocain des Affaires étrangères de l'époque, Saad Eddine Elotmani, devenu Premier ministre en mars 2017, « la France a officiellement et ouvertement soutenu le Maroc lors de cette crise, en s'opposant sans ménagement à ce projet. Elle s'est appuyée sur le projet d'autonomie proposé par le Maroc pour son argumentaire 3 ». « C'était la faute des Américains, ajoute-t-il. Selon les informations dont nous disposions à l'époque, Ross 4 avait joué un rôle important dans cette affaire. Il avait en effet fait pression sur le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme afin qu'il pousse vers l'élargissement du mandat de la Minurso aux droits de l'homme. Le Haut-Commissariat, lui, disait que c'est une affaire plus politique que liée aux droits de l'homme. »

À l'époque, François Hollande venait d'accéder à l'Élysée et le palais n'avait pas encore une totale confiance en lui. « Au ministère [des Affaires étrangères], poursuit l'ancien chef de la diplomatie marocaine, on ne savait pas encore sur quel pied danser avec M. Hollande. Il y avait beaucoup d'inquiétudes par rapport à l'équipe

qui l'entourait, nettement proalgérienne. Nous nous sommes alors orientés vers la Russie. Avec Taïeb Fassi Fihri, j'ai effectué un voyage à Moscou dans un avion spécial pour arracher le soutien de la Russie. Les responsables russes étaient déjà contre le projet américain. La position de l'Espagne était un peu étonnante puisqu'elle a opté pour la neutralité¹³⁷. »

La France a finalement « pesé de tout son poids diplomatique au sein du Conseil de sécurité en faveur du Maroc », précise encore M. Elotmani. Résultat, l'élargissement du mandat de la Minurso au contrôle des droits de l'homme au Sahara occidental n'a finalement pas été retenu. « L'importance diplomatique de la France, par rapport à l'Espagne ou tout autre pays de l'Union européenne, vient du fait qu'elle est membre permanent du Conseil de sécurité », conclut-il.

L'Institut « chérifien » des relations internationales

En dehors des instances diplomatiques, le Maroc consacre un budget considérable au lobbying pour le dossier du Sahara occidental, vis-à-vis des médias français mais également auprès de certains think tanks, ces « laboratoires d'idées » souvent convoités par les journalistes.

L'intérêt du palais pour ces structures commence à partir de mai 2001, et plus précisément après un séminaire à l'Institut français des relations internationales (IFRI) au cours duquel le prince Hicham, cousin germain de Mohammed VI, en rupture de ban, évoqua son fameux « pacte monarchique ». Son contenu ? Accorder d'importants pouvoirs à la collégialité au sein de la famille royale (dont il fait partie) pour désigner futur souverain, même si la Constitution marocaine stipule que le roi désigne de son vivant celui qui lui succède parmi ses enfants mâles, conformément au principe de primogéniture. Pour le roi et son entourage, le message est limpide : c'est l'un des socles de la monarchie alaouite – à savoir le mode de désignation du roi – que le prince Hicham veut remettre en cause.

À l'époque, l'IFRI est un fournisseur en « analystes » et en « spécialistes du monde arabe » très prisé par les médias français. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, il « a pour mission de mener une réflexion libre et approfondie sur les grands enjeux contemporains [...] et favoriser une interaction constructive entre chercheurs, praticiens et leaders d'opinion », précise son statut.

Les premiers contacts entre le Maroc, à travers l'Office chérifien des phosphates (OCP), et les responsables de l'IFRI commencent en 2006. Dirigé par Mostafa Terrab, l'OCP dispose de la première réserve mondiale de phosphates et d'une autonomie conséquente dans la gestion des fonds (publics) à l'étranger. Utiliser une partie des fonds de l'OCP pour « lifter » l'image du roi et promouvoir la « marocanité » du Sahara occidental fait partie des « objectifs » de Terrab depuis sa nomination, en 2006 par Mohammed VI, à la tête de cet organisme public où le « cash » coule à flots.

En 2008, l'Office chérifien parvient à infiltrer l'IFRI en contribuant financièrement à une grande partie de ses programmes dits de « réflexion » : avec plus de 700 000 euros par an, l'OCP est aujourd'hui le plus gros financier du programme Maghreb de l'IFRI et de la World Policy Conference, ces rencontres internationales organisées chaque année par Thierry de Montbrial en présence du gotha des décideurs mondiaux. La première World Policy Conference a eu lieu en 2008 à Évian (France) et a vu la participation de Nicolas Sarkozy et de Dmitri Medvedev, l'ancien président russe. Les éditions suivantes, celles de 2009 et 2010, se sont déroulées toutes les deux à Marrakech, dans le célèbre palace de la Mamounia, et l'OCP en sera parmi les principaux bailleurs de fonds. Grâce au concours de Song-Nim Know, directeur exécutif de la World Policy et responsable du forum franco-coréen au sein de l'IFRI, celui-ci a pu obtenir la participation de l'ancien secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon à la World Policy de 2010 à Marrakech. L'affaire du Sahara occidental figurait en bonne place lors de cette rencontre à laquelle ont participé plus de 200 personnalités. « Terrab voulait absolument arracher à Ban Kimoon une formule forte au sujet du Sahara occidental, et la transformer en coup d'éclat diplomatique pour irriter l'Algérie et le Polisario, en vain », souligne un chercheur présent à la rencontre¹³⁸.

Aujourd'hui, la présence de l'OCP au sein de l'IFRI ne se limite pas à l'organisation des rencontres internationales ou au financement des programmes académiques : Mostafa Terrab est membre du conseil d'administration de l'IFRI, et l'un de ses collaborateurs, Karim El Aynaoui, fait partie du conseil stratégique du think tank français.

Plus de quarante ans après le déclenchement de la Marche verte, l'affaire du Sahara occidental est devenue le faux-fuyant par lequel la monarchie justifie ses échecs politiques et économiques. Si le Maroc ne parvient pas à décoller, c'est parce que « le problème du Sahara » plomberait tant les dépenses que les recettes budgétaires, répètent les officiels marocains. Si la Constitution reconnaît les libertés publiques et les droits fondamentaux, les voix dissonantes et les opinions critiques ne doivent pas « porter atteinte » à « l'intégrité territoriale » qu'incarne le dossier du Sahara occidental, érigé en « cause sacrée ». Peu importe si ce territoire, que l'on dit riche en pétrole et dont les côtes poissonneuses s'étendent sur des centaines de kilomètres, n'est pas reconnu comme marocain par les instances onusiennes. D'importants moyens sont mobilisés par le Maroc pour que les villes du Sahara paraissent, aux yeux de l'opinion publique internationale, comme des entités faisant partie intégrante de ses « provinces du sud ».

Là aussi les obligés de la monarchie parmi l'élite politique et médiatique française répondent présent. En mars 2015, le forum Crans Montana, fondé par l'avocat suisse très controversé Jean-Paul Carteron, est organisé à Dakhla (Sahara occidental) avec le soutien des autorités marocaines. Parmi les invités, Philippe Douste-Blazy, à l'époque conseiller spécial des Nations unies sur les financements innovants. L'ancien ministre des Affaires étrangères de Jacques Chirac s'est exprimé lors de ce forum en tant que fonctionnaire de l'ONU et non à titre privé, suscitant une réaction immédiate de Ban Ki-moon : « M. Douste-Blazy participe exclusivement à titre privé [...] Le statut définitif du Sahara occidental fait l'objet d'un processus de négociation mené sous les

auspices du secrétaire général, conformément aux résolutions des Nations unies », soulignait un communiqué de l'ONU juste après l'intervention de M. Douste-Blazy. Dominique de Villepin, Jean-Louis Borloo, Éric Besson, Michèle Alliot-Marie, etc. faisaient également partie des invités à Dakhla...

Le Sahara, un « paradis fiscal »

Au-delà de ces opérations de communication, dont le coût se chiffre en millions d'euros, peu de Marocains savent que le Sahara occidental est un paradis fiscal qui entretient une économie de rente à grande échelle. Plus de 5 000 entreprises marocaines sont domiciliées dans les « provinces du sud » pour échapper à l'impôt. Parmi les groupes étrangers qui n'hésitent pas à « investir » au Sahara occidental, malgré le statut juridique controversé de ce territoire, les entreprises françaises occupent une place de choix.

En décembre 2011, le Maroc a accordé au groupe pétrolier français Total une autorisation de reconnaissance pétrolière sur la zone maritime d'Anzarane, vaste de quelque 100 000 km². De 2011 à 2015, le géant français a mené d'importantes études géologiques et géophysiques sans aller, toutefois, jusqu'au stade de l'exploration. L'autorisation a été reconduite en 2013, mais face aux réserves de l'ONU et des ONG favorables au mouvement indépendantiste, elle n'a pas été renouvelée en décembre 2015. Tout en assurant que ses travaux au Sahara occidental « n'étaient juridiquement pas contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies », Total a fait savoir aux autorités marocaines, en décembre 2015, qu'il ne demanderait pas de nouvelle prolongation de son autorisation de reconnaissance sur le bloc d'Anzarane.

De manière plus générale, le problème de la gestion par le Maroc des ressources naturelles du Sahara occidental au profit des sociétés étrangères, notamment françaises, continue de susciter des controverses non seulement à l'ONU, mais également dans les instances juridiques de l'Union européenne.

En décembre 2015, quelques jours avant la décision de Total, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), saisie par le Polisario, annule un important accord commercial entre le royaume et l'UE, signé en 2012 et concernant essentiellement les produits agricoles. Motif? L'accord englobe le territoire du Sahara occidental et il n'y a aucune garantie pour que la population sahraouie en profite : « Compte tenu du fait que la souveraineté du Royaume sur le Sahara occidental n'est reconnue ni par l'UE et ses États membres ni, plus généralement, par l'ONU, ainsi que l'absence de tout mandat international susceptible de justifier la présence marocaine sur ce territoire, le Conseil de l'Union européenne [...] devait s'assurer lui-même qu'il n'existait pas d'indice d'exploitation des ressources naturelles du territoire du Sahara occidental sous contrôle marocain susceptible de se faire au détriment de ses habitants et de porter atteinte à leurs droits fondamentaux. Il ne saurait se limiter à considérer qu'il incombe au royaume du Maroc d'assurer qu'aucune exploitation de cette nature n'a lieu » (extrait de l'arrêt de la CJUE, le 10 décembre 2015).

Il est difficile d'affirmer si le Sahara occidental est riche ou non en pétrole. En revanche, il possède des ressources naturelles diversifiées. Les plus importantes sont les phosphates (région de Boukraa, 8 % des exportations marocaines), la pêche (les eaux y sont très poissonneuses) et l'agriculture, notamment dans la région de Dakhla, avec près d'un millier d'hectares de culture sous serre et une production annuelle de 116 000 tonnes.

L'exploitation de ces richesses est accordée soit à des militaires marocains soit à des notables sahraouis. Le gros de la production est destiné à l'exportation vers l'Europe *via* des entreprises d'importexport pour la plupart françaises et espagnoles.

Signé discrètement en 2012 entre le Maroc et l'UE, l'accord commercial sur les produits agricoles, qui englobe les produits maritimes, profite aussi aux notables sahraouis dont le rapport avec l'État marocain est purement clientéliste : l'allégeance de ces « seigneurs du désert » à la position du royaume est monnayée chaque jour à coups de privilèges et de faveurs.

De Valéry Giscard d'Estaing à François Hollande, en passant par Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, les gouvernements français ont tous fermé les yeux sur le problème de la gestion des richesses du Sahara occidental et sur son rapport avec la question de la souveraineté du Maroc sur ce territoire.

Mais après la décision de la CJUE d'annuler l'accord commercial entre le royaume et l'UE, le roi décide ne plus compter sur le seul soutien de la France, encore moins des États-Unis. Il se tourne alors vers ses voisins, les pays du continent noir pour lequel, semble-t-il, il a une affection particulière, contrairement à son père qui snobait les chefs d'État africains. « Depuis que Hassan II a quitté l'Organisation de l'unité africaine, en 1984, le Maroc a perdu une instance importante et cela a eu des conséquences désastreuses sur le dossier du Sahara, souligne un ancien diplomate marocain interrogé par l'auteur. Beaucoup de nos diplomates ont alors commencé, eux aussi, à snober leurs homologues africains. Voici une anecdote. C'était, je crois, au début des années 1980. Le roi Hassan II venait de nommer un nouvel ambassadeur au Sénégal, pays allié du Maroc. L'ambassadeur, que je ne nommerai pas, arrive à Dakar et organise, comme cela se fait partout, un buffet auquel il a convié l'essentiel de l'élite sénégalaise. Dans un discours improvisé, il déclare « je suis heureux d'être en Afrique ». Quelques jours après, il est renvoyé par les autorités sénégalaises qui n'en voulaient plus... Je me souviens aussi que lorsque j'étais à New York, au siège de l'ONU, je voyais les responsables marocains passer leur temps à courir derrière les diplomates "blonds aux yeux bleus". Je n'arrêtais pas de leur dire que dans les instances onusiennes, la voix d'un "blond aux yeux bleus" égalait celle d'un diplomate noir venant des fins fonds de la jungle africaine... Mais rien n'y fait, ils étaient formatés ainsi, ce complexe était dans leurs gènes 139. »

Depuis quelques années, Mohammed VI ne cesse de sillonner le continent noir. En juillet 2017, il franchit le pas et demande le retour « sans conditions » du Maroc au sein de l'Union africaine (UA), que le royaume a quittée en 1984 après l'admission en son sein de la République arabe sahraouie démocratique. Ce retour signifie la reconnaissance politique du Polisario, mais la décision de « M6 » ne

manque pas d'habileté. La réintégration du pays dans l'UA est effective depuis le 29 janvier 2017, après une bataille diplomatique menée par le monarque lui-même, sur place, lors du 28^e sommet de l'UA à Addis-Abeba.

Le roi Mohammed VI sera désormais obligé de s'asseoir aux côtés des dirigeants du Polisario, mais « le jeu en vaut la chandelle, assure un proche du palais. Face aux coups répétés des instances juridiques de l'UE, et aux "petites trahisons" de l'allié américain, s'appuyer sur une organisation régionale comme l'UA ne présente pas que des inconvénients ».

En attendant le dénouement de ce dossier, qui ressemble davantage à une « guerre des nerfs » qu'à un conflit armé, l'affaire du Sahara occidental continue de baigner dans un statu quo qui semble arranger aussi bien le Maroc et le Polisario que d'autres pays, comme la France et, bien sûr, le « frère ennemi » algérien.

131 Pour plus de détails, consulter les archives de Valéry Giscard d'Estaing, le seul ex-président à avoir autorisé la déclassification de ses archives.

- 132 Pierre Vermeren, « Engagement de la France sur le Sahara », orientxxi.info, 23 avril 2015.
- 133 Les détails qui suivent ont été racontés à l'auteur par un fonctionnaire de l'aéroport de Lâayoune.
- 134 Les conseillers qui gèrent ce dossier sont Fouad Ali El Himma et Taïeb Fassi Fihri.
 - 135 Entretien avec l'auteur à Rabat, octobre 2015.
- 136 Christopher Ross, envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental.
 - 137 Entretien avec l'auteur à Rabat, octobre 2015.
 - 138 Entretien avec l'auteur.
 - 139 Entretien avec l'auteur, Rabat, août 2015.

Chapitre 8

Les prédateurs du « prédateur »

Jeudi 27 août 2015, à la sortie du bar de l'hôtel *Raphaël* à Paris, peu avant 15 heures. Deux journalistes français, Éric Laurent et Catherine Graciet, s'apprêtent à quitter le palace lorsqu'ils sont interpellés par des policiers en civil. Ils sont accusés par Hicham Naciri, l'avocat de Mohammed VI, de vouloir faire chanter le roi en demandant 3 millions d'euros en contrepartie de la non-publication d'un livre à charge.

Sur chacun des deux journalistes, on retrouve une enveloppe de 40 000 euros et une lettre manuscrite sur laquelle est griffonné un « accord » pour « ne plus rien écrire » sur le Maroc, « en contrepartie du ver-sement de la somme de 2 millions d'euros ». Ils sont mis en examen le jour même pour « chantage et extorsion de fonds », et placés sous contrôle judiciaire.

L'information fait aussitôt le tour des rédactions françaises grâce au célèbre avocat parisien Éric Dupont-Moretti, fraîchement désigné par Mohammed VI pour défendre le palais. Il sera tout au long de l'affaire le principal relais entre le régime marocain et la presse française.

Du « roi prédateur » aux prédateurs du roi

Le régime du Maroc, Éric Laurent et Catherine Graciet le connaissent bien. Le premier a déjà écrit un livre hagiographique avec le roi Hassan II¹⁴⁰, quelques années avant sa mort. Les entretiens que l'ancien monarque a accordés au journaliste se sont déroulés en 1992 et 1993 dans la petite ville d'Ifrane, surnommée la « petite Suisse » du Maroc. La monarchie y possède un magnifique palais en pierre, dont la toiture, en tuiles vertes datant des années

1950, surplombe une région connue pour ses superbes forêts de cèdres et ses montagnes souvent enneigées. « Une confiance s'est installée entre le journaliste et Hassan II, raconte un ancien condisciple de Mohammed VI. Le roi défunt s'est beaucoup livré à Éric Laurent. Il lui aurait fait des confidences en off portant sur ses relations avec son fils et lui aurait exprimé avec beaucoup de franchise, à sa manière, ses réserves et ses doutes quant à la capacité du prince héritier à diriger le royaume¹⁴¹. »

Catherine Graciet, quant à elle, a commencé son parcours à Casablanca, au sein du *Journal hebdomadaire*, titre-phare de la presse indépendante créé en 1997 par Aboubakr Jamaï et Ali Amar, et fermé en 2010 après une longue agonie financière due au boycott des annonceurs.

En 2012, elle publie *Le Roi prédateur*¹⁴² avec Éric Laurent aux éditions du Seuil. Le livre est une synthèse des articles et des dossiers réalisés par *Le Journal hebdomadaire* sur l'évolution tentaculaire des entreprises contrôlées par la famille royale. Quelques « confidences » particulièrement dures d'Hassan II sur son fils ont été intégrées à l'ouvrage et présentées comme des « révélations ». Publié un an après le déclenchement du Printemps arabe, le livre est un succès de libraire bien qu'il soit toujours interdit au Maroc.

En 2015, trois ans après *Le Roi prédateur*, ils proposent aux éditions du Seuil un nouveau livre sur la monarchie marocaine, une sorte de tome 2, disent-ils. Ils assurent avoir des documents « explosifs » sur la famille royale : un titre est même déposé sur la table : *Affaires de famille*.

« Croiser des informations »?

Le 23 juillet 2015, Éric Laurent contacte par téléphone le cabinet royal à Rabat. Il souhaite parler à Mohamed Mounir Majidi pour « croiser des informations explosives », dit-il à la secrétaire de M. Majidi. Quelques jours plus tard, le journaliste reçoit un appel de

M^e Hicham Naciri, avocat de la monarchie marocaine à la suite de son père.

La première rencontre entre les deux hommes a lieu le 11 août dans un palace parisien. Elle sera suivie de deux autres dont la dernière, la plus longue, se déroulera en présence de Catherine Graciet le 27 août. C'est à la fin de cette rencontre que les deux journalistes seront arrêtés par des policiers français en connivence avec l'avocat marocain, qui a pris le soin de tout enregistrer sur son téléphone portable.

Trois jours plus tard, le 30 août 2015, les éditions du Seuil, qui devaient publier le livre, annoncent par communiqué qu'ils renoncent à ce projet, « la relation de confiance entre l'éditeur et les auteurs » ayant été « de facto dissoute ».

Nous avons pu obtenir l'intégralité des enregistrements des trois rencontres entre les journalistes et l'avocat du palais : des heures de conversations à bâtons rompus captées par M^e Naciri sur son dictaphone. La retranscription a été réalisée par les officiers de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP) et devrait être présentée comme « pièce à conviction » dans le dossier d'accusation. Les extraits que nous avons choisis permettent de décrypter l'essentiel de cette affaire qui ressemble à une pièce de théâtre aux allures kafkaïennes.

Acte 1, le 11 août 2015

Éric Laurent et l'émissaire du palais se rencontrent au bar du *Royal Monceau*, un palace parisien dans le VIII^e arrondissement. Les premiers mots sont marqués par une méfiance réciproque. Pour détendre l'atmosphère, l'avocat marocain dit au journaliste qu'il rentre directement de vacances du... Japon¹⁴³.

« Hicham Naciri (HN) : J'étais au Japon [...] J'y suis allé en vacances avec mes enfants et donc le temps d'arriver à 17 heures, il y avait un bataillon de douaniers à l'arrivée à Roissy et donc de façon aléatoire, ils arrêtaient les gens et ils sont tombés sur moi en

me disant "est-ce que vous importez, est-ce que vous avez acheté des choses là-bas, on va voir ça". Et donc ils ont épluché les bagages. Absolument rien, notre montre est-ce que c'est une vraie ou une fausse ? J'étais vraiment surveillé. Invraisemblable. Du coup ça m'a un peu retardé. Tout va bien ?

Éric Laurent (EL) : Ça va [...]

HN: J'ai fait Tokyo, Kyoto, Hiroshima.

EL: Nara aussi?

HN : Oui, Nara aussi, Osaka, et puis on est allés à un endroit dans la montagne où nous avons séjourné dans un coin où on a passé la nuit, c'était fabuleux !

EL: Merveilleux. »

Vient ensuite la question qui sera présente tout au long des trois rencontres : quelle est la nature des documents que les journalistes possèdent ? Le jeune avocat se présente comme l'émissaire du palais chargé de rendre compte à M. Majidi des informations qu'il aura collectées.

« HN : Je pense que c'est important si on veut aller vers des choses concrètes que je puisse, moi, lui [M. Majidi] donner des exemples concrets. Pour qu'il sache ce dont il est question et ce que vous avez comme information. »

Dans sa retranscription, la BRDP note que la conversation a été interrompue par un « long moment sans échange, 16 minutes 30 secondes », pro-ba-blement parce que M^e Naciri lisait un document. « Y a pas grand-chose », conclut-il. La suite de la conversation montrera que le document lu par l'avocat était sans doute le rapport Kröll sur la gestion de l'Office chérifien des phosphates.

En 2006, sept ans après son accession au trône, le roi Mohammed VI avait en effet nommé Mostafa Terrab à la tête de l'OCP et l'avait chargé de faire un état des lieux de ce géant des phosphates – le Maroc en est le premier producteur et il dispose de la plus grande réserve mondiale. C'est le cabinet américain Kröll qui

fut choisi pour effectuer l'audit. Ses conclusions sont accablantes. Deux rapports sont déposés sur le bureau de M. Terrab.

Le premier, d'une centaine de pages, décrit une gestion catastrophique au sein de l'OCP et confirme ce qui était déjà bien connu, à savoir que « le groupe vieillit, les infrastructures se déprécient, la direction n'a pas de véritable stratégie industrielle et commer-ciale ». Même la presse marocaine « en a parlé », comme le dira plus tard M^e Naciri.

L'autre document est quant à lui beaucoup plus sensible. Son contenu n'a jamais été publié. C'est une synthèse ultraconfidentielle de quatre pages destinée surtout au roi Mohammed VI. Le mastodonte des phosphates y est présenté comme la « caisse noire » du régime.

C'est probablement cette synthèse que le journaliste a fait lire au jeune avocat. « Ça parle de soupçons dont on a toujours entendu parler, sur les placements de l'OCP mais sans aucun élément, tente de minimiser M^e Naciri, et ça parle aussi d'informations selon lesquelles l'OCP avait, à un moment donné, financé le régime.

EL: Oui.

HN: Oui en effet. Après, ce sont des choses qui sont avancées sans être étayées par des choses concrètes. Mais comme telles. Bon personnellement tant mieux, mais venant de Kröll, je m'attendais, connaissant sa capacité à dépouiller les poubelles, je m'attendais à ce qu'il y ait des choses un peu plus sulfureuses. On a entendu tellement de choses sur cette fameuse caisse noire [...] vraiment elles étaient [...] dans la presse marocaine. La presse marocaine en parle ou en a parlé. »

Mais cela n'empêche pas l'avocat de demander à son interlocuteur s'il peut lui « donner le document ». Demande rejetée aussitôt par le journaliste : « Livrer des documents, dit-il, permettrait immédiatement de remonter jusqu'à la source, immédiatement.

HN: Quelle source?

EL : Justement, c'est ça le problème. Dans certains cas c'est facilement identifiable. Donc il vaut mieux que vous me posiez des

questions et j'essaierai d'y répondre le plus précisément possible, et voilà... C'est une manière je dirais de sonder...

HN: Non... Je peux vous sonder mais à un moment donné dans la démarche on me demande de voir des documents, alors j'espère que vous allez pouvoir me donner des documents... »

La conversation s'oriente ensuite vers ce qui semble être un « deal », un arrangement ou une sorte de pacte moyennant une contrepartie financière. « Qu'est-ce qui vous intéresse ? » demande l'avocat. Éric Laurent « semble écrire quelque chose », note la BRDP dans sa retranscription. « 3 000 euros (*sic*), en dirhams ? ou... », rétorque M^e Naciri, visiblement très étonné.

Deal ou chantage?

Qui, le premier, a évoqué l'idée d'un « deal » avec une contrepartie financière ? Ce deal a-t-il pris la forme d'un chantage exercé contre le roi du Maroc comme l'assure l'avocat du palais, ou d'un simple accord financier selon la version des deux journalistes ? C'est à cette question que l'enquête de la police judiciaire française, qui se poursuit toujours, devra répondre. Dans la conversation, les mots lâchés par M^e Naciri : « ... dans la même ligne de nos discussions... » semblent indiquer que le sujet a déjà été évoqué par les deux protagonistes, sans apporter de détail. De même, à aucun moment les enregistrements ne laissent penser que l'objectif principal des journalistes était de « croiser les informations »...

La discussion sur l'OCP est progressivement abandonnée, mais pas pour longtemps. Un rendez-vous est fixé pour le 21 août 2015.

Acte 2, le 21 août

De nouveau au bar de l'hôtel Royal Monceau. Éric Laurent et Hicham Naciri semblent cette fois plus détendus. Mais ce que le journaliste ignore, c'est que la veille, 20 août 2015, l'avocat parisien du palais, Ralph Boussier, a déposé dans le plus grand secret une

plainte au parquet de Paris pour le compte de Mohamed Mounir Majidi, « secrétaire particulier de Sa Majesté le roi du Maroc ». Elle vise nommément les deux journalistes et réitère ce qui a déjà été annoncé par M^e Éric Dupont-Moretti : c'est M. Laurent qui, le premier, a contacté le secrétariat de M. Majidi, le 23 juillet, au sujet « d'informations hautement confidentielles et préjudiciables » à la monarchie.

Retour au bar de l'hôtel *Royal Monceau*. Les deux hommes rentrent dans le vif du sujet. Comme toujours, M^e Naciri tente de collecter un maximum d'informations. Mais cette fois, il va également demander à ce que Mme Graciet soit présente lors du prochain rendez-vous. Il commence par rassurer son interlocuteur en lui faisant croire qu'au palais, le sujet a été jugé « important ».

« HN : Comme prévu, le sujet est important. Comme prévu, j'ai attendu le retour de M. Majidi qui est revenu le week-end dernier. Euh, je l'avais brièvement informé au téléphone mais j'ai insisté pour le voir. J'ai insisté pour le voir parce qu'en été ils prennent quartier, résidence dans le nord¹⁴⁴. J'ai insisté pour le voir en indiquant que les informations que vous aviez, en tout cas ce que vous m'avez dit, je n'ai pas pu totalement vérifier, mais que vous avez des informations qui étaient importantes, très sensibles et que voilà, qui peuvent avoir un impact important sur le Maroc, qui sont de nature à déstabiliser le régime de Sa Majesté, qu'il y a un contexte. Et que Mme Graciet et vous étiez en train d'écrire un deuxième tome qui devait sortir de façon imminente ; d'où l'agenda, le calendrier de votre approche. Et que vous étiez, vous et Mme Graciet, disposés à renoncer à la publication de cet ouvrage, et de façon plus générale les informations sensibles que vous aviez, que vous étiez disposés à prendre l'engagement de les oublier, de les taire...

 Exactement », répond Éric Laurent. La conversation se poursuit et l'avocat marocain revient rapidement au sujet de l'OCP, et, encore une fois, au rapport Kröll :

« HN : Vous me parliez la dernière fois de l'OCP...

EL: Oui...

HN : Le rapport que vous m'avez montré...

EL : Oui, le rapport que je vous ai montré était un rapport qui était je dirais une esquisse, une amorce d'un problème, d'un problème sensible...

HN : Pour être totalement franc avec vous, on est dans la transparence, euh, j'ai contacté le directeur général de l'OCP en lui demandant d'avoir accès au rapport. Le rapport qu'il m'a remis...

EL : Il y en a deux... Bien sûr il y en a deux...

HN : Le rapport qu'il m'a remis ne ressemble pas à ce que vous m'avez remis...

EL : Alors il y a deux rapports. Il y a le rapport que j'ai qui est le plus sensible des deux, de loin le plus sensible, et l'autre que vous avez eu entre les mains, qui est le rapport le plus épais je crois...

HN: J'ai un rapport qui faisait plusieurs pages...

EL :... plusieurs centaines de pages et n'évoque pas les problèmes qui sont dans celui-ci. On est d'accord ?

HN: Non non, il ne les évoque pas du tout. Maintenant est-ce que vous, vous avez d'autres rapports ou d'autres éléments qui reprennent ces informations plus en détail?

EL : Il y a des rapports qui ne sont pas des rapports Kröll et qui ont été faits par d'autres organismes extérieurs au Maroc mais implantés au Maroc...

HN: Mais c'est des rapports publics?

EL: Non non...

HN: C'est des rapports confidentiels?

EL: Confidentiels...

HN: Donc si je tape sur internet je ne vais pas trouver...

EL : Ah non vous ne trouvez pas bien sûr. Non il n'y a rien de public. On n'a pas du tout utilisé le vecteur internet pour ces rapports...

HN: Bon. II [M. Majidi] comprend. Il comprend. Je pense que personne ne veut, ne souhaite qu'un deuxième livre paraisse. Non

pas que les informations qu'il pourrait contenir soient gênantes, parce que bon, on estime que beaucoup de choses ont déjà été dites. Maintenant on ne sait jamais ce qui peut sortir. C'est pas forcément un bon agenda, comme vous me le rappeliez la dernière fois. Donc il [Majidi] m'a demandé de vous rencontrer d'abord, et de voir avec vous quels étaient les documents que vous aviez à disposition... Je vous l'ai dit, ça n'a pas raté, c'est la première question que l'on m'a posée. De quoi parle-t-on ? On parle de montants qui sont des montants très importants. Qu'est-ce que nous avons en face? On ne peut pas envisager une transaction si on ne connaît pas la contrepartie de la transaction et la contrepartie ne peut pas être uniquement l'interdiction de publier un ouvrage dont on ne connaît pas le contenu [...] Comme vous pouvez l'imaginer [...] on va avoir besoin de garanties [...] Encore une fois si vous me dites, si vous insistez sur le fait que ces informations sont... explosives, qu'elles peuvent déstabiliser, j'ai mandat de vous écouter. Mais comme saint Thomas, je suis conseil, je suis extérieur, ie dois voir. Je dois leur rendre compte...

EL: Évidemment...

HN: Alors, ils sont d'accord pour faire suite à votre requête et que je sois votre seul interlocuteur. Donc vous ne verrez personne d'autre. Je serai la personne qui va discuter avec vous. »

Tout en rassurant son interlocuteur en lui faisant croire que le palais n'est pas indifférent à ces informations, le jeune avocat demande la présence physique de Mme Graciet lors du prochain rendez-vous. Il procède de manière graduelle : « Dans la mesure où on nous a indiqué que Mme Graciet est avec vous en tandem ou [que] vous êtes en fait en collaboration ou associés sur le livre et sur la démarche, moi j'ai besoin d'avoir des garanties également de Mme Graciet.

EL: Oui bien sûr, vous pouvez les avoir oui...

HN : Avoir des garanties, la voir, savoir ce qu'elle a comme informations euh... En savoir un peu plus sur la nature des contacts... Alors je sais que vous avez votre souci de préserver vos sources... »

La discussion bifurque ensuite vers un tout autre sujet : les rapports entre certains journalistes français et l'ex-président François Hollande. Selon Éric Laurent, l'ancien chef de l'État aurait un « tropisme » avéré pour l'Algérie au détriment du Maroc. Deux journalistes du *Monde*, Fabrice Lhomme et Gérard Davet, sont des visiteurs du soir de M. Hollande¹⁴⁵, affirme Éric Laurent. Il ajoute que le célèbre avocat William Bourdon serait également très proche de l'ex-président, et rappelle que cet avocat avait défendu le journaliste marocain Ahmed Reda Benchemsi¹⁴⁶ lors de son procès contre M. Majidi. Étant sous l'influence de M. Hollande et de son « tropisme » algérien, cette constellation de journalistes serait hostile à la monarchie marocaine et favorable au pouvoir algérien, conclut Éric l'aurent

« EL : Je voudrais d'abord à mon avis évoquer un contexte plus large avec vous. C'est-à-dire que, je sais pas pourquoi mais il y a un problème, que le Maroc a un problème d'image et un problème surtout de relations avec la France. Je crois que c'est dû à Hollande...

HN: C'est dû à?

EL :... à Hollande, au président actuel. J'en suis persuadé. Il y a un premier problème : il y a une visite [au Maroc] qui est prévue au mois de septembre¹⁴⁷, une visite d'État sur laquelle, me semble-t-il, d'après les informations qui me remontent, Hollande renâcle énormément. Il n'a pas très envie d'y aller. Ça, c'est le premier point. D'autre part, vous vous rappelez dans l'affaire, que nous n'évoquons absolument pas, l'affaire HSBC¹⁴⁸... le listing était incomplet... Vous vous rappelez très bien donc de la mise en cause du roi... dans *Le Monde*, d'une manière je dois dire extrêmement choquante. Surtout, ce qu'il y a de plus choquant c'est les lettres qui ont été adressées par les deux journalistes¹⁴⁹... Vous n'êtes pas au courant ?

HN: Les lettres qui ont été adressées?

EL : Oui au palais bien sûr...

HN: Ah oui...

EL: Vous êtes au courant?

HN : Ça me dit quelque chose... Lettres dans lesquelles ?

EL: Lettres dans lesquelles le ton utilisé par les deux journalistes, c'est-à-dire Davet et Lhomme, était tout à fait abracadabrant, c'est-à-dire: "nous vous sommons de communiquer avant le mardi 13 heures, 12 heures", je ne me rappelle plus l'heure exactement, il faudrait relire le document...

HN : Oui oui ça me dit quelque chose... C'est une démarche très cavalière...

EL : C'est une démarche hallucinante, hallucinante...

HN: Comment vous l'expliquez?

EL : Ah ben très simplement. Je pense que derrière tout ça il y a un tropisme algérien et que Hollande est à la manœuvre, complètement à la manœuvre... complètement

HN: Ah oui, ça c'est embêtant...

EL: C'est plutôt embêtant avec derrière un autre problème: un autre homme aussi qui joue un rôle extrêmement important dans cette mise en condition de Hollande, qui déjà n'en a pas besoin, puisque lui est plutôt favorable à Alger, mais un autre problème c'est la présence de Bourdon. Bourdon, votre confrère, est très proche en effet de Hollande.

HN: Ah bon?

EL : Ah bien sûr... Il a ses entrées à l'Élysée. Il y est constamment, il y est total... fréquemment... Tout comme les deux journalistes du *Monde* qui...

HN: William Bourdon qui a défendu Benchemsi?

EL: Bien sûr, bien sûr...

HN : J'ignorais, moi, qu'il avait ce type de connexions. Je pensais qu'il était un peu un électron libre...

EL : Oui, un peu électron libre, en tout cas il est tout à fait fixé au château... Ça, c'est le premier point, Bourdon, et qui est sur le dossier algérien... » Pour inciter le journaliste à vider son sac, M^e

Naciri l'interrompt un petit moment et lui demande : « Vous permettez que je prenne des notes ?

EL: Bien sûr... Absolument... Bourdon était en fait assez proche du conseiller diplomatique qui est mort, je ne me rappelle plus son nom mais je retrouverai, de Hollande, qui est mort il y a peu de temps¹⁵⁰. Et depuis il a investi la place. De la même manière, les deux journalistes Davet et Lhomme sont à l'Élysée¹⁵¹ deux fois tous les quinze jours, euh deux fois par mois. Donc on est là dans une affaire...

HN : Lhomme et Davet ont des accès à l'Élysée ?

EL: Bien sûr...

HN: À quel titre? En tant que journalistes ou simplement...

EL : Bien sûr en tant que journalistes... Est-ce qu'on peut les qualifier de journalistes ? Et donc ce sont des visiteurs du soir. Ils sont à l'Élysée, ils voient Hollande, ils discutent évidemment des sujets, des dossiers et donc le dossier concernant le proche de M. Hollande... Avec ce ton, ce ton absolument hallucinant... »

Le jeune avocat se rappelle soudain le courrier¹⁵² adressé par les deux journalistes du *Monde* au cabinet royal, au sujet du compte bancaire que détient le roi Mohammed VI à la banque suisse HSBC.

« HN : Je vois très bien maintenant, je vois très bien, je vois très bien parce que j'avais adressé, au nom du secrétariat, un droit de réponse à ce courrier-là en leur disant "écoutez, mêlez-vous de vos affaires, c'est des choses qui..."

EL : J'ai lu votre droit de réponse mais je trouve que ce droit de réponse ne doit pas se justifier. Vous auriez dû les envoyer balader...

HN: Oui oui oui, après c'est un angle qui est délicat. Vous êtes avec des journalistes, surtout une tribune comme *Le Monde*: on ne sait pas où ça s'arrête. C'est-à-dire qu'ils ont toujours le dernier mot, ils peuvent toujours en rajouter une dernière couche... Donc non, on a préféré, dans un souci de transparence, leur dire "écoutez voilà, pour le reste ça ne vous... Ça relève simplement de la sphère privée" mais bon très honnêtement moi je n'avais jamais, je n'avais

jamais cherché à savoir quelles étaient leurs accointances ou leur obédience ou à qui... »

Les deux hommes enchaînent ensuite sur la communication du palais sous le règne de Mohammed VI, en comparant celui-ci à son père. Le journaliste affirme que l'accès de l'élite politico-médiatique française au palais est devenu difficile sous l'ère « M6 », y compris pour des personnalités politiques comme Manuel Valls¹⁵³, à l'époque Premier ministre. « Maintenant c'est fini, dit-il à M^e Naciri. Je pense qu'il n'y a plus de soutien, c'est ça le problème et donc même c'est pire que ça... Si vous souhaitiez obtenir l'aide ou en tout cas appeler quelqu'un vous ne l'auriez pas... Même quelqu'un comme Valls est plutôt tenté, lui, par le Maroc un petit peu mais il n'a aucune intervention possible. La seule intervention là-bas est la sphère diplomatique ou la sphère de politique étrangère mais il n'a aucun rôle et il n'a aucune prise, voilà. Et c'est totalement Hollande, donc là vous avez un problème ; permettez-moi de vous le dire, vous avez un problème de communication. Il y a un problème très très fort, très important, essentiel... »

Toujours fidèle à sa démarche qui consiste à collecter un maximum d'éléments, le jeune avocat revient au contenu du projet de livre : « Mais comment est-ce que vous faites le lien avec votre ouvrage ? » demande-t-il. Éric Laurent évoque un sujet sensible : la SNI. Il dit que la SNI a des comptes dans des banques françaises, mais n'avance rien de précis : « Une des raisons pour lesquelles je veux pas, enfin je veux pas, je voudrais pas que le livre sorte, je pense qu'il sera au cœur d'une campagne, qu'on le veuille ou non, avec des éléments nouveaux aussi bien concernant les faits, les dépenses somptuaires, les comptes sur les banques françaises, pas du tout HSBC, plus en effet la SNI [...] La SNI a des projets je crois importants [...] sur lesquels [...] la mise en cause pourrait peser lourd, peser lourd y compris sur de futurs investisseurs, acquéreurs, vendeurs, etc. Y a tout ça... »

M^e Naciri demande si ces informations financières pourraient avoir un impact de nature sécuritaire sur le Maroc, mais le journaliste oriente encore une fois la discussion vers... le voisin algérien : « Le roi a été mis en cause, je crois, à hauteur de 8 millions d'euros si ma mémoire est bonne, quelque chose comme ça, alors qu'il y avait sur ce même listing des comptes de plusieurs responsables algériens...

HN : Oui c'est frappant... C'est frappant.

EL : Les montants étaient pour l'un de 69 millions et pour l'autre de plusieurs dizaines de millions. Voilà, et ils ont été totalement évacués...

HN : Ils n'en ont pas parlé du tout ?

EL : Pas du tout, pas du tout. Voilà la logique dans laquelle la presse française est aujourd'hui. C'est un vrai problème... »

Au fil du temps, la discussion prend la forme d'une longue et éprouvante série de questions-réponses. D'un côté, le journaliste dit avoir assez d'éléments « explosifs » mais ne veut pas aller trop loin ; l'avocat, quant à lui, poursuit sa pêche aux informations tout en veillant à ne pas attirer les soupçons de son interlocuteur. Il passe d'un sujet à l'autre, parfois sans transition, mais c'est l'OCP qui semble l'intéresser le plus. « Et l'OCP ? » lance-t-il.

« EL : Alors l'OCP c'est en fait assez compliqué... L'OCP... L'enquête a été poursuivie par un service de renseignement qui n'est pas français et sur lequel on a un certain nombre de renseignements... »

La suite de la réponse d'Éric Laurent est sans doute la partie la plus sensible des enregistrements que l'auteur a pu avoir. Selon lui, un membre éminent de la famille royale marocaine, dont le nom est cité par le journaliste¹⁵⁴, aurait effectué des « prélèvements » sur les caisses de retraite de l'OCP : « Le dossier a montré que, en réalité, il y avait eu pillage, en tout cas prélèvement sur les caisses de retraite de l'OCP. Donc vraiment ça a été corroboré », assure le journaliste à M^e Naciri, qui, interloqué, tente de remettre en cause la véracité de ce qu'il vient d'entendre. « C'est quand même très surprenant, dit l'avocat, surtout que le rapport que vous m'avez montré nous indiquait très clairement que Sa Majesté avait, dans un souci de mettre un terme aux errements passés... Il a mis, il a nommé quelqu'un comme Mostafa Terrab pour justement restructurer la

boîte et depuis, c'est un établissement qui, vous le savez, a été transformé en société anonyme avec des exigences de transparence; c'est une société qui, aujourd'hui, émet sur le marché de capitaux à l'étranger. Et ça, c'est des choses, vous avez des éléments ? [...] Ça, c'était à l'époque où Sa Majesté était déjà roi ?

EL : Oui, bien sûr. Il était au pouvoir depuis... six ans... sept ans même.

HN : Oui, Mostafa Terrab a été nommé en 2007... Bon, écoutez, si vous avez des éléments...

EL: [...] c'est un peu sensible...

HN: Je comprends. Pour nous aussi c'est sensible mais ça l'est plus encore pour le Maroc. Mais voilà, encore une fois l'intérêt d'une transaction dépend de la qualité, si on peut utiliser improprement ce terme-là, de la qualité des informations et de ce qu'il y a avec. Mais je suis très surpris par la première partie sur les réseaux et les accointances entre les uns et les autres. Non mais à ce point-là je suis surpris... »

Avant de prendre congé de son interlocuteur, le jeune avocat insiste de nouveau sur la présence de Catherine Graciet lors du prochain (et dernier) rendez-vous, fixé au 27 août : « Donc la balle est dans votre camp... Je pense qu'il est très important qu'elle soit là la prochaine fois. Si on veut avancer rapidement, on pourra avancer rapidement, faut juste que vos éléments soient suffisamment conclusifs. Je le dis, je le répète tel que... Et d'ici là, parce que encore une fois on va rentrer dans un calendrier et moi-même ayant mes enfants qui ont la rentrée scolaire, après c'est plus compliqué pour me déplacer, mais bon je me déplacerai mais évitons de multiplier les déplacements. Si on se voit la semaine prochaine essayez de réfléchir à ce que pourraient être les modalités de paiement. Encore une fois je ne parle pas de montant, je n'ai pas de mandat aujourd'hui.

EL: Oui bien sûr d'accord. »

Acte 3, le 27 août 2015 : le piège

Catherine Graciet est présente. C'est elle qui a choisi le lieu de la rencontre : le *Raphaël*, selon elle plus discret.

« Catherine Graciet (CG) s'adressant à M^e Naciri : Ça fait bizarre de vous voir dans une autre ambiance, parce que c'était quand même désagréable¹⁵⁵...

HN : C'est jamais très agréable... c'est un peu le déballage, toujours le travers de ce type de forum.

CG: C'est autre chose maintenant... »

Après quelques échanges sans intérêt sur la météo à Paris, Catherine Graciet affirme qu'elle est « d'accord avec les modalités qu'Éric a énoncées. Y a pas de soucis avec ça, nous sommes sur la même longueur d'onde ».

M^e Naciri, pour sa part, fixe le cadre général de ce rendez-vous : ça sera le dernier, prévient-il. Il ajoute qu'il sera disponible pour la journée mais si aucun accord n'est obtenu, « on en assurera les conséquences ». Il demande ensuite : « Quelles sont les modalités de partage ? Parce que je vais être très clair avec vous, j'ai un mandat jusqu'à aujourd'hui. Je l'ai dit à M. Laurent, c'est pas des choses qu'on souhaite faire très longtemps. Donc la personne qui m'a chargé de vous voir pour discuter m'a dit : soit on arrive à un accord aujourd'hui, soit on arrête. Si vraiment vous avez des choses sérieuses, on en parle aujourd'hui, on trouve un accord, vous allez me dire quelles sont vos modalités, soit alors je rentre à Casablanca et après on en assurera les conséquences. Donc je suis là pour la journée, dites-moi comment vous voyez les choses et on verra comment on peut les faire avancer. »

Dans un coin du *Raphaël*, des policiers français en civil ont pris place et suivent discrètement le déroulement de la conversation. L'ambiance est feutrée, les deux journalistes ne se méfient de rien. Dans quelques heures, l'une des affaires les plus sordides de l'été va éclater et tenir en haleine les médias internationaux pendant plusieurs semaines.

Mais pour l'instant, la conversation entre les trois personnes se poursuit normalement. Elle va durer cinq heures. Comme toujours, M^e Naciri commence par demander des éléments d'information et des documents. « C'est difficile, répond Catherine Graciet, on va donner des informations assez précises, on va vous donner des éléments afin de comprendre... »

La conversation est quasiment dominée par la journaliste qui indique que la « partie proalgérienne de la DGSE » est sa principale source d'information. Selon elle, les services secrets français ont mis sur écoute dès 2005 le roi Mohammed VI et son conseiller le plus proche et le plus influent, Fouad Ali El Himma.

« CG : On a récupéré de la part des services français, précisément de la DGSE, d'une partie de ces services hostiles au Maroc depuis assez longtemps parce que proalgérienne simplement. Vous savez qu'il y a une dichotomie assez frontale sur le Maroc et l'Algérie... »

HN: Pardon, quelle époque?

CG: 2005-2007 qui, là, cible beaucoup Fouad Ali El Iman [Fouad Ali El Himma] [...] Je pense qu'ils se sont intéressés à lui car peutêtre il était en position dominante à ce moment.

« Pas de Français à table »

La journaliste assure en effet qu'une « taupe » marocaine, évoluant au cœur de l'entourage royal, « collabore » depuis des années avec la DGSE et rend compte régulièrement de ce qui se fait et se dit dans le sérail de Mohammed VI. Elle évoque, notamment, une « note » de la DGSE qui décrit un dîner à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) réunissant deux princes du Golfe et le conseiller du roi, Fouad Ali El Himma, en présence de la « taupe ».

« CG : Elle [la "note" de la DGSE] est très longue, y a tous les participants, il y a très peu de choses à y ajouter... y a deux princes... c'est basé ex-clu-si-vement sur ce que dit monsieur El Iman [El Himma]... Et donc c'est in extenso je vous dis ces interférences entre les uns et les autres... de façon extrêmement précise... En tout cas il y avait un espion à table... c'était quelqu'un

que monsieur El Iman [El Himma] connaît très bien puisqu'il n'y avait pas de Français à table... Alors il y a marqué... très simplement... y a marqué... tenez : "le jour j'ai assisté heu... à un dîner à Abu Dhabi... oui heu... telle date était présente telle personne", la liste fournie.

HN : Pardon c'est une note faite, organisée par une personne qui assistait au dîner ?

CG : Ah oui oui ! [...] Y avait pas de Français... voilà...

HN: C'est très précis. »

Par moments, la journaliste se transforme même en informatrice du régime marocain, donne des conseils et met en garde l'entourage royal. Celui-ci serait « cerné », selon elle. Par qui ? Rien de précis. « Vous êtes cernés, dit-elle à M^e Naciri, non mais je vous le dis franchement... vous êtes cernés... je peux l'écrire comme ça... vraiment. » M^e Naciri joue le jeu : « Je vais l'écrire en majuscules ! » répond-il.

« Vous êtes cernés, répète la journaliste. Vous pouvez dire que c'est madame heu... qui l'a dit... pas de souci. Heu c'est précis... cette fiche qui doit faire trois pages et demie super longue, y a tous les participants. »

Poursuivant la conversation, la journaliste affirme également qu'elle possède d'autres « notes » de la DGSE qui contiennent, cette fois, les retranscriptions de conversations téléphoniques entre des membres de l'entourage royal.

« CG : Elles sont toutes très précises. Si vous voulez, le contenu des écoutes téléphoniques, on sent bien que les gens font attention comme vous, c'est normal, je pense... (commande de deux verres d'eau pour M. HN auprès de la serveuse). Les gens font attention même si j'imagine ce ne sont pas des techniques cryptées. Heu... il faut faire attention à ça aussi... heu... mais bon les écoutes, les gens font attention... je pense qu'il y a un vrai problème de restitution de la conversation. »

« J'ai toujours été d'une prudence de Sioux » (Catherine Graciet)

M^e Naciri croyait-il à ce que les deux journalistes lui racontaient ? Faisait-il semblant de les croire pour les inciter à vider leur sac ? Il finit par leur demander s'ils sont les seuls à posséder les documents, et s'il n'y a pas d'autres journalistes dans le coup. « Alors non... non... », répond aussitôt la journaliste.

« HN : Ça comment vous pouvez... ?

CG: Parce que... pour une raison très simple, c'est que ce n'est pas la première fois que l'on récupère ça et c'est au moins la troisième fois. J'ai toujours été d'une prudence de Sioux, j'étais froide, j'ai pas fait de gaffes, j'ai pas fait d'erreurs. Ils n'auraient jamais pu... »

« De toute façon, ajoute-t-elle, il n'y a plus de journalistes qui écrivent sur le Maroc. » À qui les services français donneraient-ils de telles informations ? « Le document, ça ne peut pas être l'article ou un dossier... c'est trop gros [...], presque une centaine de pages, c'est trop gros, c'est trop gros. C'est quelque chose pour analyse ou pour bouquin. »

Elle évoque ensuite les noms des journalistes marocains et étrangers qui écrivaient sur le royaume en insinuant que plus personne n'est susceptible de posséder de tels documents. « Je fais la liste, Jean-Pierre tu crois [Tuquoi¹⁵⁶], disons disjoncter (*rire*), complètement (*rire*) ou vraiment ; je ne sais pas ce que vous avez fait avec lui mais en tout cas… »

Sans le citer (probablement parce qu'il avait oublié son nom), M^e Naciri pense quant à lui à Ignacio Cembrero, l'ancien journaliste du quotidien espagnol *El País*.

« CG : En tout cas il n'écrit plus... Je ne sais pas ce que vous avez fait. [...] Qui reste-t-il d'autre ? »

Selon elle, les « autres », ce sont les journalistes marocains indépendants¹⁵⁷ contraints de ne plus travailler dans leur pays. « Les

autres ont arrêté, enchaîne-t-elle. Heu... il n'y a plus personne aujourd'hui, je pense.

HN: Je suis moins familier.

CG: De?

HN: De ce monde-là.

CG : Parce que nous, on les épie en permanence, pour la concurrence en fait.

HN: J'imagine. »

Vient ensuite ce qui est présenté par les journalistes, depuis le début, comme le sujet principal du livre : les membres de la famille royale. Cette fois, c'est Éric Laurent qui ouvre le bal : « Il y a ceux qui sont à Paris, ceux qui viennent, ceux qui viennent plus régulièrement.

CG : Y a même le pourboire qui est donné au chauffeur, d'accord, c'est là dans les détails.

HN : Ça, c'est des informations qui viennent des mêmes sources ?

CG: Oui.

HN: C'est dans les rapports que l'on vous a transmis...

CG: Voilà. »

Lorsque l'avocat du palais cherche à en savoir plus sur les informations liées aux membres de la famille royale, il constate que les deux journalistes n'ont rien d'« explosif » : des « disputes » qu'on peut retrouver dans la plupart des familles.

« CG : Les disputes.

EL: Pour nous, je dirai que c'est quelque chose qui est...

CG: Bon, il y a un cap qui est franchi.

EL: Il y a un cap qui est franchi.

CG: Il y a même une dispute entre Madame (phonétique) et son frère... Bon, ça va, c'est assez précis, ça va jusqu'au détail. Du pourboire versé au chauffeur à Bez [probablement Betz, où le roi possède un château]... »

La journaliste va de nouveau alerter l'avocat du palais sur le danger qui guette la monarchie : « Vous êtes infiltrés, dit-elle. Il y a un chauffeur qui parle. Vous êtes infiltrés. Ils ont même les menus de Sa Majesté à Benz [Betz]. Ils ont ce qu'il mange le soir à Fez [Betz]. Y a tout.

HN: Ah!

CG: Ah! Comme vous dites oui!

HN: Ah oui!

CG : Non mais ce n'est pas reluisant, c'est pas reluisant... Sachez-le en tout cas. »

M^e Naciri continue de creuser : « D'accord, quel autre type d'informations, sur la partie économique, sur la partie famille ? »

Mais là encore ce sont les mêmes réponses qui sont souvent fournies par les journalistes :

« EL : Sur la famille, y a...

CG: Les disputes.

EL : Ah oui les disputes !

CG: Disputes.

EL : Les disputes à n'en plus finir... et tout ce qui subsiste encore.

CG: L'argent, les dépenses financières... »

Acculés, les deux journalistes passent rapidement à un autre sujet, non politique mais lié à un présumé « trafic de cocaïne » dans lequel un diplomate marocain – qu'ils citent nommément — serait impliqué. Selon Catherine Graciet, ce diplomate utiliserait la « valise diplomatique » pour se faire livrer, à Paris, d'importantes quantités de cocaïne à partir de Rabat. Elle raconte notamment une scène décrite par les « fiches » de la DGSE, une scène qui a failli se transformer en scandale d'État, dit-elle.

Informée du trafic auquel se livrerait le diplomate marocain, la police française est intervenue un jour à l'aéroport d'Orly et n'aurait pas hésité à ouvrir la valise diplomatique, ce qui est contraire au droit international. Au cours de cette « intervention », les policiers

auraient découvert 50 kilos de cocaïne dissimulés dans la valise diplomatique. « Un piège » tendu par la police française contre le diplomate marocain, assure Mme Graciet.

« CG : Il [le diplomate] utilisait cette valise diplomatique pour faire du trafic de cocaïne. C'est grave. Alors ça, c'est décrit... l'opération est décrite à la seconde...

HN: C'est gros surtout...

CG: Dites-le à Monsieur parce que, dites-le parce que ça a été étouffé, ils ne le savent pas... Personne ne le sait je vous le dis... Donc, les Français lui ont tendu un piège... ils ont réussi. (Le diplomate) téléphone au Monsieur qui prépare la valise diplomatique, il lui dit "c'est bien toi qui as fermé? Personne n'a vu la valise ?"... non, non, non, la valise arrive en avion, (le diplomate) la réceptionne à Paris... je crois que c'est Orly de mémoire, je crois... et euh là, les agents français... s'il vous plaît... à côté quoi...

HN: Les agents l'interceptent...?

CG :... interceptent (le diplomate) avec sa valise...

HN: À l'aéroport?

CG: Ouais... (le diplomate) transpire...

EL: Donc il montre qu'il a une valise diplomatique...

CG :... qu'il a un passeport diplomatique, qu'il fait valoir en transpirant à grosses gouttes ; et il y a marqué d'ailleurs "transpire à grosses gouttes" et là, c'est là que vous vous dites quand même, excusez-moi... les Français ouvrent la valise diplomatique, les Français ouvrent la valise diplomatique... finalement vous êtes d'accord, c'est inviolable la valise diplomatique.

HN: Oui.

CG: Bon, ils n'ont même pas passé aux rayons X, ils ont ouvert... et là, 50 kilos de cocaïne... comme vous dites! Alors on ne veut pas savoir pour qui c'était... bon, parce que c'est pas pour sa consommation personnelle...

HN: C'est une valise qui arrive en France, qui...?

CG : Scellée à Rabat, il y a tout, scellée à Rabat, chargée à Rabat et arrivée ici quoi...

HN : Qu'est-ce qu'il y a eu comme suites ? Je n'ai jamais entendu parler... »

Selon Catherine Graciet, il n'y a pas eu de suite et cette affaire a été étouffée au niveau du Quai d'Orsay. La journaliste est excitée : « Et pour cause, vous allez voir pourquoi... Allez-y Éric... vous en mourez d'envie...

EL: Non, non, pas du tout...

CG: À l'époque les relations étaient bonnes 159.

EL: Bien sûr. »

Le diplomate mis en cause est décrit par les deux journalistes comme un personnage peu apprécié des services français, qui ont beaucoup « d'éléments » le concernant : « Ils ont des éléments depuis longtemps les Français, précise Catherine Graciet... Ils ont remarqué quand même que ce monsieur, à Paris, qui effectuait des achats pour une princesse, une princesse... Il ne fait que son travail. Dans toutes les capitales, il y a un monsieur qui fait ça... et c'est normal, le problème n'est pas là...

EL : Moi à l'époque, je l'ai toujours connu faisant ce genre d'achats... Je veux dire des parfums, etc. N'importe quoi... Il était, vous le savez très bien... il était... avec des valises pleines de...

HN : Je le connaissais de nom parce qu'il était en place depuis quarante ans...

EL: Lui et son frère.

HN: D'accord, et tout ça? CG: C'est n... noir sur blanc.

EL: Totalement noir sur blanc.

HN: Tout ça, ça devait sortir dans le bouquin?

CG: Bah!»

Les deux journalistes ajoutent que le roi a été informé de ce qui s'est passé à Orly et qu'il « a donné 24 heures au (diplomate) pour

restituer son passeport diplomatique et rentrer au Maroc ». Mais pas pour longtemps.

« CG : Alors il (le diplomate) a erré ensuite au Maroc... entre Paris et le Maroc... là il est revenu récemment en 2014 et il dispose d'un bureau au niveau du consulat...

EL: Il perçoit un salaire...

CG: Il perçoit un salaire... (silence)

HN: D'accord.

CG : Ça fait désordre quand même...

HN: Oui. » Pensant avoir fait le tour de ce que les journalistes possédaient comme « informations », M^e Naciri cherche à connaître le « fil directeur » du livre et l'impact que pourrait avoir une éventuelle publication.

« HN : Est-ce qu'il y a un fil directeur à ce bouquin ?

CG : Je crois qu'Éric peut vous donner le titre... EL : Le fil directeur était... vous savez... je vais vous donner le titre : *Affaire de famille*...

HN: Affaire de famille...

EL : Voilà : Affaire de famille... tout commence avec la mort d'Hassan II, les premières successions... les tensions au sein de la famille accrues... les raisons de ces tensions... des problèmes personnels et des problèmes politiques, économiques qui sont liés à (inaudible)...

CG : Des querelles... d'héritage...

EL: Franchement voilà. »

Des « querelles d'héritage », une valise contenant 50 kilos de cocaïne... Est-ce suffisant pour faire un livre ? Cette question et bien d'autres, M^e Naciri a dû se les poser en écoutant les « histoires » que les deux journalistes lui racontaient depuis déjà plusieurs heures, à quelques mètres des policiers en civil qui vont les cueillir bientôt.

« HN : Vous qui maîtrisez cette information, quel est l'impact d'un bouquin comme celui-ci ?

EL: Dévastateur... dévastateur... »

Pour Catherine Graciet, un tel livre est carrément déstabilisateur. Elle évoque le Printemps arabe et le scénario tunisien, en associant l'un de ses livres à la chute du régime de Zine el-Abidine Ben Ali.

« CG : Moi je pense qu'il y a deux impacts... et là, je vous fais part d'une expérience personnelle mais celle-là ne la notez pas peut-être... Vous vous souvenez en 2009, j'avais écrit avec Nicolas Beau un livre qui s'appelait *La régente de Carthage*... euh, c'était assez lourd... Je ne sais pas si vous avez lu mais... le livre est sorti... Bien sûr... ils ont essayé de l'interdire par tous les moyens possibles et imaginables sans jamais y arriver parce qu'en France, on n'interdit pas les auteurs [...] Après on a su qu'il a été traduit en arabe, comme le "roi prédateur", et diffusé largement à la population et quand ça a explosé en 2011, je ne dis pas bien sûr que le livre est la cause de cette révolution... mais les gens des manifestations et tout ça... le livre était montré... »

Avant de mettre un terme à la conversation qui aura duré près de cinq heures, M^e Naciri décide de revenir une dernière fois sur... l'OCP et le fameux rapport Kröll. Cette fois, c'est Catherine Graciet qui répond.

« CG : La décision a été prise qu'il y avait deux rapports établis, un gros rapport qui pourrait fuiter et être communiqué au top management...

EL : Et même dans la presse.

CG: Même dans la presse puisque ça a fuité en 2007, plus que fuité, moi j'étais à Casa à ce moment-là, tout le monde l'a eu je vous garantis... et... une décision a été faite de faire un petit rapport... qui serait fait en trois exemplaires...

HN: Donc de faire deux rapports?

CG: Deux rapports: un qui fuite, et un top secret.

HN: Deux rapports sur les sujets qui ont été traités dans...

CG: Voiiiilà... deux versions de l'audit, une édulcorée et une sur le cœur du truc... bref. Je pense que Sa Majesté l'avait demandé... Donc il y a eu trois versions qui étaient destinées à Sa Majesté et qu'il a eues en main propre, je dis bien qu'il a eu un rapport ; un autre exemplaire au Kröll et un exemplaire pour M. Terane [Terrab] [...] À partir de là, je sais pas si vous vous souvenez, c'était en 2006-2007, [...] M. Terane [Terrab] est en panique, il a été menacé de mort... et euh... a demandé à Sa Majesté de le recevoir de façon à ce que cette audience montre que Sa Majesté appuyait la démarche de M. Terane [Terrab]... L'audience royale a été accordée et monsieur Terane [Terrab] était allé très très loin... Il a été menacé de mort, c'était très très chaud... »

Le patron de l'OCP menacé de mort ? Par qui ? Comme son collègue, Catherine Graciet cite le même membre éminent de la famille royale. « C'est très très gros ça, rétorque M^e Naciri. Mais quand on connaît le pays et les institutions comment elles fonctionnent, on n'est pas au début du siècle dernier... Menacer quelqu'un comme Mustapha Tamarane [Terrab] qui est quelqu'un du... »

CG: Mais les sommes étaient conséquentes... demandez-lui...

EL: Demandez-lui au moins sur l'édition des trois rapports.

CG : Demandez-lui est-ce qu'il a reçu des menaces, c'était explicite.

« HN : Je ne lui demanderai pas, franchement c'est sordide, c'est sordide et un peu farfelu. »

Après plus de quatre heures de discussion, M^e Naciri s'absente pendant un long moment, sans doute pour se concerter une dernière fois par téléphone avec son client. Le jeune avocat a dû informer M. Majidi des éléments qu'il a collectés mais tout cela ne semble avoir rien modifié au plan tracé depuis Rabat. L'interpellation des deux journalistes est une question de minutes...

La suite des enregistrements fait ressortir des dialogues sordides. On entend les deux journalistes négocier « leur silence » comme des marchands de tapis, pendant plus d'une demi-heure, avec le jeune avocat.

« HN : Me voilà de retour. Vous êtes prêts ? (conversation sans intérêt sur l'équitation) Bon, j'ai eu longuement mon client, avec qui j'ai partagé les informations, la nature des informations. Il aurait préféré que je puisse avoir accès aux documents. J'ai expliqué la sensibilité pour vous, qu'il comprend. Donc, pour faire court, il me demande de faire une contre-proposition qui est d'un montant de un million et demi d'euros au lieu des trois que vous demandez. C'est son appréciation de l'information et de la nuisance potentielle, et puis, surtout, il trouvait que le montant de trois, surtout en le faisant à l'aveugle, est extrêmement important.

EL : Oui mais on ne l'a pas fait à l'aveugle. On a pris le temps de la réflexion.

HN: De notre point de vue: "à l'aveugle" de notre point de vue, nous on voit pas de document, on est obligé de vous croire, et on est obligé de croire en votre jugement de l'impact que cette information peut avoir. Je vous déroule la proposition, parce qu'elle est en trois branches, et c'est un package.

CG: C'est un package non dissociable.

HN: Non c'est un package non dissociable. Après, vous l'acceptez ou vous la refusez, je ne peux pas vous l'imposer, mais pour lui ça vient ensemble. C'est un et demi. Sur les modalités c'est à vous de nous dire. D'accord, donc vous nous dites comment doit s'effectuer le paiement et on verra si on peut l'organiser ou pas. Il doit y avoir un document. Il souhaite qu'on fasse un document aujourd'hui, un document simple, qui sera un document avec des engagements réciproques. Vous vous engagez, on s'engage. Et on fixe la date du paiement.

EL : Le montant, le montant est insuffisant [...] vraiment pour ce que nous avons c'est insuffisant.

HN: Ça fait quand même 750 000 euros, c'est une sacrée somme. Qui ne va pas subir d'impôt. Moi écoutez, la proposition du client elle est là, il ne m'a pas donné de fourchette, il m'a dit la proposition est en trois manches, vous voulez réfléchir?

EL: Vous nous accordez quelques minutes?

HN: Autant que vous voulez, je peux vous laisser...

CG: Non non non non, vous êtes souffrant, restez là.

HN : Je vous assure ça ne me pose pas de problème.

(EL et CG s'absentent un instant, HN demande à la serveuse de l'eau avec un citron chaud, du miel dans une théière.) »

M^e Naciri s'interroge ensuite sur les modalités de paiement. C'est Éric Laurent qui mène quasiment seul le « marchandage » avec l'avocat du palais.

« HN : Pour le paiement ?

EL : Pour le paiement on a besoin d'environ huit jours, c'est soit Singapour ou plus sûrement Hong Kong.

CG: À confirmer.

EL: À confirmer.

HN : Bon ça à la limite, le moment venu, vous me communiquez un RIB, on n'a pas besoin de le mettre sur un document, le RIB vous me le donnez.

EL : Mais voilà, que ça ne passe pas par le territoire français.

HN: J'pense pas non.

EL: Non, je pense pas non plus.

HN: Non, y a pas de raison: vous traitez avec une partie marocaine donc y a pas de raison pour nous. »

Visiblement les deux journalistes n'avaient pas de compte bancaire à Singapour ou à Hong Kong. « C'est pour l'ouverture de compte ? » demande M^e Naciri.

« EL : Pour l'ouverture de compte mais pour le dépôt surtout.

HN: Ce qui veut donc dire, à la limite, vous ouvrez votre compte et vous avez besoin d'un contrat aujourd'hui. Ça peut, d'accord.

CG: Mais à terme.

EL : À court terme il faut...

CG: Mais les banques peuvent nous demander...

HN : Vous allez nous faire une proposition de consulting. C'était l'objet de votre demande...

EL : Ceci dit vous aurez besoin d'un [inaudible] énergique.

HN : Mais ça, je ne suis pas en charge de ça, et de cet aspect, je suis totalement incompétent dans ce domaine [...] Vous avez des idées ?

EL: C'est évident... Des idées qu'on nous a données...

CG : J'ai quelques clients en conseil en communication...

HN : Ah bon, vous faites du conseil en communication ?

CG: [...] Auprès du Vatican, sur le dossier libyen.

HN : Quel est le rapport entre le Vatican et la Libye ?

CG: Ils sont très actifs en Libye.

EL: Écoutez on prend un papier. »

Les deux journalistes acceptent dans la foulée d'écrire un accord mentionnant la somme qui leur sera versée en contrepartie de leur silence. Une « avance » de 80 000 euros est prévue.

L'accord est rédigé de la main de Catherine Graciet : « Par ce texte, nous déclarons que nous n'écrirons plus sur le royaume du Maroc [...] en contrepartie du versement de la somme de deux millions d'euros¹⁶⁰ qui seront versés selon les modalités que nous fixerons. Au besoin, nous signerons les actes juridiques afférents. Nous confirmons avoir reçu à ce jour une avance de 80 000 euros. »

Le dialogue qui a précédé la signature de l'accord est surréaliste. Ils sont enregistrés en train de se concerter discrètement, presque en chuchotant :

« CG : Est-ce qu'on demande une avance ?

EL: Oui une avance oui.

CG: Qu'il donne ici un signe. » La conversation reprend à trois :

« HN : Écoutez, je vais voir ce que j'ai dans le coffre de ma chambre d'hôtel.

EL: Vous avez un grand coffre.

HN: Si j'ai 700 ce sera déjà bien. »

L'avocat quitte le *Raphaël*, se rend au *Peninsula*, où il a réservé une chambre, et revient avec deux enveloppes contenant les avances qu'il remet aux journalistes. Après les au revoir d'usage, selon son propre témoignage, Éric Laurent se tourne vers son associée et lui dit : « On est riches, on est riches. » « Oui oui, on est riches », répond-elle. Ils s'apprêtent à quitter le palace mais sont arrêtés par des policiers en civil. Ils seront mis en examen le soir même.

Quelques minutes plus tard, l'avocat français Éric Dupond-Moretti annonce au micro de RTL que le roi du Maroc vient d'être victime d'une tentative de chantage et d'extorsion de fonds de la part des deux journalistes. Il qualifie l'affaire d'« exceptionnellement grave » : « On sait, dit-il, qu'il n'y a aucune révélation fracassante. Il n'y a absolument rien à dire. Ce monsieur [Éric Laurent] a précédemment écrit un ouvrage dans lequel il louait le régime de Hassan II. Il a été à la fois laudateur et il est aujourd'hui racketteur. Tout ça est extrêmement glauque. »

« Un accès de faiblesse... » ?

Catherine Graciet se présente quant à elle comme la « victime » d'un « piège » tendu par le palais mais reconnaît avoir « eu un accès de faiblesse ». « C'est humain, non ? » s'insurge-t-elle dans une interview au *Parisien*.

Sur le plan judiciaire, la défense du palais comptait présenter les enregistrements comme une pièce à conviction essentielle dans le dossier, même si leur légalité est contestée par les avocats des journalistes. Ils auraient été obtenus de manière déloyale, jugent-ils. Lors des deux dernières rencontres, notamment, ces enregistrements ont été réalisés en connivence avec la police et le parquet avait déjà ouvert une enquête, estime la défense des journalistes. La justice est appelée à trancher.

Le 25 janvier 2016, coup de théâtre : la cour d'appel de Paris valide les enregistrements et considère qu'ils peuvent être ajoutés au dossier comme pièces à conviction. Les avocats des deux iournalistes se tournent alors vers la Cour de cassation : « Le fait que le parquet avait ouvert une enquête et que les policiers étaient en planque, tout cela est écarté par la cour d'appel [...] Il n'y a aucun doute sur le fait que la preuve a été obtenue de manière déloyale, ni que le parquet et les services de police se sont immiscés dans ce stratagème. Il s'agit d'un débat de principe fondamental qui sera tranché par la Cour de cassation. » Huit mois plus tard, le 20 septembre 2016, nouveau coup de théâtre : la Cour de cassation annule les enregistrements. Ils ont été menés « avec la participation indirecte » des enquêteurs français, juge-t-elle, « sans le consentement des intéressés », alors qu'il s'agissait « de propos tenus par eux à titre privé ». Certes, la loi française autorise la victime de chantage à apporter elle-même les preuves, même lorsqu'il s'agit d'enregistrements, mais la procédure pénale encadre plus sévèrement ces cas dès lors que la police s'en mêle.

M^e Éric Dupond-Moretti est furieux : « Si vous êtes victime d'extorsion de fonds, surtout ne prévenez ni la police ni le procureur », s'insurge-t-il dans un entretien au *Monde*. Mais il précise, par ailleurs, que « pour le moment, rien n'est annulé. Il reste les faits reconnus pendant l'audition et l'argent remis lors du dernier rendez-vous. Ni la garde à vue, ni les interpellations, ni les aveux ne peuvent, en tout état de cause, être annulés à la suite de ces enregistrements. La cour d'appel peut résister à cet arrêt de la Cour de cassation, c'est ce que nous l'invitons à faire. »

La persévérance de l'avocat du palais a fini par payer. Le 16 février 2017, troisième coup de théâtre : la cour d'appel de Reims juge « recevables » les enregistrements contestés par les journalistes. Ils seront donc considérés comme « pièces à conviction » lors du procès.

Quel était l'objectif du palais en décidant de se lancer dans cette affaire ? Confirmer l'accusation de chantage par une décision de la justice française ? Déconsidérer le travail des journalistes qui critiquent le système monarchique et ses dérives ? Le palais était-il prêt à verser autant d'argent si la publication du livre risquait de porter atteinte à l'image de la monarchie ?

Lorsque le roi Hassan II apprit en 1990 la parution imminente de l'ouvrage de Gilles Perrault, il tenta une ultime action en dépêchant son ministre de l'Intérieur, Driss Basri, auprès de son homologue français, le socialiste Pierre Joxe, pour convaincre l'éditeur de renoncer au projet moyennant « indemnisation ».

« Joxe avait dit à Basri que même s'il parvenait à convaincre Gallimard, l'auteur, lui, a très mauvais caractère. Il n'acceptera jamais de rentrer dans une logique d'indemnisation, se souvient Gilles Perrault. Joxe m'a également rapporté, quelques années plus tard, que Basri avait proposé environ cinq milliards d'anciens francs, l'équivalent aujourd'hui de trois millions d'euros, pour que Gallimard renonce au projet. »

L'auteur de *Notre ami le roi* résume bien cette affaire : « Tous ceux qui ont un tout petit peu travaillé sur le Maroc, ceux qui connaissent un peu, un peu simplement le Maroc, éclatent de rire : croiser les informations... Qu'est-ce qu'ils attendaient ? Que le roi du Maroc Mohammed VI leur dise "oui, venez on va discuter de tout ça. Vous m'accusez de turpitudes, de m'enrichir sur le dos de mon peuple, d'arrondir encore la fortune créée par mon père, l'une des grandes fortunes de ce bas monde, hé ben on va en discuter autour d'une tasse de thé"... non mais enfin, on rêve¹⁶¹ ».

C'est tout le journalisme français qui est décrédibilisé à cause de cette affaire, juge encore Perrault : « De toute façon, chantage ou pas, qui a pris l'initiative... tout cela la justice le dira. Mais c'est secondaire. Ce qui est établi d'ores et déjà, c'est qu'ils ont accepté de se laisser acheter, et c'est fini. C'est fini. Le mal est fait. Le régime [marocain] dit "vous voyez, ces Français qui viennent nous faire la leçon, ils touchent, ils touchent. On les achète avec une enveloppe pleine de billets en petites coupures". C'est misérable. La parole française, du journalisme français, est dévaluée. Nous perdons toute crédibilité, pour un temps. »

140 Hassan II, *Mémoire d'un roi*, entretiens avec Éric Laurent, Paris, Plon, 1993.

141 Entretien avec l'auteur à Rabat, août 2016.

142 Catherine Graciet et Éric Laurent, *Le Roi prédateur*, Paris, Seuil, 2012.

143 Nous reproduisons, dans les citations suivantes, la transcription des agents de la BRDP en respectant les marques d'oralité et la ponctuation d'origine. Les erreurs de graphie dans les noms propres ont été restituées ; elles sont suivies entre crochets de la correction la plus plausible.

144 En juillet de chaque année, le monarque et son entourage passent effectivement leurs vacances dans la résidence royale en bord de mer à M'diq, un magnifique village de pêcheurs au nord du Maroc.

145 Cela se confirmera plus tard avec la parution du livre écrit par les deux journalistes, *Un président ne devrait pas dire ça*, Paris, Stock, 2016.

146 Le procès s'est déroulé à Paris en avril 2015. Il a opposé Mounir Majidi à l'ancien directeur du magasine *TelQuel*, Ahmed Reda Benchemsi. En cause, son article, « La grande corruption règne en maître au Maroc », paru dans *Le Monde* du 26 juin 2012.

147 En évoquant la visite de M. Hollande au Maroc en septembre 2015, Éric Laurent n'a pas livré un scoop à son interlocuteur. Cette visite (à Tanger) avait déjà été annoncée, bien avant le 21 août.

- 148 Selon les documents confidentiels obtenus par *Le Monde* en février 2015, le roi Mohammed VI compte parmi les clients de HSBC Private Bank (voir « SuissLeaks : Sa Majesté Mohammed VI, client numéro 5090190103 chez HSBC », *Le Monde*, 8 février 2015).
- 149 Avant de publier leur enquête sur le compte bancaire suisse de Mohammed VI (le 8 février 2015), les deux journalistes du *Monde*, Fabrice Lhomme et Gérard Davet, ont adressé une lettre au cabinet royal dans laquelle ils sollicitent la réaction du palais. Dans leur courrier, ils ont posé un ultimatum (le lendemain avant midi) audelà duquel l'article sera publié.
- 150 Éric Laurent faisait probablement allusion à Paul Jean-Ortiz, conseiller diplomatique de François Hollande, qui a succombé en juillet 2014 à un cancer à l'âge de 57 ans.
- 151 Le livre *Un président ne devrait pas dire ça*, publié en 2016 aux éditions Stock, confirme la fréquence des rencontres entre les deux journalistes et l'ancien président François Hollande.
- 152 Les deux courriers ont été, de toute façon, publiés par *le360.ma*, connu pour sa grande proximité vis-à-vis des services marocains.
- 153 En 2011, Manuel Valls a été fait « commandeur du Ouissam alaouite », l'équivalent de la Légion d'honneur en France. Lors de la réception à l'ambassade du Maroc à Paris, l'ancien Premier ministre s'est dit « très ému par le geste de Sa Majesté le roi ».
- 154 Devant l'impossibilité de vérifier cette accusation, l'auteur s'interdit de reproduire le nom de ce membre de la famille royale mis en cause par Éric Laurent dans ces enregistrements.
- 155 La journaliste fait allusion au procès opposant *Le Monde* et Ahmed Reda Benchemsi à M. Majidi, où elle a témoigné contre ce dernier.
- 156 Jean-Pierre Tuquoi est un ancien journaliste du *Monde* qui a couvert pendant plusieurs années l'actualité du Maroc.
- 157 La plupart des journalistes critiques ont été contraints de quitter le Maroc ou de changer de métier. Pour eux, les conditions d'exercice d'un journalisme indépendant ne sont plus réunies. Les

noms les plus emblématiques sont Aboubakr Jamaï, Ali Lmrabet, Ahmed Reda Benchemsi et... l'auteur de cet ouvrage.

- 158 L'auteur n'a pas souhaité reproduire le nom du diplomate en l'absence d'éléments pouvant confirmer ou infirmer les accusations évoquées par Mme Graciet.
- 159 La scène se serait déroulée en 2010, selon les journalistes, sous la présidence de Nicolas Sarkozy.
- 160 Un montant supérieur à celui proposé initialement par M^e Naciri, 1,5 million d'euros, qui semble indiquer que les deux journalistes sont parvenus à négocier à la hausse le prix de leur silence.
 - 161 Déclaration à l'émission Complément d'enquête (France 2).

Épilogue

Macron: bienvenue dans la « famille »

Il est environ 17 heures au Maroc, ce mercredi 14 juin 2017, lorsque le Falcon présidentiel atterrit sur l'aéroport de Rabat et se stabilise à quelques mètres du Salon d'honneur. Le roi Mohammed VI est là, sur le tarmac, piaffant d'impatience avant la descente d'Emmanuel Macron et de son épouse Brigitte, le nouveau couple de l'Élysée. Il ne s'agit pas d'une « visite officielle », mais « d'amitié et de travail », précise le Quai d'Orsay ; une « visite familiale », souligne quant à lui le palais.

Le président français est effectivement accueilli par la famille royale au complet : le monarque, vêtu d'une djellaba rouge vif, les yeux cachés par des lunettes de soleil, est debout près de son épouse et de leurs deux enfants, le prince héritier Hassan, 14 ans, et la princesse Khadija, 10 ans. Deux mètres plus loin, le prince Rachid est accompagné de son épouse Oum Keltoum¹⁶², qui vient d'être gratifiée du titre d'altesse royale par décision personnelle de « M6 ».

L'ambiance est familiale. Emmanuel Macron salue le roi et son épouse et se penche pour embrasser la petite Khadija : « Bonjour mademoiselle, lui lance-t-il, comment t'appelles-tu ? » Il se tourne vers Mohammed VI : « Majesté, c'est grâce à vous qu'on est là. Merci. » C'est effectivement le roi qui est à l'initiative du voyage : quelques heures après l'élection du nouveau président, une invitation lui a été adressée par le palais pour une visite « d'amitié » au royaume.

En décidant de cette visite éclair¹⁶³ – moins de 24 heures –, Macron voulait sans doute tordre le cou à la sempiternelle question que se posent les diplomates marocains, algériens et français au lendemain de chaque élection : auquel des deux pays – le Maroc ou l'Algérie – le nouveau président français réservera-t-il sa première

visite ? Prudent, le nouveau locataire de l'Élysée, avant de prendre l'avion pour Rabat, a tout de même dépêché à Alger son ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian : « Le président Macron souhaite voir les relations historiques et d'amitié repartir avec beaucoup de détermination, annonce M. Le Drian devant un parterre de dignitaires algériens. Je suis venu ici pour préparer un déplacement du chef de l'État. » Le ministre français a également tenu à rappeler que, lorsque Macron était candidat à la présidentielle, son seul déplacement au Maghreb a été effectué à Alger.

À l'aéroport de Rabat, après avoir brièvement serré les mains d'une petite délégation composée, entre autres, du nouveau chef du gouvernement, l'islamiste Saad Eddine Elotmani, d'André Azoulay et de l'écrivaine franco-marocaine Leila Slimani¹⁶⁴, le cortège « familial » se disperse : Macron accompagne le monarque et son fils pour « une séance de travail », la princesse Salma et Brigitte Macron se rendent au musée Mohammed VI pour une exposition de Picasso, sous les yeux à la fois vigilants et rieurs d'un « revenant » : Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées.

Le soir, vers 19 h 30, tout le monde se retrouve pour un *F'tour*, le repas de rupture du jeûne – on est en plein mois de ramadan –, à la résidence royale de Dar Essalam, dans un magnifique jardin à quelques encablures du golf royal situé dans le quartier le plus chic de Rabat.

Contre la hogra

Pendant que tout ce beau monde déguste les petits plats confectionnés par les meilleurs chefs du palais, sans oublier la fameuse *harira*, une célèbre soupe marocaine très consommée pendant le ramadan, le Rif est en ébullition depuis plus de sept mois avec comme épicentre de la contestation la ville d'Al-Hoceima, cheflieu de la région.

Tout a commencé le 27 octobre 2016, sur le petit port de la ville. Le jeune Mohcine Fikri, un vendeur ambulant de 31 ans, est interpellé par un fonctionnaire. Après une brève altercation, ce dernier tente de lui confisquer sa marchandise – du poisson fraîchement acheté sur le port et destiné à être revendu au détail. L'ambiance est tendue et le fonctionnaire, voulant empêcher le jeune Rifain de partir avec sa marchandise, la jette dans une benne à ordures. Mohcine tente alors de récupérer son poisson mais il est happé par le mécanisme et broyé devant tout le monde. Sa mort, filmée par téléphone et diffusée sur les réseaux sociaux, suscite une vague d'indignation et de colère qui s'étend rapidement aux grandes villes du royaume. Des manifestations d'une ampleur qui rappelle le Printemps arabe continuent de mobiliser des milliers de Marocains contre la *hogra* – un profond sentiment d'injustice et d'oppression – et les disparités sociales.

Dès son arrivée au pouvoir en 1999, le roi Mohammed VI opte pour une grande opération de « réconciliation » avec le Rif. Il se rend dans des villages reculés de la région en promettant monts et merveilles, et annonce des projets de développement contre la marginalisation qui sévit depuis plus d'un demi-siècle. Ce faisant, il suscite de grandes espérances dans une région qui survit grâce à l'apport financier de sa diaspora (nombreuse en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne), de la contrebande avec Melilla, l'autre ville espagnole au nord-est du Maroc, et de la culture du cannabis.

Dix-huit ans après, le Rif demeure, avec le Moyen Atlas et tout le « Maroc inutile » – selon la formule consacrée de Lyautey –, parmi les régions les plus pauvres du pays. Il a suffi de l'étincelle allumée par la mort de Mohcine Fikri pour que tout s'embrase et pour que les vieilles blessures soient ravivées.

Le 29 mai 2017 au petit matin, Nasser Zefzafi¹⁶⁵, l'icône de la contestation, est arrêté à Al-Hoceima avec quelques activistes et conduit à bord d'un hélicoptère à la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) de Casablanca. Un tournant : dans la foulée, des dizaines de personnes sont arrêtées ; la répression s'amplifie et des cas de mauvais traitements, voire de torture, sont constatés par les ONG. Un document confidentiel du très officiel Conseil national des droits de l'homme (CNDH), que l'auteur a pu consulter, rapporte les conclusions accablantes de deux médecins marocains, le Dr Hicham

Benyaich et le Dr Abdallah Dami, chargés d'établir une expertise médicale sur 19 détenus : « Les témoignages reçus des personnes arrêtées à propos du recours à la torture et autres mauvais traitements lors de leur arrestation et de leur détention dans les locaux de la préfecture de police d'Al-Hoceima sont globalement crédibles par leur concordance et leur cohérence. »

C'est dans ce climat de tension politique et sociale que la visite du président français s'est déroulée. Figurant dans l'agenda initial de Macron, une conférence de presse très attendue a failli être annulée par son entourage. Elle se tient finalement peu avant le repas « familial » et ne dure que treize minutes. Macron prévient dès le début qu'il est attendu à la résidence royale pour le *F'tour*: « Nous prendrons dans quelques instants à la résidence royale un *F'tour* familial. Je suis, je dois le dire, très touché par cette marque d'amitié et la nature d'ailleurs très personnelle de la discussion qui s'est nouée entre nous. Je veux avant tout remercier sa majesté le roi pour son invitation et l'accueil chaleureux qui m'a été réservé, qui a été réservé à l'ensemble de la délégation qui m'accompagne [...] Le Maroc est un pays ami et un partenaire stratégique pour la France. C'est ce qui explique ce déplacement que j'ai souhaité à l'invitation personnelle de sa majesté le roi Mohammed VI. »

Lorsque Macron évoque, dans sa présentation, la question des réformes politiques au Maroc, il se penche aussitôt sur ses notes et lit scrupuleusement la seule phrase consacrée à ce sujet : « J'ai réaffirmé la volonté de la France d'accompagner autant qu'elle le peut les réformes ambitieuses qui sont aujourd'hui menées par le roi : la modernisation des institutions avec la mise en œuvre de la réforme institutionnelle décidée en 2011. »

En revanche, les enjeux économiques étaient plus présents dans sa présentation : « L'émergence économique avec l'insertion du Maroc dans les réseaux et la mondialisation [...] le développement social et territorial, avec les programmes de lutte contre les inégalités et l'initiative de régionalisation avancée [...] les projets économiques en cours, avec en particulier, dès demain, l'ouverture d'une usine mais aussi les projets qui émaillent et vont jalonner les prochains mois. »

L'autre dossier qui semble avoir été prioritaire lors de cette visite est lié aux enjeux linguistiques et culturels. Macron abandonne aussitôt ses notes. Il est plus spontané et plus ferme : « Il faut développer la francophonie. Le Maroc est un pays important à cet égard. Mais au Maroc et au-delà, dans toute l'Afrique, je souhaite que nous ayons une politique éducative, culturelle et linguistique revisitée, et, à nouveau, davantage présente. »

Après deux questions sur « l'avenir des relations privilégiées » entre les deux « pays amis », le journaliste de *France Inter* Bertrand Gallicher pose enfin la question la plus attendue : « Vous parlez de stabilité politique et économique. La révolte du Rif qui semble s'accentuer ces dernières semaines vous préoccupe-t-elle en tant que risque de déstabilisation d'une région qui est aux portes de l'Europe ? Est-ce que vous ne craignez pas également que la répression de ces manifestations puisse comporter des atteintes aux droits de l'homme, et avez-vous évoqué ces questions avec votre interlocuteur, le roi du Maroc ? »

La réponse du chef de l'État français ressemble à celle d'un véritable porte-parole du roi : « Nous les avons [les manifestations du Rif] évoquées [...] dès le début de la visite, puisque je les ai abordées de manière très directe et très naturelle. Il ne m'appartient pas ici de tenir un jugement sur un sujet de politique intérieure. Néanmoins j'ai senti d'une part que le roi considérait qu'il était normal qu'il y ait des manifestations qui sont d'ailleurs prévues dans le cadre d'un droit constitutionnel, ici, contrairement à plusieurs autres pays. D'autre part que son souhait était d'apaiser la situation en répondant justement aux prémices de ces mouvements et en apportant une réponse concrète en considération de cette région et des réponses très concrètes en termes de politique publique. »

La partie la plus étonnante de la réponse de Macron est celle relative aux « craintes » d'atteintes aux droits de l'homme exprimées par les ONG. Pour lui, ces craintes n'ont pas lieu d'exister : « La discussion que nous avons eue ne me donne pas lieu de craindre justement une volonté de répression quelle qu'elle soit, mais plutôt une réponse dans la durée et sur les causes profondes de ce qui est advenu. J'ai enfin plutôt entendu le roi du Maroc préoccupé par le

sort de cette région qui lui est chère et où il a pour habitude de passer du temps, ce qui est d'ailleurs une pratique qu'il a inaugurée¹⁶⁶. »

Macron: une vieille connaissance...

S'il n'est pas – pas encore ? – un familier du sérail, comme l'étaient par exemple Jacques Chirac ou, à un moindre degré, Nicolas Sarkozy, le nouveau président connaît bien la galaxie financière qui tourne autour de « M6 ». Flash-back.

C'est Emmanuel Macron en personne, alors associé gérant de la banque d'affaires Rothschild, qui a conduit en 2012 les négociations ayant abouti à l'achat de 41 % de l'entreprise Lesieur Cristal par le géant français de l'agroalimentaire et des oléagineux Sofiprotéol. Selon *Le Point*, l'actuel président avait été mandaté pour mener à bien cette opération par Philippe Tillous-Borde, le directeur et fondateur de Sofiprotéol. Les deux hommes se sont liés d'amitié en 2007, lors des travaux de la commission Attali dont l'actuel président fut le rapporteur. À l'époque, le choix de Macron par la banque Rothschild était dicté par « la nature de la transaction », précise l'hebdomadaire français, mêlant intérêts économiques et sensibilités politiques. « Emmanuel a compris qu'il s'agissait d'un dossier à part, à la fois technique et très politique, intimement lié au développement de l'agriculture au Maroc », souligne Tillous-Borde cité par *Le Point*.

Au cours des négociations, Emmanuel Macron a effectué au moins un déplacement au Maroc en 2012, à l'usine de raffinage d'huile et de production de savon d'Aïn Harrouda, près de Casablanca. L'objectif ? Évaluer l'activité du groupe royal Lesieur Cristal, numéro 1 marocain de l'huile de table, avant de peaufiner l'offre définitive de Sofiprotéol : 115 millions d'euros et, grâce à Emmanuel Macron, une commission conséquente pour la banque Rothschild.

En insistant sur la dimension « personnelle » et « familiale » de cette première visite de Macron en tant que président, le roi veut lui transmettre un message de grande proximité, non pas d'État à État

(puisque Macron n'a rencontré ni le chef du gouvernement ni aucun de ses ministres), mais entre une institution républicaine, le président, et la famille royale.

À Rabat comme à Paris, les observateurs ne résistent pas au parallèle entre d'une part Emmanuel Macron, et, d'autre part, François Hollande, dont les rapports avec l'entourage royal au cours des cinq années de sa présidence ont été malgré tout difficiles et émaillés de crises.

- « Lorsque j'étais aux Affaires étrangères, notre méfiance était grande vis-à-vis de François Hollande, surtout pendant les premiers jours suivant son élection. Son tropisme algérien nous paraissait évident, confie Saad Eddine Elotmani¹⁶⁷. Même si nous avons de bons rapports avec l'Espagne, nos relations avec la France sont stratégiques, avec des enjeux stratégiques : la France est un membre permanent du Conseil de sécurité », insiste-t-il.
- « Contrairement à François Hollande, l'actuel président est rentré plus facilement dans le moule du palais et de son entourage. Les premiers mots de sa présentation sont "réseaux", "mondialisation", "émergence économique"... À l'entendre, on a l'impression qu'il parle d'une entreprise, pas d'un pays, d'un peuple. Avec François Hollande, c'était différent, même s'il avait fait, lui aussi, des concessions au palais qu'il n'aurait peut-être pas dû faire. Son rapport avec le roi et son entourage est resté finalement très limité, superficiel. C'est lié au tempérament de Hollande. Ce n'est pas un homme d'argent », souligne un journaliste français accrédité à l'Élysée.

Pour ceux qui ont travaillé avec Hollande, c'est justement le rapport à l'argent qui fait la différence entre les deux présidents.

« Hollande est un homme qui n'a aucun problème avec l'argent. Ce n'est pas un homme d'argent, c'est un homme d'éthique, juge Pierre-Louis Basse¹⁶⁸, ancien conseiller de François Hollande aux grands événements. Du président Hollande, je garde l'image d'un homme profondément honnête et détaché. Il peut être dur mais avec le sens de l'humour que tout le monde lui connaît. Cet humour était une chance pour la démocratie. »

« Un jour je lui ai demandé : "Quelle est la personnalité qui vous a le plus déçu, pour laquelle vous avez le moins de respect ?" raconte un autre proche de Hollande. Je pensais qu'il allait me répondre Macron ou Valls, ou l'un de ces frondeurs qui l'ont trahi. Son visage s'est soudain assombri, il est devenu triste. Il a soupiré et lancé : "Cahuzac". Pour lui, la trahison de Cahuzac recèle une dimension éthique, donc inacceptable. Regardez l'affaire Hammouchi, c'était un dilemme pour lui, mais il a fini par renoncer à sa décoration. »

Retour à Rabat. Selon un responsable du ministère de l'Intérieur marocain, juste après le *F'tour* royal en « famille », le président Macron a eu un entretien en tête à tête avec... Abdellatif Hammouchi. Une rencontre qui n'était pas prévue dans le programme élyséen du chef de l'État français. Une semaine plus tard, le même Hammouchi est reçu à l'Élysée par les collaborateurs de Macron. Celui-ci, ajoute notre source, a tenu à faire un petit coucou en passant la tête, en coup de vent.

162 Cinq jours avant la visite du président Macron, un dahir royal datant du 9 juin 2017 accorde à la belle-sœur du monarque, Lalla Oum Keltoum Boufares, le rang d'altesse royale. Une décision qui confère à l'épouse du prince Rachid « la place protocolaire qui lui sied », précise le dahir royal. Le prince Rachid (47 ans) et la – désormais – princesse Oum Keltoum se sont mariés le 15 juin 2014 à Rabat.

163 Un communiqué de l'Élysée a pris le soin de préciser que cette visite a une dimension personnelle, « pour que le président et le roi fassent mieux connaissance ».

164 Prix Goncourt 2016 pour son roman *Chanson douce* (Gallimard-), Leila Slimani est devenue une habituée des réceptions royales : en France, elle défend les droits de la femme marocaine et s'insurge contre la pénalisation de l'homosexualité ; au Maroc, en revanche, elle se félicite, dans ses chroniques publiées au *360.ma*, de l'« ouverture » et de la « sagesse » du roi.

165 Né en 1979 à Al-Hoceima, Nasser Zefzafi est devenu en quelques jours l'icône de la contestation du Rif. Charismatique, orateur hors pair, ce militant qui vit de petits boulots est le descendant d'une famille connue dans le Rif : son grand-père était le ministre de l'Intérieur de la République du Rif, fondée par Abdelkrim Khattabi qui a combattu le colonialisme avant d'être vaincu, en 1926, par les armées franco-espagnoles menées par le maréchal Lyautey.

166 Selon les chiffres officiels rapportés, à l'époque, par le porteparole du gouvernement marocain, Mustapha El Khelfi, 260 personnes ont été arrêtées depuis l'incarcération de Nasser Zefzafi le 29 mai 2017.

- 167 Entretien avec l'auteur.
- 168 Entretien avec l'auteur à Paris, mai 2017.

Postface

Fin juin 2021, Casablanca (Maroc), par une fin de matinée printanière. Je reçois un texte sur ma messagerie Signal : « Je suis Nathalie Durand¹⁶⁹, du consortium Forbidden Stories et Amnesty, pourrions-nous communiquer via un téléphone fixe ? »

Je lui transmets alors un numéro que je pense être « propre » et elle m'informe que mon téléphone portable a été « la cible du logiciel Pegasus ». Les « attaques » les plus virulentes auraient eu lieu au cours de l'année 2018 et probablement plus tard. « En tout cas, assure mon interlocutrice, il a été infecté en 2018. C'est une certitude. » Elle me demande ensuite si j'accepte que mon nom figure dans le rapport qui paraîtra « dans les jours qui viennent », ditelle, et si je souhaite faire une déclaration. Je réponds aux deux questions par l'affirmative.

Tout un projet...

La déflagration a eu lieu le 18 juillet. Composé de seize médias rassemblés autour de l'organisation Forbidden Stories, le consortium révèle ce jour-là une mécanique d'espionnage mondial à la fois effrayante et bien huilée. Tout un projet, appelé *Projet Pegasus*, du nom du logiciel espion vendu à une poignée de dictatures par la société israélienne NSO Group, est à l'œuvre. Son objectif ? « Espionner » à distance des téléphones portables. Il peut récupérer les conversations — y compris celles provenant d'applications dites « sécurisées » comme WhatsApp ou Signal —, mais aussi les données de localisation, les photos, et peut même enregistrer, à son insu, le détenteur du smartphone contaminé.

Le Maroc est aussitôt montré du doigt. Il est l'un des gros clients « du logiciel Pegasus, indique le rapport. Il en fait un usage démesuré, qui viole les droits fondamentaux. D'après les données

récoltées dans le cadre du Projet Pegasus, sur les 50 000 cibles potentielles du logiciel espion, le Maroc aurait, à lui seul, ciblé 10 000 numéros de téléphone. Les recherches confirment que le Maroc a utilisé Pegasus pour viser des journalistes et des responsables des grands médias du pays. Ces révélations sont encore plus fracassantes et inquiétantes car les services de renseignement marocains ont utilisé le logiciel pour cibler des journalistes au-delà de leurs frontières ».

... qui remonte à 2018

Comme la plupart de mes confrères/amis journalistes et militants des droits de l'homme qui font partie des 10 000 ciblés, cette « attaque » ne m'a guère étonné. En revanche, ce qui m'a le plus intrigué, c'est le fait que des personnalités françaises n'ayant pas de lien direct avec les affaires politiques du royaume, comme Éric Zemmour et Edwy Plenel, aient été la cible des barbouzeries chérifiennes. Le lendemain, 19 juillet, j'apprends que même le téléphone portable du président français Emmanuel Macron n'a pas été épargné par les services marocains...

En dehors de ces précisions, rien de vraiment étonnant : dans un État de non-droit où celui qui règne et gouverne, Mohammed VI, est un monarque absolu de droit divin, il suffit d'avoir, comme moi, le statut de « journaliste indépendant » pour être aussitôt considéré comme un dangereux opposant, et traité en conséquence.

Qu'avais-je donc fait « au cours de l'année 2018 » pour être « gratifié » d'une attaque aussi sournoise des services secrets marocains via leur « joujou » israélien Pegasus ? Je pense immédiatement à la fin de l'année 2017 et au début de 2018, qui correspondent à la parution et à la promotion de mon deuxième ouvrage, La République de Sa Majesté, paru à Paris. Comme le premier (Mohammed VI derrière les masques, 2014), ce deuxième livre est interdit de vente dans le royaume de Sa Majesté. Il s'agit en effet d'une enquête très fouillée sur la connivence entre la monarchie marocaine et l'élite politique, économique, médiatique et artistique française. Les informations qui sont rapportées dans ce

livre, dont beaucoup sont exclusives, montrent à quel point les intérêts privés, voire personnels, se confondent avec ceux des États. La contrepartie est dévastatrice pour la démocratie au Maroc : une complicité et un silence « du pays des droits de l'homme » proprement scandaleux sur les atteintes aux droits et aux libertés au Maroc, de plus en plus graves, de plus en plus fréquentes. L'année 2018 est également celle où Taoufik Bouachrine, le patron d'Akhbar Alyaoum, le meilleur quotidien arabophone du pays, est arrêté à son bureau de Casablanca par une camarilla de policiers en civil. Il est accusé de « viol » et condamné à douze, puis à quinze ans de prison en appel, à la suite d'un procès kafkaïen où aucune preuve matérielle n'avait été apportée. Une partie des « plaignantes » s'étaient rétractées avant même le début des audiences et avaient affirmé avoir été contraintes par la police politique de fournir de faux témoignages. En tant que représentant de Reporters sans frontières (RSF) au Maroc, je suivais de très près le feuilleton judiciaire et policier qui a abouti à la condamnation de Bouachrine.

Au-delà de Pegasus

Mais la série noire des journalistes indépendants, accusés de « viol » et d'« agression sexuelle », ne faisait que commencer. Après Taoufik Bouachrine, c'est le rédacteur en chef du même journal Akhbar Alyaoum qui est arrêté en avril 2020 devant chez lui à Casablanca. Lui aussi est accusé d'agression sexuelle contre, cette fois... un jeune homosexuel. Le verdict est prononcé le 10 juillet 2021 : cinq ans de prison ferme. Mais ce n'est pas fini : deux mois après l'arrestation de Soulaimane Raissouni, le journaliste Omar Radi est arrêté à son tour. Il est accusé de « viol ». Le verdict est prononcé le 19 juillet, soit neuf jours seulement après celui de Soulaimane : six ans ferme.

Les affaires de mœurs constituent le nouveau paradigme que le régime marocain utilise depuis quelques années pour étouffer les voix dissonantes.

Au cœur de cette machine répressive, la police politique, dite secrète. Elle est incarnée depuis 2005 par un personnage qui est

tout sauf... « secret » : Abdellatif Hammouchi, 55 ans. Celui-ci est non seulement, depuis seize ans, le patron du Renseignement marocain (Direction de la surveillance du territoire, DST), mais il a aussi été nommé, à partir de 2012, directeur de la police. Il rend compte directement au roi. Aujourd'hui, cet ancien étudiant en droit à la faculté de Fès, où il a côtoyé gauchistes et islamistes, est devenu l'homme le plus informé du royaume, mais il est également le patron du contre-espionnage le plus médiatisé du monde.

Mis en cause par la justice française en 2012, il a été l'objet de plusieurs plaintes pour « complicité de torture », et s'il n'exerce pas directement le pouvoir, le vrai pouvoir, il a une grande capacité d'influence auprès du monarque. Les proches du Palais le décrivent comme l'homme fort du régime de « M6 » et l'architecte de la répression qui sévit au Maroc depuis le déclin du Printemps arabe. Dans les milieux politiques de la métropole, Hammouchi bénéficie d'une grande indulgence : il a été fait, en 2011, chevalier de la Légion d'honneur. C'était au cœur du Printemps arabe...

Omar Brouksy Casablanca, juillet 2021.

169 Le nom et le prénom ont été modifiés.

© Nouveau Monde éditions, 2021 44, quai Henri IV – 75004 Paris

ISBN: 978-2-38094-272-9

Dépôt légal : janvier 2021

Table

```
Couverture
Page de titre
Avant-propos de Yannick Dehée
Mohammed VI derrière les masques
   Préface de Gilles Perrault
     Tout a changé
     La démocratie?
  Avant-propos
     Du Printemps arabe à l'automne marocain
  Chapitre I - Itinéraire d'un roi muet
     Timidité, vraie-fausse maladie? Le règne du silence
     « Sympathique et décontracté » ?
     « Bon en petit comité »
     « Laissez de côté la politique, et enrichissez-vous!»
     « Sacré » général Bennani
     Une enfance « joviale »
     Les petits « espions » de Sa Majesté
     C'est l'heure
     Le Roi muet
     L'oncle Juan
     La métamorphose
     Les ministres ? Même pas des collaborateurs
     Pas d'interviews aux journalistes marocains
     L'hiba
   Chapitre II - Petit pape musulman
     Légitimer le politique par le religieux
```

```
Le père Fouettard
  Le « libre culte » et « l'exercice du culte »
  Dons sonnants et trébuchants
  « Mon mari se prend pour le roi. »
Chapitre III - Sacrés pouvoirs
  Les juristes du Palais
  Le Maroc, « terre d'accueil »
  Après la « religion », « l'histoire »
  Des pouvoirs absolus ou presque
  La monarchie : une affaire d'hommes
  « Le vrai pouvoir, c'est le pouvoir de nommer. » (François
  Mitterrand)
  Les conseils de l'Élysée
  D'Aix-en-Provence à Casablanca
Chapitre IV - Le « roi des pauvres » ?
  Loi de finances : un budget... royal
  Des palais et des résidences
  Le calme et la végétation
  Commandeur des croyants, et « premier débiteur »
  d'alcools
  Le premier groupe bancaire du Royaume
  Télécoms, automobiles, énergie éolienne : les nouveaux «
  trésors de guerre »
  Un roi en or et autres « métaux précieux »
  Le plus grand « fellah » du Maroc
  Une rente fiscale
Chapitre V - L'autre Maroc
  Au royaume de la rente
```

Et l'athlète devient fellah

Les seigneurs du désert

Les temples de l'informel

Une grande absente : l'industrie

Une confusion incestueuse

Chapitre VI - Intouchable

Coup de « grâce » d'un pédophile espagnol

L'affaire Galván « galvanise » les Marocains

« Je ne savais pas... »

Les petits calculs de Si Fouad

Le camouflet à Christopher Ross

Les espions du désert

L'ONU et les États-Unis appuient M. Ross

Un gourou de la diplomatie américaine

Impliquer la population dans la solution

Le camouflet

La « Gandhi du désert »

« Je ne devrais pas être dans cet avion. »

« Diplomatie étonnamment maladroite »

L'affaire du « rocher »

Un cadeau de mariage

« Je ne sais pas de quoi vous parlez. »

Gendarmes marocains menottés

Chapitre VII - Le potentat et ses potes

Peu nombreux mais influents

Le favori

Vizir à la place du roi

« L'artisan » des premières élections

```
Le site qui a fait pschitt
  L'affaire Lmrabet
  La fin du laxisme
  Lâanigri, « l'interlocuteur valable » des Américains
  « Cet homme est très susceptible. »
  Près d'un zoo
  L'autre échec
  La réconciliation inachevée
  La bande à Driss
  La fin d'une époque?
  Le parti du roi
  L'homme qui renaît de ses cendres
  Les autres
  Sous les ordres de Si Fouad
  Les « espions beurs » de Mansouri
  Un « intellectuel » en vadrouille
  Affaiblir les islamistes dans la région des... bons vins
  Fin de mission
Chapitre VIII - Le cousin d'Amérique
  Difficile de s'arracher
  Avec le prince héritier, ni tension ni grand amour
  La fin des doutes
  Clash et fin
  Les affaires du prince
  Un parcours « parfait »?
Chapitre IX - Saint-Marrakech-des-Prés
  Tout le monde y est passé
  Valls et compagnie
```

```
« Ils font ça contre moi parce que je suis chez moi... »
     L'inaccessible Royal Mansour
     Un TGV nommé désir
     Le « joujou » du roi
     « Hollande n'est pas Sarkozy » ?
     Une « cuisine savoureuse », des hôpitaux « qui laissent à
     désirer
  Épilogue
     « Hypocrisie sociale »
  Postface
  Remerciements
La République de Sa Majesté Préface d'Alain Gresh
  Préface - Un Maroc de façade
  Avant-propos
     « Un pied ici et un pied là-bas »
     Des liens quasi personnels
     Le prix du lifting
  Chapitre 1 - La conquête
     « Chef d'État pas comme les autres »
     Le « sculpteur » du palais
     Le « Qotbi Show »
     Bazar franco-marocain
     Les sarkozystes de Sa Majesté
     Wikileaks marocain
     « Chez Binebine »
     Al HuffPost Maghreb, le grand malentendu
  Chapitre 2 - La smala de la Mamounia
     DSK, « vendeur de conseils » haut de gamme
```

```
Née à Marrakech
  Mohammed V, « sauveur des juifs »?
  La Zahia de BHL
  La Rifaine de Sa Majesté
  Majesté, me voilà
  La lobbyiste du bled
  Debbouze, le bouffon du roi
  Partouze pédophile à Kech
Chapitre 3 - Des enjeux et des jeux
  « Club privé »
  Et leurs enfants?
  Le lent réveil du roi
  Molière contre Mahomet
  Alstom: une saga marocaine
  Feu Xavier Beulin
Chapitre 4 - Un pied ici et un pied là-bas
  « J'ai commis deux fautes » (Jean Glavany)
  Deux villages, deux palais
  Sa Majesté Mohammed Suisse
  « Un sans-papiers qui tutoie Chirac »
Chapitre 5 - L'incendie de Neuilly
   « Dans les abattoirs du roi... »
  « Nous sommes prêts à te fournir 5 à 6 millions d'euros »
  La crise
  Hammouchi traqué?
  Sacha et le Pacha
Chapitre 6 - Un ménage à trois : Paris-Rabat-Alger
  Un vendredi 13
```

```
Un sauveur nommé « Sonia »
   Les nouvelles donnes
   La France au Mali
   Les brûlures de l'histoire
Chapitre 7 - Dans les sables mouvants du Sahara occidental
   Les amis français d'Hassan II
   Un boulet appelé « référendum »
   La chasse gardée du palais
   L'Institut « chérifien » des relations internationales
   Le Sahara, un « paradis fiscal »
Chapitre 8 - Les prédateurs du « prédateur
   Du « roi prédateur » aux prédateurs du roi
   « Croiser des informations »?
   Acte 1, le 11 août 2015
   Deal ou chantage?
  Acte 2, le 21 août
  Acte 3, le 27 août 2015 : le piège
   « Pas de Français à table »
   « J'ai toujours été d'une prudence de Sioux » (Catherine
   Graciet)
   « Un accès de faiblesse... » ?
Épilogue - Macron : bienvenue dans la « famille »
   Contre la hogra
   Macron: une vieille connaissance
Postface d'Omar Brousky
   Tout un projet
   ... qui remonte à 2018
   Au-delà de Pegasus
```

Page de copyright